



HAL
open science

La production d'espaces sociaux urbains multiples et superposés à partir du développement des jardins collectifs : l'exemple lyonnais

Frédéric Bally

► **To cite this version:**

Frédéric Bally. La production d'espaces sociaux urbains multiples et superposés à partir du développement des jardins collectifs : l'exemple lyonnais. Sociologie. Université Savoie Mont-Blanc, 2021. Français. NNT: . tel-03749837

HAL Id: tel-03749837

<https://shs.hal.science/tel-03749837v1>

Submitted on 11 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Spécialité : **Sociologie**

Arrêté ministériel : 25 Mai 2016

Présentée par

Frédéric BALLY

Thèse dirigée par **Roland RAYMOND**

préparée au sein du **Centre de Recherche en Droit Antoine
Favre**
dans **l'École Doctorale Cultures, Sociétés, Territoires**

La production d'espaces sociaux urbains multiples et superposés à partir du développement des jardins collectifs : l'exemple lyonnais

Thèse soutenue publiquement le **26 novembre 2021**,
devant le jury composé de :

Mme Florence RUDOLF, rapporteure

Professeure des universités en urbanisme, Université de
Strasbourg.

Mme Paulette DUARTE, membre

Maitre de conférences HDR en urbanisme, Université
Grenoble Alpes.

Mr Denis LAFORGUE, membre

Maitre de conférences HDR en sociologie, Université
Savoie Mont-Blanc.

Mr Denis MARTOUZET, rapporteur

Professeur des universités en géographie, Université de
Tours.

Mr Jean-François JOYE, président du jury

Professeur des universités en droit public, Université
Savoie Mont- Blanc

Remerciements

La thèse est un parcours auquel ont contribué de nombreuses personnes que je tiens à remercier.

Toute ma gratitude va d'abord, bien sûr, à Roland Raymond, mon directeur de thèse, sans qui ce travail n'aurait pu prendre cette teneur. Je le remercie de son soutien intellectuel, pour nos longs échanges qui m'insufflaient de nouvelles pistes de réflexion, mais également de nouvelles « forces ». Ses conseils, sa confiance, et son exigence ont permis à ce travail d'aller à son but.

Merci aussi au Laboratoire Langages, littératures, sociétés, études Transfrontalières et internationales (LLSETI) qui, en acceptant de prendre en charge les frais de colloque auxquels j'ai participé durant ces années de thèse, m'a permis de discuter de ce travail avec d'autres collègues, de faire des rencontres et de participer à diverses publications.

Je remercie chaudement l'ensemble des acteurs rencontrés qui ont accepté ma présence sur les différents jardins, qui m'ont autant donné de leur temps et ont répondu à l'ensemble de mes questions interrogations et m'ont appris énormément de choses sur le jardinage. Merci particulièrement à Elsa et à Lucille qui m'ont ouvert les portes de nombreux jardiniers et de prolonger mon terrain.

Je remercie ensuite les membres du Jury : Paulette Duarte, Denis Laforgue, Denis Martouzet, Florence Rudolf et Jean-François Joye qui ont accepté de prendre part à la lecture et à la discussion de ce travail.

Merci plus particulièrement à Denis Laforgue pour sa confiance et la possibilité de donner mes premiers cours depuis 2016. Odile Joly également qui m'a offert l'opportunité des premiers cours de méthodes et Olivier Chavanon qui m'a chaudement recommandé pour intervenir auprès d'étudiants de master.

La réalisation de la thèse n'aurait pas été possible sans le soutien de Grenoble École de Management, qui m'a donné l'occasion de travailler sur de nombreux projets de recherche et d'aiguiser mes compétences de chercheurs. Plus particulièrement, Vincent Mangematin et Thibault Daudigeos qui ont été les initiateurs de nombreux projets qui m'ont permis d'évoluer professionnellement et de rencontrer différentes équipes de recherche.

Évidemment, cette liste ne peut être complète sans mentionner Marie Christine Collière, dirigeante d'Exportease, qui m'a mis en relation avec les bonnes personnes et mis sur la route de ma carrière de chercheur.

Je remercie aussi Véronique Peyrache Gadeau pour m'avoir associé à cette recherche si passionnante sur la crise du Chambon de 2015-2016. Les colloques, échanges et processus de

publication menés ensemble m'ont permis de beaucoup évoluer dans ma carrière de chercheur.

Grand merci également à Marie Christine et Anne Marie, mes deux relectrices de choc qui ont su trouver les bonnes formules pour donner du dynamisme à mon propos souvent trop plat.

Finalement, merci Evgeniya, sans qui cette thèse n'aurait simplement pas vu le jour. Ses conseils, sa patience, ses relectures et surtout son soutien du quotidien ont été le pilier de ce travail.

« Dans les sociétés en état de surmodernité, la question n'est pas seulement celle de l'accumulation accélérée du savoir et du pouvoir-faire, des effets de l'obsolescence, mais aussi celle de l'inédit. En d'autres termes, existe-t-il maintenant des domaines où l'homme se trouve sans références antérieures, où ses avancées deviennent génératrices de situations sans précédents ? Il créerait alors, par ses activités les plus audacieuses, des territoires de la société et de la culture dont il n'aurait pas l'entière connaissance. Il serait à la fois le créateur et l'explorateur de ces nouveaux mondes issus de son œuvre. Il aurait à les mieux connaître afin d'y mieux assurer sa maîtrise et de les soumettre à l'exigence civilisatrice »

(Balandier, Communication
et image: une lecture
de la surmodernité, p7.1996).

Sommaire

Introduction générale.....	7
Partie 1. Perspectives diachroniques et synchroniques sur l'espace jardiné : émergence du jardinage collectif.....	14
Chapitre premier : Aborder l'objet jardins collectifs sous l'angle de la spatialité.....	16
A. Le jardin comme objet historique et sociologique	16
B. Appréhender les jardins collectifs sous l'angle de la spatialité.....	30
Chapitre second : Le jardin collectif urbain – histoire d'un laboratoire social.....	58
A. Analyser la spatialité unique des jardins collectifs	58
B. Des spatialités multiples au sein des jardins urbains : des jardins publics aux community gardens.....	80
Chapitre trois. Du national au local : émergence et organisation spatiale des jardins collectifs	98
A. De l'histoire nationale des jardins partagés à leur déclinaison locale à Lyon.....	99
B. Les jardins de rue : origines, émergence et configuration spatiale sur le territoire lyonnais	126
Conclusion de la partie 1.....	156
Partie 2 : Production de différentes spatialités au sein des jardins collectifs lyonnais	158
Chapitre quatre. Les jardins collectifs du point de vue des acteurs institutionnels.....	160
A. Les jardins partagés lyonnais comme espace politique	161
B. La production d'espaces politiques sur les jardins de rue.....	184
C. Les attentes institutionnelles et politiques envers les jardins, créatrices d'espaces sociaux	195
Chapitre cinq : Les pratiques quotidiennes productrices d'espaces superposés au sein des jardins collectifs.....	208
A. Les espaces produits sur les jardins partagés.....	209
B. Les espaces produits au travers des jardins de rue.....	260
Conclusion Partie 2.....	283
PARTIE 3. Complémentarité et conflits entre les espaces sociaux produits sur les jardins collectifs	289
Chapitre six : Quand les spatialités se superposent au sein des jardins collectifs.....	291
A. Des spatialités superposées et convergentes sur les jardins collectifs.....	292
B. Une combinaison d'espaces sociaux permettant de produire des « communs urbains » pour la ville et ses habitants	311
Chapitre sept. Conflits et contradictions de spatialités au sein des jardins collectifs	327
A. Une institutionnalisation progressive des jardins collectifs	328

B. Les jardins collectifs comme moyen de réclamer un droit à la ville de la part des habitants	340
C. Des spatialités superposées et en conflits sur un même jardin.....	354
Conclusion partie 3.....	371
Conclusion générale	375
Bibliographie.....	380
Annexes.....	398
Table des illustrations.....	433
Table des matières	435

*« Les besoins urbains spécifiques
ne seraient-ils pas besoins de lieux (« n ») qualifiés,
lieux de simultanéité et de rencontres,
lieux où l'échange ne passerait pas
par la valeur d'échange, le commerce et le profit ?
Ne serait-ce pas aussi le besoin d'un temps
de ces rencontres et de ces échanges ? ».*

H. Lefebvre, *Le droit à la ville*, p108. 1968.

Introduction générale

La ville est « morte » et n'est aujourd'hui guère plus qu'un lieu de consommation culturelle pour des touristes désireux de se distinguer selon H. Lefebvre : ce faisant elle a longtemps délaissé ses habitants et leurs conditions de vie pour se focaliser sur le bien être des « passants » et des élites locales. Par sa configuration, son architecture, son aménagement, la ville porte une idéologie, le néo-libéralisme (Peck et Tickell, 2002) et reproduit de fait des inégalités existantes et une forme de domination des populations urbaines (Lefebvre, 1968) qui n'ont pas la main sur les processus de décision et d'aménagement de leur habitat. Habitées par plus de 50% de la population mondiale, les villes sont aujourd'hui au centre des attentions et des préoccupations pour leurs problématiques d'inclusion sociale, de bien-être des habitants et d'environnement (local et global). Tout un ensemble de politiques publiques met ainsi en avant la nature pour répondre à une demande sociale (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2012) et la possibilité pour les acteurs politiques de souligner leurs actions (Devaux, 2015) en faisant du développement durable. Au sein de ces divers aménagements, nous souhaitons porter une focale sociologique sur les jardins collectifs urbains, en pleine dynamique d'expansion aujourd'hui, basés sur une longue « tradition » de jardinage urbain (Cabedoce et Pierson, 1996), et qui font l'objet de recherches depuis déjà quelques dizaines d'années outre-Atlantique en géographie, et beaucoup plus récemment en France, en géographie également.

Les jardins collectifs urbains prennent place sur l'espace public et sont cultivés par des groupes d'habitants. Sur notre terrain de recherche lyonnais, nous distinguons deux types de jardins collectifs, les jardins partagés et les jardins de rue. Les jardins partagés sont ainsi des « vacants » (Demailly, 2015) réaménagés par des habitants constitués en association, sous couvert de la municipalité, avec organisation de différentes parcelles destinées à produire, expérimenter, faire pousser et où s'organise une vie collective. Les jardins de rue sont des micro-espaces, proches d'habitations, entretenus collectivement par les habitants, en lien avec la Direction des Espaces Verts (pour le cas lyonnais) ou la municipalité *via* un « permis de végétaliser » (comme c'est le cas à Paris), jardinés avec des fleurs (le plus souvent), voire des aromatiques.

Ces formes de jardinage sont inédites en plusieurs points. Elles ouvrent des perspectives d'appropriation d'espaces publics par des habitants et citoyens de la ville, espaces dont ils ont

été dépossédés au fur et à mesure du développement « néo-libéral » de la ville (Harvey, 2006; Peck et Tickell, 2002; Pudup, 2008). Elles font travailler ensemble des collectifs, associatifs le plus souvent, d'acteurs sur des parcelles jardinées, ce qui peut entraîner des formes d'organisations toutes particulières et parfois conflictuelles. Elles font également entrer les habitants dans une action d'aménagement du territoire, de construction du paysage urbain *via* une pratique ordinaire et quotidienne : le jardinage. C'est pourquoi nous parlerons, au cours de ce travail, de jardin collectif pour désigner ces jardins partagés et ces jardins de rue qui s'inspirent, nous le verrons, d'une longue histoire du jardinage, autant individuel que nourricier.

Notre thèse part d'un constat relativement simple : les jardins collectifs ne sont pas que des espaces de pratiques jardinières, mais renferment d'autres pratiques, logiques et représentations qui dépassent la pratique de jardinage. Autrement dit, ils ne sont pas limités à l'acte de jardiner et deviennent des lieux où tout un ensemble d'espaces se superposent.

À cette fin, nous souhaitons analyser ces jardins collectifs sous l'angle de l'espace, si cher à des géographes critiques tels que H. Lefebvre, D. Harvey ou encore D. Soja, pour tenter de caractériser la manière dont des pratiques de jardiniers vont produire différentes spatialités, montrant par là que ces jardins collectifs ne sont pas que des affaires de jardinage, mais aussi de citoyenneté, de critique de la fabrique de la ville, de détentes et autres. Ainsi, nous souhaitons suivre le cadre théorique et analytique proposé par H. Lefebvre, notamment dans son ouvrage intitulé « La production de l'espace » paru en 1974¹. Pour cet auteur, l'espace est un produit social, de forces sociales et la ville est par exemple le produit de pratiques et de représentations de classes dominantes (les acteurs publics) où les habitants ont finalement bien peu à dire et à faire. L'espace n'est ainsi pas le simple réceptacle d'activités au sein de la ville, mais aussi un analyseur des forces et de la société dans laquelle il s'insère.

Par ailleurs, si l'espace est majoritairement produit par une classe dominante, *i.e.* les concepteurs de l'urbain, ce sont les pratiques quotidiennes des habitants qui peuvent permettre une réappropriation de la fabrique de la ville, pour des espaces dépassant une production empreinte par le capitalisme. Ces pratiques peuvent ainsi prendre la forme de détournement des espaces au départ pensés pour autre chose. Enfin, les travaux de H. Lefebvre soulignent aussi la multiplicité des spatialités existantes et des représentations sur un même espace : géographiques, économiques, démographiques, sociologiques, écologiques, politiques, nationaux, continentaux, mondiaux ; espace de nature, physique, espace des flux. Ainsi chaque espace de la ville serait multi facettes et complexe.

Nous appliquerons cette perspective aux jardins collectifs urbains, en portant le regard sur les pratiques quotidiennes des jardiniers, et en postulant que ces pratiques permettent de produire différents espaces sociaux : environnemental par exemple, social, voire politique. Ces pratiques s'inscrivent dans un contexte institutionnel de création des jardins (car les terrains sont « publics »), mais peuvent aussi parfois dépasser ce cadre et détourner des espaces de la ville pour une réappropriation par les habitants jardiniers.

¹*La production de l'espace*, Anthropos, 1974

Après avoir mené une revue de littérature – détaillée dans le chapitre premier - sur l’objet des jardins, avec le cadre analytique de l’espace produit par les pratiques, il apparaît que, toutes disciplines confondues, cette question des espaces produits est très peu présente dans les travaux scientifiques s’intéressant aux jardins collectifs. Les quelques recherches ayant questionné l’espace au sein de ces jardins l’ont fait soit en analysant les représentations et l’expérience vécue sur le jardin des acteurs (voir notamment Eizenberg, 2012), soit en regardant ces jardins du point de vue de leurs fonctions sociales : lieu d’égalité, d’intégration, d’apprentissage de la citoyenneté par exemple (Shinew et al., 2004). Plus encore, l’objet jardin de rue n’a lui pas encore fait l’objet de travaux scientifiques.

Par l’histoire de différentes formes de jardinage collectif et par l’étude de jardins collectifs existants aujourd’hui sur le territoire lyonnais, nous souhaitons montrer comment la spatialité de ces jardins (au sens d’une spatialité qui prend corps et forme à travers des pratiques spécifiques d’habitant) recouvre, fait se superposer de nombreux espaces produits. Si la constitution d’une spatialité procède au départ du passage d’un « non-espace » (d’un espace non utilisé qui n’a pas d’utilité pour la ville ou ses habitants) à celui d’un espace, nous souhaitons étudier les processus qui mènent à la constitution de ces spatialités que peuvent exprimer ces jardins, en montrant quels sont les processus pratiques qui amènent des habitants à faire de ces jardins des lieux où peuvent se superposer divers espaces : y compris en lien avec des acteurs externes (institutionnels, associations diverses...) qui vont tisser un ensemble de discours à l’endroit du jardin en tant que spatialité particulière.

Si le jardinage peut renvoyer à toutes les pratiques liées au travail de la terre : bêcher, arroser, retourner le sol, établir un plan de culture et bien entendu planter, les pratiques quotidiennes au sein des jardins collectifs ne s’y limitent pas. Elles incluent, par exemple, des discussions sur l’organisation des plantations, sur la vie du jardin, sur l’organisation d’évènements, des pratiques d’accueil des plus jeunes ou encore des pratiques de détente tout simplement.

En plus de ces pratiques, les jardins collectifs cristallisent tout un ensemble de discours – notamment institutionnels - orientés vers les bénéfices de la nature en ville. Ces discours s’appuient sur le relatif consensus que la nature a un effet positif, autant psychologique, social que sur l’économie pour la ville et ses habitants, et qu’elle doit figurer dans la ville – montrant ainsi déjà la multiplicité de ces espaces au travers des différentes fonctions qui y sont associées. Ces jardins collectifs sont ainsi montrés comme ayant la capacité de faire du lien social (espace de socialisation), d’embellir la ville et les rues (espace paysager), de végétaliser la ville en participant à la bio-diversité urbaine (espace environnemental) et comme donnant l’opportunité à des individus de devenir acteur du développement (espace de citoyenneté), de la vie de leur quartier (espace d’habitants). Ces discours institutionnels viennent ainsi reconnaître la pluralité des spatialités existantes sur les jardins – même si elles sont identifiées sous un angle fonctionnel et une approche très institutionnelle – produite aussi par les acteurs jardiniers : ces discours légitiment donc notre postulat de départ.

C’est donc par l’étude des pratiques quotidiennes génératrices de spatialités spécifiques et de l’expérience vécue de ces spatialités prenant place sur le jardin collectif et superposées que nous allons montrer que les jardins collectifs sont des espaces hybrides, pris dans des

logiques, des spatialités qui sont parfois complémentaires et parfois contradictoires. Par exemple, le jardin peut être pratiqué comme un espace collectif, contraignant, où certains jardiniers vont tenter d'élaborer des stratégies pour développer des pratiques individuelles.

Fort de ces postulats, nous dressons la problématique suivante : si le jardin peut-être manifestement envisagé comme un lieu où se superposent différentes spatialités (sur des espaces qui par ailleurs s'institutionnalisent peu à peu) induites par les pratiques quotidiennes des acteurs engagés (les jardiniers), comment ces spatialités peuvent s'entrechoquer, parfois au point de produire des pertes de sens, au niveau individuel et collectif, voire une conflictualité avec les institutions ?

Nous traitons cette problématique au cours de ce travail en déroulant des réponses aux hypothèses de départ suivantes :

- Au cours de son histoire, le jardin a revêtu différentes spatialités – dissociées - *via* les pratiques et le sens conférés à ces espaces par les acteurs jardiniers et acteurs institutionnels ; il a pu être pensé et conçu comme un espace éducatif, un espace de distinction sociale, ou encore comme un espace de croyance, etc. C'est ce qui apparaît quand ces jardins historiques sont appréhendés sous l'angle des fonctionnalités qui leur seront associées. Les pratiques des acteurs des jardins collectifs lyonnais seraient ainsi une réactualisation et une mutualisation de ces différentes représentations et de pratiques plus ou moins instituées et ayant déjà existées dans des contextes de sociétés différents, bien que toutes ne renvoient pas à la simple pratique jardinière (Hypothèse 1).
- Les discours produits par les institutions sur ces jardins, les modes de construction de ces jardins –dépendante des pouvoirs publics - conduisent à produire une spatialité institutionnelle particulièrement prégnante (d'une manière top-down), mettant en avant différentes dimensions, comme par exemple la citoyenneté et la participation des habitants (Hypothèse 2)
- Les pratiques quotidiennes des acteurs sur les jardins collectifs produisent un certain nombre de spatialités : de jardinage, de discussion, de réflexion collective. De sorte que le jardin peut devenir un espace à la fois de jardinage, social, de rencontre, mais aussi de participation à la vie de quartier. La construction et la manière d'organiser spatialement ces jardins vont ainsi produire différents espaces sociaux (Hypothèse 3)
- Ces spatialités se superposent, s'entrechoquent, au point de créer : 1. Des complémentarités pratiques sur les jardins qui peuvent se traduire par des effets positifs pour le territoire, comme la production de communs urbains. 2. Des incompréhensions et des pertes de sens pour certains jardiniers qui n'arrivent pas à s'accrocher au train des pratiques collectives. Cela va créer des désaccords sur ce qui est finalement prioritaire sur le jardin, avec parfois des recentrements sur l'activité jardinière, qui devient fondamentale pour certains. 3. Des conflits entre cette

superposition de spatialités (entre vision et conception produites par les citoyens et celles produites par les institutions). Si ces espaces peuvent être considérés comme des alternatives à un type d'aménagement de la ville relevant d'un idéal néo-libéral (et où une certaine domination sociale s'exerce), ils s'institutionnalisent progressivement, ce qui entraîne des conflits entre habitants désireux de réclamer un « droit à la ville » et des institutions (Hypothèse 4)

Par l'observation *in-situ* des pratiques et des scènes qui se déroulent sur ces jardins (15 observations) et par les analyses d'entretiens semi-directifs avec leurs protagonistes (68 entretiens), nous montrerons comment les pratiques quotidiennes de certains jardiniers participent de cette collusion entre différents espaces sociaux. Nous avons également interrogé des acteurs en responsabilité dans des municipalités, aux Espaces Verts, pour comprendre leur vision des jardins collectifs, leurs discours et donc les spatialités associées. D'un côté, les discours des acteurs jardiniers viennent attester de pratiques dépassant le cadre du simple jardinage. D'un autre côté, les discours institutionnels insistent sur les fonctions de ces jardins, sociales, économiques, environnementales, qui là encore va au-delà d'un simple lieu de jardinage.

Il s'agit donc de mettre en exergue, d'un côté, les représentations institutionnelles de l'espace dominant (espace conçu), d'un autre côté, les pratiques sociales dans les jardins (espace perçu et raconté par les jardiniers, et, enfin, les utilisations réelles de l'espace (espace vécu, pratiques effectives des jardiniers).

Passionné de photographie et adepte de la photographie de rue, nous avons découvert pour la première fois les jardins partagés lors de déambulations urbaines dans Lyon, notamment dans le 3ème arrondissement, avec le jardin sans Souci. Espaces de jardinage fermés aux allures de jardins familiaux – que nous connaissions alors sous le terme de « jardin ouvrier » – aucune parcelle ne semblait fermée par une clôture ; ce jardin n'était en fait qu'un grand espace où se configuraient différents aménagements, préfigurant ainsi différentes activités. Nous avons jusqu'alors découvert avec délectation de nombreuses friches urbaines. Des lieux où la nature reprenait lentement ses droits, dans l'attente qu'un promoteur y construise un immeuble standing. C'est en voyant d'autres jardins partagés – par hasard encore une fois – que des premiers questionnements nous sont venus. Qu'est-ce que ces espaces ? Comment émergent-ils ? Et, surtout, qu'est-ce qu'il s'y passe, au-delà de ce que les jardiniers décrivent sur les panneaux attenants au jardin ? Questionnements qui se sont mêlés à un certain enchantement de voir ainsi des espaces urbains laissés à la verdure, à la culture, à la main d'habitants – qui semblaient savoir ce qu'ils faisaient. C'est, toujours par la marche urbaine, que nous avons identifié les jardins de rue, notamment les micro-implantations florales : ces petits espaces jardinés dans le creux de l'urbain, entre le trottoir et un habitat, qui apparaissaient comme autant d'aménagements informels, a priori non autorisés par les municipalités. Il nous intéressait dès lors de voir comment ces formes de jardinage collectives avaient émergé, si elles attiraient des acteurs aux profils différents, et si elles étaient réellement des pratiques collectives au sein d'une « société d'individus » (Ion, 2012). Voici comment expliquer, a posteriori, notre engagement au sein de ce travail de recherche portant sur un objet proche, qui fait partie du quotidien.

Nul doute néanmoins sur le fait qu'un tel engagement fait suite à notre intérêt, diversement nourri tout au long de notre cursus de formation et de recherche sur la manière dont les citoyens peuvent développer des comportements éco-vertueux, en lien ou en rupture avec les notions institutionnelles pré-pensées telles que l'éco-citoyenneté par exemple. (Cf. les travaux des sociologues du département de sociologie qui ont aiguisé mes réflexions dans ce domaine, tout particulièrement les travaux de recherches sur les comportements ordinaires (Raymond et al., 2011), la transition énergétique (Raymond, 2017), le rapport de l'acteur ordinaire à l'énergie (Raymond, 2009).

Dès lors, il s'agissait pour nous, *via* l'enquête de terrain, d'une part, de déterminer les raisons qui poussent ces acteurs à s'engager dans des pratiques de jardinage collectives, d'autre part de vérifier l'adéquation entre discours et les pratiques effectives et quotidiennes mises en œuvre sur ces jardins, pour mieux mettre en avant la multiplicité des pratiques se tenant sur ces espaces, qui sont, selon nous, multiformes ; en d'autres termes, les jardins collectifs ne sont pas des lieux limités à la pratique du jardinage, mais s'ouvrent, dans le quotidien, à tout un ensemble d'autres activités quotidiennes qui seraient, en suivant les analyses de H. Lefebvre, productrice d'espaces (Lefebvre, 1968).

La présentation de cette recherche s'articule en sept chapitres, classés en trois parties, afin de mettre en exergue les convergences et divergences entre espaces produits par différents types d'acteurs sur les jardins collectifs. La première partie, descriptive, s'intéresse à la construction des jardins collectifs dans une perspective d'abord diachronique puis synchronique. La seconde, analytique, met à jour les spatialités émergentes par les pratiques sur les jardins collectifs. Enfin, la troisième partie, aussi analytique, distingue les potentiels convergences et conflits entre spatialités (et ce qu'elles produisent).

Le premier chapitre présente plus en avant notre objet, les travaux ayant porté sur cet objet – et leur angle d'analyse – et notre méthodologie, cela afin de mieux donner à voir notre positionnement théorique et tous les enjeux de ce travail de recherche.

Le second chapitre est consacré à l'historique des jardins collectifs. Nous montrons les caractéristiques (posant les prémisses des jardins collectifs contemporains étudiés) et les différents espaces superposés émanant de ces jardins. Ont-ils toujours été des lieux de superposition d'espaces ? Quelle est la part entre vision fonctionnaliste du jardin et la question de leur spatialité ? Finalement, en quoi ces formes de jardinage ont produit des spatialités qui se retrouvent potentiellement dans les jardins collectifs étudiés ? (H1)

Le troisième chapitre décrypte la manière dont les jardins de rue et les jardins partagés se créent, sur le territoire lyonnais, comment ils s'organisent et se configurent de manière très pratique, en rapport avec l'histoire locale. (H1)

Le quatrième chapitre analyse toute la production institutionnelle de ces jardins : avec à la fois les règles qui régissent ce jardin et les discours produits par les acteurs en responsabilité. Nous montrerons ainsi que le jardin est appréhendé à partir d'une vision fonctionnelle, totalement exsangue de la prise en compte d'une spatialité spécifique pouvant mêler plusieurs espaces. (H2)

Le cinquième chapitre questionne la production d'espaces superposés par les pratiques sur les jardins collectifs étudiés, au travers des données issues du terrain d'enquête : avec des récits sur la production de ces espaces jardinés et l'étude plus fine des différentes pratiques et représentations qui font ces jardins comme des espaces multiples. (H3)

Le sixième chapitre analyse la manière dont les spatialités peuvent être en partie complémentaires sur certains jardins collectifs, produisant ainsi des effets positifs comme des « communs urbains ». (H4)

Le septième et dernier chapitre aborde les conflits entre spatialités et les effets délétères qu'ils peuvent avoir sur des jardins collectifs, notamment au travers de pratiques de repli sur soi, de mise à distance des autres voire de critique des institutions locales et du capitalisme (H4).

Partie 1. Perspectives diachroniques et synchroniques sur l'espace jardiné : émergence du jardinage collectif

Cette première partie du travail vise à approcher de manière descriptive l'objet jardin collectif, en précisant à la fois sa définition, son histoire et la manière dont nous allons l'analyser. Le jardin collectif, à la fois dans la littérature scientifique et le langage commun, semble revêtir une multiplicité de définitions et une certaine confusion règne entre les différents types de jardins : le jardin ouvrier ou familial est tantôt un jardin collectif, tantôt individuel. De même pour le jardin partagé, que l'on appelle parfois jardin communautaire... Et que dire des jardins d'insertion ? Il semble dès lors important de bien définir cet objet avant de pouvoir l'analyser.

Pour cela, nous mêlons une perspective synchronique (qu'est-ce que le jardin collectif aujourd'hui et dans quel contexte de la ville il trouve sa place ?) avec une perspective diachronique (comment ces jardins collectifs ont émergé dans l'histoire ?).

Ce travail propose une approche de l'objet jardin collectif originale, empruntant notamment le concept d'espaces sociaux et de droit à la ville à H. Lefebvre, pour penser la manière dont ces espaces ne sont pas que des espaces de jardinage et revêtent bien d'autres « fonctions » pour les habitants participants. Si le jardin collectif est un objet particulièrement théorisé en sciences humaines (principalement en géographie et en sociologie), qui a fait l'objet d'une multiplicité d'approches, celui-ci n'a été que peu traité sous l'angle de la spatialité.

Cette première partie se divise en trois chapitres : il s'agira dans un premier temps de bien définir cet objet jardin collectif au travers de la littérature scientifique et de préciser notre approche méthodologique et théorique, basée sur la géographie critique et le concept d'espaces sociaux d'Henri Lefebvre. Dans un second chapitre, nous dessinons l'histoire des jardins collectifs (community gardens, jardins ouvriers, jardins familiaux...), afin de mettre en perspective l'existence de différentes spatialités, qui se retrouvent, selon nous, au sein des jardins collectifs étudiés. Enfin, le troisième chapitre présente le contexte local lyonnais et comment celui-ci favorise l'apparition de jardins collectifs, dès 1999, suivant ainsi le mouvement national lancé par le forum de Lille en 1997.

Chapitre premier : Aborder l'objet jardins collectifs sous l'angle de la spatialité

Nous ne pouvons pas aborder le jardin collectif sans parler du jardin. Cet espace jardiné qui se différencie du champ, en ce sens qu'il est délimité, proche de l'habitation, créé par la main de l'homme, et réservé à une culture personnelle. Cela étant, cette notion de jardin a en fait un double sens. Elle désigne aussi un espace public, de détente, montrant un certain nombre de fleurs et de plantes plus ou moins agencées. Dans cette deuxième perspective, l'action de l'homme tend à produire un espace de nature, toujours de taille réduite, dans un espace urbain. Elle va donner lieu au développement des jardins urbains, mais aussi favoriser, parfois sur des espaces restés en friche, l'apparition de jardins collectifs créés par des habitants investissant et s'occupant de ces espaces, bien souvent en lieu et place des acteurs publics en responsabilité de la ville, voire d'aménageurs privés. Dans ce premier chapitre, nous en intéresserons tant à la genèse historique qu'aux formes récentes que peuvent prendre ces jardins collectifs. Nous le ferons en portant notre attention sur la manière dont la pratique du jardinage, plutôt d'origine rurale, a pu se déployer dans les zones urbaines, et devenir une affaire d'habitants.

Partant de notre questionnement mêlant espaces sociaux produits et espaces jardinés, nous tenterons d'éclairer ce que peut recouvrir cet objet qu'est le jardin collectif, dès lors que l'on est amené à l'envisager, en résonance, mais aussi parfois en décalage de certaines approches relatives au jardin - et son histoire historicisée -, comme une forme organisationnelle et sociale.

A. Le jardin comme objet historique et sociologique

Le jardin a traversé différentes générations et sociétés. Il est donc un produit de l'histoire, et ses origines sont diverses. Lieu et objet de production, objet de survie, lieu d'échanges, lieu d'apprentissage, le jardin est ainsi multiforme et porte un ensemble de représentations différentes et de pratiques diverses : jardinage biologique, jardinage conventionnel, jardin sauvage, jardin japonais, etc. Cette multiplicité de formes fait du jardin un objet « sociologique » (Grelley, 2014) à part entière, car il est le lieu de pratiques, individuelles, collectives, le lieu où des individualités, des représentations peuvent s'exprimer. En témoigne également l'étude de F. Weber sur les pratiques domestiques des classes populaires (1998). Son travail illustre parfaitement la complexité et de la richesse de cet objet, d'autant plus qu'il n'est pas que sociologique et historique, mais aussi politique et économique. Comme le souligne cette auteure, si au départ la culture potagère relève principalement d'une logique de production alimentaire domestique, cette pratique a pu très rapidement relever d'autres

finalités, et devient un enjeu de patrimoine ou d'esthétique, par exemple pour les villes. Autrement dit, le jardin n'est pas que le lieu de pratiques de jardinage, mais est aussi porteur d'autres pratiques – et de représentations, que nous interrogeons ici dans le cadre des jardins collectifs de la ville de Lyon. Par exemple, la nécessité d'entretenir le jardin en fait un espace de pratiques quotidiennes. On observera ainsi une diversité de lieux jardinés, le terme de jardins ne renvoyant par toujours à la même définition : lieu individuel attenant à la maison, lieu collectif, lieu n'appartenant pas à la personne.

L'enjeu de cette première partie sera donc de témoigner des déclinaisons et de la place du jardin dans un processus socio historique complexe, progressivement intriqué au contexte urbain, en partant de sa définition la plus basique, pour voir ensuite comment celui-ci intègre les villes, sous l'action de jardiniers amateurs, regroupés en collectifs.

1. Qu'est-ce que le jardin ?

Le jardin est le lieu où l'homme a commencé à vouloir dompter la nature, à la maîtriser pour la faire aller dans son sens. Après avoir été chasseur-cueilleur, l'homme est progressivement devenu cultivateur et producteur, ce qui marque le début de sa sédentarisation. La cueillette ne devenant plus suffisante, il devint en effet nécessaire de cultiver des plantes pour la survie du groupe (Allain et Christiany, 2006). G. Bazin décrit les premiers jardins réalisés par des femmes, dans l'optique de compléter la cueillette et la chasse pour satisfaire un groupe grandissant (Bazin, 1988). Ces premiers jardins auraient été organisés à partir de l'observation du phénomène de floraison, selon un comportement à la fois conscient et réfléchi. Selon M. Mayozer et X Roudart, le jardin et l'agriculture seraient plutôt le fruit d'une succession de comportements pragmatiques (Mazozer et Roudart, 2002), voire même opportunistes si nous nous référons au propos de X. Larbey : « *c'est la sédentarisation progressive des hommes qui a rendu fertile leur terre environnante, avec des graines échappées de leurs mains ou de fruits consommés qui ont pu germer. Ces premiers jardins seraient ainsi fortuits et imposés à l'homme par la force de la nature. Cette « domestication involontaire »* (Larbey, 2013).

Le jardin aurait ainsi permis l'apport de petites récoltes, qui compensaient l'accroissement progressif de la population.

En fait, l'histoire du jardinage est intimement liée à l'histoire d'un jardin potager (Quellier, 2012) qui va progressivement se différencier du « champ », car ne nécessitant pas la même attention ni étant l'objet des mêmes pratiques. Également, dès le 12^{ème} siècle et jusqu'au début du 20^{ème}, les déclinaisons et associations étymologiques qui sont retenues font du jardin un *espace singulier* : celui d'un enclos, de « quelque chose de fermé », dédié à des pratiques qui ne relèvent pas de la culture ni de l'horticulture. « Bien que le mot jardin semble issu de plusieurs racines, indo-européenne – *ghorto* (« enclos ») - , gallo-romane – *hortus gardinus* (« jardin enclos ») - , latine – *hortus* (« enclos » puis « jardin ») - ou francique - *gart/gardo* (« clôture ») - qui à la fois séparent et tiennent ensemble les notions de « jardin » et d'« enclos », les pratiques de l'ancien français et de l'anglo-normand, puis l'usage du terme au milieu du 16^{ème} siècle vont contribuer à évincer du mot jardin toute référence au gallo-romain ou au latin *hortus*, pour ainsi spécifier « un espace particulier » » (Rey, 2012, p1904).

À cet espace spécifique seront dès lors associées différentes pratiques toutes différentes, donc des espaces divergents. Le jardin où l'on plante des légumes sera le jardin potager (1570). Le jardin botanique, celui où l'on cultive des plantes médicinales (1732) ou des plantes présentent dans différentes parties du monde (1798). Les jardins anglais (1771), puis le jardin à la française (1859) désigneront différentes formes d'art du jardin. D'autres pratiques viendront ensuite qualifier cet espace : le Jardin zoologique (1834), le jardin d'enfants (1859), le jardin d'hiver (1866), de même que le jardin public (vers 1900), voire le jardin japonais au 20^{ème} siècle. Quelle que soit la déclinaison, le jardin sera donc perçu et défini comme : « *(un) espace organisé, généralement clos, indépendant ou associé à un édifice, comportant des végétaux d'utilité ou d'agrément, cultivés en pleine terre ou hors-sol - Jardin de rapport, jardin fruitier, jardin potager* » (Bénétière, 2000).

Le champ, lui, est l'espace de culture destiné à la production à plus grande échelle, à la vente, à l'échange. Il demande un travail plus conséquent, est moins organisé, mais ouvert, et se destine uniquement à la production. D'abord *camp* (1080), à côté de *champ* (1080 également), issu du latin *campus* (« camp » / « campagne ») qui désigne originellement « la plaine », par opposition à *mons* « la montagne ». Cédant ce sens géographique au mot *plana* (« plaine »), il s'est spécialisé, entre autres au sens de « plaine cultivée » et « campagne », par opposition à *urbs*, « la ville ». L'emploi de la notion de champ va progressivement recouvrir une définition assez générale « d'étendue plate à usage déterminé », que soit par là désigné un « champ de foire », un « champ de bataille, un « champ de mines », et notamment une « étendue plate de terre arable caractérisée par l'absence de clôture, généralement de forme géométrique et délimitée par la culture unique qui l'occupe », par exemple : un champ de blé.

Or, a contrario du champ, le jardin doit être clos pour se parer, se protéger à la fois de la volaille, du bétail, mais aussi des vols, et pour apparaître comme un espace délimité du reste des cultures. Dès lors, l'activité de jardinage est-elle différente de l'agriculture ? L'agriculture signifie dans son étymologie la culture des champs – *Ager* pour champ ou fonds de terre et *cultura* pour culture - avec pour implication directe des pratiques orientées vers la production de denrées nourricières – pour la consommation ou la vente. À ce titre, l'agriculture semble être de fait une activité périurbaine, rurale. Si certaines villes incorporaient historiquement des espaces agricoles, la croissance de la population et de l'activité des villes, leurs conversions lentes vers des activités politiques et consommatrices (Parham, 2015) à éloigner progressivement la production alimentaire vers le dehors. L'agriculture renvoie à la culture du sol et aux travaux de l'homme agissant sur la nature pour l'orienter dans son sens. Le jardin fait partie de l'agriculture, mais doit être différencié du champ : ce dernier renvoie à la production de denrées, soit pour la vente, l'échange ou le troc. Le jardin est l'enclos protégé et l'espace de la production pour la consommation personnelle.

Le jardin se définit ainsi comme pouvant être, en fonction des contextes, parfois utile pour produire, d'autres fois pour devenir un espace d'agrément, de suppléments pour une famille ou une population. Le jardin apparaît ainsi comme un lieu à part, entre nature naturelle et main de l'homme, un lieu où l'on force la nature à devenir ce que l'on veut qu'elle soit. La nature est ainsi domestiquée, sur un espace délimité : les Lumières qualifient ainsi le jardin

comme un espace contre-nature (Synowiecki, 2019), c'est-à-dire montrant une nature façonnée, forcée par l'homme.

Le jardin, en tant qu'espace considéré comme spécifique, va connaître différentes significations et être porteur de différentes représentations dans l'histoire. Il est « paradis » en Égypte, lieu du bon vivre et du bonheur fait de la reconnaissance des dieux. Il est parc de chasse et verger en Perse. Il symbolise le luxe et le lyrique dans la civilisation grecque (où le mot jardin est celui désignant le paradis). Il est un lieu esthétique dans l'Empire romain. Il sera plutôt paysan au Moyen Âge en Europe, puis paysager en France au 17^{ème}. Calme, rapport à la nature, paysage : différentes qualités vont progressivement être associées au jardin.

Bien que le verbe jardiner puisse recouvrir différentes acceptions, le jardin est une constante anthropologique (Maffesoli, 1997) existant dans toutes les cultures et toute l'histoire de l'homme, ce quelles que soient les différentes significations qui lui sont associées : jardin alimentaire, jardin de loisirs, etc. Il est un espace façonné par l'homme qui exprime des tendances culturelles et intellectuelles d'une époque. Il est le reflet d'une société dans laquelle il s'inscrit. Néanmoins, le jardin reste, en Europe notamment, un espace personnel, réservé à la famille, car proche de la maison. Il est semblable à une pièce supplémentaire ayant pour toit le ciel. Le jardin serait le « petit lieu propre » (Cauquelin, 1989) entretenu de manière plus minutieuse qu'un champ. Au-delà de la présence d'un enclos pour définir un jardin, c'est aussi la proximité de ce dernier de la maison qui lui donne son identité (Vadrot, 2009) ; cela lui conférant une intimité que ne possède pas le champ agricole.

Aujourd'hui encore, certains ménages français se reposent beaucoup sur le potager individuel pour disposer de certaines denrées alimentaires. Ce jardin est souvent associé à un congélateur (Quellier, 2012) pour conserver les légumes du jardin sur le long terme et mettre de côté le surplus de production de la belle saison. Il favorise également la production de coulis ou de confitures par exemple, qui sont stockés dans un garage, une cave, voire un cellier. En France, en 2011, 7 ménages sur 10 possèdent un jardin ou une terrasse (TNS Sofres, 2015), soit 19,6 millions de ménages, dont 16,5 millions possèdent un jardin. Après une période de développement de la consommation et des hypermarchés, repoussant peu à peu les espaces de production dans le monde rural (Parahm, 2015), l'espace jardiné revient lentement à la mode, que ce soit chez les ménages ruraux ou urbains, et s'invite aussi bien sur les espaces extérieurs, les terrasses et même les balcons. Le jardinage s'est ainsi lentement démocratisé par l'intermédiaire de nombreux livres livrant des techniques de jardinage, les jardinerie proposant de nombreuses variétés de légumes, fleurs et fruits à planter chez soi, et plus récemment de vidéos / tutoriels disponibles sur Internet, avec retour d'expériences, conseils de jardiniers « confirmés » - pas forcément professionnels. Le jardin n'est plus seulement une affaire d'agriculteurs ni de professionnels aguerris.

Ainsi, nous pouvons reprendre la définition de M. Lussault et J. Lévy : le jardin est « *un espace le plus souvent enclos où les hommes cultivent pour leur alimentation ou leur agrément* » (Lévy, Lussault, 2003). À ce titre, l'espace jardiné prend des formes variées :

jardins en bac, jardins anglais, jardin japonais, jardins sauvages, jardin botanique... Au point que toute nature organisée, même non alimentaire, peut être qualifiée de jardin aujourd'hui. Ces espaces jardinés sont partout dans l'histoire – nous allons le voir dans le chapitre 2 sous la forme de jardins paysans, de jardins d'agrément, etc. – et dans la société : entre jardins publics et jardins privés, difficile aujourd'hui de ne pas croiser un lieu jardiné notamment en milieu urbain.

Se développent également de nouvelles formes de jardins, en gestation depuis un siècle : les jardins urbains citoyens, collectifs et individuels. Ce sont des espaces prenant la forme de parcelles non concomitantes aux habitations, et qui sont laissées à la gestion d'habitants, de manière individuelle au départ, et parfois collective plus récemment. En tant qu'espaces spécifiques, ces jardins sont les lieux de pratiques – anciennes et nouvelles - que nous décrirons dans ce travail. Encore une fois, ces jardins ouvrent un horizon de pratiques autres que le jardinage, en plus de favoriser le développement de multiples manières de jardiner.

Dans la perspective de décrire à la fois la formation de lieux de jardinage collectif en ville, et de différents espaces les composant, comprendre l'histoire et les caractéristiques des jardins permet de poser les premières pierres d'une réflexion sociologique sur ces espaces. À ce titre, il convient de mieux comprendre comment ces jardins se sont lentement insérés dans le milieu urbain.

2. La progressive acceptation des jardins collectifs en ville

Le développement des jardins urbains collectifs repose avant tout sur l'acceptation de l'idée de nature en ville, *via* les jardins publics. Sous le Premier Empire, le développement des différents jardins publics aspire à résoudre une demande sociale de nature, en conciliant le vivre en ville avec la mélancolie et le calme champêtre. C'est ainsi que naissent les premiers espaces d'une nature domestiquée en ville (domestiquée par les pouvoirs publics), porteurs d'une certaine qualité de vie, offrant herbes, soleil, voire eau aux citoyens, et un supposé « air frais ». C'est sous Napoléon III, épaulé par Haussmann, que de grands aménagements urbains, appuyés sur la science et l'art, vont apparaître pour contrer l'insalubrité et la morosité de Paris. Dans des espaces encore vacants autour de Paris naît alors le bois de Boulogne, celui de Vincennes, les buttes Chaumont ou encore le parc Montsouris par exemple. Ces différents parcs publics restent cependant des lieux de villégiatures, principalement accessibles aux populations les plus favorisées, et mettent en scène une nature domestiquée que seuls quelques professionnels jardiniers ont le droit de toucher, de modifier.

La demande sociale de nature trouve également un fort écho dans la pensée de l'anglais Ebenezer Howard et son concept de cité-jardin : l'idée est d'intégrer des parcs et des activités de services type école, hôpital, Hôtel de Ville au cœur des cités, et de disposer les entreprises et usines entre villes et campagnes. Ce concept de cité-jardin marque la fin de l'opposition entre nature et ville, et montre que c'est la nature qui va structurer – en partie - la ville, dans un souci aussi bien écologique que du bien-être des populations.

La forte hausse de population urbaine au 19^{ème} siècle entraîne un progressif déplacement des populations aisées vers la banlieue, là où les terrains sont plus grands, sont dotés de jardins, et où la pression de la grande ville se fait moins sentir (Baridon, 1998). La notion de paysage, au travers des peintures notamment (Arnould et al., 2011), gagne du terrain, et un lien particulier entre sentiment et nature se tisse (Avocat, 1982). Les jardins publics et privés se parent alors de fleurs et de belles plantes, pour montrer une nature dont la beauté demeure immuable : les espaces sauvages restent en retrait pour laisser la place à l'aspect fonctionnel de la nature et à une esthétique soigneusement codifiée (Bergues, 2010). Est alors valorisée sur ces espaces une esthétique de l'apparence, censée refléter l'idéologie positive du progrès. Ce modèle d'aménagement des jardins par les fleurs se pérennise ensuite durant le 20^{ème} siècle dans l'aménagement de l'espace urbain, et va avoir une influence directe sur le fleurissement de jardins privés (Bergues, 2010). Cette demande urbaine (à la fois pour les jardiniers et les habitants) va conduire au développement des marchés de fleurs, d'abord en périphérie des villes, puis à l'émergence de la profession de fleuriste à partir de 1910. La fleur devient ainsi l'image d'une société du luxe (Lizet, 1989).

Parallèlement, les concours de « Village coquet », démarrés en 1920 sous l'égide du Touring Club de France, viennent poser des règles de bases sur l'aménagement, en zones rurale et urbaine : ruisseaux propres, pas d'ordures ni de fumier devant les maisons, plantes grimpantes le long des façades, fenêtres fleuries, végétaux dans les lieux publics. Ces recommandations vont alors contribuer à l'aménagement urbain public, mais aussi privé, avec des balcons, terrasses et jardins qui dès lors fleurissent. Axées dans un premier temps sur la propreté, ces recommandations alimentent en réalité une volonté d'esthétisme : rendre son cadre de vie visuellement agréable. Les différents concours de fleurissement développés en France au cours du 20^{ème} siècle vont aussi participer à cette « culture florale » (Bergues, 2010). Démarrant en 1959 sous la direction du commissariat général du tourisme, les concours et labels « villes et villages fleuris » vont promouvoir une certaine mise en ordre de l'espace, et assigner une fonction singulière aux fleurs d'agrément. L'institutionnalisation de ces concours va en effet contribuer à installer l'idée que les fleurs participent de la décoration, de l'architecture du monde urbain. Elles vont dès lors occuper l'espace public, bien au-delà des grands parcs paysagers : jardins publics et privés, voies de circulation, trottoirs, squares, ronds-points, etc., voire des aménagements fleuris autrefois réservés aux balcons ; une première tendance qui est à prendre en compte pour comprendre la place prépondérante des fleurs au sein des jardins collectifs.

Au sein des villes, un contraste de plus en plus fort se fait sentir entre les quartiers aux avenues larges arborées et les petites ruelles donnant pour seul horizon les cours pavées. La ville se pare ainsi d'espaces jardinés – par des professionnels, fleuris, soit une nature choisie pour des raisons esthétiques et sanitaires (Donadieu, 2013) ; un phénomène qui contribue par ailleurs fortement à l'attractivité des villes. Dans cette perspective, la nature ne sera plus radicalement opposée à la ville. Bien au contraire, tout concourt à lui redonner du sens. De nouvelles formes urbaines vont alors apparaître, et plus encore depuis une vingtaine d'années, caractérisées par des espaces non bâtis mis à la disposition des citoyens pour qu'ils les aménagent. C'est ce qui va favoriser le développement des jardins collectifs. Nous parlons

bien ici de jardins collectifs. Ce sont en effet des espaces – au départ en friche – de verdure aménagés, entretenus, jardinés par des habitants, de manière collective ; *i.e.* tous les processus relatifs à l'aménagement sont réalisés en collectif.

En somme, la nature en ville désigne donc les espaces verts, les jardins et les parcs publics, les arbres d'alignement - soit une nature policée par l'homme -, mais comprend également des espaces de nature sauvage (Aggeri, 2004), comme des friches urbaines, qui sont aménagés par des collectifs d'habitants

3. Quand le jardinage urbain devient une affaire d'habitants

Comment, dès lors, sommes-nous passés d'espaces dits « de nature » et jardinés par des professionnels de l'aménagement, à des jardins citoyens, qui plus est collectifs ? Le jardinage serait le troisième loisir préféré des Français, ce déjà avant les années 2000 (Baridon, 1998). Pour autant, la pratique du jardinage en ville a longtemps été l'apanage de « professionnels », et le reste encore largement aujourd'hui. Les citoyens n'interviennent pas dans la gestion et l'aménagement urbain d'espaces végétalisés. Paysagistes, jardiniers municipaux en sont les principaux acteurs à l'échelle de la plupart des territoires français. Cependant, des pratiques de jardinage d'habitants émergent de manière discrète depuis un siècle.

Il faut en effet rappeler que les pratiques de jardinage sur l'espace public, au-delà de l'habitation, existent depuis plus d'une centaine d'années, à l'image des jardins ouvriers. Ces jardins urbains réservés à des habitants et citoyens vont démarrer à la fin du 19^{ème} siècle, sous l'impulsion de l'Abbé Lemire et de la ligue française du coin de terre (Baridon, 1998). Des espaces inutilisés en périphérie des villes vont être convertis en jardins. Séparés en parcelles et destinés à un public moins favorisé, cette fois non professionnel – plus précisément aux ouvriers, pour animer leurs temps de loisir. Ces espaces à cultiver doivent apparaître comme un moyen pour ces populations de retrouver un certain rapport avec la terre, et leur permettre de produire un complément de subsistance. Une logique hygiéniste, d'éducation aux populations les plus pauvres (Hanna et Oh, 2000), semble également s'installer au travers de ces jardins nommés « jardins ouvriers ». Leur développement a aussi pour objectif de garder les ouvriers attachés à la ville et à l'usine, tout en conservant un rapport à la nature et aux racines (Cabedoce et Pierson, 1996). Ils doivent aussi permettre aux ouvriers de prendre l'air pour changer de l'environnement urbain pur, et relèvent ainsi d'une multitude de fonctionnalités associées.

Ces jardins ouvriers sont des lopins séparés par des clôtures ou des allées, avec des abris de jardins (Guyon, 2008). Ils sont de fait plus individuels que collectifs. L'émergence de ces jardins est une conséquence des mutations provoquées par l'évolution industrielle, c'est-à-dire l'effacement progressif de la nature en ville, l'éloignement des populations de la verdure, et des problématiques d'hygiène, de santé, et de pauvreté émergente. La constitution de ces jardins en tant qu'espaces de pratiques d'habitants nous intéresse donc particulièrement (ce que nous étudierons dans le second chapitre). Les jardins ouvriers et familiaux ont été l'objet de nombreuses études, portant notamment sur leur histoire (Cabedoce et Pierson, 1996), sur les différences sociales comme marqueurs de pratiques divergentes sur ces jardins (Guyon,

2008), sur l'espace qu'ils représentent sur un territoire (Girardin, 1994), comme des lieux d'initiation à la civilité (Cérézuelle, 2003) en permettant une certaine socialisation, cependant fortement tournée vers la sphère privée.

Par une modification d'orientation, et *via* la loi du 26 juillet 1952², ces jardins deviendront des jardins familiaux. Outre le fait qu'ils changent ici de nom, la fonction qui leur est associée change légèrement, mettant plus l'accent sur les pratiques familiales de jardinage et sur l'importance pour les familles de prendre l'air et de faire des activités de nature le week-end, en dehors de la ville. Ces jardins vont nettement reculer à partir des années 70, sous la pression immobilière notamment, mais aussi du besoin de loger une population grandissante en ville. La plupart de ces jardins, situés autrefois en périphérie des villes, se retrouvent plus ou moins envahis par le bâti, voire par des infrastructures types autoroutes, chemin de fer, etc., qui viennent entacher le potentiel calme de ces jardins. Malgré tout, ces jardins familiaux connaissent un certain succès et tous ont une liste d'attente d'habitants demandeurs. Il faut dire que l'attribution se fait bien souvent à durée indéterminée, et se base, depuis une trentaine d'années seulement, sur des critères sociaux et familiaux : ces jardins se sont donc ouverts, au départ réservé aux ouvriers, à d'autres catégories socio-professionnelles. Au fil des années, ces jardins familiaux tendent même à devenir une composante des espaces verts, indispensables pour l'urbanisme actuel (Guyon, 2008), dès lors qu'ils concourent, pour partie, à la logique de valorisation du patrimoine paysager et urbain existant.

Ces jardins familiaux sont des formes de jardinage atypiques par rapport aux jardins publics en ville, d'autant qu'elles sont souvent individuelles. Ils sont particulièrement axés sur le jardinage de légumes pour la consommation, l'expérimentation, les pratiques familiales, mettant en avant des pratiques horticoles traditionnelles (Cabedoce et Pierson, 1996).

Si ces jardins ont connu un très fort développement à la fin de la Seconde Guerre mondiale, portés notamment par la croissance économique et des valeurs familiales, ils sont aujourd'hui et depuis quelques années plus réellement soutenus par les politiques d'aménagement urbain. Les jardins familiaux tendent à être délégitimés par les aménageurs au profit des potagers urbains (c'est-à-dire les jardins partagés et collectifs). Ils étaient ancrés dans des racines ouvrières et s'adressaient historiquement à des classes sociales défavorisées, avec un accent particulier mis sur la production de ressources.

Ce phénomène ne découle pas d'une baisse de la demande de « nature en ville ». Les populations continuent en effet à être particulièrement demandeuses de ce type de jardin, de sorte que les listes d'attente sont encore très longues, malgré les problèmes auxquels sont confrontés les habitants : la proximité et la densification des infrastructures autoroutières, les conditions d'accessibilité, par exemple l'obligation de s'y rendre en voiture, etc. Il a partie liée avec le fait, selon D. Cérézuelle (2003), d'une baisse de l'intérêt politique pour les jardins familiaux, mais aussi de celui des architectes et paysagistes qui jugent ces lieux trop « normatifs, parfaits », et ayant un usage privatiste, d'une ou de plusieurs familles. Une analyse que partage X. Frauenfelder (Frauenfelder et al., 2014). Selon cet auteur, serait à

² (Articles L561-1 à L561-2). <https://www.senat.fr/leg/pp101-368.html>

l'œuvre un processus de disqualification symbolique du jardin familial au profit des nouvelles formes de jardinage urbain, collectif.

Dans ce contexte apparaissent de nouvelles formes de jardins : les jardins collectifs et notamment les jardins partagés, qui font également écho à de nouvelles formes d'aménagement du territoire urbain, apportant une esthétique naturelle et créant des lieux d'échanges, publics, profondément sociaux, voire égalitaires. Là encore, sur ces jardins collectifs, la constitution de différents espaces par la pratique des jardiniers fera l'objet d'une analyse dans le quatrième et cinquième chapitre.

Nous décrirons au cours de cette thèse les espaces produits par cet idéal des jardins collectifs, vus par les institutions autant que par certains jardiniers, notamment en décrivant et en analysant la pratique des jardiniers et l'organisation des jardins collectifs. Nous parlons de jardins collectifs urbains pour désigner des espaces entretenus, gérés et cultivés collectivement par un groupe d'habitants – constitués ou non en association. Cela comprend les jardins partagés et les jardins de rue. Ces jardins (ouvriers, familiaux puis collectifs) émergent dans un contexte particulier qui est celui de la ville : ils viennent répondre à différentes problématiques urbaines, sanitaires et financières pour les jardins ouvriers par exemple, mais aussi en lien avec l'idée de « nature ». Nous nous posons maintenant la question suivante : comment les évolutions structurelles de la ville ont favorisé l'émergence de ces jardins collectifs ?

4. Les évolutions de la ville comme point de départ pour penser les jardins collectifs

Les jardins collectifs abordés au cours de ce travail représentent des formes de végétalisation de la ville par des habitants et soutenues par les institutions locales. Mais comment les évolutions de la ville ont rendu possible l'émergence, voire ont favorisé cette végétalisation ?

Selon que l'intérêt porte sur le bâti, l'architecture, l'habitant, les fonctions urbaines, le statut politique ou le mode de vie des habitants, les définitions et mesures de ce qu'est une ville (Le Gléau, Pumain et Saint-Julien, 1996) changent. Les villes pouvaient autrefois se définir par leurs fortifications, leurs institutions voire leurs privilèges (Mathis et Pépy, 2017, p7). En France, depuis 1846, le critère démographique est utilisé pour définir le milieu urbain : toute commune de plus de 2000 habitants est une ville. Les seuils d'habitants sont-ils pour autant toujours aussi signifiants au vu de l'évolution exponentielle des populations, aussi bien françaises que mondiales, depuis un siècle ? L'accroissement des populations va venir brouiller la définition de ville, en abolissant ses frontières claires (les anciennes fortifications), avec une expansion constante sur sa périphérie. Les murailles et fortifications deviennent des lieux de promenades et de plaisance.

La ville ne cesse d'évoluer et de se transformer depuis le 19^{ème} siècle. Elle est traversée par des flux de marchandises, de personnes, d'informations, de plus en plus nombreux. À la fin du 19^{ème}, les villes concentrent l'essentiel de l'activité économique des sociétés, et deviennent

donc des lieux où migrent les populations. Cet afflux entraîne de fait une extension des limites de la ville, toujours repoussées au fil des années, au détriment des espaces péri-urbains – qui se détricotent en de multiples sous-espaces. Un phénomène historique classique (les villes ont toujours plus ou moins débordé des fortifications), mais d’une ampleur inédite fut ainsi à l’œuvre. Au point que la taille des villes s’est décuplée au cours du 20^{ème} siècle : selon les données de l’Insee de 1999, le nombre de villes de plus de 1 million d’habitants est passé de 16 à 300 en France. Cette tendance d’évolution des villes est cependant nettement ralentie à partir des années 2000, au profit de leur étalement, avec une évolution de leurs couronnes. Si les villes étaient autrefois denses et délimitées, elles s’étalent aujourd’hui et leurs frontières deviennent plus floues (notamment entre ville et agglomération) : elles s’entourent de fait de villes nouvelles, parfois denses, parfois discontinues où domine l’habitat individuel. Émergent donc de multiples formes urbaines - agglomérations, métropoles - depuis le 19^{ème} siècle, aux configurations différentes, issues de contextes historiques, politiques, culturels et architecturaux. Cette croissance urbaine est qualifiée de périurbaines (Racine, 1993), de rurbanisation (Beaujeu-Garnier, 1983). Empiétant de plus en plus sur les espaces ruraux, la ville devient tentaculaire et il est aujourd’hui estimé que 95% de la population française vit sous l’influence d’une ville (Allain, 2004)³ : à tel point que certains espaces ruraux sont devenus péri-urbains.

Les représentations de la ville sont, depuis le 19^{ème} siècle, de plus en plus négativement connotées. Comme sites de libération démocratique (Bauman, 2001), de pouvoir central, elles peuvent être aussi envisagées comme le « centre du déclin psychologique, physique », voire environnemental (Lepofsky et Fraser, 2003). La littérature sociologique et géographique américaine est particulièrement critique vis-à-vis de la ville (avec notamment les écrits de H. Lefebvre et de D. Harvey) : les pratiques de managements grandissantes dans les politiques publiques, l’idéologie capitaliste sont dominantes au sein des acteurs publics locaux.

Les populations urbaines sont directement dépendantes de la manière dont la ville est « fabriquée », et vont essayer de trouver des solutions pour mieux y vivre. Les villes seraient ainsi le principal moyen et le meilleur espace pour le développement de politiques néolibérales (Harvey, 1989), avec la généralisation de politiques managériales et entrepreneuriales dans la gouvernance urbaine. Les villes – au sens politique et de l’aménagement du territoire – fonctionneraient de plus en plus, depuis les années 1960, comme un marché privé (Hackworth, 2007).

La ville se compose de différentes fonctions et zones, et se définit par des oppositions : entre intérieur et extérieur, centre et périphéries, espaces privés et espaces publics (Rémy et Voyé, 1981). À cet égard, J. Lévy et M. Lussault (2003, p338) précisent que ces espaces publics peuvent être classés selon leur accessibilité sociale : en accès libre pour ce qui est du domaine public, normés pour les domaines semi-publics (gares, centres commerciaux) ou restreints (cinémas, bars). Ces ouvertures ou fermetures se matérialisent par des murs, des portes, des accès. Certains espaces pourraient être envisagés comme fermés, tout en étant visuellement

³Ville prise au sens large ici, donc de Métropole

ouverts, perméables. D'autres seraient totalement imperméables, à la fois physiquement et au regard des passants et habitants. Les jardins collectifs, comme nous les analysons dans ce travail, vont appartenir à ces deux catégories : ils sont à la fois un espace fermé, notamment quand aucun jardinier n'est présent, où personne ne peut entrer, mais qui reste visuellement accessible (et qui fait ainsi primer une dimension paysagère du jardin). Quand un jardinier est présent, l'espace est ouvert et accessible à tous. Ainsi, le jardin collectif est un espace de la ville, public et privé, ayant vocation à s'ouvrir à tous.

Par ailleurs, deux caractéristiques majeures pourraient être associées à la ville selon J. Rémy et L. Voyé : la reconnaissance de la valeur des espaces publics pour le collectif, et l'importance de la mobilité (l'espace de la ville comme le lieu de circulation des personnes, des idées, des marchandises). Les espaces de la ville seraient des lieux de mises en avant d'une multitude de projets individuels plutôt que de projets collectifs, et où les relations de voisinage laisseraient place aux réseaux choisis.

Aussi, il n'existerait pas une ville, mais différents types de villes ; global city (Sassen, 1994), world city (Taylor, 1997), mega-city regions (Hall, Pain, 2006), informational city (Castells, 2002), Telecity (Fathy, 1991), softcity (Mitchell, 1995), learning city (OECD), intelligent city (Kominos, 2009) par exemple. Pour Z. Bauman, ce qui caractériserait ces différentes appellations de villes contemporaines modernes, serait la flexibilité généralisée et la faiblesse de l'ancrage social, ces deux tendances conduisant à une « permanence de l'éphémère » (Bauman, 2005). Un constat qui sert de point de départ aux jardins collectifs, désireux de mettre en avant une certaine durabilité, et qui vont par ailleurs être eux-mêmes des espaces parfois éphémères, avec des engagements parfois très courts de la part des acteurs, comme nous allons l'analyser au cours de ce travail.

Le point de départ de cette thèse étant que la ville, en tant d'espace spécifique, n'est pas un « un spectacle achevé, accompli, mais une œuvre dont la structure est à la fois ferme et réversible » (Ledrut, 1968, p358). En ce sens, les projets de jardinage collectif viennent s'inscrire dans cette œuvre réversible, au sein d'espaces de la ville, pour en modifier la structure, offrant une place de choix au végétal.

Et pourtant, il n'en a pas toujours été ainsi, tant la ville a longtemps été considérée comme étant de fait « anti-nature » : ceci étant l'une des premières caractéristiques de la ville (Mathis, 2021). Au 19^{ème} siècle, le végétal a pour fonction de servir l'art urbain, avec un ordonnancement et une organisation précise, que ce soit des bacs de fleurs sur le trottoir, les arbres ou les jardins publics. Les évolutions urbaines – et surtout technologiques avec, par exemple, la voiture – à partir de la révolution industrielle conduisent à un autre courant de pensée, considérant la ville comme étant nocive d'un point de vue sanitaire : bruits, pollution, vitesse sont autant de facteurs qui agissent sur les corps des habitants de la ville. Le végétal apparaît comme un remède pour offrir l'apaisement : que ce soit la nature (parcs, bords de mer, forêt) ou le végétal en tant que mobilier urbain (arbres, bacs de fleurs, etc.).

Ainsi, le végétal en ville apparaît d'abord comme étant un outil pour l'urbanisme, pour à la fois meubler l'espace – public – et apporter des solutions aux caractéristiques inhérentes et problématiques de la ville. Le terme « d'espace vert », qui s'impose après 1945 va renforcer

cet aspect fonctionnel du végétal en ville (Mathis, 2021) : destiné à la respiration des habitants, au sport et à d'autres activités récréatives. Face à l'expansion de la ville à ce moment, la circulaire du 8 février 1973 vient définir ce terme d'espace vert et fixer une surface de 10m² par habitant de la ville. Ainsi, les aménagements des grands ensembles dans les années 70 mettent en avant des surfaces de verdure, mais souvent mal adaptée, pensée, et non entretenue (Mathis et Pépy, 2017). S'il y a effectivement prise en compte et volonté de végétalisation à ce moment dans les villes, celle-ci reste très chosifiée et portée vers des fonctions spécifiques sans prise en compte du milieu naturel, de l'écologie. À ce titre, N. Blanc parle de « jardins Kleenex » (2004). L'auteure montre que la prise en compte de l'écologie du végétal prend ses racines (en France) dans les années 1970, avec par exemple l'application de programmes tels que « Man and Biosphère » de l'UNESCO en 1971 (Blanc, 1998). Les travaux de paysagistes comme Gilles Clément vont directement impacter cette place du végétal dans l'urbanisme, à partir des idées de flore spontanée, de jardins sauvages, avec une accélération de ce phénomène dans les années 90 (Blanc, 1998). Cette tendance des aménageurs et paysagistes est renforcée par des dispositifs et appels au niveau mondial ou européen : Sommet de la Terre de Rio en 1992, Charte d'Aalborg en 1994, Directive européenne « Habitats » en 1992, contribuant à changer la perception du végétal en ville. S'ajoutent à cela des initiatives localisées, comme à Rennes, avec une gestion différenciée des espaces verts mise en place par la municipalité qui accorde une plus grande importance au végétal spontané. Plus récemment, la loi Labbé est venue interdire en 2017 l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics.

Après avoir été longtemps repoussé, dans une logique hygiéniste, pour favoriser une nature faite de jardins d'apparat, le végétal spontané, irrégulier, commence ainsi à faire irruption dans les rues, notamment au travers des jardins collectifs initiés par des habitants, favorisés en cela par l'ensemble des évolutions urbaines (et du côté des aménageurs) depuis 30 ans.

5. S'intéresser aux jardins collectifs

Notre travail de terrain et nos lectures nous conduisent à délimiter le périmètre des jardins collectifs à deux formes principales : les jardins partagés et les jardins de rue.

Les jardins partagés arrivent en France avec le forum national de Lille en 1997, qui marque la création du réseau national "Jardin dans tous ses États". Ces jardins sont fortement inspirés par les community gardens américains sur l'aspect collectif (Schmelzkopf, 1995 ; Lawson 1984), mais également par les jardins ouvriers (devenus Jardins familiaux en 1952). Les jardins partagés sont des espaces urbains jardinés collectivement, sous le giron d'une association louant le terrain à une Métropole, une municipalité ou un promoteur. Au sein de ces jardins, la production de nourriture n'est pas affichée comme prioritaire, mais est plutôt un bonus. Ce sont en effet d'autres perspectives qui sont recherchées : les relations sociales, le travail de la terre et la protection de la nature (Bally, 2017). Ces jardins émergent de manière relativement linéaire. Un groupe d'habitant repère un espace en friche. Ce groupe va alors se fonder en association, en recrutant au passage d'autres membres potentiellement intéressés par cet acte de jardinage collectif. Ils formulent alors une demande à la municipalité, pour en faire un jardin partagé. Une réunion de présentation du projet est organisée avec la

coordinatrice des jardins partagés de la ville de Lyon et des techniciens, voire un élu, pour valider l'acceptation du projet, tout en testant la motivation des jardiniers. La demande acceptée, la municipalité démarche des techniciens pour mettre l'espace aux normes – de sécurité, faire des tests de pollution des sols (une pratique systématisée depuis peu) et, si nécessaire, aménager l'espace de jardinage et l'installation d'une clôture.

La ville de Lyon compte ainsi plus de 50 jardins partagés sur son territoire (sans compter ceux de la Métropole donc). Parmi eux, les 27 premiers ont suivi un processus d'émergence citoyenne, d'après la chargée de mission de la ville de Lyon dont l'une des tâches est le développement et le suivi de ces jardins. Les autres, plus récents, sont issus d'aménagements réalisés soit par des bailleurs, soit par des acteurs publics, de terrains généralement situés dans nouveau quartier ou en renouvellement et spécifiquement dédiés au jardinage collectif. Le fait qu'un fonctionnaire de la ville ait une partie de son temps dédié au développement des jardins partagés est significatif de l'importance que ces derniers ont pris dans le développement urbain.

La seconde forme de jardin collectif qui a retenu notre attention est celle des « jardins de rue » (Scribes, 2009) : des micros espaces jardinés en ville par des citoyens, aux alentours de leur habitat. Ces jardins de rue peuvent prendre trois formes différentes : les pieds d'arbres (des aménagements de fleurs au pied des arbres, semblables à ce qui est réalisé par les services de la ville), les jardinières – petites et plus grandes qui peuvent être installées par des habitants ou une association, comme les incroyables comestibles par exemple, et les micro-implantations florales – des espaces rectangulaires creusés entre le trottoir et les habitations. L'inspiration de ces jardins de rue vient des jardins Yanaka, des rues aménagées par les habitants du quartier du même nom à Tokyo et des jardins d'Ikebukuro, également à Tokyo. Ces derniers cultivent des plantes, soit dans des jardinières soit dans des petits pots, mais encore nettoient leur rue pour ensuite y disposer des branches, tout cela pour mettre en avant le vert et le vivant. Selon C. Marlin (2008), ces aménagements de petite taille ont un effet non négligeable sur l'image du quartier. De même, les espaces existants entre chaussée et habitations dans certains quartiers à Montréal comme Rosemont Petite Patrie (rue des Ecores) ou l'arrondissement de Ville-Marie à Québec. Ces espaces vont largement inspirer un habitant, ayant aussi la casquette de jardinier des Espaces Verts de Lyon. En 2002, il va, d'une part, réunir des voisins du 5ème arrondissement où il réside pour aménager des espaces de verdure, d'autre part déposer dans le même temps une demande d'aménagement d'un jardin partagé avec ces mêmes voisins. Ils démarchent ainsi, *via* l'institution, une entreprise pour creuser des trous d'une quarantaine de centimètres de largeur et de 80cm de longueur, pour permettre aux habitants intéressés de jardiner ces micro-espaces. Un premier évènement sera organisé en 2006 : « Jardinons nos quartiers », avec le soutien de la municipalité. Il marquera le début des premières plantations cultivées collectivement, de même que l'inauguration d'un parcours piéton du quartier, le tout étant célébré dans le cadre d'un repas partagé. Un second évènement apparut en 2010 et publicisé dans des articles dans le journal local va être le déclencheur d'un mouvement des demandes de développement des micro-implantations florales d'habitants d'autres quartiers. Si bien que selon les chiffres de la Direction des Espaces Verts, il existe aujourd'hui quelques 900 jardins de rue à Lyon aujourd'hui, les 2/3 étant des micro-implantations florales. Ces jardins sont particulièrement

concentrés sur les quartiers de la Guillotière, du 5ème arrondissement, de la Croix-Rousse et de Montchat.

Outre le fait que le nombre de ces jardins collectifs ne peut que retenir l'attention, le mouvement de développement qui les traverse contribue à l'avènement de plusieurs phénomènes notables, principalement deux. Pour une part, ces jardins collectifs sont porteurs de nouvelles tendances du jardinage urbain. Ils informent l'existence de nouvelles pratiques, urbaines et collectives, de jardinage, comme par exemple la culture de légumes en bacs. Pour une autre part, mais de façon concomitante, ils illustrent une tendance qui est celle de la végétalisation des espaces urbains. Et ces deux phénomènes convergent. Si les pratiques qui se sont progressivement déployées s'éloignent de celles qui ont été - et sont encore - mises dans les jardins très entretenus des professionnels ou dans les jardins familiaux, elles se développent dans le cadre d'espaces issus bien souvent de la convergence entre une action habitante collective et celle, pour partie conjointe d'acteurs publics urbains et d'aménageurs locaux. De sorte que les jardins collectifs auxquels nous nous référons dépassent ainsi le statut de simples jardins, en favorisant une métaphore du « monde urbain post-moderne » (Bouvier-Daclon, Senecal, 2001) ; ils deviennent des espaces qui ne sont plus seulement réservés à la pratique de jardinage, mais qui contribuent également au développement de liens entre l'urbain et le naturel, à l'embellissement, à la participation et à la vie du quartier.

Le jardin est donc un espace multiple qui prend une diversité de formes et est sujet d'une diversité de situations. Il est un espace façonné par ceux qui s'en occupent, devient le centre de pratiques qui reflètent aussi les tendances de société du moment : récréatif et sanitaire au 19^{ème} siècle avec les jardins publics, également sanitaires et nourriciers pour les jardins ouvriers, récréatifs et éducatifs avec les jardins familiaux, etc. Dès lors, nous aborderons cet objet changeant, sous l'angle de l'espace, pour mieux nous saisir de sa complexité.

B. Appréhender les jardins collectifs sous l'angle de la spatialité

Les jardins collectifs participent selon nous d'une « production de l'espace » (Lefebvre, 1974). Et c'est à partir de ce cadre théorique issu de la géographie critique que l'on peut, dans un premier temps, comprendre leur fabrique (notamment la domination de la fabrique de la ville par certains acteurs), la manière dont ils sont façonnés par les pratiques quotidiennes des habitants, mais aussi les processus contribuant à ce que les espaces sociaux produits par ces jardins deviennent complémentaires les uns les autres, mais encore s'entrechoquent.

Comme nous allons le montrer ici, l'objet jardin collectif a été surtout traité sous l'angle des community gardens, où les chercheurs ont déjà un certain recul qui permet d'analyser ces espaces sur un temps long. Les travaux de géographes dominant pour l'instant l'abord de cet objet jardin collectif, suivi par des sociologues. Nous décrivons ainsi dans cette partie comment nos travaux précédents ont mené à cette recherche, nous analysons ce que la littérature existante dit de l'objet jardins collectifs, puis nous mettons en exergue le cadre théorique de la thèse et la manière dont il nourrit un angle original d'attaque de cet objet.

6. L'objet de recherche, produit des expériences du chercheur

Ce travail de thèse repose sur une réflexion construite chemin faisant que nous souhaitons ici expliciter, par des lectures, des discussions avec des sociologues et géographes et des réflexions favorisées par les rencontres et les colloques.

Les discussions autour des travaux de H. Lefebvre lors de la participation à un colloque « Citoyenneté et démocratie » à Tours début 2015⁴ ont également été particulièrement inspirantes pour aborder les travaux du géographe, et voir notamment la manière dont celui-ci a été utilisé, cité, par bon nombre d'auteurs de différentes disciplines. Une série de documentaire diffusé sur Arte en début d'année 2016 intitulé Oasis Urbaine⁵ et mettant la focale sur différents jardins communautaires à Budapest, Détroit, Paris, Londres ou encore Leipzig, nous a montré la manière dont certains espaces en friche pouvaient être réinvestis, en marge de l'action publique dans un premier temps, puis en accord avec celle-ci, pour fabriquer des espaces publics relativement inédits dans la ville d'aujourd'hui, non seulement pour la nature offerte, mais également pour les activités qui s'y tiennent. Des documentaires qui montrent d'un côté l'intérêt pour la thématique des jardins collectifs urbains aujourd'hui, non seulement au niveau du grand public, mais aussi des institutions, et de l'autre côté le besoin de l'apport d'un point de vue critique sur ces jardins, parés, selon ces discours, de toutes les vertus. Les jardins collectifs présentés seraient ainsi des « oasis de verdure », des « sanctuaires de végétations » qui permettent de tempérer les « foules oppressantes » de la ville, donc de réparer le lien social, de donner accès à des espaces de verdure à tous, mais

⁴<http://citeres.univ-tours.fr/spip.php?article2131>

⁵ Expliqué ici : <http://www.lematdrome.fr/2016/12/oasis-urbaines-du-vert-du-vivant-dans-la-grisaille-des-villes-une-serie-documentaire-d-arte.html>

encore de redynamiser certains quartiers. De plus, les jardins collectifs abordés dans ces documentaires semblaient mettre en avant tout une diversité de pratiques quotidiennes : on y voyait des acteurs déambuler, discuter, préparer à manger, d'autres jardiner. Un aspect qui nous a interpellés : est-ce que ces jardins collectifs sont des espaces de jardinage ou sont-ils plus que cela ? Ces constats généraux sont le point de départ de l'analyse menée ici sur les espaces produits par les jardiniers au sein des jardins collectifs.

La lecture de l'ouvrage de F. Dubost, « Les jardins ordinaires », portant sur les transformations de la vie quotidienne au travers de différents types de jardins fut indispensable pour notre compréhension de l'objet jardin. Outre l'évolution de la place de la nature dans les mœurs, cette auteure montre notamment l'importance prise par les pratiques jardinières – en milieu rural et urbain – et les différences entre différentes populations (âges, niveau de revenus notamment). Y est souligné le besoin de jardiner pour « mieux vivre », voire « mieux manger » (Dubost, 1984, p154), et pour certains, la sociabilité inventée par le jardin, qui au départ, permet de protéger la liberté de chacun, rendrait possible une séparation entre vie privée et espace public. L'ouvrage soutient aussi l'idée que les jardins ne sont pas seulement le produit d'où l'on vient, mais de « là où l'on est » (Dubost, 1984, p159). Enfin, l'auteure met en exergue la force des connaissances liées au jardin, plus que les outils et leurs évolutions technologiques au fil du temps, et l'importance pour les jardiniers de s'enrichir en permanence de nouvelles connaissances autour des pratiques de jardinage. Des pistes de réflexion sur le rapport de l'individu au jardin qui là encore peuvent être transposées dans le cas des jardins collectifs.

La ville végétale de C.F. Mathis et E.A. Pépy fut une autre lecture pilier de cette recherche, par la description particulièrement précise de l'histoire de la nature en milieu urbain et des représentations qui y sont associées au fil des époques et des pouvoirs en place. Ainsi, ces auteurs décrivent les différentes raisons menant au développement de la nature en ville (thérapie, bien-être, esthétique, ordre, etc.) : les végétaux sont ainsi à la fois des instruments d'urbanité, de construction d'espaces publics et d'aménagement du territoire au sens large. Les villes – Françaises – seraient ainsi passées d'une nature urbaine contrôlée, à une parfaite maîtrise du végétal durant la grande première moitié du 20^{ème} siècle, pour ensuite aller vers une nature abondante, sauvage, plus libre et partagée, depuis 30 ans. Cette nouvelle représentation de la nature en vigueur, aussi bien chez les paysagistes que dans certaines institutions, est empreinte de principes écologiques et d'une volonté de créer la continuité entre le milieu rural et l'urbain. Aujourd'hui parée de toutes les vertus, la nature serait l'antidote des maux de la ville (Mathis, Pépy, 2017, p306). Ce constat est le point de départ de notre réflexion critique sur l'apport de la nature en ville et sur les multiples bienfaits et vertus annoncées des jardins collectifs, par les institutions tout comme les associations porteuses de ces projets de jardins, notamment partagés, réflexion à partir de la perspective critique de H. Lefebvre et de l'espace.

7. Une diversité d'approches théoriques sur les jardins collectifs : définitions, fonctions, spatialités

Les jardins collectifs (pas seulement français) ont une histoire relativement récente et, en tant qu'objet urbain, ont été le sujet de différentes recherches, essentiellement sociologiques et géographiques. Cette revue de littérature traite des jardins collectifs tels qu'ils ont été étudiés depuis 1970 (et l'apparition des *community gardens*) par différentes disciplines. En effet, pour traiter de l'objet jardin collectif, la littérature française s'est rapidement révélée insuffisante (celle-ci étant plus extensive sur les jardins familiaux par exemple) et nous sommes ainsi allés chercher du côté de la littérature internationale traitant de formes de jardinage proche des jardins collectifs tels que nous les étudions sur le terrain lyonnais. Ainsi, aux États-Unis, les *community gardens* ont déjà une certaine histoire et les productions de chercheurs sont déjà nombreuses sur cet objet, de même qu'au Québec avec les jardins communautaires. Il est intéressant de constater que si les *community gardens* New-Yorkais ont été fortement étudiés (Baudry, 2010, 2012; Eizenberg, 2012), les jardins collectifs barcelonais (Calvet-Mir et March, 2017), de Glasgow (Cumbers et al., 2018), américains en général (Birky et Strom, 2013), canadiens (Welsh et MacRae, 1998), français (Demailly, 2014; Martin et al., 2017; Mestdagh, 2015; Scheromm, 2015) ou encore de Prague (Spilková, 2017) ont aussi donné lieu à des travaux, que nous allons expliciter ici pour montrer tout l'intérêt de notre angle d'analyse et de notre travail. Ainsi, dans cette revue de littérature, nous traiterons autant des jardins communautaires, des *community gardens* que des jardins partagés.

Quatre axes structurent cette revue de littérature : les jardins collectifs comme formes organisationnelles spécifiques au sein du milieu urbain, les fonctionnalités diverses qui peuvent être associées à ces jardins, l'utilisation de ces espaces comme outil d'aménagement du territoire par les institutions locales et enfin les approches spatiales appliquées à ces jardins collectifs.

7.1. Les jardins collectifs comme une diversité de lieux et de formes organisationnelles

Ce qui ressort de la littérature traitant de l'objet jardin collectif, ce sont dans un premier temps les tentatives de définitions de ce que sont ces lieux. En effet, ces jardins peuvent prendre place dans divers contextes urbains, pays, géographies, et revêtir ainsi différentes formes. Il nous importe donc d'abord de voir comment la littérature définit ces jardins collectifs, afin de mieux cerner les formes de jardinage prises en compte dans ce travail.

E. Eizenberg dans son article portant sur les *community gardens* à New York tente de classer ces jardins en plusieurs catégories, selon des critères tels que la population et l'utilisation du terrain : elle décrit les « *casita gardens* », à population fortement latine et où le jardinage s'accompagne de pratiques de détente et culturelles comme l'écoute de musique et la danse par exemple ; mais aussi les « *farms gardens* » où la population est à forte dominante afro-américaine et où l'espace est principalement tourné vers la production de fruits et légumes, qui peuvent être soit consommés sur place lors de repas, soit donnés aux plus pauvres. Des

ateliers sur l'agriculture sont aussi organisés. Enfin, l'auteure identifie une troisième forme de community gardens avec les « electric culture gardens », caractérisés par une population « blanche » et localisée essentiellement dans des quartiers en cours ou ayant subi une gentrification récente. Ces espaces sont organisés autant vers le jardinage que vers la socialité, car la production de nourriture est ici moins une nécessité. La culture – et une diversité de cultures – sont mises en avant au travers de différents événements (le Earthday festival annuel par exemple).

Ce premier exemple permet de comprendre que les community gardens peuvent recouvrir une variété d'espaces, et de modes d'organisation, que bien peu d'auteurs rappellent. En fait, jusqu'à très récemment, il régnait une certaine confusion autour de la définition des jardins partagés, jardins collectifs et des jardins communautaires (qui sont la traduction littérale de community gardens). Pour Boulianne (1999), le jardin communautaire est constitué de multiples parcelles gérées de façon individuelle, tandis que le jardin collectif est fait d'une seule parcelle exploitée collectivement (et semble ainsi s'apparenter à ce que nous appelons ensuite en France les jardins partagés), mais le jardin a surtout, dans les deux cas, une mission sociale explicite (Boulianne, 2001, p63).

Pour J. Ferris, C. Norman et J. Sempik (2001), ce qui permet de distinguer un community garden d'un jardin privé c'est que le premier est public en termes de propriété et comprend un certain degré de contrôle démocratique (Ferris et al., 2001, p560) : avec en toile de fond l'idée que de multiples individus se rejoignent sur ce lieu pour jardiner. Pour ces auteurs, les différences entre chaque community gardens ont partie liée avec ce qu'ils ont à offrir pour le quartier : espace ouvert et de verdure pour la détente ou légumes peu chers, par exemple pour le côté alimentaire. Ainsi, travaillant sur la baie de San Francisco, Ferris, Norman et Sempik englobent dans community gardens les « Leisure gardens, child and school gardens, entrepreneurial gardens, crime diversion gardens, healing and therapy gardens, Ecological restoration gardens, demonstration gardens et les Neighborhood pocket parks ». Chaque jardin n'a pas, pour ces auteurs, une fonction exclusive et peut cumuler différentes fonctions. Ainsi, ce qui définit pour ces auteurs les community gardens ce sont les communautés d'habitants qui les supportent activement (Ferris et al., 2001, p562).

D. Chitov (2006) tente, aussi *via* l'exemple de New York, de distinguer 4 types de jardins communautaires sur le territoire: les jardins permettant l'agriculture et qui mettent l'accent sur la production de légumes ; les jardins « ethniques » qui sont à forte diversité de population et qui mettent en avant des pratiques culturelles ; les parcs qui mettent en avant le visuel et le paysage ; enfin les multi-purpose gardens (Chitov, 2006, p446-449) qui sont des très grands jardins avec entre 50 et 100 jardiniers et qui proposent à la fois une orientation culturelle, agricole et démocratique. Ces derniers reposent par ailleurs plus sur les donations et droits d'entrée que sur les fonds publics.

À noter que ces community gardens sont très urbains, et que peu d'études portent sur des jardins de ce type en milieu rural (Draper et Freedman, 2010, p461). Par ailleurs, la revue de littérature menée par ces deux auteurs sur les community gardens montre que l'objet a été principalement étudié par les méthodologies qualitatives, tant les méthodes quantitatives

peinent à se développer, à défaut de trouver un groupe de contrôle et un échantillon suffisamment large notamment. Elle montre aussi la forte propension de ces études à s'intéresser aux impacts individuels et communautaires de ces jardins, qui sont vus comme étant principalement positifs : les impacts les plus courants étant la santé (par exemple Aliamo et al., 2008 ; D'Abundo & Carden, 2008; Heim et al., 2009), l'empowerment d'habitants (Schmelzkopf, 2002; Smith & Kurtz, 2003; Staeheli et al., 2003) ou le capital social (Glover, 2003, 2004; Glover, Parry, et al., 2005). D'autres bénéfices de ces community gardens sont identifiés comme la transmission de connaissances entre générations, la réduction de la criminalité dans le quartier environnant, l'apport visuel pour le quartier, la préservation de différentes cultures, le développement économique – certains jardiniers revendant à des restaurants du quartier leur production (Ferris et al., 2001) - ou encore l'apport d'un espace de loisir – gratuit (Draper et Freedman, 2010, p485).

H. Kurtz interroge les différentes perceptions par les jardiniers de ce que doit être un community gardens, qui mène à des process et des modes d'organisation différents. Cette recherche qualitative sur trois jardins de Minneapolis dans le Minnesota montre comment chaque jardin possède son propre espace, défini en grande partie par les jardiniers présents – et qui n'ont pas la même sensibilité que d'autres jardiniers. C'est autant la configuration spatiale des lieux – et la présence plus ou moins prégnante d'une clôture par exemple – que les visions des jardiniers qui vont conférer un certain sens à l'espace physique occupé : chaque jardin serait ainsi une « arène » dynamique (Kurtz, 2001, p668) où les jardiniers construisent dans le temps une communauté. L'article invite ainsi à être particulièrement vigilant sur ces potentielles différences entre community gardens et le fait que chaque espace (comprendre chaque community garden) n'obéit pas aux mêmes règles et représentations que les autres. Autrement dit, chaque espace jardiné construit est spécifique et difficilement assimilable à des typologies.

Du côté de la littérature française, il semble qu'il y ait une certaine confusion autour du jardin collectif et de sa définition, qui tendrait à être simplement une forme de jardinage autre que celle pratiquée dans le cadre du logis. Dans l'article de Tozzi et Andrea (2014) : la définition suivante est donnée : « *son utilisation recouvre l'ensemble des formes, des pratiques jardinières et habitantes, les plus fréquemment constatées en France : jardins partagés, familiaux, d'insertion par l'activité ou pédagogiques* ». Cette définition recouvre ainsi une variété de formes de jardinage, dont certaines sont collectives, mais dont les dimensions organisationnelles sont très différentes. Ainsi, la comparaison et le rapprochement entre ces différentes formes de jardin collectif sont difficiles, tant le public et les acteurs porteurs du jardin peuvent être différents, entre un jardin d'insertion et un jardin pédagogique par exemple. C'est pourquoi nous ne retenons pas ici cette définition, qui englobe des formes de jardinage plus individuelles, comme les jardins familiaux par exemple.

La littérature américaine adopte aussi le terme d'agriculture urbaine (urban agriculture) pour qualifier, englober ces pratiques de jardinage collectif. L'article de Poulsen et al. (2014) met ainsi les community gardens comme une application au niveau local de plans d'agriculture urbaine. Pour ces auteurs, l'agriculture urbaine, c'est aussi les fermes urbaines, les jardins

d'écoles, les jardins de toits : les community gardens restant la forme la plus connue aux États-Unis. Ces jardins apparaissent ainsi comme des « oasis » promouvant un certain nombre de bénéfices : accéder à une nourriture saine, cultiver son bien-être, abaisser les barrières entre classes et populations, etc. (Poulsen et al., 2014). Pour Duchemin et al. (2010), les jardins communautaires (à Québec) font partie de l'agriculture urbaine, à laquelle les auteurs font référence pour désigner des dispositifs relevant de l'action publique. Les auteurs font la distinction entre jardins communautaires et jardins collectifs, les premiers relevant d'une politique publique locale, les seconds n'en faisant pas partie et ayant été initiés par des habitants.

Enfin, M. Stiegman propose une typologie des jardins collectifs en quatre catégories (Stiegman, 2004) :

- *Les jardins collectifs de quartier* : ils sont à la fois le résultat et l'élément moteur de la concertation locale. Ils visent la mixité sociale en impliquant des jardinières représentant une diversité de profils économiques, culturels et sociaux. Les participants s'engagent pour une saison complète (généralement de mai à octobre). Une animation soutenue assure l'atteinte des objectifs sociaux.
- *Les jardins collectifs rattachés à un organisme* : ces jardins sont établis en lien direct avec un organisme communautaire ou avec un programme spécifique. L'animation et la structure du projet s'adaptent aux objectifs du groupe porteur.
- *Les jardins partagés* : ce sont des jardins partagés où un habitant du quartier partage son arrière-cour avec un groupe. La coordination est assurée par un groupe qui fait le lien entre le jardin-partage et un réseau de jardins collectifs. La dynamique collective et le suivi social sont moins importants que dans des jardins collectifs liés à des groupes plus grands ayant une animation plus soutenue.
- *Les jardins collectifs d'insertion* : dans ces jardins collectifs, les jardiniers participent à un programme de réinsertion par le travail.

Ces catégories dressées par l'auteur nous semblent peu refléter la réalité sociale de l'objet jardin collectif, notamment les jardins d'insertion qui constituent un cas à part. Ces derniers restent des espaces réservés pour une certaine catégorie de population et non ouverts à tous : les pratiques collectives sont principalement forcées par l'animateur ou l'animatrice du jardin et les temps collectifs sont définis par avance. Ces jardins sont, de plus, pilotés par une structure et ne relèvent pas d'une gestion citoyenne. Ils apparaissent ainsi comme les jardins ouvriers à leurs débuts, comme principalement des espaces régis par une entité, avec des processus plutôt top-down. Dans ces jardins, la production de légumes et fruits peut-être, soit donnée aux participants, soit vendue, pour les jardins d'insertion par l'activité. Les jardins d'insertion ne seront pas réellement traités dans cette thèse, car relevant de processus différents des jardins partagés et des jardins de rue. Cependant, certains jardins partagés observés ont une activité d'insertion (sans être labellisés « jardins d'insertion »), en plus d'un fonctionnement classique ouvert aux habitants du quartier, comme le Jardin Partagé Mermoz dans le 8^{ème} arrondissement ou le Jardin Partagé la Passion à Vénissieux : ces deux derniers étant des jardins pré-existants et récupérés par les centres sociaux. Ainsi, la responsable des jardins partagés à la ville de Lyon parle de « *jardins à vocation sociale, qui s'adressent à un*

public présentant des profils en termes de précarité, de difficulté, qui sont plus importants ». (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

Sur un plan institutionnel, l'appellation de ces jardins collectifs n'est pas encore fixée et elle regroupe pour l'instant plusieurs types de jardins, aux buts et au fonctionnement bien différents (Scheromm, 2015) : insertion, sécurité alimentaire, pédagogique ou encore économique. Une nomenclature relative à une proposition de loi en attente de vote par l'Assemblée Nationale, depuis 2002, propose de classer les jardins collectifs en trois catégories : les jardins familiaux, les jardins partagés et les jardins d'insertion. L'association Passe-Jardins classe de manière différente les jardins collectifs et distingue ainsi huit catégories sur le territoire Rhône-Alpin : partagé d'habitant, partagé en pied d'immeuble, familial, insertion, fleurissement partagé, partagé d'entreprise, partagé pédagogique, partagé nomade. La ville de Lyon distingue d'ailleurs différemment les jardins partagés : en pied d'immeubles, pédagogique, collectif, éphémère, insertion sociale. Les définitions des jardins collectifs sont donc encore en travail et non stabilisées entre les différentes associations et institutions en charge de leur développement. L'appellation jardin collectif recouvre une réalité aux multiples facettes allant du jardin de loisir pour des habitants en manque de nature aux jardins spécialisés dans la réinsertion de personnes en difficulté (Bouvier-Daclon, 2001 ; Reyburn, 2006 ; Cérézuelle et Roustang, 2010 ; Duchemin, 2013).

Dans ce travail, le terme de jardin collectif désigne les jardins ayant une activité collective, ouverts à toutes les personnes désireuses de s'inscrire, où des habitants participent à la construction et aux process de décision concernant cet espace : autrement dit les jardins partagés et les jardins de rue. Nous voyons ici un certain rapprochement entre les jardins partagés, les jardins communautaires ou encore les community gardens. Ce qui ressort dans la littérature sur l'objet jardin, c'est un non-consensus de ce qu'est le jardin collectif : un espace proposant des parcelles individuelles, parfois collectives, mais non limitées à la pratique du jardinage. Le jardin semble en effet s'ouvrir sur d'autres pratiques, comme la socialité par exemple, l'insertion sociale, et va au-delà de la production de légumes. Ces jardins sont portés autant par des habitants – au départ – que par des institutions – ensuite – qu'ils soient des community gardens ou des jardins partagés. C'est pourquoi nous retracerons, dans le chapitre 2, l'histoire du jardinage collectif en portant un regard particulièrement attentif aux community gardens, qui sont, au regard de ce que nous avons mis ici en exergue, bien les formes d'organisation ayant posés les premières pierres du jardinage collectif urbain d'habitants.

7.2. Les jardins collectifs comme lieu de fonctionnalités diverses

Les jardins collectifs plus globalement sont décrits dans la littérature au travers de leurs fonctions. Pour E.K. Demailly, les jardins partagés, étudiés au travers de l'observation participante dans un jardin francilien et d'entretiens avec des jardiniers issus de plusieurs jardins, sont un moyen de réhabiliter des vacants, des « dents creuses » de l'urbain, jusqu'ici inutilisés depuis la désindustrialisation massive et/ou les différentes crises économiques ayant

impacté des entreprises du territoire. Cette auteure montre notamment comment ces vacants jardinés sont générateurs de sociabilités au travers de leur mode de gestion et de leur organisation, mais aussi de « pratiques locales écologiques » (Demailly, 2015) où parfois, discours et pratiques sont en conflit, mais aussi la manière dont ces jardins permettent par ailleurs de servir l'action publique par un réaménagement de la ville et des actions de verdissements.

Dans un article portant sur le même objet (Demailly, 2017), cette même auteure montre comment ces jardins permettent à la société civile, aux habitants de monter sur le devant de la scène et de participer à l'action publique, à la construction de l'urbain. Si ces initiatives restent fortement encadrées par les municipalités, elles permettent aux habitants de prendre en main la fabrique de l'urbain : elle montre notamment comment les acteurs jardiniers participent à l'organisation du site et à son entretien régulier, prenant ainsi en charge l'une des missions de pouvoirs publics (l'entretien d'un parc), tout en soulignant l'importance de l'autogestion et de l'autonomie pour ces acteurs. Ces jardins permettent même de participer à la vie politique locale, en rencontrant des élus par exemple ; certains acteurs en arrivent à occuper une position stratégique, même si cette participation reste assez restreinte. L'auteure fait par ailleurs le lien entre community gardens et jardins partagés, soulignant l'héritage de ces derniers. Ces jardins sont analysés sous l'angle de leur fonctionnalité : comme moyen d'habiter des espaces inutilisés de la ville, de faire le lien avec les municipalités et pouvoirs publics, et de favoriser une certaine participation des habitants à la fabrique de la ville.

L. Mestdagh analyse les motivations des acteurs sur les jardins partagés pour dresser une typologie de l'engagement des jardiniers, montrant par là que se créent essentiellement des liens faibles entre ces jardiniers, mais qui peuvent perdurer. Outre cette fonction sociale, ces jardins partagés permettraient d'impulser une dynamique favorisant la mobilisation d'acteurs sur le territoire (Mestdagh, 2015, p111) et impulsant une diversité de projets permettant la revalorisation du quartier. Dans sa thèse, l'auteure fait aussi le lien entre jardins familiaux et community gardens- comme « ancêtres » légitimes des jardins partagés -, car ayant permis de préparer le terrain au niveau politique. Elle questionne surtout l'une des propriétés très souvent associées aux jardins partagés : le lien social, et montre que, même si des liens se créent effectivement entre jardiniers, il subsiste un « entre soi », d'une part, par le fait que les populations jardinières sont très homogènes (dans le haut du panier en termes de diplômes), d'autre part par différentes « pratiques de repli » (Mestdagh, 2015, p265) permettant de limiter les ouvertures du jardin vers l'extérieur. Ainsi, sur ces lieux, tout se passe comme si ces acteurs s'approprièrent ces jardins au point de les défendre bec et ongle face à l'intrusion d'étrangers venus de l'extérieur. Là encore, ces jardins partagés sont abordés sous l'angle de la fonctionnalité – le lien social et le fait de trouver une certaine cohérence entre ses discours et ses pratiques –, même si cela s'accompagne d'une critique : il s'agirait d'espaces urbains fermés, potentiellement accaparés par quelques habitants.

S. Baudry réalise dans sa thèse une anthropologie des community gardens de New York, et observe le fonctionnement quotidien de quatre jardins en particulier : elle met ainsi en avant l'importance de ces jardins pour chaque quartier, la manière dont les habitants se sont appropriés ces lieux, et les différences notables entre chaque jardin étudié dans les

modes d'organisations comme dans les groupes. Nous avons porté un intérêt tout particulier à la troisième partie de ce travail, où ces jardins sont vus comme ayant une fonction particulière pour la ville : sociale, économique et environnementale, permettant aux habitants de « vivre la ville autrement » (Baudry, 2010). Par l'étude de l'organisation de différends collectifs, l'auteure met notamment en exergue le « vivre ensemble » (Baudry, 2010, p309) qui se crée aussi bien au sein du jardin qu'à l'échelle du quartier, mais aussi le bien-être que les habitants jardiniers retirent de ces lieux. Ainsi, le community garden aurait une fonctionnalité aussi bien sociale (la rencontre des voisins), qu'économique (la revalorisation du quartier et l'apport d'un supplément de légumes pour les familles participantes), voire environnementale (l'apport d'un espace de verdure permettant de respirer dans la ville).

K.J. Shinew et al. (2004) voient les community gardens comme des espaces possédant de multiples fonctions, comme celles d'intégration des populations de différents quartiers et d'égalité entre elles, en proposant des activités de loisirs où la place sociale n'a pas de réelle prise, au travers de la « contact theory »⁶ (Allport, 1954). Les auteurs rappellent ainsi les bienfaits pour le voisinage, tangible (espace de récréation, produits frais) et intangible (empowerment des habitants, formation d'une communauté de voisins), partant du postulat que le jardin produit du capital social et de la confiance entre les gens (Glover, 2003). Ils démontrent ainsi que le jardin agit comme un lieu « neutre » permettant de mettre sur un pied d'égalité différentes classes sociales.

Deux articles de C. Schmelzkopf (1995, 2002) présentent à la fois l'histoire des community gardens sous l'angle des conflits entre habitants jardiniers et pouvoirs publics : pour l'auteure, ces community gardens sont des groupements de citoyens qui agissent dans un contexte de forte limitation de ressources (financières notamment) et qui mettent à jour une manière de faire la ville avec laquelle toutes les institutions ne sont pas forcément d'accord. Elle montre comment ces lieux ont pu être dans un premier temps fortement attractif pour les municipalités, car offrant des espaces visuellement – et physiquement – très agréables dans des villes de plus en plus polluées (Schmelzkopf, 1995), qui permettent de plus d'attirer tout un ensemble de populations et luttant ainsi à leur niveau contre la criminalité à New York.

L'auteure met aussi en avant le combat de l'administration R. Giuliani à New York à partir de 1995 pour fermer un maximum de jardins, qui ne produisent aucune valeur d'un point de vue économique : dans un contexte de croissance de la consommation et de la population, des parkings et des centres commerciaux semblent à ce moment plus propices pour ces pouvoirs publics locaux. Une volonté de fermeture de jardins qui va entraîner un fort soutien de la population locale. Ici encore, ces community gardens sont mis à jour pour leurs fonctionnalités au sein de la ville : comme un lieu de contestation du côté des habitants, qui permet de développer des valeurs et des modes de faire allant contre l'air du temps, comme un lieu de non-production de valeurs du côté des institutions.

⁶ Montrant notamment que les blancs avaient essentiellement des idées préconçues sur les noirs et qu'un contact prolongé via une activité permet de réduire les distances entre les deux populations.

P. Scheromm, en étudiant les jardins collectifs à Montpellier, tente de caractériser les pratiques agronomiques et les motivations des jardiniers, afin de souligner la diversité des profils et le lien entre la participation des habitants et des pratiques liées à l'agriculture. L'article met notamment en avant la différence entre les profils de jardiniers de ces jardins collectifs et ceux des jardins familiaux : au sein des jardins collectifs. Elle décrit aussi, au travers des motivations des habitants interrogés, les fonctions de ces jardins qu'ils identifient : une fonction d'espace naturel notamment, puisque le jardin permet à ses participants de trouver un espace de bien-être, de verdissement, de contact avec la terre (Scheromm, 2015), quelles que soient les plantations réalisées. Autre fonction identifiée : le rôle d'interface de ces jardins entre ville, nature et agriculture, permettant au citoyen de se reconnecter avec la participation à la vie de la ville. Ainsi, ces fonctions seraient plus importantes pour les jardiniers que la production potentielle issue de ces jardins : nous notons là l'aspect multifonctionnel des jardins collectifs qui est mis en avant.

E. Duchemin identifie dans cette perspective la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine en général, mettant en avant les fonctions de sécurité alimentaire, de santé, de loisirs, d'environnement, d'interactions sociales, d'éducation, d'environnement urbain ou encore de développement économique (Duchemin et al, 2008). Basé sur 12 entretiens et 455 réponses à un questionnaire distribué au sein des jardins collectifs de Montréal, l'étude montre différentes fonctions des jardins collectifs : il est intéressant de noter que le jardin apparaît ici comme productif et permettant de tirer une réelle plus-value pour les participants. Ces jardins n'auraient ainsi pas qu'une fonction, mais plusieurs puisqu'ils seraient aussi des lieux d'éducation et de socialisation (Duchemin et al., 2008). Se basant sur un questionnaire ayant été constitué et passé avec le soutien de la Ville de Montréal sur 18 jardins communautaires, l'auteur met en lumière de multiples motivations des habitants à jardiner dans ces lieux : plaisir, alimentation, agriculture biologique par exemple (Duchemin, 2013). Ainsi, chacun de ces espaces est associé à plusieurs fonctionnalités.

Les jardins collectifs, quelles que soient les formes adoptées, aux États-Unis comme au Canada, ont ainsi été étudiés sous l'angle de leur fonctionnalité et de ce qu'ils peuvent apporter aux habitants jardiniers : ces fonctionnalités sociales, économiques, paysagères, voire environnementales, entre autres ont cependant été explorées essentiellement sous l'angle des motivations des jardiniers et du regard des pouvoirs publics vis-à-vis de ces jardins. Par ailleurs, ces jardins, comme nous allons le voir, n'échappent pas à la critique.

7.3. Les jardins collectifs : entre outil institutionnel et fantasme

Les jardins communautaires ont fait l'objet d'approches critiques dans la littérature. Par exemple, Bouvier-Dacion et Sénécal (2001) remettent en cause le côté social trop souvent présumé de ces jardins. Pour les auteurs, la socialité est la résultante du fait que les parcelles – individuelles - sont adjacentes à d'autres, et que donc le contact entre jardiniers est quasi inévitable. Le jardin collectif ne serait ainsi qu'un « espace à sociabilité réduite, faite de relations furtives et largement tournées vers la pratique du jardinage, constitué

d'individus ou de petits groupes. » (Bouvier-Daclon et Sénécal, 2001, p530), disent les auteurs, s'appuyant sur l'observation de 5 jardins en particulier et un questionnaire ayant récolté 123 réponses. Le jardin communautaire est, pour ces auteurs, avant tout « un espace de loisir », un lieu de plein air, censé favoriser la socialisation et la rencontre (Pedneault et Grenier, 1996, p. 70), tel qu'il est présenté à la fois par les jardiniers et par la collectivité montréalaise, lieu de l'étude. Face à ces présupposés des jardins communautaires, qui seraient porteurs également d'une identité sociale, collective (Boulianne, 1998, p. 145) *via* le partage de ressources, l'activité partagée, les auteurs cherchent à analyser les dimensions sociales du jardin collectif : ici l'espace du jardin est donc questionné là encore pour sa fonction – prétendument – sociale. Ainsi, les auteurs mettent en lumière le fait que les jardiniers se connaissent peu entre eux, que les relations restent distantes (même si chaleureuses) : en fait, cette sociabilité serait « furtive et superficielle » (Bouvier-Daclon et Sénécal, 2001, p527), même si des échanges, des dons de produits, et donc un certain degré de solidarité serait présent.

Selon M. Boulianne, qui travaille sur des jardins communautaires à Québec, ces lieux ouverts reproduisent ce qui se passe dans d'autres espaces : la participation à des séances de jardinage faciliterait ainsi « l'intégration à un groupe, l'acquisition graduelle des compétences nécessaires à la pratique du jardinage et les attitudes de constance et de ponctualité associées au monde de l'emploi » (Boulianne et al., 2010). Ainsi, le jardin agirait comme un lieu d'insertion, permettant à tout un chacun de trouver sa place et d'acquérir des compétences facilitant son intégration dans la société. S'appuyant sur des observations in situ et des entretiens semi-directifs avec des personnes en responsabilité sur des jardins communautaires, l'auteure dresse une description précise des modes d'organisation de ces lieux, avec une focale mise sur la production qui permet un réel bonus au niveau du pouvoir d'achat des participants et une réelle alternative à « l'économie capitaliste » (Boulianne et al., 2010, p75). Là encore, ce travail permet de mettre en perspective la diversité de jardins communautaires existants – ici des jardins largement tournés vers l'insertion et l'auto-production –, mais encore des formes d'organisation des participants. Une seconde critique vis-à-vis des jardins collectifs est ici formulée : la « domestication » de ces espaces, autrement dit, ce sont essentiellement des femmes qui produisent sur ces jardins, de manière bénévole. D'autres critiques sont formulées à l'égard des jardins collectifs québécois par M. Boulianne, comme l'organisation du travail très régulé et ne laissant que peu de places à la discussion : certains « experts » possèdent le savoir technique nécessaire à certaines pratiques de jardinage, tandis que d'autres sont novices. Certaines plantations sont donc tributaires de quelques individus.

M.B. Pudup adopte également un point de vue critique sur les community gardens, en les désignant comme « community organised project » (Pudup, 2008). *Via* une étude de cas sur plusieurs jardins New-Yorkais, cette auteure montre comment ces jardins sont des produits d'une époque (néolibérale) visant à l'amélioration des sujets y participant avec un « empowerment individuel » supposé dans les discours. Elle fait reposer cette appellation de « projet communautaire organisé » sur le fait que les jardins reposent sur une implication d'acteurs désireux de jardiner sur des parcelles individuelles. Pour cela, la

participation se retrouve mise en défaut, car elle repose aussi sur des participants qui sont là essentiellement pour avoir accès à une parcelle individuelle. Ainsi, le jardinage collectif se ferait plutôt par défaut et le projet de jardinage de chacun est autant individuel que collectif.

Sur ces jardins, elle constate que le contrôle entre les pairs et par les institutions est permanent, et que tout un chacun se doit de bien se conduire et respecter les activités de groupe, tout en se soumettant aux cadres fixés par les pouvoirs publics locaux.

L'auteure définit enfin les *community gardens* comme des « espaces de gouvernances néolibérales » (Pudup, 2008, p1228), et fait la distinction entre une période d'après-guerre, où ces *community gardens* avaient une portée très contestataire, incarnaient des poches de résistances aux politiques de la ville, et les projets de jardinage plus récents, qui sont plus animés par « un éthos de responsabilité individuelle » (Pudup, 2008, p1229). Autrement dit, l'auteure s'inscrit dans les études critiques urbaines en mettant en exergue la production néolibérale de la ville et l'intégration de ces *community gardens* comme outils d'aménagement pour conserver l'ordre établi tout en donnant une certaine légitimité à la décision politique. Pudup discute l'appellation de ces jardins, en insistant particulièrement sur « *community* » : le plus souvent ce terme est invoqué de manière performative pour rapprocher les individus au sein de ces jardins, permet de fonder une valeur morale au jardin, de lui conférer une base solide (p1231).

N. Quastel prolonge cette vision en étudiant l'émergence et les effets d'un *community gardens* dans un quartier de Vancouver. L'auteur montre la manière dont ces jardins participent d'une vision – institutionnelle – de la manière de faire la ville, et sont empreints de « discours écologiques » (Quastel, 2009, p719) : ainsi ces jardins seraient un dispositif de l'action publique qui permettrait d'amorcer le renouvellement d'un quartier, et, à plus long terme, sa gentrification.

Ainsi, comme nous le montrons ici, les jardins collectifs ont plusieurs fonctionnalités, destinées autant au quartier et aux habitants. Cependant, la manière dont ils s'organisent, se construisent, n'est pas sans entraîner des critiques, quoique ces dernières restent peu présentes par rapport aux discours encensant ces espaces. Ces critiques mettent notamment en avant les jardins collectifs comme dispositifs politiques d'aménagement de l'espace de la ville.

7.4. Les jardins collectifs sous l'angle de la spatialité

Dernier axe de cette revue de littérature : la spatialité au sein des jardins collectifs. À ce titre, seuls certains auteurs analysent les *community gardens* comme des « espaces » au sens géographique du terme, et tentent de les qualifier.

Plusieurs travaux ont particulièrement retenu notre attention. L'article de J. Barron d'abord, « *Community gardening: cultivating subjectivities, space, and justice* » (2017) met en avant une approche issue de la géographie critique (passant entre autres par H. Lefebvre), et présente les *community gardens* comme des espaces vécus de résistances au

néolibéralisme caractérisant l'aménagement de la ville – et les politiques urbaines- , autrement dit des poches de contestation d'une structure dominante au sein de la ville (Barron, 2017). L'article, faisant un point sur la littérature sur les community gardens, et s'appuyant sur une grande variété de travaux en géographie notamment, montre que ces jardiniers produisent un espace « communautaire » qui parfois s'oppose, parfois s'appuie sur le néolibéralisme : espace de communs spécifiques, mais privatisés et non accessibles à tous, et espace de demande de justice par les habitants (d'une nourriture équilibrée, d'égalités entre les populations, voire de critique contre la privatisation des espaces).

La deuxième étude à laquelle nous nous référons est celle de K. Linn. Cet auteur voit les community gardens comme des « communs » permettant de produire des aménités pouvant profiter aux participants, mais aussi aux autres : ces jardins amènent en effet un air sain, une nourriture saine, une communauté ouverte, un espace vert par exemple (Linn, 1999, p43). Selon cet auteur, ces jardins tendraient à modifier profondément et visuellement les quartiers, tout en entraînant une gentrification à long terme (Linn, 1999, p45), en renouvelant un quartier, favorisant ainsi de nouveaux aménagements et attirant une population nouvelle.

Mais cette approche ne s'inscrit pas spécifiquement dans un cadre théorique particulier, et a ainsi été reprise par E. Eizenberg pour tenter de qualifier les community gardens comme espaces de communs (Eizenberg, 2012). L'auteur reprend la conception Lefebvrienne de l'espace, et part du postulat qu'un groupe ne peut se constituer sans produire un espace social (Lefebvre, 1991, P.416), plus encore, sans produire un état de communauté ayant sa propre vision, son histoire, ses désirs (Eizenberg, 2012).

Pour E. Eizenberg, les community gardens ne doivent pas être vu comme le retour d'un idéal noble et archaïque (p779), mais plutôt comme produisant une nouvelle spatialité, entraînant la transformation d'aspects fondamentaux de la vie quotidienne, les pratiques et les modes d'organisations, voire de pensée des habitants de la ville. Là encore, malgré une approche théorique en termes de spatialités, les jardins sont mis en avant pour les fonctions qu'ils apportent pour les habitants et les pouvoirs publics. Cependant, l'identification d'une production d'un espace produit par les activités des jardiniers – dans une logique de « droit à la ville » (Lefebvre, 1968) est particulièrement intéressante pour notre travail. Il voit les activités de jardinage et autres qui prennent place sur les community gardens comme des « expériences urbaines alternatives » (Eizenberg, 2012, p779) : l'auteur met en exergue le fait que les jardiniers, par des pratiques de jardinage, mais aussi de socialisation, de transmission de connaissances, proposent des visions et des valeurs alternatives des pouvoirs publics, voire critique vis-à-vis de ceux-ci, car ces habitants apprennent à connaître la manière dont fonctionne la fabrique de la ville. L'usage du cadre théorique Lefebvien lui permet ainsi d'analyser les représentations produites par les pratiques quotidiennes des jardiniers : représentations qui tendent vers la vision d'un espace jardiné comme d'un espace commun, qui puisse profiter à la fois aux jardiniers, mais aussi aux habitants.

Nous montrerons dans ce travail que les jardins collectifs urbains observés à Lyon produisent plusieurs espaces sociaux, dont une spatialité des « communs » (qui rejoint les analyses de H. Lefebvre sur le droit à la ville).

K. Schmelzkopf convoque également la notion d'espace en parlant « d'espaces contestés » pour désigner les community gardens durant la période 1990-2000 : en effet, par des pratiques divergentes de la politique de la ville, voire opposées à l'aménagement urbain, les habitants produisent une spatialité contestataire sur les community gardens, en organisant des événements sans prévenir les municipalités, en accueillant des populations défavorisées et immigrantes (Schmelzkopf, 1995). De son côté, la ville, qui voit ces espaces jardinés comme des lieux inutiles à son développement et veut y placer des activités de consommation, produit, par ses attentes, par la pression immobilière, des spatialités prises dans l'illégalité. Par ailleurs, le fait que certains habitants n'aient pas accès aux jardins, car non-membres, entraîne certaines tensions et renforce cette spatialité conflictuelle.

R. Ghose et M. Pettygrove parlent de « spaces of citizenship » (Ghose et Pettygrove, 2014) pour là encore désigner les community gardens, après la période de début des années 2000 : les pratiques des acteurs jardiniers relèvent pour ces auteurs de l'aménagement du territoire – qui apporte une dimension paysagère, éducative, sociale notamment - et leur permettent de participer à la vie de leur quartier. Se crée ainsi une spatialité citoyenne, qui rentre potentiellement en conflit avec une spatialité « néo-libérale » de la ville : c'est-à-dire une logique d'aménagement du territoire basée sur la consommation et le capitalisme. R. Ghose et M. Pettygrove montrent d'ailleurs en étudiant des community gardens du Milwaukee que certaines autorités publiques locales mettent en place des restrictions sur l'aménagement et l'organisation de ces jardins, s'opposant ainsi à la vision des jardiniers, entraînant ainsi une certaine contestation sociale.

Finalement, la littérature fait ressortir du côté des community gardens trois spatialités produites, par les jardiniers, mais aussi par les pouvoirs publics : un espace de contestation contre les injustices sociales, environnementales et contre la néo-libéralisation des espaces (Eizenberg 2008; Staeheli, Mitchell and Gibson 2002) ; un espace contrôlé par les pouvoirs publics pour produire des sujets citoyens (Pudup, 2008) ; un espace néolibéral qui permet des gains financiers avec un agenda « environnemental » (Quastel, 2009). Si la notion d'espace est convoquée par certains chercheurs ayant pris pour objet les community gardens, aucun ne cherche à qualifier ces espaces du point de vue des pratiques quotidiennes des acteurs jardiniers ni n'aborde la question d'une multiplicité d'espaces sociaux découlant des activités des « acteurs ordinaires » (en non-situation de responsabilité, c'est-à-dire n'ayant pas de prises sur la manière dont l'espace urbain est décidé et géré).

Nous retenons de cette revue de littérature que de grandes similitudes apparaissent entre les jardins partagés et les community gardens ou les jardins communautaires. Ce sont des lieux regroupant des collectifs d'habitants, soutenus par des acteurs publics, présentant une ou plusieurs parcelles et où s'organisent des activités dépassant le cadre du jardinage – tout en

n'étant pas simplement une stratégie d'aménagement du territoire. Certains auteurs placent même les jardins partagés comme héritage des community gardens (E.K. Demailly par exemple). L'une des différences notables entre ces formes de jardinage est que les community gardens sont des espaces où le jardinage fait partie d'une stratégie de survie (Linn, 1999, Meenar et Hoover, 2012), plus que d'un hobby.

Ensuite, ces espaces jardinés ont beaucoup été étudiés pour leurs bienfaits auprès des individus, des collectifs, et pour leurs fonctions – qui sont parfois multiples. Ces multifonctionnalités (Duchemin et al., 2010) n'ont par ailleurs pas encore été explorées du côté des jardins partagés. Ces espaces font aussi l'objet de – plus rares – critiques tant ils semblent s'institutionnaliser et devenir finalement une sorte d'instrument de l'action publique, un espace au service du développement du territoire.

Les community gardens ont été peu étudiés sous l'angle de la spatialité, et seul un article mobilise H. Lefebvre pour qualifier ces lieux comme des espaces des communs (Eizenberg, 2012). L'espace est plutôt convoqué pour désigner un lieu matériel, physique sur lequel s'organisent des flux et des pratiques.

Enfin, nous pouvons souligner le grand absent de cette revue de littérature : les jardins de rue, qui ont fait l'objet d'un seul travail scientifique à ce jour. La thèse de C. Marlin, qui s'intéresse aux rues aménagées dans le quartier Yanaka de Tokyo par les habitants : des jardinières, des petits pots, qui amènent les habitants à se côtoyer, mais aussi à entretenir par eux-mêmes la rue (Marlin, 2008). Ce travail met à jour, d'une part, l'existence de collectifs d'habitants informels déployant ensemble de petites actions jardinières, d'autre part une manière pour ces habitants d'habiter leur quartier, de donner une identité à leur lieu de vie. En immersion *via* une observation participante, l'auteur a participé à l'aménagement de ces jardins et relate une « expérience humaine ordinaire », de relation avec son environnement direct : ces projets de jardins sont inédits pour lui, car aucun projet public n'est à l'origine de ces aménagements, qui sont pourtant très organisés. C. Marlin parle notamment des « règles collectives implicites » propres à chaque quartier, qui permettent d'organiser ces aménagements et de les gérer sur la durée : ces manières d'aménager son quotidien, son territoire est pour lui une manière d'échapper aussi à des contrôles extérieurs. Ces projets collectifs permettent de produire un quartier agréable à vivre, qui donne le sourire aux habitants. En cela, il nous semble que ces jardins, bien que différents sur la forme, peuvent se rapprocher dans leur organisation, les pratiques quotidiennes qui s'y tiennent et dans leur construction des jardins partagés.

Nous tirons ainsi quatre enseignements de cette revue de littérature sur les jardins collectifs, jardin communautaire, community gardens et jardins partagés :

- Les community gardens, jardins communautaires et jardins partagés sont des espaces proches dans leurs formes organisationnelles, leur matérialité physique, mais qui présentent une diversité de situations, qui entraîne d'ailleurs une certaine confusion dans les définitions des objets dans la littérature scientifique (et non scientifique).

- Ces jardins collectifs sont initiés par des jardiniers ayant des motivations de départ et produisant différentes fonctionnalités, qui peuvent se conjuguer et faire des lieux qui sont bien plus que des lieux de jardinage.
- Ces jardins collectifs sont aussi des espaces favorisant la montée en compétences des habitants, de contestation, c'est-à-dire une reprise en main de la fabrique de la ville pour recréer des espaces de partage et d'échange,
- Cette production d'espaces de partage vient d'ailleurs créer une source de conflictualité potentielle entre ces espaces jardinés et les acteurs institutionnels de la ville : l'existence de ces espaces peut par exemple poser problème aux acteurs et aménageurs locaux (car ce sont des espaces non productifs, sortant de la logique néolibérale).

En contre-point, nous identifions plusieurs points aveugles de cette littérature sur l'objet jardin collectif. Tout d'abord, si de multiples fonctions associées aux jardins collectifs sont bel et bien identifiées, elles ne sont pas interrogées dans leur superposition : quel effet de cette superposition de fonctions sur ces jardins et sur leur rapport aux différents acteurs locaux ? Est-ce que la superposition d'une fonction dédiée à des pratiques de réappropriation de la ville et d'une fonction devant respecter un certain nombre de règles institutionnelles n'est pas contradictoire ? Quels sont les effets à la fois pour les participants, mais aussi pour les habitants ou les acteurs institutionnels responsables de ces espaces ?

L'approche Lefebvrienne, que nous précisons dans la partie suivante, a encore été peu utilisée pour approcher cet objet jardin. Enfin, les jardins de rue sont un autre point aveugle de cette littérature sur l'objet jardin, malgré leur existence, nous l'avons vu, dans plusieurs grandes villes (Montréal, Tokyo, Lyon...).

8. Étudier les jardins collectifs sous l'angle de la production de l'espace

Notre approche est nourrie tout d'abord par les réflexions de Henri Lefebvre sur la ville et l'espace, notamment dans deux ouvrages « La production de l'espace » (1974) et « le Droit à la ville » (1968). Il analyse notamment les liens entre rapports de production et process d'urbanisation (Costes, 2009), et montre que la vie quotidienne, elle-même aliénée et aliénante, reproduit les rapports sociaux dans un temps hors travail. Le monde urbain, décors de cette vie quotidienne, est pour lui, à la fois un produit totalement politique, puisqu'il est façonné par l'État et ses représentants locaux, l'objet de politiques publiques, et un espace de luttes entre différentes visions (parfois divergentes, parfois complémentaires) de la ville. Ainsi, l'espace urbain est la résultante de stratégies, de représentations, mais aussi d'appropriations de la part des habitants qui sont différentes en fonction des modèles socio-culturels et des intérêts (Lefebvre, 1968). Ainsi, l'espace urbain combinerait à la fois des espaces dominants, conçus par les intellectuels et les politiques, et des espaces dominés, les espaces vécus par la pratique des résidents et citoyens urbains. Cet espace urbain est chargé de signes, de symboles, de représentations qui renvoient à une vision de la société, imposée par les institutions produisant la ville. Tout espace est ainsi porteur d'une idéologie (Lefebvre, 1974), et la production de cet espace permet d'affirmer cette idéologie. L'architecture urbaine des villes françaises (ou plus généralement des villes occidentales) serait donc le reflet de la

logique capitaliste, néolibéral, et viserait à garder le modèle existant (logique conservatrice) pour entretenir une certaine domination de l'espace, plutôt que de l'ouvrir à d'autres représentations (Lefebvre, 2000; Soja, 1999). Cette structure urbaine renforce ainsi la structure sociale et économique, et contribue à la reproduction des inégalités : les investissements publics visant prioritairement les quartiers à haut potentiel touristique ou commercial par exemple.

Dans ce modèle – qualifié de spatialisme, les logiques d'usages, autrement dit les valeurs d'usage (la réponse à des besoins sociaux) n'est que peu ou pas prise en compte et l'architecture empêche une certaine appropriation par les habitants. Par exemple, les centres-villes urbains occidentaux ont été pensés, à partir des années 1930, principalement pour la voiture individuelle et les aménagements dédiés au mode de vie suburbain. Les jardins publics ont été pensés eux pour éviter une appropriation de la part des habitants, qui doivent respecter un espace qui ne leur appartient pas – celui-ci appartenant légalement aux entités institutionnelles, municipalités, voire des métropoles. Autrement dit, H. Lefebvre (et par ailleurs tout un courant de géographes critiques, comme D. Harvey par exemple) oppose les technocrates de l'urbain, pensant l'espace comme lieu d'expression d'une vision de l'urbain sans prévoir les usages, et les habitants, qui développent des représentations au gré de leur usage de la ville, mais qui restent dominées par un mode de développement néolibéral. Encore une fois, la ville perd sa valeur d'usage (ville comme lieu de rencontre et d'échanges qui échappe au mode de production), au profit d'une valeur d'échange (quantifiable) : avec en référence la disparition de plus en plus marquée, par exemple, des bancs publics, des espaces d'échanges et de repos gratuits, au profit d'espaces de consommation (Parham, 2015). Ainsi, l'espace urbain « moderne » est à la fois homogène (matériaux semblables, formes identiques...), fragmenté (séparation des fonctions et haute spécialisation des lieux avec ségrégations) et hiérarchisé (espaces dominants et espaces dominés) (Harvey, 2006). Les villes françaises, et plus globalement occidentales, en sont de parfaits exemples, car regroupant bureaux, informations et centres de décisions au centre, dominant les espaces de périphéries. À ce titre, les jardins collectifs viennent jouer le rôle de trouble-fête, car proposant des espaces hétérogènes (tant visuellement parlant que dans les représentations à l'œuvre des acteurs et de leurs pratiques), peu ou pas fragmentés et non hiérarchisés (même si les pouvoirs publics restent décideurs). L'étude des jardins collectifs sous l'angle des analyses de H. Lefebvre (de l'espace) prend donc ici tout son sens, car proposant un espace qui semble échapper aux logiques de la ville telles que décrites dans la géographie urbaine critique (portée par H. Lefebvre, D. Harvey, E.W. Soja...). Cet angle de la spatialité et de la production d'espaces par la pratique quotidienne retient donc pleinement notre attention pour aborder l'objet jardin collectif.

Par ailleurs, ces jardins collectifs semblent aussi correspondre à un autre des concepts clés de H. Lefebvre : le « droit à la ville ». Bien plus qu'un accès aux biens et services qu'offre la ville, ce « droit à la ville » sous-tend une réelle appropriation (des symboles, des lieux, des fonctions) par les habitants de leur cadre de vie, *via* notamment une participation à l'aménagement de leur quartier (ayant des impacts sur leurs conditions de vie), aux projets d'urbanisme : ceci dans la visée d'une ville comme œuvre collective et pour dépasser la ville « aliénée et aliénante », relevant d'une idéologie. Ce droit à la ville peut s'incarner dans une

liberté à la socialisation, le droit à l'appropriation et la création de lieux dans la ville. Pour Lefebvre, c'est ainsi la vie quotidienne, de même qu'une vision alternative loin des idéologies, qui permettront au mode de production de l'espace et à l'espace urbain de se transformer (pour sortir notamment d'une logique néolibérale unique) : autrement dit, le changement peut venir avant tout par les habitants et les citoyens.

Pour H. Lefebvre, l'espace est un produit social : c'est-à-dire que toute société, tout mode de production, produit de l'espace, son propre espace, *i.e* un espace qui la caractérise, ainsi que son mode de production. L'espace est donc produit par des forces sociales, et est, tel qu'il le définit, à penser différemment de l'espace naturel où aucune force n'intervient dans sa construction ; une assertion que l'on pourrait aujourd'hui discuter, en considérant le développement d'espaces « naturels » (présentant la nature ou plutôt un type de nature) dans les villes de plus en plus construites. Nous serions ainsi passés des productions de choses dans l'espace, à une production de l'espace. Ainsi, H. Lefebvre distingue trois volets de l'espace, que l'on peut résumer comme suit :

- L'espace perçu ; pratiques spatiales, physiques (matérialisme), autrement dit l'espace réel et matériel (Lefebvre, 1974) : c'est l'espace de notre expérience immédiate en tant qu'utilisateurs et consommateurs de l'espace (Haas et Olsson, 2014).
- L'espace conçu ; les représentations de l'espace, mental (idéalisme), autrement dit l'espace du savoir, de la connaissance, de la logique, c'est l'espace imaginé. Autrement dit, l'espace des institutions organisées pour diviser en plan, en schéma la société et instaurer une forme de pouvoir sur la ville (Lefebvre, 1974 ; Haas et Olsson, 2014).
- L'espace vécu ; espace de représentations, social (matérialisme & idéalisme), du sens donné par l'usage et l'espace de connaissances locales, de « savoir local » (Sandercock, 1998). Un espace créé par l'appropriation et l'expérience vécue (Harvey, 2009), réel et imaginé à partir des pratiques de la vie quotidienne (Haas et Olsson, 2014).

L'espace c'est ainsi à la fois la représentation de l'espace, l'espace matériel et l'espace vécu. C'est cette dernière qui constitue l'apport majeur de Lefebvre (Elden, 2007). C'est donc à la fois la manière dont sont produits ces espaces, la manière dont ils sont utilisés et dont ils sont perçus par les populations qui y évoluent qu'il est nécessaire d'interroger : la manière dont les habitants vont requalifier un espace pour se l'approprier par exemple, car le projet initial du terrain ne leur convenait pas – ou que ce dernier ait été abandonné faute de projets fiables ou de fonds. Nous pensons ici notamment aux pratiques de natation urbaine sauvage étudiées par Yıldırım Şentürk à Istanbul (2017), où des habitantes se sont réapproprié un espace, par des pratiques divergentes (par rapport à la ville et aux institutions).

L'espace n'est ainsi pas un simple réceptacle d'activités urbaines. Il devient un analyseur de la société dans laquelle il s'insère ; de la ville, du pouvoir local, de ses habitants et de modèles culturels (Plassard-Buguet, 1987). Pour H. Lefebvre, la ville est « mécaniste » : c'est le moule matériel qui détermine les rapports sociaux et c'est donc par le bâti que la ville et les rapports sociaux vont se construire ; il donne l'exemple des théories de Le Corbusier. En fait, c'est

l'étude de l'appropriation de l'espace par les individus et les groupes qui va permettre de comprendre le fonctionnement de la ville (Rémy et Voyé, 1992) : c'est précisément dans cette optique que cette thèse s'inscrit. Il s'agit de s'intéresser au registre subjectif de l'espace (di Méo, 1990) tel qu'il est pratiqué par des acteurs ordinaires. L'usage d'un espace peut ainsi se retrouver en opposition avec sa fonction d'origine : c'est justement le cas avec les jardins collectifs urbains. Les trottoirs par exemple, support de circulation pour les piétons, peuvent se transformer en bacs pour les fleurs par l'intermédiaire des jardins de rue. Là encore, ce détournement des espaces constitue l'une des composantes caractéristiques des jardins collectifs (partagés et de rue).

Ainsi, la ville est un ensemble composite de lieux monumentaux, symboliques par rapport à une histoire ou une idéologie, et constitué également d'espaces symboliques, construits par les habitants (Dris, 2004). Ce symbolisme peut s'incarner sur des espaces urbains non importants, notamment du point de vue des aménageurs et des experts. D'un côté donc, l'habitant peut se sentir agressé par l'architecture urbaine, la disposition du mobilier urbain, et incapable d'agir sur son milieu (renforcé par l'architecture hostile, étudié notamment par G. Savicic et S. Savic dans « Unpleasant Design ») ; de l'autre, la ville considère certains espaces comme importants et d'autres moins, en fonction de l'idéologie dominante en vigueur. Cette dualité dans l'organisation des espaces urbains peut ainsi conduire à une incompréhension entre aménageurs et habitants, et alimenter ainsi une vision négative des jardins collectifs, voire à la fermeture de ces espaces, car vus comme non importants au regard du territoire : c'est par exemple ce qui s'est passé à New York, au milieu des années 1990, avec l'arrivée de l'administration R. Giuliani à la mairie centrale (où il impose, pris dans un contexte économique et politique particulier, une vision néolibérale de la ville où les jardins collectifs apparaissent comme des espaces inutiles, car non productifs dès lors qu'ils freinent le développement de l'offre de logements).

Enfin, nous retenons des travaux de H. Lefebvre la multiplicité des espaces sociaux et des définitions de ces espaces. Ainsi, sur un même espace, un même lieu se mêle une multiplicité d'espaces et de représentations de ces espaces : géographiques, économiques, démographiques, sociologiques, écologiques, politiques commerciaux, nationaux, continentaux, mondiaux, espace de nature, physique, espace des flux (Lefebvre, 1974). Pour lui, l'espace naturel est ainsi différent de l'espace social dans le sens où ce dernier, « hypercomplexe » combine différentes dimensions et sens donnés par les pratiques quotidiennes des usagers ou habitants. Chaque espace, dans le capitalisme moderne, insiste Lefebvre, est ainsi polymorphe et multifacette. Dans cette perspective, certains espaces, comme un parc public, peuvent revêtir aujourd'hui différentes dimensions : socialité, loisirs, éducation, mais aussi écologie par exemple, des dimensions qui peuvent être complémentaires, mais aussi conflictuelles. Et c'est précisément ce que nous allons tenter de démontrer au travers de l'exemple des jardins collectifs du territoire lyonnais.

Mis en avant en France, mais aussi aux États-Unis, comme un grand penseur du social et de l'espace urbain (Gottdiener, 1993 ; Soja 1989, 1996 ; Shields 1999 ; Schmid 2005), H. Lefebvre nous a inspiré à la lecture du *Droit à la ville* et de *La production de l'espace*. La

traduction de ces deux ouvrages en anglais a largement contribué à la reconnaissance de ses travaux auprès des géographes américains. Deux géographes vont par ailleurs participer à la propagation et à la prolongation des théories de H. Lefebvre : David Harvey et Edward Soja, sur lesquels nous prenons également appui pour ce travail. Le premier a tenté de réinsérer la notion d'espace – urbain notamment- dans les analyses de Marx, rejoignant ainsi Lefebvre dans ses analyses. Dans *The Condition of postmodernity* (1990), D. Harvey tente notamment de définir espace et temps, en les mettant en cause, trouvant que ces termes sont trop souvent acquis (« taken for granted »). Il discute l'idée d'une multitude de sens de ces termes. Pour D. Harvey, l'espace ne peut cependant être dissocié du temps, et n'est pas produit, mais créé. E. Soja prolongera aussi les travaux de Lefebvre en pensant le « thirdspace » urbain : guidé par des pratiques émancipatrices, spatiales et élaborées dans le but d'améliorer le monde environnant. D'autres auteurs, comme Merrefield (1993), utilisent le mode d'analyse de Lefebvre pour interpréter l'espace, Dimendberg (1998) sur l'espace abstrait ou encore Smith (1998) sur la nature.

Cette reconnaissance n'est évidemment pas sans entraîner des critiques sur son approche : l'emploi du mot « espace » et la traduction en anglais « place » et « space » poserait ainsi quelques problèmes de cohérences dans *La production de l'espace* (Elden, 2007), la séparation entre espace et temps notamment découlant en partie d'une approche philosophique est aussi parfois considérée comme problématique, tout comme le présupposé d'empowerment des populations au contact de l'espace. Par exemple, l'analyse de Lefebvre déshumaniserait l'espace, en donnant trop de considération et de pouvoir aux habitants capables de s'approprier l'espace (Elden, 2007). Son attachement à étudier le monde urbain dans un contexte européen est également assez souligné, et n'est pas sans entraîner des biais dans ses affirmations (Stewart, 1995) : il aurait finalement assez peu à dire sur l'espace urbain dans un autre contexte, voire même sur l'espace rural. Sur cette critique, il faut cependant noter que S. Elden montre que H. Lefebvre a également tenu compte de l'espace rural (et notamment de l'importance de l'espace de l'Église dans la configuration des villages français), avec un chapitre de la *Critique de la vie quotidienne* dédié à la campagne (Elden, 2007). H. Lefebvre affirme que la nature est en perte de vue de la part des sociétés et notamment de la ville (1991) : une affirmation valide si l'on considère les jardins collectifs et autres parcs publics en développement comme des espaces de verdure domestiquée et non des espaces de nature. Enfin, l'affirmation « Social space is a social product » est vue par certains auteurs comme une presque tautologie (Casey et al., 1997), tant ce process irait de soi. Dans ce travail de thèse, nous partons de ce postulat : l'espace social est un espace produit, à la fois par les acteurs publics (qui restent dominants) et les acteurs habitants.

Au vu de ces critiques, il semble important de souligner que les travaux de Lefebvre s'ancrent dans une période d'après-guerre, de fordisme (Elden, 2007), où le monde urbain prenait une importance de premier plan. Ses concepts clés et analyses doivent ainsi être discutés, poussés, réactualisés voire ré-articulés pour faciliter la compréhension de phénomènes actuels urbains, dans un contexte néolibéral, d'hyper financiarisation et de crises. La présence des jardins collectifs dans la ville, reposant sur une association entre habitants et pouvoirs publics, sur un mode de gouvernance horizontal, et donnant un certain pouvoir à des habitants qui vont

produire différents espaces *via* leurs pratiques quotidiennes, va ici servir à réactualiser la pensée de H. Lefebvre, et répondre à certaines des critiques qui lui sont associées. Notre thèse va ainsi permettre d'appliquer une grille de lecture issue des travaux de H. Lefebvre, notamment sur la spatialité et la superposition d'espaces sociaux, en mettant en perspective en analysant les process urbain habitants, récents et qualifiés « d'alternatifs » qui ont partie liée avec la construction de la ville.

Cette conception de l'espace mobilisée dans ce travail peut aussi gagner en consistance grâce au concept de lieux et de non-lieux de M. Augé (Auge, 1992). Pour cet auteur, le concept d'espace, cher à Merleau-Ponty est trop fonctionnaliste, trop abstrait et fait trop partie du sens commun – espace vert, espace de détente, etc. Pour lui, la société sur-moderne est caractérisée par un triple excès (que l'on retrouve également chez G. Balandier) : un temps surchargé d'évènements, un espace où l'on change sans cesse d'échelle et une concentration sur le « moi sujet ». Dans ce type de société s'organisent ainsi des « non-lieux », des espaces qui ont une certaine finalité (le transport, le transit par exemple) avec un faible attachement de l'individu à cet espace, qui n'est ni historique, ni temporel, ni identitaire donc. Pour M. Augé, l'espace urbain est aujourd'hui un non-lieu, car répondant uniquement à des fonctions, des fins et créant de la « contractualité solitaire ». Dans ce contexte, l'homme est anonyme au sein d'un non-lieu où tout est exagéré et porté à l'excès : excès de population, saturation des lumières, excès d'architecture, etc. Les lieux urbains deviennent ainsi des scènes plus que des places – destinés avant tout au tourisme et non à l'appropriation par les habitants. Il oppose ainsi des lieux standardisés à des lieux anthropologiques, historiques, identitaires et relationnels : c'est-à-dire des lieux où les individus peuvent s'identifier (espace vécu), tracer une histoire (personnelle ou du lieu), créer des liens, par exemple. Dans une société sur-moderne, ces « lieux » deviennent des espaces alternatifs (Harvey, 2006). Nous postulons dans cette thèse que les jardins collectifs urbains, que nous avons étudiés dans le cas lyonnais, incarnent de fait des lieux au sens de M. Augé : un espace où les habitants ralentissent, agissent collectivement (à tout le moins tentent de gommer les individualités) et où des liens (affectifs, d'appropriation) se créent avec le lieu (et s'opposent ainsi au non-lieu qu'incarne la ville aujourd'hui).

À ce titre, M. Lussault a développé, en réponse à cette approche critique du lieu, la notion « d'hyper-lieux » (Lussault, 2017) : des lieux qui représentent des « concentrés de mondialisation », où l'intensité des interactions sociales et des passages fabriquent des espaces exacerbés à partir desquels différentes échelles locales, mondiales, entrent en collision. Si les non-lieux de Augé se ressemblent, les hyper-lieux se distinguent les uns des autres en fonction de leur degré de mondialité. Ces derniers remettent en question les lieux avec l'intrusion d'échelles différentes, qui s'entrechoquent et se rencontrent. Selon M. Lussault d'autres types de lieux peuvent apparaître en fonction des contextes locaux et nationaux : des lieux-événements, qui sont des lieux de rassemblement émergent à la suite d'un inédit (la Place de la république après les attentats ayant eu lieu à Charlie-Hebdo par exemple), les contre-lieux comme Notre-Dame des Landes où une contestation sociale est exprimée, voire les alter-lieux qui participent d'une autre perception du monde. L'auteur insiste particulièrement sur le concept de « néolocalisme », mettant en avant un attachement aux valeurs locales et au lieu, de plus en plus prégnant dans certains territoires.

Selon ces théories, les jardins collectifs urbains sont dès lors un espace inédit, car s'insérant dans un contexte de non-lieux, d'hyper-lieux, autrement dit d'une sur-modernité où les espaces urbains sont soumis à l'excès, la mondialité, l'individualité, par exemple. Ces jardins s'insèrent aussi bien dans l'idée d'alter-lieux au sens où ils proposent un espace différent, divergent des autres espaces urbains (non-consommation par exemple) et dans le néolocalisme au sens où le territoire, la terre, le lieu prend une dimension importante pour les individus.

Ainsi, l'approche par l'espace – et le lieu – permet de mettre en exergue tout l'intérêt et la spécificité des jardins collectifs urbains : c'est-à-dire qu'ils ne sont pas le lieu de simples pratiques jardinières, mais bien un espace où de multiples pratiques et représentations se superposent, le tout dans un espace urbain où certaines logiques de développement sont à l'œuvre. En d'autres termes, ces jardins sont des espaces où d'autres manières de penser et de pratiquer la ville sont à l'œuvre – et où l'espace est utilisable, appropriable par des habitants. Au milieu de ces pratiques habitantes, des attentes institutionnelles liées au soutien apporté, des représentations de chacun de ces acteurs, quels sont les espaces sociaux produits qui constituent ces jardins collectifs ? Pour tenter de le comprendre, nous avons fait appel à une méthode essentiellement qualitative.

9. Approcher les jardins collectifs par les méthodes qualitatives

Cette recherche met en œuvre une méthodologie qualitative pour mieux appréhender les pratiques quotidiennes et l'expérience vécue par les acteurs jardiniers. Nous usons d'une approche ethnographique, avec des entretiens semi-directifs, des observations et des notes de terrain (Gumperz, 1989; Mehan, 1978; Spradley, 2016), pour une immersion au sein des jardins. Une étude de cas a été réalisée sur plusieurs jardins tels que préconisés par d'autres recherches (Merriam, 1988; Yin, 1984), que nous décrirons dans la première partie de ce travail. L'étude qualitative permet de récolter des données riches (Cuervo-Cazurra et al., 2016) et est plus adaptée pour comprendre les motivations, représentations des acteurs et les pratiques ordinaires que les méthodes quantitatives (Yin, 2014). D'après la revue de littérature menée par C. Draper et D. Freedman, les méthodes qualitatives ont majoritairement été utilisées pour étudier les community gardens américains (49% d'études qualitatives, 11% de méthodes mixtes, Draper et Freedman, 2010, p477) : les méthodes quantitatives s'étant avérées peu solides et ne pouvant récolter suffisamment de réponses auprès d'un public forcément limité en nombre.

9.1. Des entretiens et observations pour comprendre les espaces jardinés et ce qui les entoure

L'étude qualitative, et notamment l'entretien, permet de faire ressortir plus de détails sur le passé, les décisions, les comportements et les représentations des acteurs, ainsi que sur l'histoire et la vie de chaque jardin. Il faut préciser que nous avons ici mis la focale en priorité sur des jardins collectifs ayant émergé à la suite d'initiatives d'habitants – de nombreux

jardins collectifs peuvent effectivement aujourd'hui être motivés avant tout par des acteurs politiques. Nous nous sommes pour cela basés sur les données partagées par la personne en charge du développement des jardins partagés sur la ville de Lyon. Nous avons également, dans un second temps, interrogé quelques jardiniers de jardins collectifs impulsés par des aménageurs ou une municipalité, à titre (exploratoire) de comparaison.

Une première enquête exploratoire a été menée auprès d'intervenants associatifs, ayant pour but d'approcher et de creuser la thématique de nature en ville, et de présidents d'associations gestionnaires de jardins collectifs. Six entretiens ont été menés pour cette phase exploratoire, avec comme fil directeur la manière dont des habitants peuvent participer à la fabrique de la ville par une diversité d'initiatives (et leurs représentations de l'espace urbain de manière générale). Ceci afin de définir le contexte de notre objet de recherche, pris dans de multiples problématiques de la ville : gestion des déchets, gestion des espaces verts, gestion des espaces publics, etc. Il s'agissait de déterminer la manière dont des initiatives citoyennes, soutenues par la Métropole pour la plupart, tentent de réinstaurer des pratiques dites « écologiques » voire « éco-citoyenne » en ville. Il est ainsi apparu que le jardinage collectif, *via* les jardins partagés dans un premier temps, constituait des lieux de retour à la nature en ville, où des pratiques « écologiques » sont notamment instaurées, voire perçues comme « allant de soi ». Ces constats sur les jardins partagés, relayés par plusieurs participants, nous ont conduits à préciser l'objet de recherche vers cette question d'espaces jardinés en ville.

À partir des données du Passe-Jardins, association gestionnaire des jardins partagés sur le territoire Auvergne Rhône-Alpin et financée en partie par la Métropole de Lyon, nous avons pu constituer une base de données de 78 jardins partagés – après un tri pour ne pas inclure les jardins d'insertion, les jardins d'écoles, les jardins familiaux – répartis sur le territoire de la Métropole : les 9 arrondissements de Lyon, Oullins, Vénissieux, Villeurbanne, Bron, Chassieux et Saint-Priest. La rencontre avec une responsable de la ville de Lyon a été l'occasion d'identifier les jardins partagés « citoyens », c'est-à-dire ayant émergé à la suite d'une demande émanant d'habitants, et non d'un centre social ou d'un bailleur, comme cela devient la norme⁷ : nous avons ainsi varié les contacts entre jardins issus de demandes citoyennes et jardins partagés initiés par des acteurs publics. Nous avons pu engager des contacts par mail, puis des relances par téléphone lorsque nécessaire, avec chacun des responsables de jardins. Nous avons ensuite obtenu le contact de différents habitants porteurs de projet de jardins de rue, *via* la chargée de mission à la Direction des Espaces Verts, qui eux-mêmes nous ont dirigé vers des connaissances porteuses de projets similaires. Dans le même temps, des acteurs de la ville et de la Métropole ont été identifiés *via* les entretiens avec des jardiniers, parfois *via* des articles de journaux locaux sur ces projets de jardin, et contactés pour compléter nos entretiens avec des acteurs qui soutiennent, parfois organisent aussi ces jardins collectifs.

Nous avons interrogé 68 acteurs en relation avec le jardinage collectif sur le territoire lyonnais. Il s'agit de 43 participants à des jardins partagés (aussi bien des jardiniers très

⁷ De plus en plus de jardins partagés émergent *via* la demande de la ville, de bailleurs ou de centre sociaux à Lyon. On compte aujourd'hui, selon la responsable du développement des jardins partagés,

investis que d'autres moins), de 14 participants à des jardins de rue (ici de fait très investis dans leur projet de jardinage) et de 11 élus d'arrondissement et à la Métropole, acteurs institutionnels en charge du développement, de manière directe, de ces jardins collectifs.

L'annexe 1 présente les différents jardiniers rencontrés et leurs caractéristiques socio-démographiques et sociologiques, l'annexe 2 montre les autres acteurs rencontrés.

Le guide d'entretien (en Annexe 4 pour les jardins partagés, Annexe 5 pour les jardins de rue) à destination des jardiniers s'est focalisé sur quatre thèmes principaux (issus de la littérature et des entretiens exploratoires) :

- L'historique du projet de jardinage,
- Le fonctionnement du collectif et du jardin,
- Les pratiques quotidiennes sur le jardin et la fréquence de la présence,
- Les relations au sein du collectif et l'impact perçu des jardins sur la ville.

Tout comme G-H. Mead (1965) et H. Blumer (1986), nous supposons pouvoir comprendre les comportements des participants *via* les significations qu'ils attribuent à leurs actions, et avons donc en ce sens combiné entretiens longs et observations. Rencontrer plusieurs acteurs par jardin collectif permet d'avoir les récits de chacun et de tracer des histoires de jardin, de voir le vécu de chacun des événements liés à cet espace et leurs représentations. Car un jardin collectif est avant tout l'affaire de plusieurs individus, qui sont engagés de diverses manières dans le projet, qui sont arrivés à différents moments, et qui ont des représentations - sociales et vis-à-vis de l'espace – et des pratiques – personnelles.

Le guide d'entretien à destination des élus et institutionnels (**Annexe 6**) se focalise sur la définition qu'ils donnent aux jardins collectifs, le rôle de chacun en tant qu' élu et acteur dans le développement de ces jardins, celui plus large de la municipalité et/ou de la métropole, l'acceptation par les habitants et les problématiques soulevées par ces jardins.

Chaque entretien était complété par une prise de contact à la fin, pour rencontrer d'autres jardiniers, du même jardin ou d'autres du quartier. Certains jardiniers ont été rencontrés par des visites surprises sur les jardins. Certains jardins partagés présentent des spécificités tant dans leur situation géographique, que leur population ou encore leur technique de jardinage et nous avons ainsi limité le nombre d'entretiens sur chaque jardin – cinq entretiens étant le maximum. L'objectif final étant d'avoir un échantillon hétérogène pour – tenter de - restituer toute la diversité des jardins collectifs lyonnais, pour saisir les discours, comportements, les pratiques quotidiennes et les attentes d'acteurs extérieurs aux jardins. Quand cela était possible, nous avons rencontré les personnes à l'origine du projet de jardinage (dont quelques-uns sont toujours actifs et dans la même association) afin de saisir la manière dont chaque jardin observé a été construit et l'espace investi par les habitants, et les évolutions qui se sont produites au fil du temps.

Ces entretiens ont été réalisés en plusieurs étapes. Nous avons d'abord rencontré les acteurs de jardins partagés, participants, président d'association, participants moins actifs également

parfois⁸. Ces entretiens nous ont permis d'identifier les acteurs publics importants, voire incontournables pour ces processus : la Direction des Espaces Verts, les municipalités, l'association Passe-Jardins⁹, et une personne de la ville de Lyon chargée du développement des jardins partagés également. C'est ainsi en discutant avec l'une des associations gérantes de Jardins partagés et avec la Direction des Espaces Verts que l'importance des jardins de rue en tant que jardinage collectif nous est apparu. Ensuite, c'est par la direction des espaces verts que la plupart des contacts de jardins de rue ont été pris : la chargée de mission disposant d'une liste de personnes référentes pour ces jardins, ce quartier par quartier. Enfin, ces personnes référentes nous ont ensuite permis de rencontrer d'autres jardiniers impliqués dans leur rue. 14 jardiniers prenant part à ces jardins de rue ont ainsi été interrogés.

Ces entretiens étaient inséparables d'observations et de période d'immersion sur notre terrain de recherche. Pour les jardins de rue, ces observations se sont passées lors d'événements de plantation (qui ont lieu deux fois par an) sur le quartier de la Guillotière et sur le Quartier de Montchat, permettant de voir la manière dont les habitants gèrent ces plantations de manière collective, avant de s'en occuper de manière plus individuelle par la suite. Pour les jardins partagés, l'observation dans l'après-midi de séquences de jardinage en semaine et le week-end et lors de séances d'ouverture spécifique pour le compost, nous ont permis de saisir de précieux éléments sur les relations entre jardiniers, sur le fonctionnement interne du collectif pour le jardinage, les relations avec le public (passants ou habitants), la manière dont chacun s'approprie l'espace du jardin et les pratiques effectives des jardiniers (de jardinage et autres). Ces observations se sont donc tenues à la fois sur des temps où nous étions invités par les acteurs, et sur des temps autres où notre visite était inopinée, et ont fait l'objet de prises de notes extensives, soit durant l'observation, quand cela était possible, soit après.

Les 68 entretiens de la seconde phase ont – sauf pour quelques-uns où les acteurs n'ont pas souhaité être enregistrés – donné lieu à une retranscription intégrale. Ces entretiens ont une durée moyenne de 1h30. Ces retranscriptions ont permis le codage sous le logiciel Atlas TI selon deux méthodes complémentaires : une pré-crédation de codes à partir de la littérature et de notre problématique afin de confronter notre vision au terrain et la création de codes complémentaires – et modifications des premiers – durant la lecture et l'analyse des entretiens. L'utilisation de ce logiciel permettant à la fois de visualiser, d'annoter et d'analyser les discours des jardiniers en fonction de différentes variables (type de jardinage, ancienneté, etc.) ; de modifier facilement les codes au fil de l'évolution de notre analyse. Nous avons ainsi dressé une liste de 200 codes, regroupés en 12 familles de codes, ayant permis de sélectionner et trier les éléments clés des entretiens menés (**Annexe 7**). Cette séquence a permis d'identifier à la fois les récurrences, mais aussi les points particuliers des

⁸ Un des regrets et limites par ailleurs de cette recherche, et des recherches sur ce type de collectif, est la difficulté à appréhender les acteurs moins engagés sur ces jardins. Bien généralement, ce sont les acteurs les plus engagés qui répondent, sont disponibles, et qui sont sur le jardin au moment des observations. Ici, nous avons eu la chance de pouvoir rencontrer quelques participants moins actifs (via des contacts tiers) sur les jardins partagés.

⁹ Association Régionale des Jardins Partagés, chargées de constituer un réseau des jardins existants et de soutenir la création des nouveaux jardins.

représentations et des pratiques racontées par les acteurs rencontrés : nous avons créé par exemple des codes spécifiques pour les pratiques quotidiennes des acteurs sur les jardins (arrosage par exemple, entretien...), pour la configuration spatiale des jardins (présence d'un composteur, bancs, clôtures...). Ceci afin de comprendre dans un premier temps le fonctionnement et le montage de ces jardins collectifs, puis dans un second temps de faire ressortir et d'analyser pratiques et représentations autour de ces jardins. La création de ces codes a aussi permis de faire des croisements entre pratiques en cours dans certains jardins et d'autres afin d'opérer des comparaisons. Ce travail de codage fut aussi une solution efficace pour noter, tracer et retrouver la parole des acteurs interrogés.

9.2. La Métropole de Lyon : un terreau de choix pour l'observation des jardins collectif

La ville de Lyon présente des caractéristiques intéressantes pour notre étude. D'abord, elle est traversée par le Rhône et la Saône, qui ont permis le développement de trames vertes et bleues depuis 15 ans et qui en font une ville où les politiques d'aménagement du végétal sont récentes. La Métropole est engagée dans une gestion durable des espaces verts aussi depuis 2000, avec des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires : introduction d'insectes prédateurs, végétalisation, réutilisation de l'eau de pluie, etc. Depuis 2017, la Métropole a notamment instauré le « 0 phyto », soit l'interdiction d'utiliser (pour les habitants comme les services de la ville) des produits phytosanitaires dans les espaces publics. Possédant l'un des plus grands parcs publics urbains de France (le parc de la tête d'Or), la Métropole compte également sur l'aménagement de nouveaux parcs publics, le dernier en date étant celui de la Duchère : encore une fois dans l'optique de réaliser des trames vertes. Enfin, la Métropole lyonnaise compte plus d'une cinquantaine de jardins partagés, avec une chargée de mission à la ville dont l'une des tâches est de s'occuper du développement de ces espaces, et environ 900 jardins de rue avec une augmentation chaque année depuis 2005, où une chargée de mission à la Direction des Espaces Verts est responsable, en partie, du développement de ces micro-espaces. Ces deux postes traduisent une volonté institutionnelle de développer ces espaces de nature initiés et entretenus par des habitants.

La Métropole de Lyon, c'est aussi la troisième aire urbaine française en termes de population, qui offre un contexte très urbanisé, avec de nombreuses friches industrielles issues d'anciennes usines de textiles – entre autres. La Métropole est aussi entourée d'une ceinture verte, avec des bassins de production, des petites exploitations – mettant par ailleurs de plus en plus l'accent sur les circuits courts.

Cette méthodologie qualitative mêlant entretiens semi-directifs, entretiens non directifs et observations nous a permis d'identifier la manière dont les jardins collectifs sont investis par des habitants en tant qu'espace, à la fois par les pratiques et les représentations.

Conclusion de chapitre

Ce premier chapitre a été l'occasion de préciser la définition et le contexte dans lequel apparaissent et évoluent ces jardins collectifs : la ville n'est pas un espace « sous la main » (Joseph, 1979), et a surtout été une histoire d'aménageurs et de politique, plus que d'habitants. Dans cet espace de la ville, nous avons vu que le végétal s'est lentement immiscé, à la fois par l'intermédiaire de mobilier urbain et sous couvert d'aspect sanitaire, puis par l'intermédiaire de projets destinés à des habitants (jardins ouvriers, jardins familiaux). Si le végétal était considéré comme un outil d'aménagement « hors sol » (sans prise en compte des problématiques écologiques de fait liées aux plantes par exemple), il a ensuite fait l'objet d'une valorisation dans l'aménagement de la ville, par l'intermédiaire des aménageurs notamment. Le jardinage, au départ piloté uniquement par les aménageurs de la ville, est lentement devenu aussi une affaire d'habitants, et glisse de formes individuelles vers des formes d'organisation collective originale.

La revue de littérature sur ces jardins collectifs a permis de faire émerger quatre principaux points :

Premier point, les jardins collectifs représentent une diversité de formes organisationnelles et de situations, qu'il convient de préciser dans cette thèse, tant il règne une confusion – autant dans la recherche que chez les participants et les aménageurs – autour de cette notion de jardins collectifs, jardins partagés, jardins familiaux, jardins communautaires. Nous parlerons ici de jardins collectifs en prenant en compte les jardins de rue et les jardins partagés, seules formes collectives d'organisation en termes de jardinage dans la ville. Les autres formes relevant d'actions individuelles.

Second point, ces espaces jardinés produisent différentes fonctionnalités dont la superposition a été peu envisagée. En effet, si différentes fonctions sont bel et bien identifiées dans la littérature, elles ne sont pas interrogées dans leur ensemble, et encore moins sous l'angle de leur superposition (et des effets de cette superposition d'espaces sociaux). Cela découle directement du fait que seulement un article sur les community gardens mobilise cette notion d'espace social de H. Lefebvre.

Troisième point, ces espaces permettent une montée en compétence de la part des habitants qui participent, voire incarnent des actions de reprise en main de la fabrique de la ville.

Quatrième point, ces espaces jardinés entrent dans un certain rapport de conflictualité avec les institutions locales, de par leur existence (parfois informel, c'est-à-dire sans le consentement des autorités locales) et leurs actions (la reprise en main d'espaces inutilisés de la ville pour en faire des espaces « non productifs », non payants, sortant de la logique capitaliste qui caractérise la ville).

Nous allons montrer dans la suite de ce travail que ces jardins collectifs actuels concentrent tout un ensemble de spatialités qui étaient déjà présentes, en partie, de manière parcellaire, dans différentes formes historiques de jardinage. Le jardin collectif n'est pas uniquement un espace jardiné, mais le lieu de pratiques diverses qui sont concomitantes avec le jardinage (sociabilité, le travail collectif par exemple) et qui le dépassent également (festivités,

contestations, etc.) : ainsi le jardin collectif est à la fois un espace social, environnemental, politique, pédagogique. Il en résulte ainsi des jardins collectifs participant à une pluralité de spatialités, et donc d'espaces sociaux. Le chapitre suivant est consacré à l'histoire de ces jardins collectifs et ce qu'elle peut nous enseigner en termes d'espaces sociaux produits.

Chapitre second : Le jardin collectif urbain – histoire d'un laboratoire social

Pratique historique, à la fois de survie, mais aussi de loisir, le jardinage est présent dans de nombreuses cultures et sociétés, et semble révélateur à la fois de tendances, mais aussi des mœurs d'une époque. Le jardin est un espace déjà ancien, qui a accompagné le champ dans la production de denrées alimentaires, devenant souvent un enjeu de survie – mais pas toujours. S'intéresser aux jardins collectifs et à la production d'espaces hybrides au sein de la ville, c'est aussi s'intéresser à la manière dont le jardinage a été considéré dans l'histoire, et notamment les changements de perspectives dont il a fait l'objet. La domination de l'habitat urbain, des villes, d'un certain mode de consommation dit « de masse », remet par ailleurs progressivement en cause l'utilité du jardin en bousculant les modes de vie qualifiés de « traditionnels ». Les fonctions identifiées à ces formes de jardinage historique nous permettent de proposer une lecture en termes de spatialités en montrant notamment la manière dont se superposent différents espaces sociaux. Nous distinguons ainsi deux formes de pratiques au sein de ces pratiques historiques de jardinage, après une lecture par le haut des processus liés à ces espaces : les jardins à spatialité unique et les jardins à spatialités multiples. Nous nous limitons ici à une lecture surplombante tant il apparaît difficile de faire ressortir une approche par le bas de ces formes de jardinage, qui appelle à une étude historique approfondie.

A. Analyser la spatialité unique des jardins collectifs

Pour J.M. Plassard, s'intéresser aux processus productifs d'espaces implique de retracer également l'histoire de ces espaces (Plassard, 1987) et de leur construction, pour mieux appréhender la manière dont ils ont été érigés en tant qu'espace. C'est ainsi que nous allons retracer l'histoire des jardins collectifs dans différentes sociétés, afin de mieux comprendre comment ces espaces sont devenus urbains, et si populaires dans les villes d'aujourd'hui. Pour H. Lefebvre, c'est une succession d'espaces qui a mené aux espaces urbains capitalistes tels qu'on les connaît depuis quelques décennies. L'espace absolu tout d'abord, produit par des communautés de liens et de sangs, qui caractérise les sociétés traditionnelles (Tonnie, 2010). L'espace plus abstrait à partir de la révolution industrielle, notamment au sein des villes, avec des processus d'accumulation : il devient immatériel et le temps social se détache de plus en plus des cycles naturels pour se rattacher à la production et la technologie – *via* l'horloge notamment. Le vécu devient de moins en moins prégnant et l'espace conçu l'emporte – ce qui conduit d'ailleurs à la formation de « non-lieux » si justement décrits par M. Augé. Nous allons chercher à comprendre à travers cet historique : 1/ Comment ces espaces jardinés sont produits, par quelles pratiques ? 2/ Ce qu'ils produisent en termes de spatialités et ce qu'ils disent de la société dans laquelle ils sont insérés.

1. Des jardins de loisirs aux jardins de subsistance

Afin de mettre en exergue des jardins à spatialité unique, nous allons retracer l'histoire des jardins, pour mettre ensuite la focale sur le cas français et nous appuyer enfin sur le cas américain : ces deux derniers étant, d'une part, assez proches (ils ont traversé une histoire semblable et des crises économiques liées), d'autre part se sont traduits d'un côté par des jardins partagés, de l'autre côté par des *community gardens*. Enfin, il faut préciser que ces jardins partagés français se basent en partie sur l'expérience vécue des jardiniers américains, engagés dans des *community gardens*. Chaque jardin présenté apparaît dans un contexte particulier, rappelé, qui, avec des attentes – habitantes ou politiques – va produire une spatialité particulière. Le premier espace, religieux, peut être discuté *via* une histoire « internationale » des jardins, car présents dans plusieurs sociétés.

1.1. Le jardin en tant qu'espace propre au monde régulier

Si le mot jardinage remonte au 12^{ème} siècle en Français, la pratique est bien plus ancienne et trouve ses sources au début de la sédentarisation des populations humaines (Quellier, 2012). Les premiers jardins étaient-ils vivriers, ainsi que l'affirme G. Clément (2011) ? Pour P. Laureano, la fonction originelle du jardin était rituelle, esthétique, beaucoup plus que productive (Laureano, 2005). Ces premiers jardins auraient davantage été le lieu de production de plantes médicinales, voire hallucinogènes, mais aussi d'épices (Harrisson, 2015), ceci afin de remédier aux maux qui pèsent sur l'homme tels que la maladie, la mort ou encore la stérilité (Benoist-Méchin, 1975). Pour C.M. Vadrot, ces jardins étaient réservés aux « Dieux, grands prêtres et donc interdits aux hommes communs ». Comme le note V. Larbey dans son travail de thèse (2013), le latin *colorere*, honorer, donne *cultus*, le culte, puis culture et cultiver ; ce qui entretient une sorte de confusion autour de ces premiers jardins. Dans son histoire, le jardin entretient une relation ténue avec la religion. Le jardin d'Eden, où tout était à porter de main, clos, va laisser place à un monde pour Adam et Eve de labour et de labeur, une *vita activa* (Arendt, 1958). Le jardin serait ainsi à la fois sacré et profane. En Perse, les jardins, construits sur des hauteurs, faisaient le lien entre le ciel et la terre, organisés par mages et prêtres (Benoist-Méchin, 1975). Les jardins de Mésopotamie, de l'Islam ou d'Égypte symbolisaient l'ordre social et devaient procurer calme et modération, tout en mettant en avant une richesse créatrice par leur irrigation et leurs traits réguliers. Le jardin des monastères chrétiens, également clos, est un lieu de prière et de recueillement. Cette dialectique du sacré et du profane autour des jardins a fortement marqué ces lieux, aussi appelés « Jardins méditatifs » (Grésillon, 2009), mais est beaucoup moins présente aujourd'hui : le jardin est communément associé au calme, au recueillement vis-à-vis de la nature, le sacré a lui disparu de la pratique de jardinage.

Dans la Grèce antique, le jardin est un lieu d'exercice pour le corps et l'esprit (Larbey, 2013). Théophraste a ainsi initié le premier Jardin botanique, mettant en avant les connaissances scientifiques et la transmission des connaissances et de la compréhension des plantes, plus qu'un espace de détente et de déambulation. Le jardin possède ainsi historiquement cette autre face, celle de l'expérimentation, basée sur l'apprentissage des connaissances « de terrain ». Le

Moyen Âge a associé le potager à deux figures du christianisme, le moine vivant en communauté et l'ermite. En effet, l'idéal monastique repose sur la culture d'un jardin, puisqu'il permet de nourrir le corps, mais aussi l'âme. Ainsi, les règles moniales, dès le 5^{ème} siècle, prescrivent un régime fait de soupes et autres plats à base de légumes. Cette consommation de légumes permet de se rapprocher d'une pauvreté voulue et non subie. Le jardin est donc ici vu comme une nécessité alimentaire, mais aussi comme un lieu d'apprentissage de la pauvreté et de l'humilité. Les monastères conserveront ainsi des jardins jusqu'à la révolution et la saisie des biens ecclésiastiques. Des paysans auront même la possibilité d'exploiter une partie des terres des monastères, contre une rétribution en nature. La figure de l'ermite est également très en lien avec le jardin, pas forcément pour la production, mais surtout pour le travail harassant du jardinier, l'humilité du travail (Bertrand et al., 2014) : le jardin nécessitant des soins quasi journaliers (Gesbert, 2003). Ces jardins de monastères étaient particulièrement productifs et permettaient une revente des surplus pour nourrir les citadins (Quellier, 2012).

À partir du 16^{ème} siècle, les ordres religieux chrétiens vont conférer aux légumes une image toute particulière de sainteté, d'ascétisme, et favoriser ainsi le développement de jardins dans les abbayes, pour y promouvoir la pratique conçue comme vertueuse du jardinage (Michel, 2003). À partir du 17^{ème} siècle se développent les jardins de curé. Des jardins sont ainsi dédiés aux prêtres. Ils se mettent lentement au jardinage tant cette activité est considérée comme bénéfique tout à la fois pour le corps et l'âme. Le discours catholique est favorable à la pratique du jardinage. Ainsi, les différents traités de bienséance ecclésiastique précisent l'importance de la pratique du jardinage dans la vie de prêtre (Quellier, 2012). Le jardinage est un moyen d'éviter l'oisiveté et la paresse, tout en offrant le recueillement, la contemplation ou encore la méditation : un espace de pratiques non seulement jardinières, mais aussi liées à la culture locale.

Avec les Lumières, le curé devient agronome et doit savoir prodiguer les bons conseils, utiles, à ses paroissiens en matière de jardinage. Les curés agronomes deviennent promoteurs de nouvelles pratiques et de progrès portés par le pouvoir royal. Inspirés par l'Angleterre, ils prônent de nouvelles techniques agricoles *via* l'Agronomie ; une science qui va lentement se diffuser, en partant avant tout par le haut de la société (Bourdes, 1967). Alors que dominait la culture des céréales, ces agronomes porteront par exemple la propagande en faveur de la pomme de terre au 18^{ème} siècle, avec une augmentation conséquente de la surface agricole consacrée au légume (Morineau, 1970), en grande partie pour nourrir une population en forte augmentation à ce moment.

Le jardin va ensuite devenir un espace vital pour s'approvisionner en légumes et en fruits, pour ceux qui sont le plus éloignés d'un marché. D'autant plus que les prêtres doivent répondre au devoir d'hospitalité pour les plus démunis. En 1811, le curé de Montbenoit explique toute l'importance du jardin pour une paroisse, car éloigné de la ville et donc des marchés. Certains curés, comme le curé de La Chapelle, sont dépossédés de leur jardin, et s'en plaignent immédiatement.

Puis, au 19^{ème} siècle, ces jardins de curé sont même mis en avant par l'église. Refusant la modernité en marche, elle associe à l'existence de ces jardins une forme de maintien d'un mode de vie rural. Le jardin est alors envisagé comme un moyen de lutter contre les perversités de la modernité. Il est intéressant de noter que les curés ne sont pas propriétaires de leur jardin : ce sont des terrains communaux qui leur sont prêtés. Ils ont donc obligation de bien les entretenir et de rendre le terrain agréable aussi pour les paroissiens. À cette période, l'église est marquée par une profonde réaction face au développement industrielle et elle prône le retour à la terre, en mettant l'accent sur l'importance des valeurs liées à la campagne et la nature. Le jardin devient ainsi garant de la structure familiale et de la perpétuation de la tradition. S'oppose alors une campagne catholique et vertueuse à une ville industrielle lieu de perte et des maux de la société. Le travail de la terre est ainsi largement valorisé par l'église, la culture rappelant Adam et le jardin d'Eden, la soumission à Dieu et le rythme immuable de la nature et des saisons.

L'espace jardin, ici privé, parfois communautaire, est principalement marqué par une utilisation liée au culte : il est un espace religieux qui permet d'exprimer sa foi et de respecter ses serments, de mieux connaître la terre (et donc de se lier à Dieu), une épreuve pour la foi, au sens de refus de la modernité et de l'évolution de la société, mais encore une production qui permet de produire juste ce dont le corps a besoin (logique de l'ascétisme). Si l'espace produit est donc ici teinté par le religieux, il prend toutefois différentes formes au fil du temps (chaque forme remplaçant la précédente) : culture comme preuve de la foi, ascétisme, travail du corps et de l'esprit, et production nourricière pour les plus démunis. Cet espace religieux relève, par toutes ces dimensions, d'un monde régulier, s'opposant de fait au monde séculier de la modernité.

1.2. Le jardin paysan : un espace économique

Jusqu'à l'époque moderne, les paysans étaient particulièrement attachés au potager car dans une culture de la faim : une certaine hantise de la disette se communiquait de génération en génération, et le jardin se présentait comme le moyen d'assurer un complément de revenu. Selon F. Quellier (2012), le jardin apparaît petit à petit comme un espace complémentaire de culture nourricière pour les foyers, où la production est cette fois réservée à la famille. Cette production permettait de se prémunir et de prévoir d'éventuelles périodes de crise, et cela sans faire l'objet d'un impôt ; du fait de la très petite taille des exploitations et de leur faible rendement, ces productions échappaient en effet à toute forme de fiscalité. Bien que l'histoire soit dans une sorte d'incapacité à juger précisément de la pertinence, de l'utilité et du poids de ces jardins potagers dans la consommation des foyers (Quellier, 2012), le jardin n'en devient pas moins – et ce très rapidement - synonyme du travail paysan ; un espace d'une culture routinière et casanière (qui marque de fait une certaine immobilité ou sédentarité), relevant d'un certain archaïsme. Le jardin est par ailleurs à différencier du champ, par le fait qu'il ne fait pas l'objet de la même attention ou des mêmes pratiques. Le jardin permet de cultiver pour soi, pour sa famille. La production qui en découle est plus délimitée que dans un champ, et son organisation, plus sophistiquée, est plus adaptée au foyer. D'ailleurs, ces jardins ne sont pas réservés à la culture de fruits et légumes. Ils sont aussi le lieu de cultures de fleurs

d'ornements, pour embellir un espace mitoyen de la maison, dans la limite du raisonnable étant donné que ce lieu reste un espace de pratiques fortement masculines. Pour M. Bergues, l'esthétique des jardins paysans « semble le reflet d'une culture agricole privilégiant le bricolage et l'échange, celles des jardins fleuris et au naturel » (Bergues, 2010, p.71). Ici, les « sales herbes » sont chassées, et c'est l'entretien de la parcelle qui prime sur la nature sauvage. Ce sont ainsi des espaces de pratiques non mécanisées, plus routinières, plus instinctives par rapport au champ. Le jardin paysan serait ainsi le refuge de l'intimité et espace stratégiques de consommation (Quellier, 2004) : un lieu de variété fruitière, bien plus que le champ, car l'on s'autorise des expérimentations et des petits plaisirs. Dans les jardins paysans plus modernes, l'utilisation de technique agricole comme le mur d'espalier montre que les propriétaires voulaient favoriser la production, en multipliant les plantations dans un petit espace (Quellier, 2004).

Le jardin paysan est ainsi à voir, au travers des époques, comme le lieu de production d'une spatialité particulière, axée sur l'auto-consommation pour la famille. Autrement dit, un espace économique, permettant une alimentation saine, variée et peu onéreuse pour la famille (complétant ainsi son pouvoir d'achat).

1.3. Généralisation des jardins et formation d'espaces de subsistance pour les habitants

Si le jardinage a toujours été réservé à des pratiquants réguliers – agriculteurs, aménageurs voire jardiniers - le 19^{ème} siècle va marquer un tournant avec l'émergence de jardins dédiés aux non-pratiquants, *i.e* aux citadins, qui vont s'appuyer sur ces jardins pour s'assurer, entre autres choses, un complément de subsistance. En fait, les 19^{ème} et 20^{ème} siècles vont largement renforcer la force et la légitimité du jardinage dans la ville et ses périphéries, avec la production d'espaces de subsistances.

Les jardins industriels incarnent les premières formes de jardins prêtés à des habitants, amateurs en matière de jardinage, proches de la ville, et œuvrant dans une logique de subsistance. Il s'agit de lopins de terre fournis par une entreprise à ses salariés, généralement accompagnant un logement. Ces jardins ont pour objectif de lier le travailleur à la compagnie et de le fidéliser sur une ou plusieurs générations. D'autres vertus sont aussi recherchées dans ces jardins : éloignement des réunions publiques et du socialisme pour le travailleur, de la grève, compléments de salaire et occupation quotidienne. Ces jardins industriels sont censés améliorer ainsi les conditions de vie de travailleurs – généralement assez pauvres et venant de milieux ruraux –, et apparaissent comme un moyen de contrôler le temps libre des ouvriers (Quellier, 2012). Ainsi, des cités ouvrières, comme la compagnie Dolfuss à Mulhouse ou Schneider au Creusot, émergent : jardins et logements restent cependant propriété de l'entreprise.

Après des tentatives infructueuses d'étudier et de proposer des logements ouvriers pour la ville de Mulhouse, le 7^{ème} comité de la Société Industrielle de Mulhouse décide, en septembre 1951, de lancer le concours de la cité ouvrière de Mulhouse, ville où le projet de l'ingénieur–

architecte Émile Muller y est retenu. La cité ouvrière de Mulhouse a été construite en différentes étapes, de 1853 à 1897. Elle compte 1 243 logements familiaux, et chaque logement a aussi son jardin particulier. Ce type de cité ouvrière propose donc un habitat individuel avec un jardin, car les regroupements collectifs, comme le bâtiment des Mécaniciens au Creusot de 1845, avec de nombreux espaces de socialisation pour les ouvriers, devient un « Foyer d'immoralité » aux yeux des porteurs du projet : il importe donc pour eux de proposer des foyers (et des jardins) individuels. L'idée à atteindre devient ainsi la maison individuelle, pour le développement de la famille. Quant au jardin attenant, il est pensé comme un moyen, non seulement d'apporter des ressources supplémentaires à ces familles, mais aussi d'occuper les individus tout en promouvant des valeurs familiales. En 1920, la France compte 170 000 jardins industriels.

Dans la même veine, des initiatives de divers philanthropes, catholiques ou protestants, se développent. Elles consistent à prêter une terre à des familles pauvres, afin de leur offrir un complément de subsistance par la culture du jardin. Sont ainsi fondés les jardins des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul en 1833, à Laerne en Belgique, mais aussi en Meurthe-et-Moselle. Mme Hervieu fonde également l'œuvre de Reconstitution de la famille en 1889 à Sedan. Valeurs familiales, traditionnelles et jardins semblent donc largement liés, et ont contribué à l'attrait progressif des jardins et de la pratique pour amateurs du jardinage.

Lentement donc, la pratique de jardinage va devenir l'affaire de tout un chacun, *via* des dispositifs de solidarité comme nous allons le décrire avec les jardins ouvriers, et par un intérêt croissant de la population pour le jardinage – comme nous allons l'étudier au cours du 20^{ème} siècle. Entre jardinage de subsistance et jardinage de loisirs, le jardin continue de se diviser entre production alimentaire et agréments. Ces jardins vont également devenir de plus en plus urbains et vont prendre place sur des terrains non utilisés et représentant un coût d'entretien trop important pour les municipalités.

Ici, pratiques quotidiennes et acteurs extérieurs aux jardins produisent principalement une spatialité de subsistance, avec une production pour des jardiniers qui bénéficient du prêt d'un terrain leur assurant un complément alimentaire.

1.4. Le jardin aristocratique : un espace de distinction sociale

Les élites françaises, au 18^{ème} siècle, fortement influencées par les Lumières sont désireuses de gagner les champs et le monde rural. Au point que la maison de campagne devienne un signe de prestige social. Ces lieux sont censés offrir une villégiature loin des « embarras et du miasme de la ville », et sont dotés d'un potager et fruitier. Le jardin va par là même devenir prestige et vitrine d'une réussite sociale, économique et politique. Englobant et distinguant dans un même espace le potager et le fruitier, le jardin est composé de parterres de fleurs, d'allées et de bosquets. Par ailleurs, une dynamique de spécialisation des espaces de cultures potagères est également à l'œuvre dans ces mêmes jardins. Des parcelles bien distinctes sont chacune dédiées à un type de culture. Ces jardins deviennent ainsi synonymes d'ordre et de propreté, pour se distinguer des jardins paysans, peu ordonnés et fouillis. Le bon goût est ainsi

de ne pas mêler les espèces fruitières par exemple. Les allées sont sablées pour permettre aux propriétaires de traverser le jardin sans craindre de se salir. Ces jardins sont droits, symétriques, et sont généralement dotés d'une pièce d'eau, répondant à des critères d'esthétisme et facilitant l'arrosage. Pour ces élites, se faire livrer des légumes au domicile en ville depuis leur résidence de campagne devient par ailleurs signe de distinction sociale. Le jardin potager devient signe de richesse, de prestige social et de modernité. Le jardin est aussi manière de faire don de fruits et légumes aux visiteurs et aux proches, voire aux nécessiteux (De Bonnefons, 1737). Le don de produits de son jardin devient marque d'un certain savoir-vivre, qui sera reconnu ou pas par celui qui reçoit.

À cette époque se développe également un véritable engouement pour les légumes et les fruits. Ils vont progressivement intégrer les bonnes cuisines françaises, et devenir les principaux sujets des plats servis aux hôtes les plus prestigieux. Encore une fois, l'intérêt des élites pour les fruits et légumes hors-saison est purement un moyen de distinction social, d'entretenir une image de personnes n'ayant pas à se soucier des contraintes de l'approvisionnement. De même, des fruits et légumes bien mûrs permettent d'éviter une mastication trop insistante et donc bruyante, jugée trop grossière dans un processus d'évolution de civilisation des mœurs (Elias, 1991).

Si la collecte de végétaux a toujours fait partie de la stratégie alimentaire, depuis la préhistoire, leur consommation n'a pas toujours été la norme ni l'objet des représentations qu'on leur prête aujourd'hui. Du Moyen Âge à la renaissance, les légumes sont largement méprisés des élites (Michel, 2003), la plupart étant jugés grossiers. Le 16^{ème} siècle marque le changement de statut social pour les légumes, qui vont être de plus en plus consommés dans les milieux bourgeois, notamment grâce à l'arrivée de produits italiens et espagnols (Michel, 2003). Ainsi, c'est à la fois l'engouement pour la nature, une modification des comportements diététiques qui ont mis les légumes au premier plan d'une alimentation saine et équilibrée. Les jardins des abbayes sont également récupérés à partir du 17^{ème} siècle et deviennent domaine privilégié de princes puis de bourgeois ; ce qui leur permet d'avoir l'espace nécessaire pour un grand jardin, tout en récupérant une terre particulièrement fertile et bien entretenue (car support de jardins existants). Néanmoins, le 18^{ème} siècle est bel et bien producteur d'une image positive du potager-fruitier. Les produits du jardin sont considérés comme étant issus des bonnes mœurs, et témoignent de la délicatesse du propriétaire. Il sait prendre soin de la nature, de la possession d'une maison de campagne et du travail quotidien du jardinier ; à tout le moins, il sait s'entourer de bons jardiniers pour le faire à sa place. S'ajoute à cela l'association des Lumières entre homme vertueux et consommation de végétaux. Les produits du jardin permettraient en effet à l'homme d'être vertueux et sain, en comparaison des produits moins nobles dont la consommation est attribuée aux masses populaires.

Les jardins privés aristocratiques produisent ainsi une spatialité principalement axée sur la distinction sociale, ce pour deux raisons. Premièrement, les produits du jardin qui sont cultivés puis consommés permettent de montrer les bonnes mœurs des personnes, leur appartenance à la haute société. Le jardin prend ainsi la forme d'un espace de production de

fruits et légumes de grande valeur qui peuvent être redistribués, être goûtés par les invités, montrant par là même toute la générosité de l'hôte.

Deuxièmement, l'espace ainsi jardiné est associé à la vertu. D'une part, la pratique du jardinage est vue de manière positive, car associant pratique physique et soin d'un espace, la production par soi-même, sur son domaine – ce qui témoigne d'ailleurs de la taille du domaine et de la fertilité de sa terre. D'autre part, les fruits et légumes produits sont jugés sains, car produits localement, par la main de l'homme, sur une terre de confiance.

1.5. Le jardin de l'instituteur : un espace éducatif

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 31 juillet 1851 (Bidault, 1864) les communes françaises se verront imposer l'entretien d'une maison école, composée de six espaces : salle de classe, cours de récréation, préau, latrines, logement de l'instituteur et de sa famille, et le jardin. L'existence de ce dernier n'est certes pas rendue obligatoire. Un jardin qui au départ est un complément pour l'instituteur, il sert de fait comme terrain d'expérimentation et de pratiques pour les enfants, d'apprentissage, et qu'entreprendrait l'instituteur durant ces séances et les jours où il n'y a pas école. Ces jardins reposent sur trois objectifs : délasserment des corps et des esprits, éducation des enfants - enseignement agricole pour les garçons, économie domestique du potager pour les filles –, et un complément en nature pour le revenu limité du maître d'école. L'instituteur devient alors le penchant du bon prêtre – exacerbant ainsi un conflit avec l'église – donnant accès au jardinage, et la tenue de son jardin devient un indicateur de ses qualités. Ce jardin montre ainsi le bon exemple aux habitants, comme le jardin de curé : rotation des cultures, importance du fumier, effets du binage, semis, etc.

Dans cette mouvance, le jardin scolaire se développe, à côté du jardin de l'instituteur ou sur une des parcelles, pour apprendre aux élèves les bons gestes de jardinier : ces jardins sont eux directement créés pour les élèves. Ces jardins deviennent support d'exercices et sont supposés faciliter l'apprentissage de différentes valeurs associées à l'école : celles du travail, de l'ordre, de l'hygiène alimentaire, de la défense du foyer. Le potager est par exemple support de nombreux exercices mathématiques.

En fait, la confusion entre jardins scolaires et jardins de l'instituteur provient du fait que c'est lui qui avait la charge de l'entretien du jardin sur les temps hors scolaire, autant en termes de temps que d'argent – alors que sa situation économique ne le permettait pas vraiment. Il devait honorer des frais de défoncement, de plantations, d'engrais par exemple. Un jardin non désigné à l'usage personnel de l'instituteur, mais dont la maigre production pouvait en revanche lui profiter. Ces lopins de terre accompagnent donc le logement des instituteurs dans 58% des cas (Hubscher, 1979), et permettent de donner un complément de revenus.

Le jardin de l'instituteur prend ici une dimension quasi-hybride : un jardin qui profite à l'éducation des enfants – bien qu'ils observent surtout l'instituteur jardiner, notamment à l'apprentissage des sciences naturelles, et à l'apprentissage de manières de se tenir et d'entretenir un jardin potager ; un jardin qui est individuel sur les temps hors scolaire, qui permet la pratique du jardinage pour l'instituteur, qui récolte la production pour s'offrir un

complément de revenu. Il s'agit donc d'un espace pédagogique, d'éducation régaliennne, aux valeurs de l'état, de l'école : un espace éducatif et – en partie – collectif.

Nous pourrions rattacher ces jardins de l'instituteur à ces formes contemporaines que sont les jardins pédagogiques. Ces jardins se situent généralement dans les écoles, où la pratique de jardinage est encadrée par un animateur, bénévole ou salarié missionné quelques heures par semaine. Certains jardins partagés mettent également en place des pratiques pédagogiques, que ce soit à destination des écoliers ou de personnes âgées. Cependant, ces activités, également assurées par des bénévoles du jardin, ne représentent qu'une petite part de l'activité globale du jardin, et aucun des jardins observés sur le territoire lyonnais ne se présente comme jardin pédagogique (ce point est discuté dans le chapitre 3). Les jardins pédagogiques sont principalement développés au sein d'école, voire de centres de loisirs, pour permettre aux professeurs ou moniteurs de cultiver des plantes principalement, dans une visée d'apprentissage pour les enfants. Les quelques légumes produits sont eux consommés lors d'un repas au sein de l'école.

1.6. Le jardin comme construction sociale et lieu de domestication de la nature

Le jardin a été souvent abordé comme un lieu de la domestication de la nature par l'homme, tout comme le champ cultivé. Il est d'ailleurs largement considéré comme le premier endroit où l'homme a essayé de dompter la nature : un lieu quasi artificiel où la main de l'homme intervient pour transformer la nature et l'espace (Larbey, 2013). En effet, avant de planter, le jardinier a dû se livrer à tout un ensemble de pratiques allant contre la nature : arracher, défoncer, défricher, bêcher ou encore extraire des pierres ou des racines. Il doit d'abord modifier, voire détruire des éléments naturels avant de planter et de reconstruire. D'ailleurs, le jardinier lutte de manière quasi systématique contre la nature : prolifération de mauvaises herbes par exemple, parades contre le climat peu clément, contre le froid ou la chaleur... De nombreux éléments naturels ne sont pas les bienvenus au sein des jardins, potagers ou paysagers. Ainsi, la terre d'un jardin est artificialisée comme nulle part ailleurs selon F. Quellier : améliorée, fumée, engraisée, bêchée, retournée, aérée. Proche de l'habitation, la terre du jardin bénéficie des apports de déchets organiques, mais aussi d'engrais animaux, voire humains, renforçant ainsi le lien et la proximité entre le jardin et l'habitation. Ces jardins assurent ainsi bien souvent un excellent rendement.

Le jardinage, par toutes ces caractéristiques, entraîne ainsi des modifications chez certaines plantes sauvages et ses descendants, leur empêchant de survivre sans la main de l'homme. L'artichaut et les cardons sont ainsi deux descendants d'un même ancêtre, né de l'attention de l'homme à celui-ci. De même, le plaisir des fèves fraîches, consommées le plus tôt possible dans la saison des Parisiens du 13^{ème} siècle¹⁰, va conduire à des expérimentations jardinières pour la production de légumes et denrées hors saison. Le jardin devient ainsi un laboratoire

¹⁰ Ce qui peut paraître étonnant au vu de l'histoire de ce légume, considéré jusqu'ici comme une nourriture de pauvres ou d'ouvrier, au même titre que la bette ou le radis noir (Michel, 2003).

d'expérimentations (Larbey, 2013). Ces expérimentations seront réellement abouties au 17^{ème} siècle, où couches de fumiers, cloches en verre ou encore murs sont utilisés pour créer des sites à l'abri pour des légumes soit précoces, soit tardifs, soit peu adaptés au climat local. Au 18^{ème} siècle, les jardins potagers aristocratiques seront même dotés de serres chauffées. Celle de Versailles permettait, par exemple, de produire des pêches et des fraises hors saison. La technique de l'espalier est par ailleurs représentative de cette domestication de la nature au profit de la production jardinière. Le mur protège ainsi l'arbre des gelées et du vent, accumule, stocke et reflète la chaleur du soleil. Ce mur est aussi protégé par un chaperon contre l'eau. Ce procédé permet d'étirer la période de maturité de certains fruits, et de leur donner une plus belle couleur. Cette technique est développée au 17^{ème} siècle dans les jardins parisiens, ruraux et urbains. Les murs à pêches de Montreuil, du 18^{ème} siècle, seront l'une des autres petites innovations élaborées dans l'espace clos du jardin, témoignant d'une volonté du jardinier de produire plus, plus longtemps, et de donner de plus beaux légumes et fruits. Ces techniques permettent également de signifier la domination de l'homme sur la nature.

De même, la taille est apparue comme permettant un meilleur développement des fruits et légumes, tout en ordonnant l'espace pour répondre au canon paysagiste de l'ancien régime. Au 17^{ème} siècle, la taille devient aussi le moyen de rendre les arbres et le jardin plus agréables à la vue. Lentement, les élites préfèrent ainsi voir un jardin ordonné, avec des arbres et arbustes bien taillés, forcés : en somme se développe un goût pour le paysage architectural, où la nature est visiblement dominée par l'homme. Si ces jardins deviennent symbole de la modernité, ils deviennent aussi lentement expression de la surnature des élites, voire de contre-nature. J.J. Rousseau dénonce, dans *Émile ou de l'Éducation*, la nature forcée dans les jardins : « *tout dégénère entre les mains de l'homme...il mêle et confond les climats, les éléments, les saisons* » (Quellier, 2012).

Ces jardins présentaient ainsi à la fois des expérimentations pour des cultures optimales (les plus productives possible), mais aussi des innovations (techniques, parfois technologiques) pour produire en toute saison.

Cette domestication de la nature au travers de multiples formes de jardins comme construction sociale et historique ne doit ainsi pas être oubliée. Elle met exergue au sein des jardins un espace d'innovation, où des techniques plus élaborées sont testées pour « rentabiliser » l'espace des jardins, souvent beaucoup plus concentré que les champs. Par ailleurs, le jardin devient également un espace de promotion d'une vision de la nature, domestiquée, dominée, qui doit servir l'homme, tout cela dans une sorte de projet d'urbanité : la nature comme support de la ville, permettant la production de denrées, la socialité, le paysage, etc. Ce projet d'urbanité végétale doit ainsi mettre en avant une certaine nature, non sauvage, délimitée et mettant en valeur les espaces urbains. Ainsi, les jardins privés, publics, ne sont pas des lieux « naturels », mais bel et bien des constructions sociales où l'homme intervient de manière plus ou moins régulière pour agencer la nature.

Cette première plongée dans l'histoire des jardins permet de mettre en exergue la manière dont cet espace change de visée en fonction des époques et produit une spatialité unique :

tantôt jardin destiné à des pratiques de loisirs, tantôt jardin permettant la subsistance ou l'apprentissage de pratiques spécifiques. Ainsi, le jardin a pu ici être identifié comme un espace propre par rapport à un monde régulier (lieu d'opposition à la modernité), comme un espace permettant un complément de subsistance, comme un espace de distinction sociale pour des populations plutôt bourgeoises ou encore comme espace éducatif pour les enfants. Nous analysons maintenant, toujours au travers de l'histoire de ces jardins, comment ceux-ci sont devenus des espaces d'insertion sociale et professionnelle, devenant ainsi le support de politiques urbaines.

2. Le jardin urbain comme espace d'insertion sociale et professionnelle

À partir de la fin du 19^{ème} siècle, et jusqu'aux années 1980, le jardin – urbain – est essentiellement porté par les jardins ouvriers (puis les jardins familiaux), sur lesquels nous reviendrons dans la suite de ce chapitre. Après les années 1980 en France, le jardin suit notamment les aspirations des habitants des villes à plus de nature (Bourdeau-Lepage, Vidal, 2012) et à une lassitude face à la ville. Les jardins familiaux sont ainsi reconnus dès 1992 par la Charte urbaine européenne pour leurs bienfaits dans l'aménagement urbain et leur utilité publique, tant pour les jardiniers que pour les passants. Une date importante qui marque le passage des jardins urbains comme espace d'aménagements urbains, mis en avant par les politiques publiques au nom d'une certaine utilité.

Cependant, ces jardins ont dû se transformer lentement pour pouvoir plaire au grand public, à tous. Les jardiniers ont ainsi dû se plier à des règles et règlements de plus en plus stricts. Les tonnelles ont été normalisées comme des cabanes de jardins en bois, qui ne doivent plus servir qu'au stockage du matériel de jardinage. De même, les portails ont été harmonisés et les parcelles regroupées. La plupart des allées collectives ont par ailleurs disparu. Des pratiques plus individuelles vont dès lors s'installer, avec la disparition des moments de socialité entre jardiniers notamment : les relations se font par-dessus la clôture et sont depuis lors moins conviviales, moins durables, se limitant à des salutations, voire à quelques conseils de jardinage.

2.1. Le jardin comme reflet de thématiques politiques

En France, la thématique de l'aide sociale et de la solidarité émerge de nouveau dans les jardins dans les années 1980, dans un contexte de montée d'une crise sociale et des retombées de la crise économique de 1973. Des jardins d'insertion apparaissent. Ce sont des espaces dédiés à des personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle. Ils suivent le contexte économique et social des années 80, et s'appuient sur la rhétorique de l'insertion / exclusion sur le marché du travail, désignant une population éloignée de la sphère travail, voire inadaptée aux besoins du monde du travail. Dans un contexte où le taux de chômage commence à devenir un indicateur très important pour les pays développés, des activités annexes sont développées par l'État et les collectivités territoriales. C'est le moment de la responsabilisation de l'individu et où se développe le discours pointant l'individu comme le maître de sa destinée et responsable de ses actes, de ses choix dans la société (Bauman, 2003).

Le jardinage apparaît alors comme une solution pour l'intervention sociale, en proposant une activité de plein air, potentiellement collective, permettant de répondre à des problématiques d'isolement. Il est envisagé et conçu comme un outil exemplaire d'insertion sociale, car reposant sur l'imaginaire faisant du jardin un lieu bienveillant, proche de la terre et de la nature, et permettant d'échapper temporairement à la sphère économique.

En 1985, l'association « Les Jardins d'aujourd'hui » crée les jardins d'autosuffisance. Elle vise à orienter l'action de ce type de jardins à visée sociale moins sur le solidaire que sur la production de denrées et l'hygiène alimentaire. Cette association va grandement participer à la diversification des jardins d'insertion, et sera notamment à l'origine, avec d'autres, du réseau « Le jardin dans tous ses États » lancé en 1997.

Cette idée de jardin d'autosuffisance sera reprise en 1991 avec la création des « Jardins du Cœur ». Là encore, des bénéficiaires et des bénévoles sont mis à contribution pour la production de produits du jardin, *via* des parcelles collectives et afin de fournir la banque alimentaire. Ces jardins sont reconnus et pris en compte par la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, et font partie des « chantiers d'insertion » (Scheromm, 2015). Ces jardins sont entretenus à la fois par les bénévoles, des bénéficiaires et surtout par des salariés travaillant soit à mi-temps soit à tiers-temps ; certains interviennent, par exemple, 2 demi-journées par semaine ou un peu plus. Dans cette configuration, le rôle du salarié est d'animer le jardin, en organisant des activités, en entretenant les plantations, en s'assurant que ces dernières sont bien taillées, entretenues et arrosées par les bénéficiaires et bénévoles. Le résultat est que, bien souvent, ces jardins d'insertion sont très bien entretenus et rarement laissés à l'abandon ou en friche.

En 1991, les « Jardins de Cocagne » sont fondés en Franche-Comté, à Besançon notamment. Ils associent développement durable et militantisme : des individus en difficulté jardinent et sont encadrés par des professionnels. Ils cultivent et vendent des denrées alimentaires à des personnes ayant adhéré au jardin, et qui se sont engagées à acheter fruits et légumes ainsi produits et constituant le contenu d'un panier ; un contenu qui est variable au fil des saisons et des productions. Ils sont 50 en 1999 et plus d'une centaine aujourd'hui, et alimenteraient plus de 20 000 familles (Larbey, 2013). Là encore, le jardin est vu comme un lieu de réapprentissage de gestes, d'un rythme de travail, de socialisation (Fortier, 2003), voire de stimulant psychologique. Ces jardins sont clos et plus éloignés de la ville que les jardins familiaux ou partagés. Le jardin d'insertion est ainsi un espace d'action publique, visant en partie à inculquer un ensemble de valeurs et de comportements à des populations en difficultés d'insertion – sociale et professionnelle, tout en activant des formes de socialisation chez des individus en perte de repère du fait de leur inactivité professionnelle. Selon A. Fortier (2003), ces jardins d'insertion sont principalement une « mise en conditions de publics à insérer » (Fortier, 2003) qui trouveront par la suite un travail ayant peu ou rien à voir avec les jardins : bien peu selon elle trouveront en effet un emploi dans le maraîchage par exemple.

Nous pouvons distinguer deux catégories de jardins d'insertion : les jardins d'insertion par l'activité, économique, où les jardiniers reçoivent une contribution financière pour leur participation, au même titre qu'un chantier d'insertion ; les jardins d'insertion sociale qui

offrent la possibilité à des personnes sans activités, majoritairement perçues comme isolées, de travailler dans un groupe et de s'investir dans un projet (Asaad, 2016).

Ces jardins d'insertion sont cependant assez peu étudiés dans la littérature, du fait qu'ils sont plus proches des chantiers d'insertion que des jardins collectifs : et sont ainsi plus proche du dispositif de l'action publique (espace politique) que de l'initiative citoyenne. Cependant, ils témoignent là encore d'une représentation particulière de notre société sur la pratique du jardinage : déstressante, apaisante et favorisant une fatigue saine et physique du corps, tout en apprenant à respecter les cycles de la nature comme les saisons. Le jardinage serait ainsi, tout comme l'Abbé Lemire le voyait, une activité particulièrement adaptée pour les classes populaires.

2.2. L'exemple du jardin Partagé Mermoz

Né en mars 2015 sur initiative de Grand Lyon Habitat, le jardin Partagé Mermoz – aussi nommé la « Rose de Mermoz » par les habitants – a pris place au centre du quartier, tout près du centre social et d'une parcelle de Jardins familiaux. Le jardin comptait 9 jardiniers au départ, et 5 en 2018. La parcelle a été aménagée et confiée aux habitants par Grand Lyon Habitat, bailleur social très présent dans ce quartier. Un animateur est employé en service civique, deux demi-journées par semaine, pour s'occuper du jardin et organiser des événements, des séances de jardinage pour les adhérents. Le but du jardin est de « faire sortir les gens des immeubles et amener la rencontre, de redynamiser le quartier de Mermoz » selon l'animateur. Son souci principal étant que le jardin soit « habiter » par les habitants du quartier, par les participants.

C'est une parcelle qui est donnée à l'initiative de Grand Lyon Habitat, donc c'est du foncier et il faut que ça marche pour pas que ce soit repris. Il y a des chiffres à tenir. Faut que le jardin marche, faut que quelqu'un de Grand Lyon habitat voit que c'est un jardin habité, que c'est cultivé, qu'il y a des jardiniers qui sont là. (Kévin, Animateur jardin Mermoz, 22.06.2018).

Le jardin possède également une petite parcelle pédagogique, ouverte pour des classes d'enfants de plusieurs écoles du quartier, qui vient de manière hebdomadaire sur le jardin à partir du printemps : d'où son appellation de « jardin partagé pédagogique » sur le site de Passe-Jardin. L'idée est de sensibiliser les enfants du quartier aux problématiques de nature en ville tout en leur permettant d'expérimenter et d'avoir un contact avec la terre.

Certains des jardiniers possèdent une parcelle dans les jardins familiaux du quartier, mais participent au jardin partagé pour voir l'animateur et apprendre quelques techniques de jardinage. Ce dernier est chargé d'entretenir le jardin, mais aussi d'assurer l'animation pour les jardiniers avec des séances de jardinage collectives, des travaux, pour que les adhérents apprennent à jardiner, mais aussi à respecter cet espace de nature précisément dédié aux habitants.

Sinon je fais des animations nature, je parle des insectes, des nuages, sous forme de jeu. À la rentrée prochaine, j'ai un projet de faire le jardin au rythme des voisins. (Kévin, Animateur jardin Mermoz, 22.06.2018).

Ce jardin partagé placé au sein d'un quartier majoritairement populaire agit ainsi en partie comme un jardin d'insertion, puisque la visée est de permettre à une population ne travaillant pas – les animations ayant lieu en journée – d'intégrer un groupe, un rythme de travail, etc. Un jardin hybride qui donne à voir toute la pluralité des espaces produits au sein des jardins collectifs : il est devenu le support d'une action politique par le biais du Centre Social de quartier, qui finance à 50% le contrat de l'animateur présent sur le jardin. Ce jardin partagé tend donc à devenir un jardin d'insertion, non pas professionnelle, mais sociale. L'animateur gère l'espace, les relations avec le centre social et les jardiniers : ces derniers ne prennent peu, voire pas d'initiatives sur le jardin, et se contentent de suivre les consignes de l'animateur. Lors de séances de jardinage – qui ont lieu un jour de semaine – les participants ne savent pas réellement quoi faire sans que l'animateur ne les oriente vers une activité. La tenue d'animations et d'ateliers renforce la « mise à distance » des jardiniers, qui sont vus comme non capables d'entretenir le jardin sans l'aide de l'animateur. Lui seul a le droit de décider de la manière dont sont agencées et cultivées les parcelles, empêchant une appropriation de la part des jardiniers. Si certains d'entre eux sont des habitués, d'autres sont là de manière plus épisodique ; nous avons en effet observé un turn-over entre les jardiniers présents d'une séance de jardinage à une autre, avec seulement quelques personnes fixes.

Espace politique, mais aussi environnemental par la mise en application d'ateliers autour de la permaculture ou des économies de la ressource en eau, pour sensibiliser jardiniers – et habitants, le jardin partagé Mermoz se situe donc plus du côté du jardin d'insertion que du jardin partagé, avec des pratiques axées sur l'intégration sociale des habitants par le jardinage. Nous pouvons définir une nouvelle distinction entre jardins collectifs étudiés et jardins d'insertion : au sein de ces derniers, les jardiniers n'ont pas de pouvoir de décision ni d'appropriation de l'espace. Ils suivent un animateur imposant un schéma qui détermine tant les cultures que l'agencement de l'espace jardiné.

2.3. Montée de la thématique écologique au sein des jardins urbains

L'activité de jardinage peut également répondre aux normes de l'agriculture biologique. Ici, l'accent est mis sur la production de produits sains, le circuit court et la qualité du régime alimentaire pour les membres. Il est intéressant de noter que le jardinage devient un acte « écologique » dont les visées seraient de mieux manger, mais également de réduire les coûts écologiques liés au transport – et à l'emballage des produits. Le militantisme écologique - liée à l'émergence du développement durable ou plus récemment aux objectifs de transition – rejoint le jardinage, mais aussi le militantisme social puisque ces jardins sont chargés de pallier les effets destructeurs de la sphère économique sur les individus. Pour la première fois, et en introduction des jardins partagés donc, le jardin prend une dimension écologique, c'est-à-dire un lieu où apparaissent, et sont traités, des préoccupations de bien-être et de protection de l'environnement. Ces espaces sont favorisés par des discours et des pratiques quotidiennes

axées sur l'économie des ressources, par exemple en eau, et la limitation dans l'utilisation des pesticides et intrants pour la production. Dans cette perspective, le jardin potager continue à être vécu comme un espace compensatoire, s'opposant à la violence sociale et économique liée au néolibéralisme (Peck et Tickell, 2002). De plus, les jardiniers peuvent apprécier directement les fruits de leurs efforts. Cependant, ces espaces restent principalement transitoires pour les bénéficiaires partagés entre des situations d'inactivité et de reprise de travail, et dont très peu parviennent à exercer *in fine* le travail de jardinier (Larbey, 2013).

Ces différentes expérimentations de jardinage collectif vont largement inspirer la création des jardins partagés, et participer notamment à la création du réseau « Le Jardin dans tous ses États ».

Les jardins peuvent ainsi prendre la forme de quasi « dispositifs de l'action publique » en prenant pour mission l'insertion sociale et professionnelle de « bénéficiaires », au même titre que des chantiers d'insertion. Ces jardins, très spécifiques, sont support de politiques publiques, et dès lors organisés de manière très particulière : ils sont collectifs tout en reposant sur un animateur (rémunéré), des bénéficiaires (du dispositif) et des bénévoles qui peuvent être présents pour accompagner la mise en pratique ou pour l'entretien régulier du jardin. Là, l'espace jardiné est un espace d'insertion, chargé de ramener à la fois du lien social et la pratique régulière du travail, pour des personnes éloignées du marché du travail. Nous avons aussi constaté une montée des préoccupations écologiques au sein de ces jardins, où l'écologie devient une préoccupation émergente à partir des années 1990.

Pour prolonger l'analyse des spatialités émergentes dans des formes historiques de jardinage, nous mettons en perspective l'histoire récente des jardins américains (depuis 1890).

3. Émergence américaine du jardinage urbain citadin : des spatialités successives et changeantes

L'histoire du jardinage urbain états-unien est particulièrement intéressante du fait de la convergence de certaines tendances déjà mises en exergue dans le cas français. Nous partons ici du 19^{ème} siècle et des jardins de subsistance de Détroit pour dérouler cet historique décrivant aussi les liberty gardens, les war gardens et les community gardens. Ceci afin de montrer comment ces différentes formes de jardinage font émerger, à chaque fois, une spatialité unique.

3.1. Les jardins urbains comme espaces de subsistance

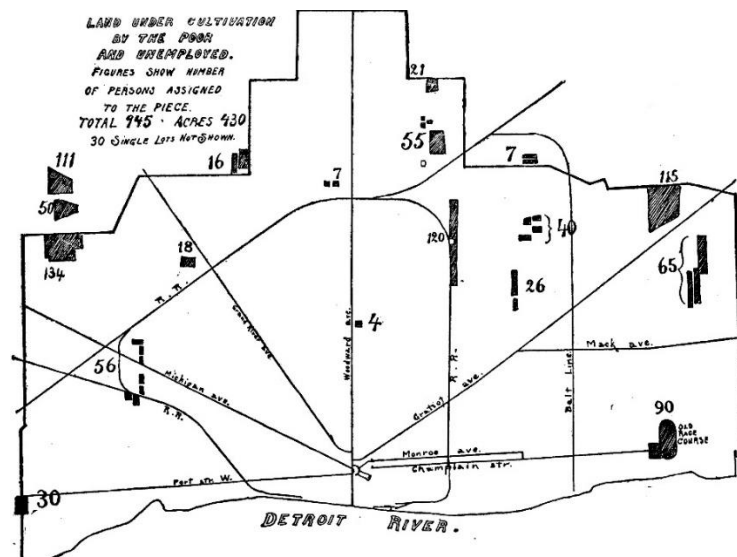
Aux États-Unis, le jardinage urbain collectif trouve aussi ses origines à la fin du 19^{ème} siècle, avec l'émergence de jardins de subsistance. Face à la crise économique, en 1890, des villes comme Détroit ont mis en place des jardins au sein de friches ou d'espaces non utilisés, pour offrir un complément de subsistance aux populations les plus pauvres, aux immigrants et nouveaux arrivants en ville (Lawson, 2005). En effet, la crise économique des années 1893 à

1897 va faire fortement augmenter la pauvreté, et c'est par le développement de jardins communautaires que la ville espérait, non seulement augmenter la nourriture disponible pour les plus démunis, mais leur attribuer des revenus supplémentaires, tout en leur conférant un sentiment d'estime de soi et d'indépendance.

Le maire de Détroit de l'époque, Hazen S. Pingree voulait développer les espaces inoccupés de la ville pour occuper une partie des sans emplois et ainsi créer de l'activité (et faire baisser la criminalité) : « idle lands for idle hands ». En 1894, il crée le Detroit Agricultural Committee qui a pour responsabilité d'acheter des outils, des terrains (ou de repérer des terrains) et de les confier à des personnes à faibles revenus qui auraient envie de les entretenir. L'idée de départ est de faire essentiellement des champs de pommes de terre (les plus faciles à cultiver et offrant un aliment des plus nourrissant), même si d'autres légumes seront aussi cultivés : 2/3 des terrains étaient dédiés aux patates, le reste aux haricots, concombre ou autres citrouilles, d'où le programme appelé « Potato patch plan ». Ce programme a d'ailleurs suscité des réactions négatives de la part d'habitants sur les potentiels insectes attirés par ces jardins, et sur la réelle volonté des personnes sans emploi à entretenir un jardin. Pour pallier à ce second potentiel problème, le comité a instauré la participation à ces jardins comme conditions nécessaires pour continuer de recevoir une aide financière de la part de la ville.

La ville investit initialement 3 000 dollars dans ces jardins, dont un exemple de configuration spatiale peut être observé sur l'illustration1, avec un découpage des parcelles en différents jardins, avec le nombre de jardiniers assignés sur chaque parcelle.

Illustration 1 : Plan des aménagements de Potato Patch Gardens (Cialdella, 2015)



À la fin de la première année, les légumes récoltés valent la somme de 12 000 dollars, essentiellement des pommes de terre. Pour les plus démunis travaillant sur ces espaces, cela leur permettait de bénéficier à la fois d'un apport de légumes et d'une aide financière de la part de la ville. Ces potato patch gardens ou labour gardens (Moore, 2006) vont émerger dans d'autres villes comme Philadelphie, Boston, New York ou encore Chicago (Hynes, 1996 ; Warner, 1987), qui vont répliquer l'expérience de Détroit en s'inspirant directement du plan mis en place par Pingree.

Ces jardins sont ainsi principalement des espaces nourriciers, car ils se doivent d'être productifs pour fournir un complément de subsistance à certaines populations.

3.2. Des espaces éducatifs au service d'un projet politique

Lorsque l'économie va repartir en 1900, le programme de Potato Patch Garden va être abandonné. Les espaces seront reconvertis, au profit d'autres formes de jardins ayant émergé dès 1891 : les Schools gardens à destination des écoliers (Lawson, 2005). Ces espaces sont en effet réutilisés pour les écoles, pour là encore éduquer les enfants au travail de la terre, à l'importance de la nature.

L'élaboration de ces schools gardens émerge *via* les mouvements « Nature-study » (Trelstad, 1997, p163), constitués de groupes d'éducateurs qui cherchent à importer l'usage de la nature pour l'apprentissage au sein des classes. L'une des figures de ce mouvement, Liberty Hide Bailey, doyen du College of Agriculture à l'université Cornell, s'est notamment intéressé de près à l'éducation européenne dans les écoles rurales, souhaitant transférer ce type d'activités vers les écoles de grandes villes (Stebbins, 1909, p.156). Dès 1891, la Société Horticole du Massachussetts crée le premier school gardens en milieu urbain, à l'école George Putnam à Roxbury, *via* l'un des instituteurs Henry Lincoln Clapp, fortement inspiré par le livre de Bailey. Cette expérimentation va inspirer d'autres villes (New York avec le jardin de l'école De Witt Clinton par exemple) et se généraliser à partir de 1905, notamment par l'intermédiaire d'organisations citoyennes, avec l'idée d'éduquer de plus en plus d'enfants, essentiellement au sein de quartiers pauvres. Dans le Yonkers (New York), les school gardens ont par exemple été portées par le Women's Institute et le Institute Civic League de Yonkers, élaborant deux parcelles pour 240 enfants, de 9 à 13 ans (Trelstad, 1997, p167). Dans certaines villes comme Cleveland, ces school gardens seront financés par l'école. Dès 1905, le US Department of Agriculture a démarré des programmes de soutien financier pour le développement de ces espaces.

Ce n'était ni des terrains de jeu, ni des parcs pour enfants, mais des espaces destinés avant tout à l'éducation, et permettant la production de légumes et de fleurs en ville. Ces espaces étaient dédiés aux enfants, qui pouvaient apprendre (à la fois par le regard et la pratique) le jardinage sous la supervision des instituteurs ou du « directeur de jardin » (Trelstad, 1997) : sur des temps extra-scolaires (périodes de vacances ou après l'école), les enfants pouvaient jardiner les parcelles qui leur étaient réservées (là encore, sous supervision de l'instituteur.trice). Selon B. Trelstad, ces jardins étaient moins productifs qu'éducatifs, car si les enfants avaient pour espoir de ramener des récoltes pour leur famille, l'encadrement permettait surtout de donner une tonalité éducative à ces activités de jardinage : éducation à la nature, à la végétalisation des villes, mais aussi à la valeur du travail et au patriotisme (Trelstad, 1997, p161). Ces school gardens concernaient l'ensemble du territoire États-Uniens, et plus particulièrement les villes (et anciennes villes) industrielles. Malgré la généralisation de ces school gardens, ils ont laissé peu de traces dans l'histoire des villes américaines (Trelstad, 1997, p162). Ces school gardens vont se développer jusqu'en 1919, quand les espaces occupés serviront à la production de denrées pour soutenir l'effort de guerre.

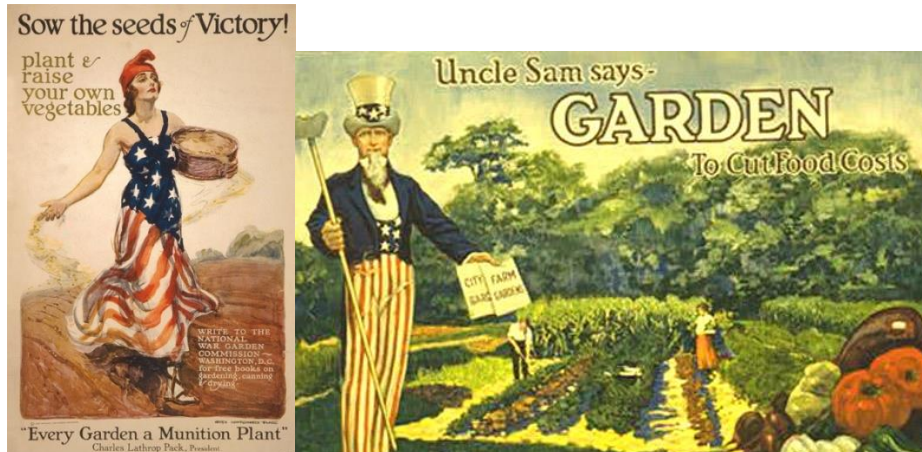
Ici, et à la manière des jardins d'instituteurs (privés), ces jardins deviennent des espaces éducatifs, pédagogiques, avant tout destinés aux enfants, tout en étant des espaces de promotion de la nature en ville, en réponse à la nécessité pour des citoyens d'être au contact de la nature, de ses cycles.

3.3. Le jardin comme espace patriotique : les liberty gardens

À l'entrée en guerre des États-Unis en 1918, le gouvernement a établi la United States School Garden Army pour répondre à la demande de légumes, reprenant les espaces des School gardens pour en faire des espaces bien plus productifs. Cette année-là, 50 000 dollars sont investis par le gouvernement (Conseil de sécurité et de défense) pour le développement de ces jardins, puis 250 000 dollars l'année suivante, *via* le Président Wilson.

Ces espaces jardinés deviendront des « Liberty Gardens » puis « War gardens », pour supporter les efforts de guerre et les crises économiques qui suivent la Première Guerre mondiale. Durant cette guerre, une majorité de fermiers européens étaient partis au combat et l'Europe avait de gros soucis de production de nourriture, en plus du fait qu'une majeure partie des terres étaient des champs de combats. Le gouvernement états-unien a décidé de mobiliser une partie de la population pour nourrir une partie des populations en guerre ; à la manière dont il avait déjà mobilisé cette population pour nourrir les soldats. Cela a aussi eu un effet sur la consommation d'aliments du côté des États-Unis, avec une forte hausse des prix sur certaines denrées alimentaires. En réponse, des jardins communautaires urbains réapparaissent, car la seule solution semble être sur le moment de produire. La commission des jardins de guerre (War Gardens) est ainsi créée par Charles Lathrop Pack. De là, une campagne d'affichage, de posters, de presse, est impulsée pour montrer aux citoyens l'importance de jardiner. De sorte que la pratique du jardinage prend la forme d'un acte patriotique, avec des slogans du type : « Will you have part in victory ? » « Sow Seeds for Victory » et « Every garden a Munitions plan » (Basset, 1979, Hynes, 1996, Warner, 1987). Cette idée de War gardens a très vite circulé et essaimé au sein des Chambres de Commerce du pays, des clubs féminins ou encore *via* les associations civiques. Les jardiniers, amateurs pour une grande partie, recevaient des instructions sur la manière de planter, les lieux de plantation, les temps de plantation, le choix des légumes à planter, et les astuces pour prévenir les maladies et les infestations d'insectes. Le gouvernement a, en appui, conçu et diffusé un manuel de conseils pour préserver les surplus de production. Parallèlement, le bureau fédéral de l'éducation (FBE) a initié la US. School Garden Army (USSGA), afin d'employer des écoliers comme « soldats du sol » pour aider à l'effort de jardinage (Hayden-Smith, 2007). Et ces différentes démarches semblent fonctionner : il y avait 3 millions de parcelles de jardinage en 1917, d'après la National War Garden Commission (Schumm, 2018), contre 5 285 000 parcelles en 1918.

Illustration 2. Affiches de propagande pour le jardinage urbain durant la Première Guerre



Source: James Montgomery Flagg, 1918, National War Garden Commission

À la fin de la Guerre, ces campagnes de promotion des jardins s'arrêtent. En 1921, la coordination des jardins s'arrête au niveau national, tout comme le support financier. Cela étant, des villes tenteront de maintenir des parcelles pour la production des habitants. La ville de Colombus a, par exemple, souhaité maintenir la plupart des parcelles, en soulignant que le jardinage serait toujours une activité importante pour la ville (Moore, 2006). Parallèlement cependant, l'évolution de l'habitat urbain aux États-Unis à partir de 1922 et la fuite des classes moyennes du centre-ville pour aller trouver des maisons avec jardins en périphéries (Wright, 1987), conduit les classes populaires à s'approprier progressivement les espaces jardinés du centre délaissés, ce qui va entraîner un retour aux jardins de subsistance, dont nous parlons ensuite.

Apparaît ici une spatialité nouvelle : le jardin devient un espace de pratiques patriotiques, permettant, par la production de denrées, de soutenir l'effort de guerre du pays. Le jardinage est par ailleurs, fortement encouragé, voire rendu quasi-obligatoire durant cette période pour les personnes en capacité de s'adonner à cette pratique.

3.4. L'entre-deux guerres : retour aux jardins de subsistance

La période de grande dépression de 1929 à 1939 a, là encore, changé le paysage des jardins urbains américains. La crise touche durement les États-Unis et la pauvreté repart à la hausse. Les jardins urbains sont alors vus comme une solution pour combattre la pauvreté, la famine et le stress émotionnel. Naissent alors les jardins de subsistances (subsistence gardens) appelés aussi les « vacant lot gardens » ou encore « welfare gardens plots ». Tout comme les « Potato Patch gardens » précédemment évoqués, ces jardins sont censés créer un sentiment d'utilité, de productivité, d'opportunité chez les plus démunis (Tucker, 1993), et apparaissent aussi comme des espaces d'insertion sociale. Durant cette période de crise, une première phase de doute émerge au niveau des porteurs de ces jardins. La taille des jardins, la durée de la crise, l'emplacement des parcelles les interrogent. Le public change également. Ce ne sont plus les personnes ayant un handicap, les personnes âgées qui demandent de l'assistance, mais

ceux qui sont sans emploi : la faiblesse n'est donc plus individuelle, mais vient d'une défaillance du système (Warman, 1999). Une partie des jardins, à Détroit notamment, ont été financés en partie par des employés municipaux, prêts à soutenir leur développement (Tucker, 1993, p132). S'impose à ce moment une représentation : la ville serait saine, immorale, mauvaise pour la santé et en contraste avec la nature et la campagne qui seraient bénéfiques pour la santé, et plus morale.

À partir de 1933, les personnes ayant un jardin étaient fortement encouragées à le cultiver, plutôt que d'en faire un espace de détente. Outils et graines étaient fournis aux personnes prêtes à cultiver. Avec l'élection de F.D. Roosevelt et la mise en place du « New Deal », la Federal Emergency Relief Administration donna 3 milliards de dollars d'aide aux programmes de soutien des jardins urbains. Les jardiniers recevaient donc un revenu pour cultiver et distribuer des produits à ceux dans le besoin.

D'autres programmes sont mis en place dans les municipalités. À New York City, par exemple, 5000 jardins ont pris place sur des espaces vacants pendant la période des années 30, soutenus notamment par la Works Progress Administration. Il est estimé que ces jardins ont produit pour 5 dollars de légumes pour chaque dollar investi, soit l'équivalent de 2,8 millions de dollars de production en 1934 (Tucker, 1993).

En 1935, le gouvernement coupe les fonds de ces programmes, les jardins n'étant plus vus comme le moyen d'améliorer la vie des individus. Ces parcelles sont lentement réattribuées aux personnes démunies – leur mission initiale – et le nom de « Relief gardens » devient « welfare gardens ».

Durant cette phase d'entre-deux guerres, les jardins sont, sur fond de crise économique, des espaces économiques permettant de soutenir la population et de produire pour éviter la rareté des légumes et donc l'augmentation des prix, autrement dit des espaces productifs. Il faut noter que cet espace économique est produit par les gouvernements et institutions, mettant en avant la potentialité de production de ces jardins. Le calcul des chiffres relatés ici témoigne par ailleurs de cette logique économique dans les jardins collectifs de cette époque. Ces jardins sont donc des espaces économiques et aussi nourriciers puisque les jardiniers eux-mêmes bénéficient de la production. Ils ont également une fonction sociale, dans la visée d'aider les plus démunis, en forte augmentation après la crise économique de 1929.

3.5. Le jardin comme espace de citoyenneté : les Victory gardens

Suite à l'éclatement de la Seconde Guerre Mondiale, les « War Gardens » ou « Victory gardens » font leur retour aux États-Unis. Avec l'état de rationnement de nourriture instaurée au printemps de 1942, les Américains étaient fortement incités à faire pousser leurs propres productions de légumes, dans différents endroits : terrasses, bacs de plantations, espaces verts vacants, etc. Eleanor Roosevelt, contre l'avis du ministère de l'Agriculture, a même démarré un Victory Garden sur la pelouse de la maison blanche : soit une ré-émergence des jardins privés nourriciers dans la ville.

Les terrains des « relief gardens » et des « welfare gardens » sont réutilisés et de nouveaux jardins émergent dans les vacants, les arrières courts et les parcs urbains. Le National Victory

Garden Program est lancé, avec pour buts principaux, d'une part, de faire baisser la demande et l'échange commercial de légumes, pour augmenter les capacités de transport pour l'armement, d'autre part de maintenir le moral des Américains avec une production jardinière – en extérieur, enfin de créer des stocks de fruits et légumes pour le futur, au cas où les réserves s'épuisent (Basset, 1979). Encore une fois, ces jardins prennent une nouvelle dimension et deviennent populaires. Pas seulement en raison de la sécurité alimentaire qu'ils semblent pouvoir favoriser, mais aussi au regard des bénéfices qu'ils peuvent apporter en matière de santé, *via* l'activité physique et mentale qu'ils occasionnent. À ce moment précis, un jardin productif est, aux yeux des citoyens, bien plus utile qu'une pelouse ou un espace vert vacant. En 1942, ce sont 15 millions de jardiniers qui participent à l'effort de guerre avec leur production. Et ils seront 20 millions en 1944, ce pour une production de 8 millions de tonnes de nourritures, soit plus de 40% des fruits et légumes consommés aux États-Unis. Jardiner devient ainsi à la mode pendant les années de guerre, autant qu'un acte patriotique (Bentley, 1998). Dans cette mouvance, le jardin prend la forme d'un espace de citoyenneté, de même que l'acte de jardiner devient patriotique puisqu'il permet d'aider la nation, de participer à l'effort de guerre et aux soutiens des soldats (Américains et autres).

Illustration 3. Affiche de propagande américaine pour le jardinage durant la seconde Guerre



Source : Litographie par la Stecher-Traung Lithograph Corporation, Rochester, New York (Library of Congress)

Mais là encore, les jardins passent de mode à la fin de la guerre, une fois celle-ci terminée. Les nombreux terrains de prêts retournent à leur propriétaire également, et les jardins nourriciers qui s'y déployaient se mettent, pour une grande majorité, en sommeil. Marqué par le plein emploi et par une mécanisation progressive de l'agriculture, le jardinage devient alors une activité de loisir, principalement dans les maisons disposant d'un terrain vert (Boulianne, 2001, p65). La hausse de l'activité de consommation, le développement de grands centres commerciaux, semble dès lors marquer le désintérêt net des habitants pour l'agriculture urbaine et le jardinage (Saldivar-Tanaka et Krasny, 2004 : 399). Dans l'histoire des jardins privés et collectifs, ce moment est charnière. Il marque le passage du jardin comme espace de subsistance, de production, nourricier, au jardin comme espace de loisirs, où la production de légumes n'est plus une priorité.

Le jardinage urbain en Angleterre – 20^{ème} siècle

Le cas de l'Angleterre est intéressant et proche de l'évolution des jardins collectifs aux États-Unis. Le jardinage urbain londonien se caractérise par plusieurs formes de jardins : « community gardens », « schools gardens », parcs publics, parcelles individuelles et fermes urbaines (Garnett 1999). Les « allotments » Londoniens s'inspirent largement des petites parcelles de terre données par la reine Élisabeth aux paysans privés de terre par des riches seigneurs trop véhéments (Garnett, 1999). Ces « allotments » s'apparentent ainsi aux jardins ouvriers : ils ont joué un rôle majeur pendant la révolution industrielle avec l'afflux massif de ruraux dans les villes. Il faut noter que ces jardins seront très utilisés également durant les deux guerres mondiales et ont largement contribué à l'autosuffisance alimentaire du pays. C'est essentiellement lors de la Seconde Guerre que l'Angleterre a fortement redéveloppé ces jardins, avec, à l'instar des États-Unis, la promotion du jardinage *via* une campagne « Dig for victory » en 1939. L'idée est là aussi de participer à l'effort de guerre en améliorant la sécurité alimentaire et en contribuant au moral des troupes. En 1944, les allotments fournissaient ainsi plus de 10% en poids de nourriture de l'alimentation du pays (Crouchet et al., 2003). Ces jardins seront en revanche largement fermés et les terrains repris pour les besoins immobiliers à la suite de la Seconde Guerre. Là encore, nous voyons différentes spatialités se succéder sur ces espaces jardinés avec une importante toute particulière de la spatialité productive.

La fin du 19^{ème} siècle et la première moitié du 20^{ème} aux États-Unis est une période riche en matière d'apparition / disparition de jardins. Différentes formes de jardinage se succèdent, soit quasiment autant de spatialités, dont certaines rejoignent celles identifiées dans la première partie. Solidarité et production se mêlent toujours, et les jardins conservent une visée de production, qui reste prioritaire, quelle que soit la spatialité.

Ce premier historique, non exhaustif des formes de jardinage, sous l'angle de H. Lefebvre met en avant différentes spatialités : le jardin est tantôt un espace de l'économie familiale, un espace de distinction sociale pour certaines catégories de population, un espace du religieux ; un espace éducatif sur les jardins de l'instituteur, paysagers sur les jardins publics. Ces spatialités premièrement identifiées seront mises à l'épreuve des jardins collectifs lyonnais.

Aux États-Unis, l'espace jardiné devient également, en fonction du contexte et de l'époque dans lequel il s'insère, un espace à spatialité unique : tantôt citoyenne, tantôt de subsistance, parfois d'éducation. Ce changement successif de spatialité met à jour une chose : les jardins collectifs peuvent recouvrir plusieurs spatialités bien distinctes, et nous allons maintenant nous attacher à montrer comment d'autres jardins collectifs peuvent être le support de multiples spatialités, non limitées à une seule dimension (politique, citoyenne, etc.).

B. Des spatialités multiples au sein des jardins urbains : des jardins publics aux community gardens

Certains jardins, collectifs et individuels, peuvent dépasser la production d'une spatialité (le support des personnes en situation d'insertion par exemple) et être le support de multiples spatialités : l'exemple des jardins collectifs américains met en exergue la production de différents espaces, sur différentes échelles de temps. Nous montrons ici que ces espaces peuvent recouvrir plusieurs dimensions – cette fois au sein d'une même échelle de temps - et ne sont pas limités à une seule. Pour exposer cela nous nous appuyerons sur les exemples des community gardens américains (qui ont émergé dans une idéologie contestataire), et des jardins ouvriers, transformés ensuite en jardins familiaux.

L'enjeu est ici de mettre en exergue ces différentes spatialités superposées, pour constituer une grille de lecture que nous adopterons ensuite pour les jardins collectifs étudiés.

4. Les multiples espaces sociaux des community gardens

Les années 1960-70 voient la montée et la mise en problèmes publics de la question environnementale, au niveau mondial. Le contexte de crise, mais aussi de contre-culture américaine de contestation et d'après-guerre du Vietnam vont en effet favoriser la réapparition de mouvements de réappropriation d'espaces urbains par la pratique du jardinage, qui sera cette fois pas forcément productive, mais beaucoup plus axé sur le collectif (Schmelzkopf, 2002). L'exemple du People's Park est parlant. En 1965, sur le campus universitaire de Berkeley, un collectif d'étudiants et de militants désire se réapproprier un terrain vacant, anciennement occupé par des logements squattés par des hippies et marginaux. Ils vont, en créant un « happening jardinier » (Armengaud, 2003, p201), transformer la parcelle vacante en jardin, qu'ils appelleront le « People's Park » : un espace de contre-culture, en conflit et protestation avec les autorités notamment l'université et la police.

La crise économique de 1970 va aussi modifier le paysage urbain de grandes villes Américaines. C'est notamment le cas pour la ville de New York. Les usines, résidences et magasins sont nombreux à fermer et les propriétés dans le centre-ville reviennent à la municipalité (Mele, 2000) ; elle n'a pas les moyens de les entretenir et les laisse donc à l'abandon. Les espaces vacants urbains se multiplient ainsi, de même que la délinquance et la criminalité dans les quartiers pauvres, comme le Bronx ou le Lower East Side par exemple. De même, 3400 unités de logement sont démolies, et 70% de la population de ces quartiers est déplacée (Ferguson, 1989). Pour lutter contre cette délinquance grandissante au sein des quartiers, des habitants désirent se réapproprier des espaces vacants, les occuper pour qu'ils ne servent pas au trafic de drogues, aux réunions de « gangsters », et pour montrer qu'il y a une vie sur le quartier et que des habitants agissent pour la préserver.

4.1. Les community gardens comme espace d'expression citoyenne

Dans ce mouvement d'appropriation des espaces devenus vacants des collectifs d'action vont émerger ; le premier sera Guerilla Gardening, créé sous l'impulsion notamment de la militante Liz Chrystie. Leur objectif sera de chercher à transformer ces espaces avec des « seed bombs », autrement dit des bombes de graines contenant différentes fleurs, que les membres lançaient par-dessus les palissades. La pluie permet ensuite de dissoudre le contenant et d'arroser la graine ainsi plantée. Ce geste de lancer une grenade de fleurs par-dessus une palissade est un pied de nez aux soldats lançant des grenades, et un symbole fort de contestation là encore de la guerre menée par les États-Unis au Vietnam et dans d'autres pays. Le symbole du militant, une grenade verte ou un bouquet de fleurs à la main et dans la position de lancement, est devenu particulièrement pérenne.

Illustration 4. Iconographie des premiers mouvements de community gardening à New York



Source : Guerilla Gardening France

La même Liz Chrystie, aidée par des habitants désireux de reprendre possession des espaces vacants, va aménager une friche en jardin, et va ainsi faire naître le premier jardin communautaire dans le Lower East Side en 1974. Ce premier mouvement sera suivi par d'autres, et le succès devient tel que la municipalité va créer le programme Green Thumb en 1978 pour faciliter l'émergence de ces jardins (Lawson, 2005). Ce programme permet notamment le prêt de terrain de la municipalité aux habitants, à des prix symboliques de 1 dollar l'année, entre autres. Cette reconnaissance institutionnelle d'une ville particulièrement urbanisée va contribuer à leur développement dans d'autres villes, comme San Francisco ou Chicago par exemple. Ce développement va perdurer jusque dans les années 1990 (Schmelzkopf, 2002).

Les community gardens se définissent ainsi comme « des lieux urbains, suburbains ou ruraux ». Ils peuvent contenir des fleurs, des légumes et former une communauté. Ils peuvent être formés par une parcelle communautaire ou par de multiples parcelles individuelles. Ils peuvent se situer sur une école, un hôpital ou dans un quartier. Cela peut

aussi être un ensemble de parcelles dédiées à l'agriculture urbaine. (American Community Garden Association, 2008).

L'apparition des community gardens à New York et leur développement dans les États-Unis les années suivantes fait apparaître des pratiques de jardinage hybrides. Aménagés à la fois par des habitants des classes moyennes, des migrants nouvellement installés, ces jardins produisent un espace social, de mixité, censé supprimer les inégalités le temps du jardinage, tout en luttant contre la réappropriation de ces espaces par la petite délinquance. Ce sont aussi des espaces politiques, où se développent une certaine citoyenneté (Cumbers et al., 2018; Petrovic, Simpson, Orlove et Dowd-Urbe, 2019; Schmelzkopf, 2002) liée à une réappropriation de l'espace urbain et une contestation des politiques, nationales et locales. Enfin, les habitants jardiniers produisent un espace de promotion du jardinage pour la santé et la pratique d'une activité physique.

Par ailleurs, M. Pudup (2008) montre que ces community gardens connaissent depuis quelques années des changements de fonds, et deviennent de plus en plus des « projets de jardins organisés » (organized garden project), c'est-à-dire répondant à un certain nombre de contraintes et de processus stricts imposés par les institutions, mais aussi par les jardiniers. Ces jardins ayant perdu au passage une certaine liberté qui caractérisait les community gardens au départ. Dit autrement, si les premiers community gardens étaient des espaces de production de sujets citoyens (désobéissant aux pouvoirs publics), ceux d'aujourd'hui produisent des modèles de citoyens attendus par les pouvoirs publics (répondant à des problèmes sociaux identifiés par ceux-ci). Ce changement de logique interviendrait au début du 21^{ème} siècle, avec une généralisation des community gardens (pas seulement aux États-Unis, mais aussi en Europe, Amérique du Nord, en Asie...), et une logique du développement durable qui s'impose aux municipalités : les community gardens tendent ainsi à devenir, selon l'auteur, un moyen pour les acteurs publics de montrer qu'ils agissent pour l'environnement, un moyen d'aménager les villes selon une logique propre au 21^{ème} siècle et à l'urgence climatique (Pudup, 2008, p1239) : mettant ainsi en question cette expression citoyenne qui caractérisait ces espaces au départ.

4.2. Des espaces multiculturels

Si le but premier des community gardens était de réaménager et de dynamiser certains quartiers par la pratique du jardinage, l'intégration des populations pauvres dans la pratique faisait aussi partie des priorités des jardiniers – le premier jardin ayant émergé dans le Lower East Side, un quartier particulièrement populaire de New York. Ainsi, la littérature américaine sur les community gardens met en avant des pratiques d'intégration des populations défavorisées. L'idée des jardiniers était d'ouvrir au maximum l'espace pour notamment faire participer les populations immigrées, pauvres, habitants à proximité. Ils cherchaient ainsi à mettre tout le monde sur un pied d'égalité, dans le sens où les positions sociales de chacun, notamment professionnelles, n'étaient pas évoquées au cours des discussions ; ces dernières étant essentiellement centrées sur l'activité de jardinage (Petrovic, Simpson, Orlove et Dowd-Urbe, 2019; Voicu et Been, 2008). Chacun pouvait

ainsi se retrouver dans un rôle, se projeter dans une perspective identitaire d'« habitant jardinier » mettant alors en avant seulement ses compétences et /ou connaissances en matière de jardinage, sans être nullement amené à se justifier en fonction d'un quelconque statut social. Par ailleurs, les jardiniers mettaient un point d'honneur à faire participer tout le monde aux processus de décisions concernant l'espace ; sachant que l'enjeu principal était d'offrir un espace individuel et collectif à tous les participants, et de valoriser les compétences de jardinage de chacun. De plus, le coût très modeste de l'inscription à ces jardins rendait l'activité particulièrement accessible à différentes catégories de population ; un fait confirmé par la diversité des profils des jardiniers présents et la répartition hétérogène en termes de pouvoir d'achat (Blaine et al., 2010) : sur 124 répondants à leur questionnaire envoyé à différents community gardens, les auteurs comptent 23% de jardiniers ayant un revenu (basé sur le revenu du ménage) compris entre 0 et 20 000 dollars par an, 28% 20 000 à 40 000 dollars, 26% de 40 000 à 60 000 dollars ou encore 20 % gagnant plus de 80 000 dollars par an.

Selon K.J. Shinew and al. (2004), ces community gardens étaient des lieux de rencontre multi-culturels, dont les caractéristiques permettaient une mise en relation de personnes inédites en ville (Glover, 2003), construisant des ponts entre des groupes divers (Langhout et al., 1999) : mêlant non seulement des populations pauvres à des populations de classe moyenne, mais aussi des populations d'origines très diverses. Shinew et al (2004) montrent par exemple les socialités créées au sein de ces espaces entre populations noires et blancs : les community gardens apparaissant ainsi comme des lieux de brassage entre différentes cultures, ceci, malgré une tendance à la gentrification des quartiers où sont installés les community gardens (Linn, 1999).

La revue de littérature de M. Pudup sur les community gardens met en avant le fait que ces espaces sont devenus, au fil des années, des « antidotes à des problèmes sociaux contemporains », et sont notamment utilisés comme source d'emplois, d'activités, voire d'entraînement pour des adultes en situation de réinsertion (Pudup, 2008). Les community gardens sont ainsi à la fois des espaces d'intégration de population du quartier, mais aussi d'insertion sociale.

4.3. Les community gardens comme espace de contestation

Malgré les courtes périodes de récession des années 70 et 80, le développement de la société entraîne un développement des villes et notamment des quartiers autrefois délaissés. Un phénomène de gentrification vient à toucher les quartiers des community gardens (Schmelzkopf, 2002), qui sont vus de plus en plus comme des lieux inutiles, qu'il serait préférable de détruire pour construire des habitations permettant également de réguler l'afflux de population en ville grandissante.

Le premier coup d'arrêt au développement de ces community gardens viendra de New York, avec l'arrivée de l'administration R. Giuliani (maire de New York) et la vision néolibérale qui s'impose. Pour le maire, ces terrains sont associés au « communisme » et

vont à l'opposer du capitalisme, seul moyen de développement pour le futur, pour des villes mondialisées (Schmelzkopf, 1995). Ce ne sont pas des espaces rentables, comme peuvent l'être des espaces qui laissent place à des projets immobiliers par exemple. Il y a donc conflit à partir de ce moment entre, d'une part, une vision économique des choses – une vision jugée nécessaire pour la ville afin de compenser les baisses d'engagements et de dotations de l'État central – et d'autre part la vision des jardiniers que nous avons précédemment décrite. Cette approche rationnelle issue du « monde des marchandises » (Lefebvre, 1996) met en avant la valeur d'échange des biens et des lieux de la ville, plutôt qu'une valeur humaine et intégratrice du jardin.

Commence dès lors un grand programme de revente de ces espaces à des investisseurs qui conduira à la fermeture d'une centaine de jardins (Schmelzkopf, 2002). En 1996, 50 des 750 jardins existants sont repris pour le développement d'habitats. 25 autres sont détruits dans l'année suivante. En 1998, un changement de main s'opère pour les jardins et 126 sont vendus par la ville à des investisseurs privés. Un plan de préservation des jardins communautaires par l'Open Space plan (Nemore 1998) est en effet mis en place avec un moratoire sur la vente des community gardens et étude de chaque jardin au cas par cas pour une éventuelle vente (Golden, 1999). Il s'ensuit que cette période va fortement renforcer l'aspect politique des community gardens, avec des contestations grandissantes citoyennes des politiques locales d'urbanisme au sein des jardins (Schmelzkopf, 1995). Même à la fin de ce moratoire en mai 1999, de nombreuses protestations contre les ventes de jardins vont apparaître pour soutenir des terrains utilisés depuis 30 ans à cette époque, et qui font partie intégrante des quartiers. En effet, bien qu'une injonction de l'US Court ait été établie en 1999 contre la vente de 600 jardins restants (elle sera renouvelée en 2000), en avril 2000, 40 community gardens supplémentaires seront encore mises en vente à des investisseurs. Et il faudra attendre l'année 2002 pour voir la tendance s'inverser, lorsque l'administration R. Giuliani passera la main à Bloomberg. Ce dernier va dès lors chercher à mieux intégrer les jardins restants sur le territoire New Yorkais (Schmelzkopf, 2002). Quoi qu'il en soit, ce mouvement va donner une grande légitimité au mouvement des community gardens aux États-Unis (Ferguson, 2000).

Un fait notable est qu'à partir de ces mouvements, les jardins communautaires deviennent synonymes de rapprochement avec la terre, d'activité de plein air bon pour le corps et la santé et de saine alimentation (Boulianne, 2001 ; p65). Les villes américaines semblent se retrouver pleinement dans le développement des jardins communautaires, créant des lieux d'égalités, d'intégration sociale et de pratiques physiques, sociales dans des villes où l'individualité était grandissante.

4.4. Changement de spatialités des community gardens : vers des jardins moins contestataires et plus individuels

Le jardinage semble par ailleurs fortement revenir à la mode aux États-Unis depuis 2008. En témoigne, pour une part, sa médiatisation, notamment *via* ce geste de Michelle Obama, alors première dame du pays, donnant le premier coup de pelle pour établir un jardin

potager sur le terrain de la Maison-Blanche (Mok et al., 2014) ; un geste rappelant par ailleurs celui d'Eleanore Roosevelt avec le Victory Garden. Pour une autre part, force est de constater qu'une nouvelle initiative « The people's garden » ayant été lancée en 2009 par le ministère de l'Agriculture des États-Unis, va elle aussi favoriser la promotion des community gardens : l'idée est de regrouper, sur une base de données accessible en ligne gratuitement, des outils, conseils, contacts pour développer ou étendre un community garden existant (Mok et al., 2014). Cette initiative s'est enrichie, en 2019, d'une plateforme permettant de mettre en lien jardiniers, agriculteurs locaux, et marchés, afin de faciliter la circulation et la vente des produits issus des jardins.

L'American Community Gardening Association estime qu'il y a plus de 18 000 community gardens aux États-Unis et Canada en 2011 (Kortright and Wakefield 2011), 29 000 aujourd'hui aux États-Unis¹¹. Ces jardins sont de plus en plus perçus comme permettant de lutter contre la pauvreté et la malnutrition. Il faut préciser que l'alimentation, et notamment la disparité d'accès à celle-ci, est une problématique de taille aux États-Unis, que ce soit pour l'éloignement spatial ou économique de certaines catégories de population des supermarchés (De Vries and Heyboer, 2011 ; Economist 2011), ou l'accès à une alimentation saine (Walker et al. 2010 ; Clendenning et al., 2016). Les jardins communautaires ont ainsi pris une véritable dimension nourricière (tout en conservant leur problématique insertion), en nouant des partenariats avec des organisations non gouvernementales comme Homeless Garden Project, Justfood, Foodshare, dans le but de partager une partie des récoltes aux plus démunis (Saldivar-Tanaka and Krasny, 2004 ; Johnston and Baker, 2005).

Ces jardins veulent proposer un lieu où les habitants peuvent interagir, échanger entre eux, et apprendre à cultiver, accueillir les populations en difficulté, être un lieu d'intégration pour tous où les inégalités entre individus ne seraient pas de mise: le tout dans un espace d'expression citoyenne (Schmelzkopf, 1995), que l'on peut qualifier de contre-culturel, car les jardiniers mettent en œuvre des pratiques résolument « alternatives » dans la société de l'époque, qui suivent les prémisses posées par les contestations de la guerre du Vietnam ou encore les festivals de musique (Woodstock par exemple) : bombes à graines par-dessus les palissades, iconographie reprenant l'idéologie contestataire contre la politique gouvernementale et l'armée, ouverture d'un espace gratuit et accessible à tous où la consommation – payante - n'est pas la priorité (Staheli et al, 2002). Un aspect contestataire moins présent dans les jardins d'aujourd'hui, certains community gardens mettant plus en avant les besoins individuels et répondent à des problématiques sociales de la ville (Pudup, 2008).

De fait, l'étude des community gardens met en exergue une production d'espaces qui prennent différentes formes en fonction du contexte économique, social, politique de la société, et qui pour certains jardins combinent également ces formes dans un même lieu : espaces d'expression de la citoyenneté par l'appropriation d'espaces au sein de la ville, de

¹¹<https://www.tpl.org/blog/here%E2%80%99s-dirt-park-trends-community-gardens-are-growing>

contre-culture vis-à-vis de la politique, espace d'insertion social au sein de la vie d'un quartier ou encore espace de contestation sociale.

Le point très intéressant de ces community gardens étant ces multiples spatialités produites, au même moment, par les jardiniers, mais aussi par la suite par des attentes institutionnelles, qui vont d'ailleurs avoir un certain impact sur ces lieux jardinés. Nous allons maintenant analyser les spatialités produites au sein des jardins ouvriers français : si l'histoire des jardins américains et les community gardens nous ont permis d'étudier l'émergence de différentes spatialités, nous repassons de l'autre côté de l'atlantique pour maintenant analyser les spatialités émergentes à partir des jardins ouvriers – puis familiaux Français.

5. Les jardins ouvriers comme espaces politiques et espaces de subsistance

Les jardins ouvriers désignent ces espaces de jardinage individuel que l'on trouve en ville ou en périphérie des villes, et qui sont sous la responsabilité d'une association. Des parcelles individuelles louées par la ville pour des sommes symboliques, à très longs termes, et gérées par des groupes associatifs. L'histoire des jardins ouvriers est assez semblable à celle des jardins urbains des États-Unis étudiée ici. En fait, l'initiative de divers philanthropes anglais et français au début du 19^{ème} siècle de donner un lopin de terre à des populations démunies urbaines, se répand rapidement en France, conjuguée à un développement de jardins industriels, impulsés par les grandes entreprises pour leurs ouvriers (Cabedoce et Pierson, 1996). L'apparition de ces jardins est liée à la révolution industrielle et à une population grandissante dans les villes, qui est culturellement très attachée à la terre. L'idée est, notamment dans les organisations catholiques de charité, de substituer la distribution de pain et de charbon par l'allocation de parcelles de terre. Ces premières formes collectives de jardinage urbain vont inspirer les jardins ouvriers : ces derniers sont là encore, nous allons le voir, producteur de différentes spatialités.

5.1. Les origines : des terres pour les classes populaires

C'est en effet en 1886 que l'Abbé Lemire¹², alors député du Nord, fonde la ligue française du Coin de Terre et du Foyer (LFCTF), sur fond d'inspiration du terrianisme. (Lancry, 1899) L'objectif de la ligue est de mettre à disposition de chefs de famille ouvriers un bout de terre pour qu'ils puissent y cultiver des légumes nécessaires à la consommation du

¹² L'Abbé Jules Lemire est fils d'agriculteur, né en 1853 dans le Nord de la France, région fortement marquée par la hausse des industries textiles et minières. Dans la décennie 1880-1890, il va découvrir, en tant que jeune prêtre, les conditions de vie des familles nombreuses et nécessiteuses du monde ouvrier. Lorsqu'il devient député-maire de la ville d'Hazebrouck, il fonde la ligue Française du Coin de terre et du foyer. Il fut élu député du Nord en 1893 et réélu jusqu'à sa disparition en 1928. L'Abbé Lemire, représenté par une figure bienveillante de prêtre en soutane, va défendre la nécessité du jardin pour consolider la structure familiale. L'accès à la propriété pour les ouvriers est le premier fer de lance de son action, avec l'idée d'une maison avec jardin, insaisissable et dont la valeur n'excéderait pas 8 000 francs (Cabedoce et Pierson, 1996).

foyer, apportant ainsi un complément de subsistance aux revenus faibles dont ils disposent. Selon F. Dubost, cet objectif était cependant secondaire, voire « publicitaire » (Dubost, 1984), pour montrer que le jardin pouvait avoir un rôle essentiel autant économique, moral, hygiéniste, social que politique. L'objectif de l'Abbé Lémire était en effet de promouvoir le jardin individuel et la maison pavillonnaire (Raymond et al., 2001), donc de faire en sorte que tout un chacun puisse disposer d'un jardin privé (Dubost, 1984). Le jardin individuel devait permettre aux ouvriers de faire des économies substantielles sur l'alimentation afin de faciliter l'achat d'une maison par la suite. L'idée de mettre à disposition des terres pour les classes populaires était particulièrement en vogue à cette époque chez les philanthropes, et déjà appliquée en Belgique, en Allemagne ou encore au Danemark. L'un des objectifs secondaires du développement de ces jardins était d'occuper les ouvriers et travailleurs des villes, pour éviter qu'ils ne se rendent aux cabarets, et était ainsi un des moyens de lutte contre l'alcoolisme (Cabedoce et Pierson, 1996). Le « travail du jardinier » est « libre » selon l'Abbé Lémire, loin de la tyrannie de l'usine, et sert à l'ascension morale de l'ouvrier.

Dans cette perspective, le jardin est une sorte de sanatorium à domicile (Quellier, 2012)¹³, permettant d'améliorer la santé des ouvriers, voire de lutter contre la maladie de la tuberculose. Le jardin permettrait, dans cette vision de fait hygiéniste, de renforcer le corps et l'âme. Surtout, ce jardinage commence à être perçu de manière différente, comme une non-contrainte, un loisir à côté de l'activité professionnelle de l'ouvrier, qui rentre en complémentarité avec les commandements de l'église. Ce loisir est de plus utile, car permettant de ramener des légumes et de réduire les dépenses pour la famille.

Ces jardins ouvriers mettent en scène une forme originale et nouvelle de jardinage. Ni publics ni privés, ils augurent le développement d'une forme d'organisation spatiale faisant cohabiter des espaces productifs et des espaces de sociabilité entre jardiniers. Chaque lotissement de jardin est dirigé par un directeur et d'un comité local, composé de notables et d'ecclésiastiques, avec un règlement à respecter scrupuleusement. Surtout, ces jardins sont éloignés de l'habitat, complètement dissociés de celui-ci. Les jardins ouvriers sont principalement urbains. Si la majorité des jardins sont créés ou impulsés par la LFCTF, certains groupes d'ouvriers auront l'occasion de monter leurs propres jardins ouvriers. Pour ce faire, ils devaient obtenir d'un propriétaire – municipalité, congrégation religieuse, entreprise ou encore l'armée – un terrain à titre gracieux, voire la possibilité de le lui louer pour une somme modique. Le terrain en question était ensuite divisé en parcelles laissées aux familles. La formule de la location à prix modique se généralisera début 20^{ème} siècle, pour que ces jardins ne soient pas associés à de l'assistanat.

Ces jardins ouvriers du début 20^{ème} siècle sont là encore des espaces multiformes. Pour une part, c'est un espace politique, au sens où s'applique une politique sociale envers les plus démunis, qui leur permet d'avoir une activité jugée saine et un complément de revenus. Ceci à l'image des working gardens américains. Cela permet aussi d'éviter qu'ils se retrouvent au bistro, et qu'ils aient des discours trop politiques. D'autre part, le jardinage

¹³ Titre d'une brochure publiée en 1903 par le docteur Gustave Lancry, compagnon de l'abbé Lémire.

permet de mieux entretenir la force de travail des ouvriers, avec un travail physique. C'est, aussi, un espace économique de subsistance, puisqu'il est censé fournir suffisamment de denrées pour permettre à ces populations de faire des économies au quotidien sur l'achat de fruits et légumes.

5.2. Soutien institutionnel et développement des jardins ouvriers

En 1916, la LFCTF, sous le ministère de l'Agriculture, se charge de distribuer une subvention destinée à la création de jardins. Elle y procède dans l'optique de favoriser le jardinage et l'agriculture, et donc la production de vivres supplémentaires pour soutenir l'effort de guerre ; des slogans comme « Cultivons notre potager » verront le jour et mettent en scène des choux gris bleu, pour évoquer la même appartenance à une patrie dont les soldats, vêtus d'uniformes de cette même couleur, en sont les étendards. Cette mobilisation exceptionnelle va contribuer au fort développement des jardins ouvriers. En 1909, la ligue est implantée dans plus de 63 départements français et est reconnue d'utilité publique. En 1920, la Ligue compte 47 000 jardins ouvriers sur le territoire français, dont plus de 2200 à Paris. Ce chiffre monte à 59 700 en 1927 et 75 000 en 1939 (Cabedoce et Pierson, 1996). Ces jardins sont ainsi largement légitimés par la Ligue et l'État. L'idée de ces jardins ouvriers est empreinte d'un « discours patronal et philanthropique » (Dubost, 1984), avec une vision particulière de l'ouvrier et une volonté de moralisation. Les attentes des acteurs extérieurs aux jardins ouvriers vont ainsi en faire des espaces également moraux, où une vision idéale de la famille et de la vie doit s'imposer auprès d'une catégorie de population participant aux jardins.

Illustration 5. Affiche encourageant le jardinage par le patriotisme (1916)



Source : Musée de Paris

Ces jardins ouvriers sont une forme d'assistance par le biais du travail de la terre, et sont le témoin d'une reconnaissance du paupérisme ouvrier urbain. L'idée de l'Abbé Lemire est de participer à la reconstruction de la famille, d'une vie de famille par le biais du jardinage : cette activité étant perçue à ce moment comme vertueuse et salubre. Il faut

noter que ces jardins ouvriers ne se créent pas avec facilité et l'Abbé Lemire va notamment convoiter les « espaces que personne n'a l'air de vouloir ». Des vacants, des coins de terre non convoités sont ainsi utilisés pour ces jardins : des terrains broussailleux, pentus, difficiles, qui demandent beaucoup de travail, sont ainsi aménagés. Les terrains autour des fortifications des villes seront aussi utilisés. Rapidement, ces jardins ouvriers vont former une ceinture verte autour de la capitale, mais qui tendra à disparaître assez rapidement, du fait de l'extension géographique croissante de Paris.

Ces jardins ouvriers vont avoir un fort écho en Europe à partir de 1926, quand un office International le « Coin de terre et des jardins ouvriers » est créé au Luxembourg, présidé par l'Abbé Lemire, et regroupant l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France la Grande-Bretagne, le Luxembourg et la Suisse. L'Italie, la Pologne, l'Irlande, les Pays-Bas, la Finlande, la Suède et la Tchécoslovaquie se joindront ensuite à ce mouvement, témoignant ainsi de l'ampleur internationale des jardins ouvriers. En 1934, l'office compte 5 millions de jardins ouvriers à travers l'Europe.

La création de ces jardins ouvriers va reprendre et s'accélérer après la crise de 1929. L'exode massif rural va entraîner une croissance des lotissements collectifs, et donc une augmentation des jardins ouvriers, développés principalement par d'autres biais, comme le Clergé et des œuvres laïques également, comme le patronat. Dans l'entre-deux guerre nous dit F. Dubost, les créations de jardins ouvriers restent essentiellement l'affaire d'initiatives privées (Dubost, 1984). Par exemple, certains lotissements collectifs étaient créés par de grandes industries comme Peugeot, et associaient à ces lotissements des jardins ouvriers – les jardins de Belfort : là encore, ces jardins devaient permettre de limiter l'alcoolisme des ouvriers, le désœuvrement et d'apporter une certaine hygiène de vie. Dans ces différents discours de promotion des jardins ouvriers, la Ligue et notamment l'Abbé Lemire ont prôné le jardinage comme étant un « loisir » et non plus un travail. Les jardins ouvriers tiennent donc toujours un espace politique et moral très fort, grâce à l'action de l'Abbé Lemire, mais aussi de la position des pouvoirs publics de l'époque qui favorisent la durabilité de ces lieux. Ces jardins deviennent aussi des espaces de « détente », des lieux de plaisir au contact de la terre qui permettent de changer radicalement du quotidien et du travail notamment, tout en restant des espaces économiques, à double sens : d'une part, ils permettent l'entretien de la force de travail pour le milieu économique (d'où le fait que ce type de jardins soient favorisés dans certaines cités industrielles), d'autre part ils permettent toujours aux ouvriers d'avoir un complément de produits de première nécessité.

Pendant la Seconde Guerre, leur création va s'intensifier pour soutenir l'effort de guerre et prévenir le pays de la pénurie. Là, les jardins ouvriers seront directement soutenus par l'État, et plus seulement par des initiatives privées. La loi du 18 août 1940 réquisitionne les terrains urbains inutilisés pour une mise en culture. Des jardins voient alors le jour en plein centre-ville, comme les parterres du Carrousel du Louvre à Paris, les parterres maraîchers du jardin du Luxembourg, les carrés de légumes de l'Hôtel de Grammont ou encore des balcons et toits avec des cultures en bacs. Des manuels de jardinage recommandant la mise en culture de légumes plus calorifiques sont alors diffusés à destination des apprentis jardiniers. À ce moment, le jardin ouvrier sert également de propagande au gouvernement

de Vichy (l'espace politique est encore renforcé), voyant dans le jardin le travail de la terre, la lutte contre le socialisme, la défense de la famille ou encore l'ordre. La patrie est alors mise en avant dans le jardinage. On compte 600 000 jardins ouvriers à cette époque, dont 250 000 appartenant à la Ligue (Cabedoce, 2018).

5.3. L'ouverture des jardins ouvriers aux collectifs d'habitants

Les jardins ouvriers seront par ailleurs le théâtre d'une certaine appropriation des terrains par les associations et les habitants. Ces acteurs vont mettre en place des « œuvres annexes » (Cabedoce, 2018). Ainsi, des événements collectifs seront organisés pour rythmer la vie de certains jardins : cours de cuisine et diverses activités communes se mettent en place (Cabedoce et Pierson, 1996), ceci afin de prolonger l'action bienfaisante du jardin. Le point d'orgue étant l'organisation des fêtes de jardins, événements où les jardiniers étaient désireux de montrer auprès des maires toutes les vertus qu'a pu avoir la pratique du jardinage. L'organisation de concours de jardinage va par ailleurs dans le même sens. C'est l'honneur des jardiniers (Weber, 1998) qui est mis en avant dans ces différents événements. Ces derniers offraient bien souvent des bouquets de fleurs aux élus, là encore pour leur montrer la réussite de leur jardin, mais aussi aux notables qui participaient, dans une logique de « don contre don » (Mauss, 2003). Un jury de jardiniers et de notables désignait alors le jardin le mieux entretenu, celui ayant la plus belle tonnelle ou encore le plus beau légume.

Se forment ainsi des communautés atypiques sur ces jardins. L'usage et le développement de ces derniers reposent sur un système de location collective de l'ensemble des jardins permettant néanmoins une jouissance individuelle des parcelles. Certaines corvées, comme le nettoyage des allées, étaient par ailleurs communes. De même, les échanges sur les pratiques, notamment de jardiniers experts à jardinier amateurs, étaient monnaie courante sur ces espaces. Parfois, des parcelles dédiées à l'école du coin étaient aussi aménagées pour les enfants. Cependant, les pratiques collectives restaient essentiellement le fait des hommes – présents plus souvent que le reste de la famille sur le jardin – qui se retrouvaient, loin du regard de leurs proches, discutaient, s'aidaient, se prêtaient des outils, voire s'échangeaient des plants et des graines. Ces jardins ouvriers sont ainsi également des espaces sociaux en plus d'être des espaces jardinés : des lieux de pratiques de socialisation diverses, de fêtes, de rassemblement, de partage et de solidarité entre les jardiniers (Cabedoce, 2018). C'est l'apparition de pratiques collectives (même si ces dernières ne relèvent pas forcément du jardinage) au sein d'espaces pourtant à l'origine individuels.

La présence de la cabane, généralement construite avec des matériaux secondaires que les jardiniers avaient sous la main, était un élément symbolique fort de ces jardins, puisque représentant la maison. Le jardin ouvrier s'apparentait alors à une sorte d'environnement organisé autour d'une « maison de campagne », lieu idéal où la famille pouvait jardiner, se reposer et avoir des activités saines hors de la ville. Ces cabanes étaient également des

lieux de manifestations informelles, de socialisation entre les jardiniers (Cabedoce et Pierson, 1996).

Les parcelles de ces jardins ont une superficie moyenne de 150 à 200m². Quelques règles de fonctionnement avaient été fixées. Par exemple, la production ne devait pas faire l'objet d'une revente, ce qui traduisait une tendance tout à fait inédite au vu de l'histoire du potager en Europe. Ces jardins devaient aussi rester des jardins de production, et en aucun cas être transformés en des jardins d'agrément. Les fleurs et herbes aromatiques étaient autorisées, mais leur production devait rester minoritaire en comparaison à celle des légumes. L'élevage et le poulailler étaient également interdits, tout comme le fait de passer la nuit sur le jardin ; la tonnelle (cabane) devant servir uniquement au stockage des outils. Concernant le jardinier, ce dernier se devait d'entretenir lui-même sa parcelle, et s'engager à respecter le voisinage et l'entretien des parties communes. C'est ainsi que l'entretien du jardin et de son aspect visuel venait précisément alimenter l'honneur du jardinier (Weber, 1998), tant la présence d'un jardin propre était censée en dire long sur les qualités, notamment morales du jardinier ; d'ailleurs, un mauvais entretien d'une parcelle par son jardinier pouvait être un facteur d'expulsion de ce dernier. Ces critères étaient largement appropriés par les jardiniers, comme peut l'attester le fait que ces derniers se faisaient une joie de faire visiter leurs jardins aux hôtes, invités afin de leur montrer ce qui avait été produit. Les récoltes faisant également l'objet de dons aux proches et amis, cela contribuait aussi à mettre en avant les efforts réalisés par le jardinier, de même que sa capacité à produire de bons légumes (Webber, 1998). Les pesticides, herbicides et engrais chimiques étaient par ailleurs utilisés de manière assez courante sur ces jardins (Quellier, 2012). Enfin, ces jardins étaient prioritairement donnés aux familles, de sorte que la Ligue excluait de fait les célibataires et les couples stériles ; un processus de sélection qui témoigne là encore de l'ordre moral dans lequel ces jardins s'inscrivaient.

Au final, à la manière des jardins citadins étudiés plus haut, ces espaces jardinés ont conjugué diverses spatialités. Espace de production pour une catégorie de population d'une part, un espace politique d'autre part – dans le sens où il est très soutenu pendant une période par les institutions –, mais aussi espace moral puisqu'il permettait, non seulement d'occuper sainement les ouvriers, en évitant notamment qu'ils ne pensent, discutent de politique entre eux, et enfin un espace moral. Ajoutons que ces jardins étaient aussi des espaces d'éducation, la pratique du jardinage étant censée aider ces populations à s'éduquer de la bonne manière.

Ces spatialités multiples présentes sur les jardins ouvriers montrent que le jardin collectif est un reflet de la société dans laquelle il s'insère, et ces spatialités sont variables en fonction des époques, des contextes socio-économiques. Nous l'avons vu, l'aspect politique est tantôt renforcé, voire prime, tantôt l'aspect économique domine. Au niveau des jardiniers eux-mêmes, l'espace collectif prend une certaine importance.

6. Des jardins ouvriers aux jardins familiaux : basculement vers un jardinage de loisir

Les jardins familiaux prennent la suite des jardins ouvriers. Ils vont, à partir d'une législation datant de 1952, devenir des espaces individuels, mais aussi et surtout des espaces de loisirs. De sorte qu'ils vont s'inscrire en rupture des espaces historiquement produits dans le cadre des jardins ouvriers.

6.1. Émergence des jardins familiaux et changement de perspectives

En 1952, un bouleversement va s'opérer. La loi du 26 juillet renomme les jardins ouvriers en jardins familiaux. Ces derniers sont désormais gérés par des associations loi 1901 et sont exonérés de l'impôt foncier, permettant ainsi l'exploitation de l'espace pour un coût minimal pour les associations. Le jardin familial prend toute sa définition dans l'article L.561-1 du code rural, et est ainsi qualifié : « toute parcelle de terrain que son exploitant cultive personnellement en vue de subvenir aux besoins du foyer à l'exclusion de tout bénéfice commercial ».

Cette loi regroupe également les Jardins Industriels, Familiaux (Privés), Ruraux et Ouvriers sous l'appellation de Jardins familiaux. Les jardins ont, à cette époque, changée à la fois de public et de vocation, en lien notamment avec la croissance économique (Sureau, 2012). Ils sont passés de jardins destinés à des ouvriers pour leur offrir un complément de subsistance, à des jardins destinés à des familles, pour leur permettre de cultiver, de découvrir la nature et l'agriculture *via* un petit lopin de terre. En effet, si le jardin potager demande un certain travail de la part des familles, celui-ci n'est censé s'effectuer que sur des temps de loisirs (Larbey, 2013), et l'apport nourricier ne relève pas d'une nécessité pour ses membres. Le public cible de ces jardins change ainsi.

Le public de ces jardins ne sera plus le même. C'est en effet une autre classe sociale qui fait irruption dans ces jardins, et une pluralité de profils de jardiniers va apparaître. Ces nouveaux jardiniers sont issus d'une population plus jeune et n'ayant pas connu la guerre ni la nécessité de produire pour sa survie. Parallèlement, le développement de la société de consommation incitait fortement les familles à aller chercher leurs légumes au supermarché plutôt que de les produire. Durant cette période des Trentes Glorieuses, les familles étaient également invitées à entrer dans un rapport plus axé sur la consommation de la nature, un peu à la manière des parcs publics, plutôt que de participer à son développement. C'est pourquoi le jardinage va plutôt s'inscrire dans une logique de loisir, et sera essentiellement dédié à la production de légumes et à l'entretien de fleurs, d'aromatiques. D'un rôle alimentaire, ces jardins glissent lentement vers un rôle social. Le jardin familial devient ainsi synonyme d'un jardin privatif, sans être toutefois situé à côté de l'habitation : ces jardins se situant sur des parcelles situées en périphérie directe de la ville (sur les espaces encore inoccupés par l'habitat). C'est aussi un espace social « familial » où une certaine vision de la famille est promue. Il est en effet dédié à des familles habitant en ville et devant passer le dimanche après-midi au jardin, pour des

séances de jardinage mêlant parents et enfants. En revanche, le jardin comme espace de production tend lentement à s'effacer pour laisser place au plaisir et à la détente.

6.2. Vers la production de spatialités individuelles au sein des jardins familiaux

Des années 1960 à 1976, on assiste à un mouvement de « retour à la nature » (Léger et Hervieu, 1979), qui contient une dimension contre-culturelle très forte, une période où bon nombre d'urbains vont, quand ils le peuvent, retourner ou se tourner vers le rural pour connaître les joies – ou les malheurs – de l'exploitation, du vert ou du potager. Parallèlement, les urbains vont également s'intéresser à nouveau aux jardins familiaux. Ces derniers apparaissent comme le moyen de retourner au vert le week-end, de sortir du « miasme » de la ville (Augoyard, 1979). Ces jardins permettent aussi aux urbanistes de combler les zones en friche, et d'éviter ainsi les phénomènes de terrain vague. La loi du 10 juillet 1976 reconnaît aux jardins un caractère d'équipement social, leur offre la possibilité de bénéficier d'un classement spécial, intitulé : « terrains cultivés à protéger » (Asaad, 2016) ; autrement dit, ils ne peuvent faire l'objet d'une procédure d'expropriation. Cependant, ces jardins familiaux vont progressivement être repris par les villes pour en faire des terrains dédiés à la construction d'équipements et d'infrastructures pour la ville (Boino, 1999). Ces jardins familiaux vont ainsi disparaître en nombre : de 20 000 jardins ouvriers à Paris, à l'après-guerre, il en reste 2800 au début des années 80. À Lyon, il existait 25 000 jardins ouvriers après-guerre contre 1500 ensuite. Au niveau national, de 250 000 parcelles en 1943 recensées par la LFCTF, il reste 200 000 parcelles en 1950 et 150 000 à la fin des années 70 (Quellier, 2012). L'image de ces jardins, autrefois sociaux, change et n'apparaît plus comme un lieu de loisir, mais un lieu privatif, autrement dit un espace profondément individuel où le jardinage reste une affaire de famille, voire d'un individu. Il faut souligner que l'entretien d'un jardin familial devient, encore une fois, signe de pauvreté, d'archaïsme et de ruralité, de sorte que ce qu'il symbolise entre cette fois en conflit avec une vision moderne du monde, du progrès, et notamment du supermarché qui représente la modernité de l'époque. Ce dernier est plébiscité, tandis que le jardin devient synonyme de temps de guerre, de disette et de manque. L'urbanisation étendue a rapidement eu raison des parcelles. Les collectivités et municipalités, propriétaires de nombreuses parcelles, les reconvertissent en route, parking ou complexes sportifs par exemple (Asaad, 2016). La modernité, incarnée par le béton et le bâtiment droit et imposant, n'a rien à faire de cabanes et de jardins construits à partir de matériaux de récupération.

Le début de mouvements écologistes, des mouvements de retour à la nature et outre-Atlantique, des community gardens, jouent un rôle dans la survie des jardins familiaux. En 1992, la ligue devient la Fédération Nationale des Jardins Familiaux, pour devenir ensuite en 2006 la Fédération Nationale des Jardins familiaux et Collectifs.

Ces jardins familiaux sont ainsi des « lotissements collectifs regroupant des parcelles dissociées de la maison » (Dubost, 1984). Si la définition des jardins familiaux laisse à supposer qu'il s'agit essentiellement de pratiques jardinières individuelles, résolument tournées vers la sphère privée, l'histoire de ces jardins montre qu'ils étaient également le lieu de quelques pratiques collectives, pendant une période à tout le moins. Des pratiques de sociabilité qui allaient au-delà du jardinage, mais qui ont, peut-être posé les prémices des pratiques collectives que l'on voit aujourd'hui sur les jardins partagés et jardins de rue. Les nouveaux jardiniers arrivant dans les jardins familiaux après 1952 ont contribué à changer l'image de ces jardins et ont renforcé leur aspect individuel. Tant et si bien que les interactions avec d'autres jardiniers se font principalement par le biais de l'association, ou par le biais de communication informelle séparant les clôtures. L'activité même de jardinage reste individuelle : ces jardins familiaux ne seront donc pas traités comme objet de cette thèse s'intéressant aux jardins collectifs, autrement que par leur historique. Les recherches de E. Faure et al. (2019) montre par ailleurs que ces jardins sont principalement investis par un membre de la famille, en grande majorité les hommes, tandis que les femmes se tourneraient plutôt vers d'autres formes de jardinage collectif.

Les jardins ouvriers et familiaux apparaissent ainsi comme des espaces multiformes, au même titre que les community gardens américains : espaces de jardinage, ils possèdent également une dimension sociale plus ou moins forte (notamment les jardins ouvriers, plus que les jardins familiaux, beaucoup plus individuels), et une dimension morale très présente dans les deux cas ; le jardinage apparaissant comme un moyen de façonner les consciences, d'éduquer les populations, voire d'organiser leur temps libre. Sur ces espaces, le jardinage se fait de manière individuelle dans la mesure où tout jardinier possède une parcelle qui lui est propre, mais cela n'empêche pas des regroupements hors activités de jardinage.

Nous voyons ainsi comment, dans un contexte et une époque différente, un même espace physique peut produire, *via* des définitions, des pratiques, des représentations, des attentes, des espaces sociaux différents.

Conclusion de chapitre

La mise en exergue d'un certain nombre d'aspects relatifs à l'histoire des jardins, nous permet de prendre la mesure des éléments de contexte, prégnants en France ou à l'étranger, qui ont contribué à définir la nature des jardins, de même que les pratiques de jardinage, qu'elles se déploient dans des espaces spécifiques ou pluriels.

Aux États-Unis, la fin du 19^{ème} siècle et le 20^{ème} montrent à quel point contexte et jardinage sont fortement liés, au travers notamment des crises économiques, qui vont forcer les pouvoirs publics locaux des villes à allouer des terrains pour le jardinage afin de subvenir aux besoins directs / indirects de la population, des soldats, etc. Chaque fois cependant, ces pratiques de jardinage se réduisent très fortement une fois la crise passée / résorbée (quels que soient les espaces sociaux produits). L'émergence des *community gardens* à New York et leur développement dans le reste des États-Unis se passe dans un contexte encore une fois de crise économique, mais aussi de contre-culture particulièrement importante, portée notamment par les contestations liées à l'engagement de l'État dans la guerre du Vietnam.

En France, les jardins ouvriers ont été dans un premier temps définis selon une logique top-down comme des espaces de moral et de solidarité, pour ensuite devenir « quasi-collectif » *via* les pratiques des jardiniers -avec tout un ensemble de regroupements informels –, mais aussi un espace économique, de production, de complément pour le revenu. Lieux où quelques pratiques d'échanges, de solidarité, informelles entre jardiniers, les jardins ouvriers vont poser les prémices des jardins collectifs urbains. Le changement de ces lieux en jardins familiaux, par la législation, va radicalement transformer ces espaces pour renforcer le côté privé et individuel, tandis que l'aspect social va être en retrait, tout comme le côté nourricier. Si l'injonction liée aux jardins ouvriers était de jardiner pour le plaisir après une dure journée ou semaine de travail, c'est à l'apparition des jardins familiaux que le jardinage devient un véritable loisir. Nous pouvons ainsi voir ce changement des jardins ouvriers en jardins familiaux, par le législatif, par les pouvoirs publics, comme une tentative de reprendre la main, par le haut, des jardins où les pratiques commençaient peut-être à déborder du cadre prévu au départ : l'appellation jardin familial permettant ainsi de redéfinir l'espace et les attentes associées.

À partir de ce premier point, nous pouvons donc distinguer deux types de jardins en pensant les choses à partir des théories de H. Lefebvre de l'espace : les jardins produisant une spatialité unique et les jardins aux spatialités multiples.

Les jardins ouvriers apparaissent ainsi comme des espaces multiformes, tout comme les *community gardens*. Ces espaces de jardinage sont traversés par des dimensions à la fois morales et sociales. Les jardins de l'instituteur, du religieux, les jardins patriotiques ou encore les *schools gardens* américains se situent plutôt comme des lieux produisant des espaces uniques : espace d'éducation dans un cas, espace de production dans l'autre, ces

jardins semblent, d'après l'histoire qui en est racontée, ne pas dépasser la production d'une spatialité unique.

Par ailleurs, nous constatons que ces différents jardins historiques sont d'abord qualifiés de l'extérieur – *via* des fonctions ou des rôles qu'ils doivent remplir – et non par les pratiques des jardiniers eux-mêmes. Nous faisons ainsi l'hypothèse que les pratiques quotidiennes des jardiniers viennent ensuite qualifier autrement ces espaces, allant ainsi soit à l'encontre de la visée première, soit la complétant. Nous serons ainsi attentifs, au cours de ce travail, autant au côté bottom-up des jardins – les pratiques des acteurs impliqués – que top down – la définition et les attentes des acteurs extérieurs aux jardins : tant ces deux côtés influencent la production de spatialités – qui se superposent - dans ces lieux.

Pour la suite, nous distinguons, d'après nos observations et notre travail de terrain, deux types de jardins collectifs sur le territoire lyonnais,

- Les jardins de rue, jardinières, pieds d'arbres ou micro-jardins,
- Les jardins partagés, qui peuvent être jardins d'habitants partagés, des jardins partagés par une association, des jardins partagés gérés par des animateurs ou centres sociaux (qui ne relèvent pas, d'après les définitions, des jardins d'insertion évoqués plus haut).

Les jardins familiaux aussi ne peuvent pas être considérés comme des jardins collectifs à notre sens, ils restent des jardins où les parcelles et les pratiques sont individuelles. Si des relations peuvent se créer entre les jardiniers, bonnes ou mauvaises suivant les individus, la pratique du jardinage reste solitaire, familiale sur ces espaces – les choses ayant grandement évolué depuis les jardins ouvriers : les pratiques collectives se sont nettement réduites, voire sont devenues marginales au sein de ces jardins. Les pratiques de jardinage sur ces espaces visent en effet avant tout la production de denrées et la sortie familiale (Guyon, 2008) : d'ailleurs, la littérature portant sur les jardins familiaux met essentiellement en avant le potentiel agricole de ces terrains (Consalès, 2004; Faucher, 1959; Guyon, 2008) plutôt que sur les potentielles associations de jardiniers.

Les jardins de rue et les jardins partagés, plus amplement décrits dans le chapitre deux, se différencient de manière assez nette des autres types de jardins collectifs identifiés jusqu'ici, le tableau 1 présente ces différences, que nous allons analyser dans le chapitre suivant.

Tableau 1. Les différentes formes de jardins collectifs étudiés

Jardin d'insertion	Community gardens (États-Unis)	Jardins partagés	Jardins de rue
Parcelle unique exploitée en collectif (possibilité de parcelles)	Parcelles multiples exploitées individuellement	Parcelle unique exploitée en collectif	Exploitation collective d'un/ plusieurs bac(s)

individuelles)			
Mission sociale explicite	Mission sociale et environnementale implicite	Mission sociale et environnementale explicite	Mission sociale et environnementale explicite
Vocation insertion et transmission	Vocation alimentaire puis récréative	Vocation récréative et paysagère	Vocation récréative et paysagère
Sociabilité réduite	Sociabilité réduite	Sociabilité accrue	Sociabilité accrue

Tableau enrichi de Donadieu et Fleury, (2003). Les données et constats sur les jardins partagés, jardins de rue et jardins d'insertion sont issus des données secondaires et des entretiens.

Chapitre trois. Du national au local : émergence et organisation spatiale des jardins collectifs

L'histoire des jardins ouvriers, des community gardens a tracé un processus primordial dans et pour le développement des jardins partagés. C'est avant tout l'entretien d'une parcelle par plusieurs personnes, un collectif (familial ou autres), et l'aménagement de terrains appartenant à la municipalité qui ont permis l'émergence des jardins collectifs tels que nous les connaissons aujourd'hui et dont nous allons parler ici : les jardins partagés et les jardins de rue. Sans ces processus d'appropriation de la part des habitants (mêlés à des volontés institutionnelles) développés durant le 20^{ème} siècle au travers de différentes sociétés et cultures, ces formes de jardinage auraient difficilement pu voir le jour. Nous souhaitons ici prolonger notre perspective diachronique sur les jardins collectifs en décrivant la manière dont ces jardins ont pu émerger dans le contexte national français, puis plus particulièrement sur le cas lyonnais.

Les jardins collectifs lyonnais que nous avons identifiés, principalement des jardins partagés et des jardins de rue, nous permettront d'ailleurs d'appliquer notre grille de lecture issue des travaux de H. Lefebvre. Avant cela, la complexité juridique, associative, politique, économique et sociale de ces jardins nous amène à poser des premiers éléments de définitions de ces espaces, et d'appréhender les pratiques qui y sont à l'œuvre. Quel est le contexte local de développement de ces jardins, et participe-t-il à la production d'espaces sociaux (aux multiples dimensions) ?

Dans un premier temps, nous nous intéressons à l'émergence des jardins partagés, de leur développement du territoire national au territoire lyonnais, dans une perspective à la fois descriptive et géographique (où se situent ces jardins ? combien sont-ils ?), cela avant de donner en exemple deux histoires de jardins partagés sur le terrain lyonnais. Dans un second temps, le même processus descriptif sera appliqué aux jardins de rue.

Nous allons ainsi poser les bases de compréhension de ces jardins collectifs, pour ensuite les analyser sous l'angle des spatialités.

A. De l'histoire nationale des jardins partagés à leur déclinaison locale à Lyon

Les jardins partagés français sont le fruit d'une histoire récente, d'un processus de construction basé à la fois sur les citoyens – historiquement, mais aussi plus récemment sur les institutions.

Nous allons discuter ici de la manière dont ces jardins ont été importés sur le territoire français après le forum de Lille en 1997 et l'inspiration des community gardens, pour mieux mettre en perspective l'arrivée des jardins partagés sur le territoire lyonnais, l'organisation spatiale de ces jardins, pour enfin mettre en exergue le récit de construction de deux jardins partagés lyonnais en particulier.

1. Origine de ces espaces jardinés : du forum de Lille à la création d'associations locales

L'histoire des jardins partagés débute en France en 1997 avec le premier forum international du « Jardin et citoyenneté », qui se tient à Lille les 23 et 24 octobre. Ce premier forum, qui réunit près de 500 participants, est l'occasion de présenter les expériences existantes des jardins communautaires de Montréal et de New York, sur lesquels un regard d'une vingtaine d'années était déjà possible à ce moment-là. Le rôle des jardins dans les relations sociales, dans la construction de la citoyenneté, leur apport de nature dans des milieux urbains surchargés par le gris du béton, de même que leur importance sur le cadre de vie des habitants sont autant de thématiques mises en avant lors de ce forum. Au cours et à l'issue des visites à New York (un voyage d'études a été organisé en 1996 à la conférence annuelle des Community Gardens nord-américains complétée par une visite des jardins New-Yorkais), les initiateurs de cet évènement ont notamment constaté la teneur et le fonctionnement des jardins collectifs américains. C'est le croisement entre ces pratiques et les pratiques existantes françaises (*via* les jardins familiaux notamment, qui ont permis de poser un cadre législatif autour du jardinage citoyen urbain) qui va donner naissance aux jardins partagés (Petit et Ramonja, 2004). Le forum de 1997 va être l'occasion de convier des porteurs de Community Gardens New-Yorkais, et le Directeur des Green Guerrilla de New York (Aujourd'hui Guerrilla Gardening). Y sont évoqués les jardins potagers autour de la cité impériale de Hué au Vietnam, des longues listes d'attentes des jardins familiaux français, des plantages de Lausanne, de l'expérience des Green Guerillas et des jardins communautaires New-Yorkais ou encore des réserves naturelles ornithologiques de Belgique. Des ateliers déployés lors de ce forum de 1997 vont notamment porter sur : « le jardin support d'entraide et de solidarité », « les jardins pédagogiques, les jardins d'éco-naissants » ou encore « les Jardins en partage » où se discutent les prémices des jardins partagés. Chaque atelier présentait les actions menées en la matière dans le cadre des community gardens américains¹⁴ ; ceux-ci ayant joué un rôle important dans la création et le développement des jardins partagés français.

¹⁴ À ce titre, le compte rendu du forum est disponible à cette adresse : http://jardins-partages.org/telechargezmoi_files/Lille97.pdf

Des associations et organismes tels que La Fondation de France, les restaurants et jardins du cœur, les jardins d’Aujourd’hui à Bordeaux, les jardins d’insertion par l’activité économique de Besançon, les jardins de Cocagne ou encore les jardins de la solidarité (Asaad, 2016), ont largement contribué à la mise en place de ce type de jardin collectif, car ayant défriché quelques années auparavant le terrain (Baudeflet-Stelmacher, 2018) en expérimentant le jardinage collectif au plus près des villes. Ces jardins collectifs doivent incarner le jardin moderne, prenant en compte les différentes formes de jardinage historique, essayant de combiner les avantages de chacun. Le jardin doit ainsi être un lieu écologique (impulsion du Réseau Cocagne notamment), égalitaire aussi (s’inspirant ainsi des community gardens américain, où l’espace collectif doit mettre chaque jardinier sur un pied d’égalité, faisant oublier les différences de revenus et de diplômes par exemple), collectif (l’idée est de travailler en groupe) et incarner la réalité d’une nouvelle agriculture urbaine. À ce titre, le forum de Lille apparaît comme un moment très important pour ces nouvelles formes urbaines de jardinage collectif. Certains jardiniers viennent ainsi présenter ce qu’ils ont appris outre atlantique durant leur séjour dans des des community gardens.

L’hortithérapie, c’est cette idée très simple dont le nom nous provient d’outre-manche peut être résumée selon la définition d’Allison Ryan, directrice de Horticultor and Therapy, comme « le jardinage médium favorable à un stimulant de valeur pour ceux qui ont besoin d’être encouragés à atteindre un objectif physique et mental, et aussi une méthode de réinsertion dans la communauté sociale ». On le devine : beaucoup de gens pratiquent l’hortithérapie sans vraiment le savoir, en allant quelques minutes dans le jardin pour évacuer le stress de la journée. (Synthèse d’ateliers Jardiner toujours et encore, Compte rendu Forum de Lille, 1997).

L’expérience outre atlantique des Green Guerillas est aussi abordée en tant qu’exemples à suivre pour leurs petites actions de jardinage dans différentes villes.

Le nom des « Green Guerillas » ne vous est peut-être pas inconnu : peut-être avez-vous lu des articles sur nous, ou bien avez-vous vu le film « Green Card » où Gérard Depardieu obtient son permis de séjour aux États-Unis grâce à Andie Mc Dowell. Alors, peut-être vous souvenez-vous que cette dernière travaillait pour les Green Guerillas. (Revue de Jardins dans une grande pomme, Compte rendu Forum de Lille, 1997).

Le premier jardin partagé français naît dans la foulée à Lille, à l’initiative de citoyens. Il a pour dénomination « le jardin des retrouvailles » (Consales et Bories, 2018). Il va donner un premier élan au mouvement des jardins partagés en France. Reprenant les codes des community gardens, ce jardin est ouvert seulement aux adhérents, mais est aménagé comme un lieu de détente, de promenade, en faisant la part belle aux arbres fruitiers. Le terrain de 200m², prêté par la ville, permet aux jardiniers d’installer un potager, un système de récupération d’eau pluviales, une haie champêtre d’essences régionales, un coin compost et une cabane en bois. Ce jardin a été initié par l’association locale AJOnC (Amis des Jardins Ouverts et néanmoins clôturés). Ce jardin existe toujours aujourd’hui, et la surface prêtée par

la ville a été augmentée à 900m², mais tous les jardins partagés ne sont pas aussi pérennes. Ce premier jardin, à l'instar des community gardens américains, met la focale sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de lien et de partage entre les générations et les cultures.

Le forum de Lille en 1997 va également pousser à la création d'un réseau national des Jardins Partagés : le « Jardin dans Tous Ses États », destiné à accompagner la création des jardins, et qui a défini une charte du jardinage partagé¹⁵. Cette charte détaille les valeurs partagées par le réseau : renforcement des liens sociaux par le jardinage, appropriation du cadre de vie par les habitants, développement d'un appui par le jardinage aux personnes en difficulté, agir de façon responsable et expérimenter de nouvelles formes de liberté et d'autonomie (p2). Cette charte dresse aussi un ensemble d'objectifs : « écologiques, sociaux, culturels, éducatifs, artistiques, paysagers, thérapeutiques » (p3), et évoque la nécessité de développer la concertation entre habitants et collectivités locales, la mixité sociale et culturelle ainsi que la gestion participative. Elle prône aussi des modes de gestion et de culture des jardins allant dans le sens de la protection de l'environnement. De sorte que les jardiniers vont lentement initier des pratiques allant dans ce sens pour le jardinage collectif : réalisation de compost, utilisation de préparation naturelle pour le traitement des plantes et des nuisibles et, plus tard, adoption de méthodes de plantations et d'entretiens allant dans le sens de la permaculture. Cette charte fait par ailleurs explicitement référence aux community gardens américains : « C'est au milieu des années 1970, à New York puis dans différentes villes d'Amérique du Nord, que des initiatives populaires investissent des endroits laissés vacants pour les transformer en jardins de quartiers » (p5 de la charte). Cet élément de la charte définit ici de manière top-down une spatialité importante des jardins partagés qui va se différencier des community gardens ; l'écologie des pratiques et le fait que chaque geste au sein de ces jardins doit être réfléchi pour avoir un effet positif, ou le moins négatif possible sur l'environnement – global et local.

Un second forum est organisé les 8 et 9 décembre 1999 à Nantes¹⁶, afin de confirmer l'engouement et la vitalité des projets de jardins collectifs partagés. Pour cette seconde édition, 650 participants sont réunis. Sont présentées les premières expériences lilloises, nantaises, de Montréal (des membres du réseau s'étant rendus à Montréal pour visiter des jardins communautaires) et de Québec, mais aussi certaines community gardens de Seattle. Là encore, ce forum démontre à quel point les expériences nord-américaines des community gardens ont influencé le développement des jardins partagés sur le territoire français.

Un enjeu considérable est en train de se mettre en place. Encore faut-il associer connaissance du terrain, pragmatisme et initiative. Tricotons les solidarités. Jouons en permanence le 22 à Asnières. En sollicitant les expériences du Québec et de New York, nous mettons en lumière les nôtres et réciproquement nous aidons les jardiniers et les porteurs de projets des autres pays. Responsabilisons-nous. (Atelier de Françoise Lenoble Prédine, Compte rendu du Forum de Nantes, 1999).

¹⁵ Consultable ici : <http://jardins-partages.org/IMG/pdf/JTSE-leger.pdf>

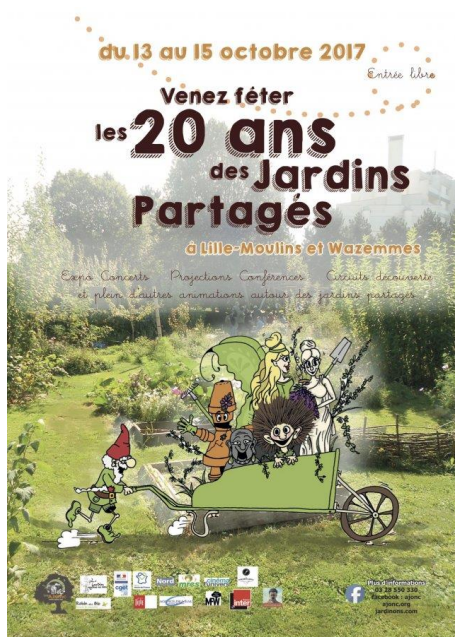
¹⁶ Le compte rendu est consultable ici : http://jardins-partages.org/telechargezmoi_files/Nantes99.pdf

Le réseau national pose ainsi une première définition des jardins partagés : « *Un jardin partagé est un jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier d'un village ou d'une communauté. Un jardin partagé ne se décrète pas, il prend tout son sens parce qu'il répond aux attentes et aux besoins des habitants d'un lieu.* » (Jardin dans tous ses États).

Cette définition vient là encore structurer l'une des spatialités du jardin partagé : la mise en collectif d'habitants et le jardinage collectif, avec l'idée que tout un chacun puisse participer, afin de créer une communauté de jardiniers-habitants d'un quartier. Le jardin partagé ne doit pas être l'endroit de pratiques individuelles, et doit aussi être accepté, approprié par les habitants. Dit autrement, un jardin partagé non voulu par les habitants n'en est pas un selon cette définition.

Ce même réseau a pour objectif de fédérer les actions de jardins partagés, de guider les porteurs de projets et les jardiniers, mais encore d'instituer des réseaux sur tout le territoire. Ces réseaux existent aujourd'hui. Ils sont principalement régionaux, comme le « Passe-Jardins » pour Auvergne Rhône Alpes par exemple. Chacun d'eux permet de relayer les actions du Jardin dans Tous ses États, et ainsi d'assurer des formations auprès des jardiniers, d'aider au développement des jardins partagés et de s'intégrer dans le tissu institutionnel et associatif local. Il faut noter que le réseau Jardin dans Tous ses États ne bénéficie pas de support institutionnel (hors évènement particulier comme les 20 ans des Jardins partagés par exemple, soutenus par plusieurs organismes), au contraire de ses déclinaisons locales : le réseau informel institue rayonne principalement *via* ces évènements particuliers et ces déclinaisons associatives.

Illustration 6 : Exemple d'évènements soutenus par divers organismes publics et privés : les 20 ans des jardins partagés



Source : Jardin dans Tous ses États

Sur la région Rhône-Alpes, c'est l'association « Passe-Jardins » qui gère et représente les jardins partagés et qui fait partie de ce réseau « Jardin dans tous ses États ». Créée en janvier 1998, à la suite du forum de Lille, l'association soutient l'émergence des jardins partagés au niveau local. Soutenue financièrement par la région, la Ville de Lyon et la Métropole, « Passe Jardin » propose des réunions d'information pour les apprentis jardiniers, des formations sur la gestion collective d'un jardin, sur les diverses techniques de jardinage écologique, dont la permaculture. Des évènements réunissant divers jardins partagés sont aussi organisés et pilotés par l'association, comme des trocs de graines par exemple. Émilie, salariée du Passe-Jardins à plein temps, depuis 3 ans, témoigne des différents évènements organisés par l'association, comme les 20 ans des Jardins Partagés à Lille, où un voyage a été mis en place pour les jardiniers lyonnais : ceci afin de les mettre en contact avec d'autres jardiniers de jardins partagés.

On fait souvent des évènements dans les jardins aussi et on invite les autres jardins. Samedi on a fait un apéro soupe au Potager en Soie¹⁷, on avait invité tous les jardins partagés autour ; Il y a la fête du printemps, avec tous les jardins partagés, organisés par le Passe-Jardins. Il y avait cette fameuse soirée à l'hôtel de ville (Note : organisé par les élus et la Mairie centrale de Lyon), pour les jardins partagés, pour qu'ils se rencontrent. On a organisé un voyage, il y avait les 20 ans des jardins partagés à Lille, on a organisé un voyage là-bas, il n'a pas eu beaucoup de succès, mais ce n'était pas très facile à organiser et c'était loin. Des jardins de la région et de la ville y sont allés. (Émilie, Passe-Jardins, 05.12.2017).

« Passe-Jardins » propose également un annuaire des différents jardins partagés et familiaux sur le territoire Rhône-Alpins (pas encore en Auvergne), avec localisation des jardins et contacts des personnes responsables des associations référencées¹⁸ : un annuaire destiné aux habitants désireux de s'inscrire dans des actions de jardinage collectives, et qui leur permet de découvrir celles prenant place dans leur quartier.

Outre le « Passe Jardin », le « Réseau Jardin dans Tous ses États » rassemble 10 structures qui déclinent localement ses actions : coordination des jardins partagés, soutien à leur émergence, accompagnement des habitants dans les démarches, formation, informations pour ceux ayant envie de s'engager... Le tableau suivant montre les différentes associations existantes en France, par région.

¹⁷ Le jardin partagé situé à Vaulx en Velin qui est géré par l'association.

¹⁸ Disponible à cette adresse : <https://www.lepassejardins.fr/-les-jardins->

Tableau 2 : Les associations régionales soutenant l'émergence des jardins partagés, rassemblées dans le réseau Jardin dans tous ses États

Région	Association	Ville d'implantation
Auvergne Rhône Alpes	Le Passe jardins	<i>Lyon</i>
Bretagne	Vert le Jardin	<i>Brest</i>
Île- de- France	Graine de jardins	<i>Paris</i>
Grand Est	EcoConseil	<i>Strasbourg</i>
Hauts de France	AJONC	<i>Lille</i>
Nouvelle Aquitaine	Place aux jardins	<i>Pessac</i>
Normandie	ARDES	<i>Caen</i>
Pays de Loire	BiodiverCity	<i>Tours</i>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Réseau des Jardins Solidaires	<i>Charleval</i>
Région Occitanie	Les semeurs de jardins	<i>Montpellier</i>

Les jardins partagés mobilisent de nombreux acteurs, non seulement des jardiniers, mais également les acteurs publics locaux qui financent des associations. Le jardin partagé est en effet le produit d'initiatives impulsées par des collectifs d'habitants-citoyens d'un lieu donné, et qui sont soutenues par des pouvoirs publics. De sorte que ces différents acteurs produisent des espaces sociaux sur ces jardins, qu'ils s'opposent ou que leurs positions convergent.

Maintenant que nous avons décrit les acteurs associatifs gravitant autour des jardins partagés et de leur émergence, nous allons décrire leur encadrement juridique.

2. Quel encadrement juridique pour le jardin partagé ?

Espaces initiés par des habitants, les jardins partagés restent difficiles à encadrer d'un point de vue législatif malgré leurs 20 ans d'existence, tant ils mobilisent différents acteurs et codes législatifs. Les jardins familiaux par exemple, dépendent à la fois du code rural, code de l'expropriation, code de l'urbanisme, code de la construction, code de l'habitation, car il s'agit d'un espace appartenant à la collectivité (commune, ville, etc.) sous location payante pour les habitants, qui se situe pour certains en milieu rural, pour d'autres en milieu urbain, qui ne doivent pas être des lieux de vie et qui sont protégés de l'expropriation. La proposition de loi, portée par les associations de jardins familiaux et le Jardin dans Tous ses États, a pour but de prolonger la protection de ces espaces tout en clarifiant les différentes catégories de jardinage collectif. Cette proposition veut ainsi différencier les jardins familiaux, les jardins d'insertion et les jardins partagés. Cette proposition de classification montre toute la problématique des jardins collectifs urbains, tant les frontières entre ces formes de jardinage sont poreuses – par exemple entre jardins d'insertion et jardins partagés.

Ce projet de loi du Sénat de 2003, resté à ce jour à l'état de projet, définit les jardins partagés comme suit :« *Ouverts aux passants, non cloisonnés en parcelles individuelles,*

fréquentés par un public intergénérationnel et multiethnique, ces jardins créés, aménagés, entretenus et gérés par des collectifs d'habitants réunis au sein d'associations de quartier sont donc le cadre d'activités ludiques, festives, éducatives culturelles et artistiques n'ayant de limite que l'imagination de leurs membres (fêtes de quartier, pique-niques, concerts, fresques, cinéma en plein air, installations, cafés botaniques ...).».

Ce projet de loi fait directement référence aux jardins New-Yorkais comme modèle des jardins partagés développés en France¹⁹. Cette loi devrait permettre aux jardins collectifs de profiter d'une protection juridique et leur conférer une définition institutionnelle des jardins partagés. Et la définition des jardins qui en est proposée pourrait, si elle était retenue, conforter l'idée qu'ils doivent être des espaces collectifs (ici strictement collectif et non individuels) afin de favoriser la participation des habitants du quartier.

Si l'encadrement législatif pose problème en raison d'une non-existence juridique des jardins, la définition même du jardin partagé n'est de fait pas encore stabilisée. À défaut, l'association nationale Jardin dans Tous ses États en a proposé une :

Un jardin partagé est un jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village. (Jardin dans Tous ses États, Site Internet²⁰).

Il en est de même pour la Ville de Lyon qui propose aussi sa définition des jardins partagés :

Un jardin partagé est un espace cultivable, implanté sur un terrain public ou privé. Il est entretenu par les habitants, pour leur propre bénéfice, par le biais d'un organisme gestionnaire. (Site Internet Ville de Lyon²¹)

Il est intéressant de noter que la notion de collectif, voire de partage, ne rentre pas dans cette seconde définition. Par contre, il est d'emblée indiqué que ces espaces doivent être cultivables, participant ainsi au développement de l'agriculture urbaine, être donc au service d'une certaine vision de la ville dans laquelle chaque espace est utile à son développement. Dans cette vision, apparaît l'aspect productif des jardins partagés. Ils doivent répondre à des besoins présents et futurs en matière d'alimentation des citadins. La responsable des jardins partagés de la ville débute d'ailleurs notre entretien par cette définition du jardin partagé, insistant notamment sur la liberté laissée aux jardiniers dans l'organisation et la vie du jardin :

On s'est basé en fait sur la définition retranscrite du Jardin dans Tous ses États et qui émanait du projet de loi du Sénat. Le jardin partagé est vraiment un jardin collectif, à la croisée du jardin privé et du jardin public, et qui est géré collectivement par un groupe d'habitants. Géré collectivement par un groupe

¹⁹ Le projet de loi est disponible en ligne : https://www.senat.fr/rap/102-376/102-376_mono.html#toc28

²⁰ <http://jardins-partages.org/>

²¹ <https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/gestion-environnementale/les-jardins-partages>

d'habitants : ça ne va pas forcément définir comment il est organisé, voilà. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

La responsable des jardins partagés de la Ville de Lyon rebondit ici sur la définition originelle des jardins collectifs, pour proposer la définition retenue par la municipalité: un espace collectif, avec une part de liberté laissée au jardinier, tout en ajoutant une dimension intéressante à la définition ; le jardin partagé est un espace privé et public, autrement dit un espace hybride, spécifique, qui doit ainsi respecter certaines règles de l'espace public tout en laissant suffisamment de liberté aux jardiniers, comme un espace privé.

Il semble par ailleurs que la référence faite à un projet commun et collectif soit une manière de distinguer les jardins partagés d'autres jardins urbains. Ainsi, c'est bien la manière dont le jardin est agencé, construit qui permet de le différencier des autres : la présence de parcelles uniquement collective est ce qui permet de distinguer ces jardins partagés d'autres formes de jardinage – la présence de parcelles individuelles sur les jardins partagés étant très rares, voire fortement découragés par certains acteurs publics, a contrario de ce qui peut s'élaborer sur des community gardens dans d'autres villes à l'étranger, comme New York, Boston (Warner, 1987) ou encore Singapour (Neo et Chua, 2017).

Autrement dit, c'est bien la production de spatialités dans ces jardins collectifs qui leur donne cette spécificité et qui les définit, non seulement aux yeux de l'action publique, mais également pour les habitants au cœur de ces projets (spatialité citoyenne, spatialité sociale comme nous le verrons dans le chapitre 5). De la même manière, le projet, qui construit l'espace, est important pour les acteurs publics : un projet qui, par ailleurs, naît par l'espace et va produire une spatialité de projet citoyen ; une dimension fortement encouragée dans une logique actuelle de démocratie participative et de prise en compte de l'opinion de la société civile (Bertheleu, 2013). Pour Élisabeth, responsable des jardins partagés de la ville de Lyon, c'est cette logique de projet qui permet de donner ce caractère si particulier aux jardins partagés. Elle permet de les différencier des autres formes de jardinage urbain, puisqu'ils intégreraient ainsi pleinement la planification de la ville (Ascher, 1991).

Ça nous a d'ailleurs permis de définir les jardins partagés par rapport à la superficie : c'est-à-dire que dès qu'on est à partir de 40-50m², on peut considérer qu'on est sur un espace, aussi qui aussi parce qu'il y a un projet associatif, c'est ça aussi les jardins partagés c'est un projet associatif. Sur les petites initiatives de jardinage, il n'y a pas forcément de projet derrière. C'est peut-être ce qui distingue les jardins partagés. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

Cet ensemble de définitions « officielles », de politiques nationales, de politiques locales, d'associations nationales et d'associations locales, malgré des divergences, souligne deux choses qui doivent figurer au sein des jardins partagés : ils doivent être des espaces collectifs, mais aussi des espaces de participation à la vie de quartier (des espaces de

citoyenneté). À ce titre, ces espaces sont particuliers. Ils mêlent une liberté d’agir – typique des espaces individuels – et un besoin de faire collectif, de composer à la fois avec les autres et avec les habitants non participants. La spatialité « productive » (*i.e* le jardin comme espace de production pour les habitants) apparaît de manière sous-jacente dans les discours, principalement des politiques. Dans ces définitions cependant, peu de traces de la protection de l’environnement et de jardins à visée de réduction de la pollution en ville, voire de redéveloppement de la biodiversité (*via* les plantes par exemple). Nous allons voir que cette thématique provient plus des pratiques quotidiennes, et de certaines associations. En effet, en plus de ces définitions, certains jardins possèdent des caractéristiques propres, liés aux pratiques des jardiniers, qui vont instituer différents espaces (environnementaux, sociaux, etc.) : règles de fonctionnement, mise en permaculture de parcelle, configuration spatiale notamment.

L’objet jardin partagé prend ainsi corps dans un contexte national et local, et sa définition semble être encore aujourd’hui relativement instable en fonction des contextes locaux. Sur ces 20 ans d’histoire des jardins partagés, comment se sont-ils développés sur le territoire national ? Autrement dit, quelle réalité cet objet recouvre ? Cet élément de contexte national nous permettra de mettre en perspective l’émergence lyonnaise de ces jardins partagés.

3. Les jardins partagés sur le territoire national : uniformisation des process et singularité des attentes

L’objet jardins partagés est relativement répandu en France, à partir des nombreuses initiatives qui se sont développées depuis 1997 et avec la création du réseau national « Le Jardin dans Tous ses États ». Nous souhaitons ici porter la focale sur d’autres métropoles françaises, afin de pointer l’uniformité des jardins partagés et de leur fonctionnement sur le territoire : ceci pour montrer que le cas lyonnais n’est pas une exception, mais qu’il fait effectivement partie d’une tendance quasi nationale, voire mondiale. Nous comparons ici les jardins partagés lyonnais avec ceux d’autres villes françaises, en mettant en particulier la focale sur le nombre de jardins et les dates recensées concernant leur création. Ces informations ont été essentiellement collectées *via* des données secondaires (articles de presse, sites officiels des municipalités).

Tableau 3 : Les premiers jardins partagés dans les villes Françaises

	Lyon	Bordeaux	Paris	Toulouse	Marseille	Grenoble	Rennes	Lille
1er jardin	1998	1999	2002	2009	2000	1998	2001	1997
Nom	Vert-Luizet			Monlong	Jardin de la Bricarde	Poterne		Les (re)trouvailles
Association	Passe Jardin	Les Possibilistes	----	----	Réseau des jardins solidaires méditerranéens	Passe Jardin	Vert le Jardin	AJONC *
Programme	----	----	Main Verte	Partageons les jardins	----	----	----	----
Nom des jardins	Jardins Partagés	Jardins collectifs / jardins partagés	Jardins partagés	Jardins partagés	Jardins Collectifs	Jardins Partagés Potagers	Jardins partagés	Jardins communautaires et jardins partagés
Nb de jardins	60	16	124	12	52	19	90	37
Parcelles	Collectives	Individuelles et collectives	Collectives	Individuelles et collectives	Individuelles et collectives	Individuelles et collectives	Collectives	Individuelles et collectives
Charte	Oui	Oui	2003	2009	2010	-	Oui	Oui

*AJONC : association des jardins ouverts, mais néanmoins clôturés.

** Programmes : initiés par les collectivités locales pour grouper les différentes initiatives existantes non regroupées en association comme c'était le cas sur d'autres territoires.

Les jardins partagés arrivent dans ces métropoles françaises dans une période comprise entre 1997 et 2009. Ces dates « officielles » de démarrage de ces jardins actent l'entrée en action d'une association adhérente à une charte qui s'occupe du terrain. Dans tous les cas, le travail jardinier a pu démarrer avant cette création officielle, comme nous le verrons pour les jardins partagés lyonnais. Dans ces villes, la création d'une charte des jardins partagés collectifs suit d'une ou deux années la création du premier jardin partagé, excepté à Marseille. La création d'une telle charte témoigne d'un certain intérêt par les municipalités, des jardins partagés. Sur ces différentes villes (Tableau 3), ces chartes sont issues d'un processus de régularisation d'initiatives sociales existantes. Plutôt que de déloger les jardiniers et habitants déjà présents sur le terrain, comme cela s'est vu, par exemple, à New York, certaines municipalités, à l'image de celle de Toulouse, ont préféré légitimer ce type d'actions par la production d'une charte et d'un dispositif dédié aux jardins partagés. Il s'agit autant de soutenir des projets de jardins qui vont servir à valoriser l'image des quartiers et de la ville, que de soutenir des

initiatives qui étaient au départ en dehors des secteurs politiques de la ville. La mise en place de ces chartes permet aussi d'encadrer d'un point de vue du droit les jardins, notamment d'un point de vue assurantiel : les chartes permettent en effet de mettre la responsabilité de la parcelle – et donc des éventuels incidents qui peuvent y intervenir – soit sur les épaules d'une association de jardiniers (qui contractent alors une assurance), soit sur celles de la municipalité, voire de la métropole. Ces chartes permettent ainsi, à la manière des community gardens, d'être protégé sur le long terme (Elder, 2005) puisque légitime et inscrit dans les textes de la planification urbaine de la ville.

Le problème des jardins de rue, c'est qu'ils sont moins faciles à encadrer que les jardins partagés, où nous avons pu définir une charte lyonnaise des jardins, qui permet d'encadrer les choses et de mettre la responsabilité de ce qui se passe sur le jardin, pour les jardiniers – car la municipalité ne peut pas tout contrôler. (Emeline, Direction des espaces verts, 03.11.2017)

Avec l'instauration de chartes au niveau local, les demandes de jardins partagés deviennent de plus en plus cadrées et demandent aux habitants de suivre un processus qui est assez linéaire et uniforme au regard de ce qui est pratiqué dans les différentes villes identifiées plus haut :

1. repérage d'un terrain disponible par un ou plusieurs habitants (cela se fait généralement par hasard) ou par une ville pour en faire un jardin ;
2. constitution d'un groupe et d'une association pour demander de pouvoir occuper le terrain à la mairie d'arrondissement ;
3. réunions entre les habitants et la mairie et les services de la ville pour faire l'étude de faisabilité du projet (terrain libre et non utilisé pour une autre activité, placement du terrain, potentialité pour le jardinage, évaluation de la pollution du sol, évaluation de sa potentielle ouverture pour le public...) ;
4. aménagement / préparation du terrain par la ville (dépollution des sols si besoin, défrichage, installation de barrières...) ;
5. obligation pour les habitants d'animer le jardin dans la durée (par le jardinage quotidien et donc l'entretien du lieu, accueil du public sur le jardin, animation du groupe de jardinier...).

Si ce processus de démarrage des jardins est semblable entre les différentes villes françaises, les chartes de ces jardins indiquent des attendus plus singuliers, laissant ainsi penser que les choses ne sont pas aussi uniformes quand l'on parle de jardin partagé au niveau national. À Paris, par exemple, c'est le Programme « Main Verte » qui encadre la création de jardins partagés, et qui reçoit les demandes de jardiniers. Lancé en 2002, ce programme est destiné à encourager les habitants à se lancer dans des projets de jardins partagés, et à les accompagner jusqu'au lancement du jardin. Le processus de constitution des jardins est décrit comme suit sur le site de la ville :

Avant tout, le porteur de projet doit identifier une parcelle propice à la mise en place d'un jardin partagé : une friche urbaine, un bout d'espace vert collectif... Les habitants souhaitant créer le jardin partagé doivent se regrouper en association. L'association une

fois constituée contacte les correspondants Main verte (main.verte@paris.fr) du Centre de ressources pour les jardiniers urbains (Maison du jardinage, parc de Bercy, Paris 12e) qui aident à la constitution du dossier. L'association, la mairie d'arrondissement et les services de la Ville de Paris se concertent pour la mise en place du projet, dans l'esprit de la charte Main verte. La Main verte apporte des conseils et assure le suivi des projets. Elle veille, ainsi que la mairie d'arrondissement, au respect de la charte et de la convention. (Site de la Ville de Paris²²)

Toujours à Paris, la charte qui est en vigueur demande notamment aux jardiniers d'être dans une démarche participative, créatrice de lien social, de protection de l'environnement et d'entretien du jardin sur le long terme²³.

Autre exemple, la Charte des jardins partagés de Bordeaux qui précise que « *tous doivent respecter une philosophie et une méthodologie d'intervention commune qui vise à garantir le respect social et environnemental du projet* »²⁴, tout en soulignant l'hétérogénéité des jardins partagés.

Ces différentes chartes montrent surtout que tout projet de jardin partagé doit respecter un certain nombre de règles qui n'émanent plus seulement des associations (et donc des habitants), mais aussi des institutions qui énoncent et travaillent au respect de certaines injonctions : de lien social, d'échanges de savoirs, de pratiques diverses à adopter par les jardiniers. Autrement dit, la lecture de ces chartes de différentes villes françaises donne déjà un indice de renversement lent des choses pour ces jardins partagés, avec un glissement potentiel de l'initiative par des citoyens à l'initiative des institutions.

4. Des cas particuliers : quand l'initiative habitante devient une initiative institutionnelle

Ce développement construit sur la base d'une initiative habitante est ainsi parfois renversé, avec des demandes émanant d'autres acteurs. Dans les quartiers « Politiques de la ville » de Lyon, par exemple, quelques jardins ont été réalisés à la demande conjointe de la municipalité concernée et d'un centre social. Et, dans ce cas, c'est le centre social qui signe la convention d'occupation temporaire du terrain. C'est encore lui qui s'engage à faire participer ses adhérents « dans une logique d'insertion, d'inclusion, de mixité ».

C'est un quartier très enclavé, peu de participation des habitants à la vie de quartier et à la gestion des espaces extérieurs. Donc tout l'enjeu de ce jardin d'habitant était de créer du lien social, interculturel, intergénérationnel, de faire participer les habitants à la vie de quartier, et qu'ils puissent agir sur leur cadre de vie. C'est

²²<https://www.paris.fr/pages/les-jardins-partages-203>

²³ Charte consultable ici : <https://cdn.paris.fr/paris/2020/01/20/a55a1ba81ca219f117ebee5f34e2fd93.pdf>

²⁴ Charte consultable ici :

http://www.bordeaux.fr/images/ebx/fr/groupePiecesJointes/32514/1/pieceJointeSpec/94284/file/charte_jardins_partages.pdf

vraiment les objectifs essentiels de ce projet. Financé à 100% par les politiques de la ville, ça veut dire qu'il y a l'État, via le CGET, la Région, la Métropole, la ville de Lyon. Tout ça fait le budget de fonctionnement du jardin. (Angélique, animatrice Jardin Partagé Pré-Santy, 17.12.2015).

Dans ce cas très particulier, les jardins partagés deviennent alors des quasi dispositifs reposant en grande partie sur la ville et les acteurs publics, en coopération avec d'autres acteurs publics (de l'insertion par exemple) ou des acteurs privés (les habitants) : autrement dit, des espaces fortement politiques, qui reposent une charte co-écrite entre habitants et acteurs publics.

Population cible de la politique de la ville, les usagers d'un centre social, par ailleurs habitants du quartier, peuvent ainsi participer à des formes de jardinage collectif. Néanmoins, cette participation se déploie dans le cadre d'une activité fortement orientée vers l'insertion sociale - et professionnelle - de ces participants. L'enjeu est à la fois de les « éduquer » au jardinage, à l'importance de la terre, à respecter des cycles notamment ceux des saisons, de leur faire acquérir des compétences - travaux manuels, travail en équipe, diriger un groupe - et ainsi de les ramener vers des perspectives d'emploi. La participation à ces jardins reste cependant facultative.

Ce jardin doit tendre vers un outil de développement social. Donc là il y a eu des financements de la politique de la ville qui ont été débloqués, par la région, le bailleur, pour pérenniser le poste d'animation et donner une autre dimension à ce jardin : ne plus être qu'un jardin collectif, mais un jardin qui va traiter la question du vivre ensemble, de l'éducation à l'environnement, permettre à d'autres associations de venir sur des temps au jardin, périscolaires par exemple, découvrir, faire des animations autour du jardinage, de l'environnement, de l'alimentation : toutes ces problématiques. (Delphine, animatrice Jardin Partagé Roger Vailland, 22.11.2017).

Si les jardins partagés sont bel et bien une initiative au départ habitante, nous voyons aussi émerger au travers de ces quelques exemples des jardins partagés qui sont à l'initiative d'acteurs publics, dans des cas très particuliers de politique de la ville, de centres sociaux.... Ces quelques jardins semblent plus proches des jardins d'insertion que des jardins partagés, tant ce processus est inverse à celui des jardins partagés initiés par des habitants.

Dans cette optique, les jardins partagés deviennent alors des espaces de politique de la ville, car bénéficiant de financements particuliers (Politiques de la ville justement pour certains) et devenant des « outils de développement social ». Ces jardins sont en effet des lieux où la politique de la ville s'exprime et formule toutes ses représentations et ses attentes (vivre ensemble, éducation à l'environnement, etc.). Nous pouvons ainsi considérer que ces jardins sont imposés de manière « top-down », avec une action directe sur des espaces délaissés ou nouveaux. Dans certains cas, la création d'un jardin partagé peut découler d'un partenariat avec un bailleur social, pour occuper un espace spécialement prévu durant la construction. Les pouvoirs publics, et centres sociaux vont ici chercher les habitants pour investir l'espace. Ce qui n'est pas, comme nous allons le voir plus loin, sans conséquence sur l'engagement des jardiniers, les pratiques qui s'y tiennent et sur les espaces produits. Ces structures ont ainsi

recours à un animateur pour gérer le jardin, soit à temps complet, soit à temps partiel, par exemple dans le cadre d'un service civique. Dans tous les cas, le jardin mobilise des ressources humaines et donc financières pour la ville. On voit bien dès lors comment les autorités locales font de l'action publique par le biais de ces jardins nouvellement créés, et posent ainsi les bases d'un espace social particulier (institutionnel). Et c'est le cas dans bien des villes. À Bordeaux, « Le Jardin des Foudres » dans le quartier de Belcier a, par exemple, été lancé sur initiative de la ville, après une concertation lancée auprès habitants et portant sur la question du devenir du quartier. Sur le quartier du Mirai à Toulouse, c'est un centre social qui a lancé, en concertation avec la municipalité, « Le Jardin de l'Amitié du Tintoret » en 2012. Notons encore qu'à Lyon ce type de jardin initié par une institution se développe lentement depuis 2010, au point que cette tendance représente aujourd'hui quasiment 40% des nouveaux jardins partagés lancés sur le territoire de la ville, d'après Élisabeth à la direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon. Il en découle une progression lente (mais une progression notable) des espaces politiques au sein des jardins partagés. Ces cas de jardins partagés d'initiatives d'acteurs publics ne sont ainsi pas majoritaires (loin de là) sur le territoire, mais marquent une potentielle mise au service d'une politique publique locale de ces jardins.

Les situations de développement des jardins partagés sur différentes villes françaises semblent ainsi être proches, cela même si la politique territoriale en la matière peut diverger. Les caractéristiques topographiques, géographiques de ces lieux sont également semblables d'une ville à l'autre : des parcelles collectives avec très peu de parcelles individuelles et des espaces de détente, là encore malgré des configurations spatiales diverses.

5. Géographie des jardins partagés lyonnais : une répartition homogène au niveau de la ville

Après avoir montré un développement relativement homogène entre différentes villes françaises, nous souhaitons ici mettre en avant la répartition géographique des jardins partagés sur la ville de Lyon.

L'État des lieux des Jardins Partagés réalisés par la Ville de Lyon et le Passe-Jardins en 2013 recense 35 jardins partagés, dont le premier a démarré en 1998. Soit une moyenne d'un peu plus de 2 jardins créés par an sur le territoire lyonnais. Chaque arrondissement est concerné par la création de jardins : en 2013, le 9^{ème} arrondissement est celui qui compte le plus de jardins partagés, avec 7 jardins, suivis par le 5^{ème} le 4^{ème} et le 2^{ème} arrondissement et leurs 5 jardins respectifs, puis par le 1^{er} et le 8^{ème} et leurs 4 jardins. Les arrondissements les moins pourvus sont le 7^{ème} et ses 3 jardins, puis le 3^{ème} et le 6^{ème} avec respectivement un seul jardin.

Si le premier jardin du territoire a été inauguré à Villeurbanne en 1998, le premier jardin d'arrondissements de Lyon est aménagé en 2000 dans le quartier de la Duchère. Impulsé par certains habitants avec l'aide du centre social de la Sauvegarde, ce jardin devait

permettre aux jardiniers de « cultiver des légumes de leur pays d'origine »²⁵. Par la suite, de 2001 à 2008, 15 jardins partagés ont été développés sur la ville de Lyon, puis 20 entre 2008 et 2013. Après cette date, d'autres se développent. À l'échelle de la Ville de Lyon leur nombre est de 57 en 2018, sachant qu'une dizaine de jardins partagés sont en projet dans de nombreuses associations.

Cette tendance ne concerne pas uniquement la ville de Lyon. La ville de Oullins possède aussi deux jardins partagés initiés par des habitants, d'abord en 2005, avec le jardin partagé du Golfe, puis en 2011 avec le Petit jardin de la Saulaie. Vénissieux est aussi concerné avec deux jardins initiés par des habitants : le jardin Jules Guedes, créé en et le jardin de la Passion mis en place en 2011. Villeurbanne est aussi concernée avec le premier jardin lyonnais, le Vert Luizet, initié en 1998. Ces trois villes font aussi partie de notre échantillon de jardins observés.

Encadré : Le premier jardin lyonnais à Villeurbanne

Le premier jardin partagé lyonnais, le Vert Luizet, a été créé en 1998 à Villeurbanne, comme une expérimentation par des habitants et la municipalité, faisant directement suite au Forum national et à la création du Jardin dans Tous ses États. Le jardin a été géré au départ par le « Passe-Jardin » et un groupe d'habitants, avant d'être confié à la seule responsabilité de ce groupe constitué en association. La commune de Villeurbanne accepte la demande des habitants d'investir un terrain en friche, au 140 rue Roger Salengro, le 10 juillet 2000. Ce jardin sera officiellement ouvert en octobre 2000, après la signature d'une convention entre l'association d'habitants nouvellement créée et la municipalité, pour un terrain de 600m², afin de leur assurer une responsabilité – temporaire - légale. Le terrain a été nettoyé par les premiers bénévoles et salariés de « Passe Jardin », ainsi que par les habitants jardiniers, pour être ensuite paré d'affiches informant l'initiative, ce pour attirer d'autres jardiniers. De premiers dons afflueront, prenant la forme d'outils, de plantes, etc. Ce premier jardin bénéficiera du Fonds Initiative Habitants en 2001. Il permettra le creusement de puits pour le raccord à l'eau ; une opération qui facilitera le développement des cultures dans le jardin. Le jardin, dès sa création, ne possède qu'une parcelle collective, et doit permettre d'incarner un lieu de rassemblement, d'activités pour la population très hétérogène du quartier. Le jardin, basé sur le modèle naissant des jardins partagés et des community gardens américains, développe des moments collectifs. Des débats pour les prises de décisions collectives sont mis en place. Des pique-niques et un café botanique sont organisés. Une cabane est construite pour le rangement des outils lors d'un chantier collectif et les parois du jardin sont décorées par les jardiniers. Des végétaux sont plantés pour agrémenter les bordures. Ces événements collectifs interviennent à des dates clés du calendrier : Noël, 1^{er} avril, feuilles d'automne, début du printemps...

Le jardin sera cependant déplacé en mars 2004, à la demande de la municipalité, en raison d'un nouveau projet immobilier se développant sur le lieu du jardin. Le jardin s'installera non loin cependant, au 8 rue de l'espoir, avec une superficie strictement équivalente. À

²⁵ Description du jardin sur le site Passe-Jardins : <https://www.lepassejardins.fr/jardin-du-chateau>

partir de 2005, une fois le déménagement effectué, l'association a repris ses marques, creusé un nouveau puit et organisé de nouveaux évènements. Depuis, le jardin « Le Vert Luizet » est resté sur le même terrain.

En 2018, la répartition des jardins partagés sur le territoire a évolué. Le 9^{ème} arrondissement et le 5^{ème} sont toujours ceux comptant le plus de jardins. Ils sont suivis par le 8^{ème} arrondissement puis le 3^{ème}. Si ces chiffres ne sont pas surprenants pour le 5^{ème} arrondissement, qui possède encore de nombreux espaces de verdure, les 8 jardins partagés du premier arrondissement sont plus une surprise. Ce quartier central de Lyon est en effet très minéralisé. Les jardiniers bénéficient en fait de la montée Croix Rousse, où de nombreux espaces de verdure sont inutilisés, car inconstructibles.

Le tableau 4 (ci-dessous) décrit la répartition en 2018 des jardins par arrondissement de la ville de Lyon, et de Villeurbanne, Oullins et Vénissieux.

Tableau 4 : Répartition des jardins partagés sur le territoire lyonnais (2018)

Arrondissement	Nombre de jardins
Lyon 1	8
Lyon 2	4
Lyon 3	6
Lyon 4	5
Lyon 5	9
Lyon 6	4
Lyon 7	5
Lyon 8	7
Lyon 9	9
Total ville de Lyon	57
Villeurbanne ²⁶	12
Vénissieux	2
Oullins	2

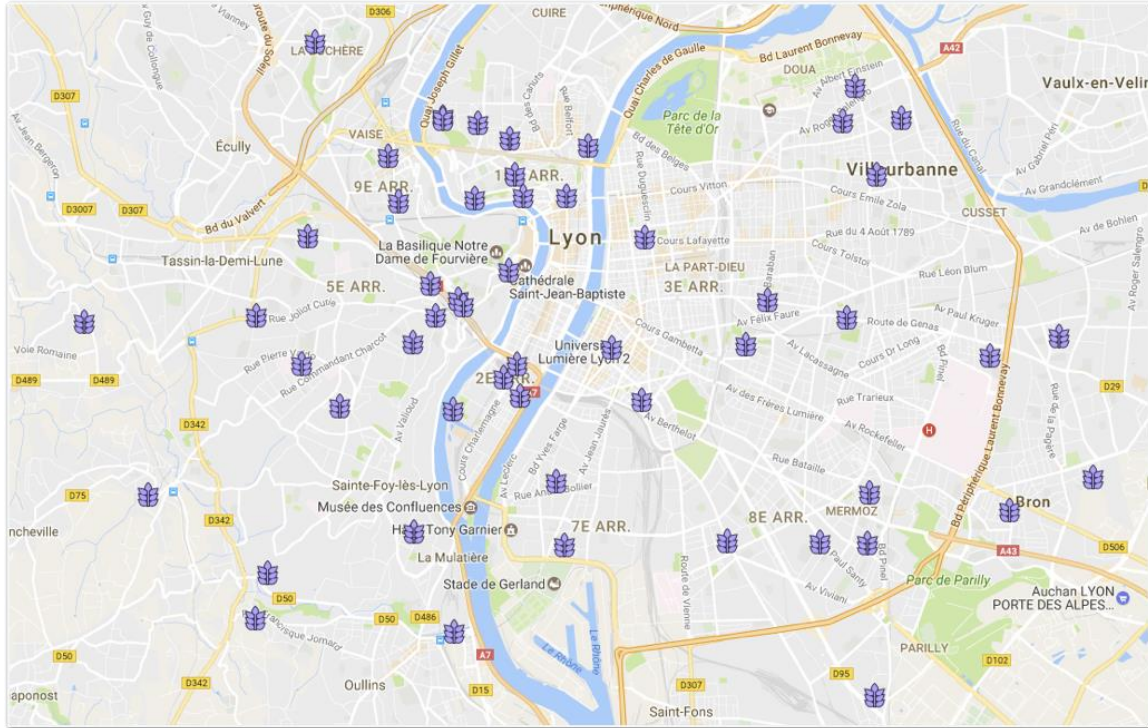
Total des jardins partagés recensés sur le territoire lyonnais en 2018, ne comprenant pas les jardins familiaux – à la différence du comptage effectué par Passe-Jardins²⁷.

²⁶Les territoires de Vénissieux, Oullins, et Villeurbanne étant très proche de la ville de Lyon : ces derniers ont également été enquêtés pour les besoins de l'étude.

²⁷ L'association considère les jardins familiaux comme des jardins collectifs, de même que certains jardins en pieds d'immeuble. Ceux ci ne sont en revanche pas considérés comme collectifs (les parcelles y étant individuelles) ni par la littérature sur les jardins partagés, ni par la ville.

La carte ci-dessous (illustration 7) présente les différents jardins observés et leur location sur le territoire. Au total, la métropole compte plus de 57 jardins partagés et 900 jardins de rue.

Illustration 7. Carte des jardins partagés sur le territoire de Lyon



Source : Réalisation personnelle à partir des données Passe-Jardins.

Tous les jardins partagés figurant sur cette carte sont des espaces privés appartenant à la Métropole, à un bailleur ou à la municipalité. Ils sont directement en contact de l'espace public et sont visibles de l'espace public. En ce sens ils apparaissent comme des espaces hybrides, d'autant que les jardiniers sont très largement désireux de les rendre accessibles à tous.

La configuration de ces jardins est dépendante de leur histoire, du contexte institutionnel et des pratiques des jardiniers. Elle témoigne aussi d'une vision, de représentations non seulement des jardiniers, mais aussi de l'institution. De sorte que sur le territoire de l'agglomération Grand Lyon, des régularités peuvent être observées. Ainsi, aucun des jardins partagés observés ne consacre l'entièreté de leurs parcelles au jardinage. Bien d'autres finalités sont ainsi associées à ces lieux. Un profil type de jardin semble par ailleurs émerger au fil des observations que nous avons pu réaliser. Ils sont organisés selon un principe de répartition du terrain qui favorise la création de plusieurs sous-espaces bien délimités. Sont présentes des allées de circulation, qu'elles soient prévues pour la déambulation des passants ou pour l'observation des cultures par les jardiniers. Autour d'elles se distribuent des sous-espaces dédiés chacun à une fonction spécifique, voire à des activités particulières : le jardinage (en ses différentes cultures), l'expérimentation de nouvelles pratiques jardinières, le stockage du compost, la discussion, mais aussi pour les enfants.

Cette organisation interne du jardin est très réfléchie dès lors que la question de la superficie de ces espaces a son importance, notamment dans un contexte urbain où le prix du foncier est important, tout particulièrement au niveau de la Ville de Lyon. (Elle figure au deuxième rang des villes dont le foncier est le plus cher France²⁸). La superficie détermine la taille de la parcelle à cultiver, mais aussi la possibilité d'organiser d'autres activités autour du jardin. Elle impacte également directement le nombre d'adhérents. Ainsi, la Ville de Lyon considère que le jardin partagé commence à partir d'une certaine superficie, entre 40 et 50m² notamment. C'est à partir de là que se constituent une association et un projet associatif.

Ça nous a d'ailleurs permis de définir les jardins partagés par rapport à la superficie : c'est-à-dire que dès qu'on est à partir de 40-50m², on peut considérer qu'on est sur un espace, aussi parce qu'il y a un projet associatif. C'est ça aussi les jardins partagés. C'est un projet associatif. Sur les petites initiatives de jardinage, il n'y a pas forcément de projet derrière. C'est peut-être ce qui distingue les jardins partagés. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

La superficie moyenne des jardins partagés sur la Ville de Lyon est de 542m² (comprenant l'entièreté du jardin, non seulement la parcelle cultivée), avec tout de même une grande variété dans la taille des parcelles. Certains jardins possèdent une parcelle globale de 120m², d'autres de 1336m². D'après les données de « Passe-Jardins », les jardins partagés les plus petits se situent dans le 6^{ème} arrondissement, avec des parcelles inférieures à 300m². Les plus grands sont dans le 8^{ème} arrondissement. Ils bénéficient de parcelles qui sont en moyenne de plus de 900m². 2/3 de ces terrains appartiennent au Grand Lyon : le dernier tiers étant des terrains appartenant à une Paroisse (un seul) ou des bailleurs sociaux privés. Ces écarts de surface proviennent principalement des différences de disponibilités en termes de terrain : dans certains quartiers, des terrains en friches (par exemple dans le 8^{ème} ou le 7^{ème} avec d'anciennes zones industrielles) peuvent permettre de proposer des surfaces assez larges aux jardiniers. C'est donc surtout la disponibilité du terrain qui va faire varier les tailles de parcelles : le terrain étant plus difficile à trouver dans certains quartiers. Lindsey, élue à la ville de Lyon rappelle cette difficulté pour le développement des jardins partagés.

Que ce soit pour les habitants ou de notre côté, trouver un terrain aujourd'hui, c'est évidemment difficile. Maintenant qu'on a déjà pas mal de jardins, beaucoup de parcs publics et que le privé se remet à faire des parcs d'agrément autour des nouveaux immeubles. Donc on fait vraiment en fonction de ce qu'on trouve. Évidemment, dans certains quartiers, il subsiste des friches, des terrains inoccupés, mais ils ne sont pas légion aujourd'hui... (Lindsey, Éluée Ville de Lyon, 20.08.2018).

À titre de comparaison, les jardins partagés de la Ville de Paris disposent de surface plus réduite : en moyenne 360m² par jardins collectifs, avec 25m² de surface disponible pour le

²⁸ Source : <https://fr.statista.com/statistiques/486852/prix-metre-carre-logements-grandes-villes-france/>

plus petit jardin partagé de la ville. L'agglomération parisienne possède en revanche 255 jardins partagés au total²⁹. Ces surfaces sont donc relativement réduites en comparaison des surfaces dédiées aux jardins familiaux par exemple : 8262m² au total pour les jardins de la région Parisienne par exemple.

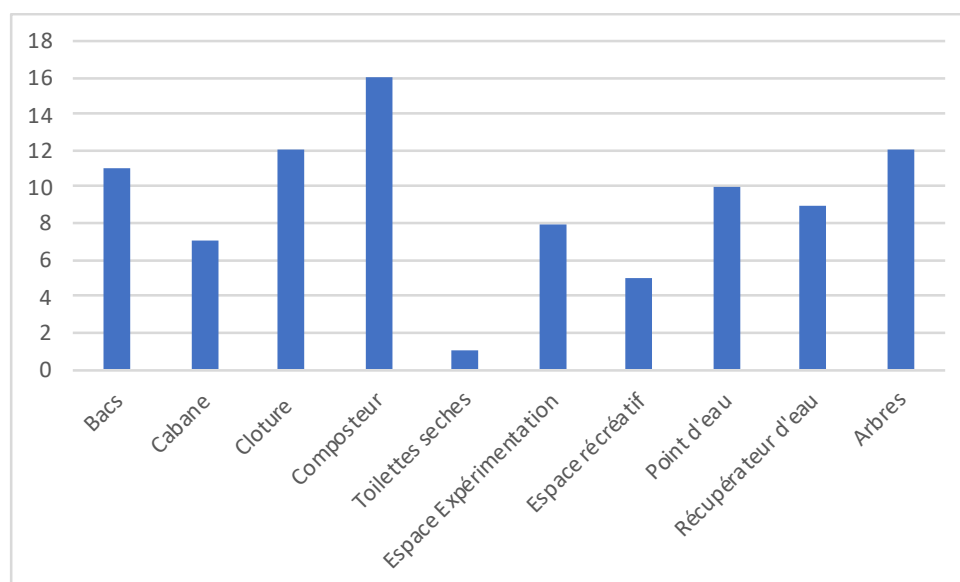
Sur les 24 jardins partagés étudiés sur l'agglomération lyonnaise, la superficie disponible varie de 100m² pour le jardin le plus petit (Verger Jeune et Pous, dans le 5^{ème} arrondissement) à 1600m² pour le plus grand jardin.

Les espaces des jardins partagés sont donc de tailles variables, et reflètent toute la difficulté de trouver des espaces vacants au sein des villes. Ces jardins partagés restent dépendants de terrains existants sur le quartier. Notons qu'existent de fait des inégalités de taille entre ces différents jardins. Dans le prolongement de cette démonstration de ce que peuvent recouvrir physiquement les jardins partagés lyonnais, nous souhaitons maintenant aborder les équipements disponibles sur les jardins, qui indiquent de fait les différentes pratiques ayant lieu sur ces espaces.

6. Une variété d'équipements sur les jardins qui induisent des pratiques

Les jardins partagés sont dotés de différents équipements. Sur ce point précis, ils ne semblent pas tous être sur un même pied d'égalité. C'est ce qu'attestent les statistiques de recension des équipements des jardins lyonnais produites par le Passe-Jardins en 2013.

Illustration 8 : Les équipements présents dans les jardins partagés



Note : Ces équipements listés concernent les jardins partagés interrogés et observés, soit 24 jardins.

Si les jardins partagés lyonnais étudiés ont des équipements communs, qui reviennent régulièrement, comme un composteur ou des bacs, il reste une certaine disparité de ces

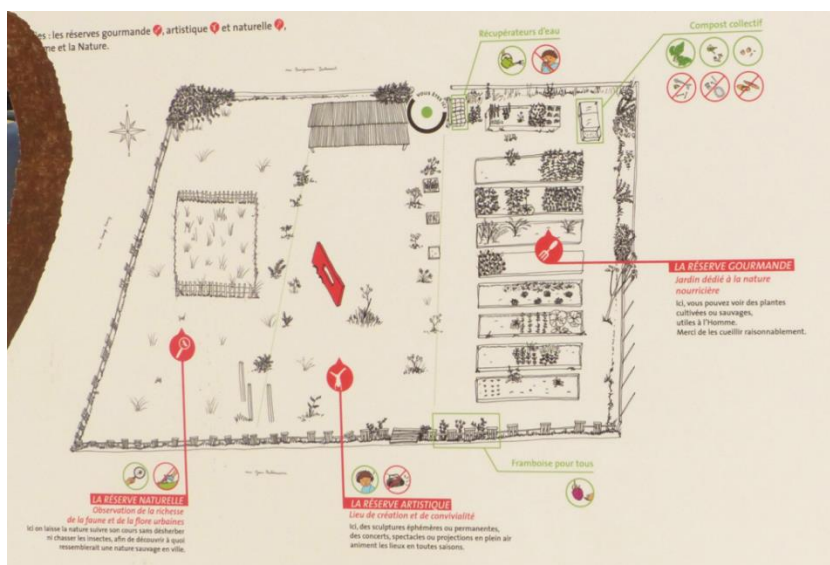
²⁹ Source : https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1461/NR_773_web.pdf

équipements et chaque jardin présente ses spécificités. En effet, bien plus que de simples espaces dédiés à la culture, les jardins partagés sont des lieux où de multiples activités se croisent autour de l'agriculture : point d'eau pour l'arrosage raccordé à l'eau de la ville ; récupérateur d'eau de pluie pour une autonomie dans l'arrosage ; composteur pour le recyclage des biodéchets pour les habitants du quartier et les jardiniers ; clôture pour la protection des cultures et du jardin ; cabane pour protéger les outils, voire les jardiniers lors des pluies automnales. Ainsi, seulement 10 jardins partagés sur 24 possèdent un raccordement au système de distribution d'eau de la métropole. 9 seulement disposent d'un récupérateur d'eau de pluie ; ce qui signifie que quelques jardins n'ont pas d'accès à l'eau en direct et doivent, soit se raccorder à un point d'eau proche, soit compter sur les habitants pour qu'ils amènent de l'eau depuis chez eux.

Il est intéressant de constater que seulement 12 jardins sur 24 possèdent une clôture construite soit par les habitants soit par la municipalité. Néanmoins, certains jardins disposent déjà d'une clôture physique matérielle, à l'image du « Jardin partagé sur Cours » (4^{ème} arrondissement) qui est entouré d'habitations et de la MJC du quartier. Le jardin de la Muette, dans le 4^{ème} arrondissement, est également entouré de murs soutenant les balcons, et est fermé par un portail spécialement installé pour le jardin. Quelles que soient les configurations, tous les jardins partagés lyonnais sont ainsi clos et fermés au public hors des horaires d'ouvertures ou hors présence d'un jardinier sur le terrain. Ce qui a, nous le verrons, une incidence en termes d'ouverture, d'accessibilité, et de visibilité pour les habitants et autres acteurs non jardiniers.

L'illustration 9 montre l'organisation spatiale et les équipements présents sur le jardin partagé La Réserve, dans le 7^{ème} arrondissement, quartier de Gerland. La clôture, présente, est ici à mi-hauteur et donc très symbolique (il est facile de l'enjamber). Le jardin dispose de récupérateurs d'eau de pluie, mais sa proximité avec un point d'eau permet de pallier un manque d'eau durant l'été.

Illustration 9. Plan du Jardin partagé La Réserve (2015)



Source : Bally Frédéric (photo)

Les équipements, construits par les jardiniers et d'autres naturels, composant ces jardins sont très différents d'un jardin à l'autre. Ces équipements s'acquièrent au fil du temps et dépendent de fait de plusieurs paramètres. Ils sont, pour une part, contingents de l'engagement de certains jardiniers (certains paient de leur poche des outils par exemple). Pour une autre part, ils se déploient différemment selon l'habileté des jardiniers à demander des subventions pour l'achat d'équipements à la ville. Par ailleurs, ils peuvent dépendre des connaissances et savoir-faire dont les jardiniers disposent, par exemple, pour la construction de récupérateur d'eau. Enfin, ces équipements peuvent varier selon l'ancienneté du jardin. Chaque équipement va d'ailleurs renforcer la construction d'un espace social particulier, en favorisant l'adoption par les jardiniers de différentes pratiques. Par exemple, le récupérateur va conduire les jardiniers à économiser l'eau venant du robinet de la ville pour se concentrer sur l'eau de pluie – qui n'est cependant souvent pas suffisante -, ce qui va ainsi favoriser l'adoption de comportements éco-vertueux. De même, la présence d'une table, de chaises, voire d'un bac pour enfants, comme en possède certains jardins, permet de constituer un espace récréatif où des activités autres que le jardinage vont pouvoir prendre place : jeu des enfants, discussions, débats, organisation, voire lecture (une activité plus solitaire).

En conséquence, les équipements des jardins sont d'un intérêt tout particulier pour qui étudie l'espace jardiné tant ils vont conduire à tout un ensemble de pratiques qui vont qualifier différents espaces vécus dans les jardins partagés : détente et loisirs, pratiques environnementales et sociales, etc. Autant de pratiques (et d'espaces) qualifiées dans le chapitre 5 de ce travail.

7. Récits de l'émergence de deux jardins partagés lyonnais

Nous souhaitons ici développer le récit de l'émergence de deux jardins partagés lyonnais en particulier, afin de dérouler de manière concrète les processus, étapes, règles suivies par les habitants jardiniers. Pour information, nous avons observé différents jardins partagés dans cette étude (Annexe 3) auxquels nous avons eu accès, avec au minimum un entretien sur chaque jardin, avec visite commentée de l'espace par un jardinier ayant une certaine expérience du jardin. Si l'approche de ces jardins s'est faite en partie en fonction des contacts disponibles, nous avons opéré une sélection de jardins citoyens (en priorité donc ceux ayant été lancés dans le cadre d'une initiative citoyenne), mais également interrogés des jardiniers issus de jardins partagés lancés par un opérateur immobilier privé ou par la ville (comme le jardin Graines de lait, par exemple, ou encore le jardin Mermoz).

Nous avons ensuite décidé de creuser l'étude de cinq jardins en particulier, présentant à la fois des profils différents et possédant des caractéristiques historiques, techniques, topographiques et sociologiques également différentes. Chacun de ces jardins listés a fait l'objet de plusieurs observations et d'interviews avec au moins 3 participants. À la manière des narrations quantifiées (Grossetti, 2016), nous allons retracer ici l'histoire de deux jardins en particulier, basés sur des récits d'habitants et jardiniers, pour mieux illustrer le processus de création et de

gestion de jardins partagés, ainsi que leurs caractéristiques spatiales : le jardin Champverdoyant dans le 9^{ème} arrondissement et le Jardin de Camille dans le 7^{ème} arrondissement.

Jardin Champverdoyant

Le jardin partagé Champverdoyant est situé dans le 9^{ème} arrondissement, en bordure d'un parc public et non loin d'un axe routier principal traversant le quartier. L'idée du jardin a germé en 2013, au sein du Centre Social de Champvert, sur une demande de certains habitants du quartier. Ces derniers avaient en effet repéré certains bacs inutilisés aux alentours du Centre Social. Ils ont cultivé dans ces bacs durant 3 ans, avec simplement un accord de principe passé avec le centre social.

C'était il y a 5 ans, une personne Janine, a lancé une idée lors de l'assemblée générale du centre social (...) on a commencé à jardiner dans les bacs. Ensuite on a monté d'autres bacs, on est resté comme ça pendant 3 ans. (Samuel, Jardin Champverdoyant, 04.12.2017).

Ces bacs étant d'une capacité de culture relativement limitée, le Centre Social et les habitants ont fait une demande à la municipalité du 9^{ème} arrondissement pour exploiter un terrain dans le quartier. Ce terrain était en fait un parc inutilisé depuis la fermeture, il y a quelques années, d'une crèche municipale, et la parcelle convoitée se situait en son milieu.

On a prospecté des petits coins, ça ne manque pas ici. On a beaucoup de verdure ici (NB : haut du 9^{ème} arrondissement). On avait trouvé des terrains le long de la bretelle d'autoroute(rires), un autre qui était caché...derrière des écoles... Enclavés dans des immeubles, derrière des haies. Et finalement, on a dit, et pourquoi pas dans ce parc ? (Aurélie, Jardin Champverdoyant, 04.12.2017).

Par le biais d'une convention signée avec le centre social courant 2016, 500m² de terrain seront mis à disposition par la municipalité. Le jardin ainsi placé sous la responsabilité du centre social sera officiellement inauguré le 1er octobre 2016. Grâce à la volonté de l'animatrice du centre de laisser la main aux habitants participants, ces derniers vont progressivement disposer d'une certaine liberté de jardinage, alors même qu'ils n'étaient pas encore prêts pour être totalement responsable du terrain et d'une association. Il faudra attendre 2018, date à laquelle ils se sont constitués en association, pour qu'ils parviennent à vont s'organiser de manière autonome, sachant que le centre social mettra toujours à disposition la cuisine, les sales pour les réunions, privilégiant ainsi un partenariat favorable au développement d'autres projets.

L'objectif c'est qu'en 2018, le groupe se constitue en association, et qu'il s'organise de manière autonome, donc je serais moins présente. Mais le centre social mettra toujours à disposition la cuisine, les sales pour les réunions, c'est un partenariat

privilegié. Ça permettra peut-être de soutenir d'autres projets ». (Eva, Animatrice Centre Social & Jardins Champverdoyant, 04.12.2017)

Les 500m² sont séparés en différentes parcelles, toutes collectives, mais dédiées à des cultures différentes : plantes aromatiques, légumes, permaculture et fleurs d'ornements. Le tout séparé par des allées permettant la circulation des personnes.

Là ce sont les parcelles libres, on met un peu ce qu'on veut dedans. Là on a mis des aromatiques. Là c'est ouvert au public. On a 4 parcelles de légumes donc, une de permaculture donc, une parcelle fleur ouverte, foisonnante, et une petite parcelle aussi pas fermée qu'on a aménagé spirale de pierre dorée, à plante aromatique. (Samuel, Jardin Champverdoyant, 04.12.2017).

Le jardin se compose ainsi d'espaces laissant place à différentes activités : culture intensive d'un côté, libre expression d'un autre, expérimentation ou encore découverte en direction du public et des enfants par exemple. Le jardin possède également des composteurs, installé en partie par la ville et par les jardiniers, qui se situent en retrait du jardin, mais sont accessibles en partie au public à tout moment. Une cabane a été construite pour le rangement et la protection des outils et autres arrosoirs pour le jardin. Un point d'eau a été aménagé par la ville pour permettre aux jardiniers d'arroser sans avoir à apporter l'eau depuis chez eux. Il s'agit donc d'un jardin relativement jeune, avec au total 20 adhérents, dont 12 particulièrement actifs selon les jardiniers, mais qui produit une récolte conséquente, qui fait la fierté de ses jardiniers.

C'est la première année de récolte en fait. La première année on est arrivé à avoir 600kg de légumes, on pouvait être assez fier, parce qu'on pèse les récoltes ! Bon on essaie pour avoir une idée. (Mélanie, Jardin Champverdoyant, 04.12.2017).

Des partenariats ont été progressivement mis en place. Une première convention a ainsi été signée avec le secours populaire et la MECS (Maison d'Enfants à Caractère social) des Glycines. Elle a permis d'utiliser les récoltes à bon escient, notamment en redistribuant une partie de celles-ci. Un autre partenariat avec des écoles alentours a été acté. Il permet entre autres aux enfants de venir profiter du jardin et de bénéficier de classes de plein air avec certains jardiniers bénévoles et leur enseignant, sur des temps de classes.

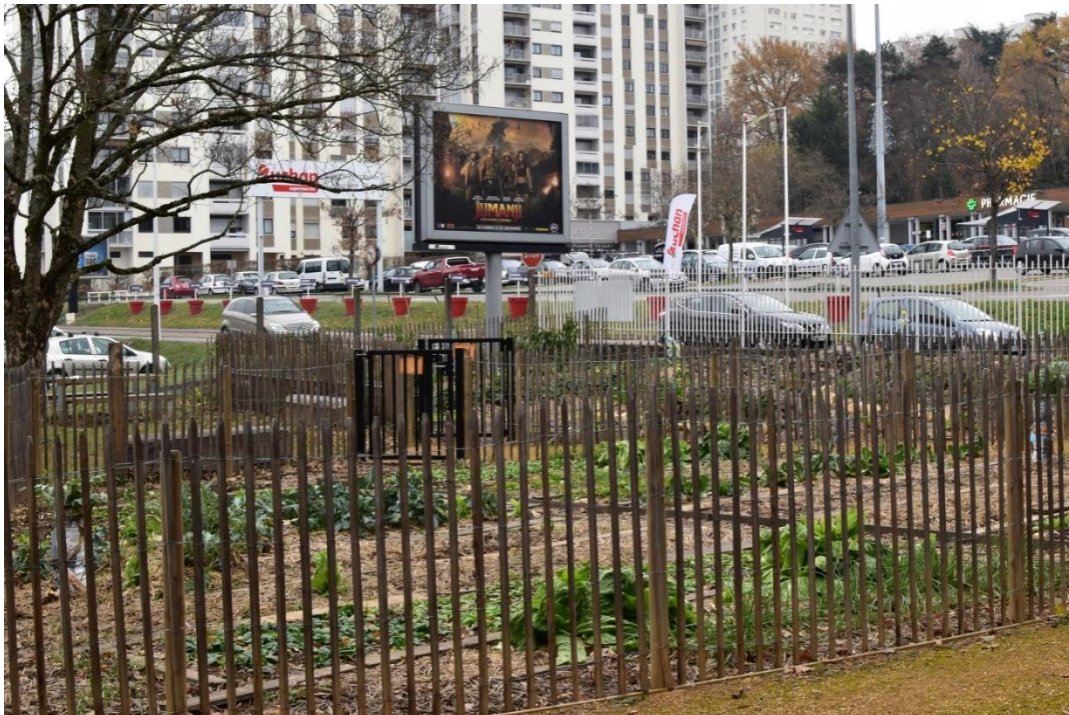
Ce jardin a notamment été étudié au travers de plusieurs entretiens avec cinq jardiniers et d'une séance d'observation un samedi matin. Il se montre particulièrement intéressant en termes de situation géographique (il est placé à côté d'un marché de fruits et légumes, ce qui donne lieu à des interactions singulières, mais aussi à une bonne visibilité), de population (il s'agit surtout d'une population âgée), mais aussi de pratiques jardinières : c'est un jardin très visible dans le quartier (situé à proximité d'une route) et issu d'une initiative de jardiniers soutenus par le centre social. En ce sens, le jardin partagé Champverdoyant illustre bien la manière dont un jardin partagé peut émerger, s'organiser au quotidien, et organiser son espace.

Illustration 10. Jardin partagé Champverdoyant



Source : Bally Frédéric

Illustration 11. Situation géographique du jardin partagé Champverdoyant



Source : Bally Frédéric

Jardin de Camille

Le jardin partagé de Camille est situé dans le 7^{ème} arrondissement, au sein du Square René Bayet. Ce jardin a connu une histoire un peu chaotique. Initialement géré par l'association « Le Jardin de Camille », entre 2007 et 2018, ce jardin partagé a progressivement été abandonné par les habitants participants à la fin de l'année 2018 pour cause de manque de participation et d'adhérents réguliers. Ce jardin existe toujours, mais le collectif d'habitants s'est disloqué : nous avons cependant pu le visiter dans le cadre de ce travail.

Au sein du Square, le jardin prend la forme de 4 grands bacs de culture (8m²) délimités par un surplomb de planches et dans lesquels de la terre a été ajoutée. Le jardin est lui-même entouré d'une clôture de mi-hauteur, semblable à celle qui délimite le square. Cet espace se situe au sein d'un quartier relativement récent et est ceinturé par des immeubles d'habitation et par une école. Le jardin a été finalisé en 2006, à la construction des immeubles alentour. L'initiative en revient à un des membres du personnel de la mairie du 7^{ème} arrondissement qui a proposé la construction d'un jardin sur cet espace, au départ inutilisé, et que certains promoteurs voulaient transformer en parking pour ces nouvelles résidences. Suite à la tenue en mairie de réunions visant à présenter le projet aux résidents, et surtout à mesurer leur éventuelle adhésion à l'idée de constituer un jardin, deux groupes d'habitants se sont constitués, l'un en faveur du projet de jardin, l'autre privilégiant plutôt la perspective de création d'un jardin d'enfants. La mairie a finalement arbitré, en décidant de créer deux sous-espaces, l'un dédié à la construction d'un jardin d'enfants, l'autre ouvert à la constitution d'un jardin partagé.

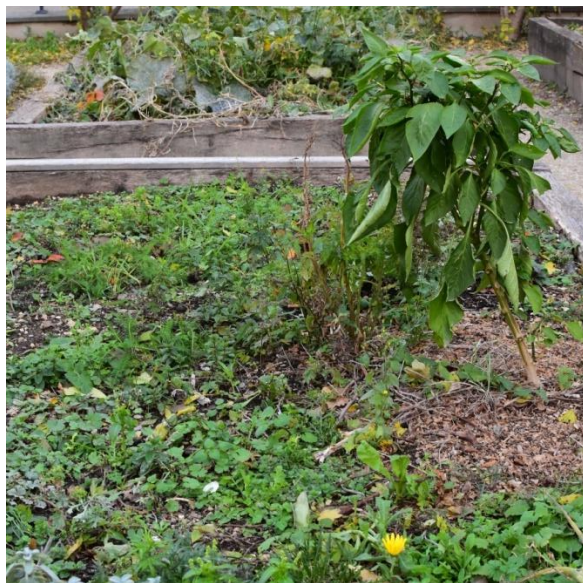
Au début, le jardin était un terrain encore vierge, de sorte que les premières plantations se sont faites en pleine terre. Par la suite, pour mieux délimiter l'espace de jardinage, les jardiniers ont planté une haie autour du jardin, juste derrière la palissade. La motivation des jardiniers était principalement de « participer à un truc dans la ville », de « s'ancrer dans la ville, de modifier quelque chose dans le sens de la nature », autrement dit de « mettre du vert ».

En 2011, une association de travailleurs handicapés situés dans le quartier et ayant perdu leur espace de jardinage a fait une demande au jardin partagé pour utiliser leur espace de manière hebdomadaire, afin de permettre à leurs adhérents de prolonger les activités de jardinage. Favorable à cette requête, l'association Jardin de Camille a donc engagé une démarche auprès de la mairie afin que celle-ci subventionne des aménagements pour handicapés : la constitution de 4 bacs surélevés, soit un dispositif assez simple, mais permettant à tous de cultiver et de planter (illustration 12).

Ça devait être en 2011 je crois. 4 ans après le début en fait. On avait fait une demande de subvention en 2011 ouais. On travaillait avec quelqu'un qui s'en occupait, ça se passait bien avec cette association, et avec la personne qui s'en occupait dans l'Ain. Après ça a changé d'animateur, on avait un peu moins d'atomes crochus, les relations

étaient moins faciles, et avec leurs nouveaux locaux ils ont reconstruit un jardin chez eux, donc là ils ont arrêté le partenariat pour garder leur jardin. (Bernard, Jardin partagé de Camille, 17.11.2017).

Illustration 12 : Bacs du jardin partagé Camille



Source : Bally Frédéric

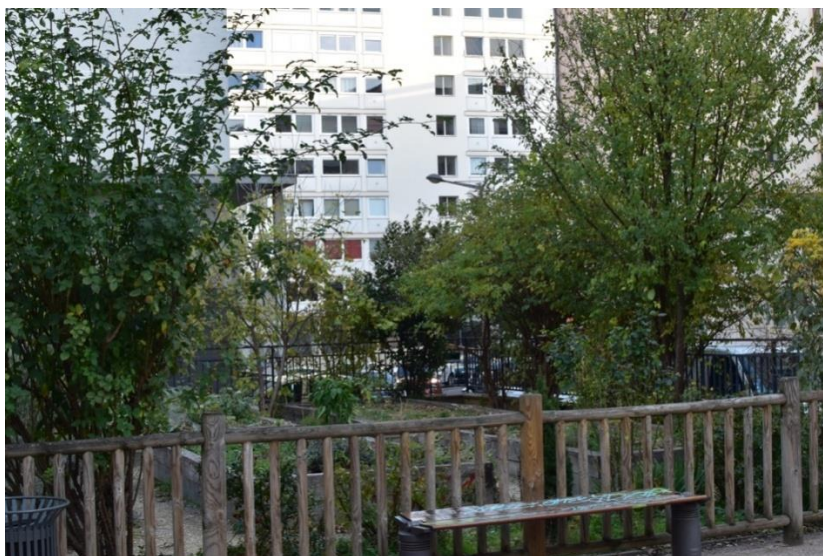
Le partenariat avec l'association de travailleurs handicapés s'arrêtera ensuite, celle-ci ayant retrouvé un jardin plus privé que ne l'était un jardin comme celui de Camille, c'est-à-dire forcément ouvert au public.

Par la suite, si ce jardin de Camille a bien fonctionné les premières années, certains jardiniers ont connu une phase de découragement lié à l'état d'ensoleillement très partiel du jardin : deux bacs souffraient d'un manque de soleil, au point que certaines cultures nécessitaient beaucoup d'expérimentation pour se développer. Par ailleurs, certains jardiniers prenaient la mesure des effets induits d'un espace ouvert. Ils constataient que le fait de faire quelques légumes pour les partager ensuite les empêchait de produire comme ils l'entendaient et l'espéraient. Les quelques tomates, courges ou encore poivrons qu'ils produisaient étaient ramassés avant même d'être à maturité, cela limitant fortement les récoltes. Ouvert, le jardin était en effet quelquefois visité durant la nuit, et parfois vandalisé : plantes arrachées, terre retournée ou simples déchets laissés dans les bacs de culture. Et de tels constats n'ont pas favorisé le maintien de l'activité jardinière. Quoi qu'il en fût des causes et de leurs effets, les trois-quarts des initiateurs du jardin ayant progressivement déménagés, seul un jardinier du collectif était encore présent en 2017. Il s'est toutefois lentement découragé à poursuivre le jardinage, ce pour deux raisons qu'il met en avant. D'une part, il n'y avait plus assez de participants sur le jardin ; au fil des années les habitants ont en été selon lui de moins en moins animés par l'idée de jardiner en collectif dans un lieu semi-ouvert. D'autre part ses enfants ayant grandi et étant de fait moins intéressés par le jardinage, il a moins éprouvé le besoin d'aller jardiner quotidiennement.

En plus, il n'y avait pas une volonté de la part des habitants de jardiner. Souvent c'était de gens qui venaient pour rencontrer des gens, pour faire un peu, mais pas trop de jardinage, des petites activités de plantations. Les étudiants qui venaient, c'était pour ça. Et puis les étudiants ont les examens, l'été ils partent, changent de ville, etc. Donc c'est difficile, car ça changeait tous les ans. Les gens qui voulaient vraiment jardiner, ce sont des gens qui voulaient jardiner pour eux. Donc il faut que ce soit fermé, il faut qu'ils puissent prendre leur récolte, que ce soit vraiment sérieux et là ils s'investissent. Si c'est juste pour planter, faire pousser, et que ce soit pas eux qui le récoltent, ça ne les intéresse pas. Du coup plusieurs personnes sont venues et sont reparties, régulièrement. Quand ils voient, la structure ouverte, ça ne leur convient pas. (Bernard, Jardin partagé de Camille, 17.11.2017).

Bien qu'il ait été progressivement abandonné, et que la convention signée avec la mairie n'a finalement plus été renouvelée, « Le jardin Camille » est un exemple intéressant de jardin partagé concentrant diverses problématiques très urbaines, et particulièrement communes aux jardins partagés : la clôture moyenne et une ouverture permanente qui peut créer des découragements, dus notamment aux dégradations sur jardin ; un espace central du quartier, particulièrement exposé au regard des passants, mais aussi des fenêtres des habitations alentour (illustration 13) ; de nombreux départs des participants dus à la mobilité géographique ; un désintérêt progressif pour le jardinage également, la plupart des initiateurs ayant eu des enfants en bas âge au lancement du jardin. Son émergence, d'origine citoyenne, montre que tout projet nécessite une concertation avec les institutions pour voir le jour, mais que la durabilité de ce projet repose ensuite sur l'engagement des habitants sur le long terme.

Illustration 13. Vue extérieure du jardin de Camille



Source : Bally Frédéric

B. Les jardins de rue : origines, émergence et configuration spatiale sur le territoire lyonnais

Nos observations de terrain nous ont amenés à définir un second type de jardins collectifs après les jardins partagés : les jardins de rue. En partie étudiés, par exemple par C. Scribes (2009) ou par C. Marlin (2007), ces entités ont pour caractéristiques, d'une part, d'être de très petite taille, au point qu'elles peuvent être apparentées à des « tâches vertes » dans la rue, d'autre part de découler de pratiques habitantes qui se déploient de façon singulière sur l'espace public.

Nous étudions ici l'origine de ces jardins de rue, leur histoire sur le territoire lyonnais et les formes qu'ils peuvent prendre dans ce contexte très urbain. Une cartographie permettra de montrer leur développement sur le territoire et nous mettrons finalement en perspective ce développement local avec le développement de jardins de rue dans d'autres villes françaises.

La perception des « herbes folles »

La question des jardins de rue est intimement liée à la perception de la nature et notamment de l'herbe par la société : les campagnes de promotion de l'interdiction d'intrants chimiques dans les espaces publics de la métropole mettent notamment en avant les « herbes folles » (Illustration 14) : ces herbes qui émergent à travers le bitume et qui sont habituellement prises en charge, arrachées par les services d'entretien de la ville. Cette herbe prend une importance toute particulière aujourd'hui, car elle est le produit d'une histoire, *via* notamment l'émotion qu'elle suscite à travers les âges, à travers les écrits de Ronscart, de Hugo, de Voignier et bien d'autres, résumés par A. Corbin qui s'intéresse au rapport de l'homme à l'herbe (Corbin, 2018).

Illustration 14 : Campagne de promotion du « zéro phyto » par la métropole lyonnaise (extrait)



Source : Métropole de Lyon

Les herbes folles, ces herbes qui poussent au travers des talus, des rails, dans tous les interstices, sont aussi intéressantes en cela qu'elle porte un lourd poids, celui de passer, selon J.P. Richard, pour des « mauvaises herbes » qu'il convient d'éliminer. Cette même herbe folle qui fut longtemps chassée des villes à coup de serpe, de produits à forte teneur chimique puis de souffleuse, tend lentement à charmer à la fois les habitants et les autorités publiques, comme le témoigne l'intérêt tout particulier de la ville de Lyon aux « herbes folles » et aux jardins de rue³⁰.

P. Delerm décrit les émotions fortes procurées par les routes mangées d'herbes en leur milieu, par des allées vertes et le contraste entre le naturel et le non-naturel. Keith Thomas parle de méchantes herbes, détestées par agriculteurs et éleveurs, des herbes à déraciner, car elles peuvent empêcher la récolte. C'est une haine de la sauvagerie, d'une herbe qui apparaît comme n'étant ni utile ni belle. Ainsi, dans l'Angleterre du 17^{ème} et 18^{ème} siècles, cette herbe sauvage garde une mauvaise réputation, jugée comme infidèle, nomade, hasardeuse (Corbin, 2018). Se développe en parallèle un mouvement d'artistes, de poètes, qui voient la beauté de ces herbes folles. À partir du 17^{ème} siècle, l'aquarelle présente de nombreuses « mauvaises herbes ». Les classes moyennes et bourgeoises profitant par la suite des campagnes n'y verront par ailleurs plus de mauvaises herbes, mais une simple expression de la nature. Outre Atlantique, c'est H.D. Thoreau qui redonnera du prestige à ces herbes folles, qu'il considère comme les plus humbles. Caractéristique d'un sol à l'abandon, l'herbe sauvage donne vie aux lieux, alors qu'elle est selon lui, si peu remarquée. G. Deleuze et F. Guattari considèrent que c'est la mauvaise herbe qui conduit à la vie la plus sage (Deleuze et Guattari, 1980).

La nature émergente en ville, les herbes non contrôlées, les fleurs issues du bitume sont ainsi porteuses d'enjeux et de représentations au sein de la société actuelle. Précisément, dans la ville, ces herbes doivent être contrôlées, car elles représentent une gêne, une espèce incompatible avec l'ordre de la ville et sa propreté supposée. L'émergence « d'herbes folles » est à mettre en rapport avec une nouvelle manière de voir la ville, venue à la fois de l'architecture et des professionnels du paysage urbain, et en lien avec des volontés habitantes de retrouver de la nature en ville et d'améliorer le cadre de vie de l'habitat urbain. La première vision d'une ville « propre » tend ainsi à progressivement disparaître au profit de la seconde.

Ces petits espaces suscitent à la fois, comme nous allons le voir, des émotions, mais sont aussi le lieu de pratiques environnementales, politiques et sociales – entre autres.

8. Des initiatives existantes dans différentes métropoles françaises

Les jardins de rue, tels qu'ils ont été nommés par C. Scribes en 2009 après une observation et classification de différentes formes de jardinage sur le territoire lyonnais, n'ont pas été limités dans leur développement à la ville de Lyon. Ce ne fut d'ailleurs pas la première ville française à adopter ce type de jardinage collectif, ayant été devancé par la ville de Rennes et une association Rennes Jardins, ayant inauguré des jardins le long des murs du quartier de Sainte

³⁰ Visible par exemple sur ce site, une campagne de communication mettant en scène les « herbes folles alliées » via des photos d'herbes habituellement considérées comme gênantes voire impropres pour le milieu urbain.

Thérèse dès 1995. La Ville voit ainsi des végétaux se tisser et pousser le long des murs de maisons d'habitants, plantés dans des interstices existants par certains. Cette prolifération des végétaux à Rennes ne sera en revanche reconnue par la ville qu'en 2004, où sera officiellement lancé l'opération Embellissons nos Murs, avec la prise en charge de la création des fosses par la ville. L'opération sera suivie en 2006 par « Mauvaises Herbes, on vous aime ! » et la publication d'un guide à destination des habitants, mais aussi des services de voirie, mettant en avant l'attrait des plantes et « mauvaises herbes » au sein de la ville.

Fort de ce succès, l'initiative devient « Embellissons nos murs et nos trottoirs » en 2012 et est promue au niveau régional. Un guide méthodologique de plantations pour les particuliers, mais aussi pour les collectivités est ainsi édité et distribué. La ville finance toujours le découpage du trottoir sur le territoire, sur demande d'un collectif d'habitants. Un cahier des charges est à respecter.

Néanmoins, le territoire de Lyon sera le premier à institutionnaliser ces jardins de rue par des dispositifs reposants notamment sur la Direction des Espaces Verts, en 2004. L'inspiration de ces jardins s'est ensuite propagée à d'autres villes françaises, avec à chaque fois une certaine inventivité dans la manière de désigner les expériences locales ainsi que ces espaces associés : « Rond de Jardin » à Brest, « Belles de Bitumes » à Nantes, « Embellissons nos Murs » à Rennes ou « Mauvaises Herbes on vous aime », et « Verdissons nos murs » à Lille, « Totems Verts » à Roubaix, « Jardins de trottoirs et micro-implantations florales » à Lyon. À l'international, nous pouvons citer les « Jardins de devant » à Brèmes (Vorgarten) ou encore des « Jardins de devanture » à Amsterdam (Soulier, 2012). Un panel de noms différents désignant toutefois des formes de jardins très proches, voire identiques.

Afin de montrer la manière dont ces jardins de rue ont émergé sur le territoire national, et les différentes appellations et modes proposés, le tableau 5 présente quelques initiatives de jardinage de rue mise en place par différentes métropoles françaises. En dehors de Lyon et de Rennes, l'ensemble de ces dispositifs de jardins de rue a été amorcé à partir de 2015. Ainsi, nous pouvons observer un véritable mouvement général français d'institutionnalisation de ces formes de micro jardinage en ville. Constatant l'existence de certaines pratiques informelles citoyennes, d'aménagement de jardinières et d'autres pratiques de jardinage de micro espaces délaissés, les villes ont effet décidé d'encadrer ces plantations, afin notamment de poser les principes de responsabilité et de sécurité aux alentours de ces plantations. Il n'est en revanche pas à exclure que beaucoup de ces initiatives soient d'origines habitantes et ont démarré de manière informelle avant d'être institutionnalisés, comme ce fut le cas pour Rennes.

Tableau 5 : Dispositifs de jardins de rue dans plusieurs métropoles françaises

	Lyon	Bordeaux	Paris	Toulouse	Marseille	Grenoble	Rennes	Lille
Date de création	2002	2012	2015	2016	2015	2015	2004	2017
Nom du dispositif	Jardinons nos rues	Végétalisation des rues	Permis de végétaliser	Des fleurs sur mon mur	Visa Vert	Jardinons nos rues	Embellissons nos murs	Permis de végétaliser
Types de demandes	Collective	Individuelle et collective	Individuelle	Individuelle	Individuelle	Individuelle et collective	Individuelle et collective	Collective
Format de la demande	Formulaire	Internet	Internet	Formulaire	Formulaire	Internet	Formulaire	Formulaire
Charte	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Convention	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Nombre de jardins de rue	12km de trottoir, 900		1216	300		67	2 km de trottoir	

Le cas de Paris nous semble par ailleurs tout à fait intéressant. Il est en effet souligné comme étant particulièrement novateur en la matière par la chargée de mission des Espaces Verts de Lyon interrogée, notamment en termes de responsabilité des habitants.

« On ne sait pas déresponsabiliser, via une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public, ce qui a derrière le permis de végétaliser parisien. Eux c'est le moyen de se déresponsabiliser. Là les habitants deviennent responsables, c'est à eux de gérer. Donc ils demandent une attestation de responsabilité civile. Mais Paris ne perce pas dans les trottoirs, je tiens à préciser cette nuance ». (Emeline, Chargée de mission Direction des Espaces Verts, 04.11.2017).

Le 30 juin 2015, la ville de Paris adopte le « Permis de végétaliser ». Il s'agit d'un « nouveau dispositif qui permet à chacun de devenir acteur de la végétalisation de Paris »³¹: une adaptation du système lyonnais. En effet, si, à Lyon, la direction des Espaces verts demande un certain engagement des habitants, en formant un groupe pour formaliser la demande de végétaliser une rue, sans toutefois faire de convention ou de signer une charte, les choses à Paris ont été pensées de manière différente. Pour les Espaces Verts, les habitants ne peuvent aménager, changer l'aménagement urbain en intervenant directement sur l'espace public, sans y être préalablement autorisés par la ville. Ce permis de végétaliser vise à simplifier les procédures - notamment Lyonnaises - ou celles des jardins partagés, en donnant la possibilité à des habitants, seuls ou en groupe, de faire la demande pour jardiner un ou des espaces publics. Il suffit pour les habitants intéressés de déposer une demande *via* le site Internet, en

³¹Site officiel : <https://www.paris.fr/permisdevegetaliser>

rédigeant en quelques lignes un « projet de jardinage », *i.e* en quoi l'aménagement demandé va contribuer à la rue / à la ville. Le permis est ensuite délivré sous un mois par la ville, et reste valable 3 ans, renouvelable tacitement. L'habitant est ensuite invité à signer la charte de végétalisation impliquant l'entretien régulier du micro-jardin, l'utilisation de plantes locales, non-utilisation de pesticides, mais aussi au nettoyage de ce petit espace. Sur demande, des graines et un kit de plantation peuvent être fournis également par la direction des espaces verts.

Ce permis de végétaliser la ville aborde donc le jardinage de rue sous une logique différente des jardins de rue lyonnais. Si ces derniers émergent de citoyens désireux d'aménager - en groupe - des espaces publics, la demande est ici institutionnelle, et encadrée par la ville. Le jardinage n'est ici non plus collectif, mais individuel : les demandes peuvent être faites par un seul habitant. Se pose alors la question de la pérennité de ces micro-espaces jardinés, tant ils deviennent dès lors dépendants des problématiques individuelles - découragement, maladie, plus d'envie de jardiner, etc. Précisément ce que les Espaces Verts lyonnais tentent d'éviter en ne répondant qu'aux demandes de collectifs. La nouveauté de ce dispositif ne permet pas pour l'instant d'en avoir un retour d'expérience ni le fait que trop peu d'études s'intéressent aux jardins de rue.

Ces permis de végétaliser se retrouvent en fait dans plusieurs grandes villes. Lille adopte ces permis en 2017, en visant, à l'instar de Lyon, des collectifs d'habitants. Rennes adopte également fin 2017 le permis de végétaliser, accessibles aussi bien à des individus que des groupes, afin de simplifier une procédure qui existe depuis 2004. La ville de Rennes ajoute que l'entretien des espaces le long des immeubles se fait désormais par les habitants et non par les cantonniers, et fournit ainsi la possibilité aux habitants de choisir sur le fait de désherber ou non – renforçant là encore le côté individuel. La municipalité fait donc encore un pas de plus vers ces aménagements habitants et leur autonomie, confiant ainsi la gestion de certains espaces urbains aux citoyens.

À Bordeaux, c'est l'initiative de jardinage qui a émergé dans la rue Kléber qui fait aujourd'hui l'objet d'une politique de renouvellement urbain dans le cadre de Bordeaux 2030. Le « bac Kléber » est l'une des idées imaginées par les urbanistes. Implanté dans une rue par ailleurs très minéralisée, il s'agit d'un petit espace de végétalisation géré par plusieurs habitants, et qui est directement inspiré des initiatives habitantes de Bordeaux et de Lyon. Il résulte d'une démarche de demande de végétalisation qui, à l'instar de celle en vigueur dans l'espace parisien, est assez simple. La demande peut se faire en ligne, de manière individuelle et il suffit remplir avec un formulaire prévu à cet effet. La faisabilité du projet est ensuite établie par les services techniques de la ville (qui évalue comme à Lyon le côté collectif du projet : chaque projet a plus de chance de se concrétiser si un collectif d'habitants est présent). Parallèlement, une autorisation d'occupation temporaire gratuite est sollicitée auprès de Bordeaux Métropole – propriétaire des trottoirs, et la Ville intervient ensuite pour creuser la

fosse de plantations. Là encore, les premières plantes sont fournies par la Ville de Bordeaux³², après qu'une liste de plantes ait été conseillée pour les habitants³³ ; une liste excluant celles interdites ou jugées problématiques au regard des dégâts qu'elles peuvent occasionner tant pour la voirie que pour les habitations. À Bordeaux donc, si l'initiative est au départ habitante, le processus est aujourd'hui très encadré par la municipalité.

D'après le tableau 5, la plupart des demandes de jardin de rue sont individuelles. Néanmoins, certaines peuvent être de nature collective. La demande peut ainsi être motivée uniquement par un habitant, avec à l'appui un vrai projet de jardinage sur la rue. Lyon est pour l'instant, avec Lille, l'une des seules villes imposant qu'un collectif d'habitants soit à l'initiative d'une micro-implantation ; la pérennité du jardin est dans ce cas garantie par la présence d'un collectif même en cas de défection d'un participant. Toutes les villes se sont dotées d'une charte pour le jardinage de ces espaces publics, mettant l'accent sur la responsabilité de l'habitant vis-à-vis de l'espace jardiné, qui par ailleurs, ne relève plus de l'espace public : ils deviennent un espace hybride, entre le privé et le bien public, que doit entretenir l'habitant jardinier.

Sur ces différents jardins de rue initiés en milieu urbain, les chartes se recoupent sur plusieurs points comme l'utilisation de plantes locales, le non-recours à des pesticides et produits phyto sanitaires, le jardinage « écologique », la nécessité d'un entretien régulier et de veiller à l'esthétique de la plantation. Nous constatons ici une proximité des thématiques des chartes avec celles des Jardins partagés, soulignant l'importance des dimensions environnementales et paysagères : nous l'analyserons dans le chapitre quatre de ce travail, ces chartes ont une importance dans la production de spatialités.

Ces jardins de rue rencontrent ainsi un certain succès auprès des habitants, mais aussi des municipalités, qui sont de plus en plus séduites non seulement par l'idée de voir émerger des plantations dans les rues, certes de manière contrôlée, mais aussi par ce que cela peut symboliser en matière de réappropriation de la ville et de certaines rues par des habitants. Quoi qu'il en soit, cela atteste du fait que les municipalités de nombreuses métropoles adoptent des programmes spécifiques pour ces jardins de rue, et témoigne d'une volonté de développer une végétalisation intensive des centres. Ce qui va, à l'instar des jardins partagés, cristalliser un certain nombre d'attentes politiques, en matière de socialisation, de développement durable par exemple. Ce court état de la situation française des jardins de rue permet aussi de montrer que ces modes de faire sont encore à l'état d'expérimentation, notamment en termes de collaboration entre institutions et habitants. Si au départ ce jardinage de rue est une initiative habitante, ce regard au niveau national montre qu'il s'institutionnalise progressivement : les municipalités voyant un certain intérêt dans ce mode de jardinage collectif.

³² Dont la liste précise est ici :

http://www.bordeaux.fr/images/ebx/fr/groupePiecesJointes/35413/3/pieceJointeSpec/128611/file/plantes_vegeali_sation_2016.pdf

³³http://www.bordeaux.fr/images/ebx/fr/groupePiecesJointes/35515/1/pieceJointeSpec/102478/file/MIF_liste_16_012013.pdf

9. Les jardins de rue : une déclinaison des micro-aménagements japonais

Les jardins de rue sur le territoire sont relativement récents, et leur histoire est liée à la fois aux Jardins Partagés et aux initiatives habitantes du territoire lyonnais et d'ailleurs. En fait, l'inspiration pour ces micro-jardins est multiple, mais leur naissance sur le territoire renvoie à un collectif et plus précisément à un acteur : Luc, anciennement jardinier aux espaces verts. Nous cherchons ici à démontrer que les jardins de rue relèvent à l'origine, d'une initiative habitante qui va se transformer au gré du temps.

Les jardins de rue et notamment les micro-implantations florales n'ont pas été imaginés à Lyon ex nihilo. L'inspiration semble venir des jardins Yanaka, des rues aménagées par les habitants d'un quartier de Tokyo : cultivant des plantes dans des jardinières, des petits pots, disposant des branches et nettoyant leur rue, pour mettre en avant le vert et le vivant. Des micro-aménagements qui ont un effet non négligeable sur l'image du quartier (Marlin, 2008). C. Marlin a observé, entre 2000 et 2003 au Japon, dans le quartier de Yanaka, la manière dont des « habitants paysagistes » réalisent, dans l'espace public, des jardins devant leur maison. Ces petits jardins ne dépassent jamais un mètre carré et demi, et se développent sur l'espace vertical devant la maison des habitants. Un tel aménagement dans l'espace urbain ne relève cependant aucunement des pouvoirs publics, mais bien de pratiques individuelles. Des pratiques qui dépassent l'institution, le paysagiste, posé ici en situation d'observation de « formes singulières » d'actions (Marlin, 2008), voire parfois en participant lui-même à ces actions de jardinage dans l'une des rues. S'établissent cependant des règles collectives pour le bon entretien de ces jardins par les habitants et la concordance des pratiques qui résultent en des « temps collectifs vécus » (Marlin, 2008). L'ensemble de ces jardins établit ainsi une continuité verte dans un quartier de métropole où la verdure était assez peu présente.

Du côté lyonnais, les habitants participants témoignent d'une influence plus ancienne pour les micro-implantations florales. L'un des initiateurs du mouvement fait par exemple référence à la littérature, entre le fantastique et l'écologie, où la nature reprend ses droits sur la ville, voire l'envahit.

Dans un sens, la graine au fond de la poche, qui vaut la peine d'être lu, c'est ce roman « La ruine de Rome ». Dans la littérature, tu as Tissetout les Pouces verts aussi qui décrit l'histoire d'un gamin qui a une espèce de pouvoir magique : quand il appuie son pouce sur une graine dans la terre, la plante pousse très vite, elle devient super grande. Il subvertit toute sa ville, il commence à en faire pousser sur la mairie, sur la prison, les plantes cassent les barreaux de la prison. Il y a des modèles culturels qui sont assez anciens là-dedans. (Luc, Micro-implantations florales 5^{ème} arrondissement et Jardins Le Secret d'Irénée, 20.06.2018).

L'inspiration semble également venir de l'Amérique du Nord, notamment les rues vertes du Canada, où des écarts de verdure sont prévus entre le trottoir et les murs des habitations, jardinées par les habitants. San Francisco et ses aménagements en pieds d'arbres ; les sidewalk gardens (Haas, Olsson, 2016) sont aussi évoqués. Les projets « officiels »

concernant ces sidewalk gardens sont cependant assez récents ; ils ont démarré en 2013 à Hayes Valley³⁴. Cela étant, les expériences lyonnaises ont aussi été nourries par des initiatives mises en place dans certaines villes françaises, autre autres celles de la Ville de Rennes (à l'initiative d'habitants puis encadré par la ville). Elle figure comme l'un des acteurs pionniers en matière de jardins de rue. Le quartier initiateur de Rennes, Sainte-Thérèse sera visité par Luc (habitant du 5^{ème} arrondissement de Lyon et jardinier des espaces verts) dans le cadre d'un déplacement professionnel, comme nous le raconte Emeline qui lui a succédé aux Espaces Verts.

Ils ont fait un voyage au Canada. Parce que le Canada est très axé jardinage citoyen, à Montréal ils ont un programme qui s'appelle Ma Ruelle verte. Après j'ai lu aussi pas mal de choses sur l'urbanisme et la manière dont sont faites les villes, ce qui va ensuite avoir une conséquence sur la manière dont on peut se réapproprier l'espace public. Au Canada, ils ont des ruelles, qui permettent d'accéder à leurs cours, ces ruelles peuvent être des endroits très glauques, où les voitures se garent. Et certains habitants ont voulu se réapproprier ces ruelles et en faire des espaces où les enfants peuvent jouer. Ils ont fait appel aux collectivités et la ville donne la possibilité d'aménager ça. À San Francisco ils le font aussi, l'aménagement de pieds d'arbre, là pareil c'est une association qui intervient, qui est là pour l'animation. Aider les habitants à monter les dossiers aussi. Je crois que plus localement à Rennes, il est allé voir là-bas aussi, car ils étaient bien en avance là-dessus. (Emeline, Direction des Espaces Verts, 04.11.2017)

Enfin, le démarrage des micro-implantations florales sur le territoire lyonnais relève beaucoup d'une démarche plasticienne et artistique qui vise à rendre plus agréable le visuel des rues ; un peu à la même manière de beaucoup de Jardins partagés New-Yorkais (Irvine et al., 1999). Il faut préciser que la notion « d'artistique » est ici à entendre comme une démarche ayant pour objectif d'embellir la ville par la nature, en agissant sur le visuel, mais également de la rendre agréable par les passants, de sorte qu'ils puissent ressentir un certain bien-être. Cette démarche repose bien entendu sur le préambule suivant : la nature est, par définition, belle, et peut être associée à l'urbain – de la bonne manière – pour créer des espaces urbains agréables et cohérents visuellement. Ainsi, la nature peut contribuer à des changements de quartier, voire influencer le comportement des individus, jouant notamment sur le bien-être (Nisbet et Zelenski, 2011 ; Olivos et Clayton, 2017).

Il faudrait que j'explique la démarche. Au départ c'est une démarche de plasticien. C'est en tant que plasticien, en tant que partisan de « l'artepovera » et de l'art nature, que j'ai fait ce chemin-là. C'est constant hein. Les jardins partagés New-Yorkais sont à l'initiative d'une plasticienne et de groupes de plasticiens. Dans ce que je dis, j'ai l'air peut-être trop politique et social. Néanmoins, la motivation de base, l'approche de base, elle est artistique, dans toutes ces actions-là. (Luc, Micro-implantations florales 5^{ème} arrondissement et Jardins Le Secret d'Irénée, 20.06.2018).

³⁴ Source : <https://www.fuf.net/programs-services/greening/sidewalk-gardens/the-sidewalk-garden-project/>

Ces différentes inspirations vont amener à un développement progressif des jardins de rue sur Lyon. Il renvoie essentiellement à des micro-implantations florales, les jardinières étant bien moins nombreuses. Ces aménagements vont largement inspirer Luc, qui en 2002, va décider de réunir des habitants de son quartier pour aménager des espaces de verdure, au sein du 5^{ème} arrondissement, en plus d'une demande d'aménagement d'un jardin partagé. Ils démarchent ainsi, par l'intermédiaire des Espaces Verts, une entreprise pour creuser des trous de 15cm de largeur, de 60cm de longueur et de 20cm de profondeur. L'objectif était d'offrir aux habitants la possibilité de jardiner ces micro-espaces.

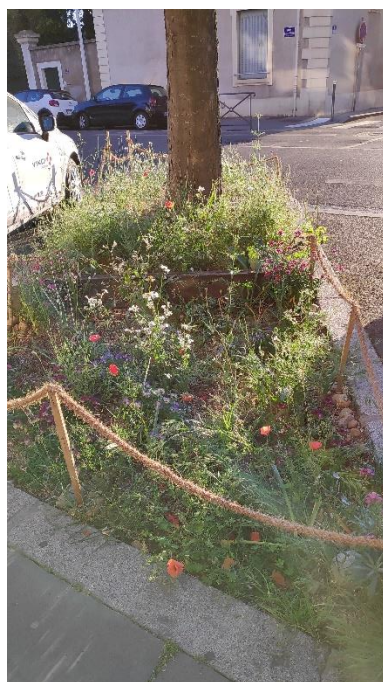
L'origine des jardins de rue nous permet ainsi de montrer que ces espaces sont d'abord et avant tout des initiatives citoyennes. C'est en revanche grâce à un acteur de la Direction des Espaces verts (Luc) que ces jardins existent aujourd'hui sur le territoire lyonnais, et qu'ils s'y développent.

10. Les formes prises par les jardins de rue : du jardin de trottoir au pied d'arbres

Les jardins de rue sont installés sur l'espace public, mais peuvent rester discrets de par leur petite taille. Ces jardins de rue peuvent prendre trois formes différentes :

- Les pieds d'arbres (Illustrations 15 et 16) : des aménagements de fleurs au pied des arbres, créés et entretenus par des habitants. Le choix des fleurs varie en fonction des habitants ; il peut s'agir de plantes aromatiques. Ce sont toutefois des micro-jardins difficiles à entretenir au vu de la pauvreté de la terre au pied des arbres urbain. Ces aménagements sont relativement rares sur le territoire cependant : il s'agit d'initiatives d'habitants ou de commerçants, difficiles à recenser, et qui se développent peu par rapport aux autres formes de jardins de rue.
- Les jardinières (Illustrations 17 et 18) – petites et plus grandes jardinières qui peuvent être installées par des habitants ou une association. Ces jardinières peuvent ainsi, soit relever de la responsabilité d'un particulier et se situer donc devant une habitation, soit appartenir à la Métropole ou la municipalité, l'entretien étant laissé aux soins des habitants ou d'une association. Des associations comme les Incroyables Comestibles, mais aussi Habitant Mains Vertes à Vénissieux mettent aussi ce type de jardinières en place. L'installation de ces jardinières est l'occasion d'un événement invitant volontaires, associatifs et autres habitants du quartier. De telles jardinières ont été installées à Villeurbanne, à la Croix-Rousse, au parc Blandan du 7^{ème} arrondissement par exemple.
- Les micro-implantations florales (Illustrations 19 et 20) sont des micro-espaces creusés entre le trottoir et les murs d'habitations ou en bordure de trottoir notamment. Des jardins qui sont créés et entretenus par les habitants du quartier. Ils sont exclusivement constitués de plantes, petites, grandes, grimpantes pour certaines, tout dépend là encore des envies et du goût des habitants jardiniers. Cette forme de jardins de rue est la plus répandue sur le territoire lyonnais.

Illustrations 15 et 16. Exemples d'aménagements en pieds d'arbres par des habitants



Source : Bally Frédéric

Illustrations 17 et 18. Exemples de jardinières installées par des habitants (3^{ème} arrondissement)



Source : Bally Frédéric

Illustrations 19 et 20. Exemples de Micro-implantations florales : 3^{ème} arrondissement.



Source : Bally Frédéric

Ces trois initiatives habitantes sont aujourd’hui soutenues par la Direction des Espaces verts, qui organise, gère les demandes des habitants, mais aussi prépare le terrain pour eux, quand cela est nécessaire. Ces jardins de rue sont principalement représentés par les micro-implantations florales, plus nombreuses que les jardinières et les pieds d’arbres, et incarnent une volonté de la part des habitants – mais aussi des Espaces Verts - de faire renaître une flore spontanée au sein de la ville.

Dans le cas des micro-implantations florales, les habitants sont aidés par la Direction des Espaces Verts. C’est elle qui fait appel à des entreprises pour creuser des trous, qui seront ensuite aménagés par les habitants. Ces espaces sont définis comme des jardins de rue (ou plantations de trottoir) par la chargée de mission aux Espaces Verts, qui décrit ici brièvement le processus d’élaboration classique d’une micro-implantation florale ou MIF :

Le principe c’était de reproduire le modèle de la flore spontanée, qui pousse entre deux trottoirs, entre deux pavés. Mais là, de faciliter, d’aider la végétation à s’implanter, en creusant dans le trottoir, une fissure, une fosse, mais qui est pas très grande : ça fait 20 cm de profondeur, 15cm de large et 60cm de long. J’ai le gabarit ici qui m’aide à tracer sur le trottoir, c’est plus rapide ; On peut adapter ensuite la longueur. Mais je fais ça pour les entreprises, ils font des devis et ils se basent sur une longueur et un format, donc on essaie de rester sur cette taille-là, c’est plus simple. (...) Donc voilà la Micro-implantation florale, raccourcie en MIF, c’est un nom qui parle au sein de la ville, un peu à la métropole. Après je trouve que c’est pas toujours évident pour les habitants, du coup j’avais intitulé ça comme plantations de trottoirs ou plus généralement jardins de rue. Jardins de rue pour que ça puisse regrouper d’autres projets de jardinage qu’il y a sur l’espace public : qui sont, poser des jardinières dans une rue, dans un parc, quand il n’y a pas possibilité de jardiner en pleine terre. (Emeline, Chargée de mission Espaces Verts, 04.11.2017).

Si on peut contester l'utilisation du terme de « flore spontanée » (ces jardins étant plutôt le lieu d'une production de ladite flore), l'expression jardins est retenue pour qualifier ces espaces qui sont gérés et entretenus par des jardiniers qui les entretiennent. S'ils sont proches des jardins partagés, car intervenant sur l'espace public et étant entretenus par un groupe d'habitants, les points de différence de ces jardins de rue se font sur des éléments tels que la taille, la clôture et la constitution du groupe d'habitants, qui ne sont pas en association au sens formel du terme. La chargée de mission des Espaces Verts, Emeline, insiste particulièrement sur la nécessité que ce soit un groupe d'habitants qui initie la démarche, et non simplement une seule personne, pour des questions de pérennisation des MIF et de saisonnalité.

Ce qui va faire la différence avec un jardin partagé, il y a la notion de clôture, et la nécessité d'avoir une association derrière pour les jardins partagés. Moi pas forcément pour les jardins de rue, ça peut être un groupe d'habitants, de voisins, un conseil de quartier, une école pourquoi pas qui va s'associer avec d'autres habitants parce que les écoles, il n'y a personne l'été sinon pour s'occuper des fleurs donc il vaut mieux avoir un groupe d'habitants, plus qu'un prof qui est super motivé, et qui peut partir aussi. Donc voilà, les jardins de rue, c'est ce genre de chose. (Emeline, Chargée de mission Espace Verts, 04.11.2017)

Ces actions de jardinage dans la rue sont ainsi au croisement de plusieurs démarches pour les institutions (Millenaire3, 2009) :

- Une démarche environnementale, d'accompagnement pour un retour à la nature dans la ville et de promotion des différentes connotations positives liées à celle-ci,
- Une démarche de développement du lien social, car ces jardins de rue peuvent ainsi être un support de liens, d'échanges, de convivialité et de vie sur un quartier.

La logique de ces jardins de rue touche fortement à l'environnement et l'écologie, en mettant en avant un « jardinage environnemental » située dans la lignée de ce que propose G. Clément avec le concept de Jardin planétaire³⁵. Ce jardinage qui prône non-utilisation de produits phyto-sanitaires entre en compatibilité avec la politique lyonnaise des espaces urbains, fortement basée sur leur interdiction ; l'objectif « zéro phytos » de Lyon ayant été atteint en 2008³⁶.

On essaie de rien utiliser qui soit nocif pour les passants ou pour les habitants en fait, c'est aussi logique, c'est dans la démarche de ces jardins de rue. Je crois que c'est dans la charte. (Susanne, MIF Montchat, 13.12.2017)

La démarche de développement du lien social se base elle sur le constat de l'anonymat grandissant et de la dégradation des liens sociaux entre voisins. Cette démarche repose sur une vision de la ville comme d'une « mosaïque de villages » : le jardinage de rue offrant dès

³⁵ Voir par exemple : <http://www.gillesclement.com/cat-jardinplanetaire-tit-Le-Jardin-Planetaire>

³⁶ https://www.lemonde.fr/planete/article/2016/12/30/comment-lyon-a-banni-les-pesticides-de-ses-parcs-et-jardins_5055498_3244.html

lors une activité commune aux habitants et donc, des occasions de se rencontrer et d'avoir des points communs. Une vision d'un idéal particulièrement inspirée des « communautés » définies par F. Tonnies (2015) notamment. Ce discours est à la fois présent chez les acteurs publics et chez les jardiniers.

Moi j'ai démarré ces micro-implantations florales aussi pour rencontrer les voisins et les faire se rencontrer entre eux. J'ai vu que ça a bien fonctionné avec Lucie car je connais plus de monde grâce à elle, donc je voulais faire pareil sur ma rue. L'idée c'est qu'on puisse mieux se connaître, tout en ayant un impact sur la rue. (Mathilde, MIF Montchat, 13.12.2017)

Enfin, toujours dans la définition de ces jardins de rue, donnée par les différents acteurs rencontrés, c'est aussi une forme d'investissement des habitants dans leur cadre de vie et dans l'espace public, et une forme de participation à l'aménagement du territoire, qui rentre ainsi bien dans les items de démocratie participative, tant à la mode aujourd'hui (Bertheleu, 2013).

Ces micro-implantations, c'est une forme de participation comme d'autres à la vie du quartier. D'ailleurs ça rentre dans la dynamique de Montchat Nature. On met notre pierre à l'édifice de l'aménagement des rues, comme on peut, ce n'est pas toujours réussi. (Gérard, MIF Montchat, 21.12.2017).

Les définitions des jardins de rue, *i.e* les discours qui y sont associés par les acteurs institutionnels et habitants, semblent indiquer la production d'un espace aux multiples dimensions que nous étudierons dans les chapitres 4 et 5 de ce travail. Ces jardins sont à la fois motivés et entretenus par des habitants, des commerçants aussi, et des associations spécialisées dans le développement de la nature en ville telles que Incroyables Comestibles ou Guerrilla Gardening, très présents dans des villes très minérales telles que Paris ou Lyon.

Le cas des Incroyables comestibles

Les Incroyables Comestibles Lyonnais ont démarré leurs actions en 2015, avec le réaménagement de bacs publics délaissés, la construction de bacs de fleurs et leur installation dans différents quartiers, et des interventions ponctuelles sur des jardins partagés comme le jardin de Camille par exemple ; des habitants ont repris ces actions associatives sur Villeurbanne également depuis 2016. Les actions de ces associatifs relèvent principalement de l'installation de bacs de culture, de l'organisation de journées de plantations, voire de suivi ensuite de ces plantations. La place Guichard, dans le 3^{ème} arrondissement, a par exemple été récemment réinvestie par des habitants associés à des bacs des Incroyables Comestibles (dont les journées de plantation ont été observées), et une participante, Stéphanie a été interrogée. Les bacs sont principalement le support de cultures d'aromatiques, particulièrement résistantes et faciles à entretenir, plus que des légumes ou que d'autres sortes de plantes. Ce collectif a ainsi un rôle important dans l'installation de jardins de rue (essentiellement des jardinières) sur la ville de Lyon, mais aussi sur Villeurbanne.

Illustration 21 Exemple de plantations des Incroyables Comestibles



Source : Bally Frédéric

L'association a été lancée en Angleterre, dans la ville de Todmorden, en 2008, comme une expérience d'autosuffisance alimentaire pour un quartier : trois citoyennes, face à la crise économique, mais aussi environnementale, commencent à transformer des espaces publics de leur quartier avec des bacs de nourriture partagée, mais aussi remplacent des arbustes par des arbres fruitiers dans certains endroits publics. L'idée était également de lutter contre les phénomènes de ville dortoir, que les gens désertaient progressivement pour aller travailler dans les grandes villes alentours : Manchester et Leeds notamment. Des équipes de bénévoles se sont ainsi chargées de semer et d'entretenir les plantations : 800 arbres fruitiers seront ainsi plantés de manière « sauvage », sans accord de la ville. La ville, voyant le succès de ces initiatives, soutiendra rapidement les bénévoles, et ouvrira d'autres espaces dédiés à ce type de plantation. L'objectif était d'arriver à une autosuffisance alimentaire pour le quartier d'ici l'année 2018.

En France, c'est la ville d'Albi qui sera la première à adopter le calendrier de la ville de Todmorden, en 2014. Si le mouvement Incredible Edible a atteint aujourd'hui 60 villes de France, peu ont pour l'instant enclenché, comme Albi, un plan de basculement vers une autosuffisance alimentaire.

Outre ce plan d'autosuffisance alimentaire, les actions du collectif des Incroyables Comestibles passe par d'autres touches, parfois plus symboliques : s'approprier les délaissés et les interstices urbains afin d'y implanter des parcelles potagères qui restent en libre accessibilité pour les passants par exemple, ou poser des bacs de plantes, de fleurs, ou d'herbes alimentaires : des espaces jardins en libres accès pour encourager à la fois les bonnes pratiques alimentaires et le partage.

Ces différents aménagements s'apparentent à des jardins de rue qui ont pour rôle d'accompagner et de partager les voies urbaines très prégnantes. Ce type de jardins de rue peut prendre place dans tout endroit de la ville, et reste ensuite à disponibilité des habitants, des passants, des usagers. Ainsi, l'enjeu n'est plus seulement alimentaire – voire plus du tout alimentaire pour le dérivé français et notamment lyonnais des Incroyables Comestibles-, mais est aussi et surtout de remettre des touches de verdure parmi la morosité de l'urbain.

Le cas des Guerrilla Gardening

Née en 2011 à Lyon, l'association est basée sur le mouvement international du même nom et dont l'histoire est fortement liée à celle des jardins partagés. L'activiste emblématique des mouvements contestataires de New York dans les années 70, Liz Christy, développe le concept de la bombe à graines ou seed bomb, véritable symbole d'une volonté de réappropriation de l'espace urbain par des actes de désobéissance civile.

En effet, les tagueurs ont mis au point plusieurs outils pour embellir les rues et remettre une pointe de nature en ville : bombes de graines naturelles pour faire pousser des plantes, des herbes sur les friches et espaces verts inutilisés, matière naturelle pour fabriquer des tags végétaux, palettes remplies de terre et de graines. Les modes de faire et les volontés du collectif sont ainsi décrits par Louise, associative engagée au sein du mouvement.

Le principe est de végétaliser la ville, par des moyens de Guerrilla, la ville est l'oppression du béton et on dit qu'on va, pas sauver la ville, mais investir la ville, s'approprier la ville pour plus de végétal. C'est une sorte d'activisme, par des moyens poétiques presque. Guerrilla Gardening, c'est investir avec le végétal la ville : planter des graines dans un coin de trottoir, utiliser des bombes à graines aussi ... végétalisation de toiture et les graffs végétaux. (Louise, Guerrilla Gardening Lyon, 25.02.2016).

Il est intéressant de constater que le terme de végétalisation, plutôt employé par les aménageurs ou paysagistes, fait ici parti de la mise en récit des actions de Louise : tout comme le terme appropriation, désignant cette fois une action plus contestataire, mettant en exergue le fait que les habitants seraient « dépossédés » des espaces urbains, et sous-entend, une volonté de reprendre le contrôle du développement de l'urbain, selon un mode de faire et de pensée plus à même de convenir à tous.

Nos actions sont une partie de réappropriation de la ville, des trottoirs, pour les citoyens, les habitants. On veut faire autrement et on montre comment. On veut inspirer les autres, mais aussi montrer aux acteurs publics ce qu'on est capable de faire. (Louise, Guerrilla Gardening Lyon, 25.02.2016).

Les mots « investir » et « activisme » viennent rappeler tout le caractère contestataire de ce mouvement. Le slogan du collectif est d'ailleurs « N'ayez plus peur du béton, la nature reprend ses droits... ». Il traduit bien le conflit dans lequel il se situe, entre le gris bétonné et le vert naturel. Il s'agit ici essentiellement d'agir sur l'aspect visuel de l'urbain, sur les critères esthétiques : mettre du vert, du naturel, sur le construit, le gris de l'urbain. Nous retrouvons donc encore une fois la démarche très plasticienne de départ des jardins de rue.

Guerrilla Gardening est cependant un groupe plus diffus sur le territoire lyonnais, avec certes, une antenne présente, mais un collectif moins structuré que les Incroyables Comestibles par exemple. Ses actions reposent essentiellement sur quelques bénévoles. Elles sont plus ponctuelles et concernent des aménagements qui peuvent être éphémères ou durables (et sont dans ce second cas ensuite entretenus par des habitants, mais peuvent aussi être laissés à l'abandon faute d'un habitant ou d'un groupe responsable).

Ces deux associations, dans leurs discours et les valeurs présentées au travers de différents documents de communication – comme leur charte -, mettent en avant une dimension fortement esthétique et participante pour les jardins de rue. La participation à ce type d'action permet, par exemple pour Guerrilla Gardening, de réenchanter la ville, de combattre le béton, pour un cadre de vie plus agréable pour les habitants et les passants. De même, ces jardins de rue permettent à chaque participant de prendre en main la vie de son quartier et de participer à sa construction et son animation, à court, moyen ou long termes.

11. De l'arrivée au développement des jardins de rue sur le territoire de Lyon

Dès 2001, le journal Les Échos fait référence aux « Jardins de poche » de Lyon (en indiquant qu'ils s'inspireraient directement des *pockets gardens* New-Yorkais), ceux qui fleurissent dans Lyon et que le journal va présenter d'une manière assez bucolique, si ce n'est poétique³⁷. L'article mêle jardins citoyens et jardins publics, mais le propos vise à témoigner la présence d'une activité déjà installée d'habitants pour jardiner dans la rue, voire de pratiques informelles – avec notamment des jardinières dans les rues, qui ne se déclarent cependant pas comme des jardins de rue. Du côté de l'action publique, ces jardins de rue ont démarré en 2002, quand un des jardiniers interrogés (Luc) était encore employé municipal et membre du conseil de son quartier, dans le 5^{ème} arrondissement. Participant à une association – Les Jardingues – désireuse d'obtenir un terrain pour réaliser un jardin partagé sur le quartier, il a fait le lien entre l'action associative et les élus et acteurs du quartier. En attendant qu'un terrain soit mis à leur disposition, les bénévoles de l'association vont procéder à des aménagements temporaires. Ils vont notamment aménager des pieds d'arbres du quartier : des fleurs vont être plantées dans le carré vert de certains arbres du quartier. Le groupe va ainsi aménager 3 pieds d'arbres, réalisant ainsi une expérimentation sur le quartier. Les jardiniers impliqués évoquent ainsi un « style sauvage » qui renvoie à une nature non domptée, non maîtrisée, qui irait à l'encontre de la « nature dénaturée » (Dorst, 1970) que les jardiniers laissent s'exprimer.

On a commencé par trouver des petits redents pour planter, et on s'est dit que les pieds d'arbre aussi ça pouvait être intéressant. On en avait fait 3, qui ont disparu d'ailleurs depuis dans des travaux. Donc on a fait dans un style à la fois fleuri et sauvage, le style de ce jardin-là. (Luc, Micro-implantations florales 5^{ème} arrondissement et Jardins Le Secret d'Irénée, 22.06.2018).

³⁷ Source : Les Echos, Jardins de poche à Lyon, MARIE-PIERRE OMBREDANNE, 28.09.2001.

L'idée de ces jardiniers bénévoles était de fleurir ces pieds d'arbres de manière à réintroduire un côté « sauvage », mais très organisé, de sorte que cela donne à voir une plantation jardinée et lève toute idée d'un développement anarchique d'herbes folles. Du rendu esthétique produit par ces plantations aux pieds des arbres, le groupe de jardiniers était assez peu satisfait. Il déplorait un « manque de cohérence visuelle », alors que la démarche se voulait avant tout plasticienne et esthétique (selon la philosophie générale des micro-jardins indiqués précédemment). Sur la base de ses lectures, de ses visites et connaissances, Luc, l'employé municipal, va alors imaginer l'émergence d'une nature plus spontanée, moins réglée, dans la ville, toujours dans une démarche artistique et plasticienne. Son idée sera de moins délimiter la différence entre goudron et végétation.

On avait nos pieds d'arbre, qu'on avait perfectionné sur le visuel, et il y avait un énorme problème esthétique : je suis très concerné par l'esthétique et la représentation de ce qu'on fait. Ces pauvres pieds d'arbre étaient dans un autre monde que le reste de la scène urbaine. Le contraste était tellement forcé que ça perdait son intérêt en fait, limite ça devenait moche. Les deux ne marchaient pas ensemble. De là m'est venu l'idée, il faudrait diluer, la limite est trop brutale, il faudrait une limite plus souple, si la végétation s'immisçait plus dans le dur, dans le bâti, et le goudron. (Luc, Micro-implantations florales 5^{ème} arrondissement et Jardins Le Secret d'Irénée, 22.06.2018).

Partant, et au-delà de cette première expérimentation de 2002, l'aménagement de micro-implantations florales sera ensuite sujet de discussions avec des élus de la municipalité. De sorte que le principe de ce « verdissement spontané » ne sera validé qu'en 2003. Quelques accrocs et hésitations de cette municipalité et de certains élus entraîneront en effet ce léger retard pour le démarrage du projet. Un veto des élus sera mis, un jour avant le lancement, pour des raisons qui, selon Luc relèvent d'une crainte que ces aménagements aient une trop grande incidence sur l'urbain (trop de nature, peur de l'abandon des habitants...). Finalement, le projet sera lancé quelques jours plus tard. Une telle situation illustre assez bien les tensions entre acteurs du territoire urbain, élus et habitants qui peuvent advenir dès lors qu'il est question d'aménagement du territoire et de l'espace public. Après cet épisode, les premières réalisations déployées dans ce même arrondissement du 5^{ème} interviendront officiellement en 2003, rue des Macchabées et place Abbé Larue.

Elles seront rapidement suivies de projets similaires. Plusieurs d'entre eux peuvent être évoqués, certains étant plus pérennes que d'autres. Nous pouvons encore évoquer les expériences qui ont pu se développer dans le 8^{ème} arrondissement dès 2004, même si elles n'ont pas donné lieu à un mouvement pérenne. Rue Cazeneuve se tient en 2004 le premier Festival des Jardins de rues. Pour l'occasion, architectes, artistes, paysagistes, designers ont aménagé une vingtaine de jardins sur des carrés de 5m sur 5m. Restés cinq mois sur cette rue, entretenus par certains habitants participants, ces bacs seront ensuite transformés en espace d'expérimentation pour les Espaces Verts, aménagés sur le thème « La fleur envahit la ville » sous la direction artistique de Chantal Dugave. En 2006, la seconde Édition du Festival des Jardins de rues se tient sur l'esplanade du Bachut et sur l'avenue du Général dans le 8^{ème}

arrondissement, avec cette fois 21 jardins, toujours de 5m sur 5. Malheureusement, ce Festival ne sera pas reconduit et les installations n'ont pas été pérennes : entretenues quelque temps par la ville de Lyon, elles ont été déconstruites en 2018, pour l'aménagement de la nouvelle ligne de Tram³⁸.

Nous pouvons aussi citer l'opération des Petits Brin Zurbains qui, sous la houlette de l'association d'habitants (et de Luc) : Brin d'Guill, se mettra en place en 2006 dans la Rue Chalopin située dans le quartier de la Guillotière (7^{ème} arrondissement). En 2007, un projet de micro-implantations florales voit le jour à Montchat, rue Général Brulard. Cette rue sera par ailleurs la « première rue » officiellement jardinée par des habitants avec des micro-implantations florales (c'est à dire des plantations réalisées par des habitants sous le dispositif piloté par Luc des Espaces Verts). À l'occasion, une pancarte sera installée sur le mur d'une des habitations pour signaler au passant, non seulement le nom et l'objectif de l'initiative, mais aussi le contact de la municipalité. Ce projet est finalement une suite logique des autres jardins de rue initiés dans différents arrondissements de Lyon. Sébastien, habitant initiateur de micro-implantations dans sa rue à Monchat est en relation avec des jardiniers du jardin partagé Îlot d'Amaranthes – et plus globalement avec le monde militant altermondialiste du quartier. Il a rencontré différents artistes désireux de mettre en valeur l'herbe et la nature dans la ville. Ici encore, l'un des objectifs de ces micro-implantations est de mettre la rue en valeur pour les habitants et les passants.

C'est LA première rue des MIF de Lyon, les panneaux sont dans la rue là. C'est intéressant de voir, je parlais du réseau altermondialiste, c'est venu par là. Je suis toujours à la Guillotière moi, il y a des bars, on fait des conférences, des trucs, il y a toute une vie autour ; ils avaient commencé là-bas, autour du jardin des Amaranthes, moi je connaissais tout le monde au jardin des Amaranthes, on faisait des soirées théâtres là-bas. Ça m'a amené à des artistes qui travaillaient sur les micro-implantations. L'idée, c'était comment un enfant de 3 ans voyait la ville en venant à l'école. Ils prenaient des appareils photo et on s'était aperçu qu'ils regardaient la plaque d'égout, la petite touffe d'herbes, des petits signes. Du coup, l'idée était de montrer ces petites choses. (Sébastien, Jardin de rue Montchat, 19.06.18)

La même année, des extensions sont installées rue Sébastien Gryphe à la Guillotière, et des premiers tests sont effectués sur les Pentes de la Croix-Rousse (rue Terraille, 1^{er} arrondissement) ; ils donneront lieu par la suite à un fort développement de micro-implantations florales dans le quartier. En 2008, le développement se poursuit, et une extension des MIF est opérée à Montchat (rue des Acacias, non loin de la rue du Général Brulard). Un autre projet est également initié quai Chauveau (9^{ème} arrondissement), puis un autre – cette fois d'installation de plantes grimpantes – dans le quartier de la Guillotière. À partir de là, le développement des micro-implantations va aller crescendo, avec tout de même trois pôles principaux sur la ville de Lyon : le quartier de Montchat, le quartier de la

³⁸<https://www.leprogres.fr/rhone-69-edition-lyon-metropole/2018/06/07/rue-paul-cazeneuve-des-prairies-fleuries-remplacent-le-festival-des-jardins>

Guillotière et les Pentes de Croix Rousse. Ce développement va principalement se faire *via* le bouche-à-oreille, avec des échanges entre voisins, des personnes intéressées qui ont repéré ce type d'aménagement. Les « journées plantations » organisées sont, à ce titre, particulièrement moteurs, car elles portent au regard d'un quartier toutes les initiatives habitantes.

Le nom de ces jardins de rue est cependant sujet à des problèmes dans un premier temps. La première appellation « fissure de trottoir », proposée par l'association Jardingues, va en effet faire problème au niveau des acteurs publics ; elle induirait une sorte de dégradation du mobilier urbain, de perte de durabilité et de pérennité, qui pourraient inquiéter autant les élus que des habitants du quartier. De même, l'idée de « fissure » évoque une certaine imperfection, combattue par les services de la ville, censés assurer l'ordre de la chaussée (Clavel, 1991). Ce type de végétation interstitielle est, par ailleurs, culturellement perçue comme une menace dans un monde urbain où la nature reste cadrée dans des parcs (Menozzi et al., 2014). La nature est en effet, historiquement, le moyen d'architecturer la ville et de la dessiner (Peraldi, 1985 ; Gontier, 1993). De sorte qu'elle serait censée se plier à un ensemble de critères : la discipline de ses haies, la régularité des pelouses (Allain, 1997). C'est dire comment la nature est toujours envisagée comme devant être une nature domestiquée et policée (Lizet, 2003), institutionnelle et normée (Blanc et al, 2012) ; un mot d'ordre qui définit par ailleurs la plupart des espaces urbanisés en Occident (Menozzi, 2012).

Le terme de micro-implantations florales, est alors retenu. Le terme micro permet semble-t-il de minimiser la taille de ces installations et leur impact sur la rue. Il peut également sous-tendre l'évocation d'un côté non totalement artificiel de la ville (Berque, 1993). Pour les habitants, le terme doit désigner une nature spontanée, hors des sentiers battus de la ville. Une sorte d'espace qui échappe au contrôle humain dans un territoire par ailleurs quasi entièrement agencé par l'homme. Luc évoque, avec le terme de « fissure volontaire », la difficulté et l'appréhension des élus et des services d'entretien de la voirie face à son projet, dont le travail est de limiter le désordre et les fissures dans la chaussée. Le terme de micro-implantation florale est choisi pour son côté administratif, plus sage, moins perturbant et surtout moins « provocateur » (Luc).

Par ailleurs, les « MIF » apparaissent pour la première fois dans la presse locale en juillet 2005, après l'aménagement dans le 5^{ème} arrondissement³⁹. Depuis 2016, quelques articles les font apparaître dans les hebdomadaires et quotidiens locaux (Lyon City Trek, Le Progrès, LyonPlus notamment). En analysant la distribution des articles parus dans le quotidien le Progrès (plus gros quotidien local), on se rend compte de la non-visibilité de ces MIF dans l'espace social.

³⁹ Source : <https://www.20minutes.fr/lyon/56831-20050706-lyon-les-mif-ces-petites-fleurs-qui-poussent-dans-le-bitume>

Tableau 6 : Articles parus sur les « Micro-implantations florales » dans Les quotidiens locaux, depuis 2004

Année	2005	2006	2009	2011	2012	2013	2015	2017
Nb d'articles	1	2	4	3	1	2	2	1

Source : Factiva. Recherche MIF / Micro-implantation florale dans quotidiens locaux (Lyon City Trek, Le Progrès, Lyon Plus), toute période.

Depuis les premières expérimentations des micro-implantations florales, les trous (ou fosses) ont un peu évolué, notamment au niveau de la taille. En effet, la largeur initiale de 10cm ne permettait apparemment pas de mettre suffisamment de terre pour le développement optimal des plantes, qui manquaient également d'espaces pour absorber l'eau. La largeur de la fosse ne permettait également pas aux passants ni aux techniciens de la ville et de la voirie d'identifier ces aménagements comme étant volontaires – ces derniers pouvant alors considérer qu'il s'agit d'aménagements « sauvages ». Le fait de creuser à seulement 20cm de profondeur permet par ailleurs d'éviter tout câble ou canalisation enterrés.

Une fosse, mais qui est pas très grande : ça fait 20 cm de profondeur, 15cm de large et 60cm de long. (...) mon prédécesseur (ND : Luc) avait fait plein de tests un peu partout : il avait testé une fosse très fine, mais on s'est aperçu que ce n'était pas assez visible, ou pas assez de terre pour implanter des végétaux plus gros. (Emeline, Direction des Espaces Verts, 04.11.17)

De même, d'autres expérimentations ont eu lieu pour rendre plus visibles ces micro-implantations florales aux yeux des passants et des services de la ville, avec notamment l'ajout de briquettes pour délimiter la fosse et lui donner un aspect plus construit, plus en accord avec l'aménagement urbain. Ces briquettes, consistant à former une sorte de bac, telle une jardinière, permettent ainsi de séparer nettement ville et nature. Elles lancent cependant un débat sur la conception des micro-implantations florales et le côté spontané, naturel de l'aménagement. Nous retrouvons le côté plastique et paysager décrit par Luc à l'initiative de ces plantations. Lucie, initiatrice du projet dans sa rue et son quartier, préfère le côté moins aménagé et plus « sauvage » des fleurs.

La voirie voulait mettre des briquettes pour signaler les MIF, car on a un problème de signalétique, et pour la voirie et pour les gens qui font le nettoyage des rues. C'est venu, pas chez moi, car finalement j'aime plus le côté sauvage des fleurs, mais bon les briquettes sont vite recouvertes par la végétation. Certains vont faire ça comme une jardinière, mais ce n'est pas grave, si c'est leur façon de végétaliser. (Lucie, MIF Montchat, 17.11.17)

Les jardins de rue apparaissent ainsi comme des espaces prioritairement habitants, encadrés par une institution : les Espaces Verts. Une double identité de ces jardins incarnée par leur initiateur sur le territoire, Luc, ayant une double appartenance entre l'association et son

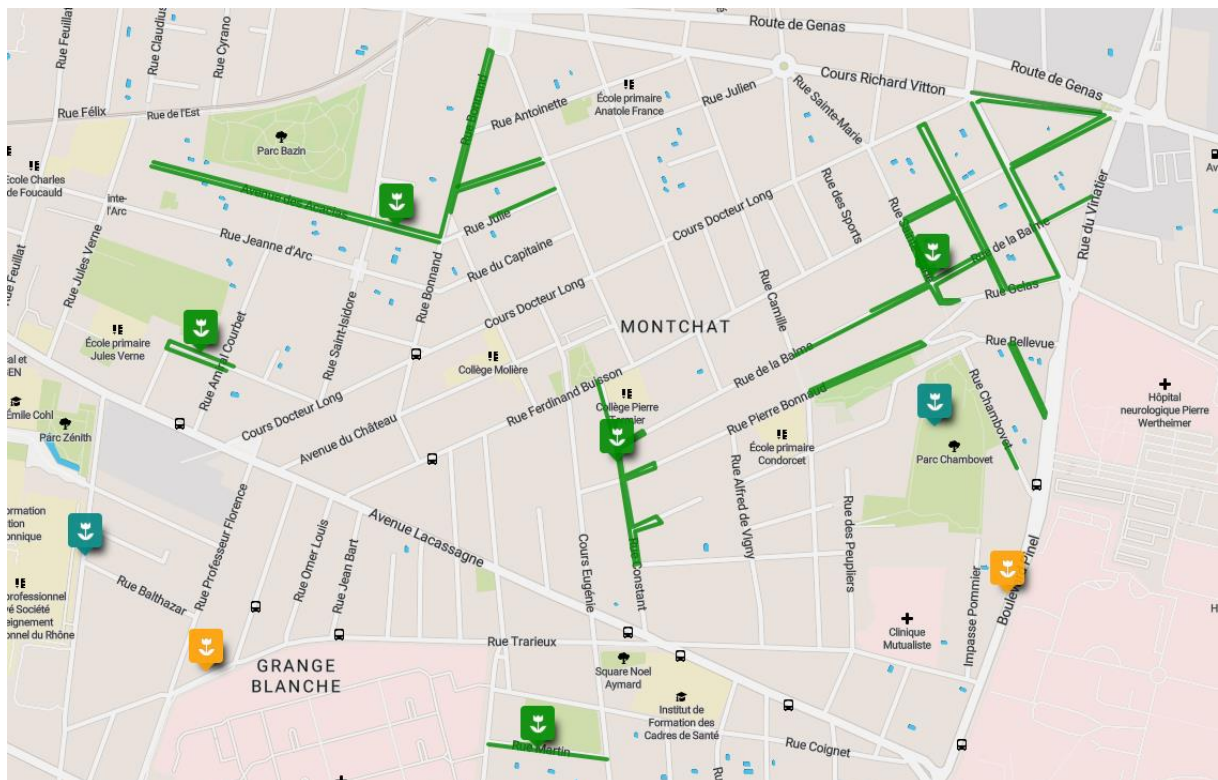
engagement dans le quartier. L'initiative, au départ non politique, est appropriée peu à peu par les habitants, qui se constituent en groupes pour aménager et entretenir ces jardins, sous un pilotage par l'institution des Espaces Verts. Il nous intéresse de voir si cette double identité du jardin de rue (qui semble ainsi suivre le même process que les jardins partagés, c'est-à-dire partir d'une initiative citoyenne pour une institutionnalisation progressive), va produire des espaces spécifiques, dépassant la dimension collective.

12. Cartographie des jardins de rue sur le territoire : un maillage territorial inégal

L'évolution de ces jardins de rue va crescendo depuis plus d'une dizaine d'années sur le territoire de la Métropole. D'une cinquantaine de jardins de rue en 2006, on en dénombre 725 en 2016, soit un total de 7,5 km de bouts de rues jardinées, et 900 en 2018, pour quasiment 10km au total. Sur ces 900, quelques projets n'ont pas été actualisés et sont à l'abandon, certains ont même fait l'objet de travaux de voirie pour les reboucher. Sur le total de ces projets, plus de 2/3 sont des micro-implantations florales. Nous souhaitons ici montrer la manière dont ces jardins de rue s'installent géographiquement sur le territoire.

Ainsi, ces nombreux aménagements sur l'espace public prennent place sur chaque arrondissement de Lyon, bien qu'il semble que certains quartiers en accueillent bien plus que d'autres. L'illustration 22 présentant les jardins de rue sur le quartier de Montchat met en exergue toute la logique de ces jardins de rue avec la création de « trames vertes », nouvelle star de l'aménagement urbain depuis la loi Grenelle (Cormier, Lajarte et Carcaud, 2010).

Illustration 22 : Carte des jardins de rue sur le quartier de Montchat.



Source : réalisation personnelle via openstreetmap.

En fait, l'accumulation de jardins de rue doit, pour la Direction des Espaces Verts, créer une « coulée verte », (et relève donc en partie de l'aménagement urbain pour cette institution) permettant de relier les différents espaces verts d'un quartier entre eux, assurant ainsi une continuité naturelle, une « trame verte urbaine » sur laquelle interviennent les habitants, et un parcours idéal de balade. En regardant de près, nous pouvons observer une concentration de ces jardins de rue sur certains quartiers : le plus évident sur cette carte étant le quartier de Montchat. Un sentiment confirmé par les chiffres, puisque sur 900 jardins de rue, ce sont 400 jardins de ce type qui sont présents sur ce quartier, avec l'espoir – de la part des Espaces Verts, mais aussi des habitants - d'une « connexion » entre les micro-implantations florales et les parcs urbains.

Ça c'est le réseau de Montchat (elle me montre une carte), c'est là où il y en a le plus à Lyon, 400 micro-implantations florales. On voit que là il y a deux parcs, pourquoi pas dans quelques années, on espère que tout va être connecté. (Emeline, Direction des Espaces Verts, 4.11.17)

Ainsi, l'illustration 22 montre la densité de ces jardins de rue sur le quartier, qui commencent à occuper de nombreuses rues ; ce sont essentiellement les petites rues qui sont fortement jardinées. Les grands axes tels que le Boulevard Pinel, l'Avenue Lacassagne ou encore la route de Genas sont plus délaissés par les habitants : ces rues, plus passantes, exposent logiquement les jardins de rue à plus de risques et donc à plus de dégradations ; c'est en tous les cas ce qui ressort des entretiens menés avec les jardiniers du quartier. Les jardins situés dans les petites rues seraient plus protégés, car ces rues seraient moins passantes : du moins, ce sont principalement des gens du quartier qui les arpentent.

Il y a beaucoup de passages, l'arrêt de bus est juste là-haut, donc il y a du passage. Les autres dans le quartier, c'est un dédale de petites rues résidentielles, nous ici on a le bus. Donc on a deux arrêts et forcément les gens passent, il y a deux lignes différentes et beaucoup de passages ici. (Mathilde, Jardins de rue Montchat, 13.12.17)

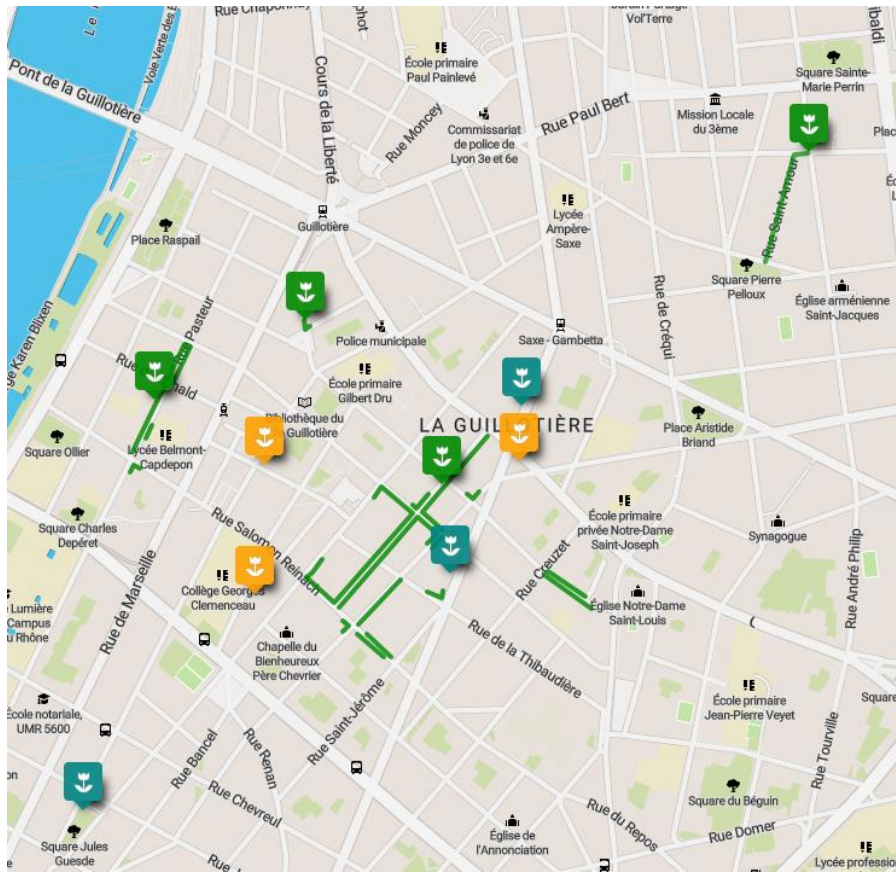
Ces petites rues seraient ainsi moins susceptibles d'être exposées au vandalisme, qui touche particulièrement les MIF : destruction des fleurs, vols, déjections canines, notamment. Ce sont également des rues plus facilement « appropriables » par les habitants, car moins traversées par des voitures et des passants : il serait donc plus facile -moins intimidant - d'y jardiner. Enfin, ces petites rues du quartier de Montchat sont essentiellement composées de Maisons individuelles où, là encore, le trottoir est plus facilement appropriable par une famille ou un habitant.

Le second quartier très prisé par les jardins de rue est le quartier de la Guillotière, où ces aménagements sont particulièrement concentrés. Ce quartier est par ailleurs mis en avant par la ville comme étant l'un des berceaux de ces « fleurs de trottoirs »⁴⁰. Il en compte un peu

⁴⁰ Voir par exemple : <https://www.lyon.fr/actualite/quartiers/fleurs-de-trottoirs>

moins que le quartier de Montchat, mais beaucoup plus qu'ailleurs. L'illustration 23 des jardins de rue du quartier de la Guillotière montre la répartition de ces aménagements et leur particulière concentration sur le centre du quartier. Là encore, il s'agit de petites rues, principalement piétonnes, avec moins de passages que sur la Rue de Marseille ou la Grande rue de la Guillotière. Ces rues jardinées sont principalement situées en prolongement du jardin partagé (Îlot d'Amaranthes) qui était le point de départ de l'association Brin d'Guill ayant porté les premiers aménagements. Les habitants – dont beaucoup sont membres de l'association - ont par la suite pris le relais pour aménager plus de micro-implantations florales, également sur la rue Pasteur située à l'ouest du quartier.

Illustration 23 : Carte des jardins de rue sur le quartier de la Guillotière



Source : réalisation personnelle via [openstreetmap](https://openstreetmap.org).

Ces deux quartiers concentrent ainsi la majorité des jardins de rue, principalement sous la forme de micro-implantations florales, et sont ainsi mis en avant par les acteurs des Espaces verts et de la ville interrogés. Cependant, d'après nos observations, un troisième quartier méritait de figurer dans notre enquête, celui de la Croix Rousse et de ses Pentes, autrement dit, le côté Est du quartier. Ce dernier rompt avec les logiques établies dans les deux autres, puisque deux grandes rues sont ici aménagées : la Grande rue de la Croix Rousse et la Rue Dumont D'Urville, mais aussi des rues uniquement piétonnes, comme la rue Pouteau, qui descend sur les pentes de la Croix Rousse. Cependant, ces deux rues semblent rencontrer quelques difficultés, là encore liées au passage piéton et à toutes les conséquences que cela

peut avoir pour les fleurs : incivilités, jardinières moins pratiques, travail plus exposé au regard des piétons, etc.

La faible hauteur fait que ce n'est pas dissuasif pour les chiens. Et les mauvaises pratiques des gens, qui mettent carrément le chien, dans la jardinière avant d'aller chez le commerçant. Donc elles ont tout contre elles ces jardinières. (Yves, Jardins de Rue Croix Rousse, 29.05.18)

Il faut cependant noter une grande différence entre les deux rues : la Grande Rue de la Croix Rousse est celle des commerces, mais aussi des principaux passages automobiles, la rendant de fait, très habités, surtout à certains horaires de la journée. La rue Dumont D'Urville est plus résidentielle et culturelle, avec une école du quartier par exemple, et très peu de commerces y sont présents. Le public passant sur ces deux rues est donc très différent, et c'est la Grande rue de la Croix Rousse qui semble rencontrer le plus de difficultés à faire émerger des jardinières fleuries durables, ainsi qu'à mobiliser des habitants pour les jardiner : comme analysé dans le chapitre 3, ces jardiniers rencontrent des problématiques de fort passage et notamment de vandalisme, nuisant de fait à l'appropriation de ces espaces par les jardiniers.

Ces rues ont été jardinées pour plusieurs raisons cependant. D'une part, des jardinières existaient déjà – en béton auparavant entretenu par la ville – et étaient restées en friche depuis plus d'une dizaine d'années ; d'autre part, ces deux axes sont importants pour la Croix Rousse, car ils permettent d'entrer et de circuler dans le quartier. La Grande Rue de la Croix Rousse, parée de ses multiples commerces, est ainsi la plus traversée par les automobiles.

Historiquement, c'est très important, c'est la grande pénétrante de Lyon, quand on vient du plateau de la Bresse. Car avant le 18ème, les gens ne pouvaient pas circuler le long des quais, ils passaient tous par le plateau. Donc il y avait une vie formidable sur cette grande rue, c'est pour ça qu'on trouve des anciennes auberges commerces, etc. C'est un axe majeur de la croix rousse. (Yves, Jardins de Rue Croix Rousse, 29.05.18)

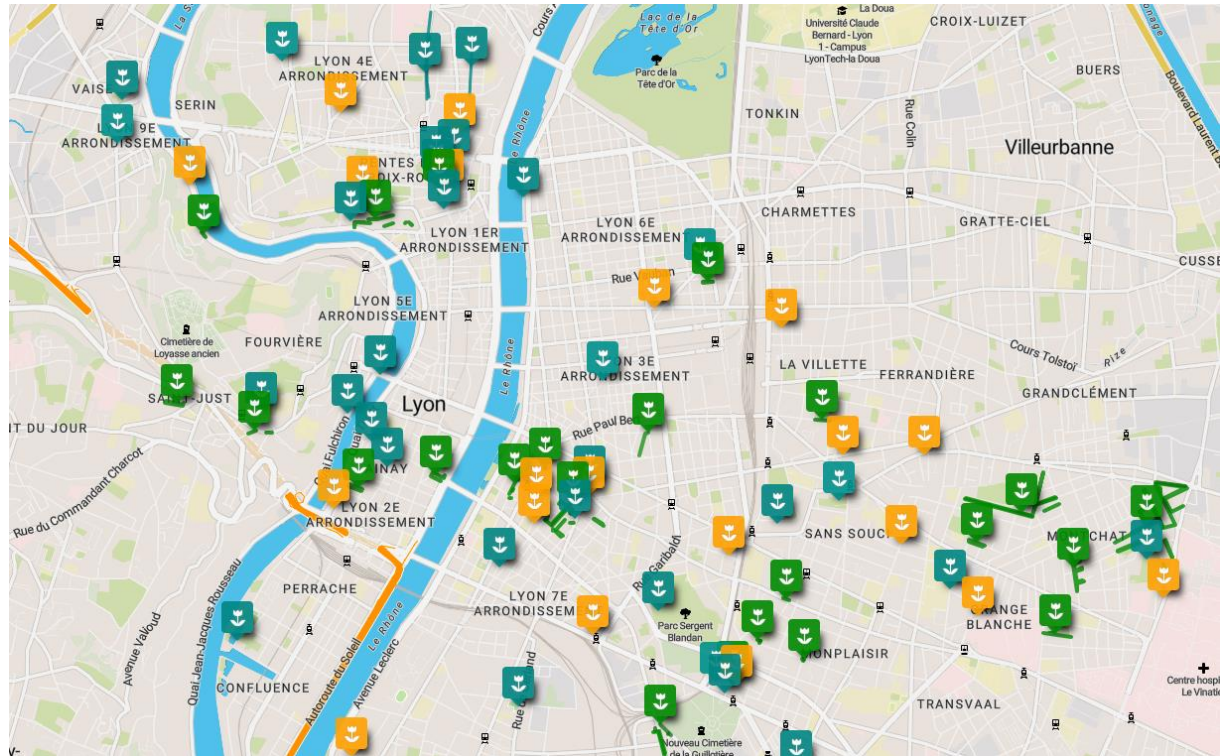
Là encore, le principe de la « coulée verte » semble dominer le discours, même habitant, pour ces aménagements jardiniers, dans l'objectif de créer des ensembles verts, des trames vertes qui relient des points importants du quartier :

Notre idée est de végétaliser jusqu'à ce mur, car du bas on le voit, il y a une coulée verte qui accompagne cette grande volée de marche jusqu'ici. (Agnès, Jardins de Rue Pentès de Croix Rousse, 02.05.18).

L'illustration 24 montre que les autres quartiers sont beaucoup moins habités par ces jardins de trottoirs. Le 5^{ème} arrondissement par exemple, là où les premiers jardins ont été aménagés, ne révèle finalement que trois rues jardinées, principalement dans le quartier de Saint-Just, là encore, non loin du jardin partagé niché derrière l'église du quartier, le Jardin Secret. Le 6^{ème} arrondissement, pourtant lien entre le centre et le grand Parc de la tête d'Or, ne comprend que

quelques micro-implantations et jardinières, sur des morceaux de rue. Il faut dire que la configuration spatiale des rues invite peu au jardinage – trottoirs étroits, chaussées proches, bâtiments hauts. Le second arrondissement apparaît même comme étant plus jardiné, mais avec cependant quelques micro-implantations laissées à l’abandon et d’autres en projet.

Illustration 24 : Carte des jardins de rue sur la ville de Lyon.



Source : Direction des Espaces Verts, réalisés sur umap.openstreetmap.fr

En Orange, les projets en développement, en Vert, les micro-implantations florales entretenues, en Bleu, les pieds d’arbres et jardinières entretenues (2018).

Enfin, il faut souligner que n’apparaissent pas sur cette carte les jardins de rue de la ville d’Oullins, ici étudiés à titre de comparaison : ces jardins ne sont pas sous la responsabilité de la Direction des Espaces Verts, mais sont issus d’une initiative habitante en partenariat avec le Centre Social du quartier de la Saulaie. S’est ainsi constitué un groupement informel d’habitants en 2013, Habitants Mains Vertes, qui a aménagé des jardinières sur l’espace public, des micro-implantations florales, mais aussi le réaménagement d’anciennes jardinières prévues par certains bailleurs sociaux en bas d’immeubles.

Illustration 25 : Carte des jardins de rue sur le quartier Est d'Oullins.



Source : réalisation personnelle via openstreetmap.

L'illustration 25 sur les jardins de rue de Oullins montre la manière dont cette initiative a pris le quartier et commence à essaimer dans chaque rue. Là encore, nous pouvons noter la proximité entre cette initiative de rues jardinées et le jardin partagé – le Petit jardin de la Saulaie. Il faut souligner que l'initiative est en revanche concentrée sur ce quartier, le reste de la ville d'Oullins y est pour l'instant complètement étrangère.

Ces quatre quartiers, qui concentrent donc la grande majorité des jardins de rue du territoire lyonnais, semblent avoir des caractéristiques communes relativement évidentes, comme la présence de jardins partagés, ou de jardins de rue antérieurs par exemple, mais il nous apparaît nécessaire d'analyser le contexte d'émergence de ces jardins de rue : en quoi ces quartiers favorisent les jardins de rue ? Autrement dit, quelles sont les caractéristiques, communes ou inédites, de ces quartiers ? Pour mieux comprendre les pratiques des jardiniers, mais aussi d'où parlent les enquêtés, dans quel contexte leur discours est produit (Pierret, 2004) ?

Tableau 7 : Les quartiers étudiés possédant des micro-implantations florales

	Montchat	Guillotière	Pentes de Croix-Rousse	Saulaie - Clavière
Arrondissement	3 ^{ème}	7 ^{ème}	1 ^{er}	Oullins
Habitants	18100	29040	9590	5110
Densité de logements	46 log./ha	139 log/ha	155 log./ha	23 log./ha
Âge moyen	38 ans	35 ans	36 ans	39 ans
Revenus moyens	29 500 euros	25 300 euros	23 600 euros	21 700 euros
Taux de Chômage	9%	10%	13%	13%

Source : Kelquartier.com⁴¹ : basé sur les données fournies par l'Insee.

⁴¹<http://www.kelquartier.com>

Ainsi, ces quartiers présentent de fortes divergences sur plusieurs aspects : en termes de population tout d'abord. Le quartier de la Guillotière a le plus d'habitants, 29 040, avec une densité de logements très élevés, contre le quartier de la Saulaie à Oullins, qui a 5110 habitants pour une densité très faible de logements. En termes de revenus, la différence entre le quartier de Montchat et son revenu moyen de 29 500 euros par ménage, et le quartier d'Oullins est significative. Ces différentes caractéristiques permettent de mieux comprendre les spécificités de chaque quartier, et les formes que vont prendre les micro-implantations florales, et le contexte de mise en action des enquêtés et de leur discours.

Le succès des micro-implantations florales à Montchat peut ainsi être expliqué par la faible densité de logements, rendant une appropriation des rues plus faciles, de même dans le quartier de Oullins. Ainsi, les jardins de rue à Croix Rousse et de la Guillotière vont, malgré leur succès, rencontrer également quelques difficultés, notamment de vandalisme, de dégradation, plus importants qu'ailleurs.

Les jardins de rue se multiplient donc depuis 2006 sur le territoire de Lyon, mais aussi dans la Métropole, et apparaissent dans des quartiers au niveau de revenu, et à la densité très variés. Leur placement révèle parfois une stratégie de la part des espaces verts et des habitants : l'envie de créer des continuités entre les parcs urbains, des « coulées vertes » ou trames vertes. Autrement dit des sentiers de promenades permettant de découvrir leur quartier. Il faut par ailleurs souligner l'intégration par ces habitants du vocable de l'aménagement du territoire, qui montre une volonté de « faire » de l'aménagement.

À ce point, les jardins de rue semblent être principalement des éléments de l'aménagement urbain, dirigé et piloté par la Direction des Espaces Verts, pour apporter des trames vertes au sein de certain quartier lyonnais – donc possédant une visée esthétique très forte : ils ne se limitent pas à cela, de sorte qu'il importe de souligner l'importance de leur spatialité, c'est-à-dire des pratiques quotidiennes des habitants intervenant sur ces jardins qui produisent des espaces dépassant la simple dimension institutionnelle et d'aménagement du territoire de cet objet. À *contrario* des jardins partagés, la répartition de ces jardins de rue est ainsi très inégale sur le territoire. Sur les quatre quartiers étudiés, tout part d'ailleurs d'un habitant, qui inspire ensuite les autres à suivre le mouvement.

Pour terminer ce développement sur les jardins de rue, et la manière dont ils émergent sur le territoire lyonnais, nous souhaitons développer un exemple autour des jardins des Pentes de Croix Rousse.

13. Les jardins de rue des Pentes de Croix Rousse

Le développement et l'émergence de jardins de rue sur un quartier de Lyon peuvent être illustrés ici par un exemple, les jardins des Pentes de Croix Rousse, démarrés en 2009. Le quartier est situé entre la Croix Rousse et le quartier centre de l'Opéra, et est un lieu chargé d'histoire (avec notamment les logements des canus), de patrimoine, mais aussi un lieu de culture alternative dont le jardin des Pendarts (un jardin partagé « non officialisé » dont nous

parlons dans le chapitre 7) est un exemple. Quartier très minéral, dû à des aménagements datant pour la plupart du 19^{ème} siècle et une place très restreinte dans les rues, les Pentes de Croix Rousse vont connaître une initiative notable de jardins de rue à partir de 2009, sous l'impulsion de deux habitantes.

Parmi elles, Agnès fait partie du Conseil de Quartier et est donc particulièrement impliquée dans son développement. Elle est arrivée dans le quartier en 1975 et le connaît donc particulièrement bien. Ces deux habitantes ont fait partie d'un mouvement associatif du quartier « La Croix Rousse n'est pas à vendre »⁴², et veulent ainsi participer à la vie de ce quartier. Christelle, l'autre habitante jardinière précise que les Pentes de Croix Rousse est le quartier le plus peuplé de Lyon et sa densité de population est très élevée (dû aux constructions d'immeubles par les Canuts au 19^{ème}, moment où les règles d'urbanisme n'étaient pas les mêmes). Les aménagements récents de places très minérales, de projets urbains sur le quartier ont fait réagir ces deux habitantes, qui ont senti le manque de végétation.

J'ai eu beaucoup de mal à m'habituer à ces réaménagements de place j'avais l'impression d'une éventration du quartier, et de retrouver du minéral. Ça avait été fait en 2000. (Agnès, Jardins de rue des Pentes de Croix Rousse, 02.05.2018)

Christelle est arrivée en 2000 dans le quartier et a ressenti le besoin immédiat de fleurir ce quartier. Elle a donc commencé de manière tout à fait informelle à poser ses jardinières dans l'escalier de la Rue Puteaux.

Je venais de la campagne et tout de suite j'ai eu envie de fleurir. Mon appartement ne s'y prêtant pas j'ai donc entrepris de faire du fleurissement de rue, comme ça. J'ai acheté des pots, des plantes des jardinières et j'ai mis sur cet escalier Puteaux. C'est un élément architectural très fort, c'est quelque chose de magique, que j'avais envie de valoriser. (Christelle, Jardins de rue des Pentes de Croix Rousse, 02.05.2018)

Ces petits aménagements permettent de faire connaître ce type d'initiatives et de démarrer un mouvement au niveau de la rue. Cependant, les jardinières sont rapidement volées, ce qui décourage Christelle. Ce n'est qu'avec la rencontre avec Agnès, au détour d'une réunion publique, que Christelle va parler de son initiative et tenter de faire naître un mouvement collectif. L'idée est de créer une « continuité verte », une « coulée verte » dans la rue Puteaux (le vocabulaire institutionnel est ici repris et approprié par ces habitantes), une grande rue descendante depuis le haut des Pentes qui donne vue sur la ville de Lyon. L'envie d'une des participantes est de mettre en valeur la beauté de l'existant, et de végétaliser à l'aide des jardins de rue : ici l'escalier de la rue, élément architectural important, est mis en avant par ces actions de jardinage.

⁴² Collectif datant de 1989 pour défendre le quartier et son identité (visuelle et culturelle) contre les grands projets immobiliers arrivées depuis les années 1990.

<https://lacroixroussenestpasavendre.jimdofree.com/>

Donc cet escalier Puteaux, c'est magistral, moi j'ai une vue aérienne du quartier, il est grand. Il sert à descendre et monter, mais cette largeur, c'est pour exercer une poussée latérale sur les immeubles, qui sont sur la pente. Ce sont des ouvrages de conformément des immeubles. On avait donc envie de faire quelque chose pour cet escalier, qui est si beau. (Christelle, Jardins de rue des Pentès de Croix Rousse, 02.05.2018)

Les deux habitantes se sont mises en relation les Espaces Verts pour l'installation et l'aménagement des trous pour les micro-implantations florales. La demande a simplement été faite, et le service des Espaces Verts s'est occupé de l'ensemble des démarches. Onze découpes de trottoir sont effectuées lors de cette première venue, sans que d'autres habitants ne s'engagent dans l'entretien futur de ces espaces.

Plus tard en 2011, par l'intermédiaire du conseil de quartier, des jardinières de différentes tailles sont également installées un peu plus bas dans la rue, au-dessus des fameux escaliers : deux grosses jardinières ont été aménagées et des plus petites également. Des habitants du quartier, participants occasionnels, installent aussi des jardinières devant chez eux pour contribuer à cette coulée verte recherchée. L'utilisation du terme spontanée vient désigner ici des actions non attendues par l'action publique ni par les deux initiatrices des micro-implantations florales dans le quartier.

Ici ce sont des fleurs spontanées, bénévoles, ce sont des gens de l'immeuble qui ont aménagé ça. Le conseil de quartier leur fournit les plants quand même. Il y a beaucoup de bénévolat aussi pour ça. Le jour où on fait la plantation, ces gens-là viennent aussi. (Christelle, Jardins de rue des Pentès de Croix Rousse, 02.05.2018)

Le fonctionnement de ces jardins de rue des Pentès de Croix Rousse est donc très semblable au quartier de la Guillotière. Si certains habitants passent par la direction des Espaces Verts pour creuser les premiers trous, certains installent d'eux-mêmes des jardinières ou profitent de fissures pour planter quelques graines. Là encore, chacun arrose ce qu'il veut, quand il veut, et aucune micro-implantation florale n'appartient à quelqu'un. Cela se traduit par ailleurs par la présence d'un collectif très fluctuant, où les habitants participent essentiellement lors des plantations : les deux initiatrices étant elles toujours présentes.

Il y a une participation plus ou moins importante. S'ils sont pas là, on leur plante des petits trucs dans leurs jardinières, s'ils sont là on leur donne tout simplement. Sauf lui ici, il ne veut pas qu'on lui plante, il veut le faire lui-même. (Agnès, Jardins de rue des Pentès de Croix Rousse, 02.05.2018)

Le quartier des Pentès de la Croix Rousse est ainsi l'un des quartiers accueillant des jardins de rue et possédant une histoire fortement liée à deux habitantes principalement. Le développement de ces jardins de rue se fait progressivement, mais reste fortement lié à la volonté de ces deux habitantes, encore aujourd'hui.

Conclusion de chapitre

Ce chapitre a permis de mettre en avant les liens entre jardins collectifs et formes historiques de jardinage notamment les community gardens. Déclinaisons nationales puis locales, les jardins partagés et jardins de rue s'inscrivent aussi dans des contextes et des histoires locales. Ce chapitre montre que l'émergence des jardins partagés et des jardins de rue sur le territoire lyonnais s'est réalisée dans une même temporalité, avec un effet boule de neige depuis quelques années, pour un développement exponentiel de ces espaces sur la métropole. Les jardins partagés restent cependant la forme la plus connue et reconnue par les politiques publiques. Présents sur le territoire lyonnais, ces jardins collectifs existent sous une forme proche, parfois différente dans d'autres villes et sont portés, parfois par des dispositifs, parfois par des associations. Cette tendance au jardinage des habitants n'est donc pas spécifiquement locale. Sur le territoire, ces jardins se répartissent relativement équitablement, mais nous avons pu noter que certains quartiers étaient plus dynamiques que d'autres en la matière. Enfin, la configuration de ces jardins induit un certain nombre de pratiques pour les jardiniers : les jardins de rue se répartissent de fait autour des habitations et semblent présenter une diversité de pratique discutée dans le chapitre 5. Du côté des jardins partagés, l'organisation de l'espace, les équipements disponibles témoignent déjà de pratiques qui dépassent le jardinage et de la production d'espaces sociaux.

Tous ces éléments permettent de mieux comprendre l'écosystème local des jardins collectifs, leur configuration, leur prise sur l'espace urbain, leurs définitions : ceci afin de nous permettre maintenant d'aborder sereinement comment : 1. Des interventions institutionnelles vont produire des espaces sociaux au sein de ces jardins, 2. Des pratiques quotidiennes de jardinières vont aussi produire différents espaces sociaux, et vont aller plus loin que les attendus politiques.

Les jardins partagés et les jardins de rue n'ont ainsi pas encore de définition totalement stabilisée et sont toujours dans un état expérimental sur le territoire lyonnais comme sur d'autres. Si nous avons au départ deux formes de jardinage collectif qui paraissent très différentes dans leur mise en œuvre, l'analyse par l'espace va permettre de faire ressortir des points communs en termes d'attentes politiques et d'espaces produits (institutionnel, citoyen, à ce niveau de l'analyse).

Maintenant que nous avons vu comment ces jardins se construisent, s'organisent, nous allons voir ce qui s'y passe effectivement : quels sont les soutiens institutionnels et l'intervention publique dans ces espaces et comment s'incarnent les pratiques quotidiennes des habitants jardiniers ?

Conclusion de la partie 1

La première partie de ce travail a été le moyen de présenter en détail l'objet de notre recherche et de préciser ses contours, ses définitions, son déploiement dans le passé et dans le présent. Le jardin est ainsi omniprésent dans l'histoire en tant que support pour les hommes, au départ nourricier, mais pas que, puisque le jardin a aussi été un marqueur social par exemple. Ces jardins sont aussi bien pris dans un contexte rural, qu'urbain (de plus en plus). Dès lors, les analyses de H. Lefebvre sur la ville nous semblent particulièrement adaptées pour lire ces espaces jardinés sous un angle nouveau. Pour lui, tout espace est un produit social, et peut se décomposer comme étant un espace matériel, un espace vécu et une représentation de l'espace. C'est donc à la fois la manière dont est produit l'espace, la manière dont il est utilisé et dont il est perçu par les populations qui y évoluent qu'il est nécessaire d'étudier. Aborder le jardin sous l'angle de la spatialité permet ainsi de mettre en exergue toute la richesse des pratiques et des logiques des jardiniers, de tout ce qui se passe sur ces jardins, qui ne sont pas toujours uniquement des pratiques jardinières.

Les différentes spatialités identifiées sur un ensemble de jardins présents dans l'histoire témoignent de la pertinence de cette lecture. Ainsi, l'identification de la présence d'espaces économiques, de subsistance, d'innovation, d'insertion sociale, de citoyenneté, et donc de spatialités diverses permet d'éclairer d'une manière particulière ce qu'il est en des jardins collectifs actuels. C'est d'autant plus le cas si l'on considère que les jardins collectifs font partie intégrante d'une littérature scientifique riche, peu de recherches se sont intéressées à ces jardins sous l'angle des spatialités, qui permettent encore une fois de lire ce que sont aujourd'hui ces jardins – c'est à dire des espaces qui sont bien plus que des jardins. Si des fonctions ont bien été identifiées, notamment sur les community gardens, la question de l'espace reste encore en suspens quand l'on aborde la question des jardins collectifs. De même, la question des jardins de rue n'a pas encore été traitée dans la littérature et apparaît ainsi comme un terrain nouveau, riche, foisonnant, donnant accès à une possibilité de comparaison entre spatialités des jardins partagés et spatialités des jardins de rue.

Les jardins collectifs étudiés ici, les jardins partagés et les jardins de rue, ont été initiés à la fin des années 90 et se développent depuis dans beaucoup de villes de France, dont le territoire lyonnais. Si les jardins partagés conservent un lien fort avec le modèle des community gardens, les jardins de rue piochent dans de multiples inspirations : dans les deux cas, les jardins sont encore des expérimentations pour ces habitants. Nous avons ici pu décrire leur émergence : la manière dont des citoyens s'organisent pour développer ce type de parcelle et dont ils s'associent à des institutions, et leur organisation spatiale sur le territoire de Lyon. Par exemple, nous avons constaté une certaine hétérogénéité dans la répartition spatiale de ces jardins collectifs, et la concentration de certains jardins (notamment les jardins de rue) dans certains quartiers.

Maintenant que nous avons analysé la manière dont ces jardins sont montés, produits, nous allons continuer d'utiliser notre grille de lecture empruntée à H. Lefebvre pour voir ce qui se

se passe dans ces jardins, tant au niveau des institutions qu'au niveau des pratiques quotidiennes des jardiniers. Ceci toujours dans l'idée que ces jardins sont le lieu d'espaces sociaux superposés produits par les pratiques des jardiniers, par les attentes institutionnelles, et par l'intervention d'autres acteurs – associatifs notamment.

Partie 2 : Production de différentes spatialités au sein des jardins collectifs lyonnais

La première partie du travail nous a permis de comprendre que l'objet des jardins collectifs, très présents comme objet au sein des sciences sociales, a été peu traité sous l'angle de la spatialité au sens de H. Lefebvre. L'approche historique adoptée a permis de faire émerger toute la richesse de ces espaces jardinés, tantôt des espaces sociaux uniques tantôt multiples. Ces différents espaces précédemment identifiés vont nous permettre d'aborder l'objet jardin collectif sur le territoire lyonnais à l'aune des différentes spatialités que cet objet peut recouvrir : éducative, politique, économique, voire relevant de la socialité, etc. Dans cette seconde partie, plus analytique, nous allons, pour ce faire analyser ces jardins collectifs en nous intéressant d'abord aux représentations des acteurs institutionnels et politiques locaux, puis à celles des jardiniers eux-mêmes, mais aussi aux pratiques attenantes qu'ils déploient. En effet, les acteurs institutionnels, engagés dans ces projets de jardinage collectif de différentes manières (financement par exemple) vont produire un certain nombre de documents, d'attentes, de représentations autour de ces jardins (partagés et de rue) ; ils vont par exemple attendre une production de légumes sur certains jardins partagés. Nous postulons que ce sont ces représentations (liées à leur implication) qui vont produire un certain nombre de spatialités (citoyenne, environnementale, institutionnelle...).

Nous montrons ainsi qu'au travers des représentations et des pratiques quotidiennes des acteurs engagés sur ces jardins collectifs, sont produites diverses spatialités, qui se recoupent, convergent, mais peuvent aussi parfois s'opposer. Comment sont produites ces spatialités sur les jardins collectifs observés et retrouvons-nous là les spatialités préalablement identifiées dans l'historique de la première partie de ce travail ? Nous reprenons ainsi les méthodes de H. Lefebvre, en analysant les pratiques quotidiennes et les représentations qui sont à la base pour lui de la production de spatialités.

Nous traiterons dans le chapitre quatre du point de vue des acteurs institutionnels et des espaces sociaux produits par ces représentations : nous montrerons comment ces jardins collectifs sont bel et bien des espaces institutionnels, en traitant dans un premier temps les jardins partagés puis ensuite les jardins de rue. Nous allons ainsi voir comment ces acteurs agissent et associent à ces formes de jardinage collectives différentes fonctions (nourricière, citoyennes, etc.).

Le chapitre cinq analyse les spatialités émergentes de ces jardins collectifs au travers des pratiques quotidiennes des jardiniers, d'abord sur les jardins partagés puis sur les jardins de rue. Cette analyse en deux temps permet aussi de souligner les différences de spatialités produites sur les jardins partagés et les jardins de rue.

Finalement, la dernière partie de ce travail permettra d'analyser les convergences, complémentarités, mais aussi les conflits entre ces différentes spatialités produites par les acteurs engagés sur ces jardins collectifs.

Chapitre quatre. Les jardins collectifs du point de vue des acteurs institutionnels

Le point de départ de ce chapitre est la description des pratiques et de l'organisation des interventions des pouvoirs publics sur les jardins collectifs, qui produisent de facto des espaces sociaux. Il s'agit d'analyser la manière dont l'intervention de différents acteurs institutionnels sur ces jardins produit effectivement des spatialités. Il s'agit de voir comment les acteurs institutionnels supportent l'émergence et le développement de ces jardins. Selon H. Lefebvre, chaque société produit son propre espace. Autrement dit, l'espace est un produit de la société, il est donc modelé à l'image des rapports qui constituent la société et cette production de l'espace est nourrie autant des représentations (le conçu) que de l'expérience quotidienne (le vécu) des acteurs. Ainsi, chaque type d'acteurs (institutionnels, citoyens...), par ses représentations, par ses pratiques, produit également son espace. C'est cette production de spatialités sur les jardins collectifs (de rue et partagés) que nous interrogeons ici. Dans ce chapitre, ce sont les représentations et pratiques des acteurs institutionnels qui seront analysés.

D'un côté, les jardins partagés font l'objet d'un intérêt de plus en plus grandissant de la part des pouvoirs publics. Ils les soutiennent en effet, pour des raisons aussi bien politiques (développement durable), que touristiques (attractivité du territoire), qu'économique (revalorisation de certains quartiers par des espaces de verdure), ce qui renforce selon nous la spatialité politique de ces espaces. Du côté des jardins de rue, c'est l'institution des Espaces Verts de la ville de Lyon qui soutient, voire pilote en partie l'initiative et aide les habitants à se constituer en collectif. Nous analyserons là si cette institution produit les mêmes types de spatialités que celles produites à l'échelle des jardins partagés.

L'étude empirique de ce travail est basée à la fois sur les jardins de rue et les jardins partagés situés sur la Métropole de Lyon : comme vu précédemment, des actions habitantes de Oullins (quartier de la Saulaie, proche du métro) et de Villeurbanne ont en effet été incluses. La Métropole possède légalement la plupart des terrains des différents arrondissements. Les compétences de voiries dont relèvent notamment les jardins de rue sont en effet du ressort de la Métropole, plutôt que des municipalités. C'est en 2005 que les 58 communes composant le Grand Lyon ont décidé d'un plan local d'urbanisme commun à l'ensemble du territoire. Le Grand Lyon concentre également, depuis 2013, toutes les compétences du département du Rhône (Dumont, 2013). L'institution est notamment portée et légitimée par des « grands projets » qui soutiennent son attractivité comme, par exemple : la rénovation du quartier de la Part-Dieu, la mise en valeur de la zone commerciale et du musée du quartier post-industriel de la Confluence, etc. (Galimberti et al., 2014). La métropole se dote également fréquemment de nouvelles compétences (transport, espace public, ville intelligente...) et concentre donc une majorité de pouvoirs par rapport aux municipalités. Elle devient incontournable pour tous les projets ayant lieu

dans l'espace public et sur son territoire. Ce qui peut ainsi, compliquer les choses, ajouter des acteurs intermédiaires, mais aussi des freins aux projets de jardin notamment. Cela étant, et paradoxalement, les jardins partagés et de rue sont essentiellement gérés par les municipalités et la Direction des Espaces Verts.

Dans les deux cas, nous allons voir comment la construction de ces jardins et les règles (et chartes) qui y sont associées par les institutions contribuent à produire des espaces sociaux, dans un premier temps pour les jardins partagés puis sur les jardins de rue dans un second temps. Dans un troisième temps, nous analyserons la manière dont des attentes institutionnelles, corrélées aux aides et au support fourni aux jardiniers, fabriquent voire renforce la production d'espaces sociaux.

A. Les jardins partagés lyonnais comme espace politique

Dans un premier temps, nous allons nous intéresser aux jardins partagés, formes collectives de jardinage particulièrement soutenues par les pouvoirs publics et visibles au niveau local comme national. Ces jardins, se situant sur un terrain public, obligent les habitants à collaborer avec des acteurs institutionnels pour le démarrage du projet. Nous allons le voir, ces institutions n'interviennent pas seulement pour donner leur accord, mais aussi à différents degrés avant et pendant le démarrage du projet. Ces interventions (qui peuvent prendre la forme de subventions, par exemple) s'accompagnent ainsi d'attentes vis-à-vis de ces espaces : ces institutions prêtant le terrain (à titre gracieux) aux jardiniers attendent ainsi logiquement des résultats, des attentes qui vont créer des espaces sociaux particuliers.

Les habitants repèrent et proposent à la municipalité un terrain qu'ils désirent jardiner, et qui semble pouvoir être réaménagé. La municipalité va ensuite étudier la faisabilité du jardin sur ce terrain, mesurer le taux de pollution, accepter ou le cas échéant, proposer un terrain plus propice au jardinage. Cependant, la démarche habitante, si elle tend à se simplifier au cours des années compte tenu de la multiplication des jardins partagés, peut être problématique dans l'identification des bons interlocuteurs. Cette initiative habitante oblige donc ces derniers à rentrer dans un rapport aux acteurs publics, à la municipalité, voire à développer une bonne compréhension de la manière dont l'action publique locale fonctionne, pour obtenir un terrain. Un exercice d'autant plus difficile sur le territoire lyonnais compte tenu l'enchevêtrement des compétences et des propriétés entre la Métropole et les municipalités.

Nous allons analyser la manière dont les institutions locales participent à la construction, au développement de ces jardins partagés, contribuant ainsi à produire des espaces sociaux.

1. L'organisation institutionnelle des jardins collectifs : entre Métropole et municipalités

D'abord, précisons la manière dont fonctionne le territoire en matière de gestion des espaces verts, entre la Métropole Grand Lyon et les municipalités. La ville de Lyon est traversée par deux cours d'eau, le Rhône et la Saône. Leur présence favorise le développement de trames vertes et bleues, censées permettre la circulation, l'alimentation, la reproduction des espaces animales et végétales en ville. Ces trames doivent aussi permettre une meilleure attractivité des villes et permettre aux habitants de profiter d'aménités liées à la nature (paysage, ombre, fraîcheur...). Ces trames sont l'objet de divers aménagements des espaces de la ville depuis 20 ans, notamment des berges du Rhône. La Métropole est engagée dans une gestion « durable » (au sens des pouvoirs publics) des espaces verts, mais aussi des jardins publics depuis 2000. Pour ce faire, elle privilégie le recours à des méthodes alternatives à celles qui nécessitent l'usage de produits phytosanitaires : introduction d'insectes prédateurs, végétalisation, réutilisation de l'eau de pluie, etc. Depuis 2017, la Métropole a notamment instauré le « 0 phyto », soit l'interdiction d'utiliser (pour les habitants comme les services de la ville) des produits phytosanitaires dans les espaces publics.

D'un point de vue économique, ces jardins représentent un manque à gagner pour les municipalités : le terrain occupé par des jardiniers ne peut être vendu à des entrepreneurs privés pour la construction de logements ou de parkings par exemple. Or, ces terrains ayant une valeur certaine, notamment dans le quartier de Croix-Rousse par exemple. Conserver ces terrains peut ainsi demander une certaine « bonne volonté » des acteurs publics, comme le démontre l'exemple de New York dans les années 1990 (Schmelzkopf, 1995), où la nouvelle équipe municipale s'est retournée contre les community gardens et a remis en cause leur utilité. Sur le territoire lyonnais cependant, seul un terrain où étaient présents des jardiniers a été ensuite confié à un entrepreneur : ce jardin partagé ayant été installé de manière informelle par des habitants (le jardin des Pendarts, sur lequel nous reviendrons). La municipalité se donne ainsi pour rôle de participer au développement des jardins partagés, premièrement avec une personne responsable du développement de ces jardins (Élisabeth, qui est direction du développement territorial - Chef de projets techniques à la Ville de Lyon), ensuite en faisant le lien entre les habitants et les services de la ville.

Notre rôle est de faire le lien entre les associations porteuses de projet et l'institution ville de Lyon, les différents services qui vont intervenir, sur les aspects fonciers, sanitaires, aménagements, espaces verts... Après on travaille avec énormément de services et d'acteurs. C'est pour ça que j'ai une fonction plus de conduite de projets et de suivi des initiatives de jardins. Le service espace vert étant un service partenaire privilégié parce que toutes les questions liées à l'aménagement, environnement, nature, on travaille avec eux, et en particulier avec le pôle développement durable. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

Si un jardin partagé est avant tout – du moins pour l’instant – une initiative lancée par des habitants désireux d’investir un espace public inutilisé, en friche ou en attente d’une reconversion par exemple, ces espaces ne sont pas strictement des espaces habitants, tant ils sont soumis à des injonctions de la part du politique et à une certaine vision top-down. La ville de Lyon intervient ainsi sur trois volets principaux dans ce soutien (avec le soutien financier de la Métropole) :

- le soutien financier aux jardins avec des subventions, (qui peuvent varier selon les besoins des jardins, 2500 euros⁴³ à 10 000 euros⁴⁴)
- la mise à disposition d’un terrain avec un prêt et une location facilitée pour l’association, (ce qui représente ici un manque à gagner potentiel plutôt qu’un coût),
- l’animation du réseau de jardins partagés sur le territoire, par le biais du financement de l’association Passe-Jardins notamment. (77 000 euros en 2017⁴⁵).

Alors concrètement, le soutien de la ville de Lyon, on l’a défini en 3 axes : un soutien financier des initiatives portées par les associations d’habitants, depuis 2009, il existe un appel à projets annuel, qui consiste à organiser les demandes de subventions émanant des associations de jardins partagés. Il y a tout le volet mis à disposition de terrains appartenant à la métropole, aménagement d’espaces dédiés, et tout le suivi que cela implique au niveau de la gestion des terrains. Et le troisième volet, l’animation du réseau : on a mis en place un réseau des jardins partagés et on a une convention avec le Passe-Jardins qui intervient pour l’accompagnement des jardins existants. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

Enfin, chaque année, pour les jardins qui ont reçu une subvention, une commission mobilise des jardiniers pour voir et comprendre ce qui a été mené sur le jardin, quels ont été les acteurs engagés, quel engagement des habitants, quelle utilisation a été faite des financements... Cette commission est composée d’un ou d’une conseillère municipale Ville de Lyon et d’un ou d’une technicienne de la ville (voirie...).

Ainsi, ces trois volets d’aides relèvent de différentes compétences. Le prêt du terrain par exemple, peut relever de la Métropole Grand Lyon, mais aussi des municipalités. Cela dépend du lieu d’implantation du jardin. Certains terrains appartiennent effectivement à la Métropole, d’autres aux municipalités. À cela s’ajoute le fait que l’animation du réseau, *via* Passe-Jardins, relève de financements à la fois métropolitains, mais aussi régionaux. Cette organisation territoriale peut ainsi conduire les habitants voulant jardiner à une certaine confusion au niveau des interlocuteurs. Nous allons voir comment les pouvoirs publics interviennent dans chacun de ces axes de soutien aux jardins partagés.

⁴³<https://www.leprogres.fr/rhone-69-edition-lyon-metropole/2018/05/31/1-ecojardin-des-part-ages-porte-bien-son-nom>

⁴⁴<https://www.volterre.org/category/jardin-partage-le-volterre/>

⁴⁵<https://www.grandlyon.com/delibs/pdf/Conseil/2017/09/18/DELIBERATION/2017-2226.pdf>

2. Le jardin partagé comme objet de financements

En premier lieu, le prêt du terrain par la métropole lyonnaise n'est pas sans coût, car le terrain peut nécessiter un aménagement préalable. L'annexe 11, extrait de délibérations du Grand Lyon à propos de la création d'un jardin partagé montre la somme de 50 000 euros pour la création A à Z du jardin comprenant : aménagement de jardinières en bois, espace multifonctionnel, un système de récupération d'eau de pluie, une zone de convivialité, des tables à jardiner pour personnes à mobilité réduite, des composteurs, assurer une distribution en eau ou encore les terrassements. Ce coût est imputé à hauteur de 20 000 euros à la Métropole de Lyon, et à hauteur de 30 000 euros pour les partenaires du jardin (une école, un EHPAD, une société d'HLM, et plusieurs associations de quartiers). Ceci reste un cas assez particulier où tout est à faire et à créer sur la parcelle devant servir au jardin partagé.

Le soutien financier passe aussi par des subventions prises sur deux budgets possibles et sont accordées aux jardins sur appel à projets :

- Le budget développement durable de la métropole,
- Le budget Politique de la ville au niveau de la Collectivité,

Ces subventions servent essentiellement à couvrir les dépenses des jardiniers sur une année : achat de graines, achat d'outils, organisation d'évènements, mais aussi permettre de réaliser des travaux plus coûteux, comme l'installation d'une nouvelle clôture ou d'une nouvelle porte... Sur l'annexe 12, nous voyons que ces subventions peuvent varier de 700 à 2500 euros par exemple, en fonction des demandes des jardins et de l'intérêt de ces actions pour les jardiniers et pour le quartier.

Au vu de leur nombre d'adhérents, ces jardins touchent peu de subventions et, surtout, n'y ont pas recours de manière récurrente. Ces subventions permettent d'apporter un plus participant au financement de l'assurance, des frais d'ouverture de compte, ou d'un projet jardinier de plus grande envergure comme une cabane ou des récupérateurs d'eau. Pour les jardins partagés, les dépenses sont relativement minimes, au point qu'une subvention peut parfois suffire pour deux ans de fonctionnement.

L'année dernière on avait fait une demande de subvention : on a eu 800 euros de subvention dans ce cadre-là. On n'a pas tout dépensé l'année dernière c'est pour ça qu'on n'a pas fait de demande spécifique cette année. Ça nous suffisait pour les deux ans de fonctionnement là, mais je pense qu'on fera une nouvelle demande l'année prochaine. (Alexia, Jardin Partagé Graines de Lait, 04.03.2016).

Les financements « Politique de la ville » (destinés aux quartiers prioritaires) peuvent être un précieux atout pour certains jardins partagés. Le jardin La Réserve, situé à côté de Gerland ou le Jardin Mermoz dans le 8^{ème} arrondissement ont pu, par exemple, en bénéficier.

On est dans un des derniers quartiers Politique de la Ville de Lyon, il en reste plus beaucoup. La cité Jardin est restée Politique de la ville, donc nous on était financé dans ce cadre-là. En partie. Donc ce sont des co-financements Etats-Régions, villes aussi. C'était un tiers de notre budget, je pense, qui était financé dans le cadre du CUCS, et puis tous les ans, on cherchait d'autres financements. (Dominique, Jardin partagé La Réserve, 10.12.2015)

Les jardiniers doivent ainsi remplir un appel à projets, c'est-à-dire établir les dépenses éligibles pour la subvention – généralement des outils, des achats de graines ou de plantes ou des matériaux pour une cabane à outils, mais aussi présenter leur projet et plus tard, le bilan de l'année devant un élu, un technicien de la ville et la responsable des jardins. Pour l'année 2020 par exemple, chaque association doit remplir une demande qui peut se faire en ligne⁴⁶ ou par courrier en version imprimée. Elle comprend : la présentation de l'organisme, la composition de l'équipe de jardiniers, les points sur les aides précédentes éventuellement apportées par le financeur, une description des actions menées sur le jardin cette année, le budget de l'association de l'année. Il y a là autant de catégories à remplir pour les jardiniers dans cette demande, tout cela demandant une certaine expertise, à tout le moins une certaine expérience pour être complétée. Certains jardiniers comme Stéphanie ont cette expertise.

J'avais besoin d'un budget. Donc longtemps avant, en avril, j'avais fait un appel à projets, projet des conseils de quartier, il faut le faire assez en amont, et ce n'est pas compliqué, mais administratif donc c'est un peu lourd. Là j'ai demandé du budget pour une animation LPO, une animation anthropologie pour fabrication de nichoirs qu'on peut emmener chez soi. (Stéphanie, MIF Place Guichard, 27.01.2018).

D'autres jardiniers sont moins habitués à cet exercice et ne veulent pas vraiment avoir à demander des financements, compléter des lignes de budget. Certains jardiniers n'ont pas le réflexe ou simplement pas l'envie de faire les démarches pour se faire rembourser des « petits achats », estimant que le coût en temps pour remplir ces formulaires vient gâcher le plaisir du jardinage et ne peut être comparé au coût d'un sachet de graines. Anne, bénévole sur le jardin partagé Ilot d'Amaranthes, pourtant très impliquée dans la vie du jardin, se fait rarement rembourser ses graines achetées par l'association.

Les graines on peut se faire rembourser, mais moi toutes les graines de fleurs je ne me suis jamais fait rembourser. J'ai acheté 4 sacs de terre pour semis, de 20L, je n'ai pas de voiture je vais en vélo à Botanic, les deux premiers que j'ai achetés C'était avec mes sous. Mais les deux autres, je me fais rembourser (...) Mais il faut remplir des documents, parfois justifier de toutes nos dépenses. En fait, cette

⁴⁶ Voir ici : <https://www.polville.lyon.fr/ressources-documents-projets/appels-projets-specifiques/jardins-citoyens-et-partages-appel-projets>

histoire de budget je le laisse à d'autres qui veulent bien s'occuper de ça. Ce n'est pas ma compétence. (Anne, Jardin partagé Ilot d'Amaranthes, 03.05.2018)

Élise, présidente du jardin partagé Réseau Santé dans le 4^{ème} arrondissement, s'occupe des demandes de subventions et doit en ce sens, rencontrer une commission annuellement pour témoigner des actions menées sur le jardin et de son bon fonctionnement.

Chaque année nous sommes convoqués, car nous demandons une subvention chaque année, pour faire le Haut Vent, pour le composteur, le cheminement piétonnier. On nous donne des subventions pour les grosses choses. On se doit de justifier l'argent public qu'on nous donne et donc on a, chaque année, une réunion avec une personne de la ville qui est en charge des jardins. On nous pose des questions, on présente nos budgets, on présente notre bilan de l'année et nos projets pour l'année d'après. (Élise, Jardin partagé Réseau Santé, 23.03.2018).

Ces demandes de subventions et leurs acceptations sont primordiales. Si elles sont validées, elles permettent d'aménager ou de compléter l'aménagement du terrain et les intérêts qu'elles favorisent à l'échelle du jardin. L'ajout, par exemple, d'un composteur, permet d'attirer les habitants du quartier désireux de recycler leurs bio-déchets.

Le financement par projets demande ainsi à chaque collectif d'être en capacité de se projeter sur l'avenir, de savoir quels seront les chantiers à venir, d'envisager la manière dont le jardin sera animé l'année qui suit. Un travail qui peut ne pas paraître aussi évident pour tous, et qui demande une certaine expérience en la matière. (Nous le verrons, les jardiniers qui s'en occupent ont déjà une expérience dans le domaine, notamment *via* leurs activités ou ex-activités professionnelles). Les remboursements des achats effectués pour le jardin relèvent de la même problématique. Ils demandent en effet une certaine régularité, et surtout de la rigueur (pour conserver les tickets d'achat, par exemple).

L'apport de ces subventions permet aux associations porteuses de jardins de rue de réaliser plusieurs opérations, par exemple : faire la promotion de leurs actions, procéder à l'achat de fleurs pour les bacs, voire de mobiliser d'autres associations pour des événements ponctuels autour de ces jardins. Ces subventions publiques rendent par ailleurs possibles la conception et la mise en œuvre d'événements divers autour du jardinage et de la thématique de la nature en ville. Ce qui permet, par incidence, aux jardiniers de toucher un public plus large que les adhérents d'un jardin. Pour Boris et son association (les Habitants Mains Vertes), la subvention a permis de fabriquer des calendriers avec des photos des jardins, qui, une fois vendus, ont permis de financer une partie des outils nécessaires au fonctionnement du collectif.

Avec la subvention de la mairie, on a fait un dossier : pour 250 euros. Avec ça, on a avancé bien, puis on imprime des calendriers chaque année maintenant, qui mettent en avant l'environnement, la population, lutter contre la population. On

vend ce calendrier et on achète des fleurs de la terre avec. (Boris, Habitants Mains Vertes, 05.01.2018)

Certains jardiniers suivent de très près les dépenses et le budget global des jardins, et, face à une baisse des dotations pour les associations Rhône-Alpine depuis 2015, se tournent vers des fonds privés pour financer certaines actions et des constructions sur le jardin. Ces fonds privés proviennent de grandes entreprises et relèvent du mécénat. Ces recours à des fonds privés comme « option » en complément des fonds publics restent cependant peu communs sur les jardins partagés.

On fonctionne avec les adhésions, au départ on a eu des subventions de la Métropole, et de la ville. Celle de la Métropole on ne l'a plus. Celle de la ville va se terminer après, je pense. Donc il faut qu'on continue à recruter. On a eu des partenariats, on s'est fait payer des choses par le Crédit Agricole, ils ont subventionné notre cabane, 2300 euros, je crois, avec les récupérateurs d'eau, ce qui nous a permis de bien démarrer. Ramener les outils chez soi c'est compliqué ! (Sarah, Jardin Partagé Quai Rambaud, 20.11.2017)

Les habitants se sentent obligés de répondre à cet apport financier par un entretien impeccable, constant, régulier, et dans les règles du jardin dont ils ont la charge tout en rendant compte au maximum des actions menées sur le jardin, ou des actions à venir, tout cela montrant que nous sommes bien en présence d'un « système social du don » (Mauss, 2003). Ces subventions les invitent donc à respecter leurs engagements. Ces subventions mettent en relief toute une catégorie de jardiniers moins engagés dans ces procédures, voire qui ne sont pas au fait des subventions demandées. Ces demandes étant réalisées uniquement par quelques jardiniers, déjà familiers avec ce type de procédures. La potentielle complexité de ce type de procédure écarte de fait toute une population de jardiniers – moins familière, voire étrangère à ces fonctionnements institutionnels.

Enfin, ces subventions prouvent l'intérêt que représentent les jardins pour les autorités publiques, prêtes à investir des montants relativement importants dans ces jardins. Cette forme de soutien des pouvoirs publics produit sur les jardins un espace politique. Ces jardins sont en effet soutenus dans le cadre d'actions publiques liées notamment au développement durable. Espace politique donc, puisqu'il permet d'alimenter, de légitimer la vision du monde des institutions, tout en « faisant » du développement durable *via* l'ouverture de jardins partagés. Les jardins seraient en effet l'occasion pour les politiques de prouver aux populations qu'ils sont bien dans une optique de développement durable ou soutenable, tout en exprimant une certaine vision – à forte dimension participative - de la nature en ville ; deux thématiques importantes pour répondre à une demande sociale grandissante en la matière.

3. L'emploi d'un salarié comme mode de régulation de l'espace jardiné

L'apport financier des pouvoirs publics est aussi un moyen pour certains jardins partagés d'employer un salarié pour entretenir la vie du jardin et pour l'animer au quotidien. Ces salariés sont employés en contrats aidés – financés donc à 70% par l'État, le reste par des subventions publiques de la municipalité - et sont présents à mi-temps sur le jardin pour animer des temps collectifs et l'entretien régulier de cet espace. Ces dispositifs sont principalement utilisés sur des jardins situés en zone « Politique de la ville », dans des quartiers jugés donc prioritaires, et où le jardin ne semble pas pouvoir, selon les autorités publiques, prendre racine sans l'aide d'un animateur non bénévole. Cela permet d'animer des jardins sans faire assumer le coût en temps aux bénévoles jardiniers.

Oui l'État devait nous verser quelque chose comme 70% de son salaire. Sinon on n'aurait pas pu assumer nous. (Dominique, Jardin partagé La Réserve, 10.12.2015)

Je suis la seule salariée. En emploi d'avenir, donc subventionné à plus de 70% par l'État. C'est un emploi aidé. (Jane, Jardin Partagé Ilot d'Amaranthes, 19.05.2015).

Ce sont des contrats aidés, à temps partiel, qui restent assez rares cependant au vu de la baisse des dotations de l'État et des limitations de ce type de contrat destiné au soutien des associations⁴⁷ depuis 2015.

Le recours à un animateur jardinier est demandé par les municipalités, non par les jardiniers bénévoles, afin d'assurer la survie et l'entretien du jardin sur le long terme, mais aussi pour favoriser un certain engagement collectif des populations alentour. L'idée est de s'assurer que le jardin est entre de bonnes mains et régulièrement entretenu, tout en étant ouvert – les jardins partagés sont ouverts dès lors que quelqu'un est présent sur la parcelle – pour le public et les éventuels adhérents ou nouveaux adhérents sur des temps plus réguliers et plus longs, et sur plusieurs après-midis par semaine par exemple. La mission est également d'animer le jardin par des temps collectifs et ainsi de créer un véritable groupe de jardinier, qui ne soit pas découragé face à un jardin non ou mal entretenu. Kévin, animateur du jardin partagé Mermoz, assure des petites formations pour les jardiniers sur l'entretien du jardin et l'utilité de certaines techniques de jardinage, pour un espace entretenu et jardiné.

Moi je fais ces rappels en faisant ces petites animations (...) sur les auxiliaires qu'on peut avoir au jardin, l'anatomie de la fleur, comment on fait pour faire sécher des graines, le type de famille et de légumes on peut avoir ici. Ce n'est pas grand-chose, ça dure 5 – 10 minutes, ce sont des rappels sur le désherbage, l'utilité d'un paillis. Si je trouve un insecte pareil. (Kévin, Jardin Partagé Mermoz, 19.06.2018).

⁴⁷<https://www.vie-publique.fr/en-bref/20062-emploi-limpact-de-la-reduction-des-contrats-aides>

L'animateur permet donc de faire le lien à la fois entre le jardin et les jardiniers, mais aussi entre le jardin et les habitants du quartier, ce pour une meilleure intégration de cet espace dans l'esprit du quartier. Des animations se font également en direction des écoles ou des MJC de quartier.

Je suis animateur nature, donc voilà, c'est mon outil de travail. Je travaille avec les deux écoles du quartier, cet été avec le centre social et la MJC aussi. Il faut que j'étende ma communication, une campagne d'affichage, car c'est énormément de travail pour regrouper du monde. (Kévin, Jardin Partagé Mermoz, 19.06.2018).

Le cas du jardin Mermoz dans le 8^{ème} arrondissement est assez représentatif de l'importance de l'animateur pour la municipalité. Ce dernier promeut le jardin partagé en développant des campagnes d'affichage. Par ailleurs, il répond aux habitants, notamment à ceux qui après avoir visité d'autres jardins posent des questions relatives aux manières de faire et d'animer. Au sein d'un quartier « Politique de la ville », cet animateur prend toute son importance pour faire le lien entre jardin partagé et habitants. La représentation institutionnelle étant que les habitants ne vont pas aller de leur propre initiative investir ce jardin partagé, car ce dernier a été aménagé par la Régie de Quartier (et la municipalité) et leur paraît ainsi inaccessible. Dans les faits, les habitants peinent effectivement à s'approprier le jardin : ceux-ci ayant l'impression que l'animateur, qu'ils connaissent bien, est le responsable du jardin. Ces habitants n'étaient pas présents sur les demi-journées où nous étions avec l'animateur.

Dans le 7^{ème} arrondissement, non loin de Guillotière, le jardin partagé Ilot d'Amaranthes avait également une salariée à mi-temps. Elle y est restée pendant plus d'un an. Son rôle, outre l'entretien régulier du jardin, était d'accueillir et d'animer des temps pour des classes des écoles alentours, mais aussi d'ouvrir le jardin pour que les habitants puissent découvrir le jardin. Son contrat s'est cependant arrêté fin 2015, le financement pour ce dispositif de contrat aidé n'ayant pas été renouvelé. Depuis, les bénévoles regrettent que le jardin ne soit plus ouvert pour les écoles, et que les temps d'animation se soient arrêtés. L'arrêt de ces temps leur apparaît comme une perte pour le quartier (parents et enfants). Elle limite notamment l'ouverture du jardin à la population extérieure à celui-ci.

Quand il y avait Gaëlle la permanente, il y avait pas mal de classes, pour faire des semis, des trucs. Elle n'y est plus, car l'association avait un financement pour son contrat aidé, et ils ont perdu. Elle est arrivée au terme du contrat de 3 ans aussi, elle voulait faire autre chose. L'association s'est réorganisée pour faire sans permanente et mécaniquement, ce qu'elle faisait, comme l'accueil de classes, ils ne peuvent plus le faire. Pour les gamins du quartier, c'est dommage. Il n'y a plus d'animation dédiée pour les classes, d'espaces réservés pour les classes... Ça devient un peu fermé pour certains gamins quoi... On ne peut pas tout financer, mais quand même. Des espaces de proximité comme ça, surtout dans un milieu urbain dense, ça vaut le coup d'investir des sous publics là-dessus. (Christine, MIF & Jardin Partagé Îlot d'Amaranthes, 16.04.2018).

L'animateur est le pivot permettant de faciliter les relations entre les habitants et le jardin, afin de mieux l'intégrer dans le paysage du quartier, pour favoriser l'engagement de ces habitants dans le jardin, voire leur apprendre les techniques de bases (ou avancées) du jardinage. Ces animateurs sont principalement employés sur des jardins particuliers : Îlot d'Amaranthes, Mermoz ou encore le jardin partagé Pré Santy. Les autres jardins ne semblent pas avoir le besoin de recourir à un animateur. La présence d'un animateur semble ainsi rendre dépendants les jardiniers d'un certain type d'organisation, d'un mode de décision passant par une seule personne, et empêche en partie une appropriation du jardin par les jardiniers, tant ceux-ci s'habituent à la présence d'un animateur prenant les décisions et responsabilités. Cette présence renforce la dimension politique de l'espace produit, tant la mission de ces animateurs est de réguler l'espace, de faire advenir une certaine vision du jardin – a priori en accord avec celle des pouvoirs publics, donc d'agir en tant qu'acteur d'une Politique de la Ville. De plus, les formations assurées par l'animateur, les connaissances partagées avec les jardiniers, l'ouverture du jardin aux écoles viennent produire un espace éducatif, où un l'animateur (jardinier professionnel ou à tout le moins ayant une formation en jardinage) partage des techniques de jardinage aux participants.

4. Le jardin comme espace éphémère prêté par les pouvoirs publics

D'après les jardins étudiés sur le territoire lyonnais, trois principaux types de terrain se présentent pour la construction et l'aménagement de jardins partagés sur un espace urbain :

- Terrain neuf dans un quartier en construction ou nouvellement construit ; il peut s'agir d'un terrain appartenant à la commune dans le nouveau (2016) quartier « Bon Lait » situé dans le 7^{ème} arrondissement.
- Terrain en transition (toujours appartenant à la métropole) en attente de construction et dont le projet est déjà ou bientôt prévu ; dans ce cas le jardin partagé est clairement labellisé temporaire et éphémère, comme c'est le cas du jardin de la Saulaie à Oullins qui était implanté dans un quartier en reconstruction et dont l'activité a cessé avec l'arrivée du métro en 2013.
- Terrain non occupé et en friche (toujours appartenant à la métropole), souvent inconstructible, due à la configuration du terrain ; c'est par exemple le cas du jardin partagé de la Réserve dans le 7^{ème} qui est né au milieu des anciennes usines de Gerland.

Nous l'avons vu, la collectivité participe de facto à l'installation des jardins partagés, notamment en prêtant des terrains aux associations. En effet, les jardins partagés sont installés sur des terrains appartenant, dans 9 cas sur 10, à la ville ou la Métropole, plus rarement à un acteur privé (un bailleur). Dans le cas des terrains inutilisés, c'est-à-dire en friche ou vacants (Demailly, 2014), ils présentent à la fois une végétation abondante et un état d'abandon assez avancé. Des terrains simplement inutilisés, car inconstructibles, peuvent accueillir des jardins, comme c'est le cas pour celui du jardin La Muette dans les

Pentes de Croix Rousse⁴⁸ ; des terrains en attente de construction future comme ce fut le cas pour le jardin des Pendarts à Croix Rousse ou encore des terrains de particuliers comme le Jardin de l'Église à Croix Rousse – appartenant à l'église adjacente.

Le prêt de terrain est gratuit pour les jardiniers, quelle que soit la durée d'occupation du terrain. Ce prêt à titre gracieux est cependant régi par une convention d'occupation tri-annuelle ou annuelle selon les cas. Cette convention est établie entre la municipalité, la Métropole et l'association de jardiniers et prend la forme de différents droits – à jardiner, à occuper le terrain, à accueillir plusieurs jardiniers voire à organiser certains événements sur le jardin, mais aussi des devoirs comme entretenir le jardin, ne pas le laisser en friche, accueillir les habitants et passants, ouvrir le jardin régulièrement. Ladite convention d'occupation telle que disponible (cf. Annexe 10) mentionne différents éléments⁴⁹ :

- Le propriétaire initial du terrain et le groupe à l'initiative de la demande pour constituer un jardin.
- L'objectif de l'association et de l'occupation du terrain (à la fois animer l'espace, favoriser la convivialité, faire du jardinage écologique, rencontrer des habitants du quartier).
- Une description de l'espace convoité, avec superficie du terrain et valeur locative annuelle.

Cette convention d'occupation fait également mention de documents joints, tels que la grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain, et la charte des Jardins partagés lyonnais (**Annexe 8**). Cette charte de 4 pages contient 14 articles indiquant les valeurs associées au jardinage dans les jardins partagés, les devoirs du jardinier et que les signataires s'engagent à respecter. Cette charte fait écho aux valeurs décrites dans la charte du Jardin dans Tous ses États, l'association nationale de promotion des jardins partagés. Les valeurs promues sont la solidarité et l'esprit d'entraide contre l'isolement et les discriminations, l'ouverture du jardin à tous, des règles et un fonctionnement démocratique du jardin, un jardinage écologique et éco-responsable ou encore des échanges de savoir et d'expériences entre jardiniers. Elle met également en garde les jardiniers contre les risques de réutilisation des eaux pluviales, de consommation des produits issus d'une terre potentiellement polluée. La charte engage également la ville de Lyon à accompagner les jardins partagés dans leur développement, leur fonctionnement par l'animation d'un réseau des jardins. Des pancartes parent l'entrée de chaque jardin partagé pour signaler aux passants qu'il s'agit d'un projet d'habitants, construit collectivement.

Oui et j'ai participé aux groupes de travail sur sa rédaction. On l'a signé. Même si le terrain n'est pas ville de Lyon. Dans la mesure où l'on adhère à toutes les valeurs de cette charte, nous l'avons signé, et nous avons des petites pancartes

⁴⁸ Un terrain en pente représentant de trop grands risques de glissements

⁴⁹ Un exemple de convention complète peut être vue ici, concernant le jardin partagé Coccinelles de Sans Souci : http://www.coccinelles-sans-souci.org/wp-content/uploads/2015/01/Coccinelles_Convention_VDL_2016.pdf

devant chaque jardin qui marque physiquement l'adhésion à cette charte. (Angélique, Jardin partagé Pré Santy, 17.12.2015).

Bien que la plupart des jardins lyonnais soient signataires de cette charte, cette dernière n'est nullement obligatoire selon les acteurs de la ville et du Passe Jardin. Elle reste cependant jointe à chaque convention d'occupation temporaire et peut ainsi paraître obligatoire pour les jardiniers désireux d'obtenir leur terrain. Selon Élisabeth, de la ville de Lyon, les jardiniers sont de fait signataires de cette charte quand ils complètent le dossier pour la municipalité.

Une charte faite par la ville et en partenariat avec le Passe-Jardins : c'était à notre initiative, c'est celle-ci (elle sort la charte). On a piloté l'écriture de la charte et on a sollicité le Passe-Jardins pour l'animation d'un groupe de travail et on a associé des habitants, des bénévoles, pour tenter de définir ce qui représente un jardin partagé, sur ses engagements, ses valeurs, ses objectifs et aussi inscrire les objectifs de la ville de Lyon. Elle est jointe systématiquement à toute convention d'occupation temporaire. Quand la ville de Lyon met à disposition un terrain, de fait les gens sont signataires. Après tous les jardins partagés ne sont pas forcément signataires de la charte. C'est un engagement moral. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

Cette charte n'est en revanche pas une condition obligatoire pour obtenir « l'appellation » de jardin partagé ni ne garantit un quelconque label pour les jardins. Elle reste en revanche assez peu connue des jardiniers interrogés : 11 jardiniers sur 57 l'ayant évoqué spontanément dans leurs propos. La constitution de cette charte, en concertation entre ville et certains jardins, renforcent là encore l'idée d'un espace politique, quand bien même celle-ci n'est nullement obligatoire.

Cette charte est à distinguer de la convention d'occupation temporaire – qui fixe le cadre du prêt du terrain et la responsabilité légale des jardiniers, la charte des jardins partagés met en avant tout un ensemble d'actions à suivre pour les jardiniers, en cohérence avec les modes d'action publique et notamment le développement durable.

La convention d'occupation impose également aux jardiniers l'entretien régulier du terrain, pour ne pas le laisser à l'état de friche. Il est donc attendu qu'ils s'organisent pour entretenir le terrain le temps de la convention et ne pas le délaisser. Cette obligation sous-tend l'idée que le jardin partagé doit respecter les canons actuels du paysage urbain, pointant la non-compatibilité de la friche verte avec la ville. L'espace jardiné est ainsi fortement marqué par le politique, par l'obligation d'un entretien constant qui va dans le sens d'un certain canon de beauté de l'espace jardiné.

Cette convention d'occupation est renouvelée annuellement de manière tacite par les pouvoirs publics, sauf si ceux-ci ou les jardiniers souhaitent l'interrompre ; ce qu'ont souhaité faire, par exemple, les jardiniers de La Réserve, jardin partagé de Gerland, fin

2015, après la perte de leur salarié et les nombreuses incivilités qui avaient cours autour du jardin (jets de détritus notamment) et qui obligeaient les jardiniers à des séances de nettoyage des bordures du jardin. Sur le territoire lyonnais, et d'après les acteurs interrogés et les données secondaires obtenues, aucune convention d'occupation n'a été rompue ou non renouvelée par les pouvoirs publics. Même les jardins au départ pensés comme devant être éphémères sont toujours en activité. Néanmoins, cette logique de renouvellement régulier de la convention est cependant considérée comme nécessaire. Du point de vue des acteurs publics, elle leur permet, au cas où, de récupérer le terrain, notamment au cas où celui-ci fasse l'objet d'une sollicitation d'un promoteur immobilier ou qu'il doive être indexé à un projet de renouvellement urbain. Par ailleurs, elle permet également d'envisager un scénario de désengagement des jardiniers durant ladite convention, l'une des craintes des acteurs publics étant que les jardiniers se désengagent rapidement du jardin et que le terrain reste en l'état.

Concernant cette fois les associations de jardiniers, elles ont la garantie qu'elles pourront, pendant la période durant laquelle prend effet le renouvellement de la convention, occuper l'espace public dédié, et que leurs membres pourront y jardiner. Sachant que durant ce laps de temps, l'association pourra ainsi contracter une assurance pour le terrain (établies au regard du nombre de personnes accueilli quotidiennement), puisqu'une fois la convention signée tout incident sur cet espace engage l'association et non plus la ville.

Le jardin partagé n'est pas un espace public en tant que tel, ce n'est pas un trottoir, une place, où on va un peu comme on veut, il est sous la responsabilité de l'association. Cette association a signé une convention d'occupation temporaire, car on est sur un espace ville de Lyon, qui lui donne des responsabilités : la responsabilité de l'espace ce n'est plus la collectivité, c'est l'association donc. C'est comme si l'association gérait un local associatif : on ne peut pas demander à des habitants d'être responsables du parc de la tête d'or. Entretien, responsabilités, ce sont des problématiques, et là c'est entretenu par une association, qui a une responsabilité civile aussi, donc il faut qu'il puisse être ouvert, et la venue de personnes doit être cadrée. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

L'instauration et la signature de ces conventions introduisent en effet une dimension non négligeable : elles participent d'une privatisation momentanée de l'espace public. L'espace des jardins partagés prend temporairement le statut de lieu privé, qui est sous l'entière responsabilité des jardiniers. Il devient ainsi un espace privatisé affecté à une association qui devient de fait garante, pour un temps donné, de sa bonne tenue, son entretien, mais aussi des conditions de son ouverture au public.

Cette privatisation temporaire de l'espace public ne relève pour autant d'un recul de l'action publique, encore moins d'une forme quelconque de clientélisme consentie sans contrôle, tant s'en faut. Elle est au contraire un levier de/pour l'action publique et l'aménagement du territoire. Elle est considérée comme un moyen permettant de répondre,

tout à la fois, à des besoins et des demandes du moment, aux enjeux du développement durable sur le territoire, mais encore de favoriser la participation des citoyens dans les actions – publiques – dédiées au réaménagement d'un quartier, voire de faciliter l'appropriation de celui-ci par les habitants et les passants.

Il y a aussi un gros travail au Service espaces verts de la ville de Lyon de faire changer les mentalités puisque les modes de gestion de l'espace vert, public, changent beaucoup, avec la gestion différenciée, avec la non-utilisation de pesticides depuis de très nombreuses années, avec le retour à des espèces locales, avec des consommations très raisonnées de l'eau. Donc je pense que les habitants commencent à s'habituer et que pour les jardins partagés, ils en bénéficient. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

Le développement de jardins partagés est ainsi vu comme un moyen pour les municipalités. Il leur permet de favoriser le développement d'une « sensibilité à l'environnement pour les habitants, de préserver la biodiversité et de contribuer au bien-être »⁵⁰. Ces jardins, en créant une communauté d'habitants rassemblés autour d'un lieu (Eizenberg, 2012; Spilková, 2017) et de valeurs semblables associées à la pratique du jardinage, sont à même de dynamiser les quartiers dans lesquels ils s'insèrent, opérant ainsi une forme d'aménagement du territoire (Irwine et al., 2007). Parfois même, leur implantation est envisagée comme une solution permettant de « résister » quelque peu à la pression immobilière d'une part, à celle exercée par des entrepreneurs privés d'autre part, en garantissant le maintien de terrains – si besoin - constructibles à terme. De sorte que les jardins partagés font écho à des questions de politique de l'espace urbain, voire d'espace politique.

Ainsi, dans tous les cas observés, le terrain des jardins partagés est prêté par la collectivité ou la métropole, et une convention d'occupation est passée entre les jardiniers et l'autorité publique. Les jardiniers ne peuvent occuper le terrain sans cette convention (pour des questions d'assurance notamment) et, même si le jardin est de leur initiative, ils restent dépendants des institutions locales pour pouvoir jardiner. Cette dimension légale (la charte et la convention) renforce donc la spatialité politique produite sur ces jardins.

5. L'intervention des pouvoirs publics pour analyser les sols : le jardin comme espace de pollution ?

L'intervention des acteurs institutionnels se fait aussi pour préparer le terrain des jardins en amont, renforçant ainsi la production d'un espace politique. En effet, la production de nourriture en ville peut être associée à des risques de contamination et donc potentiellement sanitaires. Certains peuvent être directement associés à l'histoire des terrains (des friches industrielles) sur lesquels sont implantés certains jardins, d'autres à la

⁵⁰ Site officiel ville de Lyon : <https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/gestion-environnementale/les-jardins-partages>

pollution urbaine sans cesse présente. Les sites et sols pollués ne font pas l'objet d'un cadre juridique spécifique, mais s'appuient essentiellement sur la législation des installations classées et notamment sur le Livre V - Prévention des pollutions, des risques et des nuisances, articles L511-1 à L597-46 du code de l'environnement. Les sols peuvent être contaminés du fait de la présence de métaux lourds issus des émissions de combustion et des industries (Cao et al., 1997), voire des amendements chimiques ou encore de la vase (Deportes et al. 1995 ; Senesil et al. 1999) ; différentes pollutions qui sont bien plus présentes en milieu urbain qu'en milieu rural (Chen et al. 1997 ; Hough, 2004; Bell et al. 2011 ; Säumelet al. 2012). Par ailleurs, les risques de pollution des sols sont largement supérieurs si la terre est proche d'une route. Dans ces conditions, et par incidence toujours possible, des risques sanitaires liés à la consommation de légumes produits sur ces espaces ne sont jamais totalement exclus. La question de la pollution des sols est donc une problématique importante pour le développement des jardins, notamment si l'on associe jardins et agriculture urbaine. Sur le territoire lyonnais, les autorités publiques encouragent donc jardiniers et promoteurs de tels projets à consulter l'historique du site, voire à pratiquer une analyse du sol. Cette seconde pratique n'est pas imposée. Elle est donc loin d'être appliquée de manière systématique, contrairement à ce qui peut se passer outre-Atlantique, par exemple, à Détroit (Paddeu, 2014). Cela étant, force de constater que la métropole de Lyon s'est engagée dans cette voie depuis 2011. Avant d'installer un jardin partagé elle procède en effet à des tests de pollution sur le terrain concerné. Chaque fois que les analyses pratiquées révèlent la présence de polluants, alors des mesures spécifiques sont mises en place : l'apport de terre végétale, mais encore la diffusion auprès des jardiniers d'une liste de précautions et de préconisations à destination. Et dans les cas où la qualité du sol s'avère très problématique, alors une mesure de sûreté sanitaire est mise en place, à savoir : l'interdiction de consommer les produits récoltés.

On a fait les premières analyses en 2010 (...), mais du coup on a analysé d'abord les jardins en projet, donc l'analyse de la terre est une composante de l'aménagement : c'est arrivé sur les Coccinelles de Sans Souci, aménagé en 2012 par exemple. Le site a été choisi, on a procédé aux prélèvements et analyses de terre et il s'est avéré qu'il y avait certains polluants. Du coup, l'aménagement a été plus important, car il a fallu plus décaisser la terre, adapté l'aménagement. Et en parallèle de la création de jardins, on a commencé aussi à analyser les jardins existants. Certains présentaient des polluants, d'autres pas. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

Plusieurs solutions existent donc pour « gérer » cette pollution des sols, voire l'éviter, dès lors qu'une opération de décontamination d'un sol peut s'avérer très lourde, longue et trop coûteuse pour une municipalité désirant faire un « simple » jardin partagé. La métropole de Lyon peut ainsi privilégier d'autres solutions : l'installation de bacs pour jardiner, mais encore d'un géotextile sous la terre permettant de séparer ancienne terre et le nouvel apport non pollué. Ces solutions techniques permettent ensuite aux jardiniers de produire et de goûter leur production, même si une certaine vigilance leur est recommandée. Les jardiniers interrogés sont en effet au fait des actions qui ont été préalablement réalisées par la ville.

Faut dire que le terrain, ils ont fait des analyses et c'est pollué. Il a fallu qu'ils décaissent, ils enlèvent 50cm de terre, et qu'ils rajoutent de la bonne terre, ça a demandé un peu de temps. (...) Avec un film pour protéger géotextile. (Aurélien, Jardin Partagé Champsverdoyant, 04.12.2017).

Qu'en est-il des jardins qui sont déjà en fonctionnement et dont les sols n'ont pas fait l'objet d'analyses préalables ? Ils bénéficient de mesures appliquées après coup, notamment la mise en bacs des parcelles qui sont destinées à la production de légumes. C'est ainsi que les risques pour la santé des jardiniers désireux de consommer les produits du jardin.

Ils ont fait faire aussi des analyses récemment pour vérifier des traces de polluant, il y en a, ce n'est pas énorme, mais ils ont préféré mettre dans des bacs tout ce qui est destiné à la consommation. Ça date de moins de 6 mois hein ça. (Christine, Jardin Partagé Ilot d'Amaranthes, 16.04.2018).

Ces interventions, après coup, peuvent paraître bien tardives, d'autant qu'elles pourraient alimenter quelques questions concernant la non-anticipation des risques liés à la consommation des denrées alimentaires tirées de ces jardins. Or il n'en est rien. Les jardiniers, comme la ville, semblent en effet minimiser ce problème, au profit de la mise en avant d'une production locale, de légumes produits par leur main, et dont le goût serait nettement supérieur à ce qu'on peut trouver en supermarché, voire sur le marché. La représentation des bienfaits d'un produit local semble alimenter une logique « bénéfico-risques » qui serait à solde positif dès lors que des pratiques d'évitements de polluants sont mises en œuvre, à savoir : l'adoption d'une méthode particulière de culture, culture de fleurs uniquement, apport de terre, aménagements particuliers ou encore bacs de culture.

Cette manière de penser découle fortement des questions que le développement des espaces jardinés suscite à l'échelle d'entité urbaine, notamment dans les quartiers où les sols ont été contaminés suite à la présence, ancienne, d'activités industrielles polluantes. Comment la ville peut-elle en effet se renouveler et se construire sur son passé ? Comment peut-elle s'inscrire dans une nouvelle logique environnementale ? Vastes questions qui débordent largement la seule perspective d'implantation de jardins. Néanmoins, chaque projet jardin donne l'occasion d'analyser les sols, de mesurer la pollution pour mieux la contourner, et ainsi tenter de fabriquer un espace de verdure mettant en avant la nécessité de la nature en ville. In fine, cela permet de porter un regard sur l'impact de la pollution en milieu urbain, et de prendre compte la nécessité de mieux absorber cette pollution (par la verdure donc), voire la réduire à terme. La mise en œuvre de mesures de pollution des sols qu'occasionne le développement des jardins traduit donc un réel enjeu de positionnement du politique : celui d'une expertise et d'un pouvoir de légitimation. Et cette dynamique ne peut que renforcer le statut d'espace politique d'un jardin ouvrant des perspectives de réaménagement des lieux pollués en espaces cultivables et potentiellement attractifs pour les passants – donc un « bien public » au sens de I. Joseph (1992).

6. Les travaux nécessaires pour l'exploitation du terrain

Les jardins partagés prenant place sur des espaces non utilisés, voire en friche, font également l'objet de travaux de mise en conformité au regard des réglementations urbaines en vigueur en matière de sécurité. Des travaux qui les rendent tout simplement exploitables et praticables.

Il faut préciser que les terrains cédés aux jardiniers sont, dans l'ensemble, assez atypiques. Il peut s'agir de terrains à fort dénivelé, C'est le cas des jardins situés sur les pentes de du quartier de la Croix-Rousse (le Jardin de la Muette ou encore le jardin Bonachoux. D'autres terrains sont situés dans une ancienne zone industrielle lyonnaise, comme celle de Gerland, et sont très ouverts sur la rue. Certains terrains sont quant à eux situés sur des espaces publics qui les exposent fortement aux regards, c'est le cas du jardin de Camille, voire en plein centre d'un quartier très minéralisé, cf. l'Îlot d'Amaranthe. Ces différents cas ont nécessité un temps de travaux pour aménager une zone à jardiner dans des espaces qui n'étaient pas dédiés à cela. Ces travaux ne sont pas très conséquents. La Ville de Lyon veille en effet à ce que les sommes à engager soient de faible importance, bien moindre que celles investies dans un parc public par exemple⁵¹.

On veut éviter d'avoir des gros aménagements parce qu'on n'est pas non plus dans la philosophie du jardin partagé quand on a un coût exorbitant pour proposer un retour à la terre aux habitants. Donc on a eu plusieurs cas de figure : des aménagements très importants, parce que situés dans des endroits complexes, comme des Balme, donc il peut y avoir de la structuration géotechnique à faire, et des espaces déjà adaptés, déjà clos, avec seulement quelques petites interventions à prévoir. Si on arrive à avoir une bonne terre, une clôture et un point d'eau, c'est déjà pas mal. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

Néanmoins, ces travaux ne sont pas négligeables. Il peut s'agir de constructions de bacs de culture avec apport de terre qui ont pour fonction d'éviter une pollution directe par les sols (cf. Le jardin La Réserve). Parfois ils consistent à organiser et à sécuriser l'accessibilité des zones de jardinage (cf. Le jardin La Muette). Dans certains cas, ils se résument à des opérations d'élagages, lorsque certaines branches jugées dangereuses nécessitent d'être coupées. Là encore, ces mises aux normes des jardins se calent sur le livre V du code de l'environnement.

De faibles coûts et assez peu dispendieux en temps, de tels investissements sont, à terme, fort intéressants pour les municipalités et métropoles. Ils le sont encore plus en termes de services éco-systémiques (Bally, 2017 ; Blanc, 2016). La nature ainsi aménagée permet en effet de réguler la biodiversité, de limiter les dioxydes de carbone, de produire de l'ombre,

⁵¹ Les entretiens menés ne permettent cependant pas d'estimer le coût de ces aménagements. Les acteurs interrogés ayant été particulièrement peu extensifs sur ce sujet.

en somme de renforcer l'attractivité du territoire, à grand renfort de communication (Bertheleu, 2013).

Dans certains cas, les travaux engagés par la Ville de Lyon viennent compléter des opérations d'aménagement préalablement réalisées par les jardiniers eux-mêmes. C'est le cas au Jardin partagé Bonachoux. Les jardiniers ont fait un premier travail d'égagement des buissons et arbres présents pour refaire des buttes et constituer plans de jardinage ; ce qui leur a par ailleurs permis de personnaliser l'espace, de se l'approprier pleinement. La ville n'est intervenue qu'après coup, pour une opération dont le coût était de fait trop élevé pour les jardiniers : compléter la clôture (naturelle, car le jardin est en surplomb par rapport à la chaussée).

On a tout fait nous. Toutes les terrasses, ça n'y était pas, on a tout fait. Il y avait que des arbustes, on a fait un gros travail de débroussaillage, de terrassement, de mettre des buttes. On a refait les buttes et cadres de culture cette année. On a refait bien propre. Tout ça n'existait pas. On ajoute des choses au fur et à mesure, des structures. On va refaire le composteur là bientôt. Le seul aménagement qu'on a eu, c'est le garde-corps là qui a coûté 7000 euros, on a vu la note après. On aurait pu faire un truc moins cher, mais bon... (Jérôme, Jardin partagé Bonachoux, 23.03.2018).

La réalisation de ces travaux, ajoutée aux procédures administratives relatives à la convention d'occupation pour les jardins partagés peuvent prendre du temps – un temps institutionnel dédié à l'identification du propriétaire du terrain, à son éventuelle disponibilité, à l'analyse des sols potentiellement pollués et à la mobilisation de différents services. Une « temporalité des institutions » (Laborier, 2009), un temps long qui s'oppose au temps rapide, immédiat, dans lequel sont les associations.

Ce qui est parfois difficile à comprendre pour les habitants, qui eux voient un espace qui leur semble un espace adapté à du jardinage, ils font une demande et dans les 3 mois ils pensent qu'ils vont pouvoir jardiner. En moyenne, il faut minimum 1 an avant la création du jardin, et après parfois, il y a aussi beaucoup de choses à vérifier : la disponibilité du foncier, la pollution des sols, les aménités, ce sont des choses qui peuvent prendre du temps avant de concrétiser la création du jardin partagé. Mais qui est le temps aussi nécessaire pour qu'un projet mûrisse. Un projet associatif : certains vont très vite ils démarrent jardiner et après ils s'organisent, mais c'est important aussi de passer par la démarche de définition du projet. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

Sur le territoire lyonnais, le délai moyen pour une installation officielle est ainsi d'une année et demie. Néanmoins, trois années peuvent s'écouler dans les cas les plus extrêmes. Le paradoxe souligné par certains jardiniers est la multiplication des réunions et des étapes de réflexions collectives – intra associations et avec les pouvoirs publics – et de réunions

avant l'établissement du jardin, pour des habitants qui veulent jardiner et passer du temps à l'extérieur. Ce temps institutionnel peut cependant paraître assez long pour les habitants qui ont une forte envie de jardiner en ville, sans imaginer que cela puisse, au préalable, nécessiter la tenue de réunions, la participation à des de concertation ou de réflexion souvent très poussées. De sorte que certains jardiniers vont patienter tout s'activant. Durant le laps de temps que nécessite les procédures, ils vont ainsi des potagers en palettes, et assouvir de cette manière leur envie de jardiner. Ces aménagements restent le plus souvent informels (Hillier, 2000), au sens où ils n'en feront pas mention à la municipalité.

Le fait qu'on nous donne, enfin qu'on nous prête une parcelle en fait : qu'un endroit soit prévu pour ce jardin. Ça a pris un peu de temps, car l'association a été créée et on a attendu presque deux ans avant d'avoir vraiment le terrain pour jardiner. Donc pendant 2 ans, il a fallu s'occuper. Moi j'avais rejoint quand l'association s'est créée. On avait fait des potagers palettes, ce genre de chose, sans rien dire à personne. (Nathalie, Jardin Partagé Le Doua Vert, 04.01.2016)

L'appréciation n'est pas la même du côté des responsables de la Ville de Lyon. Ces temps d'échange et de réunions sont considérés comme nécessaires pour le renforcement du projet collectif. Cela permet de tester la solidité du groupe constitué, de renforcer les liens entre futurs jardiniers, et surtout de prendre la mesure de la motivation effective du groupe d'habitants concernés. Et certaines situations semblent donner raison aux acteurs publics. Des jardins peuvent ainsi perdre des adhérents avant même le début du projet :

Entre le moment où ça s'est mis en place et le moment où on a eu un jardin, on a perdu beaucoup de gens, car ils étaient pressés de jardiner. (Vincent, Jardin Partagé le Secret, 15.11.2017).

Le développement des jardins partagés est donc bel et bien contrôlé par les acteurs de la ville, qu'il s'agisse d'institutions publiques – la mairie de quartier et les Services des Espaces verts. Et là encore, nous ne pouvons que constater la dimension politique auxquels renvoient les espaces affectés au jardinage.

Dans la même logique, la Ville de Lyon participe également à la constitution des jardins partagés *via* l'animation d'un réseau, délégué à l'association Passe-Jardins.

7. Le Passe-Jardins : association pour le développement des jardins partagés sur le territoire Rhône-alpin

L'association Passe-Jardins est née en 1998, à la suite de la tenue du premier Forum National sur le Jardinage et la Citoyenneté de Lille en octobre 1997. Créée à l'initiative de trois habitants, la mission de portée régionale qui a été conférée à cette association est la suivante : « poursuivre en France le développement de jardins collectifs initiés aux États-Unis avec les *community gardens* »⁵², y compris en favorisant l'accompagnement des

⁵² Historique du Passe-Jardins site officiel. <https://www.lepassejardins.fr/histoire-du-passe-jardins>

habitants tout au long de ce processus de développement. L'association a été rapidement soutenue par la Métropole (en 2000), au titre de financements dédiés au développement durable. Dès 2005 elle va également bénéficier de financements régionaux, de financements de la ville de Lyon et de Vénissieux, et depuis 2017, de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Grâce à la participation de ces acteurs publics, l'association va dès 1998 – et ce pendant deux années - gérer en grande partie le lancement du premier jardin partagé lyonnais, Le Vert Luizet.

L'association régionale Passe-Jardins emploie aujourd'hui quatre salariés à temps plein. Ces derniers assurent différents rôles qui relèvent principalement des domaines de la formation et de l'animation, notamment des sites. L'association propose des réunions d'information sur la mise en place d'un jardin partagé ; elles traitent de la faisabilité d'un projet, des étapes principales de la démarche de création, des caractéristiques générales d'un jardin partagé (analyse SWOT du projet (appliquant ainsi une grille de lecture très opérationnelle, voire managériale, aux projets de jardins). Elle offre également des formations portant sur l'animation et le fonctionnement d'un jardin ; des formations qui peuvent s'étaler sur une journée entière, voire sur des demi-journées de 3 à 4 heures et qui sont gratuites pour les jardiniers bénévoles, l'association étant en effet référencée en tant qu'organisme de formation déclaré en préfecture. Les thématiques sont assez nombreuses et larges. Des sessions sont ainsi consacrées à la mobilisation des habitants et à la concertation, à l'établissement d'un budget, à l'expérimentation d'un jardinage éco-responsable (intégrant des techniques relevant de permaculture). Des temps d'échanges et d'analyses autour des pratiques d'animation – y compris pédagogique - sont organisés. Passe-Jardins propose également un annuaire des jardins collectifs existants sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes, avec cartes des lieux jardinés et contacts de jardiniers responsables / inscrits comme responsables.

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration. Ses membres ont des profils assez divers. Ce CA regroupe en effet des élus, un chercheur en sciences humaines, un animateur de jardin d'insertion, un ancien salarié des espaces verts et un ancien jardinier de la ville. Certains ont été rencontrés dans le cadre de cette recherche. Luc, du Jardin Secret d'Irénée, en est un bon exemple.

L'association propose sa définition du jardin partagé. Elle est largement inspirée par celle du Jardin dans Tous ses États et par la charte des Jardins lyonnais. Dès lors, l'écologie et le collectif – notamment le « faire ensemble » - sont fortement mis en avant, et sont largement traités dans le cadre des formations proposées.

8. La structuration d'un espace politique via les activités de l'association Passe-Jardins

L'association Passe-Jardins anime aussi un jardin dans le nouveau quartier Carré de Soie, à Vaux-en-Velin, où deux personnes sont mobilisées pour animer le groupe de jardiniers présents. Ici, il s'agit d'un projet motivé par la Métropole pour occuper un terrain non utilisé dans un nouveau quartier. Le recours à un animateur est donc ici indispensable pour motiver un groupe d'habitants et maintenir leur engagement sur le long terme sur le jardin. L'idée est ensuite de structurer ce collectif d'habitants en association pour leur laisser la jouissance du jardin. Un projet qui témoigne là d'une certaine réappropriation des jardins partagés par certains acteurs publics, qui impulsent eux-mêmes ces projets pour les laisser ensuite aux habitants.

C'est un projet mené par le Grand Lyon, il y avait un terrain abandonné entre des immeubles nouvellement construits dans un nouveau quartier de Carré de Soie. Le Grand Lyon et la mission Carrée de soie ont sollicité le Passe-Jardins pour créer et animer un jardin sur l'année. Donc on l'anime là, on y va toutes les semaines, on fait l'animation, on aide le collectif à se monter en association, on a un budget pour ça. Le potager en soie. (Émilie, Passe-Jardins, 05.12.2017).

Ce type de jardins partagés est un espace politique, aménagé et motivé par la Métropole et géré ensuite par l'association Passe Jardin, subventionnée pour ses activités de formation et de jardinage. L'idée est autant d'aménager l'espace par le jardin partagé, en ajoutant un lieu de verdure, mais aussi de motiver la participation des habitants, de les impliquer dans la construction de leur quartier. L'intervention de l'association semble ainsi produire un espace politique en mettant en avant une certaine citoyenneté.

Très active et fortement référencée à l'échelle de l'agglo, la portée de l'action de l'association Passe-Jardins est en définitive assez large. Pour une part, elle se retrouve en position de représenter les jardins partagés (auprès des élus et institutions) et de favoriser leur pérennité à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône Alpes. Pour ce faire et pour une autre part, elle permet d'expérimenter tant de nouvelles coopérations que de méthodes culturelles, notamment dans le cadre des journées qu'elle organise dans le cadre de l'animation du réseau⁵³ des jardins partagés.

On a aussi aidé les personnes à monter une association et à faire vivre un collectif autour de ces parcelles individuelles, qui ne sont pas clôturées, chacun a son lopin et son arrivée d'eau, son petit casier. Mais ils font les choses ensemble : on fait de l'animation en collectif pour nettoyer, faire une soufle : des temps d'animation collectifs. Ils ont une gestion collective en réunion avec une association aussi. Ça dépend vraiment du groupe, des envies et du lieu. Ça dépend de chaque groupe et de son identité. (Émilie, Passe-Jardins, 05.12.2017).

⁵³<https://www.lepassejardins.fr/troc-de-graines-et-de-plantes-a-la-1637>

La journée de troc du samedi 25 novembre 2017 organisée au sein du Jardin la Réserve est de ce point de vue assez exemplaire. Elle a permis à des jardiniers de se rencontrer et d'échanger différentes ressources nécessaires à la vie des jardins, donc de renforcer la dimension citoyenne et collective attendue dans le cadre des jardins partagés.

On a organisé un troc des ressources, le 25 novembre, dans le jardin de la Réserve. On avait récupéré de la paille, des ballots de champignon pour la paille, pour étaler sur le jardin c'est super, car elle est déjà coupée ; du broyas, du compost et donc on a mis à disposition. Les jardins partagés sont venus et ont pu repartir avec ces ressources. (Émilie, Passe-Jardins, 05.12.2017).

Est tout aussi exemplaire le travail de mise en lien entre les jardiniers, via l'annuaire mis en ligne par l'association. Elle permet le développement de nombreux contacts.

Pour toutes ces raisons, l'association est devenue un acteur incontournable du territoire. Au point que les associations de jardiniers contribuent à son financement via une adhésion annuelle, montrant ainsi leur soutien et leur intérêt aux projets et formations développés.

Il suffit de, franchement ce n'est pas compliqué, d'aller sur le site de Passe-Jardins si on veut rencontrer d'autres jardins. Alors on est assez en lien avec le Passe-Jardins, d'une part, le jardin a toujours adhéré au Passe-Jardins, sauf peut-être une année où on a raté l'adhésion. Globalement, on continue d'adhérer, d'abord parce qu'on soutient le projet du Passe-Jardins, et puis ça nous permet d'être en lien de recevoir toutes les informations et tout ça. (Rachel, Jardin Partagé sur Cours, 20.11.2018).

Reste cependant le regret que Passe-Jardins n'assure pas un suivi sur le long terme des jardins partagés, et que son rôle n'est que de favoriser et le démarrage des jardins. Au vu du nombre de jardins en développement et de la taille encore réduite de l'association, les jardiniers soulignent ainsi des problèmes, à la fois de suivi des jardins une fois constitué et de communication ; des jardins partagés qui sont souvent clos et où les visites sont rares du fait que peu de jardiniers y sont présents de manière quotidienne.

C'est un peu dommage, ils ne font pas grand-chose pour suivre comment fonctionne les jardins finalement. Ils pourraient suivre le développement de notre jardin. Ils ne sont pas venus voir la réalisation, on ne les a pas sollicités non plus, mais ils ne sont pas venus. Ça manque des liens avec eux, et avec les autres jardins. Lors de notre inauguration, des gens d'un autre jardin sont venus, j'en connais un, car je fais du dessin, on a été dessiné dans un autre jardin, au-dessus de la MJC du 5ème. Faut le savoir d'ailleurs. Beaucoup de jardins sont sur des terrains fermés aussi, donc c'est compliqué de les voir, c'est compliqué de les contacter. (Sarah, Jardin partagé Quai Rambaud, 20.11.2017).

L'association Passe-Jardins joue en effet plus sur l'apport de connaissances de base, de savoir-faire sur le jardinage et le faire collectif, que sur le suivi de longue durée des différents jardins existants ; une mission plutôt confiée à la Ville de Lyon et notamment au service Espaces Verts. Passe-Jardins véhicule ainsi une certaine reproduction des savoir-faire dans les jardins et participe à une uniformisation des jardins partagés sur le territoire, allant notamment vers les mêmes principes de permaculture, les mêmes systèmes organisationnels, voire un système de valeurs proches (*via* le respect de la Charte des jardins partagés) promu à la fois par l'association et par la ville de Lyon.

Ce faisant, l'association contribue ainsi à la production d'espaces politiques au sein des jardins partagés en promouvant un certain modèle de développement des jardins, et des valeurs, des modes de participation largement influencés par l'action publique. Aussi, apparaît au travers de l'intervention de cette association Passe-Jardins un espace environnemental, avec la promotion d'activités et de pratiques (respectant les principes de la permaculture) axées vers la préservation des ressources.

Au travers de ces jardins partagés et de l'intervention de différents acteurs institutionnels au travers de leur création et développement, nous avons ici mis en exergue la production de différents espaces sociaux sur ces jardins. Un espace politique tout d'abord, *via* par exemple la charte des jardins partagés de la Ville de Lyon. Il contribue à décliner de façon factuelle un certain nombre de discours et d'enjeux politiques relevant des thématiques du développement durable et de la sauvegarde de l'environnement, mais aussi de la participation citoyenne. Par ailleurs, la mise en réseau des jardins, l'analyse des projets sous l'angle des forces et faiblesses, la recherche de subventions pour ces jardins contribue ici à produire un espace économique dès lors que des logiques issues de la sphère économique (concurrence pour une subvention par exemple) peuvent ressurgir, malgré la logique associative qui est au cœur de ces jardins.

Qu'en est-il cependant pour les jardins de rue ? Bien qu'ils soient très différents des jardins partagés, subissent-ils les mêmes logiques de soutien institutionnel et de production d'espaces sociaux ?

B. La production d'espaces politiques sur les jardins de rue

Les jardins de rue sont directement liés, d'après leur définition et leur historique sur le territoire lyonnais, à la Direction des Espaces Verts. Nous allons donc voir que ces jardins de rue, portés par les habitants, sont très codifiés et institutionnalisés.

9. Du projet au jardin de rue : un processus institutionnalisé

Le processus de construction des jardins est relativement linéaire et semblable à celui des jardins partagés. Une personne intéressée par le concept des jardins de rue et désirant aménager une jardinière, un pied d'arbre ou une portion de rue, va mobiliser des voisins ou personnes de son entourage pour faire une demande aux Espaces Verts. C'est la première phase de repérage. La chargée de mission aux Espaces Verts, en fonction des demandes qu'elle juge solides (notamment si un groupe est constitué, si l'aménagement est possible) se rend sur le terrain et organise une rencontre avec le groupe. Cette première rencontre lui donnera l'occasion, d'une part, d'évaluer le nombre de jardins de rue potentiellement éligibles, d'autre part d'envisager la position ainsi que le traçage plausible des micro-implantations, enfin de mesurer la motivation des habitants. C'est ici la seconde phase.

Une fois que le groupe est constitué, là je propose une rencontre sur site, avec le maximum de personnes, donc c'est en soirée généralement, quand les gens rentrent du boulot. Pour pouvoir tracer à la craie, dans un premier temps, les implantations. Donc là on choisit le nombre : le fait que ce soit à la craie et pas à la bombe de chantier tout de suite permet à la fois aux habitants de se dire qu'ils ont vu peut-être trop, 3 au lieu de 5, et d'autres la veulent à un autre endroit. Ça permet d'observer aussi la pluie. Même si parfois il n'y a pas, il y a un petit avant-toit, ça peut avoir une influence, et l'exposition de la façade, sur l'écoulement de la pluie dans ces implantations. (Emeline, Chargée de mission Espace Verts, 03.11.2017).

La troisième phase, la découpe du revêtement de sol vient ensuite : une fois la demande acceptée, les services de la ville vont faire intervenir une entreprise pour découper le trottoir aux normes données par les Espaces Verts. Vient ensuite la 4^{ème} phase, de nettoyage et d'apport de terre pour la culture. À ce moment, les habitants jardiniers signent et adhèrent à la charte des jardins de rue de la Ville de Lyon.

Enfin, pour le démarrage des plantations, un événement est organisé avec les habitants jardiniers et la chargée de mission des Espaces Verts. Lors de cette journée, elle apporte des plantes fournies par les Espaces Verts pour les jardiniers.

Les plantations vont être réalisées par les habitants, avec une fête de plantation en général. Et là moi j'apporte les végétaux. Donc je leur propose gratuitement, c'est la ville, espace vert, c'est dans le projet de leur apporter les végétaux au démarrage. Sachant qu'à terme, il faudrait qu'ils soient indépendants, autonomes, qu'il n'y ait

plus besoin de faire un apport de végétaux chaque saison de plantation, printemps et automne. (Emeline, Chargée de mission Espace Verts, 03.11.2017)

Bien que les initiatives de créations de micro-implantations soient impulsées par des habitants, nous voyons ainsi à quel point l'institution Espaces Verts est très présente dans la phase de lancement de ces projets de jardins de rue. Le processus d'élaboration des jardins de rue est institutionnalisé et repose quasi exclusivement sur la Direction des Espaces Verts qui recense les demandes, organise la répartition des jardins, planifie leur élaboration. D'ailleurs, la chargée de mission participe même à la journée plantation, à l'inauguration des jardins. Autant d'éléments qui font des jardins de rue des espaces institutionnalisés, mais également pédagogiques – par le biais de la Chargée de mission qui conseille sur les plantes durables à mettre, sur les bonnes pratiques pour l'arrosage, le placement et l'orientation des plantes par rapport à l'ensoleillement.

À partir de là, les habitants restent autonomes sur leur gestion de ces jardins de rue. Le suivi peut se faire *via* les conseils de quartiers, mais aucun véritable contrôle n'est effectué pour voir si les jardins sont bel et bien entretenus. Si certains jardins de rue restent en friche, ils sont signalés par les agents de la voirie, ou par des habitants, et rebouchés dans le cas des micro-implantations florales.

L'aide de la Direction des Espaces Verts va permettre de faciliter les démarches des habitants pour aménager l'espace public : pour les micro-implantations florales et les jardinières, ils doivent signer la charte de parrainage d'une micro-implantation florale (élaborée par les Espaces Verts), stipulant qu'ils s'engagent, à titre individuel et collectifs, à bien entretenir les espaces jardinés convoités. Leur interlocuteur est donc la chargée de mission à la direction des Espaces Verts, et les démarches se limitent ainsi à la prise de contact, constitution d'un groupe et signature de la charte. Cette simplification est évidemment voulue par la Direction des Espaces Verts lyonnais, afin de faciliter l'appropriation des habitants de leur espace de vie et les inciter à passer à l'acte.

Est-ce que ces jardins de rue sont pour autant des dispositifs de l'action publique ? Au contraire des jardins partagés, les jardins de rue ne font pas l'objet d'une politique particulière et sont par ailleurs assez méconnus dans la sphère politique lyonnaise. Ces jardins ont une manière de fonctionner dans la droite lignée de la démocratie participative d'aujourd'hui (Gourgues, 2013). Les habitants s'inscrivant ainsi dans un processus cadré, qui leur est imposé, sans réelle possibilité de concertation (Lascoumes et Le Galès, 2012). Le processus de construction et de qualification de ces jardins de rue produit ainsi des espaces politiques (avec des processus très *Top-down*), puisque largement piloté par la Direction des Espaces Verts, qui est pour l'instant la seule institution qui s'occupe de ces jardins.

10. Une diversité de règles qui marque une emprise institutionnelle sur les jardins de rue

Un certain nombre de règles sont à observer pour l'installation des micro-implantations florales. Elles sont relatives à la réglementation urbaine (et au code de l'urbanisme), notamment au trottoir ; ainsi, l'article 1 du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics décrits, souligne l'obligation d'avoir un trottoir d'au moins un mètre quarante de largeur pour le passage des piétons.⁵⁴ Il s'ensuit que les micro-implantations installées sur un trottoir ne doivent donc pas être trop envahissantes, de sorte qu'elles n'occasionnent pas de gêne pour les piétons. Pour ce faire, leurs tailles sont relativement réduites en largeur. L'idée est d'utiliser les « espaces perdus » de la chaussée, par exemple sous les barrières anti stationnement.

Il faut laisser au minimum 1 m 40 de passage. Pour des questions d'accessibilités, c'est la loi. Après il y a des trottoirs qui font moins d'un mètre 40, donc dans tous les cas, c'est possible de négocier avec le technicien métropole de l'arrondissement. Ce n'est pas rédhibitoire. Ça peut se faire, la plupart du temps c'est en pieds de façade, mais ça fait aussi sous des barrières anti-stationnements, car c'est un espace perdu. (Emeline, Chargée de mission Espace Verts, à 03.11.2017)

Une seconde règle concerne l'utilisation de produits favorisant la pousse des plantes. L'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces publics de la Métropole de Lyon a été interdite depuis le 1^{er} janvier 2017. Et cette disposition s'applique bien évidemment aux jardins de rue. L'utilisation de produits naturels est ainsi fortement encouragée, là encore par les Espaces verts.

L'entretien régulier de ces jardins de rue reste, comme pour les jardins partagés, une des règles majeures à respecter pour les jardiniers. Si ces espaces viennent à être abandonnés, ils peuvent en effet affecter l'image de la ville. Une autre règle édictée par les Espaces Verts concerne la nécessité de former un groupe. Pour des raisons d'entretiens, de régularité, de saisonnalité et d'abandons potentiels, les Espaces Verts ne prennent en compte que les demandes collectives de groupes, qui en revanche, n'ont pas besoin de se constituer en association. Le fonctionnement des jardins de rue ne demande pas pour l'instant la constitution d'une association, car il n'y a pas – encore - de procédure de location de terrain impliquant de fait la constitution d'une entité juridique.

Nous on est parti sur le constat que pour qu'un projet dure, il faut qu'il soit collectif. Car si la personne déménage, on se retrouve avec un trou dans le trottoir. Bon ce n'est pas dramatique si ce sont des espèces spontanées, de la flore sauvage, ça l'est un peu plus si ce sont des espèces invasives qui commencent à venir. Mais bon, nous l'idée c'est que ces projets vivent. Et qu'il y ait un entretien qui soit fait. Quand les

⁵⁴<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000646680>

gens partent en vacances, c'est bien s'il y a des relais d'arrosage qui puissent être faits, et pour ça il faut qu'il y ait un collectif. (Emeline, Chargée de mission Espace Verts, à 03.11.2017)

Ainsi, les règles de base de ces jardins de rue peuvent être résumées comme suit (Ansart, Boutefeu, 2013, p3) :

- maintenir le passage possible sur le trottoir d'au moins 1,40 mètre ; cette règle n'étant pas toujours respectée du simple fait que certains trottoirs ne sont pas aussi larges ;
- ne pas utiliser de désherbant ou de produit chimique, dans la logique de la Métropole et de la Ville de Lyon et, depuis 2017, des villes françaises ;
- n'apporter aucun engrais, ne pas choisir de plantes épineuses, pour la sécurité des passants et notamment des enfants ou des animaux (ce problème de sécurité renvoie par ailleurs à un problème assurantiel, à qui appartient ces micro-espaces ?) ;
- ne pas planter au pied des poteaux et du mobilier urbain, pour éviter la dégradation de ces derniers sur le long terme ;
- ne pas recourir aux plantes grimpantes aux pieds des arbres ;
- arroser les plantations, tailler régulièrement les végétaux, et ramasser les feuilles mortes et déchets verts afin de tenir le trottoir dans un état de propreté permanent.

Ces jardins de rue doivent respecter les canons esthétiques des parcs publics, par exemple. L'initiative habitante se retrouve ainsi fortement encadrée par la Direction des Espaces Verts mais aussi par les règles et codes de l'urbanisme, notamment en ce qui concerne la chaussée et l'espace nécessaire pour circuler. Ces espaces hybrides (pris entre l'espace public et le privé) sont ainsi des espaces politiques, mais aussi paysagers, car devant respecter une certaine esthétique de la ville.

11. Spatialité citoyenne et responsabilisation des habitants

Ces jardins de rue sont ainsi des objets qui prennent corps sur l'espace public, et qui n'appartiennent pas réellement aux jardiniers : ces derniers ont un ensemble d'injonctions, d'obligations vis-à-vis de leur petite parcelle, mais celle-ci reste la propriété de la ville, faute de convention d'occupation signée. À la différence des jardins de rue à Paris, où le dispositif mis en place par la ville permet aux habitants de s'approprier légalement un petit coin de trottoir avec une convention passée avec la ville.

Ce sont ainsi les habitants – qui en ont fait la demande – qui entretiennent ces jardins de rue, à partir la première journée de plantation. Cela étant, rien n'oblige légalement les jardiniers à entretenir ces espaces. Leur engagement vis-à-vis des Espaces Verts n'est en effet que moral. L'auto responsabilisation des jardiniers pour l'entretien d'un espace public constitue à la fois le moteur et le ciment de cet engagement. Malgré le manque d'officialisation et de conventionnement entre la Ville et les jardiniers, ces derniers se sentent en effet « responsables » des parcelles qui leur ont été confiées. Susanne, qui s'occupe de quelques micro-implantations dans la rue devant sa maison à Montchat, a dans l'idée que ces micro-jardins sont nominatifs, et elle ressent une certaine responsabilité vis-à-vis de la Ville.

On est responsable de chaque parcelle, chaque carré. Et chaque carré correspond à une maison ; enfin on prend le nombre de carrés qu'on veut. Mais on est responsable. Je crois que c'est nominatif vis-à-vis des espaces verts, de la mairie ou je ne sais pas quoi. C'est marqué que j'ai trois carrés, que les voisins en ont 2... (Susanne, Micro-implantations florales Montchat, 13.12.2017).

L'importance donnée par les jardiniers à cette question de leur engagement fait sans doute écho au fait que les jardins de rue manquent, pour l'instant, d'une véritable législation autour de leur présence dans le monde urbain (qui est pour le moins complexe en matière de droit, nous l'avons vu tant ces espaces sont pris dans l'espace public), mais aussi d'un contour politique plus prégnant.

Je ne me sens pas du tout obligé de le faire, d'entretenir régulièrement mes MIF. Mais je le fais car il s'agit d'un engagement envers la rue, envers les autres, envers les voisins. Si eux le font, alors je le fais aussi. C'est une question d'entretien finalement. (Mathilde, MIF Montchat, 13.12.2017)

Nul doute encore qu'il s'inscrit dans les rapports que les jardiniers nouent avec le service des Espaces Verts, et que c'est à l'aune de ce rapport que la question de leur propre responsabilité et leur engagement moral prend toute sa consistance.

On veut que les habitants prennent en main le devant chez eux, voire la rue sur le long terme. C'est comme ça que le projet de Rennes a commencé. On y va petit à petit, on ne les oblige à rien, mais c'est très bien s'ils sont autonomes dans la gestion de leur rue par la suite. (Emeline, Chargée de mission Espaces Verts, 03.11.2017).

Ces jardins de rue sont donc des espaces hybrides, où la responsabilité des jardiniers vis-à-vis de leur jardin est primordiale. C'est donc la responsabilité individuelle, de tout un chacun, qui va faire la durabilité et la qualité de ces jardins de rue. Cette idée de responsabilité individuelle vis-à-vis du jardin rejoint la thématique actuelle de la responsabilisation des individus (Duvoux, 2012 par exemple) : tout individu est responsable de sa destinée et a, selon ce discours, toutes les cartes en main pour réussir. Les jardins de rue produisent en ce sens, aussi une spatialité citoyenne, de responsabilisation vis-à-vis de l'espace public.

12. Un soutien institutionnel sous la forme d'apport de plantes et de démarches simplifiées

La gestion de ces jardins sur la Métropole repose sur un consentement entre la Voirie (gestionnaire et chargé de l'entretien des espaces de la ville, de la métropole), la Direction des Espaces Verts et un collectif d'habitants.

Les jardins de rue ne sont pas spécifiquement prévus dans les financements de la ville de Lyon. Ces projets ne bénéficient donc pas de financements directs de la part des municipalités. En fait, les financements de certains jardins de rue sont dépendants de leur

situation géographique ; l'association Brin d'Guill et ses micro-implantations ont, par exemple, bénéficié de financements s'inscrivant dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, financements obtenus essentiellement grâce au jardin partagé l'Îlot d'Amaranthes.

L'aide à ces jardins consiste moins en des financements, finalement peu nécessaires pour ces petits projets bénévoles, que de facilitation pour leur installation. Comme expliquée précédemment, la Direction des Espaces Verts peut ainsi faire le lien entre le groupe d'habitants et la ville pour permettre la découpe du trottoir pour les micro-implantations florales. La sollicitation de l'entreprise intervenant pour modifier ainsi la voirie a ainsi un certain coût, arrondi par les services à 50 euros par Micro-implantations, soit des « chantiers qui vont de 1000 à 3000 euros selon la quantité ». L'intervention par une entreprise spécialisée, et le relais par la Direction des Espaces Verts, est un moyen pour la ville de s'assurer que les trous creusés le seront sur des espaces sûrs, c'est-à-dire non traversés en dessous par des câbles d'électricité ou par des arrivées d'eau.

La Direction des Espaces Verts assiste aussi les jardiniers *via* un apport de plantes, que ce soit pour le départ du projet ou pour une nouvelle saison. Cela permet aux jardiniers d'éviter de mettre la main à la poche pour aménager leurs jardinières ou micro-implantations florales. Les froidures de l'hiver ou les périodes de sécheresse peuvent fortement impacter le développement des fleurs qui sont ainsi soumises à de fortes contraintes. De même, certaines peuvent être détruites lorsque les jardins subissent des actes de vandalisme. Aussi les aides que peuvent recevoir les jardiniers leur donnent la possibilité d'en replanter chaque fois que nécessaire. Cet apport de plantes peut ainsi permettre aux jardiniers de réaliser des économies. Ces plantes apportées sont cultivées par une structure de l'agglomération de Lyon, situées à quelques kilomètres de la ville, dans un grand espace permettant de produire des plantes locales à destination des parcs municipaux. Encore une fois, cet apport de plante se fait avec l'idée que les jardiniers doivent, au bout d'un certain temps, être autonomes dans la gestion de leurs micro-implantations florales, même si des vols ou vandalismes peuvent participer à la détérioration de ces plantes.

On a une capacité de produire énormément de végétaux à la ville, on a des serres qui sont à une heure de Lyon, où on produit tous les végétaux qui sont mis sur les espaces publics. (...) Moi j'apporte les végétaux. Donc je leur propose gratuitement, c'est la ville, espace vert, c'est dans le projet de leur apporter les végétaux au démarrage. Sachant qu'à terme, il faudrait qu'ils soient indépendants, autonomes, qu'il n'y ait plus besoin de faire un apport de végétaux chaque saison de plantation, printemps et automne. Dans les faits c'est difficile, car on est sur l'espace public donc il y a forcément du vandalisme, des vols, des détériorations liés aux chiens. (Emeline, Direction des Espaces Verts de Lyon, 04.11.2017).

Dans les faits, les jardiniers de rue restent encore très dépendants de cet apport de plantes. Lucie, qui gère différents groupes de jardiniers sur le quartier de Montchat, témoigne de cette situation.

En fait on reçoit toujours notre apport de plantes de la part des Espaces Verts, même après quelques années... Certains jardiniers comptent trop dessus et ne veulent rien planter ou acheter d'eux-mêmes. Ça reste gratuit donc ils en profitent. Je continue de faire le lien entre les demandes de certains et les Espaces Verts donc, ça me permet aussi de voir mes voisins à l'occasion de la remise. (Lucie, MIF Montchat, 17.11.2017)

Le support de la Direction des Espaces Verts permet également aux jardins de rue de bénéficier d'un premier temps d'animation au lancement. Un événement organisé par les jardiniers peut en effet bénéficier d'un soutien institutionnel, que cela se manifeste, par exemple, par la présence de la chargée de mission ou par la mise à disposition de moyens pour aménager des espaces de dégustation de produits offerts aux publics. Ce premier temps d'animation est dédié aux plantations des premières fleurs dans les jardinières et micro-implantations florales. Cela offre notamment la possibilité aux jardiniers amateurs de travailler ensemble. Cette journée a aussi une visée de sensibilisation auprès des habitants. Sa tenue contribue à ce qu'ils puissent envisager, d'une part, qu'il est possible pour eux d'aménager l'espace urbain public proche de chez eux, d'autre part qu'un mouvement collectif pour travailler à plus de nature en ville est tout à fait envisageable. L'idée de cette journée est, enfin, qu'elle soit suivie par d'autres journées de plantations.

Là encore, le suivi de la Direction des Espaces Verts pour les jardins de rue, *via* un apport de plantes renforce l'espace politique des jardins de rue. Nous allons voir comment cet espace politique se construit aussi au travers d'un temps institutionnel dans lequel sont pris les jardiniers.

13. Des jardins de rue pris dans un temps institutionnel

Si la démarche pour démarrer un jardin de rue semble simple, il n'en reste pas moins que le temps d'attente peut être relativement long, surtout aux yeux des habitants. Entre le temps de constitution d'un groupe, de prise de contact avec la chargée de mission, de rencontre, de sollicitation de l'entreprise par les Espaces Verts (qui intervient habituellement deux fois par an pour creuser les trous sur plusieurs quartiers et rentabiliser ainsi le déplacement), et la mobilisation de deux ouvriers pour l'occasion, l'attente peut aller de 3 à plus de 10 mois. Cela dépendra bien souvent de plusieurs facteurs : de la date de la demande, de la faisabilité du projet, de la disponibilité du collectif d'habitants, autant d'aspects que le service des Espaces Verts ne maîtrise pas.

Si la Direction des Espaces Verts est un support incontournable pour le démarrage de ces projets de jardins de rue, notamment pour leur installation et leur légitimité à exister dans l'espace public, elles deviennent par la suite moins présentes et laissent ces initiatives exister. La chargée de mission de la Direction des Espaces Verts souligne ainsi la nécessité de ne pas trop assister les habitants et de les encourager à prendre très vite le relais, de sorte qu'ils arrivent à se débrouiller par eux-mêmes, une fois le projet lancé. En résumé, l'institution se présente comme un acteur dont le rôle doit se limiter à un travail de facilitation du

développement de ces jardins, laissant ensuite les habitants s'exprimer. Ce faisant, les habitants sont mis en situation d'incarner la figure d'un « client idéal » (Becker, 1997) qui s'engage dans le collectif tout en respectant les limites et le cadre tracés et prévus.

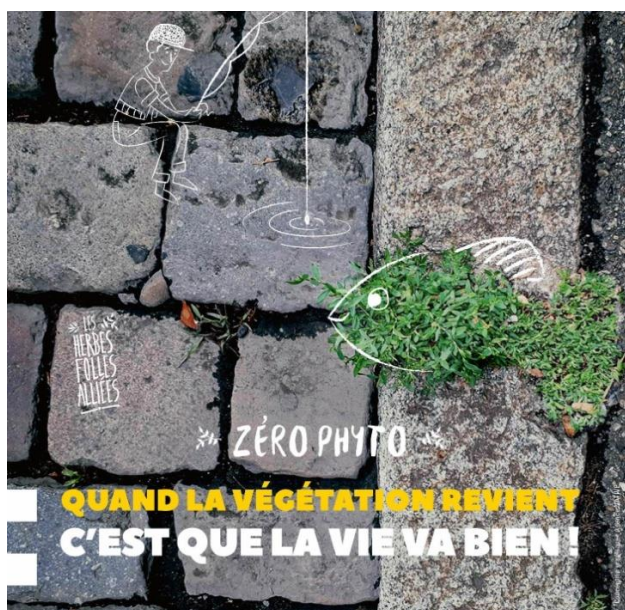
On a apporté beaucoup de plantes, les services sont intervenus pour les hôtels à insectes, et finalement les habitants ont organisé leur matinée, sans moi. Ils avaient juste besoin de deux trois choses quand même, mais c'était très très peu. La ville est bien support au démarrage, mais au bout d'un moment c'est au citoyen de faire avec les moyens du bord. Et ils arrivent à faire des supers trucs sans être assistés. (Emeline, Chargée de mission Direction des Espaces Verts, 04.11.17)

Si cette volonté d'autonomie pour les collectifs d'habitants est bien présente dans les discours, là encore le temps d'attentes pour les projets de jardin renforce une dépendance des habitants aux processus institutionnels (temps de mise en place, disponibilité des acteurs des espaces verts, de l'entreprise pour creuser les trous dans le trottoir...). La spatialité politique est donc aussi empreinte d'un temps institutionnel nécessaire.

14. La communication publique autour des jardins de rue

En 2017, la métropole a lancé une campagne de communication « Zéro Phyto » pour promouvoir la non-utilisation des produits phyto sanitaires sur les espaces publics du territoire, à destination des services de voirie, mais aussi du grand public. Cette campagne visuelle associe la non-utilisation de produits chimiques – et donc la promotion d'une pratique « écologique » - avec la mise en avant des fleurs et de la nature spontanée dans l'espace public urbain. Ceci par des montages photos mettant en scène des « herbes folles » - c'est-à-dire poussant sans intervention jardinière. Cette campagne de sensibilisation vise à faire accepter la nature dans l'espace public, et même si elle n'évoque pas explicitement les jardins de rue ou les micro-implantations florales, elle peut contribuer à faire reconnaître ces petites touches de nature. Ce type de campagne (illustrations 26) marque un moment important dans l'histoire de la nature en ville, puisqu'elle rompt avec une vision traditionnelle et moderniste de l'herbe, considérée en ville comme de la « mauvaise herbe » (Corbin, 2017) et s'inscrit dans une vision caractéristique de H.D. Thoreau, qui considérait que l'herbe sauvage donne vie aux lieux et permet de mettre en valeur même un sol à l'abandon (Thoreau, 2007).

Illustrations 26 : Campagne de promotion du « zéro phyto » par la métropole lyonnaise (extrait)



Source : Métropole de Lyon

Encadré : Les Habitants Main Vertes (Oullins) : une initiative encouragée par les institutions locales

L'action des Habitants Mains Vertes est directement issue d'un projet d'une association de quartier, les Robins des Villes. Le Centre social, dans le dispositif Politique de la Ville, souhaitait accompagner les habitants dans la métamorphose de leur quartier, qui souffrait alors d'une image très associée à l'industrie, voire au quartier en friche : une image même intériorisée par les habitants « *c'est le cœur de la ville d'Oullins. 2011, on avait une mauvaise image, et c'était un autre monde pour les autres* » (Boris, Habitants Mains Vertes, 05.01.17).

Via l'Association, un habitat a fait émerger l'idée d'aménager des jardins de rue dans les rues du quartier. Une première opération de fleurissement est alors engagée par l'association, avec la récupération de graines de fleurs sauvages par le biais de Urban Bees, en 2012. Les habitants commencent à nettoyer certains endroits du quartier pour pouvoir planter sur certains espaces verts, auparavant lieux de dépôts de divers détritux. Ils organisent ainsi un certain nombre de « plantations sauvages » dans le quartier de la Saulaie.

Durant l'été, l'association profite d'une exposition Art et Petite Enfance pour promouvoir les premières plantations, encourager les habitants à s'approprier et à arroser ces espaces fleuris. Devant le succès de cette première initiative, un Fonds d'initiative local est mobilisé par l'équipe pour continuer le projet : organisation d'ateliers et d'animation pour les fêtes de quartier, production et vente de calendrier pour continuer de financer l'initiative. Les années passant, les habitants, avec l'aide du Centre social, fabriquent même des bacs pour les fleurs ; dont certains sont installés par Grand Lyon Habitat, qui participe à certaines animations du quartier.

Ces bacs-là, ce sont des logements Lyon Métropole Habitat, quand ils ont vu la différence, et que ces bacs étaient entretenus, ils ont joué le jeu, ils nous ont installé, dans le petit square, des groupes de 4 blocs pour 16 bacs. À partir de là, la première année, ils nous ont financé nos outils, remboursé une année entière d'achat de graines, de fleurs. (Michelle, Centre Sociale de la Saulaie, 22.12.17).

Les Habitants Mains Vertes sont ainsi un collectif d'habitants qui utilise maintenant son propre logo et code de couleurs pour montrer que ces jardins de rue sont une initiative d'habitants du quartier (illustration 27). Ils prennent contact également la mairie pour avoir l'autorisation de mettre des jardinières dans l'espace public. En 2014, certains membres de l'initiative partent avec une délégation de jardiniers et responsables des Espaces Verts à Milan (Lyon est jumelée entre autres à Milan et Turin) pour observer et rencontrer les jardiniers habitants italiens, de différents community gardens et d'initiatives de jardins de rue. Une délégation italienne viendra ensuite visiter les différentes initiatives vertes de la Métropole, et l'initiative Habitants Mains Vertes a été mise en avant et les jardins visités, présentés par Boris, l'initiateur.

Cette initiative met en exergue la manière dont le Centre social, un bailleur privé et des habitants peuvent travailler de concert pour l'instauration et l'entretien de jardins de rue, toujours dans un cadre donné par les institutions.

Si ces jardins de rue restent d'initiatives habitantes, l'initiative se coordonne avec des dispositifs institutionnels (liés notamment au jumelage de la ville), et produit à la fois un espace politique (où s'expriment différentes institutions du territoire, notamment le Centre social), et un espace de sensibilisation des habitants, puisque l'idée de Boris, l'initiateur, est de faire travailler les habitants sur leur propre cadre de vie, afin qu'ils puissent reprendre en main la production de ce cadre de vie.

Illustration 27. Initiatives de jardins de rue Habitants aux Mains Vertes de Oullins



Source : Bally Frédéric

L'analyse des règles et des financements régissant ces jardins de rue permet là encore de faire ressortir les espaces produits par l'institution. Un espace politique tout d'abord, tant l'institution, notamment la Direction des Espaces verts, est présente dans la constitution de ces jardins de rue, ceux-ci n'étant pas encore un dispositif en tant que tel. Même les bacs des Incroyables Comestibles ont besoin d'autorisations de la ville, de sorte que l'association doive se coordonner avec la municipalité pour organiser des évènements de plantation. Cette spatialité institutionnelle comporte ainsi différentes dimensions : apports de fleurs, animations de journées de plantation, intervention d'une entreprise, temps institutionnel nécessaire, campagne de communication et processus d'aménagement de départ. L'espace conçu par l'institution est aussi social, pour favoriser la rencontre entre les habitants et voisins, et mieux interpeller les passants à l'attractivité de certaines rues. Enfin, ces jardins sont aussi un espace de sensibilisation des habitants à la nature en ville, mais aussi à l'importance (et la possibilité) de prendre en charge, à leur niveau, l'aménagement du territoire, en commençant par la rue. L'idée est de donner envie à d'autres d'imiter ce processus, pour multiplier les jardins de rue et donc les « continuités vertes ». L'espace conçu est donc aussi citoyen, avec des dimensions comme la participation à la vie de quartier et l'aménagement des rues par les habitants.

Les différentes interventions des institutions dans les processus constitutifs des jardins collectifs se combinent ainsi à des attentes qui sont là encore productrices d'espaces sociaux.

C. Les attentes institutionnelles et politiques envers les jardins, créatrices d'espaces sociaux

Nous l'avons vu, les acteurs politiques et institutionnels (Mairie, Métropole, Espaces Verts) sont très présents dans les processus de construction des jardins collectifs. S'ils sont incontournables pour des questions de droit, de propriété, ils sont aussi très présents du fait de leurs engagements, qu'ils soient financiers, organisationnels ou encore matériels. De fait, ces acteurs formulent un ensemble d'attentes qui vont influencer la manière de fonctionner de ces espaces. Ils attendent des retours sur investissement en termes de lien social, de citoyenneté, etc. Il est nécessaire que ces espaces aient une utilité. Nous montrons ici que ces espaces sont le support d'attentes et que ces attentes peuvent aussi produire des espaces sociaux, qui vont au-delà de l'espace politique identifié et qualifié au travers de ce chapitre. Il importe toutefois de préciser que les acteurs politiques et institutionnels connaissent de manière relativement inégale les jardins collectifs : si les jardins partagés sont aujourd'hui sur le devant de la scène – médiatique et politique notamment, les jardins de rue sont moins populaires. Les représentations et attentes politiques traitent donc quasi exclusivement des jardins partagés. En tant qu'acteurs prêteurs (du terrain), financeurs, qui laissent des habitants aménager des espaces publics, ils formulent un certain nombre d'attentes vis-à-vis de ces jardins, et donc des représentations : des fonctionnalités sociales, pédagogiques et écologiques, une nature maîtrisée et délimitée sur ces jardins, des espaces productifs et alimentaires, et des espaces qui doivent créer du lien social.

15. Des attendus orientés vers la fonctionnalité des jardins collectifs

L'exemple de New York dans les années 90 montre que les acteurs politiques ont des attentes très différentes par rapport aux jardins collectifs : soutenus et développés par certains dispositifs de l'action publique, comme « Green thumb », les community gardens ont en effet connu un coup d'arrêt au changement de l'équipe municipale de la ville en 1995. À Lyon, les jardins collectifs bénéficient d'une image plutôt positive auprès des acteurs institutionnels et politiques depuis leur apparition, et sont soutenus par divers financements et dispositifs, reposant en grande partie sur la bonne volonté de ces acteurs. Ce fort développement des jardins collectifs dans les villes françaises – et autres à l'international – s'accompagne d'une certaine vision du jardinage urbain, et notamment de leurs bénéfices pour la ville.

D'abord, les jardins collectifs ont ainsi différents objectifs, à la fois sociaux, environnementaux et culturels principalement (Lecat, 2008), listés par les acteurs associatifs :

- permettre la rencontre entre les habitants dans une démarche citoyenne ;
- favoriser la participation des habitants à la vie du quartier et les faire devenir acteurs ;
- contribuer aux échanges de savoir et à la mixité sociale ;

- développer un espace de vie publique favorisant les liens intergénérationnels entre différents publics ;
- proposer un terrain pédagogique pour les écoles, centres de loisirs et autres associations de quartier ;
- développer des actions dites « éco-citoyennes », telles que le jardinage biologique, recyclage des déchets, gestion des eaux de pluie... ;
- amener les individus à s'interroger sur leurs pratiques et plus globalement au développement durable.

Le site de la Ville de Lyon⁵⁵ dresse une liste très proche de ce que permettrait la pratique dans les jardins partagés : une meilleure alimentation, un réel impact sur la santé des jardiniers, un moral regonflé au contact de la "terre" et des autres, un lien renforcé entre les habitants d'un quartier, une contribution au bien-être. Couplée aux propos des acteurs institutionnels interrogés, cette liste nous permet de dresser quatre grandes attentes de ces acteurs par rapport aux jardins collectifs :

- une esthétique urbaine : embellissement du quartier, avoir un jardin bien entretenu qui contribue au paysage urbain, ceci pour améliorer le cadre de vie ;
- une production locale : favoriser l'agriculture urbaine ;
- un développement du lien social et de la cohésion entre les habitants du quartier,
- l'implication du citoyen dans son cadre de vie, dans la construction de celui-ci.

Ainsi, si la municipalité, la région, accordent une partie de leur budget à l'aide de ces jardins, et réserve une partie de leur terrain, ces différents jardins, partagés et de rue, se doivent donc de produire du lien social, d'embellir le quartier ou la rue voire d'être productifs côté jardinage et arborer autant de belles fleurs de saison que de beaux légumes, prêts à être consommés.

16. Des espaces qui doivent présenter une nature maîtrisée

Les représentations politiques peuvent être visibles dans des documents de communication. Prenons un exemple au-delà de la Métropole lyonnaise tout d'abord avec le projet Bordeaux 2030, qui s'illustre avec ce type de photo (illustration 28) montrant la rue Kléber, une rue particulièrement minérale, projetée dans l'avenir et incorporant des jardins de rue. L'image montre un fleurissement généreux, mêlant à la fois les plantations de trottoirs, des arbustes, mais aussi du gazon et des plantes grimpantes ; ce fleurissement abondant se mêle irrémédiablement aux habitants, présents dans la rue, profitant d'un moment, chacun ayant l'air de vaquer à ses occupations dans une certaine allégresse. Cette projection évoque l'appropriation habitante telle qu'elle est perçue et voulue par les institutions : les habitants sont dans la rue et profitent de l'espace public, donnant une ambiance « village » au quartier. Certes, cet exemple n'est pas local, mais illustre une représentation de la nature très prégnante au niveau aménagement du territoire et politique.

⁵⁵<https://www.lyon.fr/cadre-de-vie/gestion-environnementale/les-jardins-partages>

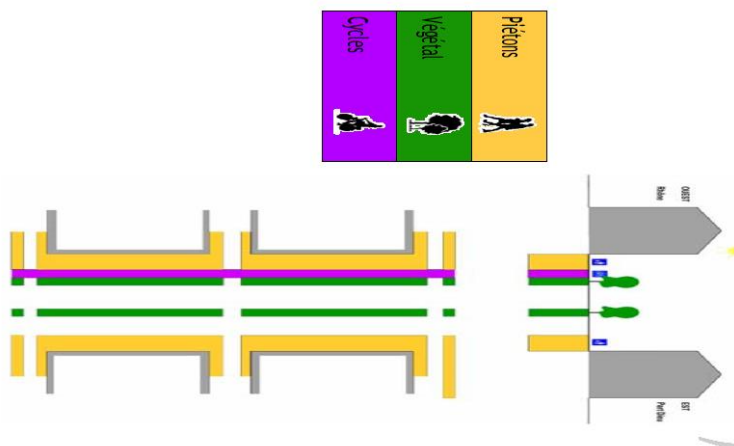
Illustration 28 : Projection de la rue Kléber à Bordeaux



Source : <http://www.bordeaux2030.fr/bordeaux-demain/recentes/marne-kleber>

Autre exemple, lyonnais cette fois, le réaménagement de la Rue Garibaldi⁵⁶, et notamment la concertation habitants acteurs publics ayant démarré en 2010, montre (illustration 29) l'importance du végétal et de la piétonnisation des rues pour ces acteurs : qu'elle prenne la forme d'arbres ou de végétaux jardinés. Le végétal prend ici une place bien délimitée, entre la chaussée et la piste cyclable : il permet de séparer les piétons et cyclistes, des automobilistes, et de séparer les voies des automobilistes.

Illustration 29 : Plan pour le réaménagement de la rue Garibaldi, Réunion Publique 8.11.2010



Source : Grand Lyon

Encore une fois, ce mouvement institutionnel, allant vers les petites touches jardinées et plus ou moins spontanées en ville, rompt avec une vision assez ancienne de la nature en ville, comme élément perturbateur de l'ordre urbain. B. Lizet montre par exemple, par l'étude des « Promenades de Paris » de J.C. Alphant, que même si la ville de Paris était particulièrement

⁵⁶ Consultable ici : <https://www.grandlyon.com/projets/lyon-rue-garibaldi.html>

volontaire au 19^{ème} siècle pour la nature en ville, celle-ci restait ordonnée, alignée, et « l'exotisme expérimental » n'était pas de mise sur les trottoirs, où les plantations étaient chassées (Lizet, 1989). La spontanéité de la nature est ici bannie au profit d'une organisation minutieuse de sa présence dans la ville. La nature spontanée, qualifiée « d'herbes folles » aujourd'hui, a souffert d'une vision et de représentations fortement négatives au cours de l'histoire – que ce soit en milieu rural ou urbain : herbes pouvant empêcher la récolte des agriculteurs à déraciner, gênant la propreté urbaine, elles évoquent la sauvagerie, l'inutilité, le peuple (Corbin, 2017), et seules quelques catégories de population, poètes, classes bourgeoises au 17^{ème}, perçoivent une certaine beauté dans ces herbes. Se distinguent ainsi dans ces perceptions une « bonne » et une « mauvaise » nature (Lizet, 1989).

Ces représentations sont encore très présentes aujourd'hui chez certains habitants, qui perçoivent l'émergence d'une nature spontanée dans l'espace public urbain comme la traduction d'un « laisser-aller » de la part de la municipalité dans l'entretien, voire de l'abandon de certaines de ses missions : du moins, d'après le témoignage d'Élodie, des services de la voirie dans le 4^{ème} arrondissement. Cependant, sommes-nous ici dans une représentation habitante toujours en vigueur – potentiellement chez certaines générations ? – ou dans une inquiétude des aménageurs (Arnould et al., 2011), soucieux de rester dans une nature aménagée et non sauvage ?

On a vu ça pour les cimetières, ça a été le premier endroit en 0 phyto sur la vile, donc réapparition d'espèces animales qui n'y étaient plus comme les hérissons et surtout les cimetières s'adressent surtout aux vieux. Eux ils ont vu les herbes envahir leur cimetière qui était très minéral avant et ils croient qu'on néglige la chose. Pour eux c'est un acte de négligence. On abandonne le cimetière et les morts. (Élodie, Services voiries Croix Rousse, 04.05.18).

Ces représentations sont, selon certains jardiniers, fortement associées à une catégorie bien particulière de population. Ce propos – caricatural – met tout de même en scène deux visions de la nature qui s'affrontent aujourd'hui : une tendance à l'ordre, pour une nature délimitée, hors des espaces publics praticables et sans spontanéité, et une tendance « sauvage » (au sens de laisser pousser sans maîtriser) qui prône une nature omniprésente pour embellir la ville. Le béton, les pavés représentent ainsi la modernité et une certaine promotion sociale pour des populations venues de la campagne pour la ville. Ici, la nature doit être fonctionnelle, et elle est principalement perçue pour ses vertus économiques et récréatives (Van der Windt et al., 2007).

Les vieilles mamies qui allaient à la messe avec leur rouge à lèvres de travers et leurs bigoudis, impossibles de les attirer, des femmes d'ingénieur à la retraite. Pour beaucoup, ce sont des personnes qui étaient issues de la campagne, et il fallait monter socialement pour elles : il ne fallait plus de jardin, de nature, il fallait du bitume, bétonner les allées pour que ce soit propre. (Clara, Jardin partagé de l'Église, 23.03.18)

Il faut préciser que la présence d'herbes folles, d'une flore spontanée, apparaît comme inévitable depuis que l'utilisation de produits phyto sanitaires est interdite sur l'espace public, notamment car les services de voirie ont plus de difficultés à retirer ces herbes ; ils doivent les arracher à la main ou utiliser une machine particulièrement bruyante et encombrante.

La métropole est passée en 0 phyto sur le nettoyage et le fait de couper les petites herbes qui poussent à droite à gauche. Dans le nettoyage, il n'y a plus d'eau ou très peu, et du coup, beaucoup de plantes poussent dans les bouches d'égout, les rigoles.
(Sophie, Élué Croix Rousse, 04.05.18).

Si cette représentation concerne quelques habitants, notamment sur cet arrondissement, elle émane également des services de la voirie, de la ville et de la métropole. Ceux qui entretiennent et nettoient les trottoirs voient en effet d'un moins bon œil la présence d'une nature spontanée dans la ville, d'une part, pour des raisons esthétiques, d'autre part pour des problèmes pratiques (difficile de nettoyer la rue et de contourner certains emplacements de nature spontanée, difficile de retirer aussi ces herbes, critique potentielle de passants...), enfin, pour des questions de sécurité, car des problèmes d'infiltration d'eau dans le sol peuvent être déclenchés par un arrosage trop conséquent ou une mauvaise conception des micro-implantations florales au départ.

Car les services de nettoyage et de voirie n'aiment pas ces MIF. Ça fait un trou dans le trottoir, il peut y avoir des problèmes d'infiltration, ça devient des aires canines, c'est leur idée à eux. Effectivement, on n'a pas les services avec nous là-dessus.
(Sophie, Élué Croix Rousse, 04.05.18).

La représentation analysée ici est essentiellement basée sur l'idéologie hygiéniste du 19^{ème} siècle (Berque, 2010), réagissant alors au « miasme urbain » (Barles, 1999) : cette représentation se base principalement sur trois motifs : l'air, la lumière et la verdure. Représentation véhiculée ensuite par Le Corbusier ou par l'ouvrage de Tanaka Kakuei, de 1972, « Restructurer l'archipel Nippon ». L'accent est mis principalement sur la quantité : plus il y a de nature en ville, mieux c'est. Mais la représentation dominante des parcs publics, depuis le 19^{ème} siècle, comme devant être des espaces propres, où la nature est instrumentalisée et au service des habitants (et de la ville, car elle permet aussi d'attirer des touristes) reste en vigueur aujourd'hui. Ce malgré le développement de parcs « champêtres » (Arnould et al., 2011), comme celui de Gerland, conçu par le paysagiste Michel Corajoud en 2000, et présentant des groupements de hautes-herbes, des espèces, matières et compositions proches du milieu campagnard.

Pour les acteurs institutionnels interrogés, le jardin collectif ne doit pas être un espace sauvage, mais un espace où l'homme domine la nature et la rend accessible à tous. Seuls deux acteurs interrogés (acteurs institutionnels) mettent en avant une certaine indulgence, voire sont favorables à l'émergence de nature en ville, qui ne soit pas forcément maîtrisée et contrôlée. Élodie, du service voirie du 4^{ème} arrondissement, évoque l'acception sociale des jardins de rue sur son quartier, en y étant particulièrement favorable.

Avant c'était une nuisance ces petites herbes, maintenant c'est un truc positif. Avant c'était l'équivalent d'une déjection canine ou un mégot de cigarette. Maintenant la moitié des habitants voient ça comme quelque chose de positif. Seuls quelques-uns, toi tu vois ceux qui se plaignent. On ne voit pas ceux qui sont contents que les herbes envahissent les trottoirs, on voit que les 3 personnes qui ne sont pas contentes. (Élodie, Services voiries Croix Rousse, 04.05.18).

De même, Émeline, la chargée de mission aux Espaces Verts, est très engagée pour développer les jardins de rue et faire en sorte que les micro-implantations florales émergent de « manière spontanée » (c'est-à-dire là où l'institution a donné son accord). La vision d'une nature contrôlée en ville ne change ainsi pas réellement : les jardins partagés doivent présenter des parcelles organisées, non-fouillis et non trop sauvages, tandis que les jardins de rue viennent incarner une nature qui dépasse du béton, mais qui reste autant maîtrisée que celle habituellement présentée dans les projets urbains.

17. Des espaces qui doivent être productifs et alimentaires

Dans l'histoire, si le jardin n'est pas l'équivalent du champ, mais plutôt une déclinaison à moindre échelle pour les besoins de la maison, il n'en reste pas moins nourricier et producteur de denrées spécifiquement destinées à la famille, et faisant ainsi l'objet d'une attention toute particulière : le jardin doit produire quelque chose, et profiter à ceux qui l'entretiennent. Le point de vue d'un élu de la ville de Lyon est particulièrement parlant sur les représentations associées aux jardins partagés, quand il aborde les demandes de certaines associations pour aménager un terrain appartenant à la Métropole. Le jardin collectif est, pour lui, principalement nourricier, et fait ainsi pleinement partie de la problématique de l'agriculture urbaine ; l'enjeu premier n'est ainsi plus social ou pédagogique, mais nourricier.

Elles me disent « on aimerait bien faire des jardins potagers nourriciers, on était sur les jardins partagés lien social », ce qui m'énerve d'ailleurs, c'est d'abord nourricier un jardin. Mais on peut y ajouter du lien social. Bref, « on voudrait faire un jardin nourricier, et on voudrait bien en faire 6 et on aimerait bien que tu nous finances là-dessus ». Je dis pourquoi pas, un jardin étant d'abord nourricier, moi je ne vois pas de problème. (Bruno, Élu Ville de Lyon, 16.12.2015)

Les entretiens menés avec des acteurs politiques et institutionnels locaux font ressortir cette même représentation du jardin, qui est de fait associée à l'agriculture urbaine, donc à la production alimentaire, même si cette fois la dimension sociale est reconnue comme étant l'une des composantes principales.

C'est avant tout une affaire de socialisation ces jardins, mais ils sont aussi une composante de l'agriculture urbaine : comment produire dans les villes ? Ça questionne beaucoup nos habitudes et une alimentation durable par exemple. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

Le site de la Mairie de Lyon 8 met également en avant cet aspect alimentaire, productif, des jardins partagés, comme composante de la raison d'exister de ces espaces. Ici, l'aspect individuel est mis en avant par la formule : « cultiver son potager en ville ».

Conscient des nombreux bénéfices du contact de la nature, le citoyen devient acteur de son cadre de vie. C'est le moyen de cultiver son potager en ville. Cette implication citadine confirme encore la richesse de l'échange homme - nature. (Site officiel, Mairie Lyon 8)

Ces différentes représentations du jardinage urbain cristallisent ainsi des attentes politiques vis-à-vis de ces jardins, qui sont d'autant plus légitimes que les municipalités participent activement à leur développement. Ces logiques « productivistes » ou opérationnelles autour des jardins collectifs rappellent le contexte New-Yorkais du milieu des années 1990 où s'est appliquée une logique néolibérale à la politique urbaine, avec des réductions de budget et la vente de nombreux terrains de community gardens jugés non rentables, et non productifs (Schmelzkopf, 1995). La perception de la nature par les services qu'elle procure n'est pas récente, et les écrits de J.C Alphanand illustrent cette recherche d'une nature utile et prête à répondre aux besoins des Parisiens : « Il faut choisir des arbres qui croissent rapidement, qui donnent de l'ombre, qui ont un bel aspect, et qui ne soient pas fortement atteints par les insectes xylophages » (Alphanand, 1873), cités par B. Lizet, 1989.

Cette logique nourricière est renforcée par l'association Passe-Jardins, qui demande, par exemple, à chaque jardin partagé, chaque année, le bilan de sa production, en kilogrammes et par aliments (les plus courants), encourageant ainsi la production par les jardiniers (mais pas forcément la consommation, les jardiniers étant plutôt hésitants à ramasser et à rapporter chez eux d'après nos observations). La pratique du jardinage ne doit ainsi pas être seulement un loisir réservé à une population, mais aussi une activité productive permettant de profiter au « bien commun ». Espace prêté par la ville, le jardin doit ainsi avoir une retombée positive, un impact, ici productif, dans un contexte de manque d'espaces disponibles dans les villes, surtout dans les grandes agglomérations.

18. Des espaces chargés de recréer du lien social

Pour les acteurs institutionnels et politiques, les jardins collectifs doivent servir à la rencontre entre les différents habitants d'un quartier : aussi bien les jardins partagés, en proposant un lieu et des activités, que les jardins de rue offrant des temps de jardinage en commun et la possibilité pour les jardiniers de se faire connaître auprès des habitants du quartier. Le jardin collectif doit ainsi permettre de réenchanter le quartier, la ville, en favorisant cette rencontre entre habitants : retisser du lien social par la pratique du jardinage et lutter contre l'individualisme (des missions de service public) font ainsi partie des objectifs de participation des acteurs institutionnels à ces jardins.

Pour Émeline, des Espaces Verts, les jardins de rue doivent permettre d'améliorer la vie de quartier et de développer les liens entre les habitants, notamment par les évènements de plantations tous les printemps. Un premier temps qui permet aux jardiniers de se découvrir et de créer des liens. La référence au « village », caractéristique d'une représentation « idyllique » du monde rural est aussi employée, pour désigner un lieu où tout le monde se connaît, une « communauté » au sens de F. Tonnies (Tonnies, 2015).

Ces projets-là permettent aussi, on crée du lien, ce n'est pas comme s'ils se connaissaient dès le départ. Ça permet aussi davantage d'échanger et de faire une petite vie de quartier, un petit lotissement, un village, surtout quand il y a les évènements de plantations au printemps. Chacun vient avec quelque chose à manger, on plante, et on se retrouve après pour le pot. C'est ce que j'encourage vivement, car les habitants n'ont pas forcément l'idée de faire un petit pot derrière. C'est bien. Ça permet de souder le groupe. (Emeline, Espaces Verts, 03.11.2017)

Pour Élisabeth, responsable des jardins partagés de la Ville de Lyon, c'est bien le lien social qui prime dans ces projets d'aménagement de l'espace. Le jardin permettrait de rassembler les habitants, de créer des liens et ainsi de dynamiser un quartier.

L'intérêt, c'est d'avoir des projets écocitoyens aussi, en milieu urbain. On retrouve des objectifs de lien social, pour nous c'est avéré, c'est intégrer la mixité, c'est aussi un moyen de développer la biodiversité en ville, dans les jardins partagés la biodiversité est bien plus importante que dans d'autres espaces verts. Et aussi c'est une forme de gestion de l'espace public, de la part des citoyens. C'est gérer de l'espace donc ça a aussi un intérêt pour la ville de Lyon. Mais le premier c'est évidemment la dynamisation d'un quartier, favoriser le lien social, la mixité sociale dans un quartier. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

Par ailleurs, si les parcelles individuelles sur ces jardins partagés ne font pas l'objet d'une interdiction par les différentes chartes, elles sont fortement découragées par les discours des acteurs institutionnels. Pour Lindsey, élue de la ville de Lyon, les parcelles individuelles sont sous-représentées dans les jardins partagés lyonnais (voire inexistantes) et essentiellement réservés aux jardins familiaux ; un constat largement partagé par les jardiniers.

On encourage à ouvrir plus, à laisser de côté les parcelles individuelles, mais pas de manière autoritaire. Sur les parcelles individuelles dans les jardins partagés, en général c'est le fruit d'une histoire. (Lindsey, élue Ville de Lyon, 31.08.2018)

Ces différents discours des acteurs publics et institutionnels tendent à construire une certaine représentation des jardins collectifs, que ce soit *via* la charte (qui a pris corps en grande partie par ces acteurs institutionnels) ou par des échanges avec les jardiniers. Le fait de ne pas vouloir de parcelle individuelle, par exemple, n'est pas inscrit comme une interdiction. Cela étant, la récurrence des discours renforçant le caractère social (et l'attente) des jardins conduit

les participants à ne pas inclure de fait des parcelles individuelles qui pourraient aller à l'encontre du principe même de ces espaces. De même, les journées plantations organisées par les Espaces Verts pour les jardins de rue produisent – en grande partie – un espace collectif, qui doit ouvrir à la socialité entre voisins. Ces attentes produisent ainsi une spatialité sociale sur les jardins, qui deviennent aussi des moyens de rencontre entre les habitants d'un quartier, d'assurer la « mixité sociale », et de créer ainsi une dynamique de quartier. Dans les faits, nous le verrons, cette mixité sociale est loin d'être avérée sur les jardins collectifs.

19. Apprendre les codes de la citoyenneté par le jardinage

Les jardins collectifs, du point de vue des acteurs institutionnels interrogés, doivent aussi être un espace où les habitants apprennent les codes de la citoyenneté. La citoyenneté est entendue ici comme la participation aux affaires publiques, à la vie de cité, au sein des dispositifs prévus par la ville (et sans en sortir), à la fois dans l'aménagement de lieux publics et pour l'inclusion de populations démunies. Les jardins doivent ainsi permettre la constitution d'un sujet apte à s'inclure de lui-même dans les dispositifs prévus par la ville pour la participation. Si les pratiques quotidiennes des jardiniers produisent effectivement des espaces citoyens, c'est en partie dû aux attentes politiques largement tournées vers l'espoir de former des « citoyens » au travers de la pratique de jardinage.

Pour Émeline, responsable du développement des jardins de rue des Espaces Verts, ces jardins doivent permettre aux habitants de se constituer en tant que sujets citoyens, par la prise en charge de problématiques, de pratiques à la place de la ville et sans son intervention. La finalité est ainsi de produire des sujets autonomes (car les espaces ne doivent pas intervenir dans la gestion et la manière de jardiner ces parcelles) et conscients des différentes interdictions vis-à-vis de l'espace public et des règles en vigueur ; ces citoyens devant rester dans le cadre prévu par la ville et les institutions (tant au niveau des règles concernant l'utilisation de produits phyto sanitaire que des règles concernant l'aménagement des espaces publics).

Qu'on n'ait pas la maîtrise de tout, je trouve ça très bien. On ne sait pas comment c'est entretenu. Et c'est l'idée. C'est à leur disposition, et nous on n'intervient pas. Du moment qu'il n'y a pas de plantes agressives, qui créent des allergies, ou qu'ils n'utilisent pas de produits phyto sanitaires, on ne touche à rien, ils font ce qu'ils veulent tant qu'ils suivent ces deux règles. On n'a pas le truc du permis de jardiner comme à Paris. (Emeline, Espaces Verts, 03.11.2017)

Encore une fois, les institutions (Espaces Verts et municipalités notamment) ont la vision d'un « client idéal » (Becker, 1952), qui repose sur différents présupposés : elles postulent des habitants qui vont considérer toute information provenant d'un acteur légitime (action publique, politique...) comme vraie (Chavanon et al., 2011), et que ces individus vont adopter le comportement attendu, décrit par ces institutions (être un citoyen agissant pour son quartier, et non seulement pour lui-même), sans adopter des tactiques de résistances (De Certeau, 1980).

Pour d'autres acteurs institutionnels, ces jardins collectifs offrent la possibilité pour des citoyens d'expérimenter la démocratie, c'est-à-dire des processus de prise de décisions et d'organisation basée sur l'égalité entre tous les participants. Là encore, la question de la montée en responsabilité revient : participer à ces jardins collectifs serait synonyme d'un devenir citoyens pour les individus, qui apprennent les règles du jeu démocratique, *via* l'organisation interne de ces associations (ou des groupes d'habitants), mais aussi le fonctionnement des relations avec les acteurs publics et politiques, par le biais des réunions organisées, de la diffusion de comptes-rendus et de dossiers de subventions à destination de la municipalité. Ces moments de vie du jardin (qu'ils soient quotidiens ou plus épisodiques) sont ainsi l'occasion pour les habitants de jouer le jeu démocratique, de se rendre compte de l'importance de ce modèle démocratique pour permettre de s'exprimer et d'agir sur son milieu de vie (du point de vue des institutions).

La question de la place de chaque individu se joue dans ces associations, et aussi quand ils viennent me voir au tout début du projet. Je dis toujours on expérimente la démocratie dans ces associations, dans ces collectifs. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a des jardins partagés partout, dans tous les arrondissements, pas que pour les bobos, il y en a aussi dans les quartiers politique de la ville, qui sont assez emblématique. (Lindsey, Éluë ville de Lyon, 29.08.2018)

Cette dernière phrase met en avant la volonté pour les acteurs politiques et institutionnels de toucher aussi avec les jardins les populations les plus vulnérables, et de ne pas limiter ces espaces à une certaine catégorie sociale, évitant ainsi un effet « d'entre soi » (Mestdagh, 2015). Les jardins collectifs doivent ainsi être un espace menant vers l'égalité sociale, qui permet aussi d'animer un quartier en faisant participer la plupart des habitants. Pour Lindsey, Éluë de la Ville de Lyon, le jardin doit être animé, si besoin par un animateur dédié, pour pouvoir toucher le plus d'habitants possible au sein d'un quartier, donnant l'exemple de Pré Santy et de son animatrice (issue du centre social). Participer de cette cohésion sociale relève du développement territorial pour elle.

Le jardin partagé il faut l'animer, associer des habitants, et l'ancienne animatrice de Pré Santy était assez emblématique par exemple. Le jardin partagé est en plein milieu du quartier, et arrive à faire participer pas mal d'habitants du quartier, mais pas tous. Ça permet de sortir de l'entre soi dans ces jardins. Le jardin partagé, ça permet de développer un territoire, on peut faire plein de choses. (Lindsey, Éluë ville de Lyon, 29.08.2018)

Le jardin – ici partagé – est ainsi un lieu citoyen, car supposé être acteur du développement du quartier via ces problématiques sociales. Pour Élisabeth, acteur institutionnel en charge du développement des jardins sur la ville de Lyon, les jardins collectifs sont de fait associés à des problématiques de cohésion sociale - c'est-à-dire qu'ils doivent assurer le lien social entre les habitants d'un quartier et entre différentes classes sociales – plutôt qu'à des problématiques de développement de la nature, ou environnementales par exemple.

Car il y a quand même une approche sociale, il est question de cohésion sociale beaucoup dans les jardins partagés, contrairement à d'autres villes où le suivi des jardins est plutôt fait par le service espace vert, ou CCAS. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

Ainsi, à la manière des community gardens, les jardins collectifs doivent inclure les populations minoritaires et vulnérables, et s'implantent même directement au cœur de quartiers prioritaires de la ville. Ces jardins rencontrent cependant des difficultés sur le terrain. C'est le cas du jardin du Château, situé au sein du quartier de la Duchère, qui possédait historiquement des parcelles individuelles, depuis sa création en 2000 en tant que jardin partagé. Son objectif était et reste de s'adresser aux habitants du quartier (une population fortement immigrée) et de leur permettre de faire pousser des légumes qu'ils trouvaient dans leur pays d'origine, d'autant qu'il est situé en contrebas d'une barre d'immeuble. Néanmoins, bien que le jardin soit porté par une association et le Centre Social de la Sauvegarde, le jardin ne fonctionne pas réellement d'après Élisabeth, et doit aujourd'hui articuler parcelles individuelles et collectives pour attirer des habitants.

On a eu le cas à la Duchère, un quartier prioritaire, avec les jardins du château. Quartier présentant une précarité assez importante, c'est un des plus vieux jardins partagés, au-dessus de Vaise. Historiquement, il y avait des parcelles individuelles pour répondre aux besoins des habitants du quartier. Il est géré par le centre social de la Sauvegarde, pour avoir une structure associative suffisamment solide pour gérer l'espace et la médiation entre les adhérents, ça permet de toucher le public pour d'autres activités du centre social. Il y a une volonté du centre social à un moment donné de supprimer les parcelles individuelles et être que dans du collectif et en fait ils se sont rendu compte que c'était difficile à mettre en place. C'était aussi une attente politique, d'être sur du jardin partagé, c'était compliqué et ça n'a pas marché. Avec un nouveau projet, le centre social est donc revenu à une organisation avec des parcelles individuelles et collectives. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017).

Comme B. Cabedoce et P. Pierson le montrent dans leur livre traçant l'histoire des jardins ouvriers (Cabedoce et Pierson, 1996), ces lieux étaient entre autres le moyen de produire des « citoyens modèles », d'inculquer des valeurs à des habitants – issus majoritairement de milieux ruraux – qui n'avaient pas les codes pour le bien vivre en ville. Les jardins collectifs semblent suivre un objectif similaire selon les acteurs institutionnels interrogés : favoriser l'intégration de valeurs citoyennes pour les habitants d'un quartier, la participation à des dispositifs publics, tout en limitant les actions en dehors de ces lieux.

Ces représentations et actions institutionnelles produisent ainsi un espace politique, où se mêlent des attentes (de liens sociaux, de production nourricière), des présupposés et des objectifs (fabriquer des citoyens modèles qui jouent le jeu de la démocratie locale). Les jardins collectifs auraient ainsi un ensemble de bénéfices pour les individus, tels qu'ils sont

perçus par les institutions. Encore une fois, ces attentes sont directement nourries par les perceptions de la nature et des jardins dans un contexte urbain. Les entretiens menés auprès des élus et acteurs de la ville permettent de lister un ensemble de bénéfices individuels attendus lors de la pratique du jardinage en collectif :

- se découvrir soit même (pour mieux apprécier sa présence en société) ;
- éveiller ses sens (vis-à-vis de la nature et de la biodiversité) ;
- avoir une pratique sportive ;
- faire de la création (artistique, faire par soi-même) ;
- sortir du cadre urbain (promouvoir la nature).

Le jardin doit ainsi avoir de multiples vertus pour les habitants, autant sur le plan physique que psychique, et leur conférer un statut de citoyen (au sens des affaires publiques de la ville) qui va être concerné par la vie et le destin de son quartier, et participer à la construction d'un espace de socialité. Selon ces attentes provenant des acteurs politiques et institutionnels, les jardins sont un espace social, environnemental, de loisirs, mais aussi de citoyenneté.

Conclusion de chapitre

Ce chapitre a permis de voir comment les jardins collectifs lyonnais pouvaient être appréhendés par le prisme des pouvoirs publics. À ce stade, au travers de l'analyse des discours de ces acteurs institutionnels et politiques (municipalité, métropole et Espaces Verts) sur les jardins collectifs, nous pouvons affirmer que les jardins collectifs produisent un espace politique, mais aussi social, car le jardin doit être pour ces acteurs un espace de cohésion entre les habitants d'un quartier ; citoyen, car cet espace doit permettre la constitution de citoyens modèles qui se concernent pour la vie de leur quartier ; environnemental avec l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires et la mise en avant de fleurs locales, résistantes, pour une moindre utilisation d'eau et enfin productives, car le jardin doit être un espace permettant une certaine production (soit une production de fleurs, soit de légumes ou d'aromatiques) à destination des jardiniers.

En fait, il faut distinguer jardins de rue et jardins partagés sur cette dernière dimension : d'après les définitions top-down et les pratiques de soutien de construction de ces espaces par la ville et les institutions, les jardins de rue sont des espaces de fleurissement, esthétiques, plus que nourriciers (on n'y cultive guère plus que des aromatiques notamment les bacs des Incroyables Comestibles), tandis que les jardins partagés doivent être strictement nourriciers. Nous retrouvons ainsi la conception néolibérale des jardins, déjà observée dans le cas de New York : chaque espace jardiné doit rester un espace utile pour la ville. L'accent est aussi mis sur la production collective de ces espaces : ce sont des groupes d'habitants, voire des associations, qui doivent prendre en charge ces jardins, et fonctionner de la manière la plus collective possible (prise de décision, pratiques quotidiennes, échanges de savoir...). Ce collectif semble ainsi institué et en contradiction avec de potentielles pratiques individuelles des habitants (ces activités collectives entrant en tension avec les potentielles pratiques individuelles).

Ces espaces décrits sont produits par les attentes et l'intervention de l'action publique dans la création de ces jardins, et nous allons maintenant enrichir la définition de ces espaces par les pratiques quotidiennes des jardiniers. Pour H. Lefebvre, ce sont les pratiques quotidiennes qui permettent de produire des espaces sociaux, et non seulement les visions, attentes et actions top-down sur ces espaces. Le chapitre cinq de ce travail va permettre de confirmer la création d'une superposition d'espaces par les pratiques quotidiennes des jardiniers.

Chapitre cinq : Les pratiques quotidiennes productrices d'espaces superposés au sein des jardins collectifs

Après avoir défini notre objet de recherche, les jardins collectifs comme formes historiques, institutionnelles et collectives de production d'espaces multidimensionnels (à la fois politiques, sociaux, collectifs, ou encore idéologique parfois), nous proposons ici d'analyser les pratiques quotidiennes des jardiniers, toutes celles qui sont effectivement productrices de différents espaces sociaux se superposant sur les jardins collectifs. Dans ce cinquième chapitre, nous nous attacherons en effet à démontrer que les jardins sont une convergence de plusieurs types d'activités et de représentations qui ne se limitent pas à la seule activité de jardinage.

H. Lefebvre distingue trois types d'espaces urbains (de fait produits par l'homme) : l'espace perçu par les citoyens, l'espace conçu par les technocrates, et l'espace vécu, c'est-à-dire les représentations (Lefebvre, 1974, p.53). Nous nous intéressons ici aux espaces perçus par les citoyens, vécus par eux, mais aussi à la manière dont ces citoyens vont reprendre aux « technocrates » la production des espaces urbains par des pratiques quotidiennes ordinaires de jardinage.

Pour H. Lefebvre, l'espace urbain est particulièrement influencé par la logique du capitalisme. Il est organisé de manière à ce qu'il favorise la consommation, la liberté des individus, mais encore le refus de tout ce qui n'est pas marchand (Lefebvre, 1968). Les idées et ce système économique se reproduisent par la manière dont les villes s'organisent : l'espace urbain relève donc de fait d'un enjeu politique et économique. D'autant plus que, d'une part, la croissance économique est basée en partie sur la consommation (donc la ville doit être un espace en grande partie dédié à cette activité), que d'autre part chaque ville, dans une logique de concurrence accrue au niveau du tourisme par exemple, se doit d'attirer des fonds pour maintenir son attractivité territoriale. L'espace, au sens de H. Lefebvre, est donc à envisager comme une entité qui permet de conserver l'état des rapports sociaux, de maintenir une reproduction sociale, voire de contrôler les groupes. Les centres urbains sont des lieux de pouvoir d'un groupe sur l'autre. Pour un récit et des pratiques alternatives de l'espace urbain envisagés à la manière de H. Lefebvre, il faut passer par une stratégie mettant en avant un autre mode de production de l'espace. Les pratiques quotidiennes permettent de transformer ce mode de production et l'espace lui-même, pour donner prise aux populations sur celui-ci.

L'espace urbain est composé d'une multiplicité indéfinie d'espaces : géographiques, économiques, démographiques, sociologiques, écologiques, politiques commerciaux,

nationaux, continentaux, mondiaux, par exemple (Lefebvre, 1974, p20). Nous étudierons donc les espaces produits par les jardiniers, en procédant à l'analyse, à la fois de leurs représentations et de leurs motivations et pratiques quotidiennes. Par les pratiques quotidiennes, ces jardins collectifs restaurent une certaine « valeur d'usage » aux espaces urbains, avec une visée de réponse à des besoins sociaux (espace urbain comme lieu de rencontre échappant au mode de production), à contradiction d'une « valeur marchande ou valeur d'échange » (quantifiable, interchangeable). La production de l'espace se nourrit à la fois de représentations (le conçu) et de l'expérience quotidienne des pratiques (le vécu) : les jardins collectifs sont autant le produit des représentations des jardiniers que des pratiques quotidiennes s'élaborant sur ces espaces. Nous montrerons que les jardins sont une convergence d'espaces sociaux, potentiellement conflictuels, car à la croisée de différentes préoccupations, et attentes des acteurs, motivées par les pratiques effectives s'exerçant dans les jardins collectifs. Plus simplement dit, ces jardins sont des lieux de jardinage, mais également de rencontre, de loisirs, voire de pratiques qualifiées d'écologiques. Certes, nous verrons que chaque jardin possède ses spécificités en termes d'espaces. Néanmoins, ceux évoqués ci-devant sont effectivement présents dans la majorité des jardins, bien que de manières diverses.

Dans les pages qui suivent, nous présenterons les pratiques quotidiennes des acteurs en deux temps. Nous traiterons tout d'abord celles qui se déploient dans le cadre des jardins partagés, puis celles relatives aux jardins de rue. Six spatialités différentes seront associées aux pratiques à l'œuvre dans les jardins partagés, contre quatre observables au niveau des jardins de rue.

A. Les espaces produits sur les jardins partagés

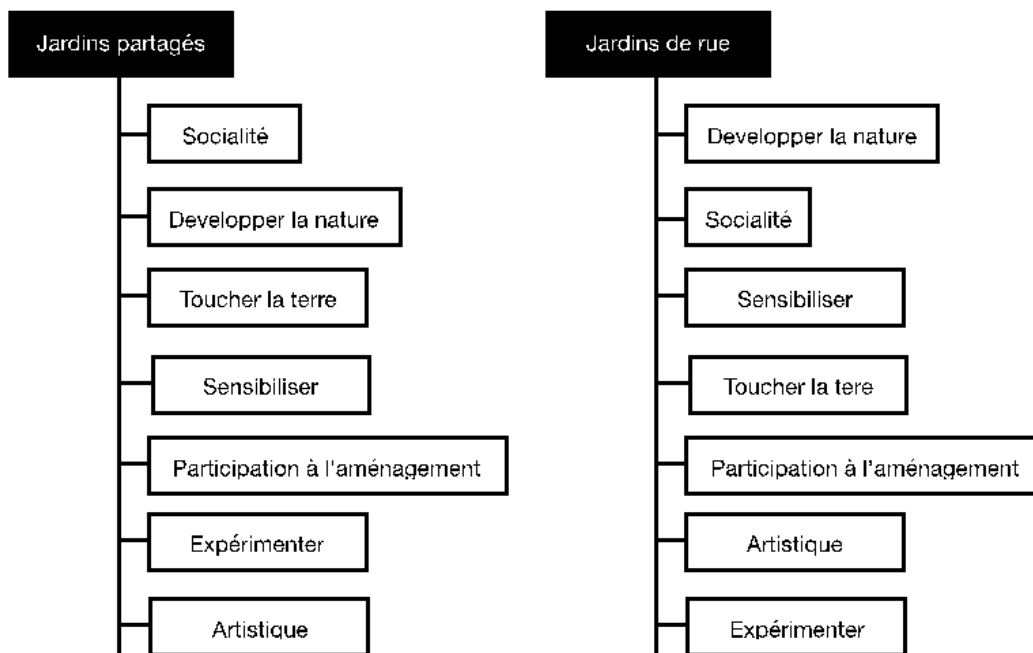
Si la configuration spatiale et le fonctionnement des jardins collectifs permettent de comprendre la manière dont sont produits différents espaces, les pratiques quotidiennes, selon H. Lefebvre, permettent de façonner des espaces singuliers. En nous intéressant aux pratiques des jardiniers, la focale est mise sur des « espaces dominés » : la ville et les acteurs publics gardent la main sur la production de l'espace, empêchant toute appropriation par les habitants. Les jardins collectifs sont ainsi un moyen pour ces derniers de pratiquer l'espace, de l'habiter, de redonner du sens au lieu public, le transformant à la fois en espace pour soi (espace individuel) et en espace pour tous (espace collectif).

Nous démontrerons que les pratiques quotidiennes des jardiniers produisent un ensemble de spatialités sur les jardins partagés. Nous aborderons la spatialité collective et individuelle de ces jardins, et plus encore la spatialité, écologique, citoyenne, éducative et de loisirs.

1. Des espaces mettant en avant les pratiques collectives

Les jardins partagés s'affichent auprès du grand public et des institutions comme étant principalement des espaces collectifs où le jardinage s'effectue en groupe ; à la différence de l'habitant du milieu rural qui souvent jardine seul et assume la responsabilité de ses cultures. S'appuyant sur les community gardens américains, les jardins partagés centrent leur action sur le collectif, l'objectif de production n'arrivant qu'au second plan dans la pratique de jardinage. La notion de socialité émergeant particulièrement dans les motivations des jardiniers à s'engager dans ces collectifs (illustration 30⁵⁷).

Illustration 30 : Motivations des jardiniers, classées par ordre d'importance



Source : Réalisation personnelle

La description faite par les jardiniers de leur espace sur le site de l'association régionale Passe-Jardins est résolument axée sur le lien entre jardiniers et l'inclusion du jardin dans une dynamique sociale de quartier. En témoignent les qualificatifs - à forte valeur symbolique - qui lui sont associés : « lieu incontournable du quartier », « espace de rencontre et de partage autour du jardinage » (Îlot d'Amaranthes) ; « lieu convivial de rencontre et d'échanges » (Jardin partagé Le Secret d'Irénée) ; « surfaces cultivables sont gérées collectivement » (Coccinelles sans Souci).

Pour revenir à la définition des jardins partagés donnée par le Jardin dans tous ses états (le réseau national), celle-ci insiste particulièrement sur la construction et l'entretien collectif du jardin. En atteste, par exemple, la vision défendue par l'association « Le jardin dans Tous ses

⁵⁷Note : Ce schéma a été construit à partir des codes et citations sous Atlas TI. Nous avons comptabilisé la récurrence de ces motivations dans les entretiens ; plusieurs motivations pouvant intervenir dans le même propos.

États » : « un jardin partagé est un jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier d'un village ou d'une communauté ».

Pourtant, la pratique du jardinage en collectif peut sembler être un paradoxe, tant le jardinage est, par définition, profondément individuel (Dubost, 1984). Les jardiniers jardins partagés vont ainsi mettre en place différentes pratiques pour faire collectif, et éviter ainsi l'écueil du jardinage en solitaire.

1.1. Faire collectif par l'organisation d'évènements sur le jardin

À l'instar des community gardens incluant un ensemble de pratiques culturelles (Chtitov, 2001), les jardins partagés sont des lieux où des évènements organisés par les jardiniers forment et renforcent la vie du collectif. Dans le chapitre 4, nous avons décrit les rencontres de jardinier au démarrage des jardins. Ici, nous analysons comment les pratiques quotidiennes des jardiniers au sein des jardins produisent de la socialité.

Différents évènements vont en effet rythmer la vie du groupe, favorisant la rencontre et le travail en commun. Ainsi des réunions s'organisent mensuellement afin de rassembler les différents participants dans un même temps d'échange. Ces réunions ont lieu sur le jardin à la belle saison ou dans un local associatif, généralement du quartier. Ce sont donc des moments d'organisation de la vie du jardin, de prise de décisions de manière collective, tant pour les plans de culture que pour l'accueil des nouveaux inscrits.

À l'arrière sur le tableau, il y a ce qu'on peut faire. Là mardi, à 19h, c'est la papote. Avant c'était des commissions thématiques et on se retrouvait souvent à 2-3, ils se sont rendu compte que ce n'était pas énorme... L'idée est de faire un seul rendez-vous dans le mois, qu'on annonce, et si besoin on peut faire des sous-groupes sur des thématiques. Sur l'achat de graines par exemple. Mais on évite de faire plein de rendez-vous, c'était ingérable. Ils l'ont fait une fois, ils ont décidé ça à l'AG. (Christine, MIF Guillotière et Jardin Îlot d'Amaranthes, 16.04.2018).

Les jardiniers ont recours à divers dispositifs techniques permettant l'organisation du collectif sur le moyen et long termes. Ainsi, ils construisent, par exemple, des tableaux de tâches à remplir pour informer les arrivants sur le jardin, mais encore un plan de culture pour organiser les moments collectifs et éviter les imprévus et accidents ; sachant qu'ils mettent également en place des réunions mensuelles pour décider de la manière dont sera organisé le jardin, l'achat de plantes, etc.

On fait un plan de culture pour tout ce qui est potager. On le fait ensemble en réunion. On essaie de le respecter ensuite tout au long de la saison. (Alexandre, Jardin partagé de la Muette, 26.06.2018)

Dans tous les cas, les jardiniers mettent en avant ce « faire collectif », et le fait de tenter de précéder de la manière la plus juste et la plus démocratique en matière de fonctionnement

collectif du jardin. Tout doit être, selon eux, discuté par les membres présents et participants. Cela répond à un objectif du « faire ensemble » autant que possible, c'est-à-dire en prenant en compte les demandes et les envies de chacun : une volonté qui montre aussi les différences entre les jardiniers. Tous n'ont pas les mêmes envies ni toujours les mêmes représentations, mais les pratiques qu'ils envisagent doivent être plus ou moins convergentes les unes avec les autres ; ce qui vient rappeler que nous avons bien affaire à des « individus », non à une communauté dont les membres seraient caractérisés par une ressemblance absolue (Durkheim, 2013).

Après le jardin partagé, on fait tout ce qui est jardinage, décision, plantations, culture, etc., on le fait vraiment de façon collégiale. C'est-à-dire qu'en réunion, on va demander à chacun ce qu'il a envie de mettre sur le jardin, dans la mesure du possible, on va tenter de satisfaire les demandes de chacun. Après les plantations on les fait tous ensemble, les récoltes on les fait tous ensemble, l'entretien aussi. C'est vraiment axé sur le collectif. Ça, jusqu'à présent, c'était le mode de fonctionnement. (Alexia, Jardin partagé Graines de Lait, 04.03.2016)

La mise en place de temps collectifs peut cependant s'avérer difficile à organiser. Cela souligne l'une des limites de ces collectifs jardiniers. D'après Jérôme, du jardin partagé Bonachoux, les réunions collectives peinent à concerner tout le monde. Il reste un fort taux d'absentéisme lors de ce type d'évènements (Ion, 1997). Là encore, la vie privée de chacun peut facilement prendre le pas sur l'engagement : le collectif jardinier n'apparaissant pas toujours comme « central » dans la vie de chacun. D'autres éléments, privés ou professionnels peuvent amoindrir cette volonté d'engagement.

Au niveau du bureau, nous on essaie de proposer des temps collectifs, et pour ça il y a une réunion mensuelle, où on essaie de se retrouver, et là on est entre deux et cinq personnes. Dès qu'il faut se rendre disponible, les gens ne peuvent pas, ou le bla-bla, ça les embête. Il y a des gens qui viennent au jardin parce qu'ils trouvent ça joli et dès qu'il faut se rendre disponible, ils n'ont pas la disponibilité. Ils ne peuvent pas se libérer. Donc les temps d'animation, c'est cette réunion mensuelle et on propose le week-end. (Jérôme, Jardin partagé Bonachoux, 23.03.2018)

D'autres types d'évènements, plus festifs, visent à renforcer le collectif de jardinier, voire à impulser une socialisation des membres. C'est le cas des repas partagés et des piques niques qui ont lieu sur le jardin, souvent le samedi, entre deux travaux ou chantiers. Il s'agit autant de profiter de l'éventuelle production que de la compagnie ou de l'espace. Là encore, le samedi est le moment le plus propice pour réunir les jardiniers, ceux-ci étant plus disponibles le week-end.

J'ai fait des confitures et des clafoutis avec les cerises. En général on fait des repas partagés quoi, on ramène, on cuisine chez nous, et on mange ensemble sur le jardin. (Anna, Jardin partagé Ilot d'Amaranthes, 03.05.2018)

L'été ici, on fait des pique-niques, c'est incroyable. Il y a une pépinière pas loin aussi, le jardin fleuri, les jeunes viennent manger ici quand il fait beau. Sous les arbres là c'est magnifique. (Samuel, Jardin partagé Champverdoyant, 04.12.2017)

Sur ces jardins partagés, les acteurs tentent donc de faire collectif, ce par deux moyens principaux : l'organisation d'évènements festifs type repas partagés, et des réunions afin de resserrer les liens entre jardiniers et favoriser la participation de chacun à la prise de décision et à la vie de cet espace. Ce premier type d'activités collectives s'accompagne de travaux généraux sur le jardin, un vecteur de proximité entre les jardiniers.

1.2. Faire collectif par les travaux de jardinage

Outre les réunions destinées à l'organisation du jardin, des chantiers collectifs rythment le quotidien des jardiniers. Il les plonge dans une perspective de travailler en commun. Ainsi la construction de nouveaux éléments sur le jardin, composteur, rosace, cabane parfois ou la réorganisation spatiale du jardin, sont l'occasion de faire appel à des volontaires pour se réunir le samedi ou le dimanche (le plus souvent le samedi matin). Ces ateliers s'accompagnent de moments de détente, d'échanges, et de partage des idées et de projets. L'organisation des activités sur ces temps collectifs dépend fortement de la saison. Les pratiques collectives de jardinage qui se déploient à la belle saison sont en hiver remplacées par des activités de bricolage et de réparations, voire de nettoyage sur le jardin. Quelles que soient leurs natures, ces travaux collectifs ont pour intérêt de « faire du lien » - ou de « garder le lien » - entre les jardiniers, tout en faisant « avancer » le développement du jardin.

Pour se rassembler, on lance une idée d'ateliers un dimanche matin ou après-midi, ceux qui peuvent viennent. On dit ce qu'il y a à faire. Quand il fait beau l'été, on finit par manger ensemble. Sinon l'hiver on en profite pour faire des ateliers plutôt bricolage, ce sont des moments collectifs pour garder le lien. L'hiver c'est vrai qu'il n'y a pas grand-chose à faire. Sinon la majorité ont des clés et peuvent y aller suivant leur liberté. (Sarah, Jardin partagé Quai Rambaud, 20.11.2018)

Ce type de chantier collectif permet également d'associer les différentes compétences des jardiniers présents (et leur force vive également), afin de refaire certains bacs de plantation par exemple.

On a travaillé à 6 ou 7 sur le bac, on a retourné le bac, on a amené du terreau, on a réimplanté les framboisiers. On avait de la sciure de compost, on l'a mis pour faire un paillage. Le bac est nickel et tout le monde était super heureux d'avoir replanté ces framboisiers. Tout ça s'est fait il y a 3 semaines, un samedi. (Jérémy, Jardin partagé Ornano, 20.12.2017)

Sur certains jardins, les habitants ont réalisé eux-mêmes la majorité des travaux ; ce qui a pu favoriser dès le début une dynamique collective. Sur le jardin des Pendarts situé sur les Pentès de la Croix Rousse, les anciens jardiniers témoignent, par exemple, d'un plaisir certain à tout

faire par eux-mêmes dans le cadre d'un groupe qui, se faisant, se découvrait. La diversité des compétences réciproques permet la réalisation non seulement de petits travaux, mais également la prise en charge de la construction d'un composteur, voire de toilettes sèches par un collectif. Là encore, nous sommes bien dans l'espace vécu des habitants, chacun s'appropriant de manière collective le terrain pour dépasser l'espace conçu des institutions et des aménageurs. Ici les travaux doivent permettre l'appropriation par les habitants de l'espace jardiné avec notamment la formule : « bienvenue chez vous ».

Voilà le jour de l'ouverture, les fondateurs, ils avaient demandé aux gens de venir avec des pioches et des fourches. Voilà les terrasses, tout était en friche, il n'y avait rien. On avait passé toute la journée à tout déblayer. On avait des plans voilà, terrasses guinguettes, tanin, potager ici, etc. Bienvenue chez vous, ça, c'était le message sur l'entrée en bas, la cabane pour les enfants. Voilà les bacs d'expérimentation, qui étaient de ce côté, ils sont toujours là d'ailleurs. Une fois défriché, voilà le terrain prêt à être planté. Les escaliers, tout ça a été fait par nous. Là c'était un coin où on voulait mettre des choses. On a commencé à cultiver, là c'était le compost en lasagne, en haut. Là c'est des plans, très organisés de ce qu'était le jardin. Et de ce qu'on devait faire : extension du potager, nettoyage de la terrasse supérieure, lombric composteur, etc. On devait faire des toilettes sèches aussi. (Pauline, Jardin partagé des Pendarts, 11.04.2018)

Là encore, ces différents chantiers qui rythment les diverses étapes inhérentes au développement d'une vie collective propre à un jardin partagé (aménagement-réaménagement) permettent de réunir un ensemble de jardiniers (certes, pas tous), afin de les faire travailler ensemble et de favoriser des interactions et des pratiques collectives. Ces chantiers ouvrent également la possibilité d'une appropriation (nous y reviendrons) par les jardiniers qui participent, bien au-delà du simple jardinage, à la construction de leur espace-jardin.

1.3. Le partage des récoltes pour maintenir les liens entre jardiniers

La formation du collectif sur les jardins partagés ne se limite pas aux temps de réunions et de travaux, mais intègre également le partage des récoltes : moment important particulièrement délicat, pouvant générer autant d'amitiés que de tensions au sein du collectif. La question du partage des récoltes est souvent posée aux jardiniers par les passants désireux de s'engager sur ces espaces. D'ailleurs les jardiniers interviewés anticipent fréquemment cette question lors de nos interactions. De fait, ce sont les présents le jour de la récolte qui se partagent le fruit du travail. Néanmoins si un jardinier très actif est absent, une part peut lui être mise de côté.

Les craintes des jardiniers concernant le partage des récoltes se matérialisent peu dans les pratiques quotidiennes. Ils savent que la récolte produite n'a pas d'impact significatif sur leur budget alimentaire. L'idée est plus de « goûter » les récoltes, de profiter de produits locaux et d'afficher une certaine fierté d'avoir produit quelque chose qui soit – subjectivement – bon.

Quand il y a une récolte, des fèves, on repart chacun avec une poignée de fève, on ne va pas nourrir une famille avec ça. Mais c'est l'idée de se dire « on va goûter ce qu'on a fait ». La dernière fois de la rhubarbe a poussé, la personne a récolté et est venue avec une tarte à la rhubarbe pour un moment convivial. Donc il y a souvent des moments conviviaux qui sont faits, le dernier en date était un concert la semaine dernière, à 19h30 il s'est prolongé jusqu'à 23h et un buffet aussi. Souvent on organise des moments conviviaux, festifs, les gens sont contents de venir. Mais ils participent à l'élaboration du jardin, à la plantation, à la récolte, tout en se disant qu'on n'est pas là pour se nourrir. Il y a toujours le marché à la Croix Rousse. (Adrien, Jardin partagé de la Murette, 04.07.2018)

Ainsi, le partage des récoltes ne semble pas poser problème dans les pratiques quotidiennes, a contrario des croyances communes en vigueur sur les jardins partagés, au point que les participants ne prennent parfois pas assez de ce qui est produit. Le reste se perd ou est donné aux passants, pour éviter de laisser les légumes dépérir sur le jardin.

C'est comme cet été, on a eu beaucoup de tomates et beaucoup de jardiniers étaient en vacances. On ne voulait pas les laisser s'abîmer alors quand les gens passaient on leur proposait des tomates. (Samuel, Jardin partagé Champverdoyant, 04.12.2018)

Nos observations, après les moments de travaux collectifs de récolte, montrent une certaine gêne des jardiniers à récolter les fruits de leur travail, quel que soit le temps passé sur la production et l'entretien du jardin : la crainte d'être jugé par ses pairs ou de ne pas avoir suffisamment contribué aux travaux est à l'origine de cette attitude

Le groupe a vraiment le souci d'un partage équitable, car sur les 20 personnes, tout le monde n'est pas aussi présent sur le jardin, en fonction de ses disponibilités, et puis de ses centres d'intérêt. Au début je me souviens c'est tout juste si des salades ne se perdaient pas, car personne n'osait en prendre ! C'est la confiance, maintenant il n'y a pas de système carré pour la récolte. Chacun prend et voilà. (Eva, animatrice centre social Champvert, 04.12.2018)

Le partage des récoltes est donc très important dans la vie des jardins partagés ; là se dessinent les rapports entre jardiniers : qui a suffisamment contribué pour prétendre avoir tant de tomates ? qui a produit tel ou tel volume de patates ? À cette étape, le jugement des autres jardiniers peut s'exercer sur son propre travail : « a-t-il vraiment mérité ceci ? » ; un moment souvent régulé par différentes règles de fonctionnement des jardins. La gouvernance interne des jardins partagés est en effet variable : du très permissif, voire de l'anarchisme à la quasi-dictature (Hou et al., 2009) dans certaines associations. Certains modèles d'organisation prônent l'importance d'un leadership fort pour des jardins bien tenus (Petrovic et al., 2019) et bien organisés collectivement où chacun contribue à la vie de l'espace.

Encadré : un cas particulier, l'instauration de règles pour le bien commun du jardin (forcer le collectif par la règle)

Certains jardins partagés instaurent des règles pour un fonctionnement collectif, ce qui ne va pas de soi pour tous les adhérents. C'est ainsi que le jardin partagé Réseau Santé a mis en place un système d'engagement obligeant ses adhérents à donner un minimum de leur temps en jardinage. Ce contrat a pour objectif d'assurer une présence régulière sur le jardin, qui soit un temps de travail et non seulement un temps de loisirs, voire de passivité ou de profit. Autrement dit, les règles doivent permettre aux jardiniers de prendre conscience que le « jardin a des besoins », et qu'il doit « profiter à tous ».

Lorsque vous faites partie des jardiniers, vous devez donner au moins 60h dans l'année, ce qui n'est pas énorme. On demande un petit engagement, car on a deux possibilités. Soyez-vous choisissez de jardiner, si vous ne voulez pas, vous pouvez rentrer dans le jardin, le visiter et vous y promener, quand il y a un jardinier, mais vous n'avez pas le code, vous ne venez pas quand vous voulez. Là évidemment, vous avez beaucoup de gens qui s'inscrivent pour jardiner, car c'est un peu leur jardin, ils savent qu'ils vont avoir le code, ils vont pouvoir rentrer quand ils veulent, mais au final ils ne vont pas forcément jardiner. (Élise, Jardin partagé Réseau Santé, 23.03.2018)

Le noyau dur de l'association a même instauré le fait d'avoir un référent par parcelle, qui soit responsable de son propre espace. De cette manière, l'engagement envers le jardin est renforcé, puisque cette parcelle doit être entretenue – selon les standards visuels, esthétiques en vigueur sur le jardin. En revanche, cela peut créer un phénomène d'appropriation de la parcelle par le jardinier, au détriment des autres adhérents qui ne se sentent pas légitimes pour travailler cette parcelle. Ces règles semblent ainsi privilégier les bons jardiniers qui détiennent des connaissances en matière de jardinage et qui sont assidus.

Cette année, j'ai eu l'idée de dire, tiens il nous faut un référent par parcelle : le référent, ce n'est pas sa parcelle, mais il est responsable de cette parcelle, de façon à ce qu'elle soit travaillée. C'est parti d'une idée, mais certains ne voulaient pas de référents par parcelles, je voyais bien pourquoi. Vous êtes référent, c'est un engagement, vous avez la responsabilité de faire travailler cette parcelle : il ne faut pas qu'elle reste en jachère. On a remarqué que certains n'ont pas du tout voulu être référent de parcelle, mais dès qu'il y a eu des référents désignés, hop « je veux bien travailler avec lui » sur cette parcelle. On est en train de recadrer, à la prochaine réunion, car le référent a pour l'instant tendance à s'approprier sa parcelle, soi-disant. Certains n'osent pas aller sur ces parcelles, car il y a un référent. Évidemment, on comprend. Les référents, ce sont les gens qui travaillent au jardin, qui ont envie de travailler. Ceux qui viennent que de temps en temps, ils ne veulent pas être référent, et comme ils viennent que de temps en temps, ils voient que la parcelle est travaillée, et ils n'osent pas arriver pour faire quelque chose dessus. Il faut qu'on trouve un juste milieu de façon à ce qu'on soit responsable d'une parcelle, sans qu'elle appartienne à un jardinier, il faut se concerter avec les autres jardiniers pour faire les choses. (Élise, Jardin partagé Réseau Santé, 23.03.2018)

Cet établissement de règles – dans le règlement intérieur du jardin – n’est pas quelque chose de répandu dans les jardins partagés. Si le règlement intérieur impose habituellement quelques obligations, de ne pas utiliser d’intrants chimiques par exemple, aucune règle ne vient imposer un minimum de travail aux jardiniers, voire la titularisation d’une parcelle. Les règles établies dans le cas du Jardin partagé Réseau Santé doivent permettre de « forcer » le rapport entre jardiniers, tout en maintenant un entretien optimal du jardin. Ici, se joue également le sentiment de responsabilité de l’association et de certains jardiniers envers la ville, qui prête le terrain en échange d’un certain entretien, d’une qualité esthétique, sans quoi ce terrain pourrait être retiré aux jardiniers. Une responsabilité d’entretenir également envers la société, les habitants, le « paysage » du quartier.

C’est normal qu’on l’entretienne, c’est normal qu’on le cultive. Vous voyez la démarche ? On a une responsabilité vis-à-vis de la société : on nous met à disposition quelque chose, on se doit de l’entretenir. C’est un jardin, pas un parc. Je le conçois comme ça. J’aime bien restituer à la société un peu de ce qu’elle nous donne : je dis la société, car c’est la ville et nous tous. (Élise, Jardin partagé Réseau Santé, 23.03.2018)

1.4. Parcelles individuelles et parcelles collectives

Enfin, les jardins partagés mettent en avant la formation d’un collectif et se distinguent des associations gérant des jardins familiaux, par l’organisation de parcelles collectives dans leur espace, en France tout du moins. Cependant, rien ne vient interdire, dans la réglementation et le statut des jardins partagés, l’organisation de parcelles individuelles en plus de la parcelle partagée. Cette tendance se déploie à l’instar des community gardens américains et étrangers, notamment les jardins communautaires de Budapest, qui proposent une grande parcelle collective, mais aussi des petites parcelles individuelles pour permettre aux habitants d’avoir une production personnelle ; ces jardins visant à la fois l’intégration de certaines populations, mais aussi une production minimale pour chacun. Ainsi, au regard des données secondaires récoltées et nos observations, un seul jardin partagé lyonnais a organisé des parcelles individuelles : il s’agit du jardin Le Château, à la Duchère. Ces parcelles ont été aménagées dans un deuxième temps de la vie du jardin, sur demande des adhérents. Leur aménagement au sien du jardin a été débattu lors de l’écriture de la charte des jardins partagés lyonnais, mais a finalement été accepté sur le principe, en accord avec l’histoire longue de ces jardins, selon Élisabeth.

Oui ce n’est pas interdit. Ça a été un gros débat d’ailleurs quand on a écrit la charte. C’était « est-ce qu’un jardin partagé c’est forcément tout collectif ? » Avec une organisation de parcelles collectives où peut-on tolérer des parcelles individuelles ? Et compte tenu de l’histoire, du fonctionnement des jardins, avec des parcelles collectives et individuelles à certains endroits, il a été noté que des parcelles individuelles peuvent être aménagées sur le jardin en accord avec le projet associatif. On a eu le cas à la Duchère, un quartier prioritaire, avec les jardins du château.

(Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017)

Cette organisation en parcelle individuelle est cependant loin de faire l'unanimité auprès des jardiniers pionniers des jardins partagés : l'espace doit être partagé et constitué d'une seule parcelle collective, pour favoriser les liens entre jardiniers et ne pas reproduire le modèle des jardins familiaux. Cette parcelle collective est justement l'un des critères différenciant entre ces deux types de jardins auquel les participants semblent particulièrement attachés. L'accent mis sur le partage du jardinage dans ces espaces vient aussi lors des récoltes, partagées entre les jardiniers et, très souvent, consommées lors d'un événement collectif.

Après ça dépend des tempéraments, des gens sont plus solitaires, qui préfèrent jardiner dans leur coin, et qui préfèrent avoir une parcelle dans leur coin. Mais ce n'est pas réellement la philosophie des jardins partagés ça, ce sont les jardins familiaux. (Rachel, Jardin partagé sur Cours, 20.11.2017).

Ainsi, l'organisation du jardin en une grande parcelle collective, la mise en place de réunions ou autres événements festifs, le partage des récoltes et enfin le travail en commun sont autant de moyens pour ces jardiniers d'impulser une certaine cohésion du groupe. Les travaux permettent le rapprochement entre jardiniers (partage de la même expérience, du même effort) en créant des souvenirs communs dans la vie du jardin, en s'appropriant l'espace. Toutefois, malgré cet ensemble de pratiques collectives, nous avons aussi constaté des stratégies individuelles, certains jardiniers visant à se ménager des moments à soi dans ces espaces jardinés collectifs.

2. L'émergence de stratégies individuelles au sein des jardins partagés

Si les discours et les pratiques des jardiniers tendent à produire un espace collectif, nous avons pu observer au fil des entretiens que des pratiques favorisent aussi la production d'un espace individuel, et ce malgré l'absence de parcelles individuelles. M.B. Pudup montre que les community gardens américains ne peuvent être vus comme communautaires, car ils sont principalement des lieux où se côtoient des habitants (qui sont des individus avant tout) : lieux qui favorisent l'individu et son accomplissement sur différents plans, comme la citoyenneté par exemple (Pudup, 2008). Nous avons observé cette individualité au travers de l'organisation de ces jardins et des pratiques : les stratégies individuelles, la répartition de rôle au sein des jardins, le turn-over, l'appropriation du jardin et l'engagement « post-it » des jardiniers.

2.1. Vouloir un jardin à soi : « mon jardin » vs « notre jardin » ?

Les entretiens menés font ressortir un lien entre la pratique du jardinage collectif urbain et le fait de ne pas posséder un balcon, une terrasse ou un jardin chez soi. Sur les 57 personnes interrogées, 41 ne possèdent pas un balcon, une terrasse ou un jardin. L'envie de jardiner proviendrait d'un besoin de nature et de pratiques ne pouvant s'exprimer dans un appartement. Ce chiffre confirme ainsi la « demande sociale de nature » (Bourdeau-Lepage et

Vidal, 2012 ; Montpetit, Poullaouec-Gonidec et Saumier, 2002), grandissante en milieu urbain, que ce soit pour des raisons paysagères ou jardinières.

Moi je viens d'un milieu très agricole, donc le côté jardinage me manque un peu, j'ai des plantes sur toutes les fenêtres, mais les jardinières, ça a aussi des inconvénients.
(Christine, Jardin partagé Îlot d'Amaranthes et jardin de rue Guillotière, 16.04.18).

Par ailleurs, l'une des motivations qui ressort des entretiens (**Illustration 30**) est bien l'envie de « retrouver » et de « gratter » la terre, pour restaurer un lien perdu avec celle-ci (Blanc, 2013), dû à la configuration actuelle d'un aménagement urbain faisant encore assez peu de place à la nature, même si cette tendance s'inverse lentement. Dans l'échantillon de 57 jardiniers interrogés, 16 possèdent un balcon, une terrasse ou un jardin : ce dernier peut par ailleurs être soit un jardin intégré au logement, soit un jardin lié à une maison de campagne. Cet espace extérieur et verduré leur permet d'exprimer leur besoin de nature et de jardinage : c'est l'occasion de démarrer des semis avant de les planter ou d'avoir une petite production d'aromatique.

J'ai un petit balcon, j'ai un bac avec de la menthe que j'ai ramené de Bretagne, j'ai encore un pot où j'ai un plant de tomates et j'ai une petite plante décorative. Voilà.
(Véronique, Jardin partagé de la Saulaie, 14.11.17).

Pour les habitants ne disposant pas de jardin ou de balcon chez eux, la participation à un jardin collectif devient une nécessité, et peut donner lieu à tout un ensemble de stratégies pour jardiner de manière individuelle (parfois) à côté des moments collectifs.

L'appropriation de parcelles peut s'expliquer par le fait que l'acte de jardiner se déroule dans le quotidien des individus, et que jardiner signifie aussi se projeter dans le temps (Dufour, 1999), car les légumes plantés ne produiront que quelques mois plus tard, et le jardinier a envie de constater les fruits de ses efforts (à condition qu'ils n'aient pas été accaparés par un autre habitant sur ces jardins collectifs). Cette dimension temporelle alimente un lien très personnel, quasi émotionnel (Blanc et al., 2012) qui nécessite un espace à soi. Il devient dès lors difficile d'imaginer intervenir à un moment de la vie du jardin, et de ne pas voir la suite de ses propres efforts. Cette appropriation renvoie aussi au système de propriété privée ; il peut être important pour un individu de sentir qu'un bien lui appartient pour pouvoir se construire en tant qu'individu (Castel, Haroche, 2001).

Le jardin partagé se différencie d'un parc public par la pratique de jardinage des habitants : il est travaillé et existe grâce aux efforts de participants. Il se développe ainsi un attachement des jardiniers vis-à-vis de ce qu'ils créent de manière collective ou individuelle. De plus, la proximité du lieu le rend semblable à un jardin personnel, ce qui vient renforcer le sentiment d'appropriation d'un jardin, qui fait dès lors partie du quotidien des acteurs. Ainsi, cette habitante du quartier de la Croix Rousse qui passe régulièrement au jardin, même si ce n'est pas pour venir y travailler.

Non, j'habite en appartement, dans le quartier, pas loin d'ici. Donc c'est pour ça, c'est un peu aussi mon jardin. Il m'arrive de venir l'après-midi, pour une ou deux heures, avec un bouquin, quand le temps s'y prête. Il m'arrive de venir et de ne pas mettre les gants de jardin pour travailler. C'est un endroit tellement agréable. (Jacqueline, Jardin partagé Grattons les Pentes, 15.12.2015)

La confusion entre jardin personnel et jardin collectif est très présente chez certains jardiniers, comme Madeleine, qui habite l'immeuble au-dessus du petit jardin, et profite de l'espace tôt le matin, notamment pour tempérer la chaleur de l'été.

Ça permet d'avoir un espace de nature aussi, il fait frais, c'est top, vous descendez vous avez un jardin pour vous. L'été à 07h30 du matin, il n'y a personne en plus. C'est top, une voisine vous apporte un peu de thé, c'est génial. C'est un plus et pas seulement pour moi d'ailleurs. Desfois je prends des herbes aromatiques aussi pour moi. (Madeleine, jardin partagé le Secret, 15.11.2018)

Ainsi, le vocable pour désigner l'espace est précédé par l'adjectif possessif « mon » pour devenir non pas le jardin, mais « mon jardin » ou « notre jardin » parfois également.

On dit notre jardin parce que c'est comme ça. On y va depuis longtemps, on pratique depuis longtemps dessus. (Magalie, Jardin partagé Quai Rambaud, 20.11.2017).

Une manière de désigner le jardin significatif de son appropriation progressive par les jardiniers. Dans ce prolongement, le jardin devient un « lieu de visite » pour les proches : le jardinier va montrer le jardin à ses invités, le faire visiter, comme c'est le cas de Magalie et de Sarah du jardin partagé Quai Rambaud situé à Confluence.

- S. *Pour les gens c'est aussi un lieu de visite. Quand j'ai des copains qui viennent, je leur montre le jardin.*
- M. *Oui quand on a des amis on les amène au jardin évidemment, c'est le passage obligé hein.* (Magalie et Sarah, Jardin partagé Quai Rambaud, 20.11.2017)

L'appropriation peut d'ailleurs être parfois si forte que des personnes investies sur un jardin partagé considèrent que l'espace leur appartient ; alors qu'un investissement trop fort de certains jardiniers ne laisse que peu de tâches et de place aux autres, comme souligné dans l'exemple du jardin Réseau Santé par Vincent, membre du jardin partagé du Château dans le 5^{ème} arrondissement, qui témoigne des comportements de deux jardiniers trop investis dans le jardin partagé, monopolisant ainsi les tâches de jardinage durant la semaine et diminuant de beaucoup le travail des autres. Ces deux jardiniers ont été recadrés par les autres, pour prendre moins à cœur le jardin partagé.

Ça arrive parfois, mais là c'était deux personnes, qui étaient très investies, qui habitent juste en face. Donc c'est devenu rapidement leur bébé, et ils ont fini, par leur comportement et leurs réactions, contribuaient à faire penser que c'était leur jardin et

ils en parlaient comme si c'était leur jardin. Ils se sont tellement approprié les choses que les gens qui arrivaient en cours de semaine ne trouvaient plus grand-chose à faire. Ou des choses peu intéressantes. C'est entre une appropriation, un investissement fort, et l'exclusion, il y a une limite, il a fallu recadrer les personnes pour leur faire comprendre. Et parfois des gens qui avaient l'impression de ne pas être inclus, n'ont pas forcément bien réagi. Ce sont les relations dans un groupe. En même temps, c'est un projet collectif, si on n'a pas fait des espaces individuels, c'est que c'était notre choix. Mais qu'on dise maintenant qu'il faut un espace qui puisse être approprié par qui le veut, c'est parce qu'entre le plan de culture qu'on a décidé collectivement, il y a à côté, il faut laisser de la place. (Vincent, Jardin partagé du Château, 15.11.2017)

Cette appropriation du jardin est peu étudiée dans la littérature. C'est principalement dû à une particularité des jardins partagés en France, dont très peu proposent des parcelles individuelles, comme c'est le cas des jardins communautaires au Québec ou des community gardens américains. Encore une fois, ce sont les pratiques quotidiennes des jardiniers qui renforcent cette appropriation et qui font du jardin un espace – en partie – individuel, à l'image de ce qui se passe dans les jardins familiaux.

2.2. Stratégies individuelles au sein des jardins partagés

Au sein des jardins partagés, se mettent en place des stratégies individuelles pour profiter au maximum de l'espace jardiné pour soi, et revenir ainsi aux bases du jardinage. Les stratégies individuelles sont des pratiques quotidiennes mises en place par certains jardiniers pour trouver une certaine « tranquillité » sur le jardin, en jardinant de manière solitaire : le jardinage étant à l'origine une pratique profondément individuelle (Dubost, 1984). Pour rappel, l'une des règles imposées par la ville de Lyon aux jardins partagés lyonnais est de conditionner l'ouverture du jardin à la présence d'un jardinier sur le site. Le public et les passants peuvent alors entrer, flâner, et poser des questions au jardinier. Ces derniers doivent être vigilants à d'éventuels vols ou dégradations. Ils doivent également s'assurer du départ de toutes les personnes avant la fermeture des lieux. Certains jardiniers perçoivent ce cadre comme une contrainte et, pour profiter calmement de leur moment de jardinage, ils vont fermer la porte du jardin, afin de ne pas être dérangés (questions, surveillance) par les passants. C'est ce qu'a observé Pauline, ancienne jardinière des Pendarts, aujourd'hui dans le jardin Grattons les Pentes de la Croix Rousse.

Souvent ils rentrent, et ils ferment derrière eux. Je les comprends, il faut des trucs en haut, ils n'ont pas envie de redescendre et de discuter, d'expliquer des choses. Je n'y vais pas souvent hein, pas de généralité, mais sur le peu de fois où je viens, il y avait des gens dedans et c'était fermé quand même. (Pauline, Jardin des Pendarts, 11.04.2018)

Ces stratégies sont défendues par certains jardiniers comme nécessaires pour être en phase avec leurs conceptions de l'activité de jardinage : une activité solitaire, tranquille, qui

n'implique pas de passer du temps à expliquer, voire à tutorer d'autres personnes. Autrement dit, il s'agit de profiter au maximum des bénéfices liés à la pratique de jardinage : calme, solitude, détente, c'est-à-dire jardiner pour se retrouver (Dubost, 1982).

On voit le jardinage comme une activité solitaire aussi... Certains, ils jardinent pour être tranquilles avec leurs fleurs, leurs pommes de terre, mais pas pour expliquer à quelqu'un comment ça marche, tout ça. Ça peut être lassant à la longue. (Nicolas, Jardin partagé Grattons les Pentes, 26.06.2018)

Une autre stratégie de « jardiniers individuels » consiste à venir au jardin durant les heures creuses, lorsque peu de monde le fréquente. Sur les jardins partagés en effet, les heures pleines où il y a le plus de jardiniers sont plutôt le week-end (le samedi matin et le dimanche en journée), et les soirs après 18h durant la fin du printemps et la saison estivale. Des jardiniers viennent à d'autres moments, notamment en semaine, aux horaires de bureau, pour profiter du calme du jardin et de la solitude ; tout en précisant qu'ils sont présents lors des séances de travail collectif, pour contribuer également à l'effort des participants et rester dans la logique du jardin collectif.

Moi j'ai plein de niveaux de plaisir au jardin. Tu viens à 8h du matin, tu n'es pas dérangé hein ! Plutôt que le dimanche après-midi, mais même à ce moment-là, on n'est pas 100. (Agathe, Jardin partagé Grattons les Pentes, 26.06.2018)

En ce sens, ces jardiniers acceptent le « paradoxe du jardinage collectif », mais apprécient le fait de jardiner seul, l'activité étant alors moins complexe (pas de répartition des tâches par exemple), moins dispendieuse en énergie, car ils n'ont pas à s'occuper des sollicitations des personnes extérieures au jardin : passants, jardiniers débutants souvent avides de conseils.

Oui oui oui, le jardinage c'est facilement une activité un peu solitaire. Dans un sens, c'est un paradoxe de faire ça collectivement. Ça marche, mais c'est forcément une complication par rapport un jardinage seul. En même temps, c'est très agréable quand on croise des gens. (Luc, MIF Saint-Just et Jardin partagé Le Secret d'Irénée, 20.06.2018)

Enfin, ces « moments individuels » peuvent se trouver dans une certaine régularité de la pratique, avec des visites quotidiennes dédiées à un entretien rapide du jardin. Le plaisir de Luc se trouve dans la récurrence d'une pratique (qui plus est individuelle) qui se déploie juste après le travail, et qui lui permet de se changer les idées : un quart d'heure suffit pour s'occuper des petites tâches quotidiennes comme l'arrosage. Dans ce discours, se joue aussi le fait que la pratique collective sur les jardins est parfois « surjouée ». Un trop grand nombre de personnes pour effectuer des tâches simples peut s'avérer contre-productif. Certains jardiniers, comme Jérôme, semblent ainsi avoir besoin de ces moments individuels pour constituer leur « identité » de jardinier.

Moment individuel, c'est l'été je passe après mon boulot, je fais le tour, il y a beaucoup de choses à tutorer, en particulier les tomates. Ça, c'est des choses dont il faut prendre soin tous les jours, et ce sont des moments individuels. Chaque jour, passer, mais juste 1/4 d'heures. Pour moi le moment individuel, ce sont des petites périodes de temps, mais régulières. Arroser, entretenir, ce sont des moments individuels. Et j'aime bien le faire. Après même quand ce sont des moments collectifs, moi j'aime bien ne pas forcément tout faire en collectif : quand on a plusieurs chantiers, j'essaie de découper les tâches par atelier et de dire, tu peux faire ça, deux autres font ça qu'on ne soit pas à 4 à faire le même truc, car ça ne s'y prête pas. Plutôt des petits groupes. Mais bon comme on n'est jamais plus de 5, ce n'est pas hyper compliqué non plus. Je n'aime pas trop qu'on soit trop nombreux pour faire quelque chose. (Jérôme, Jardin partagé Bonachoux, 23.03.2018)

Ces stratégies individuelles permettent aux jardiniers de trouver une certaine cohérence dans leur quotidien, des moments de repos au milieu des temps collectifs, parfois trop présents pour certains. Cela n'empêche pas la participation aux événements collectifs ni même de les apprécier. Ce jardinage pour soi peut être comparé aux formes de jardinage en vigueur sur les jardins familiaux (Delay et al., 2014) : un jardinage fortement axé sur la production et sur le développement personnel.

2.3. L'adoption de rôle par les jardiniers

Au sein des jardins partagés, des rôles s'installent pour les participants réguliers à la vie du jardin. Sur le jardin Grattons les pentes, par exemple, des jardiniers se sont « spécialisés » dans une tâche particulière. Adrien, jeune jardinier ayant rejoint le collectif en 2017, s'est investi petit à petit dans l'apiculture, après avoir suivi une formation en cours de route et un apprentissage intensif auprès d'un ancien apiculteur présent sur le jardin : ceci, car le jardinage en lui-même ne lui plaît pas forcément. Une pratique qui de fait est individuelle et totalement assumée, et qui lui permet de « trouver son compte » dans le fait de s'occuper des abeilles et d'être reconnu sur le jardin pour ce rôle. Ce type de pratique permet aux jardins de fonctionner de manière optimale et d'éviter les abandons : chaque jardinier trouve sa place et construit son rôle de jardinier. Adrien évoque également l'absence de contrainte, car s'il ne s'occupe pas d'une parcelle pendant un temps, quelqu'un d'autre s'en chargera.

Quand je m'occupe de la ruche, oui, c'est individuel, tout le monde peut y trouver des moments individuels. La femme qui s'occupe que des fleurs, c'est pareil, elle le fait toute seule, elle sait ce qu'elle doit faire, elle regarde ce qui a été fait sur le tableau... Personne ne l'embêtera à ce moment-là. Nicolas il sait quand tailler, arroser, et personne n'ira lui dire que ce n'est pas bien, juste lui proposer un coup de main. On sait ce qu'il y a à faire, car quand une personne intervient sur le jardin, elle indique au moment où elle part, ce qu'elle a fait et ce qu'il pourrait être fait. Donc une autre personne qui vient derrière sait ce qui a été fait et ce qui doit être fait. À elle de le faire ou pas. C'est comme ça que chacun y trouve son compte. Certains ne le font pas même en voyant qu'il y ait quelque chose à faire. Il n'y a pas la contrainte de faire. Là

on est arrivé ici tous les deux je n'ai pas regardé le tableau s'il y a quelque chose à faire, et je partirais avec vous sans vérifier, sans rien faire dans le jardin. C'est cette idée d'absence de contrainte forte, il y a des contraintes, c'est le jardin de tout le monde, pas le nôtre. Mais malgré ces contraintes, elles permettent de faire en sorte que l'idée de jardin partagé perdure ici et prospère. (Adrien, Jardin partagé Grattons les Pentes, 04.07.2018)

Adrien donne l'exemple d'une participante qui s'approprie un coin de jardin pour le décorer avec des pots en jeans suspendus sur l'une des clôtures de l'espace : une manière de jardiner seule, d'exprimer sa créativité et de laisser une trace. Dans ce discours, l'appropriation est entendue au sens où un jardinier s'occupe seul et exclusivement de cet espace.

Les pots qui sont là, pendus, c'est quelqu'un qui a décidé de mettre des pots tout le long, dans des jeans. Ce sont des jeans rapiécés, et ça donnera bien quand ça sera complet. La personne a décidé de s'approprier cette partie du jardin, en posant des fleurs et des pots sur la barrière. C'est un endroit qui nous appartient un petit peu, contrairement au jardin public, où on est tout aussi bien hein. (Adrien, Jardin partagé Grattons les Pentes, 04.07.2018)

Les jardiniers défendent la « liberté d'expression » au sein des jardins collectifs, qu'ils qualifient « d'espaces de liberté » (Adrien), d'épanouissant et où « on peut faire ce que l'on a envie de faire tranquillement » ; une appropriation de l'espace considérée ensuite comme personnelle. Ici, le jardin apparaît comme un lieu où tout un chacun peut trouver son bonheur au fil des activités. Ces rôles peuvent aller au-delà du jardinage. Sarah, du jardin partagé Quai Rambaud, à Confluence, s'est progressivement spécialisée dans la relation aux acteurs publics et politiques : elle rédige les rapports annuels en compilant les chiffres sur les récoltes, décrit les actions engagées sur le jardin et se rend à chaque réunion « bilan » avec la collectivité. Elle invite aussi certains acteurs institutionnels (rencontrés lors de ces présentations) à des événements importants sur le jardin. Bruno, du jardin partagé des Vieilles Benoîtes, a préféré être trésorier de l'association, et gérer de l'organisation du jardin et des adhérents, plutôt que de l'activité de jardinage, qui l'intéresse moins. Le rôle est ainsi le moyen de trouver sa vraie place au sein du jardin, pour exprimer ses compétences et son individualité.

Depuis le début, je suis pas mal actif notamment dans l'organisation du jardin. Pas tellement dans le jardinage, mais plutôt dans la manière de manager les gens et de trouver un projet collectif autour de ce truc-là, parce qu'on se rendait compte que beaucoup de dynamiques se mettaient en place (Bruno, Jardin partagé des Vieilles Benoîtes, 04.12.2017)

Un jardin collectif implique que tout un chacun trouve sa place au sein des activités du lieu. Savoir quoi faire sur le jardin n'est pas évident pour tous les jardiniers, surtout pour les moins assidus. Même si les cahiers où les jardiniers notent ce qu'ils ont fait quand ils viennent et ce qu'il y a à faire aident beaucoup, une incertitude demeure pour certains d'entre eux concernant la nature de leurs tâches respectives : une situation qui peut entraîner des

découragements et des départs. Kévin, animateur (salarié à mi-temps) sur le jardin partagé de Mermoz, rappelle cette situation où les jardiniers se reposent sur lui pour le partage et la répartition des tâches, et ne prennent pas d'initiatives d'eux-mêmes. Ce sont les jardiniers les plus assidus qui sont le plus à même de trouver un rôle, et donc une place dans le jardin.

Il y en a encore qui me demandent, mais la plupart ont des parcelles individuelles, ils sont jardiniers eux-mêmes et ils savent. Par exemple, un jardinier est très assidu, lui il arrive au jardin, il sait quoi faire. On en discute, mais il sait où sont les plantes, etc. En général, les jardiniers ont leur rôle respectif, le petit rôle qu'ils ont pris eu même. On a une personne qui va s'occuper plus des fleurs en fait, c'est son truc à elle et de temps en temps elle va faire du désherbage de légume. Calissa une nouvelle, elle me demande ce qu'il y a à faire, et elle fait doucement à son rythme. Une autre personne, l'institutrice, est plus dans l'entretien du jardin, nettoyage, remet des banderoles avec de belles couleurs, etc. Moi je ne fais rien, j'essaie de suivre ce que fait tout le monde. Une erreur a été faite samedi dernier, une a désherbé le pied d'origan, on l'a remis en terre, elle s'est confondue en excuse, mais ce n'est pas bien grave. Tout le monde fait un peu à sa sauce, mais on partage les tâches quand même. (Kévin, Jardin partagé Mermoz, 19.06.2018)

Nous voyons bien dans cet exemple toute la problématique du jardinage collectif : la difficulté de faire collectivement des tâches qui peuvent être réalisées individuellement, mais qui nécessitent, dans tous les cas, une bonne communication entre les jardiniers pour éviter les désagréments. Parfois, ces pratiques individuelles peuvent avoir des conséquences non attendues sur les plantations. Les jardiniers ne lisant ou ne complétant pas les cahiers et tableaux des actualités du jardin peuvent replanter, notamment les semis. Des destructions involontaires qui peuvent entraîner des découragements ou des conflits entre jardiniers.

Si quelqu'un sème quelque chose, et que nous après on a prévu de planter des pommes de terre à cet endroit-là, et qu'on ne sait pas qu'il y a eu des graines, on va tout détruire en mettant nos pommes de terre. Car on ne savait pas qu'il y avait quelque chose. Ça, c'est un peu dommage. Nous on fait un plan justement, pour noter ce qu'on a planté, semer et autres, pour éviter ce genre de souci. Ça peut vite arriver ce type de problème. (Nathalie, Jardin partagé La Doua, 04.01.2016)

Comme le souligne J. Pourrias et al. (2016) pour les jardins communautaires, il est difficile de trouver le bon équilibre entre l'individuel et le collectif au sein de ces jardins partagés. Ce qui peut d'ailleurs provoquer bon nombre de départs et expliquer un fort turn-over, notamment au sein des jardins partagés. Néanmoins, il est nécessaire de trouver des espaces individuels, d'une part, pour avoir un rôle sur le jardin, d'autre part pour trouver un espace à soi, assurant ainsi ce que A. Giddens appelle une « sécurité ontologique » (confiance dans sa propre identité) pour l'individu participant sur le jardin (Giddens, 1990). La configuration de ces espaces de culture va ainsi favoriser des appropriations individuelles par les jardiniers.

2.4. Des espaces de cultures divisées qui favorisent des appropriations individuelles

La parcelle collective des jardins partagés est divisée en sous-espaces, pour permettre la culture des fleurs (souvent sur les bordures des jardins ou en bordure des parcelles), de différents légumes (dont certains sont bien évidemment peu compatibles quand ils sont proches), et occasionnellement des arbres fruitiers. Des aménagements peuvent être prévus pour des expérimentations diverses, comme des légumes « inédits » (pour la région par exemple), une plantation en permaculture (ou plusieurs, suivant les jardins) ou encore un petit carré à destination des enfants. Ces divisions opérées sur la parcelle de culture font apparaître la grande diversité non seulement des représentations (certains veulent faire de la permaculture, d'autres non), mais aussi des pratiques à l'œuvre : certaines parcelles laissent voir une nature plus « sauvage ».

Tout n'est pas encore finalisé, on a une première partie ici qu'on laisse en espace libre, ce sont des choses tardives et axées sur la biodiversité. On met pas mal de plantes rampantes ici. On a un petit plan du jardin à l'entrée. Définir des espaces précis, ça a été décidé directement à la création du jardin : espace sauvage, espace détente, espace expérimentation, espace plantation classique, etc. Ici on a un pseudo table un peu précaire, on a notre cuve où on récupère l'eau. (Delphine, Jardin partagé La Passion, 22.11.2017).

Le jardin devient ainsi un espace pluriel où s'expriment différentes pratiques personnalisées, plus ou moins en harmonie les unes avec les autres. Si une grande partie de la parcelle est dédiée à la culture collective, des petits « à côté » vont être dédiés à l'expression de libertés, d'idées individuelles ; sur le jardin Ilot d'Amaranthes, par exemple, Christine s'occupe de quelques plantations le long du grillage également. Pour ces petits projets, chaque jardinier a carte blanche, à condition bien sûr d'en avoir préalablement parlé au groupe. Chacun peut, au gré de ses envies et aussi de ses moyens (temps, compétences...), s'approprier un « bout de jardin », et y exprimer son savoir-faire. Pour Adrien, c'est la liberté de s'exprimer qui prime sur le jardin partagé.

En réalité, tout le monde peut avoir matière à s'exprimer dans ce jardin, dans ce qu'il a envie de faire. Sans contraintes. Et sans brimades aussi, si quelqu'un a envie de faire quelque chose, il le dit, si c'est conforme à l'esprit du jardin, il peut y aller. Une personne voulait mettre une pouponnière pour faire pousser de jeunes pousses. Plein de choses sont faites, une personne voulait que le jardin participe à la sauvegarde des espèces. (Adrien, Jardin partagé Grattons les Pentès, 04.07.2018).

Finalement, tout se passe comme si les jardins partagés se divisaient en parcelles quasi individualisées, où quelques jardiniers ou groupes de jardiniers se spécialisent sur une tâche / une culture en particulier. Ce qui permet de satisfaire l'appréciation de chacun, entre nature spontanée (Lizet et al., 1997 ; Blanc et al., 2012) ou espace ordonné et bien entretenu (Nassauer, 1995).

Cela démontre une tendance dans l'analyse de la production de l'espace par les jardins partagés : des espaces individuels produits au sein des jardins *via* la liberté accordée aux jardiniers participants, qui s'expriment sur leur coin du jardin.

2.5. Engagement post-it des jardiniers au sein des collectifs

Les jardins collectifs sont marqués par un turn-over assez fort. Ce constat reflète ce que D. Martucelli nomme la « société d'individu » (Martucelli, 2010) : les associations sont aujourd'hui un lieu de rencontre d'individualité, plus qu'un agrégat (Ion, 2012, p29). L'engagement dans les jardins partagés semble refléter le même phénomène : ce sont des individus, pris dans un contexte, des rôles sociaux, des obligations, qui s'engagent dans ces jardins. Parfois, ces obligations sont trop fortes et ces individus se désengagent : le cas le plus courant étant un déménagement – sur un autre quartier, voire une autre ville, mais cela peut passer aussi par les enfants (qui deviennent trop âgés pour s'intéresser au jardinage, qui quittent le domicile familial) ou d'autres raisons professionnelles.

Oui il y a beaucoup de turn-over, les gens ne restent pas très longtemps. Sauf les gens du bureau, mais les autres, ça tourne quand même. En plus là, sur des traces d'âge 30-40, il y a les gens qui bougent, qui évoluent familialement, donc ça rajoute aussi du mouvement. (Jérôme, Jardin partagé Bonachoux, 23.03.2018)

Pour reprendre les constats de J. Ion sur les formes d'engagement associatives, le processus d'individuation autant que les changements institutionnels (qui produisent en partie les individus) conduisent à formes plus éphémères de l'engagement pour la cause publique (Ion, 2012). D'une part, l'engagement d'aujourd'hui serait plus réflexif (l'individu y recherche des ressources pour soi), mais aussi plus vulnérable (car de nombreuses contraintes pèsent sur l'individu, liées à l'autonomie dont il bénéficie). Les propos des enquêtés illustrent pleinement « l'engagement post-it » dont parle J. Ion (2001). Un engagement peu durable dans un collectif d'où se retire l'individu :

1. une fois qu'il a obtenu les bénéfices escomptés (à la manière d'un « Free rider » dans la théorie de M. Olson) ;
2. après une non-satisfaction de son engagement.

Pour certains responsables d'association de jardins partagés, cette situation est due à la présence d'un collectif qui minore la responsabilité individuelle vis-à-vis du jardin, sachant que d'autres sont là pour compenser la non-présence ou le moindre engagement.

Ça tourne, pour des tas de raisons. Parce qu'on déménage, parce qu'on a repris un travail, d'autres ça ne leur convient pas. On a des familles qui viennent avec des enfants, des jeunes ménages qui viennent, c'est bien, on a fait une petite parcelle pour les enfants. Ils ont un bac rectangulaire pour travailler là-dedans. Des fois des gens viennent s'inscrire, ils ont vu les jardins partagés, mais ils ne sont que jardin, ils ne comprennent pas. Aujourd'hui, on décide ensemble sur le terrain, on est responsable du terrain. Les gens ne se sentent pas vraiment responsables de ce jardin, alors même

que l'association est responsable. Et même du point de vue assurance, on a une assurance et elles n'assurent que pour les adhérents, ça, il va falloir le travailler. (Élise, Jardin partagé Réseau Santé, 23.03.2018)

Le turn-over a de fait des conséquences sur l'organisation des jardins. Élise, directrice de l'association du Jardin partagé Réseau Santé, pose la problématique de l'assurance du lieu, et des participants qui changent parfois tous les 6 mois. Sur le jardin du Centre social Roger Vailland, le turn-over oblige l'animatrice à repartir de 0 sur certains ateliers ou sur les explications du fonctionnement du jardin, sur l'apprentissage, etc.

Oui et on est confronté au fait nous qu'on a beaucoup de turn-over, beaucoup de personnes qui arrivent, on est toujours un peu dans le redémarrage à zéro. Comme desfois des personnes sont autonomes, là pendant plusieurs mois, années, et du jour au lendemain ils partent, on perd une ressource aussi. C'est compliqué de faire avec ça. (Delphine, Jardin partagé Centre social Roger Vailland, 22.11.2017)

Ce turn-over vient rappeler que l'engagement au sein des jardins partagés est potentiellement très individuel, et que le collectif ne parvient que rarement à prendre le pas sur l'individu. L'engagement au sein de ces jardins est donc encore peu solide, et largement soumis à la fois aux aléas du quotidien et des parcours de vie.

Si les jardins partagés sont avant tout présentés, par les acteurs publics et par les jardiniers eux-mêmes, comme des espaces collectifs, nous avons pu voir que si des pratiques de groupes sont effectivement mises en place, des pratiques individuelles émergent et se traduisent par une appropriation singulière de l'espace par certains jardiniers, mettant ainsi en défaut, voire en danger, l'esprit même du jardin partagé et les valeurs défendues par les jardiniers. Ceci met en avant le fait qu'il n'existe pas qu'un seul « esprit » du jardin partagé, et que plusieurs conceptions de ce que doit être le jardin émergent au fil des pratiques. Ainsi, les responsables de ces jardins sont imprégnés de schémas qui relèvent de formes précédentes de militances (engagement solide), qui sont en décalage avec d'autres jardiniers qui ne s'inscrivent pas dans ces schémas. Ce point sera plus avant exploré dans le chapitre 7 de ce travail.

3. Des espaces mettant en avant des pratiques écologiques : « jardiner autrement »

Les pratiques quotidiennes des acteurs au sein des jardins partagés lyonnais étudiés produisent un espace environnemental. Les jardins partagés sont aujourd'hui populaires, car ils sont au carrefour de volontés et d'objectifs concernant l'environnement et le milieu urbain notamment (Firth et al., 2011). Les community gardens, s'ils sont peu mis en lien avec la thématique environnementale, sont en revanche souvent questionnés au regard de la verdure qu'ils apportent (Bendt, Barthel et Colding, 2013 ; Malakoff, 2005). Toute une partie de la littérature considère que ces jardins font partie des infrastructures vertes urbaines (Lovel & Taylor, 2013 ; Tzoulas et al., 2007) et, comme les parcs, fournissent tout un ensemble de services éco-systémiques environnementaux : réduire la chaleur urbaine grâce aux arbres

(Clergeau, 2012), de même que les flots des précipitations par l'absorption des sols (Ramaswami et al., 2012).

Nous montrons ici comment les pratiques mises en œuvre par les jardiniers font des jardins partagés un espace environnemental : c'est-à-dire un lieu où est mis en place un changement à la fois de pratiques en faveur de l'environnement, de consciences, par une utilisation de produits bio, par des techniques de culture particulières et par des économies effectuées sur les ressources. Nous parlons donc ici d'espace environnemental pour désigner un lieu où des pratiques liées à l'environnement et à sa protection se mettent en place.

3.1. Le refus des intrants chimiques par les jardiniers

Les pratiques environnementales au sein des jardins partagés passent par la non-utilisation d'intrants chimiques et de tout produit issu de la chimie synthétique pour l'entretien du jardin. Leur utilisation est interdite par les chartes des Jardins partagés, celle de l'association nationale Jardin dans tous ses États et celle de la Métropole lyonnaise. Sur le jardin de l'Îlot d'Amaranthes, la non-utilisation de produits chimiques dans les cultures était au départ liée à l'accueil d'enfants sur le terrain (et à la manipulation par ces enfants de la terre). Jane souligne le non-objectif de rendement pour les jardiniers, et donc la possibilité d'expérimenter diverses techniques de jardinage alternatives (et par là-même le droit à l'échec) : le recours à tout engrais ou produit favorisant la croissance des plantes est perçu comme inutile au regard des non-enjeux du jardin (il ne s'agit pas de comparer les cultures entre elles, par exemple, ou de se comparer à d'autres jardins).

Tu as une charte des jardins partagés en fait. On est au Passe Jardins, et ils sont en train de faire une charte au niveau de Lyon, il me semble. Du coup, tu accueilles du public, donc non, pas de produits chimiques. Après, on n'a pas cet objectif de rendement, on ne va pas s'embêter à mettre des choses mêmes acceptées en biologique. On a quand même des petits grains, du Féramol, accepté pour les limaces en bio, on en a, mais ce n'est pas top. Donc on en met plus maintenant parce qu'on a beaucoup de gamins qui viennent aussi. Après on essaie de faire des trucs avec des plantes, mais ce n'est pas toujours facile. (Jane, Jardin partagé Ilot d'Amaranthes, 03.2015)

Cette non-utilisation d'intrants chimique s'accompagne de l'achat de graines issues de l'agriculture biologique. Chez les jardiniers, ces règles amènent une certaine fierté quant à ce qu'ils produisent, comme s'ils agissaient sans « tricher » sur la nature.

On achète même des graines bio qui ne donnent rien, bon bah ça. On ne met pas de pesticides hein, quand on mange une salade, on sait bien d'où elle vient, avec quoi elle a été arrosée, comment elle a été bichonnée. Les plants de tomates sont faits chez chaque jardinier, dans des petits pots. J'avais au moins 30 pieds de tomates du jardin chez moi ! Au soleil levant, sur ma fenêtre. (Aurélie, Jardin partagé Quai Rambaud, 20.11.2018)

De ce fait les jardiniers tiennent à bien se distinguer des autres formes de jardinage urbain, en soulignant le côté « bio » de leur jardin :

Il n'y a aucun engrais chimique, c'est complètement bio, la charte c'est jardin bio en fait. Contrairement aux parcelles individuelles où ils ajoutent tout ce qu'ils veulent ».
(Kévin, Jardin partagé Mermoz, 19.06.2018)

Parfois, l'utilisation de solutions et produits naturels semble de mise pour contrer les menaces des insectes sur les plantes et les légumes, et pour éviter d'utiliser d'autres produits dont les jardiniers ont clairement une perception très négative. Ceci, car le recours à des animaux sur les jardins collectifs est interdit.

Cette année on a eu beaucoup d'escargots, et de petites punaises qui bouffent tout. Il faut des solutions naturelles. Il nous faudrait un hérisson, mais pas assez de surface. On utilise du savon noir aussi pour éviter de mettre des saloperies. (Magalie, Jardin partagé Quai Rambaud, 20.11.2018)

Cette non-utilisation d'intrants chimiques est respectée dans les grands chantiers collectifs et les plantations (à tout le moins sur les espaces observés), et cela semble faire consensus. Les jardiniers engagés dans ces jardins collectifs intègrent très rapidement ces enjeux écologiques qui, nous l'avons vu, font partie intégrante des valeurs des jardins collectifs. Ce refus d'intrants chimique se fonde sur une perception très critique de tout un ensemble de pratiques en vigueur depuis des années : agriculture conventionnelle ayant recours à des pesticides, jardinage intensif dans les jardins familiaux ou encore jardinage professionnel pour les espaces publics urbains.

3.2. Des techniques de jardinage alternatives

Cette non-utilisation d'intrants chimiques s'accompagne de méthodes alternatives de jardinage issues de la permaculture (et largement portées par la structure associative Passe-Jardin), et de diverses techniques de l'agriculture biologique. Le recours à des techniques alternatives de jardinage est lié principalement à trois raisons :

- la non-utilisation de produits et leur interdiction au sein des espaces publics lyonnais ;
- la volonté des jardiniers de « faire autrement », avec une volonté d'expérimenter des choses ;
- le peu d'espaces disponibles au sein des jardins (des parcelles de petite taille).

Cela conduit à trouver des solutions pour que tout le monde puisse jardiner. Sur une des parcelles du jardin partagé Grattons les Pentès, les jardiniers ont adopté une méthode de culture particulière : la méthode Gertrud Franck (lui-même jardinier de son état) qui consiste, d'une part, à associer les cultures de certains légumes et fleurs sur le même sol, d'autre part à déposer sur le terrain différentes couches d'engrais bio, de compost ménager, de matières vertes et de tonte de pelouse. Encore une fois, ce jardinier rappelle que l'expérimentation de

ce type de méthode est possible du fait qu'il n'y ait pas d'enjeu de production sur ces jardins, et que le plaisir de jardiner prime.

Le jardin est organisé selon une méthode de culture, la méthode Gertrud. L'idée est d'associer des plants qui poussent bien ensemble, les choux avec les tomates, carottes navets, je dis n'importe quoi hein, mais associer des plantes qui vont se stimuler mutuellement pour avoir une récolte plutôt généreuse, entre guillemets, car ce n'est pas très large comme espace. On ne vient pas ici pour se nourrir, mais pour le plaisir de faire. (Adrien, Jardin partagé Grattons les Pentès, 04.07.2018)

L'adoption de pratiques permacoles demande une organisation particulière des parcelles, et la construction de buttes de cultures. Le jardin partagé l'Envol à Vénissieux a recréé en 2017 toute sa structure pour organiser une culture uniquement permacole, avec apport de paille pour limiter l'arrosage. Ce changement est témoin du succès de la permaculture prônée par l'association Passe Jardin.

C'est la première année où on a refait le jardin en permaculture, on l'a retracé complètement en forme de losange. L'avantage c'est qu'il y aura plus de productions : on s'est aperçu que si on s'applique vraiment en permaculture, il y a plus de productions qu'en traditionnel. Le fait de la hauteur et que ce soit tout le temps paillé : ça évite les mauvaises herbes, l'été ça évite de trop arrosé et qu'il y ait de l'évaporation trop vite quoi. Il y a plein d'avantages à pailler. C'est une permaculture un peu par étape, on n'a pas fait des buttes comme il faudrait, donc on débute. D'année en année, on s'améliorera. On est au commencement. (Philippe, Jardin partagé L'envol, 15.12.2017)

Angélique, jardinière sur le jardin partagé Pré-Santy dans le 8^{ème} arrondissement, résume ces pratiques alternatives de jardinage.

On valorise toutes ces pratiques de jardinage éco-responsables, on sème des prairies fleuries, pour faire revenir les insectes en ville, on fait des nichoirs à insectes, on fait la rotation des cultures, on respecte le sol. On cultive aussi des variétés anciennes de légumes. (Angélique, Jardin partagé Pré-Santy, 17.12.2015)

Ces pratiques écologiques de jardinage s'accompagnent d'un ensemble de pratiques qui influent sur la vie quotidienne des jardiniers. Élise, jardinière au Réseau Santé, essaie, par exemple, de faire du compost uniquement bio à partir de son alimentation exclusivement basée sur des produits issus de l'agriculture biologique.

Alors moi je me nourris essentiellement en bio, et je coupe tout en petit morceau, tout le papier pas imprimé, comme ça, ça mélange l'azote et le carbone et jusqu'à présent, je faisais des tranchées, et je mettais ce compost dans la parcelle pédagogique, car je savais que tout ce que je mettais c'était du bio. Mais des jardiniers m'ont dit qu'il valait mieux mettre dans le composteur, que ça n'avait pas le même effet. Donc je m'y

suis plié. Mais maintenant qu'on va avoir un grand composteur, moi je vais revenir à mon compost uniquement bio ! Je fais mes essais aussi, il paraît que c'est très bien de mettre ses épluchures sur le terrain, ouvrir la terre après. Chacun aime bien faire ses petites expériences. (Élise, Jardin partagé Réseau Santé, 23.03.2018)

Se distinguer des jardins familiaux et ouvriers

Au sein des jardins partagés observés, la mise en place de telles pratiques quotidiennes prenant en compte l'environnement – et la santé – est l'occasion pour les jardiniers de rappeler que dans les jardins familiaux, les pratiques sont, d'après eux, beaucoup moins écologiques. Ils comparent les jardins familiaux à une agriculture traditionnelle, utilisant beaucoup les intrants chimiques, pour mieux placer leurs pratiques jardinières comme étant écologiques, reprenant des lignes de l'agriculture biologique. La différence avec les jardins collectifs étant ici toute simple, l'enjeu sur les jardins familiaux est de produire, d'apporter un complément d'aliments pour le quotidien, d'où le traitement avec des produits permettant une meilleure productivité, alors que ce n'est pas la logique qui est à l'oeuvre dans les jardins partagés.

Après, si vous allez voir des jardins familiaux, là c'est jardiner différemment quoi, de manière plus conventionnelle. Si vous allez voir un jardin où tout est en butte de culture, le jardin d'Yvonne par exemple, ils font que des buttes : l'espace n'est pas grand donc pour multiplier l'espace de culture, ils ont construit des buttes et des buttes. C'est une autre manière de faire, c'est un peu plus vrac aussi. On y était fin août : les courges avaient pris toute la place. Les jardins familiaux, c'est plus, on veut de la production donc on met des produits chimiques... (Rachel, Jardin partagé sur Cours, 20.11.2017)

Au travers de cette comparaison des modes de culture transparaît une certaine volonté de distinction de la part des jardiniers interrogés : cultiver en buttes, faire de la permaculture, utiliser des méthodes alternatives relèverait ainsi d'efforts supplémentaires, voire de connaissances supplémentaires, d'une certaine ouverture d'esprit que n'auraient pas les jardiniers des jardins familiaux.

Les jardiniers opèrent également une « distinction sociale », au sens de P. Bourdieu à la fois sur les méthodes de culture, mais aussi sur leurs pratiques collectives qu'ils opposent aux pratiques individuelles « chacun chez soi » des jardins familiaux. Les jardins collectifs demanderaient selon eux une meilleure organisation, une sorte d'harmonie collective : la réussite sur ces jardins collectifs aurait ainsi plus de valeurs qu'au sein des jardins familiaux.

Moi j'ai déjà eu l'occasion de jardiner du côté de Gerland, c'étaient des parcelles de terrain, chacun jardinait pour soi. On était bien dans sa parcelle, on discutait avec le voisin, mais chacun s'occupait de sa parcelle, alors que là, tout le monde s'occupe de tout. (Adrien, Jardin partagé Grattons les Pentès, 04.07.2018)

Selon ces jardiniers, les associations des jardins collectifs reposent sur un mode démocratique, où chacun prend part à la décision et peut participer, tandis que les jardins familiaux seraient des lieux plus individualisés, avec une organisation globale collective fixée par des règles immuables et discutées uniquement lors de la création de l'association.

Oui oui selon le règlement, car un jardin a besoin de présences, sinon ça devient une friche. Il n'y a pas une parcelle dédiée : quand on vient on fait un travail dédié, ce n'est pas comme un jardin familial où chaque adhérent à son lopin de terre qu'il doit entretenir de A à Z. ici c'est l'ensemble du jardin, mais c'est un travail dédié, bien spécialement, qu'on met en place par un planning, c'est un peu différent du fonctionnement d'un jardin familial de ce côté-là : c'est plus collectif qu'individuel. (Philippe, Jardin partagé L'Envol, 15.12.2017)

Enfin, même certains élus remettent en cause les jardins familiaux et le système de distribution de ces jardins tels qu'il était pensé jusqu'alors : pour l'instant, certaines associations s'occupant des terrains restent dans un mode de transmission familial de ces parcelles (que les jardiniers paient en location chaque année). Cette critique des jardins familiaux met en avant, par un effet de mode, la participation de la ville et des acteurs publics à la construction des jardins collectifs, les mettant en exergue comme modèle de démocratie participative, d'action sociale, voire environnementale (Rémy et al., 2017).

Il faut changer la mentalité des jardiniers des jardins familiaux, qui n'ont pas conscience que le foncier appartient à la ville, moi je souhaite, je suis en train de travailler sur une future convention qui nous permettrait de sortir de la transmission de père en fils, et donc que ça puisse bénéficier aux Lyonnais, et au plus fragile. (...) ce sont des petites associations, ils ont tous des jardins individuels, et ils sont au courant de rien ceux qui sont autour. (...) L'association est toute puissante, on a un groupe qui laisse de côté les autres. (...) Le jardin partagé il faut l'animer, associer des habitants, et l'ancienne animatrice de Pré-Santy était assez emblématique par exemple. Le jardin partagé est en plein milieu du quartier, et arrive à faire participer pas mal d'habitants du quartier, mais pas tous. (Élue, Ville de Lyon, 29.08.18)

3.3. Économiser les ressources en eau

Troisième champ de pratiques écologiques observées au sein des jardins partagés : l'économie des ressources et notamment de la ressource eau, pourtant fortement nécessaire sur les jardins. Certains jardins partagés sont dotés d'un raccordement au réseau de la ville et paient un abonnement pour l'utilisation ; d'autres ne sont pas raccordés et dépendent de l'apport d'eau depuis l'extérieur ou par un container dédié à l'eau de pluie. Une majorité de jardiniers évoque l'économie d'eau comme étant l'une de leurs priorités, que ce soit par la sensibilisation des autres ou par les pratiques quotidiennes d'utilisation de l'eau de pluie. La pratique du paillage permet, par exemple, de limiter fortement le besoin d'eau du sol, en maintenant un certain niveau d'humidité. Élise, directrice du jardin Réseau santé dans le 4^{ème}

arrondissement utilise au maximum l'eau de pluie et le paillage pour limiter les gaspillages d'eau.

Et puis j'aime bien sensibiliser les gens sur ne pas gaspiller l'eau, c'est important un jardin pour montrer ce qu'on peut faire pour utiliser moins d'eau. Pailler un jardin, composter. On a fait un Haut vent avec un récupérateur d'eau de pluie, on incite les jardiniers à pailler, à utiliser l'eau de pluie, avec les contraintes. (Élise, Jardin partagé Réseau Santé, 23.03.2018)

Un récupérateur d'eau peut être utilisé sur ces jardins. Il permet de stocker l'eau de pluie et de pallier à un non-raccordement au réseau d'eau de la ville justifié par des questions de prix de l'eau, voire par l'idée d'économiser cette ressource. Cela étant, la question d'une potentielle pollution de cette eau présente dans les récupérateurs est posée, à la fois par la mairie et par les jardiniers. Sur le jardin partagé de la Vieille Benoîte dans le 1^{er} arrondissement, les jardiniers ont aménagé des récupérateurs d'eau, mais disposent également d'une source – a priori non potable. Sur le jardin partagé du Centre social Roger Vailland à Vénissieux, l'eau de la ville n'est que rarement utilisée, car le jardin est doté d'un récupérateur d'eau. L'animatrice organise par ailleurs des ateliers dédiés à la préservation de la ressource en eau pour sensibiliser au maximum les jardiniers. Ici, la configuration du jardin collectif et les dispositifs disponibles sur cet espace permettent d'enclencher un ensemble de pratiques économes.

On a un récupérateur, une petite cuve pour récupérer l'eau de pluie. Alors c'est rarement suffisant, on a un point d'eau avec l'eau de la ville, mais on essaie de le faire vraiment en dernier recours. Cette année a été très sèche, on a dû arroser avec de l'eau potable : on arrose du coup à l'arrosoir, ils sont bien briefés sur la gestion économe de l'eau. On avait fait un gros zoom cette année sur comment préserver la ressource : sur le paillage, la manière de planter, d'arroser. (Delphine, Jardin partagé Centre social Roger Vailland, 22.11.2017)

Dans l'air du temps, les jardiniers de jardins partagés développent des pratiques écologiques, à la base du développement de ces jardins. L'image « environnementale » des jardins partagés témoigne de cette association entre espaces et pratiques visant à la protection plus large de l'environnement. Nous abordons ici l'un des premiers points réellement différenciants des jardins partagés français par rapport à leurs homologues américains : ces pratiques environnementales sont inscrites dans les chartes des différents jardins ou associations de jardiniers.

3.4. Le rôle du composteur dans la production d'un espace environnemental

La présence de certains éléments sur les jardins partagés témoigne de représentations et d'une certaine définition de l'espace. Installé par une association subventionnée par la ville ou par les jardiniers eux-mêmes (plus rarement), le composteur se décompose en deux bacs. Comme nous l'avons décrit plus avant, c'est un élément très souvent présent dans les jardins collectifs

(parfois situé aux abords du jardin), notamment de par sa compatibilité avec l'activité jardinière : il sous-tend des pratiques de recyclage et de réutilisation qui vont avec les logiques des jardins partagés, et permet l'utilisation du compost pour les cultures réalisées sur les jardins.

Sur les 24 jardins observés, 16 possèdent un composteur. Ce chiffre reste certes relativement bas par rapport à la politique volontariste des municipalités en matière de compostage. La Métropole de Lyon subventionne en effet des associations pour installer des composteurs sur le territoire, soit auprès des habitants, soit sur des lieux publics, pour permettre le recyclage des biodéchets et leur valorisation dans des jardins collectifs, publics, ou particuliers. L'association Les Compostiers a été longtemps subventionnée pour l'installation de composteurs sur la ville, avant l'arrêt des subventions fin 2015. Le composteur se décompose en 3 bacs, un de dépôt, un de maturation et l'autre de récupération, en bois. Certains sont installés par des associations. Ces composteurs sont des infrastructures nécessaires pour le recyclage de déchets organiques. Ces derniers sont autant accessibles par les habitants que par certains établissements, comme les restaurants. Étienne, de l'association des Compostiers, raconte la manière dont les composteurs peuvent être rapidement saturés sur les jardins, car sollicités par de nombreux habitants.

À la base, c'est une initiative citoyenne, on s'est dit « faut pouvoir composter les déchets organiques, faut pouvoir se doter d'infrastructures qui permettent de le faire ». Justement le premier composteur était sur l'îlot d'Amaranthes. Donc, premier composteur de quartier sur ce jardin partagé qui a vite été saturé, et donc piratage entre guillemets d'une friche qu'il y avait à côté, et ouverture d'un composteur de quartier beaucoup plus important. Il y avait jusqu'à 120 foyers et 3 restaurants qui compostaient là, donc c'était un bon composteur. Tu devais avoir entre 4 et 5 m³, donc bon volume. (Étienne, Les Compostiers, 05.03.2015)

Plus de 40 composteurs collectifs ont été installés depuis 2017 sur la Ville de Lyon. Une évolution conséquente, mais qui reste cependant largement insuffisante au vu des objectifs de départ : fournir une solution de recyclage des biodéchets à au moins la moitié du parc immobilier lyonnais. Des composteurs sont également installés par la Ville sur les jardins partagés, dans le but de bénéficier à la fois aux jardiniers et aux habitants du quartier. Sur le jardin du centre social Roger Vailland, Delphine raconte l'installation de composteurs financés par le bailleur social du quartier, et l'intérêt des habitants pour ce type de dispositif.

Après il y a eu des périodes où il n'y avait pas de bacs. Après on nous a donné des bacs, mais trop petits, donc on avait trop de matière à gérer, ce n'était pas adapté. Là cette année, on vient d'avoir de beaux bacs que les Compostiers ont faits, ils ont un marché avec Grand Lyon Habitat, notre bailleur, on a pu bénéficier d'un financement pour avoir des bacs adaptés. Car on a beaucoup de biodéchets : les habitants viennent avec leurs épluchures, beaucoup de jardiniers nous les donnent, on essaie d'être un composteur de quartier. Là on a pas mal produit, on en a mis avec parcimonie. (Delphine, Jardin du Centre Social Roger Vailland, 22.11.2017)

Pour les jardins partagés, les jardiniers bénévoles sont également très volontaires en la matière. En cas de composteur non financé, ces habitants vont eux-mêmes le construire, et demander un financement pour un complément. C'est le cas du jardin partagé de la Saulaie, à Oullins, où les adhérents ont construit eux-mêmes les différents bacs de compost : la présence de ce bac a d'ailleurs permis d'attirer plus d'adhérents.

Là ce sont les composteurs oui, on les a installés nous-mêmes il y a 3 ans, et on a demandé un supplément financier à la mairie pour faire un abri l'année dernière ; mais là c'est carrément tombé cette nuit je vois. Du coup, on a rajouté surtout un bac, car on a 16 personnes qui sont aujourd'hui adhérentes au jardin, c'est à dire qui paie une cotisation de 15 euros, ce qui fait qu'elles viennent aux réunions mensuelles, elles participent aux prises de décisions mensuelles sur l'aménagement du jardin. Mais on a de plus en plus de gens qui viennent composter. (Véronique, Jardin partagé de la Saulaie, 14.11.2017)

Certains jardins vont jusqu'à installer deux composteurs (donc deux fois deux bacs) sur leur terrain, ce pour répondre à la demande grandissante des adhérents, mais aussi des habitants du quartier.

On les accompagne mais oui. On a un composteur aussi. Un des Compostiers et un petit. Le nôtre on l'a mis il y a 2 ans, c'était un coup d'essai et quand on a vu que ça fonctionnait, les Compostiers ont pu mettre le plus gros, plus structuré. (Madeleine, Jardin partagé Jeune et Pouss, 15.11.2017).

L'objectif d'un composteur sur le jardin partagé est triple. Premièrement, il permet d'organiser un cycle naturel des déchets et de leurs réutilisations sur le jardin, pour nourrir la terre de manière écologique, et alléger les ordures individuelles et collectives sur le jardin. À ce titre, la matière compost apparaît comme étant indispensable pour la permaculture et pour éviter de consommer des produits phytosanitaires, un moyen alternatif à l'agriculture productiviste mondialisée (Dumain, 2014). Deuxièmement, le compost permet un rapprochement physique des habitants et jardiniers autour du traitement des déchets (Cirelli, Maccaglia et Melé, 2017), puisqu'ils doivent les manipuler, voire les entretenir, pour un compost efficace et sans odeurs. Troisièmement, le composteur apparaît comme un moyen d'attirer des habitants du quartier sur le jardin, sous prétexte du traitement des déchets. Pour Alexia, du jardin partagé Graines de Lait, le composteur est un catalyseur d'évènements autour de la pratique du recyclage : fêtes, formations pour sensibiliser à cette pratique, etc. Là encore, le composteur attire beaucoup d'adhérents dans le jardin.

Après, on essaie aussi de faire des moments autour des composteurs. Donc, le composteur a une vie au cours de l'année. Le moment où on l'a fabriqué, on a fait une fête autour de ça : après on fait les récoltes, tous les samedis viennent amener tout ce qu'ils ont. Après on met dans le bac de maturation, c'est un moment important, car on se retrouve tous ensemble pour passer de l'un à l'autre. On en a profité pour faire un

repas partagé. C'est pour inciter les gens qui vivent dans le quartier à venir. On a plus de gens qui viennent sur le composteur, pour amener leurs déchets verts, que de gens qui viennent pour jardiner. Ça semble assez logique, tout le monde n'a pas envie de jardiner, et ça semble plus facile de garder ses déchets et de les amener au composteur. Les gens sont un peu plus réceptifs aux fêtes dans ce cadre-là. (Alexia, Jardin partagé Graines de Lait, 04.03.2016).

Le composteur permet la sensibilisation des habitants pour l'avènement d'une autre politique des déchets (Dumain, Rocher, 2017) : c'est un vecteur de lien entre habitants et jardins partagés, installant le jardin au centre de la vie de quartier. Les composteurs peuvent cependant être l'objet de problématiques diverses redoutées par les habitants : odeurs, nuisibles par exemple. Il peut donc, à l'instar des jardins, ne pas attirer uniquement la sympathie des habitants, mais aussi une certaine défiance de ces derniers. Pour fonctionner correctement et de manière optimale cet équipement demande un entretien régulier et un suivi de la part des jardiniers : brassage régulier, passage d'un bac à un autre, contrôle des déchets. Le composteur du jardin partagé Ornano est un exemple de compost mal entretenu et mal brassé. Son état a entraîné la venue de rongeurs et d'odeurs autour du jardin, ce qui n'a pas particulièrement plu aux habitants. Les jardiniers ont donc dû arrêter le compost après cet épisode.

Auparavant, ce jardin était porteur d'un compost : qui avait été installé avec l'aide de la Métropole et gérée de manière pas très orthodoxe, donc on avait un grand nombre de gens qui apportaient des choses, donc le compost était productif, mais mal fait, on a eu des rongeurs qui sont apparus et qui ont affecté tout le secteur. Donc on a décidé d'arrêter tout le compost. Les gens venaient il n'y avait pas d'adhésion ni de contrôle de ce compost. Donc on a dit qu'on traitera de la problématique compost par ailleurs et on s'est concentré sur le jardin. (Jeremy, Jardins partagés Ornano, 20.12.2017).

Le composteur, produit par les jardiniers ou par une association subventionnée par la ville, va amener des « pratiques environnementales » sur le jardin (ou les renforcer), et ainsi transformer l'espace vécu des jardiniers. Il crée de nouvelles habitudes, une organisation particulière et peut attirer des habitants du quartier. Plus généralement, le composteur rencontre un grand succès dans les jardins, car il rentre parfaitement dans la logique des jardiniers : recycler au maximum, maîtriser leurs déchets et restaurer un début de logique cyclique présente dans la nature. Il permet aussi d'attirer un public plus large que les simples jardiniers, et facilite la communication de leurs actions auprès des habitants du quartier. Sur le jardin partagé Graines de Lait, les jardiniers mettent un point d'honneur à accueillir les nouveaux participants, notamment ceux intéressés par le compost, pour leur expliquer la manière dont les choses fonctionnent. Là encore apparaît cette logique d'apprentissage et de transmission des connaissances au sein du jardin. Ceci afin d'éviter le mauvais compost *in fine* : une règle systématique qui permet d'éviter a priori les erreurs.

Pour amener, on l'a laissé ouvert pour ce qui est d'amener les apports en matière. Les autres bacs, le bac de maturation et celui de matière sèche, ceux-là sont fermés,

accessibles aux jardiniers de l'association et aux adhérents. On a un horaire d'ouverture de 11h à midi le samedi, qui nous permet d'accueillir les nouvelles personnes intéressées par le compost, pour leur expliquer comment on fonctionne, ça évite aussi les erreurs des apports hein, bon on en a quand même. Et puis à ce moment, on fait le retournement, on en profite pour rajouter la matière sèche qu'il faut, pour avoir une belle matière. C'est notre mode de fonctionnement propre, ce n'est pas forcément le mode de fonctionnement des Compostiers. On a décidé de fonctionner comme ça, ils nous laissent libres de gérer notre composteur. (Alexia, Jardin partagé Graines de Lait, 04.03.2016).

Ces pratiques écologiques liées aux équipements peuvent cependant être soumises à des méconnaissances des jardiniers, qui n'ont peu ou pas pratiqué ou testé ces équipements. Ainsi, comprendre le fonctionnement du composteur peut poser quelques difficultés, avec le jet d'ordures non adaptées à l'équipement, voire le non-entretien du compost sur le court et moyen termes : une mauvaise gestion du compost peut entraîner le développement d'odeurs pouvant fortement perturber le voisinage.

L'exemple du composteur montre que les pratiques environnementales jardinières dépassent le cadre du jardin et s'immiscent dans le quotidien : ces pratiques ordinaires initiées sur le jardin devenant ainsi une partie du mode de vie des individus.

Les observations et entretiens menés montrent que ces jardins partagés peuvent recouvrir des spatialités « écologiques » ou environnementales, produites par les pratiques quotidiennes des jardiniers. L'adoption de modes « alternatifs » de jardiner, telle la permaculture, les pratiques d'économie de la ressource eau, l'utilisation des équipements présents sur le jardin, le refus d'utiliser des intrants chimiques montrent, d'une part, que ces jardiniers sont soucieux des ressources à leur disposition et de leur environnement, d'autre part que leurs pratiques produisent là encore une spatialité environnementale. Le jardin devient un lieu favorisant l'environnement par un « jardiner autrement ».

4. Des espaces de citoyenneté : « produire et voir la ville autrement »

Les pratiques quotidiennes des jardiniers produisent un espace où va s'exprimer une certaine citoyenneté. Au sein des community gardens, le développement de la citoyenneté a largement été étudié (Oldfield, 1990 ; Welsh et MacRae, 1998), au travers notamment d'un engagement des jardiniers dans l'action sociale (l'intégration de minorités dans le jardin), de la participation à l'aménagement du territoire ou encore de l'expression de la citoyenneté au travers de l'alimentation. Une citoyenneté que l'on peut aussi qualifier de « citadinité », qui s'exprime sous d'autres acceptations de l'espace public, qui restent à inventer (Bailly, 2013) : cette citadinité s'exprime par un investissement de l'espace public par des acteurs ordinaires (Raymond, 2011), pour y développer des actions à la fois dirigées vers leur propre bien être, mais aussi celui du quartier. C. Draper et D. Freedman montrent combien cette thématique de l'empowerment des habitants était importante dans les recherches sur les community gardens (Draper et Freedman, 2010, p485), qui mettent en avant la mobilisation des habitants pour

défendre les espaces jardinés contre des menaces extérieures (par exemple : Armstrong, 2000 ; Campbell & Salus, 2003 ; Glover, 2003).

La citoyenneté – nationale – est construite sur un ensemble de droits, de devoirs et d'appartenance à un État-nation (Purcell, 2009). Cela étant rappelé, sous l'effet de changements constants d'une société liquide (Bauman, 2001) le terme de citoyenneté urbaine peut permettre de mieux refléter l'expérience des habitants de la ville (Giband et Siino, 2013), tant les changements des villes impactent également la citoyenneté. Nous assistons ainsi à une mondialisation de la citoyenneté urbaine (Harvey, 2008) où celle-ci tend à s'incarner de manière très similaire entre différents pays (de l'occident par exemple). Nous englobons dans la définition de la citoyenneté la participation à la construction de la ville, le travail avec des acteurs publics, et le fait de travailler pour le bien commun (généralement au niveau du quartier), comme ceci a été montré pour différents community gardens (Gray, Guzman, Glowa et Drevno, 2014 ; Schmelzkopf, 2002). Cette citoyenneté relève moins des droits politiques que d'un droit à la ville (Lefebvre, 2008) : une sorte de « citoyenneté Do it Yourself » (Hartley 2000 ; Rato et Boler, 2014) qui est une alternative à la « citoyenneté néolibérale ». Cette dernière cherche à produire un citoyen indépendant, autonome, agissant en toute responsabilité sociale (Crossan et al., 2016), avec l'esprit d'entreprendre, la capacité à maximiser ses propres avantages et contrôler sa propre destinée (Rose et Miller, 2010). Cette citoyenneté relatée ici est produite par tout un ensemble de pratiques quotidiennes sur les jardins partagés : contacts avec les pouvoirs publics, appropriation d'une partie de l'espace public, ouverture de l'espace pour profiter au plus grand nombre, animation de cet espace.

4.1. Production d'une citoyenneté néolibérale par le jardinage

Dans certains quartiers, le jardin prend une dimension centrale, au sens où il mobilise tout un ensemble d'acteurs publics, et où va s'exprimer une certaine vision de la citoyenneté et du citoyen « modèle », que doivent incarner les jardiniers. Ces jardins partagés (qui ne sont pas des jardins d'insertion au sens propre du terme, mais qui en prennent une forme assez proche au niveau de l'organisation et du fonctionnement) sont des lieux où les jardiniers vont acquérir les codes de la citoyenneté par la pratique. Par exemple, le jardin Pré-Santy, situé dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon, est un projet qui s'inscrit au croisement de différents acteurs : habitants, mairie et centre social du quartier. Ancré au cœur d'un quartier « Politique de la ville », ce jardin partagé constitue le nœud d'un système d'échanges de services visant à faire se rencontrer les participants et les habitants du quartier. Le but affiché est de « produire » des citoyens qui s'impliquent dans la vie de leur quartier, autant du côté de l'aménagement par le jardin, que du lien social par la prise en compte des personnes âgées par exemple. Le jardin doit devenir le point de départ de différentes actions pour le quartier et ses habitants, avec comme objectif la réinsertion de personnes en voie de désaffiliation (tant pour les jardiniers que d'autres habitants du quartier).

Puis les régies de quartier, c'est aussi un projet co-construit avec les habitants : le conseil d'administration est composé entre autres d'habitants, avec la mairie du 8, le bailleur, des représentants des centres sociaux. Les régies de quartier sont reconnues

aussi pour monter des projets avec les habitants, notamment des projets de lien social. Dans ce cadre, il y a le jardin dont on va parler, le projet de l'Accorderie : on échange des services en temps et on lutte contre l'isolement. Une heure de bricolage contre une heure de cuisine par exemple. Et puis un service pour les personnes âgées à domicile, pour la rupture de l'isolement, un espace pause amitié, qui accueille des personnes sur des temps conviviaux, avec des jeux de mémoires, des sorties collectives et un service de transport accompagnés. Voilà pour l'ossature de la régie. Dans le cadre du projet de jardin, moi je suis arrivé en poste en 2003, pour monter ce qu'on appelait à l'époque un jardin communautaire, le terme anglo-saxon, on parle plus volontiers aujourd'hui de jardin partagé, de jardins collectifs, et pédagogiques aussi. Souvent les jardins pédagogiques vont avec les jardins partagés. (Angélique, Animatrice jardin partagé Pré Santy, 17.12.2015)

Ce jardin prend également une ligne directrice chaque année, pour la sensibilisation notamment des jardiniers et des ateliers ; celle de 2016 a été par exemple axée sur l'alimentation durable et la nature en ville. Dans le même ordre d'idée, le jardin partagé Mermoz a été lancé par une association du quartier pour favoriser la rencontre entre les habitants. Le jardin possède un animateur (en contrat d'insertion) qui est chargé d'organiser la vie du jardin, de faciliter l'accès aux participants et de former ces derniers au jardinage, par le biais d'ateliers touchant à la fois aux techniques alternatives de jardinage, mais également de l'alimentation, le savoir-être en groupe, le tri des déchets, etc.

C'est vraiment de faire sortir les gens, de leurs immeubles, de les faire se rencontrer, et de partager des choses du jardin. Car il y a eu une réunion il y a quelques années, sur le quartier, importante, dans le projet de redynamiser le quartier de Mermoz. L'idée c'était de trouver ce qui pouvait faire plaisir aux habitants, pour qu'ils s'y retrouvent et qu'ils fassent revivre leur quartier. (Kévin, Jardin partagé Mermoz, 19.06.2018)

Par le biais de ces ateliers et par les pratiques quotidiennes, les jardiniers travaillent autour des thématiques de l'être ensemble, de la participation à la vie du quartier, et de la prise en compte des ressources durables. Le jardin partagé Îlot d'Amaranthes, qui a impulsé tout un ensemble de mouvements associatifs après son aménagement en 2004, prend un rôle central au sein du quartier, avec un réaménagement de la place et plus globalement du quartier. Pour Pierre, jardinier à l'Îlot d'Amaranthes, le quartier devient « branché » en raison des politiques de réaménagement, mais aussi du jardin, qui a apporté de la nature au sein de ce quartier et a contribué à sa gentrification progressive. Même si l'effet est critiqué par ce jardinier, force est de constater que le jardin a pris un rôle central, participant de fait aux changements profonds que traverse le quartier de la Guillotière depuis quelques années.

On a tout un travail de mémoire sur le jardin, qui est central, mais il n'y avait pas que le jardin. Il a déclenché plein de choses le jardin : locaux Motiv, etc. Il n'y avait rien quand j'ai débarqué en 2000 ici, rien, pas un arbre, pas un espace vert, rien. Tout ça s'est fait en quelques années. Le jardin a fait pousser tout ça, car il était central. Cette

énergie c'est quelque chose que je ne comprends pas. Quand tu passes du lieu pourri au lieu ultra branchouille, je tombe des nues, ce sont des processus d'hyper gentrification accélérés. La rue Pasteur, c'est un hôtel, la mode des lieux où tu dors dans un petit truc, tu parles 3 langues, les nouvelles auberges de jeunesse. (Pierre, Jardin partagé Ilot d'Amaranthes, 03.05.2018)

D'après l'observation de ces quelques jardins partagés liés à une structure institutionnelle (centre social) ou hybride (régie de quartier), les pratiques des jardiniers et des animateurs semblent produire, construire, une certaine acception de la notion de citoyenneté telle qu'elle est entendue par les pouvoirs publics (citoyenneté néolibérale). Comme le montrent R. Ghose et M. Pettygrove (2014) sur les community gardens, les jardiniers deviennent ici complices de « l'hégémonie néolibérale », dans le sens où sont produits des sujets citoyens conformes aux attendus en lieu et place d'une résistance collective ou d'une véritable mobilisation (Pudup, 2008). Tout se passe comme si ces acteurs publics arrivaient dans des communautés en difficultés avec des « solutions vertes » destinées à faire changer les comportements dans les groupes d'individus problématiques (Pudup, 2008, p1233). Nous désirons aussi montrer que cette citoyenneté passe par une participation des habitants à l'aménagement du territoire.

4.2. Le jardin comme lieu de participation à l'aménagement du territoire

Au lieu de tenter d'être incorporés, dans un milieu politique « hostile et non accueillant » (Ghose et Pettygrove, 2014), les jardiniers de community gardens vont définir par eux-mêmes ce qui est politique et ce qu'est la citoyenneté (Crossan et al, 2016). Nous postulons ici que la situation est la même pour les jardins collectifs lyonnais, tout en gardant en tête l'influence continue de l'action publique sur les pratiques des jardiniers démontrée lors du chapitre quatre : il s'agit de faire les choses différemment, mais cela ne constitue pas un changement radical de l'ordre social (Derickson, 2014). Ainsi, la notion de citoyenneté « Do It Yourself » nous semble pertinente pour décrire l'engagement public des jardiniers. Pour J. Hartley, cette citoyenneté n'est plus issue d'un contrat entre sujet et État, ni d'une acculturation, mais relève d'un choix des acteurs (Hartley, 2000).

Pour les habitants, le jardin partagé doit permettre de participer au réaménagement de certains espaces, comme d'anciens parcs ou des friches urbaines (Demailly, 2015). Le jardin partagé Champ verdoyant a pris place à côté d'un parc public non utilisé et fermé, qui a rouvert depuis. Le jardin permet aux habitants de réactiver un espace de la ville et de participer à l'aménagement de leur quartier.

Il y avait un parc qui ne servait à rien, immense, très peu fréquenté, il y a une crèche municipale au milieu de ce parc, fermé à l'époque. Le reste du parc était vide, pas un banc, grilles d'accès fermées. On pouvait y rentrer que par un côté, donc personne n'y passait. Quand on a proposé notre idée sur ce terrain à la ville, ça les a arrangés. (Samuel, Jardin partagé Champverdoyant, 04.12.2017)

De même, la participation à l'aménagement de la ville, *via* les jardins partagés, s'effectue par des amateurs qui jardinent sur des espaces publics (ou quasi publics) et non pas des professionnels du jardinage. Les habitants peuvent prendre part à l'aménagement urbain. C'est d'ailleurs l'une des motivations de ces jardiniers, selon Luc, membre du jardin partagé Secret d'Irénée.

Moi de mon expérience personnelle, j'en suis venu à la conclusion que si j'avais quelque chose à leur apporter, c'est justement sur cette question-là, de jardiner la ville. Est-ce que c'est quelque chose qui est uniquement pour des professionnels de jardiner la ville ? Et les citoyens en profitent comme un comte profite du jardin de son château. Alors que moi, j'avais pu constater que les citoyens, la demande, ce n'était pas à ce niveau, mais à jardiner la ville, à s'impliquer dans cette histoire. (Luc, MIF Saint-Just et Jardin partagé Le Secret d'Irénée, 20.06.2018)

Ainsi, les jardins partagés permettent à des habitants de jardiner un lieu public, visible par les passants, tout comme le font les jardiniers de la ville. Ces habitants participent de fait à l'aménagement du territoire et au « verdissement » de leur quartier. C'est aussi le moyen de réactiver des lieux non utilisés, des parcs adjacents au jardin, des allées, ou encore une friche pour y installer le jardin. Les habitants jardiniers, par l'intermédiaire de leur engagement dans cet espace partagé, incarnent ainsi le rôle de citoyen – attendu par les pouvoirs publics – qui habite la ville, qui participe à la vie de son quartier. En intervenant directement sur un espace hybride (public-privé), les jardiniers produisent des espaces multiples : environnemental, individuel, collectif... En rénovant un espace en friche et en le faisant advenir comme quasiment central sur le quartier, ces habitants agissent pour l'action publique et pour le « bien commun ».

4.3. Le jardin comme lieu déclencheur d'une participation à l'action publique

Par un processus d'apprentissage, certains jardiniers vont progressivement forger leur propre compréhension des institutions, et participer à l'action publique : ils vont intégrer le fonctionnement de l'action publique pour prendre leur place en tant que citoyens agissant pour le quartier. Chaque année, par exemple, pour justifier le prêt du terrain et – dans le cas d'une subvention – les fonds investis par la Métropole ou la ville dans un jardin, les participants doivent présenter un bilan – oral et écrit – à différents acteurs de la mairie d'arrondissement. Deux jardiniers sont missionnés par l'association pour présenter un bilan. C'est le cas de Élise, Présidente du Jardin partagé Réseau Santé, qui a pris l'habitude de ce type d'exercice. Selon elle, c'est l'occasion de faire remonter les attentes des jardiniers vis-à-vis de l'évolution future du jardin.

Chaque année nous sommes obligés de présenter notre bilan. Chaque année nous sommes convoquées, car nous demandons une subvention chaque année, pour faire le Haut Vent, pour le composteur, le cheminement piétonnier. On nous donne des subventions pour les grosses choses. On se doit de justifier l'argent public qu'on nous

donne et donc on a, chaque année, une réunion avec une personne de la ville qui est en charge des jardins. On nous pose des questions, on présente nos budgets, on présente notre bilan de l'année et nos projets pour l'année d'après. C'est moi qui le fais ça, mais c'est spécifique pour le jardin. Je fais remonter les volontés des jardiniers, ou plutôt les besoins. On inclut ce qui ressort de nos réunions : le besoin d'un grand cabanon, c'est venu des gens qui étaient là. (Élise, Jardin partagé Réseau Santé, 23.03.2018)

La citoyenneté s'incarne chez les participants par un respect des règles et une mise en conformité des initiatives jardinières avec les attendues de la ville et de la métropole. Les participants demandent des autorisations spécifiques pour des événements ou pour accueillir du public, et peu de choses se font sur ces espaces de manière spontanée. L'association la Légumerie, qui s'occupe de la renaissance du jardin La Réserve depuis 2016, fait régulièrement des demandes d'organisation d'événements publics auprès de la municipalité, pour des manifestations sur le jardin. La participation à un jardin collectif permet l'apprentissage du fonctionnement de l'espace et de l'action publique et des rouages à activer si besoin.

Ça peut, dans ce cas on fait une demande auprès de la municipalité. Quand c'est un événement, l'organisation fait la demande, comme la fête des récoltes, marché aux plantes, etc. On a transformé les premières pommes de terre en frites d'ailleurs le surlendemain, c'était sympa, pour une fête de quartier. Donc oui, on demande des autorisations spéciales pour les événements. (Cyril, La Légumerie, 26.01.2017)

Les jardins partagés sont donc bien des lieux de participation à l'action publique, *via* des processus de concertation, de dialogue et d'organisation qui sont impulsés par les institutions locales. Cette pratique du dialogue avec les acteurs publics locaux est l'une des dimensions vivantes de la spatialité citoyenne des jardins.

4.4. Processus démocratiques internes aux jardins partagés

Une dimension de la citoyenneté produite au sein de ces jardins partagés est le processus démocratique de participation. Les adhérents doivent coopérer, travailler ensemble pour faire collectif : tout jardinier participant à un jardin collectif doit apprendre les valeurs du travail en groupe et l'esprit de collectif (Glover et al., 2005). Les jardiniers qui jardinent seuls – et qui le montrent – restent peu dans la durée et peuvent être progressivement exclus du collectif, voire de l'association. Le jardinage collectif s'apparente ainsi à un apprentissage – ou à une validation – de capacités à se comporter en groupe et à travailler avec d'autres : respect de l'autre, de ses idées ou encore partage des outils de travail, des techniques et enfin des récoltes.

Dans le même ordre d'idée, les jardins partagés tentent de s'organiser de manière démocratique, en donnant la possibilité à chacun de s'exprimer sur le devenir du jardin et son organisation, lors des réunions mensuelles où tous les inscrits de l'association sont invités. Par exemple, les jardiniers votent pour les légumes ou fruits qu'ils ont envie de cultiver pour la

saison prochaine. Le résultat du vote est pris en compte pour déterminer la taille de la parcelle.

En réunion, chacun a le droit de l'ouvrir ! On vote, on peut contester, argumenter. Ça fait plusieurs années qu'en automne hiver, on demande aux gens ce qu'ils voudraient pour l'année prochaine. Si beaucoup de gens veulent des blettes, on en met plus. Mais les gens veulent des tomates, c'est le gros succès. (Martine, Jardin partagé Grattons les Pentes, 26.06.2018)

Les jardiniers insistent sur le caractère égalitaire et démocratique de l'organisation et de la vie des jardins, donnant peu d'importance aux statuts des jardiniers dans l'association. La dimension citoyenne revêt ici une importance toute particulière en donnant tout son sens à la participation de chacun à la vie du jardin. Tout se passe comme si, à défaut de percevoir une gouvernance et une participation citoyenne dans l'action publique locale, ces jardiniers voulaient mettre en œuvre des processus de décision les plus justes au sein de cet espace.

Dans les politiques publiques, il y a aujourd'hui un peu plus de concertation, de participation des citoyens qui peuvent s'emparer des choses, et c'est en ça où c'est citoyen. Au départ c'est venu de la Mairie de dire, « bah réfléchissez », ce groupe, c'était des citoyens. Et la Mairie soutient, et nous a demandé de nous en emparer. On est des habitants, des associatifs. On est une collégiale, ça, c'est important. Il se trouve que je suis la présidente, mais c'est juste comme référente, les décisions sont prises de manière collégiale. (Rachel, Jardin partagé sur Cours, 20.11.2017)

Cette volonté de gouvernance partagée et d'horizontalité est le reflet des demandes citoyennes grandissantes en matière de participation dans l'action publique territoriale (Gourgues, 2013), et de ce qui est mis en œuvre depuis quelques années dans des associations où le modèle vertical tend à perdre de son attrait au profit d'un partage équitable des pouvoirs, opposant de fait deux modes générationnels d'organisation ; un processus qui suit les évolutions récentes dans les entreprises, notamment les jeunes entreprises très localisées qui se tournent de plus en plus vers les modèles de SCOP ou SCIC par exemple (Guieu et Claye, 2006). Il en va de même pour l'association La Légumerie, gérante du jardin La Réserve dans le quartier de Gerland : le collectif est mis en avant pour une gestion égalitaire de l'association et du jardin.

Déjà la Légumerie, on n'est pas en hiérarchie, on est en gouvernance partagée. Le service civique, les bénévoles ont les mêmes droits que les coprésidents et salariés. Pas de chefs. C'est le collectif qui fait la gestion. (Clara, Jardin partagé de l'Église, 23.03.2018)

Les jardiniers interrogés accordent une importance toute particulière aux processus de décision des jardins collectifs, dans la lignée de ce que montre l'étude de E. Duchemin et al. (2008) et de Ohmer et al. (2009). L'égalité dans la prise de décisions au sein de chaque collectif fait partie des valeurs et de mots d'ordre de ces jardins : l'idée étant que chaque participant citoyen soit à pied d'égalité au sein du collectif, quel que soit son niveau diplôme,

son ancienneté sur le jardin, son lieu d'habitation... Cependant, sur certains jardins plus axés sur l'insertion sociale, comme le jardin La Passion à Vénissieux, des règles donnent plus de droits aux jardiniers pour favoriser l'engagement à long terme des habitants : là les jardiniers les plus anciens (les « permanents ») ont la clé du jardin et un pouvoir de décision sur les cultures, quand les nouveaux (les « ponctuels ») ne l'ont pas. Cet engagement en tant que permanent est totalement volontaire pour les jardiniers.

Par la participation à l'aménagement du territoire, l'instauration de processus de décisions démocratiques sur le jardin, mais aussi la concertation avec des acteurs publics et politiques, les jardiniers produisent un espace de citoyenneté. Une citoyenneté qui se rapproche de la « citoyenneté néolibérale » active, où un certain nombre de comportements sont attendus par les institutions. Cependant, ces habitants ne se contentent pas de répondre aux attendus des acteurs publics. Ils vont plus loin, en développant des pratiques de contestation, de commoning que nous analysons dans le chapitre 6 de ce travail.

5. Un espace de détente comme un autre ?

Après avoir montré que les pratiques quotidiennes sur les jardins partagés produisent des espaces multiformes : collectifs, individuels, de citoyenneté ou environnementaux, nous allons mettre en avant le jardin en tant qu'espace de détente et de loisirs. Le jardin partagé est un lieu où les jardiniers ne viennent pas uniquement pour travailler. Ils y viennent aussi pour se détendre, lire, discuter, voire faire des tâches qu'ils n'ont pas envie de faire chez eux (dans un espace clos), comme passer des appels. Les jardiniers profitent des opportunités offertes par l'espace tout en le considérant aussi comme un lieu de repos et de détente.

Les différents jardins étudiés proposent tous une table, quelques chaises, souvent pliables et rangées dans un coin du jardin. Autrement dit, le jardin est aussi un espace accueillant à la fois pour le public et les jardiniers. Cet espace est bien souvent investi par quelques jardiniers, au moment d'une pause, à la fin ou au début de leur arrivée sur le jardin. Il peut aussi s'agir d'un espace vide que les jardiniers aménagent en quelques minutes pour en faire un espace de discussion pour les réunions mensuelles. Un espace qui prend également des allures récréatives et accessibles à tous.

Après les personnes qui partent peuvent revenir quand on est là, pour se reposer, il y a un coin lecture, ils peuvent amener du café, du thé et discuter. (Philippe, Jardin partagé l'Envol, 15.12.17).

5.1. Le jardinage, producteur de liens faibles entre habitants

Les différentes pratiques collectives évoquées, que ce soit le jardinage, le partage des récoltes ou encore les moments de construction et de bricolage, participent à construire une « histoire commune », des repères communs entre les jardiniers. Les jardins partagés sont loin d'être des espaces limités à la pratique de jardinage ou de bricolage : en fait, il peut se jouer tout un ensemble d'activités qui vont bien au-delà de la production de légumes et de plantation. La

rencontre des autres habitants, comme vus dans les motivations des jardiniers, est une des conséquences d'une présence accrue sur le jardin : beaucoup de pratiques sont mises en place pour favoriser ces rencontres. D'après C. Draper et D. Freedman (2010), la majorité des études sur les community gardens démontrent qu'étant donné la nature de ces jardins – à comparaison des jardins privés – les interactions sociales sont inévitables et des relations durables ont donc de grandes chances de s'installer entre jardiniers (par exemple Armstrong, 2000 ; Austin et al., 2006 ; Blair, 2009 ; Campbell & Salus, 2003). Des relations ne se limitant pas à ces espaces jardinés, mais débordant par ailleurs sur le quartier.

Le « faire collectif » peut se jouer en effet lors de chantiers et de séances collectives de jardinage, mais aussi lors d'évènements divers intervenant sur le jardin : des repas partagés sont organisés à différents moments de la vie du jardin, pour faire une pause ou pour animer une soirée en belle saison. Des concerts – ouverts au public – ont lieu parfois au sein de certains jardins (en début de soirée, car subsiste une règle de non-perturbation de l'ordre public sur les jardins), des présentations d'actions d'associations (généralement à visée écologique) suivies de débats : autant de moments qui sont dédiés plus à la discussion et la rencontre qu'au jardinage. Le jardin Grattons les Pentes organise une soirée spéciale pour la fête des Lumières de Lyon ou pour les feux d'artifice du 14 juillet : l'idée étant de favoriser la venue des jardiniers sur des temps de non-jardinage et de créer des moments de discussions, d'expériences communes.

On fait aussi des pique-niques aussi ensemble, quand on a des pommes de terre, on fait une salade et on vient la manger ensemble. On a fait des tournois de pétanque, quand on récolte le miel on fait un pique-nique et on goûte le miel de l'année. On distribue le miel à chacun des adhérents. On essaie aussi de faire des petits évènements, des concerts, des chorales, on essaie de faire une vie de...par exemple, le 8 décembre, on a illuminé le jardin le soir. On s'est retrouvé, il y a eu du passage, on était une vingtaine. Il y avait du vin chaud, j'avais fait du pain d'épice avec le miel du jardin, voilà. Les gens ont apporté à boire et à manger, donc c'était sympathique. On est resté 3-4 heures et on est reparti. (Jacqueline, jardin partagé Grattons les Pentes, 15.12.2015)

Les repas partagés sont la forme la plus répandue d'activités non jardinières sur ces espaces. C'est l'occasion de partager équitablement les fruits de la production des derniers mois et de créer un moment de convivialité au sein du jardin. Pour ces acteurs, la pratique du jardinage ne suffit pas à elle seule à créer des liens entre les participants.

Oui oui ça marche très très bien. Récemment on a fait la soupe, où là chaque personne apporte des légumes, les parents cuisinent, les enfants amènent. Une classe a participé à l'épluchage. Les enfants viennent ensuite manger la soupe après le goûter. Ça se passe au jardin, pour l'ambiance. On est vraiment sur des choses de l'ordre de l'animation, de l'échange, que de juste jardiner ensemble. (Madeleine, Jardin partagé Le Secret, 15.11.2017)

L'intérêt de ces événements est d'offrir des moments privilégiés pour développer des rapports humains (Bergeron et al, 2002) ; des activités qui, à terme, fournissent « un cadre social enrichissant l'activité de jardinage » (Duchemin et al, 2015). Cet aspect lien social, inhérent à la motivation des individus, est mis en avant comme une conséquence positive de la participation à un jardin collectif. Le jardin serait vecteur de rencontres avec les voisins et les habitants du quartier, à tel point que ce lieu devient d'utilité publique, défendu par les citoyens et les élus locaux.

Moi ça m'a permis de connaître plein de gens qui sont dans mon quartier, grâce à ce jardin. Je les aurais croisés dans la rue, on ne se serait jamais parlé. Ce qui m'a plu, c'est ce côté intergénérationnel, des enfants, des jeunes, des vieux, etc. On se retrouvait dans ce lieu, ça correspondait à, moi je venais d'un endroit où on avait des chambres d'hôtes, un lieu ouvert, transgénérationnel où on recevait des gens et ça faisait plaisir de les mélanger, je retrouvais ça ici. Ce genre de lieu est très important, je me suis un peu fâché avec des gens de mon conseil de quartier qui n'ont pas défendu ce lieu. (Pauline, Jardin des Pendarts, 11.04.2018)

Ces relations créées sur le jardin peuvent évoluer et devenir parfois des « liens solides » ou des liens forts (Granovetter, 1983), des amitiés avec des rencontres sur le jardin, mais aussi parfois à l'extérieur. Tout se passe comme si l'espace jardiné permettait le développement d'un sentiment d'appartenance (Duchemin et al., 2010), comme pour les community gardens américains par exemple. Appartenance à un espace, mais aussi à une « communauté », au sens de F. Tonniès : un ensemble d'acteurs réunis par des pratiques, des sensibilités, des buts et par une proximité géographique. Autrement dit, ils ne partagent pas seulement une proximité, et une pratique, mais aussi des sensibilités et des représentations sur ce que doit être la ville.

On a fait une porte ouverte à l'occasion de nos 10 ans et c'est là où on a accueilli Charles et son épouse. Le forum des associations tous les ans, beaucoup de gens passent et c'est l'occasion de pouvoir présenter nos activités. De temps en temps on a un article dans la presse, mais on ne fait pas de campagne d'adhésion, mais c'est petit à petit. L'objectif ce n'est pas d'être 200 personnes, mais de créer ce réseau de relation, de solidarité. Solidarité, une de nos jardinières a eu un accident assez grave, son mari ne pouvait pas conduire, des gens l'ont conduit à l'hôpital, etc. Ça crée aussi des liens solides qui dépassent simplement le jardinage. (Vincent, Jardin collectif du Château, 15.11.2018)

La répétition des événements, des pratiques quotidiennes, renforce donc bien les liens entre jardiniers.

Maintenant ça arrive oui, sur le marché. On se connaît un peu mieux, ça fait 2 ans que je viens régulièrement ici. Donc on se salue, on discute quand on se croise en dehors. Ça donne une visibilité sur les gens du quartier. En tout début d'après-midi, j'avais un rendez-vous à Montée des Pierres Blanches, du côté des Pentes, j'ai croisé deux ou trois personnes du jardin, que je vois régulièrement, pas au jardin, mais aux réunions

mensuelles, où on discute du jardin. Ça crée du lien oui. (Adrien, Jardin partagé Grattons les Pentès, 04.07.2018)

Malgré leur régularité, ces interactions semblent néanmoins se limiter à l'espace jardiné, et les relations ainsi créées entre jardiniers sont variables et fragiles. M.B. Pudup questionne la pertinence de l'appellation « community gardens » américains en soulignant au départ la faiblesse apparente des liens entre jardiniers au-delà de la pratique quotidienne, et préfère ainsi parler de « organized garden project » (Pudup, 2008, p1228) mettant en avant le rassemblement d'un collectif pour un projet commun, sans forcément partager autre chose au-delà de ce projet. Dans le cas des jardins collectifs lyonnais, des liens se créent effectivement sur certains jardins entre les participants, d'aucuns parlant même de « communauté de jardiniers », ce qui rend le quartier moins anonyme.

Plein d'avantages, c'est pour ça que les mairies soutiennent ça. À la fois, la première vocation c'est de faire du lien social, faire rencontrer les gens, pour moi ça rend le quartier moins anonyme. Je croise plein de gens qui font partie ou qui ont fait partie du jardin, on se dit bonjour, on se connaît, c'est moins anonyme. Ça permet de se sentir faire partie d'une communauté. (Jérôme, Jardin partagé Bonachoux, 23.03.2018)

D'après les propos des jardiniers, ces liens tissés sur les jardins ne sont pas des « liens forts » (Granovetter, 1983). Ils reposent sur un partage de valeurs communes, un regroupement autour d'un projet, mais ces relations sont circonscrites dans un espace et des temps particuliers (temps de travail collectif par exemple). Ainsi, le jardin partagé serait une « œuvre » (Ledrut, 1976), sorte de réalité culturelle construisant des manières d'exister dans une relation à la nature et aux autres. Ici, les pratiques sociales de jardinage créent des espaces de rapprochement, des sujets de discussion, des débats, une expérience commune. Le jardin constitue ainsi un terreau fertile pour des échanges, une reconnaissance entre jardiniers et une socialité (a priori faible), dont ils vont se saisir ou non.

5.2. Proximité et temps passés sur le jardin

La naissance des community gardens dans les années 70' à New York, dans l'Upper East Side, était le fait de groupes d'habitants désireux de se réapproprier des espaces en friche afin de ne pas laisser leur quartier à l'abandon. Ces jardins ont donc permis principalement aux habitants d'un quartier d'aménager et de profiter d'un espace de verdure proche de chez eux. En fait, habiter dans le quartier (du jardin collectif) favoriserait les liens sociaux et de créerait de véritables relations de proximité entre les jardiniers, puisqu'ils partagent, en plus du jardin, un lieu de vie (Gray et al., 2014). Ces jardins sont donc des lieux où les habitants peuvent se rendre quotidiennement, en rentrant le soir chez eux, proximité favorisant ainsi l'appropriation du lieu. À l'échelle lyonnaise, sur les 57 jardiniers interrogés, 51 sont des habitants du quartier, et peuvent donc se rendre facilement au jardin (à pied ou en vélo).

Non, j'habite en appartement, dans le quartier, pas loin d'ici. Donc c'est pour ça, c'est un peu aussi mon jardin. Il m'arrive de venir l'après-midi, pour une ou deux heures, avec un bouquin, quand le temps s'y prête. Il m'arrive de venir et de ne pas mettre les gants de jardin pour travailler. C'est un endroit tellement agréable. (Jaqueline, Jardin partagé La Muette, 12.12.15)

Cette proximité favorise la pratique du jardinage, et les pratiques autres d'appropriation du lieu : la détente et la lecture ou le simple fait d'aller voir qui est sur le jardin pour discuter.

Je suis là aujourd'hui un peu par hasard, je passais par là et je voulais voir qui était présent ou si on avait besoin de moi. (Agathe, Jardin partagé la Muette, 26.06.18).

De même, cela encourage la « mobilité douce », avec des déplacements qui se font le plus souvent à pied, voire en vélo. Le jardin fait partie du cadre de vie et va être habité par l'individu, c'est-à-dire qu'il ou elle va s'y rendre non seulement pour jardiner, mais pour passer un coup de fil, profiter, discuter, lire après le travail ou de bonne heure le matin.

Gray et al. (2015) montrent que la mesure du temps passé sur le jardin collectif est un indicateur sur l'engagement des jardiniers et le changement de leur mode de vie. Plus le temps passé sur le jardin est élevé, plus le jardinage devient un loisir pour les participants.

Tableau 8. Temps de présence des habitants sur le jardin partagé

Fréquence	Plus de 10h par semaine	Entre 5 et 10h par semaine	Entre 3 et 5h par semaine	Entre 1 et 3h par semaine	Moins de 1h par semaine	Total
Nb de jardiniers	5	7	10	10	13	45

Note : Ce temps de présence repose à la fois sur les observations menées et les déclarations des jardiniers.

Moins de 1h par semaine représente essentiellement des jardiniers qui viennent très peu sur le jardin, à certains évènements uniquement par exemple.

Les habitants ont un temps de présence très variable sur leurs différents jardins partagés que nous avons classés en heures par semaine. Ainsi, certains habitants peuvent aller plusieurs fois par semaine sur le jardin, simplement pour vérifier l'arrosage et l'état des plantes, pour repartir ensuite. Nicolas, du jardin partagé La Muette, passe quasiment tous les soirs en été, parfois le matin également, pour arroser les plantes de crainte que la chaleur n'atteigne trop le jardin : il passe devant le jardin tous les jours en rentrant du travail et cela lui prend d'après lui plus de 5h dans la semaine au total. Le jardin fait partie de sa routine, habiter la ville veut aussi dire pour lui se rendre quotidiennement sur le jardin. Il se rend également aux séances de jardinage collectif certains samedis.

La venue sur le jardin s'accompagne généralement de pratiques de jardinage complémentaire, ou d'une activité annexe, comme la lecture, les réunions, les discussions, etc. Roger, membre du jardin partagé Îlot d'Amaranthes, vient lui tous les jours en semaine l'après-midi, quand il voit du monde sur le jardin, pour discuter avec les autres. Il ne jardine pas, mais reste une trentaine de minutes. Il déclare ainsi être présent entre 3 et 5 heures par semaine.

Il faut cependant préciser que ces venues sont valables pour les hautes saisons, c'est-à-dire le printemps et l'été : les temps de présence en automne et hiver chutent fortement, du fait de la moindre activité du jardin. En hiver, ce sont surtout des activités collectives le samedi (préparation des futures plantations, réaménagement de certaines parcelles du jardin, construction de bacs...) qui remplacent les activités de jardinage.

L'hiver il n'y a pas grand monde sur le jardin je confirme. Moi je viens pour vérifier que tout va bien, éventuellement nettoyer, mais c'est tout. Le week-end on se concentre sur des activités que l'on ne peut pas faire à une autre saison : c'est surtout de l'aménagement. (Jacqueline, Jardin partagé Grattons les Pentes, 15.12.2015).

5.3. Un espace ouvert aux pratiques non-jardinières

D'après les jardiniers interrogés, les jardins partagés ayant beaucoup d'adhérents comptent dans leur rang nombre de membres qui ne viennent pas ou peu pour jardiner : ces derniers profitent des aménités conférées par le jardin au quotidien. Celui-ci devient alors un espace détente où l'on s'adonne à diverses activités visant à profiter au maximum de l'ensoleillement, de la verdure ou encore du calme proposé par le jardin : s'installer sur une chaise longue, discuter en buvant le café, lire au soleil, autant de pratiques quotidiennes de jardiniers. En fait ces activités hors jardinage peuvent prendre plusieurs formes :

- discussion entre participants au jardin ;
- repos pour profiter des aménités offertes par le jardin (fraîcheur, ombre, etc.) ;
- lecture ou autres activités du domicile (coup de fil par exemple) ;
- promenade et utilisation du jardin à la manière d'un parc public (pour les enfants par exemple).

Sur le jardin partagé Ilot d'Amaranthes, la présence d'un grand nombre d'adhérents ne signifie pas celle d'un grand nombre de jardiniers, tant s'en faut ! Beaucoup d'adhérents, selon Anna, viennent plutôt profiter du jardin.

L'an dernier, 60 adhérents, très peu qui jardinent hein. Peu jardinent, ils viennent principalement pour profiter du soleil, du jardin. Certains viennent avec un bouquin, se mettent au soleil, et ils ne jardinent pas. (Anna, Jardin partagé Ilot d'Amaranthes, 03.05.2018)

Ces « participants » peuvent ainsi être comparés à des « free riders » ou passager clandestin (Olson, 1965) qui ne participent pas forcément (ou très peu) aux efforts de jardinage collectif, mais profitent de l'espace produit par les jardiniers actifs dans l'association. Une situation qui

semble cependant ne pas poser problème aux jardiniers les plus actifs, du moins tant que les produits des récoltes ne sont pas accaparés par ceux qui ne jardinent pas ou sont peu connus du groupe.

Certains jardins ils sont 40, mais des gens viennent juste pour de la compagnie, ils boivent le café et ils mettent leur chaise longue. Ils sont juste là. (Samuel, Jardin partagé Champverdoyant, 04.12.2017)

Le jardin partagé devient producteur de « services éco-systémiques culturels » (Clergeau, 2012). Il permet aux adhérents de jouir d'un espace offrant diverses aménités apportées par la nature particulièrement bienvenues en ville. En plus du calme, de la verdure et de l'ensoleillement, nous pouvons citer la fraîcheur du jardin conférée par la verdure et l'ombre des arbres. Sarah, du jardin partagé Quai Rambaud, est particulièrement ravie de pouvoir se rendre sur le jardin durant l'été, quand la chaleur de son appartement devient difficilement supportable.

Moi quand il faut chaud en été, c'est intenable ici dans l'appartement, il y a encore de l'ombre sur le jardin, je vais lire sur le jardin. On a des chaises, je me repose là-bas. On a tellement l'impression d'être chez nous qu'on fait des repas sur le jardin, entre nous, et qu'on n'en a rien à faire des gens qui passent, on ne les voit plus. On a l'impression d'être vraiment chez nous. On est en pleine ville pourtant. (Sarah, Jardin partagé Quai Rambaud, 20.11.2017)

Pour Sarah, le jardin est aussi un lieu qui s'apparente à un chez-soi, dans le sens où il devient un lieu approprié qui défie les caractéristiques de la ville (anonymat, impersonnalité des espaces publics, etc.). Il est envisagé comme un espace rassurant.

On peut venir faire la sieste, bouquiner, quand il fait beau, ou même faire des apéros avec les autres jardiniers. (Jérôme, Jardin partagé Bonachoux, 23.03.2018).

Pour Agathe, du jardin Grattons les Pentes, le jardin est un lieu si familier qu'elle y amène ses amis pour des évènements ponctuels.

Moi ça m'arrive relativement facilement de donner des rendez-vous ici, pour voir des copains par exemple. C'est vachement agréable. Il y a eu de la musique aussi, samedi, un petit concert qu'on organise. On a été surmené jusqu'à maintenant, mais là on va fêter ça. Ça nous arrive d'organiser des petits concerts, ça s'y prête très bien. (Agathe, Jardin partagé Grattons les Pentes, 26.06.2018)

Pour Christine, le jardin partagé permet également la détente pour les plus jeunes et leurs parents, tant les espaces de verdure en ville se font rares. Le jardin devient ainsi un « parc public » où certaines personnes du quartier viennent flâner et se promener, voire discuter entre adultes en regardant les enfants jouer. Ajoutons que ce jardin se situe à 300 mètres de l'école

primaire du quartier, et qu'à la belle saison nombreux sont les parents à s'arrêter avec les enfants après l'école.

D'un point de vue observation, contemplation, même si je ne fais rien, des fois j'arrose hein, mais je ne suis pas celle qui plante le plus, c'est déjà un bon moment. Avec le petit, je reconnais, je vois que pas mal de jeunes parents emmènent leur petit passer un bon moment, c'est un autre côté. Avec de jeunes enfants en ville, des endroits où on peut les faire batifoler dans un espace jardiné, un peu vert, il n'y en a pas non plus tant que ça. Les squares, les sols sont souvent artificiels, ou alors ce n'est pas propre. (Christine, Jardin partagé Ilot d'Amaranthes, 16.04.2018)

Les pratiques des jardiniers qui viennent se détendre pour profiter essentiellement des aménités offertes par le jardin contribuent à développer une autre dimension de cette spatialité de loisirs. Jardiner n'est pas la priorité.

5.4. Le jardinage comme échappatoire de la vie quotidienne

La pratique du jardinage collective est un moyen de se « changer les idées » après une journée de travail, et d'oublier d'autres soucis de la vie quotidienne. Nathalie, ancienne étudiante en thèse à l'INSA, engagée sur le jardin du Doua Vert, jardine.

Surtout pour me changer les idées, parce que ça me fait du bien et ça me fait plaisir. (Nathalie, Jardin partagé Le Doua Vert, 04.01.2016).

Kévin, animateur du jardin Mermoz, accueillant des habitants du quartier, parle du besoin de « se vider la tête ». Par la pratique, le jardin permet ici de sortir du quotidien.

Le jardin pour elle c'était une échappatoire en sortant du boulot, un défouloir, et maintenant elle est jardinière adhérente ici. Toutes les semaines elle vient, elle travaille à son rythme. Elle vient avec des enfants parfois, moi je fais une animation nature pour eux. Elle y trouve son compte, elle se vide la tête, apparemment elle est mieux ici que là-bas en individuel. (Kévin, Jardin partagé Mermoz, 20.06.2018)

Face à l'enfermement d'un appartement, le jardin apparaît comme un moyen de sortir, de s'oxygéner et de se dépenser physiquement : une pratique considérée comme plus acceptable socialement que de rester en intérieur.

Pour les gens qui sont toujours en appartement, ça fait un bien fou d'être à l'extérieur, l'air de rien c'est important. Pas toujours être devant sa télé pour faire court, et faire de l'exercice physique par la même occasion, ça a beaucoup d'avantages. (Philippe, Jardin partagé, 15.12.2017)

5.5. Un espace d'expérimentation et de tâtonnements

Les jardins partagés sont aussi des espaces d'expérimentation tant pour les plantes (variétés rares de légumes) que pour l'écosystème dans lesquelles elles se développent. Certains jardins partagés se dotent d'un espace d'expérimentation dans lequel sont testées de nouvelles plantations, afin d'approfondir les connaissances du jardinage des participants : ce sont soit des légumes glanés lors d'un voyage, soit des légumes qui ne poussent pas dans ce type de sol ou le climat Rhône-Alpin. La plupart des participants étant des jardiniers « amateurs », ils veulent en effet tester différentes pratiques de culture, planter certains légumes, par curiosités jardinière ou culinaire ; une pratique qui intéresse également les jardiniers plus confirmés, car elle leur permet d'éprouver plus avant les qualités potentielles du terrain ou de l'ensoleillement.

On n'a pas une grosse production, chacun ne peut pas vivre dessus. Mais en même temps, c'est aussi le fait de se dire « tiens, moi je n'ai jamais vu pousser ça, ça ou ça ». Cette année, on a mis des patates douces. Ça n'a pas été un franc succès par contre. Mais on a essayé des cacahuètes, et on en a eu ! C'est drôle parce que personne n'en avait fait. (Jacqueline, Jardin partagé La Mulette, 15.12.2015).

C'est un carré expérimental dans le jardin Mulette, une parcelle entière pour l'Îlot d'Amaranthes ou encore un bac dans le jardin partagé de Camille. Un espace soumis à la curiosité des jardiniers et aux conditions de plantations : des expérimentations de processus (associer des cultures) et de plantations qui fonctionnent, ou pas... Sur le jardin partagé de l'église à la Croix Rousse, les jardiniers ont cultivé également un ensemble de plantations, des aromatiques jusqu'aux légumes en passant par les fleurs, peu adaptées à ce type de terrain et d'ensoleillement.

Toutes les herbes aromatiques, persil, basilic, cerfeuil, ciboule de chine, coriandre, de la mache, des petites salades, fraises, framboise, petits pois, on a essayé des pommes de terre, pas de carottes parce que le terrain ne s'y prêtait pas. Des Capucines, car on mange les feuilles et les fleurs, et on en donnait aux enfants. On a essayé des radis aussi, de la rhubarbe... Très varié, des petites tomates cerises aussi. Des fleurs, dahlias, rosiers, capucines, des hémérocailles, oui beaucoup. (Clara, Jardin partagé de l'Église, 23.03.18)

Pour Véronique, du jardin partagé de la Saulaie, l'idée est de faire des associations de plantes, « d'essayer des choses », même si, parfois, « ça ne pousse pas ». Cet espace d'expérimentation est bien souvent annoncé comme tel par les jardiniers, sur le plan visuel du jardin, montrant la volonté des participants à innover, à tenter des plantations inédites en fonction du milieu et du climat.

Tout n'est pas encore finalisé, on a une première partie ici qu'on laisse en espace libre, ce sont des choses tardives et axées sur la biodiversité. On met pas mal de plantes rampantes ici. On a un petit plan du jardin à l'entrée. Définir des espaces

précis, ça a été décidé directement à la création du jardin : espace sauvage, espace détente, espace expérimentation, espace plantation classique, etc. (Delphine, Jardin partagé Roger Vaillant, 22.11.17)

Sur l'ancien jardin partagé de la Réserve, cet espace d'expérimentation a pris une autre forme : un lieu d'observation de ce qui peut pousser avec le minimum d'intervention de la part des jardiniers, du fait du contexte particulier du jardin (placé sur un lieu anciennement très industrialisé).

La dernière partie est la réserve naturelle et là on essaie, ce sont les derniers aménagements qu'on a faits cet automne, enfin cet été : c'est l'idée des liens scientifiques qu'on peut avoir avec la nature. Donc c'est un espace auquel on ne touche plus. C'est un lieu d'observation, on va voir comment la prairie va évoluer petit à petit, jusqu'à la forêt, avec des arbustes, etc. Enfin on n'y va pas du coup pour ne pas influencer. (Dominique, Jardin partagé La Réserve, 15.12.2015)

Le jardin partagé Mermoz devient, pour sa part, le moyen pour des habitants d'expérimenter le travail en collectif, le jardinage en groupe, malgré le fait qu'ils possèdent une parcelle individuelle, dans un jardin familial par exemple.

Ils viennent ici pour expérimenter autre chose. Certains passent dans le quartier et donc ils participent, ils s'arrêtent, c'est le cas de l'institutrice. Et les autres ont une parcelle individuelle, mais veulent donner pour le collectif, et pour les enfants, et pour les autres habitants du quartier, un peu de leur temps. En plus, ça leur permet d'avoir un peu plus de légumes que leurs parcelles individuelles. Et de sortir aussi de leur parcelle individuelle, où ils sont entre jardiniers, ils se connaissent tous. Ici il y a une autre dimension en fait. (Kévin, Jardin partagé Mermoz, 19.06.2018)

Ces espaces d'expérimentation sont inédits dans les jardins partagés et ne sont pas relatés par la littérature sur les community gardens : ils laissent entrevoir, via ces pratiques expérimentales, un nouvel espace de loisirs où la production n'est pas prioritaire, laissant place à des tâtonnements, des essais de cultures de fruits, d'aromatiques, de légumes et de plantes diverses.

Le jardin partagé nous apparaît donc comme un espace d'élaboration de pratiques dépassant le cadre du jardinage à savoir :

- la production d'une spatialité de loisirs ;
- les expérimentations diverses autour du jardinage ;
- une convivialité urbaine.

6. Espace éducatif : le jardin comme espace de transmission

Les community gardens ont été identifiés comme des espaces de transmissions de connaissances, à la fois entre jardiniers, mais aussi entre jardiniers et les enfants, en favorisant des compétences comme l'écoute, le travail en équipe, des compétences sociales, la confiance en soi (Block et al, 2012 ; Langhout et al, 2002). Se situant « en dehors de la classe » ces jardins favorisent l'apprentissage (Hoffman et al, 2007). Les participants aux jardins collectifs lyonnais sont loin d'être tous des habitués du jardinage ; une grande majorité d'entre eux sont amateurs, voire néophytes, seuls quelques-uns sont confirmés. Ainsi, des pratiques de transmission du savoir se mettent en place. Un engagement mutuel et un répertoire partagé d'outils, de langage et d'histoires (Wenger, 1998) permettent notamment de favoriser la transmission de savoirs entre les participants. Pour M.E. Krasny et K.G. Tidball (2009), cet échange entre deux jardiniers dans un contexte d'apprentissage favorisé par ces points communs permet aux amateurs d'apprendre vite et bien (Krasny & Tidball, 2009).

6.1. La transmission de connaissances entre jardiniers

Le jardin partagé favorise un langage commun de valeurs, de savoirs (très orientés vers l'écologie et la permaculture), car tous les jardins reposent sur une même charte. Sur le jardin Grattons les Pentes, les anciennes apicultrices ont permis à des jardiniers comme Adrien d'acquérir des compétences sur la gestion de ruches et la récolte du miel, et de gérer progressivement les choses par lui-même.

Oui absolument, que des bénévoles ici. En fait, il y a des gens qui savent, qui ont déjà des jardins, et qui apprennent aux autres. On vit sur la transmission du savoir. Il y a des vieux, il y a des jeunes, et puis, au début, on a fait de temps en temps des stages. Des personnes de passe-jardins sont venues nous faire des sessions de jardinages et après on a transmis tout ça. De même que les apicultrices nous prêtent le matériel pour la récolte de miel et nous transmettent leur savoir sur les abeilles. De même qu'on a deux référents vignes et qui sont allés apprendre à tailler la vigne, ils nous ont ensuite appris à le faire. (Jacqueline, Jardin partagé Grattons les pentes, 15.12.2015)

Les connaissances transmises entre les jardiniers concernent la manière de planter (des légumes principalement) et la gestion de ces plantations sur la durée (fréquence des arrosages, taille, nettoyage, etc.). Il s'agit aussi de savoir gérer des ressources naturelles (Krasny & Tidball, 2009) : préserver la ressource eau, même si un robinet sur le jardin est relié au réseau d'eau de la ville, ou utiliser au maximum les apports du compost. Des connaissances sur la permaculture et la manière de pailler, d'associer les cultures ou encore de faire des cultures en lasagnes font aussi parties de ce qui est transmis sur les jardins. Pour les participants, l'important est de ne pas laisser dans le flou et dans l'incompréhension les nouveaux arrivants jardiniers. Ainsi, le travail collectif sur des temps spécifiques permet de pallier ce manque de connaissance, et aux nouveaux / amateurs d'apprendre auprès des jardiniers confirmés.

On s'aide mutuellement aussi : il y a des gens qui ont plus de technicités au niveau jardinage, ils vont épauler d'autres personnes qui peuvent découvrir. Il y a une aide mutuelle : c'est important ça aussi. On ne laisse pas les nouveaux arrivants se débrouiller seuls dans la nature, on les aide. Il y a ce côté d'entraide qui est très intéressante. Un coin de solidarité et d'entraide. (Philippe, Jardin partagé de l'Envol, 15.12.2017)

Du côté des jardiniers amateurs, il existe une vraie demande d'informations, de formation pour perfectionner leurs pratiques. Certains, comme Marie, ancienne jardinière des Pendarts, témoignent d'un besoin d'être guidés pour ne pas faire d'erreurs. Ces connaissances apprises par ces jardiniers amateurs peuvent ensuite être transmises vers de nouveaux arrivants, plus tard dans la vie du jardin. Pour Marie, c'est un moyen de gagner de la confiance en elle au travers de la pratique du jardinage.

Moi je n'arrive pas à me dire je vais aller planter ça ça et ça, j'ai besoin d'être guidée. Je suis à la recherche de référent. Le jour où j'ai jardiné au Pendart, j'ai jardiné avec quelqu'un qui s'y connaissait bien qui donnait des explications, j'ai appris énormément à ce moment-là. Ça a développé que, quand j'en ai parlé, j'ai appris des choses. J'ai pu expliquer des choses à partir de là à des gens qui venaient sur le jardin. Je me suis lancée toute seule, c'était 3 semaines après l'arrivée, de cet apprentissage, de ce partage, ça m'a mis en confiance pour parler à des inconnus de quelque chose que je ne connaissais pas 3 semaines auparavant. C'est ce que j'ai apprécié dans ce jardin, du concret pour moi, du partage. De l'apprentissage, il y avait toujours ça dans ce que j'ai vécu, de te dire que tu n'es peut-être pas jardinière, mais que tu as une autre réflexion. (Marie, Jardin partagé des Pendarts, 11.04.2018)

Le savoir de certains jardiniers repose en partie sur les formations de Passe-Jardins, association qui occupe une place particulièrement importante dans les jardins partagés lyonnais. Elle bénéficie en effet de financements régionaux et de la Métropole qui lui permettent de proposer des formations au jardinage (écologique, type permaculture par exemple) ainsi qu'à l'animation d'un jardin partagé. En ce sens, une grande majorité de participants ont entendu parler de Passe-Jardin, soit par d'autres jardiniers, soit par les autorités publiques lors des réunions de préparation du jardin. Différents modules sont ainsi proposés – les formations sont gratuites –, et les jardiniers les plus disponibles se rendent aux formations.

Oui ce sont des retraités, il y a des gens qui ne travaillent pas, des gens posent des congés aussi, ça peut être des élus aussi qui font passer ça en formation professionnelle, faut avoir du temps oui. (Émilie, Passe-Jardin, 05.12.2017)

Sur les jardins partagés étudiés, deux voire trois jardiniers ont été formés et ont ensuite dispensé aux autres les savoirs acquis, leurs notes, les techniques. Sur le Jardin partagé l'Envol trois jardiniers retraités ont assisté aux formations sur la permaculture.

On est en lien aussi avec l'association de permaculture, on a 3 adhérents qui ont été formés à cette nouvelle façon de jardiner : ils ont une formation et ils vont continuer. Passe-Jardin c'est eux qui forment à la permaculture. Je sais qu'à Lyon, il y a beaucoup de jardins partagés, et qu'ils se mettent fortement à la Permaculture. (Philippe, Jardin partagé de l'Envol, 15.12.2017)

Outre l'apprentissage, ces jardins partagés sont le lieu d'échanges de bonnes pratiques, de recettes (lors des repas partagés), et de connaissances générales concernant, par exemple, les produits de saison.

Ça, c'est le calendrier pour les produits de saison, j'en ai acheté une suite aux conseils de Bernard, un autre jardinier. C'est bien pratique pour suivre ce qu'on peut acheter ou pas, même si j'ai déjà beaucoup appris là-dessus grâce au jardin. (Sarah, Jardin partagé Quai Rambaud, 20.11.2018).

Ces expériences éducatives vont permettre d'acquérir des savoirs et des savoir-faire (Duchemin et al., 2009) qui pourront être mis en œuvre par la suite au sein de projets individuels et collectifs. Ces pratiques collectives, ces dynamiques de solidarité, contribuent non seulement à la création d'un espace d'apprentissage de pratiques concrètes, mais aussi à l'élaboration de valeurs qui dépassent le jardinage pour aller vers une « vision alternative » de la société (plus centrée sur l'échange et la transmission de connaissances que sur la concurrence).

6.2. Un espace de transmission de valeurs

Les jardins partagés observés présentent différents éléments mettant en avant une volonté de sensibiliser le public et les autres jardiniers, soit aux pratiques de jardinage – collectives –, soit à des comportements plus « écologiques ». Les abords du jardin sont riches en panneaux et affiches pour donner à voir aux passants les activités ou les événements prenant place sur celui-ci (illustration 31). Un tableau central, sur le jardin La Réserve et le jardin Ilot d'Amaranthes affiche les plans de culture, plantes de saisons ou encore les bonnes pratiques à respecter sur le jardin. Le plan de culture évite toute discussion supplémentaire sur les décisions déjà actées en réunion (répartition des cultures sur les parcelles) et le chevauchement de cultures potentiellement incompatibles, tandis que l'affichage des plantes de saisons sensibilise les jardiniers au rythme des saisons – sur ce qu'il est possible d'espérer en termes de récolte en automne, par exemple.

De même, la cabane, présente sur beaucoup de jardins partagés, sécurise les différents outils des jardiniers et tout ce qui est « précieux sur le jardin ». (Delphine, Jardin partagé La passion) – et permet de communiquer entre jardiniers. Au moyen d'un tableau ou d'un cahier (ou les deux) les jardiniers prennent connaissance – ou signalent – les travaux réalisés le jour même, communiquent sur des dysfonctionnements éventuels, demandent une aide sur certains chantiers, etc. Autant de choses facilitant la communication entre jardiniers ou équipes de

jardiniers, notamment ceux et celles qui ne sont pas présents au même moment sur le jardin collectif.

On a un tableau blanc, on aime bien que les gens écrivent ce qu'ils ont fait, ce qu'ils pensent faire, pour donner aussi une suite. À la fois il y a un cahier dans la cabane et aussi sur Internet : c'est bien que tout le monde regarde au fur et à mesure, pour qu'il y ait une transmission. (Jaqueline, Jardin partagé La Muette, 15.12.2015).

Ces petites cabanes, construites par le biais de subventions, rappellent les cabanes des jardins familiaux (les tonnelles) où étaient déjà stockés des outils, des tables et des chaises. L'aménagement de bacs de culture adaptés pour les personnes à mobilité réduite, de bacs à destination des enfants, parfois pour les personnes âgées ou malades, sont également des témoins de la production d'un espace de transmission de valeurs. Divers autres éléments comme un totem à insectes informent et sensibilisent les passants aux actions du jardin (ici une action en faveur de la biodiversité urbaine (illustration 31).

Illustrations 31. Éléments permettant la sensibilisation des acteurs extérieurs jardins.



Source : Bally Frédéric

Ainsi, par ces supports de communication, par l'aménagement du jardin et par des pratiques collectives, les jardiniers mettent en avant des pratiques de transmission de connaissances et de valeurs autour des techniques de jardinage. Le collectif dans le jardin partagé n'est donc pas seulement axé autour du travail de jardinage, mais aussi sur la transmission et l'éducation.

Nous avons montré dans cette première partie du chapitre cinq que les pratiques quotidiennes des jardiniers sur les jardins partagés vont bien au-delà du cadre du jardinage. Ces différentes pratiques produisent, au sens de H. Lefebvre, des espaces sociaux de différentes natures : la mise en œuvre de pratiques permacoles sur les jardins partagés produisent une spatialité

environnementale, le partage de moments et des récoltes renforce la spatialité collective, les échanges de connaissances fabriquent un espace de transmission, les stratégies de tout un chacun viennent ajouter une spatialité individuelle, tout comme la manière de prendre des décisions au sein du jardin produit une spatialité axée sur la citoyenneté. Chacune de ces spatialités est définie par différentes dimensions : la spatialité collective se construit par exemple sur des pratiques de partage de récoltes, par la mise en œuvre d'ateliers ou d'évènements collectifs.

B. Les espaces produits au travers des jardins de rue

Après avoir analysé les pratiques quotidiennes des jardiniers au sein des jardins partagés, nous portons ici le regard sur les jardins de rue. Ce sont des espaces plus petits, situés sur l'espace public, sans réelle protection vis-à-vis de celui-ci. Ils sont donc directement exposés à la vue – et au toucher - des passants. Au vu de leurs différences d'apparence et d'organisation, qu'en est-il au niveau des pratiques et des espaces produits sur ces jardins, qui sont aussi collectifs ?

Nous montrons ici que les pratiques d'habitants sur les jardins de rue produisent une spatialité axée sur la citoyenneté, sur l'environnement, l'éphémère et l'individualité. Comme pour les jardins partagés, il s'agit de donner à voir la manière dont ces « espaces dominés » vont remettre en question ou confirmer l'ordre social existant en produisant différentes spatialités.

7. Les jardins de rue comme espaces de démocratie et de citoyenneté

Nous l'avons vu, les jardins partagés et les community gardens sont des lieux où les pratiques quotidiennes produisent une spatialité citoyenne : égalité dans les prises de décisions, processus démocratiques mis en place, participation à l'action publique *via* l'aménagement du territoire. Si la citoyenneté se révèle être bien dans les attendus politiques, pensant l'habitant comme un être social qui participe aux arènes de concertation (citoyenneté néolibérale), sommes-nous dans un cas de figure où la citoyenneté serait proche de ce qui se joue sur les jardins partagés ? Pour ce qui est des jardins de rue, nous allons montrer que cette citoyenneté s'exprime *via* trois dimensions : la reprise en main de l'espace public, la participation à l'action publique, et la mise en action sur son espace de vie.

7.1. Exprimer sa citoyenneté par la réappropriation de l'espace public

Ces jardins de rue peuvent être, soit des jardinières, soit des pieds d'arbre ou des micro-implantations florales. Dans tous les cas, ils prennent place sur la voirie et donc sur l'espace public – relevant des compétences de la métropole ou de la municipalité. Ces jardins sont le plus souvent proches de l'habitation, mais peuvent aussi être « public », comme dans le cas des jardinières installées par les Incroyables Comestibles. Pour Luc, participant du jardin d'Irénée dans le 5^{ème} arrondissement et aux micro-implantations florales du quartier Saint-Just, l'aménagement par les citoyens de jardins collectifs relève d'une action qui se situe à la croisée de différentes thématiques citoyennes : végétalisation de la ville, écologie et relations entre les habitants.

Ce n'est pas juste de la décoration, c'est de la manifestation d'une prise de pouvoir des gens sur leur cadre quotidien. Quand je dis l'esthétique, il faut le comprendre, plasticien c'est de l'art contemporain, le but n'est pas juste de faire beau. Il y a des buts plus complexes. C'est normal qu'une action ait plusieurs buts, qu'elle soit à la

rencontre de plusieurs sujets de préoccupation. C'est la place du citoyen dans la ville, la place de la végétation dans la ville, qui est plus une question d'écologie, c'est les deux points principaux. L'autre c'est les relations sociales entre les gens, aussi dans les actions. (Luc, MIF Saint-Just et Jardin partagé Le Secret d'Irénée, 20.06.2018)

Luc définit une forme de « citoyenneté écologique », prenant en compte le milieu vivant, l'écosystème, mais aussi les autres êtres humains, tout en insistant sur une « prise de pouvoir » ou une réappropriation du cadre quotidien des habitants, agissant ainsi sur leur environnement direct. La participation à cette action de jardinage est pour lui un vecteur de réappropriation de l'espace public et d'expression de la citoyenneté.

Cette citoyenneté s'exprime aussi par la prise en charge du nettoyage d'une partie de la rue : nettoyage des micro-implantations ou des bacs, coup de balai sur la rue, voire nettoyage des excréments de chiens. Les jardiniers prennent alors en partie un rôle de citoyens pro-actifs, intervenant sur l'espace public de la ville (devant leur domicile), pour le bien collectif (les habitants voisins et les passants). Sur les micro-implantations florales du quartier Guillotière (rue Bechevelling), les habitants s'organisent à tour de rôle pour le nettoyage des micro-implantations et d'une partie de la rue. Là encore, cette action améliore l'aspect visuel et le bien-être du quartier, ce qui participe de l'appropriation de son lieu de vie par l'habitant.

Entre voisins, de temps en temps, comme on a le lombric compost en bas, on laisse des gants, et du coup, de temps en temps, on prend les gants, on va faire un tour dans la rue et nous-mêmes on nettoie. Car il y a vite des déchets, des papiers, des emballages, des verres en plastique, des clopes qui restent dans les feuilles de nos MIF. On va de temps en temps nettoyer ça. Mais on n'a pas eu de souci avec la ville, ça a été plutôt bien respecté. (Christine, MIF Guillotière et Jardin Îlot d'Amaranthes, 16.04.2018)

Cette citoyenneté se manifeste au travers d'élan de solidarité des voisins sur les micro-implantations florales, qui ne sont pas en mesure de les entretenir, pour des raisons de santé par exemple. Lucie, initiatrice des micro-implantations florales sur le quartier Montchat, témoigne de quelques moments de solidarité avec des voisins plutôt âgés.

Régulièrement, là je vais aller couper un peu chez Madeleine, en général j'en profite pour mettre un coup de balai sur le trottoir. Là j'ai fait un gros nettoyage au mois de septembre quand je suis rentré, je peux vous dire que j'ai enlevé au moins 2 seaux de mauvaises herbes, de cochonneries, etc. Je n'étais pas là l'été, donc voilà. Il suffit qu'il y ait du vent aussi. (Lucie, MIF Montchat 17.11.2017)

Dans le quartier de Montchat, principalement composé de maisons individuelles, les micro-implantations florales sont réparties par maisons. Les habitants les considèrent ainsi comme les leurs. Dans le 5^{ème} arrondissement, le fonctionnement est sensiblement identique : chaque jardinier fait à sa façon sur ses micro-implantations florales, et s'approprie ainsi ce micro-espace. Ces aménagements par des habitants peuvent par ailleurs ne pas plaire à tout le monde.

Forcément, on dit notre jardin. Ici ce sont des MIF plus institutionnalisées, plus classiques. Chacun fait à sa façon après, ici dans cette rue, chacun fait devant sa porte, sa façade. On voit d'assez grosses différences d'ailleurs entre les maisons. Il y en a un qui est beaucoup plus jardinier, qui avait semé des œillets d'Inde, il y a des pensées pendant l'hiver, grosses compétences techniques. Au fond, il y en a un qui est à la limite de l'horticole. C'est pour cette rue que j'avais pu voir en mairie la lettre d'une voisine, qui se plaignait de cette plante monstrueuse, avec des feuilles énormes... (Luc, jardin partagé Le secret d'Irénée, 26.06.2018)

Les jardiniers aménagent l'espace en invitant les passants, utilisateurs des trottoirs, voire des automobilistes à percevoir et utiliser l'espace différemment. À Oullins, dans le quartier de la Saulaie, ce sont des micro-implantations et des jardinières aménagées dans un petit espace en bordure de la chaussée qui empêchent les voitures de se garer et de gêner ainsi les piétons. Dans le cas des micro-implantations florales à Montchat, dans la rue de Gérard, l'aménagement de ces MIF a permis d'éviter des dégradations et les stationnements abusifs sur les trottoirs. Là encore, ces jardins proposent aux passants d'habiter l'espace de manière différente, en reconsidérant le cadre urbain.

Il y a un sentiment de culpabilité chez les propriétaires de chiens j'en ai un donc je n'ai aucun problème pour en parler. On a des personnes qui venaient se garer sur les trottoirs : du coup quand on a des plantes, ça invite moins à la dégradation. La végétalisation de l'espace urbain invite à penser et à habiter l'espace différemment. Nous on le voit en tout cas, on a encore du chemin. On aimerait tellement faire plus, mais après c'est une question de temps et d'énergie. (Gérard, MIF Montchat, 21.12.2017)

La citoyenneté sur ces jardins de rue s'illustre encore par une participation des habitants à l'entretien et la production de l'espace public, *via*, par exemple, l'entretien du trottoir. C'est aussi une certaine solidarité entre voisins jardiniers. Il s'agit d'une réappropriation de l'espace de la ville entourant l'habitat (ou un espace du quartier) que les habitants considèrent alors comme un « chez soi », qui devient un lieu de vie. Cette appropriation de l'espace de la ville est une première dimension de cette citoyenneté produite par les jardins de rue.

7.2. Une participation à l'action publique par les jardins de rue

En agissant directement dans et sur l'espace public, que ce soit au moyen de jardinières ou de micro-implantations florales, ces habitants jardiniers participent à la fabrique de la ville et de fait à l'action publique. Ces initiatives font le lien entre institutions et habitants d'un quartier par exemple, et mobilisent différents acteurs autour d'un projet. Dans certains cas, les jardins de rue sont l'occasion de faire de la sensibilisation sur certains quartiers classés « Politique de la ville », comme le quartier de la Saulaie, à Oullins. Le collectif Habitants Mains Vertes permet au centre social du quartier de faire le lien avec les habitants. Il les rencontre, et participe à la vie du quartier par le biais de l'aménagement de petits bacs de plantation et de

micro-implantations florales. L'initiateur et principal porteur du collectif, Boris, fait participer les habitants à des petites sessions de jardinage.

Quand on fait des plantations, les parents sont là et les enfants sont contents. C'est aussi une opportunité pour faire passer des messages, ce sont des à côté inattendues des plantations de fleurs, ça permet de rebondir sur d'autres sujets de conversation. Des choses compliquées et difficiles du quartier. Il faut savoir que la descente de police de février dernier, un mineur du quartier a été arrêté et entendu, la crainte des mamans, c'est que leurs enfants aillent sur le même chemin. Tout ça se joue sur le quartier, et un projet comme ça permet d'aller plus loin dans les discussions. Ça permet d'avoir plus de liens avec des habitants, de faire un peu de lien. (Michelle, Centre social support d'Habitants Main Vertes, 22.12.2017).

« Personnage » du quartier, Boris contribue à faire des jardins de rue un élément d'apprentissage de la citoyenneté. Avec l'appui du centre social, le collectif a demandé au Bailleur social Grand Lyon habitat l'autorisation de nettoyer les parties communes d'un immeuble, point de passage pour de nombreux habitants. Ils ont ainsi enlevé les tags, nettoyé l'allée et planté des fleurs le long du chemin passant, devant et derrière le bâtiment. Par ce type d'actions, le collectif Habitants Mains Vertes participe à l'amélioration de la vie du quartier, et contribue à développer les capacités des habitants à s'engager pour le bien commun. Cela améliore l'image du quartier, et sensibilise les enfants à ce type de pratique citoyenne.

Ce qu'on fait aller au-delà de planter des fleurs, des aromatiques, c'est aussi le respect, l'amitié, les choses comme ça : maintenant les enfants respectent les fleurs. Ça s'est beaucoup amélioré. C'était bien réussi. Quand on a fait le nettoyage de l'immeuble, on a enlevé les tags, on a mis des fleurs, et les tags ne sont pas revenus, ça change beaucoup. Nous, on continue aujourd'hui. On veut que le projet avance, avec différentes choses, c'est l'aspect éducatif pour les enfants. (Boris, Habitants mains vertes, 05.01.2018)

Les jardiniers vont aussi solliciter directement les acteurs publics pour différentes demandes. Stéphanie, initiatrice de jardins de rue sur la place Guichard, travaillant notamment avec les Incroyables Comestibles (en tant que bénévole), entre systématiquement en contact avec la mairie de quartier du 3^{ème} arrondissement pour obtenir les autorisations d'agir sur l'espace public ; elle est tout particulièrement en relation avec l'un des élus : d'après son discours, la liberté accordée à ce type d'action vient précisément d'un manque de budget de la ville, qui profite de ces initiatives citoyennes. Ici, la participation à des actions de jardinage permet à Stéphanie d'entrer en contact avec différentes sphères politiques, et de comprendre la manière dont fonctionne l'action publique locale : les Espaces Verts et la municipalité de son quartier. Elle participe en parallèle au conseil de quartier.

J'ai travaillé aussi avec Emeline, et les espaces verts qui nous ont beaucoup soutenus. Moi je ne l'ai pas fait à l'arraché, j'ai demandé des autorisations. Les Incroyables

Comestibles, ils arrivent, ils plantent, même dans des terres qui ne sont pas saines, des endroits qui vont être démolis. Ou alors ils font de gros bacs qui sont éventrés au bout de 6 mois. Moi je voulais cette démarche, mais de manière pérenne. Je voulais travailler avec les institutions. Elsa a vu avec les espaces verts pour me donner l'autorisation d'utiliser quelques carrés sur la place, notamment celui où il y a l'abri à insectes. (...) Ça, c'est la concertation publique. Ces petits projets-là sont chouettes, car je demande l'avis à personne, j'en parle à des collectifs, et si les gens sont partants, on le fait. Et T. Philippe le maire du 3ème m'a toujours dit qu'ils n'avaient pas de budget pour nous, qu'ils veulent juste rafistoler l'existant pour la place Guichard, car elle est juste affreuse cette place. Mais il nous dit qu'on peut faire ce qu'on veut, du moment que ça ne leur coûte rien, ben c'est déjà pas mal au final. (Stéphanie, Jardins de rue Place Guichard et Incroyables Comestibles, 24.01.2017)

En mobilisant différents acteurs du quartier, des institutions locales et des associations, Stéphanie fait se concentrer toute une activité autour des jardins de rue de la place Guichard, et participe de fait à l'aménagement de cette place ; elle contribue notamment à la faire (re)connaître. Cette participation à l'action publique qui favorise à la fois la rencontre et la mobilisation des acteurs locaux constitue ainsi la seconde dimension de la spatialité citoyenne chez les jardins de rue.

Sur ces jardins de rue est également produite une spatialité citoyenne : les habitants rentrent en concertation, en dialogue avec des acteurs publics responsables de l'espace, et s'approprient ces espaces urbains. Ils sont concernés par leur espace de jardinage, mais au-delà par leur rue et par leur quartier.

8. Les jardins de rue comme espaces environnementaux : verdir pas à pas la ville

Si les jardins partagés sont souvent décrits comme étant des espaces où se jouent des pratiques liées au « développement durable » (recours à la permaculture, au compostage, aux économies de ressources en eau...), ils font aussi l'objet d'un projet visuel, avec l'idée de mettre en avant les rues par l'ajout de verdure et de fleurs.

8.1. Jardiner autrement la rue

Tout comme pour les jardins partagés, l'utilisation d'intrants chimiques est interdite pour la culture des jardins de rue. Les différents jardiniers interrogés insistent sur cette non-utilisation de pesticides, d'engrais, et témoignent ainsi de leur engagement dans des pratiques respectueuses de l'environnement. Pour Noémie, habitante engagée dans un dispositif de micro-implantations florales sur sa rue, jardiner ne relève d'aucun enjeu productif. La possibilité d'échec est envisageable : que les légumes et fleurs ne prennent pas ne déterminera pas sa pratique future. Pour elle, le jardin de rue ne relève pas d'un besoin de distinction sociale, comme le sont les jardins familiaux (Cabedoce et Pierson, 1996) : l'idée n'est pas de présenter les plus belles fleurs devant chez soi et d'exprimer par là ses talents et compétences. Néanmoins, un enjeu esthétique semble être bien présent. Cela se traduit par une certaine

nécessité de présenter un « beau » jardin, dans les standards urbains de notre époque (organisé, non sauvage, avec des fleurs colorées, avec de potentielles associations de fleurs et de plantes...). Chaque jardin doit ainsi présenter de belles fleurs pour ne pas laisser penser que le jardin de rue est à l'abandon.

On n'est pas encore formé pour ça donc on va apprendre. L'idée est de ne pas utiliser d'engrais, de pesticides, on ne fait pas ça pour se nourrir. Ce n'est pas notre métier, donc on peut se permettre de rater. Ce n'est pas comme un maraîcher, son revenu en dépend donc il doit faire très attention. Tant pis nous si on a des ratés : mais j'aime bien lire, donc on va essayer, d'associer des plantes. Les autres personnes du groupe ont aussi des connaissances : on va apprendre de nos erreurs de toute façon. La mairie pourra sûrement nous aider aussi, nous donner des tuyaux. Ça sera dans une démarche écologique évidemment ! Il manquerait plus qu'on aille mettre du round-up partout, ça serait le comble du comble ! (Noémie, MIF Montchat, 18.12.2017).

Tout comme sur les jardins partagés, l'idée des jardiniers est ici d'économiser au maximum les ressources. Susanne, qui s'occupe de micro-implantations florales sur le quartier de Montchat, décrit ses pratiques d'entretien de ses plantations, qu'elle reproduit dans son propre jardin. Outre les pratiques d'arrosage raisonné, l'idée est de mettre aussi des plantes qui nécessitent très peu d'eau, et là encore d'économiser cette ressource.

Moi j'arrose très peu, j'essaie de mettre des plantes qui ne prennent pas beaucoup d'eau. Étant donné la situation dans laquelle on est maintenant, je n'ai plus envie de consommer d'eau pour des plantes, je fais pareil dans mon jardin. Je ne veux pas prendre d'eau du robinet pour ça. Donc j'essaie de mettre des plantes qui n'ont plus besoin d'eau, qui se suffisent en eau, ou avec du paillage. C'est personnel. Cette année, je n'ai pas vu beaucoup de gens arrosés, preuve que les plantes arrivent à tenir. Je crois que ça fait aussi parti du ... on met des plantes qui s'auto suffisent, qui ont besoin de très peu d'entretiens, donc peu d'entretien pour moi. (Susanne, MIF Montchat, 13.12.2017)

Gérard, jardinier de micro-implantations florales sur le quartier de Montchat, a intégré progressivement des techniques alternatives au sein de son jardin familial, dont il partage la parcelle avec un autre habitant. À visée expérimentale principalement, son jardin est paré de paille pour limiter l'arrosage, de buttes en lasagne, de couches d'engrais bio : chaque recoin est l'occasion d'une expérimentation, qui fonctionne plutôt bien selon lui. Gérard pousse assez loin cette logique d'expérimentation, très présente au sein des jardins collectifs, en proposant un ensemble de pratiques apprises, pour une part observées ailleurs, pour une autre part dont il a simplement entendu parler. Là encore, l'idée est de proposer des méthodes alternatives à ce qui se fait habituellement dans les autres jardins familiaux. Il veut montrer que ces méthodes peuvent fonctionner et se révéler productives, tout en préservant des ressources – sol et eaux notamment.

On a fait des formations pour ça, pour mieux comprendre la permaculture. Nous on est 0 produit, on est là-dessus. Moi je n'arrose pas le jardin l'été. Alors j'ai une cuve hein pour les semis, les machins comme ça, mais je n'ai pas arrosé depuis juin 2016 le jardin (NDLRun an et demi). Et pour autant, je produis autant que les autres. Alors ils me disent que c'est dû à la pluie qui va ici, ça ruisselle. Peut-être ! Mais je n'arrose pas, 0 produit, le minimum d'intervention humaine. Ce qui me va bien aussi. C'est pour ça que je paille. Je fais en sorte que la paille soit conservée, que l'activité souterraine soit maintenue. Dès que j'ai une plante qui est morte, j'étales dessus pour faire des couches, ça fait des buttes de lasagne. Et ça marche très bien, je n'ai pas arrêté de bouffer des légumes. (Gérard, MIF Montchat, 21.12.2017)

Les jardins de rue sont également concernés par les économies d'eau. Tout d'abord, la plupart des micro-implantations florales doivent être placées de manière à pouvoir bénéficier de l'eau de pluie, qui peut souvent suffire à l'entretien une grande partie de l'année. Les micro-implantations sans l'eau de pluie peuvent rapidement sécher, empêchant ainsi la pousse des fleurs.

Quand il y a un petit avant-toit, ça peut avoir une influence, et l'exposition de la façade, sur l'écoulement de la pluie dans ces implantations. Et mine de rien, l'aide naturelle n'est pas négligeable du tout : aller arroser avec des arrosoirs, ça peut être très contraignant, donc cet arrosage naturel est aussi très important. (Emeline, Direction des Espaces Verts, 02.11.2017)

Ces pratiques s'accompagnent d'un changement de mentalités, ce bien au-delà de la simple question du jardinage. Susanne, qui s'occupe de différentes micro-implantations florales sur le quartier de Montchat, et qui dirige un groupe d'habitants sur sa rue, évolue d'une démarche écologique liée au jardinage à un changement de pratiques au sein de la sphère privée : les pratiques quotidiennes illustrées dans le film « Demain » (succès dans les salles et auprès de ce type de public début 2016), et l'influence de sa fille devenue récemment végétarienne l'y ont amenées. Des pratiques qui, pour Susanne, relèvent plus du « bon sens », d'une « vie quotidienne bien pensée » que d'un engagement militant en faveur d'une cause écologique et de la sauvegarde de la planète.

C'est l'intérêt de la chose d'essayer d'enrichir la terre. Je suis un peu dans cette démarche. Dans le film Demain j'ai vu des tas de choses qui m'intéressent, j'ai acheté des bouquins là-dessus, c'est intéressant de tenter d'enrichir la terre avec l'humus. Avec des feuilles, du bois, ça m'intéresse tout ça. Mettre des engrais verts, j'ai essayé de faire pousser de la phacélie dans les coins de mon jardin pour enrichir la terre. Ça m'amuse, c'est même plus que ça, c'est le respect de la nature, j'essaie de ne plus arroser, car on a besoin de l'eau pour boire et ne pas arroser les plantes. J'essaie de faire à mon petit niveau des choses pour la planète. Ce n'est même pas pour la planète, ça me paraît être du bon sens quoi. Pour notre vie quotidienne. On mange presque plus de viande, on est dans cette démarche. J'ai une fille qui est partie maintenant, qui ne mange plus de viande, elle nous a poussés là-dedans, on fait des

protéines végétales, on est dans une démarche différente quoi. (Susanne, MIF Montchat, 13.12.2017)

Ainsi, les pratiques quotidiennes des jardiniers sur les jardins de rue sont particulièrement attentives à l'économie des ressources et défendent, à l'instar des jardins partagés, des techniques orientées vers l'écologie et la non-utilisation d'intrants chimiques : une première dimension pour qualifier la spatialité environnementale produite sur les jardins de rue.

8.2. L'esthétique verte des jardins de rue : un projet plastique

Cette spatialité environnementale est aussi marquée par le projet esthétique de ces espaces. Pour Noémie, les micro-implantations florales profitent à tout le monde, et rendent la rue plus accueillante.

Mais tout le monde, même les passants, en profite, c'est plaisant pour tout le monde d'avoir de la végétation, même si ça reste très petit. Je pense que ça humanise la rue, ça la rend plus agréable. Je pense que ça permet de créer du lien entre les habitants aussi : le projet force à se rencontrer, notamment quand il y a des livraisons de plantes, on se rencontre on discute. Ça a un côté fortement positif, même si ça reste... c'est tout petit donc il n'y a pas un gros travail de jardinage à réaliser. (Noémie, MIF Montchat, 18.12.17)

Mathilde, qui jardine des micro-implantations devant chez elle dans le quartier de Montchat, tient des propos qui abondent dans ce sens : pour elle, les jardins de rue jouent sur le sentiment de bien-être des passants... Les habitants vont s'attarder pour regarder ces micro-implantations. Elles rendent le quartier plus agréable, lui donnent une identité qui va au-delà du béton et de la configuration des rues.

Une rue jolie c'est une rue qui est accueillante, une rue où on n'a pas envie de passer à 15 à l'heure, mais qu'on ait envie de contempler, parce qu'il y a une jolie façade, parce que c'est bien entretenu, parce qu'une rue où il n'y a que des crottes de chien de partout, on ne sait pas où mettre les pieds, où ce n'est jamais nettoyé, où s'est négligé, on n'y passe pas, on n'a pas envie d'y aller. Je trouve que ça dégage une harmonie, c'est accueillant, et quand on arrive chez soi, c'est beaucoup plus agréable, d'être accueilli là où on va rentrer chez soi, là où on se gare, par des fleurs, que pas de fleurs. C'est esthétiquement beaucoup plus joli, plus agréable, ça a du charme, voilà. (Mathilde, MIF Montchat, 13.12.17)

Ces jardiniers témoignent bien d'une démarche visuelle, qui doit avoir un effet sur l'atmosphère de la rue. À ce titre, Luc nous rappelle l'approche de base de ces jardins de rue, artistique et plastique, tout comme celle des jardins partagés. Pour lui, les jardins de rue doivent permettre de « faire fonctionner visuellement » l'espace urbain, de donner une cohérence d'ensemble aux rues.

La motivation de base, l'approche de base, elle est artistique, dans toutes ces actions-là. Quand cette approche artistique elle n'y est pas, c'est difficile de faire en sorte que ça marche. Le plasticien a cette importance de la concrétisation. Faut que ça se traduise dans la matière, ce ne sont pas que des idées post-conceptuelles. (...) c'est venu vraiment de ces pieds d'arbres, le fait que visuellement ça fonctionnait mal. Fonctionner visuellement c'est une notion plasticienne. (Luc, Jardin partagé Secret d'Irénée, 20.06.18)

Pour Mathilde, ces jardins de rue embellissent le quartier, *via* des pratiques amateurs créatives que peuvent déployer les familles, au risque que cela se solde par des échecs en termes de plantation. Tout cela contribue à rendre visuellement agréable la rue.

Et cet embellissement, on est content, c'est joli. Quand on se balade dans le quartier, on voit ces aménagements, les familles qui sont créatives, mais sans jugement, sans rien, on voit des choses qui prennent, d'autres qui ne prennent pas. (Mathilde, MIF Montchat, 13.12.17)

Les pratiques de ces jardiniers dans la rue vont modifier le paysage urbain, et contribuer à changer la manière dont la rue est perçue par ses utilisateurs : passants et habitants. C'est une manière pour des habitants d'améliorer le paysage et l'atmosphère du quartier.

On va aller faire un tour pour voir les fleurs, les choses. Mais ça change, ça apporte quelque chose, les habitants sont contents. La plus ancienne habitante ici, elle plante des fleurs avec nous, et chaque année, les fleurs restent, ce sont des souvenirs, ça permet aux gens de laisser une trace. On a invité tout le monde qui participe, qui respecte l'environnement, on travaille ensemble, on protège l'environnement et on améliore notre quartier. (Boris, Habitants Mains Vertes, 03.01.18)

Pour Luc, ce paysage est créé principalement par la répétition : le fait qu'il existe plusieurs jardins de rue sur un espace réduit donne un réel attrait paysager. Même si chaque jardin de rue n'a, en lui-même, que peu d'impact, l'alignement et la coordination de divers projets sur une même rue peuvent produire cette spatialité paysagère que nous évoquons.

Ce qui est magnifique dans le fait qu'on ait des rues jardinées, ce n'est pas qu'on ait 3 pétunias sur un trottoir, c'est le fait que les gens ont jardiné leur rue. C'est de ça dont la ville se vante. Ce n'est pas juste de la photo. J'en ai beaucoup fait des photos de ces trucs si tu en veux, mais c'est inphotographiable, comme c'est petit et que ça joue par la répétition. Alors j'essaie de prendre de fois des enfilades, des choses comme ça ; Mais juste une, ça à l'air d'être une mini jardinière qui n'a pas de bords, ça a l'air de rien. Ça ne rend pas l'effet que ça a sur une rue. (Luc, jardin partagé Le secret d'Irénée, 26.06.2018).

Ces jardiniers ont le sentiment d'offrir un plus au paysage urbain perçu par les passants.

L'autre donnée un peu difficile à comprendre, c'est que mettre des MIF dans une rue, c'est bien pour soi, c'est joli, et c'est offrir aux autres les fleurs. Ça, certains le comprennent, mais pas tous. C'est-à-dire « j'entretiens ces fleurs pour les gens qui passent, pour qu'ils apprécient ». Simplement. Ce sont les actes gratuits de la vie. (Xavier, Jardin de rue Montchat, 19.06.18)

L'espace environnemental ou écologique de ces jardins de rue se dévoile au travers des pratiques quotidiennes des jardiniers *via* une seconde dimension : l'aspect paysager. Les plantes entretenues ajoutent du charme aux rues et le développement des touches de verdure tempère la dureté du béton et l'atmosphère des rues.

8.3. La durabilité de l'espace urbain en question

Sur ces jardins de rue, le béton, matériau phare de l'aménagement des villes en raison de son coût, est questionné au profit de plantes et autres fleurs. Les habitants et collectifs porteurs de jardins de rue ont la volonté d'instaurer un aménagement « durable » : prenant en compte les ressources nécessaires pour celui-ci, ainsi que sa durabilité dans le temps, mais aussi le confort qu'il peut apporter pour les habitants et passants.

Le collectif Guerrilla gardening participe à la mise en place de jardins de rue, soit par des actions du collectif, soit en association avec les Incroyables Comestibles, avec l'instauration de bacs à planter, de mousses végétales parfois de bombes à graines. Le collectif a ainsi aménagé une végétalisation improvisée sur la place Mazagran – là où se situe le jardin partagé Ilot d'Amaranthes. Une manière d'essayer de diminuer la présence du béton.

Avant on s'est beaucoup concentré sur la place Mazagran : avant qu'il y ait un réaménagement, maintenant c'est tout propre et tout ça. MAIS avant on avait fait pas mal d'actions autour de cette place par exemple : car on voulait plus qu'il y ait de parking, donc on avait mis des pneus végétalisés, remplis de végétaux pour repousser les voitures progressivement. (Louise, Guerrilla Gardening, 25.02.2016)

L'idée de départ de ces micro-implantations florales est de contrer l'effet du béton, du gris, et de tenter revégétaliser, de mettre de la couleur dans l'aménagement. La première appellation de ces micro-implantation était « à l'assaut des trottoirs », traduisant une volonté d'attaquer le béton, de faire émerger la verdure par les fissures, les cassures. C'est donc dans une perspective nature *versus* béton que certains habitants se sont mis au jardinage.

On avait essayé de créer un truc au départ, quand on l'a importé ici. On avait appelé ça « à l'assaut des trottoirs », l'idée était de végétaliser, de faire émerger des petites fissures, pour que la nature reprenne le dessus. Le départ, c'est donc un truc très pirate en fait, ça me plaisait bien ça. On semait des petites graines la nuit, dans les fissures, pour que des fleurs poussent. (Xavier, MIF Montchat, 19.06.18)

Ce même Xavier, l'un des initiateurs des micro-implantations florales sur le quartier de Montchat, souligne la dérive actuelle des jardins de rue, qui s'intègrent progressivement à l'aménagement du territoire et au trottoir, telles de simples jardinières, au lieu de le bousculer, de le fissurer, comme prévu dans le projet initial.

On s'est aperçu que ça part dans tous les sens, mais ce n'est pas grave. Les roses trémières, pour nous c'était un truc génial. On en avait mis de partout. (...) Si vous faites le tour des MIF dans le quartier, on s'aperçoit que certains ont mis des bordures. On ne voulait pas ça avec Bernard, on voulait que le trottoir soit pété. Ça devient des pots de fleurs sinon, mais bon ce n'est pas grave, mais ça montre qu'il y a plein de niveaux différents, d'appropriation. (Xavier, MIF Montchat, 19.06.18).

La troisième dimension de cet espace environnemental produit sur ces jardins de rue est la remise en cause d'un aménagement urbain, qui, encore aujourd'hui, ne laisse que peu, voire pas du tout de place à l'aménagement citoyen et aux plantes. Les pratiques quotidiennes des jardiniers invitent à penser la ville autrement, avec l'ajout de plantes, de légumes, de couleurs venant contrebalancer le gris du béton.

8.4. Les jardins de rue de la Guillotière : des touches de verdure dans un quartier très urbanisé

Les jardins du quartier Guillotière sont des micro-implantations florales situées dans les rues avoisinantes du jardin partagé. Ils incarnent tout à fait le souci environnemental, collectif et paysager de ces jardins de rue. Ils ont démarré en 2006, motivés par la création du jardin Îlot d'Amaranthes, réalisé par un artiste et par l'association Brin d'Guill ; une association qui travaillait sur les friches urbaines dans le quartier de la Guillotière. À l'époque, ce quartier encore « à l'abandon », était assez éloigné de ce qu'il est devenu aujourd'hui, après un fort soutien des pouvoirs publics et à force de réaménagements urbains successifs.

En 2005, un collectif présent au sein de l'association Brin d'Guill décide d'aller au-delà de la remise en valeur de friches urbaines, en voyant notamment les réalisations de Luc dans le 5^{ème} arrondissement, ce dernier étant venu présenter sa démarche lors de différents événements sur l'Îlot d'Amaranthes. Luc sera l'intermédiaire entre le collectif et les Espaces verts pour développer les micro-implantations florales sur ce quartier. Une première rue a été choisie pour l'expérimentation par le collectif, *a priori* simple à entretenir et bien placée dans le quartier : l'idée étant de créer un « axe paysager » autour de l'élément central du jardin.

Il y a eu des conventions de chantier, donc on a commencé par la rue Chalopin, donc on a choisi un truc simple, une rue assez courte. On voit les deux bouts, elle n'était pas très passante, pas de commerce, quelque chose d'assez campagnard entre guillemets, et on s'est dit que ça pouvait faire un bel axe paysager. C'était une manière de commencer simplement. (Sandra, MIF Guillotière et Brin d'Guill, 06.12.2017)

Les micro-implantations vont donc se développer dans plusieurs rues du quartier, toujours sous l'initiative de Brin d'Guill et de certains participants au jardin partagé Ilot d'Amaranthes. Ce fort développement a été facilité par la venue d'autres associations, comme les Incroyables Comestibles, qui a installé des bacs dans le quartier, ou encore Guerrilla Gardening qui a implanté des « pneus jardinés » sur la place Mazagran. Cette arrivée d'associations sur le quartier est en partie liée, selon des jardiniers, au recul des pouvoirs publics et au peu d'engagement au sein du quartier.

Après il y a eu beaucoup des gens qui sont arrivés, les Incroyables Comestibles, sur le quartier, qui ont fait des initiatives sur les friches. C'est assez énorme ce que ça a drainé ici, le fait que les pouvoirs publics aient déserté ce lieu, c'était une aubaine. On avait le premier compost de quartier ici, géant, 5 mètres de long, sur la première friche. C'était un lieu de collecte de compost. On a attiré aussi le premier composteur des Compostiers. (Sandra, MIF Guillotière et Brin d'Guill, 06.12.2017)

Cependant, ces micro-implantations développées par l'association attirent moins de volontaires pour l'arrosage, l'entretien au fil du temps et le développement du jardin. Néanmoins, en 2015, des habitants vont solliciter la direction des Espaces verts pour continuer le développement de micro-implantations dans le quartier, notamment sur la rue Bechevelin. Cette demande fait suite à l'installation par ces mêmes habitants d'un lombricomposteur en pied d'immeuble.

Au total, il y a environ 200 micro-implantations florales sur le quartier (en 2019) : certaines étant répertoriées, même si elles ne sont plus entretenues par les habitants, au point qu'il est difficile de savoir pour la direction des Espaces Verts si certaines micro-implantations florales sont abandonnées. Dans le quartier, ces micro-implantations florales fonctionnent d'une manière différente de celles des rues du quartier Montchat. Ici, les micro-implantations ne relèvent pas particulièrement de la responsabilité d'un habitant, mais plutôt d'un collectif – soit le collectif associatif Brin d'Guill dont Sandra fait partie, soit un collectif d'habitants d'immeuble, comme c'est le cas pour Christine. De fait, c'est à celui ou celle qui décide de prendre les choses en main d'arroser, par exemple. Cela permet l'existence de temps collectifs autour de ces micro-implantations florales : événements festifs avec l'association Brin d'Guill ou temps de jardinage un dimanche matin pour les habitants de l'immeuble. Dans le quartier Montchat, un temps collectif s'organise autour du ré-apport de plantes par les Espaces Verts, ce deux à trois fois par an. Pour l'association, les habitants non participants peuvent arroser ou entretenir les micro-implantations florales : celles-ci doivent appartenir au public et habitants du quartier, et non à quelques jardiniers amateurs.

Chaque année, on fait une plantation collective avec le don des espaces verts en termes de plantes, maintenant il y a 2-3 plantations dans l'année. Et on demande des plantes en commun pour les 3 espaces. Mais c'est pareil c'est vraiment à l'échelle du micro-quartier ce qu'on fait là : le jour de la plantation, il y avait du monde, ce n'était pas ce qui se fait là, c'est 3 lieux qui demandent de l'énergie. On se passe des trucs, mais on fait la fête ensemble pour pas trop se disperser : l'avantage c'est qu'on peut

aller d'une plantation à l'autre facilement. (Sandra, MIF Guillotière et Brin d'Guill, 06.12.2017)

Pour le collectif d'habitants, ces micro-implantations florales sont moins « publiques » (tout un chacun n'y participe pas forcément), mais le fonctionnement est identique : des temps collectifs sont organisés pour les plantations et l'arrosage se fait ensuite selon un planning.

Ce qu'on fait avec les voisins depuis, c'est que deux à trois fois dans l'année, on se donne un petit rendez-vous en bas pour ceux qui sont dispo, je fais des petits gâteaux, on a mis des sirops, une table en bas, et sans faire un gros évènement, pour les gens de la rue, de la zone, on a dit qu'on plantait. (Christine, MIF Guillotière et Brin d'Guill, 16.04.2018)

Ces jardins de rue du quartier Guillotière produisent ainsi une spatialité collective, en prenant place directement sur l'espace public, et en invitant tout un chacun à interagir (arrosage, nettoyage) pour embellir l'espace. C'est aussi un espace expérimental, selon certains jardiniers, dans le sens où les micro-implantations florales ne sont pas encore un dispositif cadré : les process évoluent, l'organisation également, et des incertitudes subsistent encore, tant pour leur existence que pour leur entretien. C'est une expérimentation de nature en ville et de process de coopération entre habitants pour aménager les espaces publics. Les propos de Sandra sont particulièrement éclairants sur l'état expérimental de ces projets de nature en ville, mais aussi sur les potentielles améliorations à apporter qui apparaissent comme autant d'enjeux à relever pour les jardiniers : augmenter le nombre de micro-implantations florales, les rendre plus concrètes, visibles pour les passants.

Moi je trouve qu'on est encore dans une phase expérimentale, car c'est un projet qui ne dit pas vraiment son nom. On ne comprend pas, mais c'est vivant en même temps. Moi j'essaie de me recentrer sur mon périmètre parfois, on est au carrefour de Chalopin et Montesquieu, moi je m'occupe de mon immeuble, d'autres voisins s'en occupent, donc je me recentre, car j'ai d'autres choses à faire. Si on veut passer à l'étape supérieure, il faut densifier des points pour en faire des choses visuelles, qui aient un peu de la gueule : que les gens ne se disent pas que ce sont juste des trous pour les chiens quoi. (Sandra, MIF Guillotière et Brin d'Guill, 06.12.2017)

Les jardins de rue du Quartier de la Guillotière produisent aussi une spatialité environnementale, au sens où ils font passer les rues et le quartier d'un état à un autre, du minéral à la verdure. Selon les habitants jardiniers interrogés, ces jardins de rue doivent créer un « axe paysager » autour de l'emblématique jardin Îlot d'Amaranthes. Ils doivent embellir certaines rues pour le mieux-être de tous dans un quartier historiquement très minéral. De plus, ce sont des espaces qui n'ont pas vocation à durer, mais à habiter temporairement un lieu. Ils sont en attente de réappropriation, non seulement par les habitants, mais aussi par la ville. Ces jardins de rue ont en effet été créés par un collectif qui souhaitait que les habitants puissent se réapproprier la rue, et pour que ces micro-implantations parviennent à « vivre

d'elles-mêmes ». Or, ces jardins ont une portée très éphémère, tant le quartier reste la cible de réaménagement de la part des pouvoirs publics.

Les jardins de rue sont ainsi des espaces où se jouent des pratiques impactant le moins possible l'environnement au sens global, tout en imprégnant le plus possible de manière paysagère l'environnement. Les pratiques de jardinage des acteurs, les discours sur les modes de jardiner, leurs représentations de la ville, viennent informer la production d'un espace environnemental où il s'agit de rendre la ville plus agréable à vivre par l'ajout de touches de nature, d'éviter les intrants chimiques sur la voie publique tout en transformant le paysage urbain.

9. Les jardins de rue : une spatialité collective teintée de pratiques individuelles à la marge

À l'instar des jardins partagés, les jardins de rue sont présentés par les acteurs en charge de leur développement (Espaces Verts) et par les collectifs d'habitants comme des jardins facilitant, tout à la fois, les rencontres, une meilleure connaissance de ses voisins, et le développement de collectifs. Cependant, nous avons pu constater parfois un glissement des pratiques collectives vers des pratiques plus individualisées, du fait d'une organisation (l'attribution de micro-implantations florales par famille, par exemple) et de l'emplacement de ces jardins. Nous montrons ici que, si l'organisation collective est bien l'identité de ces jardins de rue, l'organisation de certains jardins vont laisser place à des pratiques quotidiennes individuelles.

9.1. Une organisation collective à la base des jardins de rue

Les jardins de rue sont, à l'instar des jardins partagés, collectifs, car impliquant des habitants autour d'un projet de jardinage. Sur Lyon, à la différence de villes comme Paris ayant instauré des « permis de végétaliser », les Espaces Verts acceptent les demandes de végétalisation des rues seulement si un collectif d'habitant est constitué. Ceci afin d'éviter les éventuelles défections ou abandons et ainsi que les rues soient jonchées de micro-implantations non entretenues.

Par exemple, les moments de distribution des fleurs données par la Direction des Espaces verts est un temps collectif, que Lucie, initiatrice de MIF sur son quartier, réceptionne chez elle pour garder des temps informels autour d'un apéritif. Cette pratique est importante à ses yeux pour connaître les différents habitants intervenant sur les MIF, et pour échanger des conseils.

En gros ce sont des portions de rue. Donc tout le monde se connaît sur sa portion. Il avait été question, proposé plutôt, car c'est une question que je ne me suis jamais posée, j'ai un avis tranché là-dessus, de faire la distribution de fleurs à la MJC, pour le secteur. Moi j'ai dit non. Car les gens, nous on fait un apéritif aussi. Des années on a du monde, d'autres beaucoup moins de monde, ça dépend des jours. Mais on finit

toujours par un moment d'apéro. Quand les gens viennent, ils viennent à pied, si c'était à la MJC, ils viendraient en voiture, ils se gareraient en double file, et ça serait anonyme, ça n'aurait plus de sens, en dehors de la végétation évidemment. Ça ne serait pas du tout pareil dans le sens du rapport social. Là ils viennent à pas, ils discutent, ils échangent sur la végétation, certains apportent des fleurs, des bulbes, car ils en ont trop chez eux. (Lucie, MIF Montchat, 17.11.2017)

Certains responsables de rue sur ce même quartier achètent aussi des fleurs pour les autres participants, afin de conserver une atmosphère de partage et de convivialité au sein du groupe. L'idée, pour cette enquêtée, est de tisser des liens par la pratique du jardinage, de rencontrer plus ou moins régulièrement ses voisins lors d'une distribution de fleurs, tout en les incitant à s'occuper de leurs plantations.

Après mutuellement, moi parfois j'achète de grands plateaux de Pensées, j'en distribue aux voisins. Après quand un voisin fait des boutures il vient nous en proposer. Donc ça permet d'échanger, alors tout le monde n'a pas la main verte par contre. Tout le monde n'est pas très intéressé non plus par le jardinage, mais dans une famille, il y a toujours soit le mari, soit la femme, soit les grands-parents, soit les enfants, qui viennent s'occuper des MIF. On essaie de tisser des liens, du lien avec ça et on suit le rythme de la nature et des saisons, ne serait-ce que par ces plantations. (Mathilde, MIF Montchat, 13.12.2017)

Sur le quartier de la Guillotière s'organisent autour des MIF des pratiques collectives autour de l'arrosage, pour assurer la survie des plantes l'été ou pour éviter de transporter un arrosoir seul de chez soi jusqu'à l'emplacement du micro-jardin. Pourtant, selon Sandra, ce type de pratiques se perd visiblement au fil du temps, le collectif devenant plus informel.

À un moment il a fallu s'organiser, on a récupéré une clé de voirie, pour prendre l'eau dans la rue, dans des arrosoirs, c'est de la débrouille quoi : après on partait avec une charrette pour arroser chaque trou. Ça peut être des chantiers l'arrosage quand même. À une époque on organisait des tournées d'arrosage quand même, là c'était du temps. Sachant qu'au mois d'août il n'y a plus personne. Mais là on ne le fait plus trop, car ces plantations sont un peu sorties de l'association. (Sandra, MIF Guillotière, 06.12.2017)

Sur le quartier des Pentes de la Croix Rousse, les moments de plantations pour les jardins de rue ont lieu deux fois par an. C'est l'occasion de faire une matinée de jardinage, un repas entre jardiniers et de terminer les travaux durant l'après-midi. Là encore, l'idée est de fédérer un collectif de jardiniers autour d'une pratique habituellement individuelle. En revanche, il n'y a pas d'autres moments collectifs organisés sur ce quartier.

On a mis quelques bulbes au printemps. Et ça a été très apprécié. Les plantes potagères, courges, aubergines, cornichons, aromatiques, ça a un succès fou, les gens adorent ça. Les anciens de l'immeuble sont venus planter d'eux-mêmes lors de nos

évènements, des Magrébins, ils ont adoré. Ils ont mis des pommes de terre même dans un bac. La ciboulette, ça ne ressemble pas à grand-chose pour le moment, mais bon (...) quand on fait nos plantations, on utilise cette petite terrasse, les plantes sont stockées dans la cour, le restaurateur nous prête sa terrasse pour faire un pot. On mange tous ensemble à midi. Et là, les gens nous demandent si on peut faire ça chez eux... (Christelle, MIF Pentès de Croix Rousse, 02.05.18)

Par ailleurs, la faiblesse de ces collectifs non associatifs est mise en exergue sur ce quartier par Agnès :

Ce ne sont pas les mêmes personnes qui reviennent à chaque plantation. (Agnès, MIF Pentès de la Croix Rousse, 02.05.18).

Seuls quelques jardiniers sont des habitués et entretiennent les jardins de rue sur ce quartier. Les autres n'y sont présents que de manière très ponctuelle. Ces collectifs de jardiniers de rue n'étant pas sous statut associatif doivent s'organiser pour mobiliser les habitants dans une pratique collective : le système pyramidal du quartier Montchat parvient en partie à conserver cette spatialité collective, tout comme les anciennes tournées d'arrosage mises en place sur le quartier de la Guillotière.

Sur un quartier proche de la Guillotière, mais plus éloigné de l'Îlot d'Amaranthes, Christine a initié un groupe de jardins de rue avec des co-propriétaires de son immeuble, avec qui elle avait déjà installé un lombricomposteur. Ici, le collectif semble, par sa proximité spatiale, être mieux organisé pour l'entretien des MIF, qui n'appartiennent pas à un occupant, mais à tous.

On est 4 propriétaires occupants, où on s'entend plutôt bien, on est dans une dynamique partagée de gestion de l'immeuble, on a mis en place un lombricomposteur, on fait des petites choses. (...) On a planté et on s'est bien relayé ensuite pour arroser pendant tout l'été. (...) Ce qu'on fait avec les voisins depuis, c'est que 2 à trois fois dans l'année, on se donne un petit rendez-vous en bas pour ceux qui sont dispo, je fais des petits gâteaux, on a mis des sirops, une table en bas, et sans faire un gros évènement, pour les gens de la rue, de la zone, on a dit qu'on plantait. (Christine, MIF Guillotière, 16.04.18)

Le collectif est donc à la base de ces jardins de rue et nécessaire pour engager toute action. Cependant, à la marge de cette organisation et de pratiques collectives, le jardinage de rue est aussi ponctué par des actions quotidiennes plus individualisées.

9.2. Une organisation verticale des jardins de rue qui mêle temps collectifs et pratiques individuelles

L'organisation de quelques jardins de rue montre comment ces espaces, en plus de pratiques collectives, font une certaine place à des pratiques quotidiennes plus individualisées. À la genèse du projet, des réunions sont organisées (plus ou moins formelles) entre les habitants, puis entre habitants et espaces verts, pour décider du projet, repérer la motivation et l'engagement possible de chacun et déterminer la localisation des micro-implantations florales ou jardinières. Ensuite, l'évènement des premières plantations vient confirmer l'enthousiasme collectif, qui se nourrit ensuite lors d'évènements (apéritifs) dédiés à la récupération des plantes données par la Direction des Espaces Verts.

Sur le quartier de Montchat, l'organisation est pyramidale : chaque rue possédant des jardins, elle est gérée par un habitant qui lui-même a sous sa responsabilité un groupe de voisins, et doit répondre à la référente du quartier, Lucie (initiatrice en grande partie les jardins de rue sur son quartier). Un système qui ne semble pas mettre tous les jardiniers sur un même pied d'égalité : des jardiniers se confrontant ainsi à un intermédiaire lorsqu'ils tentent d'entrer en relation avec les espaces verts par exemple. Et c'est ce qui se produit parfois, ce malgré les efforts de certains responsables de rue, comme Mathilde, qui tente de mobiliser de manière régulière les habitants.

On a monté le projet nous du Boulevard Pinel. Alors aujourd'hui ce n'est pas qu'on est responsable de ça, mais on est obligé de mettre en pyramide. Moi je m'occupe de tout le Pinel haut on va dire et donc de plusieurs familles : donc je les sensibilise deux – trois fois par an et les mobilise pour faire des plantations, on s'échange aussi des Bulbes, la ville et les associations nous fournissent des bulbes. (Mathilde, MIF Montchat, 13.12.2017)

Certains jardiniers se désengagent progressivement et vont entretenir leurs jardins de rue de manière plus spontanée, moins annoncée, et plus individuelle. Dans son quartier, Susanne a pris les choses en main, car elle était en relation de longue date avec l'un des premiers initiateurs des jardins de rue. Elle a motivé tout un groupe d'habitants à participer, en se présentant comme « chef de rue ». Or, elle constate au fil du temps que les habitants se désengagent, qu'ils jardinent de manière très individuelle, et qu'ils ne participent pas ou peu aux temps collectifs, comme les apéros pour récupérer des plantes offertes par les espaces verts.

C'est moi qui ai proposé l'affaire à tout le monde dans la rue, et tout le monde a suivi. Et les gens ont besoin d'être portés, accompagnés, comme dans beaucoup de choses et personne ne prend les choses en main. Alors ils vont fleurir un peu, il y en a qui vont acheter des plantes tout seuls et qui vont se mettre quelques plantes, quelques-uns. Et d'autres MIF qui sont un peu à l'abandon. Ils ne s'en occupent pas. (...) Ils achètent leurs plantes tout seuls, ils sont autonomes. Pourquoi pas ? Moi je voyais quelque chose de plus collectif et c'est là-dessus que j'ai été un peu déçue, je pense. Je pensais

que ça favoriserait l'échange entre les gens et ça ne s'est pas tout à fait passé comme ça dans ma rue. (Susanne, MIF Montchat, 13.12.2017)

Sur le quartier de Montchat, Lucie et les différents responsables de rue gèrent l'organisation des jardins collectifs, et il n'y a pas réellement de plan de culture à respecter ni de prises de décisions collectives. Sur d'autres quartiers, comme celui de la Guillotière, les jardins de rue prennent une autre forme organisationnelle : là, pas de responsable de rue désigné, ni même de responsable de micro-implantations florales. Chacun s'occupe, s'il le peut, de celles situées devant chez lui ou à proximité. Le collectif Brin d'Guill a au départ géré l'organisation et la demande de ces jardins de rue, mais leur organisation est aujourd'hui plus informelle.

Un jour Romain de l'épicerie équitable, un jour il y avait un chantier il est allé prendre un marteau piqueur et il a fait son trou devant chez lui. Il a raison, le projet existe, s'il demande à la ville ça va prendre une année, et personne ne saura qui a fait quoi. Il a planté son truc, et c'est super. Il y en a certainement d'autres gens qui ont dû faire leur trou. On avait beaucoup de demandes des années des gens qui voulaient ajouter des trous en bas de chez eux : certains n'ont pas eu de réponses, car hors périmètres, mais ce qu'on leur dit, c'est sur le principe des jardins partagés, faites un groupe d'habitants, motivez-vous et construisez une demande. (Sandra, MIF Guillotière, 06.12.2017)

Bien que de nature collective initialement, tant dans la prise de décisions que dans les séances de jardinage, le côté spontané des jardins de rue amène des pratiques qui produisent un espace en partie individuel. Sébastien, l'un des initiateurs, précise que chaque jardinier développe une responsabilité envers un carré de verdure : cela entraîne une appropriation individuelle qui n'est pas dans l'esprit de départ des jardins de rue. L'entretien et l'arrosage sont alors assurés par famille ou par individu, plutôt qu'en groupe, à l'instar des jardins familiaux par exemple.

C'est compliqué, je ne sais pas trop, comme on nous a demandé de mettre notre nom sur chaque carré, on se sent un peu propriétaire de son carré, ce qui n'est pas la bonne idée au départ. (Susanne, MIF Montchat, 13.12.17)

9.3. Des pratiques individuelles quotidiennes pour favoriser l'engagement dans une dynamique jardinière globale

Ces collectifs d'habitants organisent des journées plantations pour rassembler les participants et faire / refaire les plantations (et aussi apprendre à se connaître, avec l'organisation d'un repas collectif ou d'un apéritif entre les temps de jardinage). Ces journées plantations s'organisent chaque année et sont complétées d'autres temps collectifs, comme les apéritifs organisés par Lucie, l'habitante participante de Montchat, pour que les participants récupèrent leurs graines /plants données par les Espaces Verts tous les 6 mois environ (et en fonction de la demande de ces habitants). D'autres temps collectifs sont organisés par des associations, comme c'est le cas avec les Incroyables Comestibles sur la place Guichard. Toutefois, si

certains moments d'entretien des jardins de rue se font collectivement, entre voisins, ces pratiques peuvent aussi, à la marge, être plus individuelles. C'est le cas sur les jardins de rue de Montchat par exemple. La participation aux « apéros » se réduit dans ce quartier, alors qu'ils sont censés favoriser des moments d'échanges, de remise des bulbes et graines données par les Espaces verts, et qu'ils sont ainsi prétexte d'une dynamique d'interconnaissance entre voisins. Pour Lucie cependant, la participation à cette dynamique de jardin de rue est plus importante que de forcer l'existence d'un collectif : certains habitants préfèrent jardiner seuls, et ce n'est pas un problème pour elle.

Où les gens se déplaçaient, les apéros ont toujours lieu, mais les gens ne se déplacent plus. Moins on va dire. Pour récupérer les bulbes, les petites plantations pour la saison suivante, comme maintenant c'est déjà bien fourni... J'ai un voisin qui se déplace, il met toutes ses plantes lui, il n'en prend aucune de ce qu'on peut proposer, mais il vient quand même à l'apéro, parce qu'il aime bien, c'est sympa, c'est l'occasion de rencontrer les gens du quartier, c'est le moment où son cerisier donne donc il vient avec un panier de cerise, voilà. Mais tout le monde n'est pas dans cet esprit-là et on n'est pas là pour forcer les gens non plus. C'est déjà bien qu'ils aient accepté de mettre des plantes devant chez eux et qu'ils s'en occupent. On ne va pas non plus leur demander de faire un apéro 3 fois par an s'ils n'ont pas envie de le faire. (Mathilde, MIF Montchat, 13.12.2017)

Dans les Pentes de la Croix Rousse, certains habitants participent ponctuellement aux jardins de rue, en ajoutant leurs jardinières. Les initiatrices du projet regrettent le côté « société de consommation » que reflète ce comportement, avec une participation à la carte, voire uniquement pour décorer la devanture de sa propre entrée. Une attitude qui n'est pas dans la logique des groupements habitants travaillant autour des jardins de rue – mais qui participe à la dynamique de jardinage.

Le monsieur là a mis une ou deux jardinières, il s'occupe des siennes, et il ne fait pas vraiment partie du projet, mais bon. Sinon les gens restent un peu chez eux en fait, « c'est bien ce que vous faites venez le faire chez nous ». C'est la société de consommation en fait, ce n'est pas se mettre en œuvre. Ils n'ont pas la dynamique de faire, ça ne les intéresse pas et c'est déconcertant quoi. (Agnès, Jardin de rue Pentes de la Croix Rousse, 02.05.2018)

Dans la même veine, deux élues du quatrième arrondissement témoignent du fonctionnement des jardins de rue de leur quartier, davantage axé sur l'individuel que sur le collectif : pour elles, l'important n'est pas le fonctionnement du collectif, mais bien :

Qui peut s'en occuper s'en occupe. On avait séparé par secteurs, mais en fait on n'a pas vérifié comment ça fonctionnait. Les habitants font comme ils veulent. (Sophie, Mairie du 4^{ème}, 04.05.2018).

Sur d'autres quartiers, comme celui d'Oullins avec les Habitants main verte, la participation même individuelle est valorisée, car elle s'inscrit malgré tout dans cette dynamique jardinière. L'animatrice du centre social, qui coordonne l'initiative avec les habitants, témoigne du comportement d'un commerçant qui s'est approprié le dispositif et s'occupe lui-même des bacs (et en a installé de lui-même) situés devant son restaurant.

Le Kebab sur la place Kellerman, on ne fait plus rien, il achète lui-même les fleurs. Au début on s'était mis d'accord, on pouvait faire les plantations, il faisait l'arrosage, mais on ne fait plus rien, il gère tout lui-même. Le papa du monsieur adore les fleurs. Ils avaient juste besoin d'un bac en fait. Donc il y a de belles initiatives qui se créent. On n'avait pas espéré à cette hauteur-là en fait. (Michelle, Habitants main verte, 22.12.2017)

Xavier, l'un des initiateurs des jardins de rue sur un quartier de Montchat, définit le projet de départ comme étant non ordonné par un collectif, ce qui peut favoriser des actions spontanées. Ces pratiques individuelles permettent, selon lui, l'appropriation par tout un chacun d'une micro-implantation florale, d'un morceau de rue. Là encore, la possibilité d'un entretien « seul » de son petit jardin de rue est laissée ouverte pour favoriser l'engagement plus global dans cette dynamique jardinière.

Parce que ce n'est pas ordonné, c'est un truc très...on l'a voulu avec Bernard, pas d'associations. Ce n'est pas ça, on voulait que ce soit... que ça se propage comme une maladie, on ne voulait pas en faire un truc gigantesque, mais simplement, symboliquement, pour nous c'était important que ça reste comme ça, que ça envahisse les rues lentement de Montchat. C'est comme une maladie, ça se propage. Mais on s'aperçoit que, quand il y a une MIF devant une maison, quand la personne est ok, car on n'en met pas n'importe où. Ils entretiennent plus facilement la leur ; il y a une montée en puissance. (Xavier, MIF Montchat, 19.06.18)

Ces pratiques individuelles restent cependant des comportements à la marge de ces jardins de rue. Elles n'empêchent nullement les activités collectives de se faire, ainsi que des solidarités qui peuvent se développer entre voisins : Susanne, responsable de sa rue dans le quartier Montchat, entretient de temps en temps les micro-implantations florales de sa voisine, voire des autres voisins, en fonction de l'état d'assèchement de ces dernières. Si la pratique est ici bien individuelle (le jardinage) elle se fait à visée du collectif d'habitants de la rue.

J'entretiens toujours mes MIF, quelques fois, je demande aux voisins d'à côté s'ils ne veulent pas...la dame à côté je sais qu'elle le fait, mais elle n'est pas du tout jardinière. Je crois qu'elle a accepté de mettre des jardinières, ou pour me faire plaisir, ou pour participer à un truc collectif. Elle, elle ne va pas plus loin, elle ne va pas me dire « je viens avec vous planter, vous allez me montrer comment on fait ». Elle n'a pas le temps, c'est toujours des trucs avortés. Donc de temps en temps je vois j'enlève deux trois trucs sur ses Mif. (Susanne, MIF Montchat, 13.12.17)

Les jardins de rue peuvent s'organiser de différentes manières en fonction des collectifs qui les portent : sur le quartier Montchat, nous l'avons vu, chaque jardin de rue est attribué à un habitant ou une famille. Il est adossé à un système pyramidal permettant d'organiser la vie du collectif, que les habitants peuvent choisir de suivre ou non. Ce système favorise des moments plus individuels, même si certains habitants se côtoient plus souvent pour arroser ou échanger des plantes. Sur d'autres quartiers, les jardins de rue induisent un fonctionnement collectif, avec plusieurs habitants qui se regroupent autour de quelques petites parcelles, dont aucune n'est spécifiquement attribuée. À l'instar des jardins partagés, nous retrouvons donc la production d'une spatialité collective sur ces jardins de rue.

Conclusion de chapitre

Ce chapitre a été l'occasion d'analyser deux types de jardinage collectif identifiés sur le territoire lyonnais au travers des pratiques des jardiniers : nous avons ainsi mis en exergue différentes spatialités produites par ces pratiques quotidiennes. Chacune de ces spatialités est informée par différentes dimensions : par exemple la spatialité collective sur les jardins partagés est perçue au regard du partage des récoltes (Dimension 1), des parcelles collectives composant essentiellement ces jardins (Dimension 2), des événements mis en place comme des jeux ou concerts (Dimension 3) ou encore par les travaux collectifs organisés les week-ends (Dimension 4). L'analyse des pratiques quotidiennes des jardiniers (et donc des dimensions composant ces espaces sociaux) permet de mettre en exergue les espaces vécus (et perçus) par les habitants : comment ces jardiniers vivent, perçoivent, expérimentent ces espaces jardinés, qui sont conçus au départ, par les autorités publiques.

Sur l'espace des jardins partagés, les pratiques quotidiennes des habitants produisent une multitude de spatialités : collective tout d'abord, du fait des nombreuses activités destinées à faire groupe (événements divers, travaux collectifs). Chaque participant associe ainsi l'espace jardiné à un espace collectivement partagé, créé, développé et entretenu par plusieurs habitants. Au sein de ce collectif cependant s'élaborent des pratiques tournées vers soi, qui s'ancrent dans des volontés de trouver la tranquillité, de pouvoir conserver un temps à soi, de profiter du jardin comme si c'était le sien. Ces stratégies produisent ici une seconde spatialité, individuelle. Ces jardins sont régis par une charte (élaborée conjointement par les municipalités et les participants) précisant la non-utilisation de pesticides ou de produits issus de l'agro-chimie lourde. S'ajoutent à ces interdictions acceptées par les jardiniers, des pratiques respectueuses des cycles de la nature ou économe en ressources, permettant de produire une spatialité environnementale. Sur ces jardins s'élaborent aussi des pratiques visant à favoriser une certaine citoyenneté, que ce soit par les processus de décision au sein des collectifs, d'une participation à l'action publique comme à l'animation du quartier : l'habitant jardinier est donc aussi un citoyen chargé de participer au développement de son quartier et de la ville. Les pratiques habitantes se jouent aussi autour de la transmission de connaissances de jardinage (spatialité éducative) : permaculture, pratiques élémentaires de jardinage ou encore connaissances concernant l'impact du jardinage sur l'environnement. Les échanges, les ateliers pratiques organisés conduisent ainsi à la production d'une spatialité de transmission entre jardiniers. Enfin, l'organisation spatiale des jardins partagés et les pratiques hors travail des jardiniers génèrent une spatialité de détente et de loisirs : soit par la présence d'un espace dédié avec tables et chaises soit par le fait que certains jardiniers se rendent sur le jardin essentiellement pour discuter, lire ou profiter simplement du lieu.

Concernant les jardins de rue, le travail mené montre que les pratiques des jardiniers sont résolument tournées vers la non-utilisation de pesticides et autres engrais non naturels (aussi régi par les chartes de jardinage), vers un aménagement durable des rues favorisant la biodiversité par l'apport de plantes et vers les bienfaits visuels et sensoriels de ces

plantations : produisant ainsi une spatialité environnementale. Aussi, les pratiques sur ces jardins de rue amènent les jardiniers à se réapproprier l'espace public proche de leur habitation, à améliorer leur espace de vie, et à contribuer à la production d'une spatialité citoyenne où tout un chacun devient acteur de la vie de la cité au quotidien, en agissant directement sur son cadre de vie. Enfin, nous avons pu noter que les pratiques des jardiniers produisent une spatialité collective, que ce soit au travers de pratiques non-jardinières – « apéro distribution de plantes » – ou au début des projets avec un évènement de plantation collective. Cette spatialité collective est cependant teintée de pratiques individuelles, certes à la marge.

Dans ces deux formes de jardinage collectif, nous retrouvons des spatialités produites qui sont assez proches, avec des points communs autour des spatialités individuelles, environnementales et citoyennes. Nous retrouvons ainsi de fortes similitudes dans les pratiques sur ces deux formes de jardinage, pourtant au départ très différentes dans leur configuration spatiale. Sur les jardins partagés sont aussi produites d'autres spatialités non identifiées sur les jardins de rue, par des pratiques liées aux à-côtés du jardinage (la détente par exemple, la transmission de savoirs entre jardiniers aussi, ou les travaux collectifs encore) et permises par l'espace approprié par les jardiniers. Ainsi, ces jardins invitent à des pratiques plus diversifiées et allant bien au-delà du jardinage et alternent les pratiques collectives et les stratégies individuelles.

Dans le même temps, les jardins de rue définis par les acteurs politiques et les groupements habitants comme étant des espaces collectifs, semblent, au moins dans certains cas, mêler pratiques collectives et pratiques individuelles. Ces jardins de rue sont en revanche des espaces de « passage » où les habitants ne s'attardent pas au quotidien, sauf lors des séances collectives de plantation : ce qui laisse entrevoir l'un des conflits mis à jour ici, entre la volonté de jardiner, de faire la ville et l'exposition dans un espace public, qui peut s'avérer gênante – et qui se retrouve aussi dans certains jardins partagés.

À partir de là, les pratiques des habitants, des institutions sur ces espaces ayant été identifiées, produisant des spatialités mises à jour, nous pouvons maintenant analyser l'entrechoquement de ces spatialités, qui co-existent au sein de multiples jardins, qui sont parfois complémentaires, parfois contradictoires.

Conclusion Partie 2

Cette seconde partie du travail met en exergue, sous l'angle des théories de H. Lefebvre, les différentes spatialités existantes sur les jardins collectifs au travers des représentations des acteurs publics et des pratiques quotidiennes des habitants participants. D'un côté, les espaces conçus « par le haut », par les acteurs publics, qui font la ville, de l'autre, les espaces vécus, portés par des habitants qui tentent d'imposer leur manière de voir la ville et de changer ces espaces conçus par l'appropriation (qu'elle soit collective ou individuelle). Pour qualifier chacune de ces spatialités au travers des représentations et des pratiques, nous avons identifié différentes dimensions au sein de chaque jardin : la spatialité « insertion » produite par l'intervention de l'action publique par exemple repose sur l'emploi d'une personne salariée en contrat spécifique, d'un encadrement accru des jardiniers, de formations régulières ou de l'animation de l'espace jardiné. Le tableau 8 ci-dessous présente ces dimensions et les espaces produits par ces pratiques quotidiennes.

Tableau 8. Espaces et dimensions identifiées sur les jardins collectifs lyonnais

Jardin partagé						
	Espaces concus	Dimensions		Espaces vécus	Dimensions	
Politiques	Institutionnel	<i>subventions et financements</i>	Habitants	Loisirs	<i>détente</i>	
		<i>construction et préparation du terrain</i>			<i>expérimentation</i>	
		<i>espace éphémère et de transition</i>			<i>socialité</i>	
		<i>charte de jardinage</i>		Citoyens	<i>citoyenneté différentes</i>	
		<i>contrôle de la pollution</i>			<i>aménagement du territoire</i>	
		<i>Intervention d'une association dédiée</i>			<i>participation action publique</i>	
	<i>nature maîtrisée doit servir la ville</i>	<i>processus démocratiques internes</i>				
	Productif / néo-libéral	<i>lien social entre les habitants</i>		Collectifs	<i>événements mis en place</i>	
		<i>alimentaires</i>			<i>travaux</i>	
		<i>créer une valeur économique (quartier, ville)</i>			<i>partage récoltes</i>	
		<i>responsabilité individuelle des habitants</i>			<i>parcelles collectives</i>	
	citoyen	<i>participation à la vie du quartier</i>		Individuels	<i>jardin à soi</i>	
		<i>coopération avec le politique</i>			<i>stratégies individuelles</i>	
		<i>participer à l'aménagement du territoire</i>			<i>rôles divisées sur le jardin</i>	
	Insertion	<i>emploi d'un salarié en contrat spécifique insertion</i>			<i>engagement court des jardiniers</i>	
		<i>encadrement des jardiniers</i>			Educatifs	<i>transmission de connaissance</i>
		<i>formations régulières</i>				<i>sensibilisation</i>
		<i>animation de l'espace</i>		Ecologiques	<i>refus intrants chimiques</i>	
		<i>techniques de jardinage alternatives</i>				
		<i>economie des ressources eau</i>				
	<i>composteur / équipements</i>					

Jardin de rue					
Politiques	Institutionnel	Processus d'aménagement	Habitants	Environnementale	remise en cause fabrique de l'urbain
		Apports de fleurs			démarche paysagère
		Animation de journées par un ETP			non utilisation des intrants chimiques
		Entreprise intervenante			
		Temps Institutionnel			organisation pratiques
		Campagne de communication			
	Social	Nature maîtrisée et encadrée		individuel	solidarité
		Favoriser la rencontre entre voisins d'une rue		jardiner son coin de rue	
		Rapprocher habitants et passants		espace de passage	
	Citoyen	Participation à la vie de quartier		citoyen	reprise de la rue
					participation action publique
		Propreté et aménagement des rues			améliorer espace de vie

Note : Chaque espace est ici relié à différentes dimensions, identifiées au travers des pratiques constatées sur les jardins (observations et données secondaires) et des discours des jardiniers.

Ce tableau montre qu'aussi bien les habitants que les politiques produisent différentes spatialités sur ces jardins collectifs, qui forment des espaces plus ou moins cohérents, mais qui fonctionnent sur le long terme (certains jardins existent depuis quelques années). Autrement dit, si certaines spatialités identifiées sont compatibles, d'autres sont conflictuelles et vont s'entrechoquer, produisant ainsi des pertes de sens, des désengagements chez les jardiniers, des départs ou encore des fermetures de jardins.

L'identification des pratiques jardinières nous permet ainsi de qualifier les spatialités produites sur certains jardins étudiés et leur poids sur chaque jardin : nous prenons ici en compte uniquement les jardins partagés et jardins de rue observés au moins une fois complété par plusieurs entretiens et des données secondaires. Seuls sont présents dans les tableaux 9 et 10 les jardins dont les données récoltées ont pu permettre de reconstituer la teneur de ces spatialités. La qualification des spatialités de ces différents jardins partagés et de rue permet de donner une idée sur la manière dont chaque jardin se configure au regard des pratiques quotidiennes qui s'y tiennent.

Tableau 9. Poids des spatialités identifiées dans différents jardins partagés lyonnais

Jardin / Spatialité	Politique	Loisirs	Environnementale	Citoyenne	Educative	Insertion	Productive	Collective	Individuelle
Ilot d'Amaranthe	+	+++	+++	+++	+		+	+++	++
Grattons les Pentes	+	+++	++	++	++			+++	++
La Réserve	++	++	++	+	+			++	
Doua			++	++				+	++
Coccinelle de Sans Souci	+		++	++	+			++	+
Graine de Lait	+++	+	++	+				+++	
Saulaie	++	++	++	++	++			+++	
Quai Rambaud	+	++	+	++	+			+++	++
Sur Cours	+	+	+++	++	++			+++	
Champverdoyant	+++	+++	+	+	++	+	++	+++	
Les Pendarts		+++	++	+++	+			+++	
Jeunes Pousses	++	++	+		++	+++	+	+++	+
Le Secret	++	+	+++	++	+		+	+++	
Bonachoux	+	++	++	++	+			++	+
Secret d'Irénée	+	+++	++	+++	+		+	+++	+
Camille	+		++	+++	++			++	++
Mermoz	+++		+	+++	+++	+++	+	++	

Note : Un + signifie que la spatialité correspondante est présente, mais à faible teneur. +++ signifie que cette spatialité est très importante sur le jardin. Ces « notes » ont été attribuées en fonction des pratiques constatées (observation, données secondaires) et les propos des jardiniers interrogés.

Ces jardins partagés revêtent donc des configurations et des enchevêtrements d'espaces bien différents : si la spatialité collective est une constante sur les jardins étudiés, la spatialité citoyenne peut fortement varier d'un jardin à un autre.

Tableau 10. Poids des spatialités identifiées dans différents jardins de rue lyonnais

Jardin / Spatialité	Politique	Sociale	Citoyenne	Environnementale	Individuelle	Collective
Jardin de Rue Croix Rousses	++	+	+	+	+	+
Jardin de rue 5ème	+	+	++	++	+	+
Jardin de rue Place Guichard	++	++	++	++		+++
Jardin de rue Montchat	+	++	++	++	++	+
Jardins de rue Saulaie	+	++	+++	+	+	++
Jardin de rue Guillotière		+	+++	++	++	+
Jardns de rue Pente de Croi Rousse	+	++	++	+	+	+

Note : Un + signifie que la spatialité correspondante est présente, mais à faible teneur. +++ signifie que cette spatialité est très importante sur le jardin. Ces « notes » ont été attribuées en fonction des pratiques constatées (observation, données secondaires) et les propos des jardiniers interrogés.

Sur les jardins de rue, le poids des spatialités est encore plus variable, et nous percevons une tension entre l'individuel et le collectif, entre le citoyen et l'institutionnel notamment.

Nous sommes ici dans la lignée de certains travaux, comme celui de J. Barron : il montre que les jardiniers de community gardens produisent des spatialités communautaires, qui parfois s'appuient, parfois remettent en cause le néolibéralisme (Barron, 2017). À cela s'ajoute l'existence d'un espace fermé à ceux qui ne participent pas ou ne peuvent participer (espace privatisé), mettant pourtant en avant l'égalité et le bien commun pour les habitants du quartier. E. Eizenberg met aussi à jour, en mobilisant le cadre Lefebvien des spatialités, les espaces produits par les citoyens (de citoyenneté par exemple) qui viennent s'opposer aux valeurs dominantes du cadre urbain dans lesquels ces jardins évoluent (Eizenberg, 2012). Dans la dernière partie de cette thèse, c'est ce type d'opposition entre spatialités préalablement identifiées, que nous allons mettre à jour sur le terrain de la ville de Lyon.

Utiliser ce cadre analytique de l'espace produit par des « acteurs ordinaires » ou habitants, va nous permettre d'aborder ces espaces sous un angle nouveau, et de voir comment des pratiques habitantes vont venir se compléter, s'opposer au cadre urbain, et de comprendre aussi pourquoi certains jardins perdurent, pourquoi certains s'arrêtent ou perdent des adhérents par exemple. Cela nous permet de mettre à jour les conflits, les ententes, les points convergents et divergents sur ces jardins. Par exemple, l'échec d'un jardin de rue dans une rue trop passante peut relever d'une spatialité institutionnelle trop forte, qui n'a pas laissé les

habitants s'approprier le projet, voire qui n'a pas prévu la non-participation des habitants sur un espace « trop public ».

PARTIE 3. Complémentarité et conflits entre les espaces sociaux produits sur les jardins collectifs

Les pratiques quotidiennes des habitants produisent différentes spatialités au sein des jardins collectifs (jardins partagés et jardins de rue) : collective, individuelle, environnementale, citoyenne, de loisirs, éducative. L'intervention des pouvoirs publics dans l'élaboration de ces jardins produit également différentes spatialités (institutionnelle par exemple). Pour autant, nommer cette production de l'espace par les acteurs, jardiniers, politiques et institutionnels locaux ne suffit pas. Nous allons en effet démontrer qu'une fois identifiées, ces spatialités s'entrecroisent, s'entrechoquent, co-existent et produisent différents effets et aménités offertes à la fois aux jardiniers et au public.

Ces jardins sont créateurs d'espaces sociaux où vont se croiser différents acteurs :

- habitants et acteurs publics pour la conception ;
- associations et habitants pour la pratique et l'expérience vécue ;
- habitants, passants, associations et acteurs publics pour la perception visuelle, sensorielle des jardins.

Il y a donc coexistence d'acteurs, mais aussi de spatialités sur ces jardins collectifs : celle-ci est due à la nature des jardins collectifs et à leur statut hybride d'espaces publics (appartenant à la ville ou la métropole selon les cas) et d'espaces privés (appropriés par les jardiniers sur le long terme). Nous étudierons dans cette troisième partie comment ces spatialités se chevauchent et entrent en complémentarité, mais également comment elles peuvent s'entrechoquer et créer des pertes de sens pour les jardiniers impliqués, parfois sources de désengagements.

Chapitre six : Quand les spatialités se superposent au sein des jardins collectifs

Les spatialités identifiées sur les jardins collectifs peuvent co-exister tout en étant complémentaires. Quatre exemples de jardins collectifs vont nous permettre de comprendre de quelle façon ces spatialités se combinent et se complètent :

- le jardin partagé Îlot d'Amaranthes qui fait émerger la co-existence d'une spatialité de détente et une spatialité citoyenne ;
- les jardins de rue place Guichard, qui donnent à voir une spatialité éducative et une spatialité citoyenne ;
- le jardin de la Muette, où il y a co-existence d'une spatialité collective et une spatialité de loisirs ;
- les jardins de rue de Montchat, où espace individuel vont de concert avec espace environnemental.

La complémentarité des différentes spatialités produites par les pratiques quotidiennes des jardiniers permet de saisir les « communs urbains » : ces jardins bénéficient à la fois aux jardiniers et à d'autres habitants, tout en étant éco-conçus par les élites et les habitants. Nous nous situons ainsi dans la lignée des analyses de E. Eizenberg considérant l'espace urbain comme un commun dans une ville néolibérale (Eizenberg, 2012, p764). Ces communs urbains peuvent prendre la forme, par exemple, d'un espace de détente, où même des non-jardiniers profitent des aménités offertes par le jardin en été. De même, chaque passant profite de la fraîcheur apportée par la verdure des jardins collectifs ou du visuel agréable des jardins de rue. La complémentarité de spatialités sur ces jardins collectifs peut incarner ces communs, au travers de trois dimensions notamment, des ressources communes, une communauté de jardinier et des pratiques de mise en commun.

Nous pointons, dans un premier temps, la complémentarité entre les différents espaces sociaux produits au sein des jardins, ce par l'examen du quotidien des pratiques jardinières sur certains jardins partagés et jardins de rue, pour mettre en exergue dans un second temps les communs urbains produits sur ces jardins, profitant aux jardiniers et aux habitants.

A. Des spatialités superposées et convergentes sur les jardins collectifs

Après avoir identifié les spatialités produites par les jardiniers, nous souhaitons mettre en avant la manière dont ces spatialités peuvent se chevaucher sur l'espace jardiné, entrer en complémentarité et ainsi « fabriquer » des espaces particuliers que sont ces jardins collectifs. Toutes les spatialités ne sont en revanche pas forcément complémentaires. Leur enchevêtrement produit des configurations de jardins pris entre l'espace vécu par les habitants et l'espace conçu par les autorités publiques. Ces formes hybrides d'espaces vont au-delà des attendus initiaux des autorités publiques et des citoyens, pour devenir des lieux uniques et originaux. Ces espaces existent et prennent corps dans la réalité urbaine grâce aux pratiques d'acteurs habitants (le jardinage, l'ouverture du jardin aux associations, etc.), mais aussi de celles des acteurs publics (par leur financement, par les chartes imposées, etc.).

Comme nous l'avons souligné dans la conclusion de la partie 2 de ce travail, ces spatialités existent à des niveaux différents dans chaque jardin, de sorte que leur existence bouscule la logique dominante de l'espace urbain, qui renvoie chaque espace à une fonctionnalité pensée dès le départ. De même, l'association entre des jardins collectifs peut être porteuse de nouvelles spatialités – ou mettre en avant celles existantes.

1. Jardin partagé Ilot d'Amaranthes : co-existence entre un espace de détente et de support pour nombreuses associations

Tableau 11 : Spatialités superposées sur le jardin partagé Îlot d'Amaranthes

Jardin / Spatialité	Institutionnelle	Loisirs	Environnementale	Citoyenne	Educative	Insertion	Productive	Collective	Individuelle
Ilot d'Amaranthe	+	+++	+++	+++	+		+	+++	++

Ce jardin partagé a été étudié *via* deux observations de terrains et des entretiens menés auprès de 5 jardiniers. Ces entretiens ont été croisés avec les données secondaires récoltées dans les comptes rendus des activités du jardin⁵⁸. Ce lieu est particulièrement intéressant du fait du fort militantisme de certains jardiniers, de son inscription dans un quartier populaire et au sein d'un collectif menant d'autres initiatives de jardins de rue.

L'Ilot Mazagran est, depuis début 2001, un délaissé urbain relevant de la propriété du Grand Lyon. Cette grande place au sein d'un quartier populaire lyonnais historique, la Guillotière (entre le 3^{ème} et le 7^{ème} arrondissement), doit faire l'objet d'une requalification urbaine dans le cadre de la Politique de la Ville, avec la destruction de deux immeubles vacants et insalubres l'entourant, en faisant appel, *via* la Galerie Tator, à l'artiste jardinier Emmanuel Louis grand. L'idée est de renouveler le quartier pour ouvrir un nouvel axe de circulation, tout en apportant une touche artistique (et donc moins populaire).

⁵⁸Disponibles ici : <https://brindguill.org/sujet/ca-se-passe-aux-jardins/page/12>

En 2003 s'aménage un premier jardin public entouré d'une serre en tubes métalliques orange, et composé de nombreuses Amaranthes (fleurs venues d'Amérique du Sud). Le concept doit être un jardin éphémère mis en œuvre dans l'attente d'un aménagement plus conséquent de la part de la Métropole : l'esthétique visant à apporter un plus visuel au quartier avant son réaménagement. En 2004 et en 2005, des extensions du jardin public sont aménagées par la galerie, et des arbres sont plantés par la ville : une partie de ce jardin est laissée à la gestion d'une association constituée d'habitants du quartier et travaillant au fleurissement de la ville, Brin d'Guill. En 2007, l'artiste, arrivé au bout de sa création, laisse la gestion des parcelles de jardins à l'association : Brin d'Guill transforme alors le jardin en deux grandes parcelles collectives, et une convention d'occupation est passée depuis lors avec le Grand Lyon. La Métropole n'intervenant pas sur le terrain, le jardin perdure et le groupe de jardiniers va lentement croître au fil des années. En 2011 la place doit être réaménagée à nouveau. Des concertations publiques sont organisées, en vue de trouver la meilleure solution pour cette place dont les jardins devaient au départ être éphémères. Les habitants se mobilisent massivement pour donner leurs idées et pour défendre le jardin collectif d'un éventuel déplacement, voire d'une fermeture. Le jardin semble être devenu un élément central du quartier, quand bien même tout le monde n'y participe pas, et nous percevons déjà une appropriation par les habitants de cet espace.

C'était dans un amphi à Lyon 3, et 350 personnes se sont déplacées. Des jeunes, des vieux, une grande partie du quartier. Ils vont organiser des tables rondes, selon les volontés des gens, avec 3 thèmes centraux : l'air de jeux pour enfant, le jardin et la place publique. Donc là-dessus, ils vont organiser plusieurs réunions de concertation. Un an plus tard, d'octobre 2012 à mars 2013, pas de nouvelles pendant 6 mois. En mars, nouvelle réunion publique où les acteurs de la ville disent qu'ils ne vont pas garder le jardin ici, parce qu'ils voulaient le mettre à la place de l'air de jeux, et mettre l'air de jeux à la place du jardin. Les jardiniers ont réagi, demandé pourquoi. Donc, les raisons étaient que le jardin n'était pas accessible au PMR (personnes à mobilité réduite), il n'y avait pas de rampes d'accès, que c'était discriminant. Ils disaient aussi que la terre était polluée, donc les jardiniers ont voulu mettre que des fleurs, cet argument est ensuite retombé, que ce n'était pas si pollué que ça finalement. Il fallait faire des fouilles archéologiques selon la ville, en fait tout le quartier du 7ème, dès qu'ils commencent à gratter, ils tombent sur plein de vestiges. (Jane, ex-animatrice Jardin partagé Brin d'Guill, 19.05.2015).

Finalement, en 2013, la transformation de la place ne concernera pas le jardin partagé, mais plutôt un réaménagement des alentours, avec l'ajout de bancs, de toilettes publiques et d'une seconde parcelle pour le jardin partagé. Une clôture orange est installée pour signifier l'appartenance du jardin au projet artistique de départ et contraster le vert du jardin (illustration 33).

Cette histoire fait du jardin Ilot d'Amarantes un lieu très empreint d'un militantisme associatif (spatialité citoyenne) et qui a suscité un très fort soutien des habitants au jardin.

Pierre, jardinier, rappelle en effet les racines militantes du jardin Ilot d'Amaranthes, qui en ont constitué l'identité.

Nous on a essayé, on est peut-être ça, mais il n'y a pas de côté surélevé, venez, franchissez la porte, c'est ouvert. (...) on a essayé de mettre cette logique d'usage collective. Pas de règles comme maintenant. On a construit un lieu où on développait des règles qui allaient à contresens de ce que voulait la municipalité au départ. D'ailleurs pour le défendre face au réaménagement de 2011, les habitants se sont mobilisés contre le projet, car on a essayé de les inclure, d'ouvrir le jardin pour qu'il profite à tous. (Pierre, Jardin partagé Îlot d'Amaranthes, 03.05.2018)

Illustration 33 : Clôture extérieure du jardin Ilot d'Amaranthes



Source : Bally Frédéric

Ainsi, un espace citoyen s'incarne *via* ces engagements des jardiniers de la première heure pour ouvrir l'espace aux habitants. Il compense le mécontentement de certains habitants après la destruction de plusieurs immeubles sur la place et autour de la place, pour le réaménagement progressif du quartier, initié avec l'ouverture du jardin, mais toujours pas terminé. Ce jardin est aussi marqué dans son histoire par une production institutionnelle, car inséré dans une place dont le point de départ est un réaménagement. Cette spatialité institutionnelle est cependant passée au second plan, car les habitants se sont rapidement réapproprié l'espace, pour l'ouvrir, comme le rappelle Pierre, et le rendre accessible à tous.

Le jardin est composé de deux grandes parcelles.

- Le jardin Silybes, d'une superficie de 215m², aujourd'hui entièrement consacré à la permaculture et à l'expérimentation potagères.
- Le jardin Îlot d'Amaranthes d'origine, doté d'une parcelle de 630m² dédiée à la culture potagère plus traditionnelle, écologique, ainsi qu'aux fleurs d'ornements. Une rosace de fleurs a été construite, de même que des allées de fruits le long des barrières. La parcelle est reliée à une petite aire où se trouve le composteur et trois récupérateurs d'eau pour l'eau de pluie. Le composteur est ouvert à horaires fixes et a été installé par l'association Les Compostiers, en 2012, pour permettre aux habitants du quartier de recycler leurs biodéchets, et bénéficier de compost pour les cultures. Autant de

dimensions qui viennent produire une spatialité environnementale particulièrement ténue sur ce jardin.

Un petit espace de convivialité a aussi été aménagé au sein de cette petite parcelle, avec une table et des chaises. Une configuration qui indique ici la production d'un espace détente. La parcelle principale – et historique - possède un grand espace dédié à la culture pour tous, un autre pour l'expérimentation, un lieu de détente avec bancs et tables, ainsi que deux bacs pour personnes à mobilité réduite, un bac pour les enfants, public pour lequel une petite cabane a même été aménagée. Quelques arbres ornent le jardin et proposent une ombre bienvenue lors de la saison estivale. Les deux parcelles sont fermées par de grandes clôtures orange, conférant au jardin une visibilité sur le quartier.

En quartier « Politique de la ville », le jardin a bénéficié de financements en 2014 et 2015, pour embaucher une animatrice à temps partiel, en contrat aidé. Ce dispositif a pris fin courant 2016, suite à la baisse drastique des financements pour ce type d'emploi en France et notamment en Rhône-Alpes⁵⁹. En 2018, le jardin compte un peu plus de 70 adhérents ; un chiffre qui est en légère augmentation depuis 2015. Le jardin a par ailleurs tenté une ouverture totale et permanente en 2013, pour répondre aux critiques de certains habitants du quartier concernant les règles d'ouvertures des jardins partagés. L'expérience fut peu satisfaisante, et la municipalité a rapidement enjoins les jardiniers à n'ouvrir le jardin qu'en cas de présence d'un jardinier : cette expérience témoigne cependant de l'appropriation de l'espace par les habitants, au point qu'ils ont transformé ce jardin en espace public (entretenu par eux) pendant un temps.

On a ouvert le jardin, et quand tout le monde est rentré, on a dit finalement que ce n'était pas si simple que ça. C'est là où l'auteur du jardin a rappelé que le jardin est un espace clos. (Pierre, Jardin partagé Îlot d'Amaranthes, 03.05.2018)

Les réunions mensuelles, ici nommées « papotes », ont lieu sur le jardin, voire dans les locaux d'une association proche (Locaux Motiv, services de location de bureaux partagés). Cette rencontre entre jardiniers se tient tous les premiers mercredis du mois : c'est essentiellement l'occasion de discuter du plan de culture, des tâches à prévoir, mais aussi des partenariats et des événements ayant lieu et place sur le jardin. La communication prend plusieurs formes : cahier et tableau sur le jardin pour les derniers travaux et plantations réalisés (Photo 12), pour que personne ne plante là où des plantations ont déjà été effectuées ; feuille participative en ligne pour témoigner de l'expérience du jardin ; mail pour les événements et ateliers collectifs. Des pratiques qui témoignent de la production d'une spatialité collective.

Espace « artistique » devant mettre en scène la nature au sein d'un quartier d'où elle était absente, le jardin s'est transformé avec l'appropriation des jardiniers et de l'association. D'un espace éphémère, en attente de transformation, le terrain est devenu un espace de nature, de

⁵⁹Source : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/11/30/20002-20181130ARTFIG00133-la-baisse-des-contrats-aides-a-entraîne-77000-suppressions-d-emplois.php>

pratiques jardinières, et surtout de rencontres : la place ayant été réaménagée en fonction de ce jardin. Il est ainsi investi par de nombreux participants de l'association, mais aussi par les habitants du quartier et les passants. Durant les observations menées, le jardin était ouvert (car un jardinier était présent) à différentes heures, et a toujours attiré la curiosité des passants. De même, le partenariat avec une association vendant des paniers de légumes locaux, deux fois par semaine sur le jardin, permet aux habitants du quartier de profiter des produits cultivés, mais encore des aménités offertes par ce jardin.

Le jardin Ilot d'Amaranthes est aussi un lieu où les parents – jardiniers ou non, faisant partie ou non de l'association – amènent leurs enfants après l'école à la belle saison. Au printemps, notre présence sur le jardin nous a permis de constater tout l'attrait de ce lieu à partir de 16h pour les jeunes parents. Les enfants déambulent, courent, jouent dans les espaces prévus – et non prévus – sur le jardin. La spatialité loisir a donc là encore une certaine importance. Cet attrait du jardin n'est pas toujours bien reçu par les jardiniers, qui perçoivent plutôt une irresponsabilité de la part des parents à laisser courir partout les enfants, au risque de détruire certaines cultures. De par sa position géographique et les aménités offertes (lieu de verdure, tables, chaises, espaces de jeu pour les enfants), ce jardin est aussi un espace de détente. D'ailleurs, des participants de l'association qui ne jardinent pas y viennent simplement pour discuter : Roger par exemple, vient l'après-midi, discute avec Anna, une des jardinières très active, avec d'autres personnes présentes, puis retourne chez lui (il habite l'immeuble attenant au jardin) après une heure environ. Pendant ce temps, Anna jardine seule, car elle aime bien venir en après-midi en semaine lorsqu'elle ne travaille pas, en ces moments moins agités que ceux des week-ends : un témoignage de la production d'une spatialité individuelle qui s'élabore sur ce jardin partagé.

Le jardin Ilot d'Amaranthes concentre donc de multiples spatialités : collective, individuelle, environnementale, de loisirs/ détente et citoyennes principalement, qui sont complémentaires et font l'identité, voire l'attrait du jardin auprès des habitants et participants.

Cela permet aux jardiniers de trouver un juste équilibre en matière d'engagement : les uns jardinent de temps en temps, d'autres travaillent de manière intensive (Anna) sur la parcelle de Permaculture ou viennent seulement discuter (Roger), tandis que des jardiniers participent simplement en tant que parent, et utilisent l'espace dans une visée plus éducative (Christine). D'autres, comme Pierre, déplorent ce recul du collectif (et du militantisme) sur ce jardin. Cette spatialité individuelle est complémentaire d'une spatialité de loisirs où chacun vient utiliser le jardin comme il l'entend (dans le respect des règles collectives).

Illustration 34. Entrée du jardin Ilot d'Amaranthes et tableau de communication



Source : Bally Frédéric

2. Jardin de rue place Guichard : co-existence d'un espace d'éducation et de participation

Tableau 12 : Spatialités superposées sur le jardin de rue de la Place Guichard

Jardin / Spatialité	Institutionnel	Sociale	Citoyenne	Environnementale	Individuelle	Collective
Jardin de rue Place Guichard	++	++	++	++		+++

La place Guichard est située dans le 3^{ème} arrondissement, non loin du grand centre commercial Part-Dieu. Toute proche du bâtiment de la mairie, et dotée de deux entrées de métro, elle est fortement bétonnée. Néanmoins, elle comprend un petit espace de verdure en son centre. Elle a en effet fait l'objet d'un réaménagement partiel, *via* un projet associatif visant à valoriser cet espace de verdure. En septembre 2016, des habitants présents au Conseil de Quartier désirent en effet réaménager une partie de la place pour faire des coins jardinés. La ville ayant peu de budgets à y allouer, l'un de ces habitants propose de faire participer l'association dont elle fait partie, les Incroyables Comestibles Lyon. Sa double casquette a facilité l'obtention des autorisations de la mairie et de la Métropole pour prendre en charge et jardiner cet espace, qui relève initialement de leurs compétences. Cette initiative a été particulièrement suivie par la mairie du 3^{ème} arrondissement, ainsi que par la Direction des Espaces Verts. Comme pour les micro-implantations florales, une journée de plantation a été organisée avec la chargée de mission des Espaces Verts et des habitants.

Le conseil de quartier a été très utile pour avoir des autorisations officielles, de la part de la mairie, espace vert, métropole. Car il y a des espaces qui sont gérés par Lyon 3, la ville de Lyon, la Métropole, sur la même place, c'est un sacré sac de nœuds,

donc je ne voulais pas faire sans ces autorisations. Je les ai eus, et la marie a relayé cette communication, et les IC ont relayé aussi cette information, sur leur réseau : ils ont apporté des plantes, des bulbes, des pieds aussi. Les espaces verts ont aussi apporté des plantes aromatiques. (Stéphanie, Jardins de rue Place Guichard, 24.01.2018)

La matinée, organisée par l'association et les habitants, a permis de faire les premières pancartes et de réaliser des plantations à différents endroits de la place : terre-plein central et bacs de culture installés par l'association. Les pancartes informent les habitants et passants de la démarche, et doivent protéger les plantations d'éventuelles dégradations, de piétinements par les enfants. Cette journée a permis aux familles de participer à la mise en œuvre du jardin, et a donc contribué à la production d'un espace pédagogique qui leur est dédié. Le fonctionnement de ces micro-espaces jardinés est sensiblement identique à d'autres quartiers, comme celui de la Guillotière ou des Pentes de la Croix Rousse. Cela va dans la logique de l'association Les Incroyables Comestibles qui est de laisser à tout un chacun le pouvoir d'interagir, d'arroser, d'entretenir, de nettoyer ces jardins de rue.

Deux semaines après ce premier évènement, Anthropologia, une association locale mettant en avant la biodiversité et la protection des insectes, vient fabriquer un abri à insectes. Les habitants participent à sa construction, et l'association fait de la pédagogie pour tous sur cette thématique. Quelques semaines plus tard, d'autres abris sont installés et les Incroyables Comestibles organisent une matinée consacrée à la fois au nettoyage des bacs et aux techniques de paillage. Fin 2017, une nouvelle journée est organisée par l'association avec l'intervention de l'association LPO (Ligue de protection des oiseaux). Un atelier de fabrication des nichoirs à oiseau est mis sur pied. Différentes équipes d'habitants ont pu travailler sur les nichoirs, puis nettoyer les bacs de culture ensuite. Le groupe d'habitants pionniers de ce jardin de rue convoque différents acteurs du quartier et organise des journées de sensibilisation en plus du jardinage. Ces jardins de rue prennent ici la forme d'un aménagement du territoire initié par des habitants, et s'apparentent à un espace de citoyenneté où ils participent à la fabrique de la ville *via* l'animation de leur quartier ; ces ateliers ont, par exemple, permis aux habitants de fabriquer des mangeoires à oiseaux pour leur propre jardin.

Sur chacune de ces animations, l'association arrive à obtenir des micro-financements et des prêts de mobilier pour organiser le repas et les formations, grâce à l'action de la mairie de quartier.

J'avais demandé 950 euros et on m'a donné une rallonge et ils ont adoré le projet. Là on est face pour la demande, à une quinzaine de personnes à la mairie de Lyon Premier, et ils ont été emballé. Ils trouvaient que ça touchait des sujets importants pour eux, ils ont donné une rallonge de 500 euros pour faire un buffet, avec une épicerie bio, qui va dans le sens de ce qu'on fait. Du coup on a mangé des choses locales et bio, qui vont dans le sens de la biodiversité, de la démarche. (Stéphanie, Jardins de rue Place Guichard, 24.01.2018)

Le collectif d'habitants a aussi installé une boîte à livre sur la place, en partenariat avec la Bibliothèque de Lyon Part Dieu, qui a fourni quelques livres lors de son inauguration (renforçant ainsi la spatialité citoyenne du jardin). Le principe de la boîte à livre est un moyen de récupérer gratuitement des livres pour les passants, mais aussi d'en laisser pour les autres, dans un souci d'échanges et de circulation des ouvrages. L'école primaire voisine vient faire des classes spécifiques sur le jardinage et les végétaux avec les bacs. L'idée de l'association étant que les bacs cultivés n'appartiennent à personne et profitent donc à tous.

Mais là au printemps, je vais voir les écoles qui sont à côté, et on va faire un parcours pédagogique avec des classes de maternelle, de CP et CE1 peut-être. Là on fera tout bien beau, les élèves vont m'aider également. Ça sera un support-conseil de quartier là, je vais voir si les IC veulent participer. On va faire ça sur une matinée. Pour aussi expliquer que ce qui est installé là n'est à personne, ce sont des supports pédagogiques aussi pour les écoles que les enseignants s'en saisissent et après ils n'ont plus à nous contacter. Moi je coordonne pour l'instant ces choses-là, mais dès que je ne suis plus là, ces choses doivent vivre, faut les entretenir, etc. C'est ça le projet. (Stéphanie, Jardins de rue Place Guichard, 24.01.2018)

La place Guichard apparaît donc comme un lieu où le collectif d'habitants a tenté de rassembler habitants, voisins, passants, mais aussi des associations, pour œuvrer autant dans la pédagogie, le lien social que pour la biodiversité. Ce sont donc les habitants, les associations et la mairie qui façonnent un lieu aux multiples spatialités. Cet espace central du quartier attire à la fois les habitants, les enfants et les écoliers. Ces jardins de rue concentrent donc :

- un espace pédagogique déployé grâce à des partenariats avec les écoles des alentours, notamment des journées de plantation avec le concours d'enseignants, mais qui se traduit également par une opération organisée par les Incroyables Comestibles de sensibilisation des habitants autour de matinées ;
- un espace de participation citoyenne où les habitants prennent en main l'aménagement de cette place, longtemps délaissée ;
- un espace environnemental où est privilégiée la non-utilisation de pesticides, mais encore le développement du paillage, de construction de cabanes pour attirer les oiseaux... ; autant d'ateliers organisés à destination des habitants, des écoliers, et dont les thèmes sont justement tournés vers ces nouvelles pratiques favorisant l'écosystème.

Au carrefour de différents acteurs (habitants, conseil de quartiers, élus et associatifs), cet espace favorise une participation des habitants. La production de ces différents espaces, et leur complémentarité, ont fait de ce lieu de passage un lieu de participation citoyenne, un lieu éducatif de sensibilisation autant pour les enfants que pour les plus grands.

Illustration 35. Jardin de rue Place Guichard.



Source : *Incroyables Comestibles Lyon*

3. Jardin de la Muette : espace collectif et de loisirs

Tableau 13 : Spatialités superposées sur le jardin partagé de la Muette

Jardin / Spatialité	Institutionnelle	Loisirs	Environnementale	Citoyenne	Educative	Insertion	Productive	Collective	Individuelle
La Muette	+	+++	++	++	++			+++	++

Situé sur les pentes de la Croix Rousse, côté Saône, le jardin partagé de la Muette a été inauguré en 2009. L'association Grattons les Pentes a été créée en 2007 par un collectif d'habitants désireux de réaménager un terrain en friche et jusque-là pollué par des jets de débris des passants. L'espace vacant se situe entre la route située quelques mètres au-dessus et des habitations situées en dessous. Sur le côté, un escalier joint les quais à un quartier de la Croix-Rousse, et ouvre sur cet espace. L'actuelle présidente du Jardin, Jacqueline, participait alors au Conseil de quartier. Le Conseil a été alerté par une élue qu'un voisin souhaitait acquérir cette parcelle, contiguë à sa propriété, cette parcelle était alors une zone où des « dealers » se rendaient fréquemment, où des gens « venaient boire des coups » (Martine). L'élue annonce alors que si un projet prend forme sur le terrain il ne serait pas vendu. Dans le cas contraire, ce terrain serait vendu à un prix symbolique. Jacqueline, aspirant à jardiner depuis quelque temps, commence à parler de son projet à d'autres habitants du quartier : réaliser un jardin partagé sur la parcelle. Martine, co-présidente du jardin aujourd'hui, accepte au moment où elle découvre le terrain : « j'ai vu le site et j'ai accepté direct ». L'association se crée avec 10 habitants et connaissances du quartier. Une demande est alors formellement adressée à la Mairie pour l'aménagement du terrain en jardin partagé.

S'en suivent deux ans d'attentes, de démarches administratives, et de travaux pris en charge par la municipalité : mise en sécurité du terrain en pente et délimitation des balmes, défrichage de la parcelle, apport de terre, installation d'un point d'eau et d'une clôture pour compléter la clôture « naturelle » en pierre existante. Un processus long, marqué par le besoin

de mise aux normes de sécurité de l'espace du fait de la présence de la balme particulièrement dangereuse.

La ville de Lyon nous a vraiment accompagnés, ils ont aménagé, sécurisé les abords, abattu les arbres dangereux, on est dans les balmes, ce n'était pas une mince affaire. Et changer, restaurer toutes les barrières. Mais bon ce n'était pas un travail de bénévole ça. (Martine, Jardin partagé La Muette, 26.06.2018)

En décembre 2009 le jardin est ouvert avec un terrain de 1500m², composé de deux parcelles, l'une en bas des balmes et l'autre au-dessus.

On a créé l'association en juillet 2007 et on a eu le terrain en décembre 2009. Pendant ce temps-là, la mairie a réaménagé le terrain, coupé des arbres qui étaient dangereux, réaménagé le muret écroulé, refait les grilles : tous les travaux. Nous, on a rêvé notre jardin pendant ce temps avec Passe-Jardins, avec un coin jeux de pétanques, aromatiques et fleurs, potagers... (Jacqueline, Jardins partagé de la Muette, 15.12.2015)

Une dizaine de jardiniers compose alors l'association. Un rosier, un forthisia sont plantés dès les premiers jours d'exploitation du jardin. Les adhérents se font de plus en plus nombreux chaque année, pour atteindre une centaine en 2018, avec une cotisation annuelle de 20 euros par personne et 30 euros pour une famille. Le jardin possède un composteur installé en 2013 par l'association Les Compostiers. Sont par ailleurs installés des nichoirs pour les oiseaux. Une cabane pour le rangement des outils est construite. Deux ruches entretenues par deux jardiniers ayant de bonnes connaissances en apiculture sont placées sur la parcelle. Le jardin du bas mélange fleurs d'ornements et légumes, ainsi que deux arbres fruitiers, tandis que le jardin du haut est consacré au potager.

Nous avons observé le jardin de la Muette lors deux moments différents de plantations, et au travers de 2 entretiens individuels et d'un entretien collectif avec des jardiniers. Ce jardin partagé est particulièrement intéressant du fait des aménités qu'il offre, de son nombre élevé d'adhérents et de son ancienneté. Nous avons également croisé les propos des acteurs avec l'historique des comptes rendus de réunions mensuelles, disponibles sur le site du jardin⁶⁰, pour évaluer au plus près la réalité du vécu des jardiniers.

Les comptes rendus disponibles sur le site Internet remontent à début 2014, et présentent les bilans des adhésions, les membres présents et excusés, les projets en cours, les demandes de subventions, les choses à faire, le programme de plantation, des photos parfois des plantes, et la date des prochaines réunions. Début 2018, le jardin partagé de la Muette se dote d'un petit espace expérimental dédié à une méthode de culture allemande, de Gertrud Franck et Hans Wagner. Ce « carré Gertrud » propose une culture alternée de légumes en 3 catégories : légumes de grande taille, légumes de petite taille, légumes de taille intermédiaire. Entre

⁶⁰<http://grattonslespent.es.blogspot.com/p/reunions-passees.html>

chaque rangée séparant les plantations de ces différents légumes se trouvent des cultures fertilisantes (par exemple des épinards), afin de maintenir une terre fertile sur le long terme : le but étant aussi de ne pas laisser le terrain nu et trop exposé aux intempéries. Au centre du jardin, non loin de la montée contournant les balmes se trouve la cabane, élément incontournable pour les jardiniers. Au sein de celle-ci, sont stockés : une boîte à pharmacie, des revues sur le jardinage écologique, un tableau noir pour les tâches urgentes, un cahier « de liaison » pour noter les activités réalisées ou encore les outils à disposition des jardiniers, et des graines pour les semis. Enfin, la cabane renferme aussi le plan de culture. Il permet à tout un chacun de voir comment sera organisée la culture de la saison par rapport à la configuration spatiale du jardin.

Au niveau des cultures, le jardin de la Muette possède deux potagers, situé à l'entrée (illustrations 36) et dans la parcelle du haut. On trouve également un carré d'aromatique, un carré de fleurs en massif, un carré surélevé (pour éviter certains polluants et pour la consommation), un carré des oubliés (les légumes anciens, inédits) et « les pouponnières » : des châssis pour les semis, pour la préparation des plants. Quelques pieds de vigne sont aussi présents. Enfin, le jardin possède une serre, terminée en février 2019, où des semis de légumes tels que des salades, des choux sont effectués.

Chose inédite sur un jardin partagé, le jardin des Muettes possède deux ruches sur son terrain, à l'écart derrière une seconde petite clôture. Elles ont été construites historiquement par deux apicultrices participantes sur le jardin, qui désiraient mettre à profit leur expertise pour partager une éventuelle production de miel. Une autre personne a pris le relais sur les ruches. Avec l'engagement d'Adrien, désireux de se former à l'apiculture, une nouvelle ruche est montée en 2017 : ce jardinier devient l'apiculteur du jardin, se charge de l'entretien quotidien de la ruche et de la récolte du miel, pour laquelle il sollicite l'aide d'autres jardiniers. Une pratique qui souligne la spatialité collective de cet espace.

L'année où je suis arrivé, il y avait deux ruches, une était morte, une autre avait été pillée par un pivert, elle était esquinée et les abeilles étaient mortes. Je me suis dit que je voulais relancer l'activité et la présidente de l'association était intéressée. C'était un plus dans ce jardin d'avoir des ruches. On a remis en place une apiculture et depuis l'année dernière on a de nouveau une ruche. (Adrien, Jardin partagé La Muette, 08.07.2017)

Les jardiniers ont en outre bénéficié d'équipements offerts par une apicultrice en 2018, pour faciliter la récolte. En septembre 2018, les cadres de la ruche doivent être brûlés suite à une prolifération de nuisibles. Une nouvelle reine est acquise en octobre, et le redémarrage d'une colonie se fait assez rapidement (Compte rendu réunion mensuelle octobre 2018). Ces ruches favorisent notamment les pratiques de transmission de connaissances, d'où la teneur de la spatialité éducative de ce jardin.

Nous constatons une diversité des cultures sur le jardin. Au-delà des légumes et des plantes, les jardiniers proposent ainsi un ensemble d'aménités dans l'espace, qui vont induire autant de

pratiques différentes : espace pour l'apiculture, tables, chaises, espaces de cultures dédiés, cabanes, espace de « flânerie », etc. Cette diversité reflète les aspirations, les envies et les connaissances de chacun, et contribue à produire une spatialité de loisir (orienté vers la socialité, l'expérimentation notamment).

Les réunions mensuelles sont l'occasion de discuter des points de vigilance sur le jardin, de la participation aux différents évènements de la ville de Lyon, et des travaux à prévoir. Une quinzaine d'adhérents en moyenne est présente. Selon les propos des enquêtés interrogés, une vingtaine de jardiniers, en moyenne, est active lors des travaux collectifs et des journées de plantations / entretiens du jardin : des évènements ayant lieu le samedi, voire le dimanche. Comme sur les autres jardins, les « jardiniers les plus actifs » sont présents à la fois aux réunions et durant les séances de jardinage collectif.

En réunion mensuelle. Ceux qui sont là décident, puisque les autres ne sont pas là. À moins qu'il y ait des oppositions. Mais ça arrive rarement. Ceux qui sont là aux assemblées mensuelles, c'est souvent ceux qui sont accrocs aux jardins, qui sont le plus actifs, disons. Ce sont toujours les mêmes qu'on retrouve régulièrement. On est 80 adhérents, mais il y a un noyau dur qui travaille, qui est d'une vingtaine de personnes, disons. (Jaqueline, Jardin partagé La Murette, 15.12.2015).

Enfin, les jardiniers ont installé différents canaux de communication pour faciliter les échanges et informer tout un chacun des avancées réalisées sur le jardin : blog à lire, Google Drive (tableau blanc, note des récoltes, inscription pour l'arrosage), cahier *in situ* (pour le plan de culture) ou encore tableau noir sur la porte de la cabane (pour noter les travaux urgents).

Ce jardin est aussi le lieu de divers rendez-vous festifs mobilisant jardiniers et participants :

- un concert acoustique a été organisé sur le jardin (en dépit de l'interdiction pour des raisons évidentes de niveau sonore en début de soirée), suivi d'un repas partagé ;
- une projection cinéma a été proposée (qui a nécessité quelques aménagements délicats pour l'électricité) ;
- une soirée particulière pour le 8 décembre, date chère aux Lyonnais, a permis aux jardiniers d'admirer la ville s'illuminer depuis le jardin ; pris dans la descente de la Croix Rousse, cet espace de verdure offre en effet une vue imprenable sur la Saône et le 9^{ème} arrondissement de Lyon en bordure.

Là encore, ces pratiques de regroupement favorisent la production d'une spatialité collective, très forte sur ce jardin, malgré des pratiques individuelles présentes également.

Le jardin de la Murette est un ancien espace en friche, un espace vert en reconversion qui n'était pas initialement dans le viseur de l'action publique. Espaces de détritrus, présence de poubelles, il a été transformé par la ville puis les habitants en espace jardiné et animé. Aujourd'hui, avec un nombre d'adhérents particulièrement élevé (plus de 70 personnes), le jardin de la Murette est le jardin partagé constitue le plus grand collectif de jardiniers de Lyon. Cet exemple montre comment la configuration spatiale de l'espace, l'organisation sociale, les

habitudes des adhérents, l'histoire même du jardin s'inscrivent dans une volonté de faire ensemble, de partager les activités et l'espace entre les différents participants. Nous sommes donc bien en présence d'un jardin partagé produisant un espace collectif *via* sa configuration spatiale, son organisation et les pratiques quotidiennes qui s'y déroulent (de nombreux ateliers de jardinage à plusieurs).

Le jardin de la Muette est également un espace de loisirs et de détente, offrant table, chaises, calme (sonore) et vue. De fait, il n'est pas rare que certains jardiniers viennent simplement pour discuter ou pour lire :

L'été j'aime bien venir le dimanche simplement pour lire mon bouquin, s'il y a des gens, j'en profite pour prendre des nouvelles. (Agathe, Jardin partagé Grattons les Pentes, 26.06.2018).

Nous voyons aussi émerger des attitudes individuelles, furtives, plus discrètes, présentes autant dans les discours que dans les pratiques. Charles, par exemple, est le jardinier qui s'occupe beaucoup des plantes l'été, et il vient fréquemment arroser le matin pour éviter les coups de chaleur. Évidemment, tout ne peut relever d'une démarche collective sur les jardins, mais nous pouvons considérer que ces stratégies individuelles favorisent également une appropriation progressive de parcelles.

Ce jardin partagé concentre donc de multiples spatialités – loisirs, collectives – produites par les jardiniers et par la configuration spatiale du jardin (sa situation géographique joue beaucoup sur le paysage du jardin) : cette combinaison d'espaces en fait l'attrait auprès des habitants et des passants. Selon les jardiniers rencontrés, le juste équilibre entre le devoir de jardiner et les possibilités de loisirs maintient un certain engagement et attire de nouveaux jardiniers.

Illustrations 36. Le jardin de la Muette





Source : Bally Frédéric

4. Les jardins de rue de Montchat : entre espace individuel et environnemental

Tableau 14 : Spatialités superposées sur les jardins de rue de Montchat

Jardin / Spatialité	Institutionnelle			Environnementale		
	Sociale	Citoyenne	Individuelle	Collective		
Jardin de rue Montchat	+	++	++	++	++	+

Ces jardins de rue du quartier de Montchat sont, historiquement, les seconds à avoir été mis en place sur Lyon. La première rue jardinée de ce quartier s'étend sur quelques dizaines de mètres et des deux côtés de la chaussée. Il s'agit de la rue du Général Brûlard ; une rue à sens unique, bordée de maisons au sein d'un quartier très habité. Les MIF ont été installés grâce à la rencontre entre un habitant et l'initiateur des MIF au sein du 5^{ème} arrondissement, lors d'une soirée au Jardin l'Îlot d'Amaranthes. Cette rencontre a permis de faire connaître le principe des MIF, et surtout la manière dont la ville peut aider à leur développement.

C'est LA première rue des MIF de Lyon, les panneaux sont dans la rue là. C'est intéressant de voir, je parlais du réseau altermondialiste, c'est venu par là. Je suis toujours à la Guillotière moi, il y a des bars, on fait des conférences, des trucs, il y a toute une vie autour ; ils avaient commencé là-bas, autour du jardin des Amaranthes, moi je connaissais tout le monde au jardin des Amaranthes, on faisait des soirées théâtres là-bas. (Sébastien, MIF Montchat, 19.06.2018)

Les premières actions ont été informelles, à la fois autour du jardin Ilot d'Amaranthes et dans la rue du Général Brûlard, avec des graines lancées et semées au gré des interstices, des fissures de trottoir (produisant ainsi une spatialité citoyenne par la réappropriation de la rue).

Les initiateurs ont rapidement compris qu'une coopération avec la ville s'avérait nécessaire d'autant que Luc, jardinier des espaces verts, a parallèlement officialisé cette pratique en dispositif au sein de la direction des Espaces Verts.

On avait appelé ça « à l'assaut des trottoirs », l'idée était de végétaliser, de faire émerger des petites fissures, pour que la nature reprenne le dessus. Le départ, c'est donc un truc très pirate en fait, ça me plaisait bien ça. (Sébastien, MIF Montchat, 19.06.2018)

La rue Général Brulard se pare ainsi de 8 micro-implantations florales, entretenues par Sébastien et d'autres habitants motivés par le projet, inaugurées lors d'une journée plantation organisée par la Direction des Espaces Verts. Une pancarte « Rue jardinée par ses habitants » (illustration 37) est installée pour communiquer sur l'initiative et son éventuelle reproduction dans d'autres rues, avec le contact de Luc. C'est en se promenant dans cette rue en 2008 que Lucie, habitante du quartier Montchat, découvre les micro-implantations florales et veut démarrer un projet similaire. Elle décide de rassembler les voisins, en parle autour d'elle, et présente finalement un projet pour lequel 18 familles vont se déclarer motivées. Ce projet rassemblant effectivement les 18 familles concernées va poser problème par son caractère informel, à une administration encore peu impliquée à l'époque dans l'instauration de ces micro-implantations florales. Il a ainsi fallu 3 ans d'attentes, de négociations, de structuration pour qu'il aboutisse, et que les MIF soient installées dans plusieurs rues du quartier, avec comme point de départ les rues Sainte-Marie et de la Balme. À ce moment-là, aucun texte de loi, de réglementation, n'encadrerait ces micro-implantations florales, et le « dispositif » était encore peu connu des habitants, et des élus. Le projet de ces jardins de rue est donc aussi, en partie, un produit institutionnel.

*Projet 1, voilà. En gros, le début des démarches, avec mes voisins, c'était en 2008, et la première plantation a été faite en 2011... Donc c'était très très long, pour arriver à quelque chose. Au tout départ, on n'a pas été très aidé, enfin si, par Luc (*prénom anonymisé), qui s'occupait de ça, mais pas du tout aidé par l'administration. Pourquoi ? Parce que c'était un gros projet, jusque-là, c'était des petits projets qui se faisaient de façon informelle un peu partout, Bernard Maret les gérait. C'était un arrangement entre la voirie et les habitants. Moi je suis arrivé avec mon projet où on était 18 familles. C'était un projet important, donc on s'est retrouvé avec cette problématique : de comment on allait le gérer. Voilà ça faisait 20 familles et 70 emplacements. (Lucie, MIF Montchat, 17.11.2017)*

Illustration 37. Pancarte installée par les Espaces Verts signalant une rue jardinée par les habitants (micro-implantations florales)



Source : Bally Frédéric

Ces micro-implantations florales vont alors essaimer dans le quartier Montchat, par le bouche-à-oreille et par l'impact visuel des MIF, qui suscitent l'envie de faire la même chose. À partir de 2011, la rue Pierre Bonnaud se pare de micro-implantations, sous l'impulsion d'une habitante connaissant les initiateurs du projet.

C'est un copain, directeur d'école, à la retraite maintenant, qui s'est toujours intéressé à ça, qui a été directeur de la MJC d'ici. Les MIF ça s'est fait avant, mais lui il a un jardin ouvrier, il avait un appartement et pas d'espaces verts. Et après il a eu l'idée d'utiliser les fissures du trottoir, là où le goudron s'effritait pour essayer de faire pousser, de mettre des graines. Comme je le connais bien, qu'on discutait, que je suis quelqu'un qui adore faire du jardinage, moi fleurir les rues, c'est un truc qui me paraissait évident, qui me réjouissait. (Susanne, MIF Montchat, 17.12.2017).

Dans le même temps, la rue Bonnard, à côté du Parc Bazin, voit des habitants développer des micro-implantations. L'année 2012 voit fleurir le Boulevard Pinel, sous l'initiative d'une habitante ayant connu Lucie. En 2016, le bout de rue du Dr Long est jardiné, par Noémie, qui réunit un groupe d'habitants motivés. Depuis, de plus en plus de familles se sont intéressées aux micro-implantations, et le quartier compte aujourd'hui 225 MIF sur 10 secteurs distincts, et 76 familles impliquées.

Ce quartier est particulier du point de vue de l'organisation autour de ces micro-implantations florales. En fait, les habitants ont mis au point une espèce de « système pyramidal » (Lucie) pour organiser les choses. L'initiatrice de la rue Sainte-Marie, en contact direct avec la chargée de mission des Espaces Verts, fait le relais des attentes et demandes des habitants, réceptionne les différentes graines et plantes offertes, qu'elle redistribue ensuite aux participants pour les plantations. Des référents sur chaque rue ont été nommés / désignés (les plus volontaires). Ils sont en contact avec Lucie, et vont récupérer les plantes chez elle, lors de

soirées apéritives dédiées. Les différents habitants qui participent sont également conviés à ce type d'évènements, renforçant la spatialité collective de ces jardins de rue.

Au printemps, la mairie a passé des plantes à Lucie, et moi j'en ai récupéré quelques-unes pour ma rue, pour compléter (...) Moi je leur dis de passer les récupérer ici. On avait fait l'année dernière pour la première plantation, une petite fête, on avait fait un repas tous ensemble après la plantation. (Noémie, MIF Montchat, 18.12.2017).

Moi je m'occupe de tout le Pinel haut on va dire et donc de plusieurs familles : donc je les sensibilise deux – trois fois par an et les mobilise pour faire des plantations, on s'échange aussi des Bulbes, la ville et les associations nous fournissent des bulbes. (Mathilde, MIF Montchat, 12.12.2017)

Au départ, chaque référent fait l'état des lieux des demandes des habitants, pour estimer le nombre de MIF à creuser dans le trottoir de la rue. Chaque habitant est « responsable » (symboliquement) de ses micro-implantations, et doit l'entretenir pour ne pas laisser l'espace en friche. Des temps collectifs sont ensuite organisés : journées de plantations, petits évènements lors de la réception des plants, ou autres, pour tenter de rythmer et de former un collectif de voisin. Cependant, chacun étant responsable de ses petits rectangles, le jardinage individuel prend le pas sur les temps collectifs de jardinage. Le fonctionnement décidé par les jardiniers, à partir duquel chacun s'occupe de ses micro-implantations, participe de cette individualisation de la pratique, et ce même si certains tentent de préserver le collectif, *via* des invitations, des activités de groupe. Les jardins de rue sont particulièrement sensibles et fragiles, car le groupe de jardiniers n'est pas institutionnalisé ni formel. Il repose en grande partie sur la volonté et la bonne volonté des habitants de faire ensemble.

Ces jardins de rue du quartier Montchat sont aussi des espaces de production d'une spatialité environnementale : les jardiniers proposent une dimension paysagère. Pour Gérard, ces jardins de rue apportent des touches de verdure et de fleurs dans la rue qui mène à l'hôpital, contrebalançant l'atmosphère lourde et stressante du lieu. Il est important pour lui d'entretenir les rues pour donner envie aux habitants, aux passants, d'habiter le quartier, d'apprécier ces différentes rues autrement qu'en tant que lieux de passage.

On arrive à construire un espace partagé et agréable à vivre entre des passants, des gens qui travaillent et les gens qui habitent (...) il faut qu'on ait un environnement qui soit accueillant pour ceux qui habite, ceux qui y passent. D'autant que ceux qui passent, c'est pour l'hôpital, ce n'est pas forcément... soit neuro, donc des gens qui vont mourir, des naissances, mais pas simples, donc ça peut participer au fait que... on met un peu de fleurs de choses positives, c'est bien quoi. » (Gérard, Jardin de rue Montchat, 21.12.2017).

Il en est de même pour Lucie, qui aménage la devanture de sa maison avec des jardinières fixées au sol : l'idée est « que le jardin de chacun déborde sur la rue » pour rendre le quartier

visuellement plus agréable. Elle plante aussi des roses trémières, assez haute, avec l'aide d'une voisine, devant le local EDF tagué du coin de la rue.

Ces jardins de rue sur le quartier Montchat permettent, comme Emeline, de la Direction des Espaces Verts le souligne, de créer des rues vertes rejoignant les parcs publics et squares du quartier. La dimension paysagère a ainsi une certaine importance sur ce quartier très résidentiel.

Sur ce quartier de Montchat, la faible spatialité institutionnelle est compensée par le fort investissement d'une habitante (Lucie) qui organise les temps collectifs et les liens avec la Direction des Espaces Verts. Ce système favorise une spatialité individuelle, où chaque famille, ménage, s'investit sans concertation particulière avec les voisins. Cette spatialité individuelle co-existe avec une spatialité citoyenne riche de l'implication très forte de chaque habitant dans l'entretien des jardins de rue dont ils sont responsables.

Illustration 38 : Jardinières de Lucie, quartier Montchat



Source : Bally Frédéric

Illustration 39 : Roses trémières plantées par Lucie et une voisine pour tenter de cacher le local



Source : Bally Frédéric

L'étude des community gardens et la revue de littérature consacrée aux jardins collectifs dans leur ensemble nous ont permis de nommer toutes les fonctionnalités attendues par les pouvoirs publics ou par les habitants : fonctions de sécurité alimentaire, santé, loisirs, éducation et interactions sociales (Duchemin et al, 2008) ; bien-être et contact avec la terre (Scheromm, 2015), contestation et prise de conscience citoyenne (Schmelzkopf, 1995). L'identification de la production de spatialités au sens de H. Lefebvre démontre que le jardin n'est pas seulement un ensemble de fonctions pré-attendues (par les habitants ou les institutions), mais aussi une production collective de spatialités se construisant chemin faisant. Lesquelles peuvent s'ajouter, se chevaucher, donnant toutes leurs caractéristiques et leur originalité à ces jardins collectifs. La mise en avant de ces spatialités, pas forcément perçues par les pouvoirs publics, nous apprend que ces jardins ont une utilité, au-delà des fonctions attendues au départ, à la différence des fonctions (sociales par exemple) non reconnues par les pouvoirs publics à New York (Schmelzkopf, 1995).

Cette première partie illustre bien la multiplicité des spatialités complémentaires de ces jardins, qu'ils soient de rue ou partagés. Notre propos est maintenant d'identifier le bénéfice ou bien commun que la ville ou le quartier peuvent en retirer, ce par le biais de l'émergence du concept de « communs urbains ».

B. Une combinaison d'espaces sociaux permettant de produire des « communs urbains » pour la ville et ses habitants

Pour G. Busquet, l'espace urbain chez H. Lefebvre est un instrument, pour la préservation de l'ordre existant ou pour le changement social, plus qu'un enjeu. L'espace approprié par les habitants permet la critique sociale du mode de production de l'espace urbain par les élites dominantes. Cette modification du mode de production peut passer par une modification des rapports sociaux, afin que les habitants puissent affirmer leur « droit à la ville » (Lefebvre, 1973). Pour G. Busquet, l'espace est nécessaire à la création d'une « société urbaine » incluant une autogestion et une appropriation des moyens de production de l'espace. (Busquet, 2012). Nous postulons ici que la production de « communs urbains » incarne une réappropriation et un renversement du mode de production de l'espace urbain. Nous utilisons la notion de communs urbains pour désigner des pratiques collectives, coopératives (c'est-à-dire conjointement avec les institutions), visant à produire des espaces au profit d'un public plus large que les seuls acteurs impliqués dans le projet. C. Hess (2008) appelle à de nouvelles formes de gouvernance et d'action collective autour des communs : les communs de voisinage (espaces publics, trottoirs, jardins), qui sont les plus répandus seront donc questionnés ici. Dans le cas des jardins collectifs, ils sont favorisés par l'existence de multiples spatialités complémentaires : plus les participants et le public s'approprient le jardin (au travers d'une spatialité de loisir par exemple), plus le jardin devient un commun pour le profit de tous.

Nous appliquons ici la grille d'analyse adoptée par E. Eizenberg sur les community gardens. L'auteure montre comment, au travers de l'identification de l'espace vécu, les habitants se réapproprient l'espace urbain et fabriquent des communs (Eizenberg, 2012, p 766). Pour J. Barron, les community gardens sont également un moyen de réappropriation de ces espaces urbains, pris dans « l'abstractivité du capitalisme moderne » (Barron, 2016, p3). Cette partie portera sur les jardins collectifs comme « communs urbains » source de bénéfices pour l'individu et pour le quartier, au travers de pratiques de « commoning » et de pratiques ordinaires portant une critique sociale de la société de consommation (de l'espace notamment).

5. Éléments de définition des communs urbains

La notion de communs connaît un regain d'intérêt certain dans la société actuelle (par ex Schmutz et al. 2021 ; Laval, 2016. Charbonnier et Festa, 2016) pour plusieurs raisons : inégalités grandissantes dans les villes, recherche d'alternatives au néolibéralisme et montée de collectifs défendant l'environnement. Le néolibéralisme a entraîné un processus de déterritorialisation (Giddens, 1992), de captation des richesses et de domination d'un modèle concurrentiel, destructeur des milieux de vie (Laval, 2016) : tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Le délitement des institutions (Dubet, 2014) et la défiance grandissante vis-à-vis des

pouvoirs locaux et nationaux (Rosenvallon, 2006) participent à la montée de cette notion de communs, liés à une volonté de participation citoyenne.

Les communs viennent de la notion de « biens communs », traduits de l'anglais « commons », à savoir : « De pratiques collectives rurales régies par des droits coutumiers : glanage, pâturage, ramassage de champignons..., toutes ces pratiques qui permettaient aux villageois pauvres de continuer à vivre. » (Laval, 2016). L'importation de cette notion se rattache à la co-production du « vivre ensemble » que C. Laval rapproche de la définition d'Aristote : vivre ensemble c'est aussi agir ensemble. Le commun implique ainsi une co-existence et une co-activité, accompagné d'une prise de décision collective.

Les communs sont donc à la base des pratiques collectives susceptibles d'être encadrées par des institutions : des formes de mouvements collectifs, d'auto-gouvernement. Dans un modèle « arrivé à ses limites », selon C. Laval, le bien commun constitue un bouleversement, car ces acteurs participent directement à la définition de l'espace et à l'usage qui en est fait. Ces communs sont corrélés aux pratiques opérées par des « commoners ». Instruments des droits de citoyenneté, tout le monde doit pouvoir jouir des communs : ils ne sont pas appropriables, par définition (Laval, 2016). Ils apparaissent aujourd'hui comme vecteurs d'un discours anti-hégémonique du néolibéralisme pour proposer une matrice différente, basée sur la solidarité et la coopération, plutôt que sur la propriété et l'expropriation. Par ailleurs, si des collectifs peuvent produire des biens communs, le néolibéralisme, avec le développement de centres commerciaux à ciel ouvert, par exemple, profite également à tous (Charbonnier, Festa, 2016, p188).

Ces pratiques de commoning s'adaptent aussi aux espaces urbains, contexte propice au délaissement et à la dépossession des espaces, de leurs usages par les acteurs publics, et au manque de participation des citoyens qui désirent exprimer leurs droits de citoyenneté et de citadinité (Lévy et Lussault éd., 2003 ; Gervais-Lambony, 2001). Elles produisent ainsi des espaces hybrides, une nouvelle forme d'espace (Castells, 2012) de « lieux et de flux ». (Internet et de divers réseaux de communication).

Poser la question des communs urbains pour les jardins collectifs revient à se demander en quoi ces espaces sont-ils des communs ? Profitent-ils à tous ? Selon, quels bénéfices les différents participants et non-participants en retirent-ils ? Les communs urbains, dans la littérature se caractérisent par une absence de rivalité, et un accroissement de la valeur (tant économique que sociale) produite par l'intensité de l'utilisation du bien (Borch et Kornberger éd., 2015). Autrement dit, le commun urbain serait le produit d'un mouvement collectif ou individuel, qui profite non pas à un individu, mais à un groupe : la fonction du bien pour la société primant sur sa valeur.

La ville et ses dynamiques de gouvernance, laboratoire du néolibéralisme (Brenner et Theodore, 2002), possède des caractéristiques inhérentes à son fonctionnement, qui semble freiner la constitution de communs urbains. L'anonymat, l'indifférence, l'individualisme, et l'aménagement du territoire tel qu'il est perçu, sont autant de freins (Borch et Kornberger éd.,

2015). L'accent est ici mis non sur le propriétaire du bien, mais sur sa fonction dans la société (Rodota, 2016). Les communs ne sont pas seulement une réponse à l'accumulation de biens, typique du système capitaliste, mais aussi de moments productifs, de rencontres entre des pratiques sociales et spatiales ; de nouvelles relations et de nouveaux répertoires de résistances s'y déploient (Chatterton, 2010).

Selon D. Festa, les communs urbains peuvent être définis selon trois éléments principaux :

- les ressources communes, matérielles et immatérielles ;
- l'activité de *commoning*, c'est-à-dire les pratiques de mise en commun ;
- les communautés impliquées dans la création de biens communs.

Pour explorer la question des jardins collectifs au prisme des communs urbains, nous proposons ainsi d'étudier ces trois éléments : ces jardins fournissant selon nous des ressources communes à la fois matérielles et immatérielles, produites elles-mêmes par les spatialités qui résultent d'une activité en commun – collective bien que parfois individualisée. Aussi, ces jardins sont le lieu de pratiques de communautés, de rapprochement entre les jardiniers (les jardiniers impliqués dans des jardins créant ainsi des biens communs).

6. Production de ressources communes par les jardins collectifs

Le travail de terrain met en avant la production de différentes ressources communes par les jardins collectifs : par exemple le paysage, ressource très importante de ces jardins, ou encore les denrées matérielles (fruits et légumes) destinées aux passants, les ressources immatérielles (effet sur la biodiversité, pollution, réduction des températures...) et l'accès à un espace au départ inutilisé, à l'atmosphère très « nature ».

6.1. La production d'une ressource paysage via les jardins collectifs

Les études sur le paysage mettent en avant cette interprétation dualiste (Bertrand, 1978) : le paysage comme nature-sujet ou comme représentation mentale au travers d'une interprétation sociale. Le paysage comme nature-objet désigne une réalité objective existante indépendamment de l'observation et de l'observateur. Selon ces définitions, le paysage n'existe donc pas en tant que tel, mais découle d'une définition par les individus, projetant leurs représentations, leur imaginaire et idées pour le créer. C'est un cadre « à travers lequel les éléments du monde s'exposent » et qui peut s'appliquer autant à la ville, le désert, l'océan, les champs ou encore les populations (Mosbach et Claramunt, 1997).

Ces jardins, par l'appropriation d'un lieu, favorisent une expérience du collectif influençant la construction du paysage urbain. Ces représentations jardinières doivent être prises en compte, et sont même vu comme une des conditions nécessaires à « l'existence du paysage comme tel » (Briffaud, 1998), puisqu'elles traduisent une appréciation esthétique de la nature. Ces lieux jardinés transforment le paysage urbain en apportant des touches, plus ou moins concentrées, de verdure et de nature. L'apport des jardins est donc la verdure, source de régénération, de naturel, de vie, mais aussi de lien social. La nature influence d'un point de

vue esthétique, mais aussi idéologique, la fabrique de la ville. Ces jardins favorisent une reconnexion des habitants à la nature et potentiellement aux bien-être apportés par celle-ci (Nisbet et Zelenski, 2011 ; Olivos et Clayton, 2017).

Oui, ça contribue à créer une atmosphère différente dans le quartier, qui est déjà un peu vert, mais quand même très bétonné. Le jardin partagé apporte quelque chose au niveau paysage, quand on le regarde, on voit la verdure, la Saône, et la colline derrière, c'est superbe. (Sarah, Jardin partagé quai Rambaud, 20.11.2017).

La verdure issue de ces différents aménagements jardinés rappelle un idéal présent chez les enquêtés : des espaces ruraux-urbains combinant les avantages de la vie urbaine avec ceux de la vie rurale : en l'occurrence, la beauté du paysage, mais aussi la socialité, ou encore le calme qui est associé à la nature. On retrouve l'idéologie dominante, liée au développement durable et à l'écologie (Dubost, 2010), à la base de nombreux projets paysagers urbains depuis 30 ans, où la nature et les arbres sont sacralisés au sein de l'espace urbain (Calenge, 2003). Ces pratiques jardinières s'accompagnent de représentations sur les bienfaits de la nature en ville et sur l'écologie, qui rejoignent – en partie – la vision institutionnelle du développement durable. Certains acteurs reprennent des éléments de discours des acteurs de l'aménagement en parlant de « trames vertes » ou de « coulées vertes », pour les micro-implantations florales. Ces habitants ont ainsi intégré, au moins en partie, une rhétorique institutionnelle à partir de laquelle le paysage urbain change par l'ajout de naturel, de verdure, favorisant le cadre de vie de la population, et une certaine bio-diversité. La nature soigne ainsi la ville, malade, mal bâtie et dénaturée : véritable remède contre l'omniprésence du gris, du bruit... Bref, contre la « laideur » de la ville (Peraldi, 1985).

Ce paysage apprécié par les jardiniers, par les promeneurs, les passants et les habitants du quartier, améliore le cadre de vie, selon les standards de l'aménagement urbain actuel. Ce n'est pas un hasard si les quartiers bénéficiant d'un jardin partagé sont revalorisés, comme la Guillotière : les espaces verts ayant un impact positif sur un quartier.

Toutefois, ces espaces peuvent entraîner une augmentation des loyers, car ils valorisent fortement l'image d'un quartier, qui devient moins minéral et plus « nature », argument avancé par les villes et quartiers pour attirer les acheteurs. Ce paysage peut être apprécié soit en dehors du jardin, soit à l'intérieur de celui-ci – à l'image d'un parc public ou d'un jardin botanique – quand le jardin est ouvert c'est-à-dire quand au moins un jardinier est présent.

6.2. Production de ressources pour tous sur le jardin

Des ressources communes « matérielles » sont produites par les pratiques quotidiennes des jardiniers – comme des fruits et légumes en bordure de jardins accessibles à tous, une production parfois laissée pour les passants ou habitants du quartier ou encore le compost. L'idée est de faire déborder le jardin sur l'extérieur pour le rendre accessible depuis la rue lorsqu'il est fermé, et que les fruits profitent à un maximum de personnes.

Ici, on laisse pousser les framboises, on se dit que les passants vont en prendre. Ça peut notamment faire plaisir aux enfants. Bon, en réalité, soit les gens les prennent quand elles ne sont pas encore mûres, soit très peu... (Sarah, Jardin Partagé Quai Rambaud, 20.11.2017).

D'autres ressources, immatérielles cette fois, sont produites par ces espaces jardinés. Les arbres et divers points de nature apportent une réduction de la température – réelle et ressentie – en ville (Clergeau, 2012), particulièrement appréciée durant les montées de thermomètre l'été.

Jolie, agréable je dirais, ça fait partie du vivant. C'est vivant et ça a un impact psychologique. La présence végétale est démontrée, ses effets sur la psychologie des gens. Ça permet de se sentir mieux, ça rend la rue normale en fait. En plus en termes d'atmosphère, sur une rue étroite, ça a un vrai impact, sur l'humidité, la fraîcheur, moi je le ressens. En plus il y a de plus en plus de chaleur, il y a des îlots de chaleurs violents à Lyon. Et l'ombre, moi il m'arrive plein de fois d'éviter les rues parce qu'il n'y a pas d'ombres, choisir le côté où on n'a pas chaud, ça arrive à tout le monde, et la présence des plantes vient apporter cette fraîcheur. S'il y a des plantes, on peut rester d'un côté ou de l'autre : ça va au-delà de la question de l'esthétique en fait, même si je suis persuadé que l'esthétique a un impact. Pour moi ça fait partie de l'esthétique. (Sandra, MIF Guillotière, 15.11.2017)

D'autres ressources immatérielles apportées par la nature – lutte contre la pollution – sont applicables aux jardins partagés, certes à moindre échelle. De même, la pollinisation et la biodiversité sont particulièrement encouragées sur ces espaces où les fleurs sont nombreuses, et où, comme sur le jardin Grattons les Pentes, des ruches sont présentes. Ces ressources immatérielles profitent bel et bien à tous, et apparaissent ainsi comme des communs urbains améliorant le cadre de vie à l'échelle d'une zone, voire d'un quartier. Le jardin partagé est alors un espace à part en milieu urbain, procurant un certain calme, mais aussi un point d'observation pour la nature.

L'été ou aux beaux jours, c'est un endroit sympa, agréable, des fleurs, des petits oiseaux, on peut observer la nature. D'un point de vue observation, contemplation, même si je ne fais rien, des fois j'arrose hein, mais je ne suis pas celle qui plante le plus, c'est déjà un bon moment. Avec le petit, je reconnais, je vois que pas mal de jeunes parents emmènent leur petit passer un bon moment, c'est un autre côté. (Christine, jardin partagé Ilot d'Amaranthes, 16.04.2018)

Dans le même ordre d'idée, le jardin partagé se trouve en décalage avec le monde urbain, avec le bruit, avec le minéral caractéristique de la ville : une expérience sensorielle, visuelle qui va au-delà de la simple dimension esthétique et paysagère. Les jardiniers comparent ainsi les jardins à un espace rural, une sorte de « monde à part » au sein de la ville.

On a toujours eu l'impression que cet espace était magique, les voitures passaient le long elles se garaient le long, on a l'impression d'être dans un autre monde, et on ne

perçoit pas le monde, l'immeuble, de la même façon vue d'en bas. On est dans un autre monde. Complètement. Il y a une alchimie particulière qui se crée. (Clara, Jardin partagé de l'église, 15.03.2018).

Pour les jardiniers, la production de ces espaces permet de faire accéder les participants et les habitants à un coin de campagne, pour tempérer l'oppression de la ville, le « miasme » de l'urbain. De ce point de vue, les inégalités géographiques ou topographiques entre jardins ne sont pas prises en compte. Le jardin Grattons les Pentes, par exemple, est un espace inédit. Situé sur les hauteurs de la Croix Rousse il offre en effet un point de vue privilégié sur les collines de Lyon et la Saône. D'autres jardins, une majorité, ne bénéficient pas des mêmes conditions : ce sont des espaces insérés dans un contexte urbain très fort, sur une place, à côté d'une rue passagère ou encore au centre d'un groupe d'immeubles. Il est ainsi très étonnant d'entendre le discours des jardiniers évoquant un espace rural pour décrire ces lieux, où les bruits de voitures et des passants sont pourtant omniprésents.

Au final on est content d'avoir fait ce jardin, on a construit cet espace, on va voir ce qu'en font les espaces verts, mais c'est un espace atypique, dans lequel les enfants aiment jouer, les gens se promènent, ça fait un peu campagne à l'intérieur d'un espace de plastique et de choses fabriquées. Ça fait un peu de campagnes en ville et on ne voit pas ça ailleurs. (Bernard, Jardin partagé de Camille, 17.11.2017).

Enfin, les jardiniers, par leurs pratiques, redonnent l'accès à des espaces délaissés, auparavant fermés et inaccessibles. Les jardins de rue Place Guichard permettent de profiter de la place, notamment quand des jardiniers sont présents. En leur absence, les aménagements rendent néanmoins la place plus sûre, plus animée et moins sujette à l'insécurité. Les jardins partagés ouvrent quant à eux des espaces auparavant inaccessibles. Les Jardins suspendus de Perrache permettent aux visiteurs et acteurs du jardin d'accéder au toit de la gare, et à une vue sur le quartier. Le jardin Grattons les Pentes, ré-ouvre un espace anciennement délaissé.

On redonne accès à des espaces qui étaient inutilisés, on ne pouvait pas y accéder. Donc les 4 carrés de la place, plus le gros où on a mis l'abri. On a planté sur toute la place du coup, y compris ailleurs, là où on n'a pas vraiment demandé. On veut faire une espèce de faune, les nichoirs j'ai demandé l'autorisation pour en mettre ailleurs, donc on s'est carrément réapproprié l'espace, c'est super. (Stéphanie, MIF Place Guichard, 24.01.2018).

Les jardins collectifs produisent donc des communs urbains, en donnant accès à des ressources matérielles et immatérielles, à la fois pour les acteurs participants, mais aussi pour les passants et habitants du quartier. Ces lieux aménagés relèvent de la propriété de la municipalité, léguée par convention temporaire. Les habitants gèrent l'espace dans la logique d'un urbanisme transitoire (Desgoutte, 2019), et ouvrent – partiellement du moins - un terrain auparavant inaccessible. En ce sens, ces espaces hybrides remettent en cause, à la manière des communs urbains, la propriété individuelle, à la base d'inégalités et de politiques d'exclusion

et de contrôle (Festa, 2016), et vont contre une dynamique de marchandisation généralisée de l'espace urbain.

7. Pratiques de « commoning » : l'ouverture des jardins sur le quartier

Les jardins collectifs sont le lieu d'un ensemble de pratiques de commoning, activités mettant en avant le bien commun et permettant une appropriation de ces lieux hybrides, détournés de leur fonction primaire pour en faire des espaces sociaux, politiques, pédagogiques, etc. Nous allons étudier deux exemples illustrant cette ouverture des jardins aux acteurs extérieurs.

7.1. Les jardins comme communs urbains ouverts aux plus jeunes

Les jardins collectifs prennent place sur l'espace public et ont une visibilité au sein du quartier, variable en fonction des jardins. Sur les jardins collectifs étudiés, les écoles du quartier participent au jardin avec des séances d'activités découverte de la nature, et de jardinage.

Jacqueline, du jardin partagé Grattons les Pentes dans le 4^{ème} arrondissement, décrit la manière dont le jardin tisse des liens avec les écoles du quartier. Elle anime certaines séances de jardinage et d'observation avec les enfants, un instituteur assumant le reste des séances. Pour certaines classes, le jardin est un lieu permettant l'organisation d'un goûter découverte et promenade. Parfois les écoles contribuent même à l'identité du jardin, en proposant les compétences des étudiants et élèves : ainsi une école a dessiné le logo actuel du jardin Grattons les Pentes. Le concours de logo permet même d'organiser un événement sur le jardin, renforçant son aspect incontournable sur le quartier.

Oui oui, on est pas mal en lien avec les écoles du quartier en plus. Je connais pas mal les écoles du quartier, et notamment l'école Victor Hugo qui est la plus, l'une des plus près je crois. Depuis le temps qu'on est là, on a reçu pas mal de classe. Beaucoup venaient à différentes périodes de l'année, pour que les enfants voient, découvrent, touchent, sentent la terre. Je reçois pas mal de classe, même de l'autre côté de la Saône. Certaines sont venues faire des goûters ici, apporter des épouvantails réalisés par les enfants. On a même eu une école de la réunion qui est venue. Ils avaient gagné un concours, parce qu'ils voulaient faire un jardin dans leur école, un concours pour un voyage en France, Belgique et je ne sais pas où, et ils avaient vu notre jardin, sur Passe Jardins. Donc ils ont appelé et ils sont venus, c'était rigolo. (...) on a été en partenariat avec le lycée Diderot. C'est une classe de mise à niveau qui nous a fait le logo du jardin. Une classe de 30, ils nous ont fait 30 logos, à nous de choisir celui qu'on voulait. Donc après, on a fait une exposition de tous leurs logos et travaux, donc chaque fois qu'on a un petit événement comme ça on l'invite (Jaqueline, Jardin partagé Grattons les Pentes, 10.12.2015)

Ces sorties sont organisées avec le jardin – l'équipe de jardiniers est présente dans tous les cas. Certains jardins partagés ont prévu des bacs spécifiques pour les enfants de différentes

classes, en vue de planter et de suivre les plantations au fil de la saison. Sur le jardin partagé de la Saulaie, la présence de ces bacs spécifiques donne lieu à l'action d'un animateur – financé par le centre social, pour accompagner les enfants. Un bénévole jardinier assure le rôle de support lors des classes de jardinage.

Ici c'était un bac réservé pour les élèves de la Saulaie, la classe de CP de la Saulaie vient au jardin, en hiver, c'est le jardinier du service de la ville et la jardinière du jardin qui vont en classe et qui explique le compost et le jardinage. Autrement ils viennent ici, ils cultivent surtout les jardinières, ils plantent des fleurs pour la fête des Mères, des tomates aussi, et cette année ils ont planté des patates et ils sont venus les ramasser ce vendredi. Il y avait 5 kg de patates. (Véronique, Jardin partagé de la Saulaie, 14.11.2017)

Ces classes organisées sur les jardins sont l'occasion de manipuler la terre, de découvrir la nature, les légumes, voire la biodiversité du jardin. L'objectif est la sensibilisation des plus jeunes aux enjeux du jardinage, à l'origine des produits consommés et à la connaissance des cycles des saisons et de la nature : sachant que la plupart de ces enfants sont coupés de la nature de par leur appartenance à la ville. Là encore, le jardinage est l'occasion de passer à la pratique et d'inculquer un certain nombre de valeurs aux enfants : respect de la nature, de la biodiversité, attention particulière aux insectes, etc.

La crèche ça tourne surtout autour de la manipulation, la découverte sensorielle, les aromates, gratouiller la terre, les vers de terre... Avec des collégiens on va partir sur des projets photo, on va voir l'évolution de la nature. Pour parler de la thématique nature en ville, ces enfants qui grandissent dans les quartiers Politiques de la ville, pour beaucoup, sont coupés de cet état de nature. Ils grandissent dans un environnement de béton. C'est très important qu'ils puissent avoir un lieu où ils découvrent la bio-diversité, ils peuvent toucher la terre, et ils peuvent voir...j'ai vu des enfants qui n'avaient jamais vu un haricot sur pied. On travaille sur des petits Quiz, sur ce qui pousse sous la terre, sur la terre. (Alexia, Jardin partagé Pré-Santy, 17.12.2015)

Pour Philippe, du jardin partagé Jules Guesde à Vénissieux, l'intégration des écoles et des classes témoigne de l'ouverture du jardin sur le quartier, et renforce son aspect central et incontournable. L'idée est de faire revenir les enfants avec leurs parents, pour toucher toujours plus d'habitants du quartier.

Donc l'avantage du jardin partagé c'est qu'il est ouvert, il n'est pas refermé sur le quartier : comme les enfants de l'école Jules Guesde juste à côté participent aux travaux du jardin, ils ont une petite surface qui leur est dédiée et je suis là pour leur expliquer comment on plante, comment on désherbe, comment on cultive. Donc les parents viennent avec leurs enfants, ils visitent ce que les enfants ont fait, discute avec les parents, ça permet un échange avec le quartier : c'est un jardin partagé ouvert sur le quartier, c'est l'avantage. (Philippe, Jardin partagé Jules Guesde, 15.12.2017)

Ce ne sont pas seulement les écoles qui s'intéressent aux espaces des jardins collectifs, mais également certaines universités. Selon Rachel, du jardin partagé sur Cours, aux étudiants étrangers de Lyon 2 sont présentées les initiatives citoyennes locales en matière de développement durable et d'environnement. L'accueil de ces étudiants ne se fait cependant pas dans la longue durée, comme c'est davantage le cas pour les écoles. Ici le jardin partagé devient une vitrine pour la ville et pour les habitants, témoin de la prise en compte de la thématique environnementale et des actions menées.

Après on est aussi en lien avec l'université Lyon 2, eux ils accueillent des étudiants étrangers et chaque année en septembre, ils leur font une visite pendant 15 jours, de toute association qui est en lien avec l'environnement ou l'économie sociale et solidaire. Donc ils viennent chaque année, ils passent au jardin. Ce sont des groupes différents. Australie, Japon, Canada, Allemagne, Lituanie, très large quoi : c'est leur faire découvrir Lyon sur les initiatives développement durable. On les accueille chaque année, depuis 3 ans que ça doit fonctionner. C'est sympa. Ça fait partie des actions du jardin, de rayonner comme ça, de s'ouvrir et d'accueillir. Ça fait partie des valeurs de transmettre. (Rachel, Jardin partagé sur Cours, 20.11.2017)

Il est intéressant de noter que l'échange entre école et jardiniers n'est pas limité aux seuls jardins partagés : les jardins de rue et notamment les micro-implantations florales peuvent donner lieu à des liens et des ateliers pour les plus petits, comme dans le quartier Montchat.

J'ai mis dans la boucle du projet, on a une crèche qui s'est montée il y a 3 ans, qui s'est incluse dans le projet et qui gère du coup ces MIF, qui en fait un support éducatif pour les petits. La crèche des petits chaperons rouges. (...) Ils font des ateliers avec les petits. Ils ont quelques espaces devant et ils font des plantations, avec les gamins : ils entretiennent les MIF avec les gamins et ça se passe plutôt bien. (Gérard, MIF Monchat, 21.12.2017)

7.2. Les jardins collectifs comme support d'activités physiques et de réinsertion pour le quartier

Les classes et ateliers au sein des jardins collectifs ne concernent pas que les jeunes. Sur certains jardins, comme le jardin partagé Quai Rambaud, des centres spécialisés des populations malades se sont rapprochés des jardiniers organisant des sessions de jardinage avec une animatrice du centre. Des bacs sont là encore réservés pour ces publics, les encourageant à une participation régulière.

Sinon il y a le centre Alzheimer du cours Bayard, qui vient aussi, avec une animatrice, ils ont deux bacs en hauteur. Ils peuvent gratouiller comme ça. Ils viennent à la belle saison, une fois par semaine. Le vendredi matin. (Sarah, Jardin partagé Quai Rambaud, 20.11.2017)

En revanche, pour Élise, du jardin partagé Réseau Santé, les écoles ne viennent pas assez souvent pour réellement former et sensibiliser les plus jeunes au jardinage. Ces actions se limitent – sur le jardin Réseau santé – à quelques visites ponctuelles. Il faut une école et une classe – donc une institutrice – avec un réel projet pour ses élèves pour que le jardin devienne un véritable support pédagogique.

Ils pratiquent peu, souvent les écoles nous téléphonent pour faire une visite de jardins. Certains font le souhait de planter, à ce moment-là on leur dit de venir fin avril, comme ça c'est tout prêt et ils peuvent planter ce qui sa plante à cette époque. Et ils reviennent ensuite au mois de juin pour voir ce que ça a donné. Car les écoles ne suivent pas. Ils viennent découvrir, planter 2-3 graines et ils viennent voir ce que ça a donné. Ça reste ponctuel. On a une école qui a eu un projet, 2 années de suite, ils ont fait plein de choses, et ils savaient ce qu'ils voulaient faire sur le jardin : l'institutrice leur a parlé des insectes, etc. Ils ont fait tout un boulot à l'école avant d'arriver sur le jardin. (Élise, Jardin partagé Réseau Santé, 23.03.2018)

L'intervention et la venue de ces différents acteurs – élèves, enfants, personnes en situation de handicap et instituteurs, confirment l'ouverture de ces jardins comme espace de bien commun, pouvant profiter à tous. L'espace pédagogique est ici renforcé, mettant un accent particulier sur la transmission de savoirs et sur l'élaboration d'un espace de citoyenneté où les élèves et les participants apprennent des valeurs, des codes, des manières d'agir – axée sur le besoin de nature, la participation du citoyen à la ville, la biodiversité. Espace de support pédagogique, le jardin collectif devient une vitrine où est exposé, à destination du public, ce qui est engagé par la ville et par des acteurs habitants et citoyens : vitrine également d'un mode de vie alternatif auquel il est possible de contribuer et de participer.

Par ailleurs, le jardin collectif s'ouvre pour des structures d'insertion qui utilisent cet espace pour promouvoir des pratiques et remettre au travail des individus en voie de désaffiliation. Ainsi, le jardin devient un chantier d'insertion pour promouvoir la nécessité du travail en équipe et du travail manuel. Le jardin Ornano, dans le 1^{er} arrondissement – Les Pentès de la Croix Rousse – a, par exemple, développé ce genre de dispositif, bien qu'il n'ait pas un statut de jardin d'insertion ; il offre ainsi des chantiers à quelques personnes pendant un moment. Un animateur, financé par la Direccte, fait participer ces acteurs à des ateliers de bricolage et de jardinage, sur des temps dédiés. Le jardin devient ainsi un espace social, au sens où il doit permettre la réinsertion – sociale et professionnelle sur le long terme – de certaines populations.

Ce jardin, dévolu à l'accueil des élèves s'est retrouvé donné à la régie, qui a voulu s'en servir pour avoir une activité lien social avec ses salariés en insertion, pour leur apprendre un certain nombre de choses : comment vivre, on a vraiment des gens qui sont très éloignés de l'emploi, et on arrive à les réinsérer : des gens aussi qui ont des difficultés avec l'activité régulière, d'aller travailler. C'est pour ça qu'on est agréé par la Direccte, on touche 10 000 euros pour chaque ETP pour faire du sur-encadrement : accompagnement sur le projet professionnel et personnel. Santé, etc.

Donc le jardin est vachement utile en fait. Donc à une époque, on a fait ce truc qui était de dire, on a un jardin d'insertion, avec un animateur pour les permanences, qui emmenaient les salariés pour bricoler sur le jardin. (Jérémy, Jardin Ornano, 20.12.2017)

Les personnes en réinsertion interviennent ainsi sur le quotidien du jardin, avec la construction de bacs et la réparation du mobilier existant : composteurs, clôtures... Par ailleurs, des étudiants en formation professionnelle aux métiers manuels peuvent être associés à un jardin partagé pour l'aménagement partiel de l'espace. Le Jardin Grattons Les Pentes a ainsi bénéficié d'un partenariat – mis en place par la municipalité pour éviter des coûts d'aménagement trop importants pour le jardin – avec un lycée agricole.

On a un partenariat avec un lycée agricole, de Dardilly : ils devaient venir faire des travaux fin novembre et ça a été annulé à cause des évènements. Les écoles n'avaient plus le droit de faire des sorties. Donc ça a été reporté au mois de mars. Ils devaient aménager la terrasse du haut, planter des vivaces, nous faire des escaliers aussi. On a fait couper deux arbres par les espaces verts et on a gardé les troncs. Avec ça, les élèves vont nous faire un escalier. (Jaqueline, Jardin partagé Grattons les Pentes, 10.12.2015)

7.3. Des communs pour la sensibilisation à l'environnement

Les jardins collectifs peuvent aussi servir de support pour d'autres actions, comme celles d'associations mettant en avant la biodiversité en ville, l'agriculture urbaine ou encore la protection de la nature, ouvrant là encore l'espace jardiné à une multitude d'acteurs spécialisés sur ces questions. Les jardins collectifs sont, pour une majorité d'entre eux, en lien avec le CRBA (Centre de Botanique Appliquée), structure valorisant les ressources naturelles, la restauration de jardins et de plantes historiques, et la protection des plantes. Ce partenariat se traduit par un envoi de graines de plantes historiques, peu développées dans la région, aux jardins collectifs pour que les jardiniers participent à leur re-développement. C'est l'expérience d'une sensibilisation du public et des jardiniers à ces espèces rares.

Pour Dominique, de l'ancienne association gestionnaire du jardin partagé La Réserve, le jardin est devenu un lieu « de rencontre et de sensibilisation » pour des habitants qui n'ont pas l'habitude de voir de la nature en ville, et qui n'ont pas accès aux outils et connaissances pour la comprendre.

On a fait aussi des bacs pédagogiques avec les écoles du quartier et l'ITEP. C'est vraiment l'idée de créer un lieu de vie, un lieu de rencontre et de sensibilisation à la nature, dans un quartier où, pour la plupart, les gens ne bougent pas beaucoup du quartier et n'ont pas forcément un contact avec la nature. (Dominique, Jardin partagé La Réserve, 10.12.2015)

Des associations comme LPO (Ligue de protection des oiseaux), FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de la Protection de la nature) se mettent en relation avec des jardins collectifs pour venir sensibiliser les jardiniers et les habitants du quartier, avec l'organisation d'ateliers ou d'évènements spécifiques, généralement ouverts à tous. Sur le Jardin de la Passion, animé par le centre social Roger Vaillant à Vénissieux, ces associations ont sollicité l'animatrice Delphine pour une intervention sur le jardin avec des habitants du quartier – et en présence d'un ou plusieurs jardiniers.

On a énormément de sollicitations hein. On a plusieurs types d'actions. Moi je gère la relation partenariale et le montage de projet, c'est dans mes missions ici. On a soit des actions qui vont être vraiment pour les jardiniers, pour l'équipe, plus dans la formation jardinage, on fait venir un intervenant, on travaille avec des professionnels, FRAPNA, LPO pour les adultes vraiment. On a les actions où c'est l'extérieur qui nous sollicite soit pour une visite, soit pour un atelier avec des enfants : là on met en place quelque chose. On a les évènements, les formations et les ateliers plus pour enfants, ou ateliers parents enfants. (Delphine, Jardin partagé de la Passion, 22.11.2017).

Le jardin Îlot d'Amaranthes, au cœur du quartier de la Guillotière dans le 7^{ème} arrondissement, traite un certain nombre de demandes des associations et des écoles. De nombreux évènements, ateliers et moments de sensibilisation sont organisés sur le jardin – malgré le départ de l'animatrice. L'idée étant d'attirer un tout nouveau public.

On est en lien avec le centre social Bonnefoy, l'Arche de Noé, une ITEP pas loin là (structure qui s'occupe des enfants avec troubles du comportement) : ils viennent faire du bricolage sur le jardin. On a aussi la crèche, la maison des tous petits, des écoles, voilà. On leur fait apprendre à planter. Desfois on fait des trucs sur l'écologie, découvrir les insectes du jardin, etc. Les bacs pédagogiques sont plus pour les crèches qui viennent toutes les semaines. Après, avec d'autres associations, il y en a plein. Pour le Mazagran Évènement. On va avoir quelque chose avec Anciela, etc. Beaucoup de choses sur le quartier en résumé. Nous on les sollicite quand on fait des fêtes, ou inversement. On peut animer un stand. (Jane, ex-animatrice Îlot d'Amaranthes, 15.03.2015)

Avec ces pratiques de « commoning » (sensibilisation à l'environnement, activités physiques et de réinsertion, activités d'apprentissage), les jardins collectifs s'ouvrent au grand public, et non aux seuls jardiniers. Les personnes de l'extérieur, passants, habitants du quartier, sont ainsi invités à partager les activités des jardiniers, à participer : ces jardins deviennent ainsi des lieux d'activités partagées. Si ces jardins produisent effectivement des ressources communes, adoptent des pratiques de commoning, nous souhaitons maintenant mettre en exergue le troisième critère établi par D. Festa : les communautés hétérogènes.

8. Des communautés hétérogènes de jardiniers

Au cœur des communs urbains, D. Festa décrit des communautés hétérogènes, qui se différencient des communautés traditionnelles (Grossi, 2015), mais tout autant capables de produire des regroupements collectifs autour de processus (Blomley, 2001). Dans le cas des jardins collectifs, associations et groupements d'habitants se créent pour gérer ces espaces et les entretenir. Ces groupes ne sont pas une « masse indistincte et compacte qui n'est capable que de mouvements d'ensemble, que ceux-ci soient dirigés par la masse elle-même ou par un de ses éléments chargés de la représenter », ni un « agrégat de consciences si fortement agglutinées qu'aucune ne peut se mouvoir indépendamment des autres » (Durkheim, 2013). Ce sont plutôt des individus hétérogènes partageant un ensemble de valeurs, d'intérêts, d'affinités, et une certaine proximité géographique : ils habitent le même quartier. Chez certains jardiniers comme Clara, l'investissement intensif dans un jardin collectif permet de trouver une alchimie et proximité avec les autres participants et les habitants du quartier qu'il n'est pas possible de retrouver immédiatement sur un autre jardin.

Quand je vais à Gerland, au jardin, je suis contente de parler avec les SDF, de parler avec des gens des Bains Douches, de parler avec des jardiniers, mais il n'y a pas ce truc... qui fait qu'on est une personne à part entière du quartier. Ici on a vécu des choses émotionnellement et on recroise à nouveau ces personnes, il y a une alchimie entre les personnes qui se créent, et je ne retrouve pas ça ailleurs... C'est cette alchimie particulière que je n'arrive pas à retrouver ailleurs qu'ici, on fait partie d'un clan quelque part. Mais un truc particulier. Si je croise le curé sur le trottoir, on se serre la main, on s'arrête. Même s'il a repris le jardin, on se respecte et on se connaît. Il m'a fait d'ailleurs une superbe lettre pour s'excuser d'avoir repris le jardin. (Clara, Jardin partagé de l'église, 15.03.2018)

D'ailleurs, le fait de pouvoir rencontrer ses voisins, nous l'avons vu, reste l'une des premières motivations des jardiniers dans ces espaces collectifs. Pour favoriser leur rapprochement, pour créer des liens forts, les associations ou groupements d'habitants organisent des actions telles que : les repas collectifs sur le jardin Grattons les Pentes, les travaux collectifs dans chaque jardin ou encore les ateliers d'apprentissage en hiver (par exemple sur les jardins de rue du quartier de la Saulaie). Certains jardiniers se rencontrent hors du jardin, que ce soit pour des activités de loisirs, ou des activités liées au jardin, et tissent des liens d'amitié comme dans le cas des jardins de rue de Montchat.

On a créé des liens, car Lucie avait organisé, c'est une amie hein au départ, deux fois des dîners avec les autres familles et personnes responsables de ces rues, on était 4. Donc on se voit. Au départ c'était les MIF, et maintenant on se voit parce qu'on a tissé des liens de voisinage, des liens entre voisins quoi. (Mathilde, MIF Montchat, 13.12.2017)

Certains se donnent rendez-vous au jardin partagé, mais ne se voient pas forcément en dehors de cet espace. Cela renforce l'idée du jardin comme lieu de rencontre porteur d'une communauté de jardinier, mais qui reste fortement liée à cet espace.

C'est vraiment l'entrée centre sociale qui est privilégiée. Certains se donnent rendez-vous au jardin par contre, sur un temps commun de jardinage le samedi par exemple, pour s'organiser, pour faire des choses ensemble. L'été en août, le centre social ferme donc ils s'organisent de manière autonome. (Delphine, Jardin partagé de la Passion, 22.11.2017)

D'ailleurs, sur chaque jardin existe un « noyau dur » de jardiniers engagés, qui porte la majorité des tâches et décisions. Dans le cas de Bruno, participer à ce noyau dur de jardiniers, au sein du conseil d'administration de l'association, lui a permis de rencontrer deux autres jardinières avec lesquelles il est très en lien, même en dehors du jardin.

On est 50 adhérents, avec le statut de jardiniers, une quarantaine, et les actifs, au sens où on se voit souvent, on se voit tous les dimanches, tous les dimanches c'est ouvert donc on passe. Les jardiniers actifs, une vingtaine je dirais. Et au CA on est 10, ceux-là sont actifs, c'est aussi une manière de les rendre actifs (...) on n'a pas les mêmes occupations, etc., mais on se voit pas mal à côté oui. Sylvain Juliette beaucoup, et puis Manu qui habite au-dessus pas mal aussi. Je les vois aussi beaucoup au jardin, car je les ai motivés à venir au CA. (Bruno, Jardin partagé la Vieille Benoîte, 04.12.2017)

De nombreuses actions, complémentaires au fonctionnement traditionnel de ces jardins collectifs, visent à créer une « communauté » de jardiniers, certes réduite en nombre, mais basée tant sur la pratique quotidienne que sur la représentation (vis-à-vis de la nature en ville par exemple, de la permaculture, de l'écologie). Même si le jardin collectif manifeste l'engagement que de quelques jardiniers, donc relève souvent d'une communauté de taille réduit, se forment ainsi des groupes noyaux sur chaque jardin, de 6-7 personnes maximum, qui viennent régulièrement (au moins une fois par semaine, et trois fois en été).

Franchement, c'est le problème de toutes les associations, il y a un cœur qui bouge et pas mal de gens qui gravitent autour. Ça génère pas mal de frustrations chez nous ça, le cœur actif, la dizaine de personnes du CA. On est toujours à se poser des questions existentielles. Ça fait 4 ans que j'organise des CA, 4 ans que je mets à l'ordre du jour ça, et qu'on se pose la question « comment on fait pour motiver les autres ? Que peut-on mettre en place ? ». Après on a trouvé des solutions, l'air de rien, élargir le bureau à un CA, ces gens-là on les a captés, ils sont beaucoup plus actifs que lorsqu'il n'y avait pas de CA. (Bruno, Jardin partagé Vieille Benoite, 04.12.2017)

Dans les pratiques observées et les temps collectifs, nous avons ainsi noté qu'en dehors de ces noyaux, l'individualisme reste une composante forte sur les jardins. À l'image des mouvements sociaux décrits par J. Ion, l'implication des individus les constituant y est hétérogène : chacun participe selon ses centres d'intérêt, ses motivations et contraintes, et

pour certains les rencontres et les relations hors de ce noyau semblent se cantonner à l'espace du jardin. Néanmoins, force a été de constater que chacun (participant très actif et dans le noyau dur ainsi que les autres) nourrit l'existence d'une communauté qui trouve son sens dans l'activité de production – individuelle et collective - des communs, notamment de spatialités générées en commun et qui fédèrent. Nous pouvons en ce sens bien parler de communautés de jardiniers qui se créent sur ces espaces.

Ces collectifs jardiniers sont donc en capacité de fédérer différents acteurs, associatifs, politiques, privés également, et produisent des ressources à la fois immatérielles et matérielles. Cet espace permet de réunir des habitants, aux préoccupations et aux quotidiens différents autour d'un objet commun, le jardinage et l'apport de nature en ville. Communauté, commoning et ressources produites caractérisent les jardins collectifs lyonnais, qui s'apparentent bien à des communs urbains tels que définis dans la littérature.

Par ailleurs, cette mise en bien commun d'espaces de la ville relève selon nous, en partie, d'une logique contestataire inhérente aux mouvements des communs urbains, vis-à-vis de la manière dont est fabriquée la ville.

D. Festa définit trois caractéristiques principales pour les communs urbains : ressources communes, pratiques de mises en commun et communauté. Sur les jardins collectifs, ces trois caractéristiques se retrouvent avec : une communauté plus ou moins soudée de jardiniers (mais ayant des représentations et des pratiques communes), des ressources communes offertes par chaque jardin et enfin des pratiques de mises en commun à savoir le partage des récoltes ou les ateliers collectifs.

E. Ostrom, l'une des pionnières de l'analyse des communs parle des « common pool resources » comme ayant trois caractéristiques :

- spatiale, c'est-à-dire de l'espace disponible ;
- de partage, autour de cette ressource exerçant un droit de gestion ;
- de règles produites par cette communauté pour en assurer l'accès à tous et la préservation dans une logique d'auto-organisation – *i.e* autonome vis-à-vis des pouvoirs publics.

Là encore, les jardins collectifs s'inscrivent bien dans ces principes. L'espace disponible est l'espace du jardin – jardiné et autres. La communauté est le collectif. Les règles produites sont établies par la charte des jardins partagés (locale et nationale), auxquelles s'ajoutent les règles instaurées par certains jardins comme nous l'avons étudié dans le cas du jardin Réseau Santé par exemple.

Conclusion de chapitre

Sur les jardins collectifs, les jardiniers produisent un ensemble d'espaces, sociaux, collectifs, de détente, paysager et autres, qui se superposent au sein de certains jardins et qui leur confèrent un caractère unique. Chaque jardin a sa propre configuration et sa singularité. Cette superposition d'espaces s'incarne par une organisation, un fonctionnement et des pratiques. Elle fait l'identité de ces jardins collectifs : elle atteste de l'appropriation par les habitants de ces lieux prêtés par les municipalités. Si ces espaces sont ainsi bien politiques comme nous le dit H. Lefebvre, la production d'espaces sociaux par les jardiniers donne les perspectives d'un « changement qui peut advenir » (Lefebvre, 1968).

Nous avons vu au cours de ce chapitre comment les espaces jardinés en se superposant produisent des communs urbains. Ces communautés actives de jardiniers proposent tant aux habitants qu'aux passants des pratiques de partage, de mise en commun d'un espace, gratuitement. Elles ouvrent donc de nouvelles manières de voir et de fabriquer la ville, jusqu'alors tournée vers la vente, la consommation (Parham, 2015) voire l'imposition d'une logique néolibérale (Peck et Tickell, 2014). Ces jardins deviennent donc des outils effectifs d'un changement potentiel de logique de la ville en offrant une expérience urbaine « alternative » davantage basée sur la socialisation et le lien à la nature. Les communs urbains sont au cœur de différentes revendications : l'accès à des besoins sociaux, la critique des modes de régulation capitalistes et l'expérimentation de la démocratie par le bas. Cette question des communs rejoint la question du « droit à la ville » (1967) de Lefebvre : le droit des citoyens de « bien habiter » (Purcell, 2009, p43) la ville, de pouvoir profiter d'un bien vivre urbain. L'accès au jardin, en tant que bien commun, est ainsi un point de départ pour des habitants de voir, de penser et de faire autrement la ville.

Ainsi, le concept du droit à la ville nous permet d'ouvrir la boîte des contradictions et des tensions autour de cet objet jardin collectif urbain. En effet la reprise, l'appropriation d'un espace par des habitants pour en faire un bien commun est a priori incompatible avec la vision néolibérale de la ville, où chaque espace doit avoir une utilité. Nous allons détailler dans le chapitre suivant comment cette superposition d'espaces sociaux amène des tensions, des contradictions entre ce que doit être le jardin et ce qu'il est réellement.

Chapitre sept. Conflits et contradictions de spatialités au sein des jardins collectifs

Les pratiques quotidiennes des jardiniers produisent différents espaces sur les jardins collectifs : environnementaux, individuels, loisirs, collectifs ou encore pédagogiques et citoyens. Ces espaces se superposent et peuvent, nous l'avons vu, se compléter ou entrer en conflit. L'enjeu de ce dernier chapitre est de mettre en exergue les conflits de spatialités au sein des jardins collectifs (par différents acteurs), et les éventuelles pertes de sens chez les participants jardiniers.

Nous avons montré que cette superposition de spatialité était synonyme d'appropriation par les habitants d'espaces urbains, une des composantes du « droit à la ville » (Lefebvre, 1968). Ce concept permet de réfléchir au fait que l'espace urbain n'est pas seulement physique. C'est aussi une perception, un sentiment, un vécu de l'espace, qu'il est nécessaire de prendre en compte. Le droit à la ville permet à H. Lefebvre de poser une question centrale : à quoi sert la ville ? Selon lui, tout habitant doit avoir accès aux ressources nécessaires pour une vie décente, bien « habiter » la ville, mais aussi participer aux processus de décisions régissant l'espace urbain. Le droit à la ville doit donc être le moyen d'exercer un pouvoir sur l'espace habité, aussi bien physique que ressenti. Ainsi, la ville devient un centre important de lutte contre la néo-libéralisation (Purcell, 2009), en proposant des formules plus coopératives, bottom-up, ce qui semble être le cas, au vu des spatialités produites sur les jardins collectifs. Ces jardins apparaissent comme des plaidoyers en faveur d'un autre monde urbain, pour une transformation de la ville. Cependant, la production de spatialités permettant l'appropriation par les habitants de l'espace jardiné se heurte à deux problèmes :

- l'institutionnalisation progressive des jardins collectifs, et notamment des jardins partagés ; cette institutionnalisation menace l'appropriation par les habitants de l'espace en imposant, de manière top-down, des représentations, des attentes vis-à-vis du jardin ;
- la présence de conflits entre des spatialités non compatibles sur un même espace et qui empêchent, dès lors, la production d'un bien commun.

À cela s'ajoute le fait que les jardins collectifs, en invoquant ce droit à la ville, s'opposent de fait à la manière dont est fabriquée la ville, voire aux acteurs publics, ce qui peut là encore être source de tensions.

Dans ce dernier chapitre, nous aborderons dans un premier temps une institutionnalisation progressive des jardins collectifs qui est source d'une perte de sens pour les habitants engagés dans ces projets. Puis nous mettrons en lumière le jardin collectif comme objet de contestations pour les habitants d'une politique de la ville. Pour finir, nous aborderons les tensions engendrées au sein des jardins collectifs par cette superposition de spatialité.

A. Une institutionnalisation progressive des jardins collectifs

Si les jardins collectifs sont au départ une initiative de citoyens, elle est aujourd'hui, dans le cas français (et nous l'avons vu, États-Unien), très supportée, voire reprise en partie par les pouvoirs publics, comme une solution d'aménagement du territoire. Nous avons montré la manière dont sont construits ces espaces et toute l'importance prise par les pouvoirs publics dans l'aménagement de départ. En fait, certaines institutions comme les municipalités vont parfois plus loin en impulsant elles-mêmes des jardins collectifs. Nous explorons ici ce lent mouvement d'institutionnalisation, les logiques politiques à l'œuvre et la manière dont les jardins collectifs rentrent en phase avec les rhétoriques institutionnelles.

1. Mouvement lent d'institutionnalisation des jardins collectifs : une perte de sens du projet de départ ?

Si ces jardins collectifs sont, au départ, issus d'un processus bottom-up, ils deviennent progressivement des outils de l'action publique, par trois mouvements. Tout d'abord, les participants n'ont d'autres choix que de passer par des institutions pour démarrer un jardin collectif urbain, et perdent petit à petit leur espace contestataire en se conformant aux attentes institutionnelles. Ensuite, ces jardiniers intègrent les codes de l'action publique et participent volontairement au « jeu institutionnel ». Enfin, ces jardins collectifs semblent suivre une tendance grandissante dans l'aménagement urbain, en devenant un simple dispositif de l'action publique pour l'aménagement du territoire.

Les jardins collectifs s'inscrivent progressivement dans une forme de conformité vis-à-vis des attendus qui sont projetés à leur endroit et s'émancipent de l'illégalité – qui caractérise au départ les community gardens et dont ils se démarquent par ce point –, pour s'apparenter à des pratiques certes critiques de l'espace, mais légitimes, autorisées par les pouvoirs publics. Aujourd'hui, les jardins collectifs ne peuvent agir sans l'accord des pouvoirs publics : chaque espace de la ville « rentabilisé » est le lieu de projets immobiliers ou récréatifs, et la prise d'un vacant doit passer par un accord avec une institution. Un constat qui rappelle les propos de M.B. Pudup qui analyse les community gardens comme des « espaces de gouvernances néolibérales » où les comportements des jardiniers tendent de plus en plus à se rapprocher de l'action publique. L'auteure fait notamment la distinction entre projet contestataire de départ et projet actuel, soumis à l'individualité et aux institutions. Une analyse qui pourrait s'appliquer au cas du jardin Îlot d'Amaranthes, où Pierre, jardinier depuis quelques années, témoigne de changement progressif passant d'une orientation « alternative » avec une ouverture informelle du jardin, des barbecues..., à une pratique quasi exclusive de jardinage sur les deux parcelles. Il a le sentiment que l'aspect contestataire du jardin, très présent au départ, s'est complètement perdu. Pour lui cela signe aussi une institutionnalisation progressive des jardins collectifs, désormais parties intégrantes d'une stratégie de production de la ville pour les acteurs publics.

On n'est pas seulement dans notre petit bocal, le jardin a fait partie d'une exposition internationale, Carotte City, on a eu des grands urbanistes, tout ça. Je pense que le petit exemple de Mazagran pourrait servir pour d'autres lieux gentrifiés. Dans les quartiers populaires, les métropoles, pour parler d'un certain modèle français où justement les habitants ne seraient pas vus comme des perturbateurs voulant faire de l'entre soi, mais comme des habitants qui veulent construire la ville. (Pierre, Jardin partagé Ilot d'Amaranthes, 03.05.18)

L'organisation en association entre alors en contradiction avec la logique contestataire de départ, le côté anarchiste de la démarche, puisque cela oblige à avoir un bureau, à nommer un président. Dans les groupements de jardins de rue, les habitants ne sont pas constitués en associations (sauf ceux participant aux Incroyables Comestibles).

Car ça veut dire bureau, président, machin. Ça va à l'encontre du côté anarchiste de la démarche. (Sébastien, MIF Montchat, 19.06.2018).

L'obligation pour occuper un espace de se constituer en association, pour les jardins partagés, participe ainsi à leur institutionnalisation.

Au vu du peu d'espaces disponibles en ville, les jardiniers doivent obligatoirement solliciter les autorités publiques pour louer un espace à jardiner, et sont donc directement dépendants de cette autorité. De même, ces jardins sont dépendants – en partie - des subventions publiques pour leur fonctionnement : des financements de la métropole pour l'achat de plantes, de graines, la construction de mobilier sur le jardin. Pour certains jardins en zone « Politique de la ville », ces subventions permettent de salarier un animateur pour maintenir un engagement constant sur le jardin, l'entretenir et animer des ateliers à destination de tous. De même, l'association régionale Passe-Jardins, qui coordonne les jardins partagés sur le territoire et aide à leur développement – *via* des formations, des ateliers de techniques alternatives comme la permaculture, est financée en partie par des fonds publics. Ce qui vient renforcer l'obligation pour ces jardins collectifs de s'associer à des acteurs publics pour le développement et la pérennité de l'espace. Ceci, même si les subventions restent faibles et garantissent uniquement le fonctionnement du jardin.

Pour les acteurs jardiniers interrogés, les jardins collectifs sont un moyen de pallier, par l'intervention des habitants et des citoyens, les manques de l'action publique : manque d'aménagement d'espaces de verdure ; manque de places gratuites dans la ville où il n'est pas obligatoire de consommer (Parham, 2015) ; manque d'espaces de socialité également. Les actions de jardinage et la création d'un espace social, de sensibilisation, écologique, de pratiques alternatives, viennent répondre directement à des points aveugles de l'action publique locale.

La collectivité ne peut pas tout entretenir, c'est justement bien que les habitants participent devant chez eux à entretenir, arroser, des espaces : ça paraît pas mal. Ça permet de prendre plus conscience aussi du bien public et de la nécessité d'avoir de la

nature en ville. On met aussi en valeur le quartier avec ces plantations. (Noémie, Jardins de rue Montchat, 18.12.2017).

Ensuite, la tendance grandissante de la part de bailleurs sociaux et de municipalités de créer eux-mêmes des jardins partagés, en mobilisant, ex-post (à tout le moins durant la construction de l'espace), un groupe d'habitants, favorise une institutionnalisation des jardins collectifs. Dans les quartiers émergents, cela se traduit souvent par des processus inédits : les acteurs institutionnels vont chercher les habitants pour les inviter à prendre possession de cet espace sur le long terme, comme nous allons le voir dans la sous-partie suivante.

Progressivement, les jardiniers des jardins collectifs intègrent les codes de l'action publique et, de plus en plus, jouent le jeu. La convention d'occupation du terrain doit être renouvelée, de manière tacite, tous les ans auprès de la municipalité ou de la métropole. L'élue en charge du développement des jardins organise une commission spécifique composée d'un élu, d'un technicien de la ville et d'un acteur en charge des espaces verts (par exemple). Les jardiniers, les plus impliqués sont désignés pour présenter un bilan de l'année, avec les actions réalisées, le volume de légumes produits, le nombre de nouveaux adhérents, les chantiers en cours, etc. Une manière de rendre des comptes qui sous-tend le fait que ces jardins sont bien un produit institutionnel pour l'aménagement du territoire. D'autres acteurs se prennent à l'exercice du rapport aux sphères institutionnelles, et jouent le jeu des négociations pour obtenir des financements, des dons de graines, organiser un évènement sur une place publique, obtenir du mobilier pour ce type d'évènements, etc. Dans le 3^{ème} arrondissement, la place Guichard et son réaménagement progressif par des citoyens en est un exemple. Un groupe d'habitants, dont certains du conseil de quartier, a fait une demande aux Espaces Verts afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir des plantes et des graines afin de les planter dans les bacs vacants de la place, dans une visée de réaménagement et d'embellissement de ce lieu très passant (station de métro). Une habitante, Stéphanie, représentant le groupe, va solliciter à la fois des élus lors de conseils de quartier, des habitants, mais aussi des associations (comme les incroyables comestibles) pour communaliser des évènements autour des différents bacs jardinés, avec la mobilisation de classes pour des sorties scolaires. Elle négocie ainsi très souvent avec des acteurs politiques locaux pour obtenir des subventions et des autorisations pour des évènements sur la place et joue son rôle attendu – par les pouvoirs publics – de citoyenne, d'acteur de la vie de son quartier.

Finalement, les jardins collectifs suivent la ligne directrice en vigueur chez les architectes et paysagistes depuis quelques dizaines d'années déjà (Corner, 2003) : la mise en place d'espaces verts en ville, du paysage urbain par la verdure, autant de thèmes en vigueur dans ces professions qui ont lentement intégré les politiques de la ville. Ces jardins collectifs apparaissent alors comme un excellent moyen de rejoindre les politiques paysagères actuelles, de faire de l'aménagement du territoire, encore une fois de manière économique.

2. Récits de jardins collectifs à l'initiative de la ville : un manque d'appropriation pour les habitants

L'initiative d'un jardin partagé ou d'un jardin de rue n'est aujourd'hui plus réservée seulement aux habitants. Bailleurs sociaux, municipalités ou encore centres sociaux peuvent motiver la création d'un jardin, puis demander aux habitants de participer à cette dynamique de quartier. Nous proposons ici la lecture de deux histoires de jardins lancés par des acteurs autres que citoyens. Quelles tensions entre espaces sociaux résultent de ces jardins collectifs particuliers, initiés au départ par des acteurs institutionnels ?

Les jardins de rue de la Croix Rousse, prenant principalement place sur les rues Dumont Durville et la Grande rue de la Croix Rousse, ont été impulsés par les pouvoirs publics locaux. Ces deux rues sont bordées de nombreuses jardinières anciennement conçues par les aménageurs pour des questions esthétiques : ces jardinières ont été lentement délaissées, car elles nécessitaient un entretien assez onéreux (les jardiniers de la ville devant déplacer de grandes quantités d'eau pour toutes les arroser, ce qui devient de moins en moins pertinent dans un contexte de réduction de budget). En avril 2016 la municipalité du 4^{ème} arrondissement décide d'organiser une journée plantation, en mobilisant des habitants pour créer des jardins de rue sur ces jardinières, en plus de ceux déjà motivés au sein du conseil de quartier.

Donc l'année dernière on avait lancé ce jardinage citoyen, car les espaces verts nous avaient annoncé qu'ils ne voulaient plus en avoir la gestion, car pas d'arrosage, c'est compliqué. Donc avant de les supprimer, on s'est dit qu'on allait tenter avec les habitants. On avait mis des petits panneaux : « rendez-vous le 21 avril sur la place de la Croix Rousse si vous voulez participer au jardinage citoyen ». On est allé voir (chaque commerçant un à un pour les informer du truc, et il y en a pas mal sur cette rue, ça a mobilisé 3 demi-journées sur place, et nos têtes de réseaux conseil de quartier qui étaient motivés pour l'entretien de ces jardinières. Derrière c'était marqué jardinière entretenue par les habitants. (Sophie, Éluë du 4^{ème} arrondissement, 04.05.2018)

Deux difficultés apparaissent cependant. Sur la Grande rue de la Croix Rousse, les jardinières sont très basses et possèdent des bords larges, ce qui favorise la venue des animaux, comme les chiens, ou la détérioration par certains passants et habitants. De plus, la rue étant très passante, que ce soit par des voitures ou des piétons, les jardiniers sont rapidement inconfortables lors des séances de jardinage (de même sur la rue Dumont Durville). Sur la Grande rue de la Croix Rousse, les commerçants ont également été mobilisés par la municipalité pour participer au projet, mais très peu, voire aucun, le sont restés sur la durée. Un des habitants à essayer d'entretenir seuls ces jardins de rue, mais a abandonné. Finalement, ce sont deux habitants du quartier (qui font partie du Conseil de quartier) qui entretiennent ces quelques jardins de rue jusqu'à aujourd'hui.

Et c'est comme la grande rue de Grenoble celle de Croix Rousse, c'est-à-dire qu'elle est très commerçante, il y a une voie pour les voitures, les gens passent tout le temps. Et jardiner dans ce genre de rue, apparemment ce n'était pas agréable du tout. En un an d'expérience, ça n'a pas marché. Un mois ou deux, une personne s'est cassé la tête à venir arroser, mais à lui tout seul, il fait les 10 jardinières, donc il a laissé tomber à un moment. Là c'est lui qui nous a alertés sur le fait que ça ne prenait plus. Le jour où on les détruit, on va avoir une pétition nous demandant pourquoi on les détruit. (Élodie, Éluë du 4^{ème} arrondissement, 04.05.2018)

Si la mobilisation des journées de plantation fonctionne (une nouvelle journée a eu lieu le 19 mai 2018), les jardinières survivent grâce à l'intervention de ces deux habitants. Pour les éluës interrogées du 4^{ème} arrondissement, ce projet est un semi-échec, et cela serait dû au fait qu'il a été imposé aux habitants, et qu'ils ne se sont pas réellement appropriés la démarche. Pourtant, pour ces éluës, l'abandon de ce projet n'est pas à l'ordre du jour, car il permet, d'une part, de maintenir un minimum de participation des habitants, d'autre part de conserver des touches de nature dans le quartier et, enfin, d'éviter le coût du retrait des jardinières. Ces jardins de rue de la Croix Rousse démontrent une vision très « top-down », où les agents institutionnels ne perçoivent pas les difficultés d'investissement et d'appropriation pour les habitants. Situés dans des rues très passantes, où voitures et piétons sont nombreux, et où jardiner devient un acte visible de tous, conçus et empiétant sur la rue, ces jardins n'ont pas été installés par les participants au départ du projet. Il s'agit ici simplement de l'entretien d'anciennes jardinières publiques, taches bien éloignées des aspirations premières des jardiniers.

Ainsi, nous avons deux visions antagonistes du jardinage collectif. Pour les acteurs institutionnels, c'est un moyen de faire des économies, tout en faisant participer les habitants à l'aménagement du quartier (espace de citoyenneté). Pour ces derniers, le jardinage doit rester une activité de plaisir, conviviale et relativement « privée ». En fait, l'entretien de ces jardins de rue s'est réalisé très individuellement (commerçant ou habitant) sans concertation ni actions collectives sur la durée. Dans cet exemple donc, différents espaces sociaux sont produits par les acteurs institutionnels et les habitants, qui se superposent et sont incompatibles (espace de citoyenneté versus espace individuel notamment).

Second exemple, celui de Graines de Lait, association créée en 2014. Mis en place en 2015, ce jardin partagé situé dans le 7^{ème} arrondissement se compose de 3 parcelles de 200m² environ, relativement étroites et à proximité les unes par rapport aux autres (quelques dizaines de mètres les séparent). Le projet résulte d'une demande du bailleur de la nouvelle zone résidentielle, ayant prévu des aménagements verts pour le « bien-être du quartier ». Le bailleur social et la municipalité ont organisé différentes réunions et appels à mobilisation pour faire participer des habitants, dans une approche très top-down. Selon Élisabeth, chargée de mission à la ville de Lyon, ce jardin a connu des hauts et des bas, car les habitants n'ont pas été à l'initiative du projet : le manque de dynamisme du jardin serait lié à ce manque d'appropriation par les habitants.

Donc on le met en place si un groupe d'habitant est porteur, sinon ce n'est pas la peine ; c'est le cas de Graine de Lait, qui a été créé, les trois espaces ont été aménagés sur la voirie de la ZAC Bonlait, et l'idée de mettre des jardins était une volonté politique. Qui est ressortie dans les réunions de concertation : et ensuite on a dû aller chercher les habitants pour constituer un projet, une association. À une époque, ce n'était pas le jardin le plus dynamique d'ailleurs, on voyait que ça n'émanait pas d'un groupe. Dans les quartiers prioritaires, pour répondre à des enjeux d'amélioration du cadre de vie, il y a aussi eu des projets de création de jardins, animés là par une structure associée, comme Pré Santy, financé à 100% par la politique de la ville, sur le volet fonctionnement et investissement. Pré Sansé ça l'a été au moment de sa création et il est ensuite sortie de la politique de la ville et est devenue une association d'habitants. Pour illustrer des exemples où parfois, ce ne sont pas les habitants qui ont demandé un jardin partagé au pied de leur immeuble. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017)

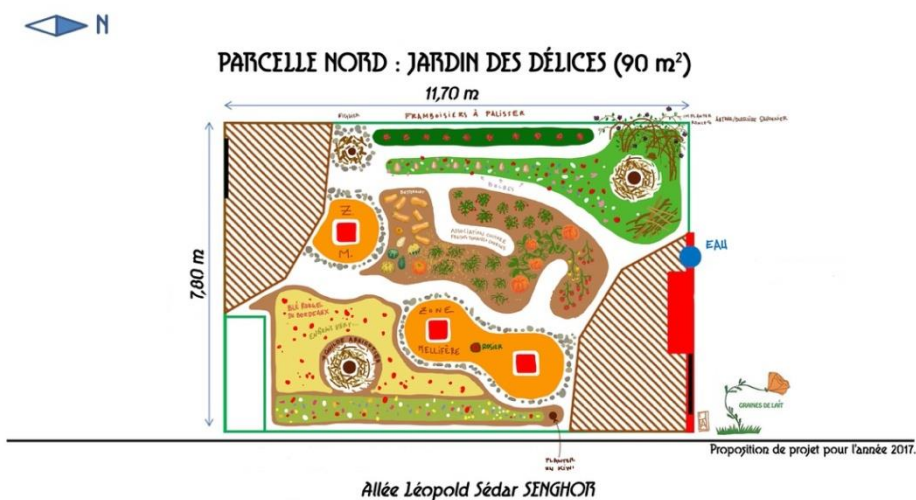
Dans un premier temps, une association a été mobilisée pour gérer l'installation et l'aménagement des jardins et des parcelles : L'Atelier des Friches, également gestionnaire du jardin partagé La Réserve situé près de Gerland. Les trois parcelles ont ainsi été aménagées sur le modèle de ce jardin, avec des totems à insectes et avec des cadres rouges identiques. L'objectif premier était donc visuel et artistique. Cependant, l'association a ensuite cessé ses activités, de sorte que la municipalité et le bailleur ont dû se tourner vers les habitants. Le jardin entretenu par l'animatrice de La Réserve s'est en effet retrouvé à l'abandon pendant quelques semaines. C'est ainsi que vingt habitants ont créé l'association Graines de Lait, pour s'occuper du jardin. Alexia, habitante du quartier (qui a déménagé depuis), a pris la présidence de l'association en 2015. Un composteur, installé sur l'une des parcelles du jardin (par l'intermédiaire de l'association les Compostiers) va, selon elle, augmenter le nombre d'adhérents. La proximité du jardin et sa facilité d'accès permettent ainsi d'attirer les habitants de ce nouveau quartier.

Ça tourne beaucoup autour du composteur. Car dans notre mode de fonctionnement, on s'était dit que tout le monde dans le quartier pouvait amener au composteur, par contre, si certains veulent récupérer du compost : l'adhésion à l'association n'étant pas onéreuse, 5euros pour l'individu, 10 euros par famille, il faut adhérer à l'association pour récupérer du compost. Après l'adhésion elle engage à suivre la vie de l'association, mais pas spécialement de venir jardiner : on n'impose à personne de venir jardiner de façon drastique. (Alexia, Jardin partagé Graines de Lait, 04.03.2016)

Le jardin se dote alors d'un site Internet, régulièrement mis à jour par l'un des adhérents jusqu'à l'été 2018. Au départ de la présidente, le jardin va marquer une courte pause, le temps qu'un nouveau groupe reprenne les choses en main. Début 2017, le jardin se réorganise sous la supervision de ces jardiniers, et l'organisation spatiale proposée est décrite dans les illustrations 40. Chaque parcelle fait l'objet d'un découpage entre différentes zones d'activités et de culture : la parcelle centrale est dédiée aux activités pédagogiques (avec les

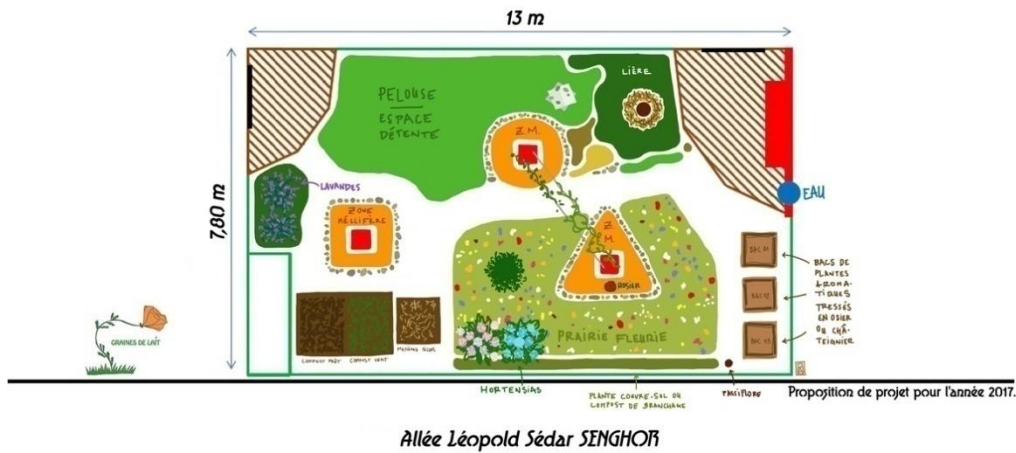
écoles du quartier), et on y aperçoit une zone de culture prêtée à une association, avec des différentes zones fleuries et des zones de légumes. La Parcelle Sud se pare de différents espaces de culture (des micro-espaces comme les bacs de plantes aromatiques et autres) et d'un espace détente. La Parcelle Nord se voit dotée d'un espace d'associations de culture (notamment), de deux zones mellifères et d'une parcelle dédiée aux bulbes.

Illustrations 40. Plan des parcelles du Jardin partagé Graines de Lait





PARCELLE SUD : DÉTENTE, AROMATES ET COMPOST (100 m²)



Source : Graines de Lait

La même année, le jardin se dote d'un compte Instagram animé par l'une des adhérentes. Différents évènements sont organisés : Halloween en octobre 2017, une fête autour du composteur en 2018 : Tous au Compost, une manifestation mettant le recyclage à l'honneur. Le site Internet n'est plus actualisé, mais le jardin perdure et organise des permanences tous les samedis, notamment pour l'ouverture du composteur aux habitants du quartier.

Espace environnemental produit par la démarche paysagère et plastique, espace citoyen également, ce jardin initié par des acteurs institutionnels s'est heurté à la vision des habitants qui concevaient cet espace comme un lieu de loisirs, tout en ayant du mal à s'approprier un terrain qu'ils n'ont pas aménagé au départ. Là encore, l'initiative publique conduit à la production de spatialités qui rentrent en conflit avec la vision des habitants et qui, dès lors, mènent à des difficultés d'appropriation de l'espace.

Ces deux exemples rejoignent l'étude menée par Vandembroucke et al. (2017) sur les jardins issus d'acteurs publics : les habitants recrutés pour participer à la vie, l'organisation et le développement du jardin sont de fait moins concernés par le devenir de la parcelle, moins attachés à l'espace, qu'ils n'ont pas construit en collectif. Concernant le jardin partagé Graines de Lait, l'attachement à la parcelle s'est fait progressivement, avec une réorganisation complète à partir de 2017 (soit 2 ans après l'ouverture) et des évènements avec des acteurs extérieurs qui se multiplient. Certains de ces jardins héritent également de défauts de conception, comme les jardinières de la Croix Rousse qui n'ont pas été prévues pour du

jardinage citoyen à la base. Dès lors, les jardins des acteurs institutionnels ou privés diffèrent peu des jardins collectifs initiés par des habitants : la proximité des formes d'organisation, des collectifs, de la spatialité et des pratiques fait apparaître de fortes similitudes. La finalité de départ de ces jardins, annoncée ici par Lindsey, élue à la ville de Lyon, était de former une communauté de jardiniers partageant des valeurs, objectif difficilement réalisable du fait notamment de la défection de certains jardiniers.

La finalité est de faire émerger une communauté de jardiniers qui portent les mêmes valeurs : zéro phyto, etc. L'idée est de leur montrer qu'ils ont les mêmes pratiques, qu'ils peuvent se rapprocher. La permaculture, le compostage peut être mieux que les pesticides utilisés sur les jardins familiaux. (Lindsey, élue Ville de Lyon, 30.08.2018)

Ces espaces jardinés impulsés par la ville produisent une superposition de spatialité pouvant entraîner des conflits et une moindre implication des habitants au sein du jardin : car ils se sentent moins responsables.

3. Association entre jardins et politiques : quand les jardins collectifs participent aux rhétoriques institutionnelles

Selon P. Vandenbroucke et al. (2017) les jardins collectifs sont indissociables de l'aide publique et institutionnelle : les habitants s'associent donc pour la création des jardins et pour la gestion de l'espace aux pouvoirs publics. Nous décrivons ici trois types d'associations entre habitants et politiques : autour d'évènements spécifiques, par la délégation de pouvoir public, et par le rapprochement des éléments de langages.

Les jardins collectifs sont aussi sollicités par les municipalités pour participer aux manifestations organisées par la ville. Ils ouvrent leurs portes et font partie intégrante des festivités. Ils doivent ainsi représenter à la fois le quartier, mais aussi la (supposée) vitalité citoyenne agissant pour le développement durable. Par exemple, le petit Jardin partagé de la Saulaie participe depuis 2 ans au Festival des Courges de la ville d'Oullins, ce qui lui permet d'attirer les curieux et de faire connaître ses activités. Le jardin Graines de Lait ouvre ses portes pour la fête d'Halloween, ou encore pour la semaine de Tous au Compost, la semaine nationale du compostage de proximité. Quelques jardins collectifs ont aussi participé aux dernières journées des 48h de l'Agriculture Urbaine en mai, et ont accueilli participants et public : le jardin partagé Vol'Terre, dans le 3^{ème} arrondissement, a ouvert ses portes toute la journée du samedi et du dimanche pour l'occasion. La Place Guichard, toujours dans le 3^{ème} arrondissement, a également fait l'objet d'une exposition de ses jardins de rue et des bacs cultivés par les habitants lors de ces journées organisées par des acteurs publics.

Cette association entre évènements organisés par les pouvoirs publics et les habitants bénéficie aux deux parties. Pour la ville et la Métropole, l'enjeu est à la fois de valoriser son image par la prise en charge et l'organisation de ce type d'évènement, de dynamiser le quartier en attirant le public et en rassemblant les habitants autour d'une cause commune. Pour les participants de ces jardins, ces évènements sont un moyen de se faire connaître et de

sensibiliser des habitants, des passants aux thématiques collectives, environnementales du jardinage urbain – et d’attirer de futurs adhérents.

Les bacs installés par les Incroyables Comestibles à Villeurbanne sont un exemple de ces associations potentielles entre événements publics et jardinage habitant. Les Incroyables Comestibles ont une déclinaison à Lyon et à Villeurbanne, où l’association installe des bacs de culture sur l’espace public. Ces bacs de culture contiennent bien souvent des aromatiques, mais aussi des tomates, des oignons, voire de la salade. Sur Villeurbanne, l’association compte dix bénévoles, dont une très active, Nelly, qui a initié un certain nombre de projets depuis 2016. Doctorante en chimie depuis 2015, sur le campus de l’INSA (à Villeurbanne), elle désirait s’engager dans une association ou un jardin pour le côté nature et sensibilisation au développement durable, et pour répondre à la nécessité de développer la nature en ville.

Si quelque chose est à faire, c’est à nous de le faire : j’ai pris conscience que les entreprises ne fonctionnaient pas de la manière dont je m’y attendais. Je m’attendais que tout était réfléchi, que tout le monde s’y retrouve, j’étais naïve. En me rendant compte de ça, je me suis dit, qu’est-ce que je peux faire pour changer les choses ? Et petit à petit, on se rend compte qu’où va l’argent qu’on a, où on le met, c’est ce qui a le plus de poids. Les industriels se justifieront toujours en disant que c’est ce que veut le consommateur donc on va tourner en rond quoi. (Nelly, Incroyables Comestibles, 27.11.2017)

Elle possède un jardin où elle cultive principalement des tomates, et les Incroyables Comestibles lui permettent de faire une activité concrète : un aspect qui lui manque dans son travail de thèse. De même, elle espère, par cette expérience, faire des rencontres et connaître plus d’habitants à Villeurbanne. Ses parents ont un jardin qu’ils cultivent toujours, mais elle ne s’y est jamais intéressée. Au-delà du jardinage, ce qui plaît à Nelly dans cette expérience des Incroyables Comestibles c’est, d’une part, le relationnel entre jardiniers, d’autre part le fait de pouvoir rencontrer des élus, des responsables de la politique de la ville, mais aussi des habitants désireux d’agir. Ainsi, depuis son engagement dans l’association, elle a pu initier trois projets de jardinage : un bac de culture (une jardinière) au sein du parc public des Droits de l’homme, une bordure de parking en pleine terre à Cusset et un bac de culture au musée Rize de Villeurbanne. Dans les deux premiers cas, la municipalité a été sollicitée par les Incroyables Comestibles, et c’est l’élue au développement durable de la ville qui a répondu et accompagné les habitants et associatifs sur ces projets. Nelly a été en lien régulier avec cette élue pour l’informer des actions et des projets en cours. L’association a pu bénéficier de 800 euros de subventions annuels pour l’installation et l’entretien des bacs. Selon Nelly, chaque demande a été acceptée (pour l’instant), preuve que le travail commun entre habitants et pouvoirs publics facilite le démarrage et la pérennité de ce type d’actions. La municipalité (de Villeurbanne) autorise des apéros jardinage dans la rue un soir par mois, et fournit même de la terre pour certains bacs, si besoin.

Ces jardins de rue sont donc bien intégrés dans la politique territoriale et les associations, conjointement avec la municipalité, interviennent lors d'évènements publics : salons, marchés aux plantes, etc.

Après, un autre, c'est la mairie qui refait une place de Villeurbanne, avec les Espaces verts et ils vont prévoir un espace plantation citoyenne. Ils sont 4 intéressés, qui veulent gérer, mais ça, on verra en 2018. Voilà ce que font les IC à Villeurbanne. Après on essaie d'être sur des évènements plus communications en fait. Il y a un marché aux plantes à Villeurbanne, ils font venir des associations. Nous on avait fait un atelier là-bas, on a organisé un évènement avec le Conseil de quartier, sur le parc des Droits de l'homme justement, pour faire connaître un peu notre truc. (Nelly, Incroyables Comestibles Villeurbanne, 27.11.2017)

Second volet de cette convergence entre jardins et politiques, la délégation de service public. Pour Lindsey, élue à la ville de Lyon, les jardins collectifs font partie intégrante de la politique Économie Sociale et Solidaire et, à ce titre, de l'aménagement du territoire et des dispositifs publics, pour « transformer le territoire ».

Ils font partie intégrante de ma politique ESS. Ils sont tous là et ce sont des citoyens engagés. Ce sont des citoyens qui œuvrent pour transformer le territoire, donc voilà. Les frontières ne sont pas là. Ils sont tous engagés, ils jardinent, mais ils sont là pour transformer le territoire. Donc ils participent, au même titre que moi, à embellir la ville, à permettre aux citoyens de vivre mieux. (Lindsey, élue Ville de Lyon, 08.2018)

Les jardins collectifs peuvent ainsi apparaître comme une délégation de service public, ou comme des actions qui peu à peu s'institutionnalisent. Pour la municipalité et la métropole, l'enjeu, s'il était tout d'abord de mise en visibilité d'espaces urbains (et de développement durable donc), devient quasiment économique. Cet entretien des espaces proches des habitations délégué aux citoyens relève ici du même processus que les micro-implantations florales : la ville, dans une optique de réduction de coûts, et de la charge de travail des techniciens et cantonniers, fait appel à la conscience citoyenne des habitants. Pour Lindsey, cela s'apparente à de la « cogestion de l'espace public ».

Ils cogèrent l'espace public. Ils le font gratuitement. Et on fait des économies à la collectivité, alors qu'on a 2000 jardiniers bénévoles qui co-gèrent l'espace public. Donc on fait le minimum pour eux. Et ils sont raisonnables. (Lindsey, élue Ville de Lyon, 08.2018)

Pour Élodie, les jardins participent directement au développement urbain et permettent même de faire mieux que ce que peuvent faire les services et aménageurs de la ville jusqu'à présent.

Alors que pour la ville de Lyon, qui fait les aménagements et espaces verts, c'est du mobilier plus de détente, de jeux, pas la même façon de voir le mobilier urbain. Donc tout ce qui est mobilier urbain de la Métropole est d'une tristesse infinie, donc s'il y a

moyen de détourner et d'en faire autre chose, je trouve ça très bien. (...) Oui après ça réduit les espaces à entretenir pour les espaces verts, ça nécessitera peut-être d'autres interventions, mais c'est un gain, ils le voient aussi comme ça hein. Il y a parfois cet intérêt-là. (Élodie, Éluë du 4^{ème} arrondissement, 04.05.2018)

En ce sens, les jardins collectifs tendent à emprunter des logiques d'actions aux acteurs institutionnels, qui considèrent ces espaces comme des éléments permettant de changer le paysage urbain et de participer à son développement : pour les acteurs jardiniers, leurs pratiques quotidiennes prenant place sur le jardin sont aussi un moyen de participer au développement du quartier et de dynamiser ce dernier. La superposition d'espaces, citoyens, politiques, trouve ici une certaine cohérence dans la représentation et dans la pratique.

Ces différentes expériences nous montrent que certains jardiniers intègrent les discours de l'action publique ou sont imprégnés de ces rhétoriques institutionnelles, et qu'ils en adoptent donc les codes.

Au final, par bien des aspects, les jardins collectifs deviennent des outils d'aménagement de la ville et d'application des politiques locales, notamment d'items du développement durable. De leur côté, les citoyens jouent le jeu avec l'aménagement de ces jardins et entrent dans une relation partenariale avec les pouvoirs publics, tout en prolongeant une logique de mise en paysage de la ville, initiée par des paysagistes et architectes. Cependant, ces jardins relevaient au départ d'un mouvement contestataire, de critique des politiques gouvernementales – ce qui peut créer certaines tensions entre cette institutionnalisation progressive et les désirs des jardiniers.

Nous allons maintenant analyser la manière dont ces jardins collectifs deviennent un moyen pour les acteurs jardiniers de réclamer leur « droit à la ville », c'est-à-dire comment le jardin devient un vecteur de réappropriation de l'espace public urbain.

B. Les jardins collectifs comme moyen de réclamer un droit à la ville de la part des habitants

Le jardin collectif urbain est porteur de multiples spatialités et s'inscrit dans un espace public, qui dépend de l'aménagement du territoire et donc de différents acteurs publics et privés locaux. Dès lors, il peut être un espace de contestation de la politique de la ville. Ainsi, par les pratiques des jardiniers, notamment informelles, le jardin prend une dimension critique de ce que doit être le citoyen dans la ville, et de la manière d'aménager cette dernière. L'exemple du jardin des Pendarts, dans les pentes de Croix Rousse, illustre la manière dont ces espaces peuvent prendre une dimension informelle, voire critique des politiques.

Enfin, nous montrons que cette réappropriation de l'espace public par le jardinage évoque une réaffirmation de ce « droit à la ville » que Henri Lefebvre a évoqué et mis en perspective.

Par exemple, les micro-implantations florales vont à l'encontre de l'aménagement urbain tel qu'il a été pensé – et qu'il est encore pensé aujourd'hui : si les arbres et la nature sont mis en avant en ville, ils le sont *via* une maîtrise poussée. Et ces micro-implantations et autres jardins de rue sont plus incertains, et entretenus non plus par des jardiniers professionnels, mais par des habitants. Les exemples de micro-implantations florales dévastés par les services de la ville sont ainsi nombreux et représentatifs de ces différentes visions de l'ordre urbain et de son esthétique : entre une nature compatible avec le béton et une nature destructrice du béton et gênante pour le piéton. Subsiste ainsi toujours cette vision entre « bonne » et « mauvaise nature », enjeu important des débats du Paris du 19^{ème} siècle.

4. Les jardins collectifs comme espaces critiques de l'aménagement du territoire

Les jardins collectifs, que nous considérons ici comme des communs urbains, incarnent selon la littérature (Festa, 2016 ; Laval, 2019 ; Desgouttes, 2019, etc.), une critique sociale sur la manière dont est produite la ville, dans la lignée de la géographie de la domination (Harvey, 2008). Selon ce courant, l'espace urbain est produit selon un mode capitaliste et néolibéral : la manière dont l'espace est construit produit et reproduit des inégalités sociales et économiques. Cet espace est façonné de manière volontaire et consciente par un groupe dominant. La ville concentre les richesses et attire, à l'heure de la mondialisation, les surplus de capital, qui vont s'incarner dans des projets immobiliers de grande ampleur et conduire à une confiscation progressive de l'espace par le privé. S. Parham décrit la disparition progressive des espaces publics gratuits et notamment des bancs, au profit de ceux dédiés à la consommation comme les cafés (Parham, 2015, p.103). Ces processus entraînent un sentiment de dépossession de l'espace par les habitants, voire un malaise et un mal-être en ville où tout leur est imposé. Depuis les premières logiques contestataires des années 1970, avec notamment le mouvement états-unien, des demandes habitantes, citoyennes se formulent, avec pour perspective de « mieux habiter » la ville. Les community gardens New-Yorkais illustrent alors parfaitement cette volonté pour les habitants d'interagir avec leur territoire : ces derniers jugeant que la ville n'est plus à même de prendre les bonnes décisions, d'entretenir correctement leur espace

de vie. Les communs urbains, par définition, incarnent une critique sociale de l'aménagement urbain.

Les jardins collectifs offrent un espace où l'accès est libre et gratuit pour les visiteurs. Pour les jardiniers, l'inscription reste peu onéreuse avec une cotisation d'en moyenne 25 euros par an, par famille (soit un petit peu plus de 2 euros par mois). Cet espace ouvre surtout à des activités autres que la consommation de biens ou de services, ce qui est très rare dans les métropoles aujourd'hui (Parham, 2015, p.99) : un lieu à part où aucune publicité n'est présente. En cela, les jardins collectifs constituent donc des lieux où un pas de côté est fait par rapport au capitalisme et à la consommation. D'ailleurs, les pratiques jardinières collectives prennent corps le plus souvent le samedi matin et après-midi, moment où une majorité de la population tend à consommer / faire ses achats. De plus, la volonté pour certains habitants de produire par soi-même – même si ce n'est pas suffisant pour la consommation courante – est significative d'une envie de s'éloigner des formes de consommation industrielle pour embrasser une consommation plus localisée.

Les jardins collectifs sont des aménagements réalisés par les citoyens, par le bas, qui habituellement, dans la production néolibérale des villes (Peck & Tickell, 2002), doivent se cantonner à consommer l'espace produit par les acteurs publics dominants : architectes, paysagistes, politiques, etc. C'est bien ce décalage entre espace vécu et espace perçu par les citoyens qui est à l'origine de nombre de mouvements de communs urbains, comme les jardins collectifs. Les habitants gèrent ainsi l'espace de manière autonome et décident de son organisation, de son aspect visuel. Leur autonomie va jusqu'à détourner le lieu de sa vocation de départ, « pirater » l'espace public pour en faire un espace pour tous.

Oui voilà c'est ça, du piratage d'espace, car ce n'est pas organisé pour, ce n'est pas fait pour, mais on transforme l'utilisation. Après c'est du gentil piratage, ce n'est pas des gros trucs, virus. Le graffiti, ça fait beaucoup réfléchir : car c'est vraiment chouette, et en même temps c'est Internet. Ce sont des artistes qui deviennent hors-la-loi, ils font du piratage, mais ils améliorent le système en fait. Après il y a piratage où ça peut dégrader. Là c'est du piratage dans le bon sens quoi. (Louise, Guerrilla Gardening, 25.02.2016)

Dans le même ordre d'idée, la pratique du jardinage crée un espace en décalage avec le monde urbain : un espace de non-consommation où les habitants se rendent le samedi, un espace gratuit, un lieu de verdure et de « calme » - en opposition aux routes très passantes (en termes de voiture et de piéton) du centre notamment - permettant aux jardiniers de s'échapper temporairement du cadre de la ville. Sidonie, jeune jardinière du jardin partagé Grattons les Pentes, s'étonne de l'aspect très verduré et du calme du lieu pourtant situé dans le presque hypercentre de Lyon.

Là oui, le premier moi je suis là depuis 81, le plein centre, c'est bien urbanisé. Ici, avec les pentes et tout, ce n'est pas la campagne, mais quand même, on sort de la ville là, on n'entend pas les voitures. C'est extraordinaire, le passage, il a une centaine

d'arbres, on est en plein centre, et il y a pas mal de verdure. On est sur les pentes aussi. C'est la tâche verte de Lyon, c'est pentu et on ne peut pas construire ici. (Sidonie, Jardin partagé Grattons les Pentes, 26.06.2018)

Lieu de sorties, de loisirs, de rencontres et de pratiques, les jardins partagés et les jardins de rue offrent un espace de proximité et de liberté très appréciable au sein des quartiers. Espace gratuit pour les jardiniers et les passants, le jardin s'oppose aux loisirs et lieux de rencontre payant du centre-ville, qui remplacent de plus en plus les espaces gratuits (Parham, 2015).

Si les jardins collectifs sont des outils de l'action publique, ils sont paradoxalement aussi le lieu de pratiques informelles qui font émerger une spatialité très contestataire vis-à-vis des pouvoirs publics et de la manière dont est fabriquée la ville. Les jardins de rue sur Lyon ont démarré dans une démarche alternative, une volonté de faire de l'aménagement urbain autrement. Sébastien, l'un des initiateurs, semait par exemple au départ des graines en toute discrétion dans les fissures de la chaussée, ou sur des espaces délaissés.

On s'était rencontré là-bas avec Bernard, et on avait essayé de créer un truc au départ, quand on l'a importé ici. On avait appelé ça « à l'assaut des trottoirs », l'idée était de végétaliser, de faire émerger des petites fissures, pour que la nature reprenne le dessus. Le départ, c'est donc un truc très pirate en fait, ça me plaisait bien ça. On semait des petites graines la nuit, dans les fissures, pour que des fleurs poussent (Sébastien, MIF Montchat, 19.06.2018)

Mathilde, initiatrice de micro-implantations sur sa rue, a repéré un parking en friche non loin de chez elle. Avec un voisin, ils ont décidé d'aménager cet espace en y plantant des fleurs. Là encore, l'intérêt est principalement esthétique : rendre plus agréable visuellement son quartier, tout en s'appropriant un espace non utilisé, à tout le moins qui n'appartient à personne. Il s'agit donc là encore d'une pratique de réappropriation par le jardinage.

Oui vous avez vu ce qu'on a fait ? Alors il y a une espèce de parking en friche, juste à côté, et il y a un gros plot en béton, on a rajouté de la terre dedans, on a mis plein de plantes là-dedans. C'était moche ce gros truc en béton et en fait on le décore. On a un voisin, qui donne des boutures à tout le monde, lui systématiquement, il plante des choses dedans. Moi quand je ramasse les bulbes, et que personne ne les veut, je les plante là. (Mathilde, MIF Montchat, 13.12.2017)

Sur le jardin partagé de la Vieille Benoîte, les jardiniers ont rapidement aménagé d'autres espaces non prévus par la convention : une petite parcelle juste à côté, inutilisée pour des raisons de sécurité – le terrain est en contrebas d'une place et il y a un risque de chute d'objet. Ils ont donc commencé à planter des légumes sur cet espace, de manière informelle, en ayant bien conscience d'être hors du cadre et des règles établies par la municipalité.

Donc on est au jardin, mais on pourrait être ailleurs en fait. Ça, c'était les statuts en 2014, et l'année d'après on s'est dit, il y a la friche à côté, qu'on jardine de manière

plus ou moins sauvage, on va y aller franco, on va aménager cet espace, il est à nous. Ça, ça s'est vu par la Mairie qui n'a pas envie qu'on aille dans la friche, et nous a un peu aider pour aller en bas. C'était une manière à eux de nous contenir aussi. On plante, mais c'est très extensif, c'est de l'aménagement. On met des courges l'été, ça pousse tout seul. On a planté un ou deux arbres, mais ce n'est pas...on laisse pousser. Après quand les membres de l'association vont là, ils le font à titre personnel, car la responsabilité de l'association n'est pas engagée, il y a un panneau qui le dit. Mais on le fait tous à titre personnel en fait. Officiellement face à la mairie, on ne porte pas ce projet-là, on le fait un peu en off quoi. (Bruno, Jardin partagé de la Vieille Benoiste, 04.12.2017)

Sur le jardin partagé de Gerland, repris par l'association la Légumerie en 2018, les jardiniers ont déjà prévu de planter des arbres, malgré l'interdiction stipulée dans la convention d'occupation : soit la réglementation va évoluer au fil des négociations avec la municipalité, soit les jardiniers le feront sans prévenir. Il s'agit surtout d'une question d'ombre, que ce soit pour les jardiniers et pour certaines plantes.

Mais les jeunes, les habitants, ils veulent faire des barbecues, donc la convention d'occupation est assez contraignante oui. Pas le droit de planter d'arbres...mais ça pareil. Il y en a très peu sur notre terrain, des arbustes, un figuier, mais on veut en planter. En été, ça manque vraiment d'ombres cet espace. Il fait très chaud et on ne peut pas rester. Donc on va planter des arbres, c'est sûr. Je pense qu'on va mettre des fruitiers, ornementaux. On ne peut pas faire un jardin partagé sans arbres. On se donne... on va faire évoluer la réglementation, ou le faire sans demander. Ce n'est pas un souci. On ne voit pas bien pourquoi on aurait un problème pare qu'on a planté un arbre dans un jardin. Ça serait assez ridicule. C'est sûr qu'on va planter des arbres, on a déjà planté un arbre sans demander. Donc bon... (Cyril, La Légumerie, 26.01.2017)

L'association Guerrilla Gardening, née d'un mouvement contestataire des politiques de la ville de New York, est à la fois dans des pratiques formelles, avec des événements déclarés, voire organisés avec la mairie – réalisation d'une fresque végétale sur un bâtiment par exemple ou au sein d'un square, mais aussi dans des pratiques informelles, dans l'esprit des origines de l'association. Ces pratiques informelles se concrétisent par des lancers des « bombes à graines », par-dessus des clôtures, laissées dans des fissures, voire distribuées à des participants pour encourager le verdissement : des pratiques qualifiées de « désobéissance végétale » par Louise, participante dans l'association, qui rappelle la valeur « liberté » associée à ce mouvement.

Sachant que chacun est libre de faire ce qu'il veut, Guerrilla Gardening, ce n'est pas forcément cadré : c'est toutes les actions qui sont en lien avec la nature et l'activisme sur le végétal. On fait de la désobéissance végétale comme on dit : on met des pommes de terre, des courges, des plantes, dans les jardinières de la ville aussi. (Louise, Guerrilla Gardening, 25.02.2016)

Les jardiniers se situent ainsi entre l'obéissance et la désobéissance vis-à-vis des pouvoirs publics. Ils respectent la charte et les conditions d'occupation, ils se sentent responsables du bon entretien des lieux, mais ils désirent également conserver une part de liberté dans l'aménagement, afin que les acteurs publics ne soient pas les seuls pilotes du jardin. Par ailleurs, ils veulent parfois prendre possession de l'espace avant de passer par des procédures longues. L'espace jardiné relève alors d'une pratique contestataire, critique vis-à-vis de l'aménagement du territoire (lenteur des institutions, système trop fermé, etc.).

5. Réappropriation des espaces publics : confronter l'action publique à ses défauts

Au-delà de la critique ouverte, la simple existence et les pratiques ordinaires de ces jardins viennent confronter l'action publique à ses manques. En participant aux jardins collectifs, progressivement institutionnalisés, les habitants contribuent à leur reconnaissance, mais aussi au délitement de l'aspect contestataire qui était présent au départ (Pudup, 2008). En fait, ils se réapproprient l'espace public de la ville et affirment leur « droit à la ville ». Autrement dit, les actions de jardinage sont le moyen de façonner le quartier et la rue, et finalement d'habiter la ville, d'y être acteur et non pas en tant que simple consommateur. Cette réappropriation par les pratiques jardinières modifie la perception d'un espace qui n'est plus ni étranger ni privé, mais semi-privé. À la manière des Third-places théorisées par Oldenburg (1999) (le premier lieu étant la maison, le second le travail), les jardins collectifs se situent à mi-chemin entre le public et le privé : une « maison en dehors de la maison » (Oldenburg, 1999, p9). Ces « troisièmes lieux » sont nécessaires, selon cet auteur, pour recréer du lien entre les individus et sortir des lieux commerciaux très présents dans la ville.

Ce n'est pas un espace privé, c'est un espace semi-privé. Il reste dans l'espace public de la ville de Lyon et il est géré par une association : donc on ne peut pas y rentrer comme on veut. On rentre que s'il y a quelqu'un de l'association qui est à l'intérieur. Ça permet aussi de rendre plus lisible ce qu'est un jardin partagé. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017)

Du côté des services publics, leur préoccupation est de ne pas laisser des vacants urbains à l'abandon, sachant l'existence d'un risque toujours potentiel de détérioration de l'espace. Il s'agit aussi de donner l'impression que le quartier est habité et non pas déserté. L'appropriation de ces vacants, sous contrôle d'une institution, que ce soit les Espaces verts ou la municipalité, doit permettre d'habiter ces espaces et de les rendre plus attractifs, voire de leur donner un « sens », une « utilité » dans le cadre d'un projet d'aménagement du territoire.

Au-delà de répondre à la volonté des habitants, la ville et la Métropole ne voulait pas laisser ces dents creuses à l'abandon. Il y avait une volonté de se les réapproprier et de leur donner une vraie vocation, tout en permettant de végétaliser le quartier, car il est assez bétonné. (Leila, Service Insertion Ville d'Oullins, 10.11.2017)

L'appropriation de l'espace public se traduit pour certains par le fait d'habiter l'espace : nous retrouvons ici la distinction faite par M. Lussault entre loger et habiter : la première notion renvoie au simple fait d'être dans un logement, la seconde à celui de posséder l'espace et de le rendre vivant. D'ailleurs, habiter ne concerne pas que l'habitat selon Henri Lefebvre. C'est un ensemble de stratégies pour remettre en cause l'idéologie dominante de l'urbain et rompre en ce sens avec des rapports de production capitaliste : soit une diversité d'actions qui s'incarne dans le droit à la ville. Habiter l'espace, c'est pour Gérard, initiateur de micro-implantations florales à Montchat, l'entretenir et l'embellir, pour contribuer au respect de celui-ci. Pour lui, le jardin est une manière de s'approprier la rue et de la rendre vivante, véritablement habitée et cela engendre le respect de cet espace par les autres usagers de la rue.

L'objectif c'est d'être bien dans son quartier, donc de rencontrer des gens, de mieux se connaître, c'est un support à tout ça. Et on apprend plein de choses, moi je n'y connais rien en jardin à la base. En fait je me retrouve à faire des tas de trucs sur les jardins, c'est génial. Je vous montre sur le téléphone, moi j'habite là, on est 3 familles, cette bute, j'ai essayé de l'habiter...tout le monde se gare là à l'arrache, c'est énervant. Lui s'est approprié toute une bande du trottoir, avec moi. On a retravaillé, j'ai bêché, j'ai pété un peu le béton, on s'est réapproprié l'espace, pour planter des choses. La crèche d'à côté, ils ont des micro-implantations devant et les gamins vont faire des trucs dessus. L'idée c'était d'avoir aussi la rue Bellevue et de faire une boucle. (...) Là le fait d'avoir pris du temps pour habiter cet espace différemment, ça a pris... on est plus en mode sanction, plutôt en mode habiter l'espace différemment. Ça a permis à plus de respect envers cet espace. (Gérard, MIF Montchat, 21.12.2017)

Les jardins de rue restent des projets très personnels, où chaque habitant projette son style de jardinage, ses préférences et ses goûts sur la rue. Ainsi, les fleurs plantées peuvent varier d'une micro-implantations florales à l'autre, tout comme la taille de celles-ci. Nous assistons donc à une personnalisation des espaces jardinés et des rues, qui témoigne là encore de l'engagement des habitants.

Dans les mots, on dit LE jardin, comme si c'était le seul au monde, l'unique, mais oui il y a une appropriation, c'est normal. Forcément, on dit notre jardin. Ici ce sont des MIF plus institutionnalisés, plus classiques. Chacun fait à sa façon après, ici dans cette rue, chacun fait devant sa porte, sa façade. On voit d'assez grosses différences d'ailleurs entre les maisons. Il y en a un qui est beaucoup plus jardinier, qui avait semé des œillets d'Inde, il y a des Pensées pendant l'hiver, grosse compétence technique. Au fond, il y en a un qui est à la limite de l'horticole. C'est pour cette rue que j'avais pu voir en mairie la lettre d'une voisine, qui se plaignait de cette plante monstrueuse, avec des feuilles énormes... (Luc, MIF Saint-Just et Jardin partagé Le Secret d'Irénée, 20.06.2018)

La manifestation de cette appropriation se réalise dans des actions du quotidien, dépassant parfois le cadre du jardinage. Pour Sébastien, cela se traduit par le nettoyage de sa rue à la place des services de la ville : pratique peu chronophage, mais qui permet d'afficher une volonté d'habiter sa rue. Il s'agit là encore d'une mobilisation quotidienne discrète qui

concrétise ce « droit à la ville », ou plutôt un sentiment de devoir des habitants envers leur ville. Une manière de subvertir les logiques urbaines dominantes, où la ville entretient les espaces, sans nécessiter d'intervention ou pouvoir d'intervention pour les habitants.

La base des MIF, c'est « reprenez le pouvoir dans la rue ». On pouvait imaginer que ça ne se passe pas comme ça, on pouvait imaginer qu'il n'y ait plus de cantonniers dans quelques années, car les riverains ne vont pas attendre que la ville nettoie devant chez eux. Nettoyer ta rue, ça devient incongrue quand même, faut que ce soit propre, pourquoi c'est la ville qui nettoie ? Ça ne demande pas grand-chose, un petit coup de balai de temps en temps, ce n'est rien et on fait attention à ce qu'il y a. (Sébastien, MIF Montchat, 19.06.2018)

Pour Kévin, animateur du jardin partagé Mermoz, son travail permet aux autres participants d'habiter vraiment leur quartier, de s'exprimer à travers le jardinage. Habiter n'est ainsi plus subir le regard des autres, c'est avant tout construire, jardiner, façonner un espace à son image. L'appropriation de l'espace prend ici la forme d'un habiter mieux.

Je rentre dans le jardin, je vois les immeubles, mais il y a tellement de choses à faire dans un jardin que je ne les vois plus. Et je me concentre sur ce que je fais. Donc mon métier d'animateur nature, c'est d'apporter de la nature à Mermoz. Et mon message, c'est de dire regarder les immeubles, et la nature qui est autour. Moi je vois plus le papillon là quand je suis dans le jardin, que les immeubles. Et les habitants du jardin sont dans la même optique. On discute assez souvent. (Kévin, Animateur Jardin partagé Mermoz, 19.06.2018)

S'approprier la ville, c'est aussi pour d'autres créer un espace où il est possible de se rencontrer, qu'il est possible d'utiliser, de modéliser à son image, voire à l'image du quartier. Ce sont des pratiques qui, selon Sandra, ne sont pas réellement permises. Les micro-implantations florales et le fleurissement des rues ne sont autorisés par les espaces verts que depuis une dizaine d'années, alors que les actions de son association, Brin d'Guill, ont démarré avant : elle a donc l'expérience de pratiques à la limite de la légalité, d'appropriation de l'espace public. Faire correspondre son environnement de vie à ses représentations pour s'y sentir bien est pour elle un des besoins vitaux des urbains. Ce qui relève, selon H. Lefebvre, du droit à la ville.

C'est un luxe de pouvoir se rencontrer sur son environnement en ville, c'est même à peine permis en fait. Se réapproprier les rues, mais c'est important d'être bien quelque part, ça permet de l'ouverture ailleurs après. C'est un des premiers stades du bien-être qui permet l'ouverture. Ça fait partie des besoins vitaux : être bien dans son environnement, être bien chez soi, être bien quand on sort de chez soi, ça construit la psychologie. Moi ma culture est rurale, et artistique, j'ai fait les beaux-arts, je travaille là-dedans. Là pour ce qui est des jardins d'ornements, j'étais amis avec une personne urbaniste, avec laquelle on a lancé les jardins, c'était la découverte d'une autre échelle de l'art. L'approche urbanistique, c'est de l'art aussi, ça m'a beaucoup

aidé, à avoir une ouverture sur l'environnement proche. Voilà, donc on se dit qu'on peut investir la ville avec tout ça. (Sandra, MIF Guillotière, 06.12.2017)

Dans le même ordre d'idée, Louise, engagée dans l'association Guerrilla Gardening, qualifie d'intouchable l'espace public, formaté uniquement par des politiques de la ville qui déshumanise, en quelque sorte, l'espace. Selon elle, l'action jardinière, que ce soit par des tags végétaux ou des plantations, doit permettre de ré-introduire l'humain au cœur de la ville.

On a l'impression que l'espace public, on a le droit de ne rien faire, de l'utiliser simplement, sans le toucher : le fait de s'approprier, de faire quelque chose ici, de dessiner là, de planter quelque chose, c'est aussi important pour nous de sensibiliser là-dessus. Ça permet de dire aux gens « allez-y, investissez l'espace public, ce n'est pas qu'un truc où il n'y a personne, c'est stérile, etc. ». Ça vit, c'est pour ça le jardin partagé je trouve ça super. Je fais partie de Brin d'Guill aussi, donc c'est un truc qui me mobilise beaucoup aussi, ce côté appropriation. (Louise, Guerrilla Gardening, 25.02.2016)

L'espace public urbain est pensé, d'après Henri Lefebvre selon un mode de production dominant, le capitalisme : dès lors, il privilégie les déplacements avec une place toute particulière accordée à la voiture. Selon Agnès, initiatrice d'un projet de micro-implantations florales dans les Pentes de Croix Rousse, l'espace urbain est organisé au profit des véhicules motorisés, or le jardinage est ici un moyen de redonner du pouvoir d'agir au piéton, d'affirmer son existence dans la ville, dans l'espace public.

Donc, me joindre à ça, c'était une solution, une évidence pour pouvoir, sans jardin, faire quelque chose. Et ce qui est intéressant, c'est reprendre l'espace public pour nous. Car il est pour les bagnoles, pour les motos, pour les chiens, et finalement nous qu'est-ce qu'on en fait ? (Agnès, MIF Pentes de Croix Rousse, 02.05.2018)

La réappropriation de l'espace public par les habitants se traduit aussi par l'organisation d'évènements sur une place ou sur une rue. Les actions du Jardin partagé Ornano, dans les Pentes de Croix Rousse, débordent ainsi dans les rues, jusqu'à l'organisation de soirée vin chaud devant le jardin et de soirées spéciales pour Noël, dans l'idée de montrer, d'une part, aux pouvoirs publics que les habitants peuvent agir, d'autre part aux autres habitants et passants qu'il est possible de prendre un pouvoir dans la ville. L'urbain devient ainsi l'œuvre des citoyens et non celui d'un système imposé, dans une logique d'utopie expérimentale (Lefebvre, 2009) pour bousculer les normes dominantes de la production urbaine.

À chaque fois qu'on fait un évènement sur l'espace public, on demande des autorisations, et la place est super, on s'installe avec notre petit truc de marchand, on met une table et des tréteaux, on fait un truc convivial et tout de suite il y a du monde : ça marche vraiment bien. On fait un calendrier de l'avent aussi, la mairie nous a donné 23 kg de papillotes et on a chaque soir un habitant qui fait le père Noël et chaque habitant prête sa fenêtre, et on dit aux enfants de chercher la prochaine date. Le dernier soir on va faire un vin chaud, devant le jardin ouvert. En ce moment, on a

une vingtaine de parents pour ça, au milieu de la rue, avec quarante enfants, enfin c'est génial et on a toujours des gens qui s'investissent aussi pour ce genre d'activités. Tout s'est fait ici en l'espace de deux ans, avec l'association environnement place Morel et la Régie de quartier porteuse de la convention. (Jeremy, Jardin partagé Ornano, 20.12.2017)

À l'instar des community gardens, dont l'un des buts premiers était une réappropriation de l'espace d'un quartier qui devenait le lieu de trafics en tout genre, dans certains jardins de rue l'objectif est d'habiter le quartier, de le rendre vivant et animé pour éviter les trafics de drogue, et les « individus qui tiennent le mur ». Sur les pentes de La Croix Rousse (Rue Puteau), l'instauration de ces micro-jardins a entraîné un quasi-affrontement (à distance) entre jardiniers et « dealers » pour l'appropriation des grands escaliers de la rue. Pour Christine, des jardins de rue de Guillotière, ces micro-implantations lui permettent de se sentir plus « chez elle » : par l'aménagement, l'embellissement et l'animation de la rue autour de ces micro-implantations. Les habitants invoquent ainsi leur « droit à la ville » au sens du droit d'habiter et d'aménager l'espace public, mais aussi leur droit au calme – notamment la nuit.

On se sent plus chez soi, on a l'impression de se réapproprier l'espace. Après ce qu'on espérait, c'est que les gens, en nous voyant les entretenir, se disent que, si des gens avec des gamins s'occupent de ça, ça incite au respect, bon... Ça suscite la curiosité des passants, qui sont emballés quand ils nous voient faire, les gens d'en face nous voient faire, sans voilà... Ce n'est pas conflictuel, c'est plutôt, soit des gens qui nous disent que c'est top, soit un sourire en coin, mais bon. C'est être chez soi un peu, on fait quelque chose dans l'espace public, on occupe l'espace public. On montre que l'espace public n'est pas qu'aux mecs qui tiennent le mur. Dans les rues ici, il y en a beaucoup aussi, autour du jardin. Et les pieds d'arbre sont plus loin. Certains sont bien jardinés. (Christine, MIF Guillotière et Ilot d'Amaranthes, 16.04.2018)

Suzanne participe à l'initiative des micro-implantations florales dans sa rue à Montchat. Ces micro-jardins sont pour elle l'occasion de sortir sur la rue, de dépasser le chez-soi pour aller dans un espace « neutre », « autre », qui n'est ni chez soi, ni chez le voisin, et qui doit faciliter les interactions. Son projet de départ allait au-delà du jardinage, avec la mise en place de bancs devant chez elle, voire d'une table, pour s'installer et discuter avec ses voisins. L'idée est de se réapproprier, par des pratiques de jardinage, mais aussi de socialisation, un espace qui paraît étranger, alors même que cet espace est situé juste devant chez elle : ceci pour retrouver une sorte d'idéal du village où les voisins échangent, se retrouvent et dépassent l'individualisme caractéristique des villes modernes.

À l'époque c'était bien la Croix Rousse d'ailleurs, c'était très village. Moi je suis né là-bas, mes parents et toute ma famille habitent à la Croix Rousse. À l'époque, la Croix Rousse était un village, on se retrouvait avec les copains au café les jours de marché, on traînait au café. Il y avait une bonne ambiance. Maintenant quand j'y monte, je trouve qu'il y a énormément de béton et de voiture. À l'époque ce n'était pas comme ça. Je suis parti au bon moment. Maintenant je suis à nouveau dans un village

ici. Pour l'instant. Ça devrait durer, car on n'a pas le droit de construire d'immeuble ici, que quelques rues ont le droit à des immeubles de 4 étages maximum. Ils veulent préserver le caractère village d'ici. (Susanne, MIF Montchat, 13.12.2017)

Les habitants font aussi, dans leur quartier, une « expérience du vide », due à une vacance élevée des logements et bureaux notamment situés en rez-de-chaussée ; ce qui se traduit par un quartier peu animé et surtout peu attractif. Le jardinage n'est alors plus seulement une activité, mais une manière de se réapproprier l'espace public et d'exercer un droit à la ville. Par ailleurs, si certaines initiatives sont officialisées auprès des Espaces Verts de la ville de Lyon, il existe aussi des interstices hors des contrôles et susceptibles d'être le support de micro-jardins, *via* des pratiques informelles d'aménagement. Il faut ainsi distinguer les actions dites « fissures de l'ordre urbain planifié et programmé » (Lefebvre, 2009, p77) et les actions plus formelles prenant place dans des carrés découpés par les Espaces Verts.

6. Agir à la marge de l'action publique : l'exemple du jardin partagé des Pendarts

Pour mieux expliciter cette idée de pratique informelle, l'exemple du Jardin des Pendarts, sur les Pentes de Croix Rousse, est particulièrement parlant. Historiquement controversée sur la métropole de Lyon, l'existence de ce jardin a permis à toute une population d'invoquer un droit à la ville, mais aussi de créer un espace fortement contestataire ; chose rare pour les jardins collectifs. Ce jardin est né fin 2014 d'une volonté de redonner de la vie au quartier en investissant un grand terrain abandonné d'une superficie de 1800m² avec une ancienne villa. Un groupe d'habitants décide d'investir le lieu, en sensibilisant et en informant les autres habitants du quartier *via* des prospectus de leur démarche. L'idée était d'investir ce terrain inutilisé dans le but d'en faire un jardin ouvert à tous, et qui puisse profiter aux habitants du quartier, enfants, passants, etc. Deux collectifs distincts se forment alors, l'un pour occuper le jardin, l'autre pour occuper la maison en vue de créer un lieu d'échange de savoirs et de manifestations. Les jardiniers vont alors couper le grillage, fabriquer une porte et ouvrir le jardin à tous le 28 février 2015. Le jour de l'ouverture, ce sont quelque 200 personnes qui ont démarré les travaux de défrichages et de nettoyage pour rendre le terrain apte à la culture. Certains membres du collectif vont alors écrire à la métropole et tenter de négocier une convention d'occupation, à la fois pour le jardin et pour la villa. Ils n'obtiendront cependant aucune réponse à leur demande.

En avril de la même année, le jardin est fermé par la municipalité. À partir du 1^{er} mai, ils découpent à nouveau une porte dans le grillage et réinvestissent le terrain. Les jardiniers motivés continuent d'occuper la deuxième parcelle du jardin et poursuivent leurs activités, non seulement centrées sur le jardinage, mais également sur le social et la construction. Ils bâtissent un escalier pour la montée, divers bacs et un enclos pour le potager.

On continue nos activités, ce jour-là de récupération de marché, avec distribution de ce qu'on récupérait au marché, avec des lectures. Il y avait toujours cette idée de venir jardiner, et c'était une excuse pour créer un lieu de rencontre et d'échange. (Marie, Jardin des Pendarts, 11.04.2018)

De là, les jardiniers étendent leurs pratiques : butte de permaculture en lasagne, installation d'un composteur par les habitants, élevage de poules ... Le jardinage reste cependant à l'état d'expérimentation et de pratiques débutantes, essentiellement la plantation de fleurs, les légumes n'ayant pas eu le temps d'être plantés. Le jardin sera de nouveau fermé par les autorités, pour raison de sécurité, début juin 2015. À partir de cette période, les jardiniers vont conserver leur collectif en organisant diverses manifestations dans les rues : couscous mobile, repas partagés, dans l'idée de porter à l'extérieur du jardin les pratiques qui auraient dû y prendre place.

Le jour de la fermeture, il était prévu de faire un couscous mobile, un énorme couscous dans le jardin, mais qui a dû devenir mobile. C'est comme ça qu'on a continué nos actions dans la rue. Les gens sont venus manger un couscous devant le terrain. (...) À partir de là on fait les dimanches de la commune, on est disponible les dimanches et on se retrouve sur l'esplanade quand il fait bon et dans un local quand il fait frais, pour rencontrer les gens intéressés pour continuer cette idée de récupération du jardin, et de continuité de la commune libre. (Marie, Jardin des Pendarts, 11.04.2018)

Le collectif désigne ses membres comme des « activistes » : faisant une passerelle entre l'art, le piratage et les activistes, d'après la description des jardiniers et de leur blog⁶¹. Le terrain du jardin, appartenant à la Métropole, est vendu à une entreprise : un projet de Parking est envisagé, mais non réalisable, auquel fera suite un projet d'habitations, qui doit commencer en 2019. Le collectif continuera en 2016 à contester la fermeture avec diverses manifestations : Printemps des pirates avec l'organisation d'activités encore une fois extérieures aux jardins (repas partagés, recueillement devant le jardin, projection de documentaire, stand d'information, etc.). Le jardin des Pendarts possédait également des ruches dans sa partie haute, qui ont été associées à un programme de préservation européen des abeilles et de la biodiversité. Des classes d'écoles primaires étaient ainsi invitées au jardin pour découvrir l'apiculture et l'importance de ces insectes. Le jardin mêle ainsi actions formelles, en lien avec des structures associatives notamment et informelles, où les jardiniers ont pris des initiatives et investi le terrain sans communiquer avec les pouvoirs publics.

Et donc l'histoire des ruches, ça ne faisait pas partie des pendants ni de la Ruche l'association. C'était un programme européen et les écoles primaires étaient invitées, avec une association à aller voir ces niches, pour l'écosystème, la biodiversité, l'importance des insectes et de la nature. Et le jour de la fermeture, pour des questions de sécurité, alors qu'on amenait depuis 3 ans des enfants sur ce lieu là... (Pauline, Jardin des Pendarts, 11.04.2018)

L'idée du collectif encore existant est essentiellement de se réapproprier ce terrain pour défendre des « espaces de libertés » sur la commune historique des Canuts. Le cas du jardin

⁶¹<https://lespendarts.wordpress.com>

des Pendarts est particulièrement intéressant, car il montre la manière dont des projets de jardins peuvent échouer, comment des habitants tentent malgré tout de se réapproprier un terrain de leur quartier. Pauline et Marie se sont désengagées des actions des Pendarts depuis deux ans, jugeant le groupement peu axé sur le jardinage, mais davantage sur des actions citoyennes, voire de contestation de l'action publique. Les deux jardinières se sont réengagées dans deux autres jardins partagés, La Muette pour Pauline, le jardin suspendu de Perrache pour Marie : deux jardins où elles ne semblent cependant pas retrouver la même ferveur et le même engagement que sur le jardin des Pendarts.

Ainsi, le jardin des Pendarts a lié deux mouvements : un mouvement de jardiniers désirant jardiner ensemble, remettre la nature au cœur du quartier et avoir un point de respiration (qui manque cruellement dans beaucoup de quartiers de La Croix Rousse), et un mouvement plus politique, désireux de se réapproprier la villa pour en faire un lieu de débat, de discussion, de détente ouverte à tout le quartier. Ces deux mouvements réunis formaient un espace de citoyenneté, de contestation quant à la participation des habitants dans l'aménagement de leur quartier (manque de démocratie participative), mais aussi une critique des inégalités sociales (en invitant toute une population défavorisée à participer), voire une critique de la politique urbaine locale. Les actions menées allaient ainsi du simple jardinage (aménagement de la parcelle de manière informelle, donc entièrement par les jardiniers), à la construction de toilettes sèches gratuites et d'une cabane pour les outils, à l'organisation de repas partagés, de stands de dégustation et d'informations ouverts sur la rue, d'évènements festifs tels qu'une fanfare, etc. L'idée étant finalement de pouvoir faire la ville, sans satisfaire au cadre souvent trop contraignant (lourdeur et lenteur des procédures) des acteurs institutionnels. Le jardin des Pendarts n'était donc pas seulement un jardin, mais un espace multiforme foisonnant d'activités diverses. D'ailleurs, à la fermeture du jardin par la municipalité, les actions ont débordé sur la rue, montrant bien l'aspect politique et contestataire pris par le collectif.

Cet exemple illustre toute la difficulté, voire l'impossibilité pour un collectif de jardiniers, de passer outre l'autorité de la municipalité ou de la Métropole. Pour des questions légales (d'assurance, de sécurité, de responsabilité), l'autorisation de la métropole et une convention d'occupation, reste indispensable. La question sécuritaire est particulièrement prégnante et a entraîné la fermeture de l'espace pour les jardiniers, à deux reprises.

J'avais un petit peu suivi, mais je n'ai pas été concerné directement, parce que c'est un espace qui a été occupé, sans aucune autorisation de la ville par les Pendarts. Nous on était hors cadre. Ce n'était pas reconnu comme un jardin partagé, donc je ne le gérais pas cet endroit, c'était sans droit ni titre. Mais c'était pour des raisons de sécurité que le terrain n'a pas été accordé : on est en secteur de balmes. Ce qui peut parfois être complexe pour les habitants à comprendre, ce sont les secteurs des balmes : où il y a de fortes pentes, j'avais entendu parler de galeries souterraines aussi, donc pour mettre un terrain à disposition par convention d'occupation temporaire, on transfère une responsabilité, donc on ne va pas mettre à disposition un espace qui n'est pas sécurisé. (Élisabeth, direction du développement territorial - Chef de projets techniques Ville de Lyon, 15.12.2017)

L'expérience du jardin collectif des Pendarts reste emblématique, au niveau de la Ville de Lyon, d'un échec pour des habitants jardiniers dans leur tentative d'appropriation d'un terrain hors autorisation de la municipalité. Cet exemple montre la volonté tenace des habitants d'exprimer leur « droit à la ville » en aménageant, jardinant un espace qu'ils veulent ouvrir à tous. Les pratiques informelles au sein de ces jardins produisent ainsi un espace de contestation qui peut revêtir différentes dimensions : politique (manière d'aménager la ville, pour le jardin des Pendarts), institutionnel (critique de la lenteur des procédures et de leur légitimité).

Nous sommes bien ici dans le « droit à la ville » d'Henri Lefebvre : un horizon qui consiste pour les habitants à (re)prendre collectivement le contrôle sur l'habiter, la production et l'usage de l'espace urbain, afin de faire primer cette valeur d'usage sur la valeur marchande (Journel et Pala, 2018). Cela passe notamment par une mobilisation urbaine plus ou moins ancrée dans le quotidien des habitants. Cette appropriation de l'espace par le jardinage ouvre la porte à un conflit sur la propriété de ces espaces : à qui appartiennent réellement ces espaces pris entre une propriété légale de la municipalité ou de la métropole et les aménagements réalisés par les jardiniers ? C'est en fait un conflit entre un espace institutionnel et un espace citoyen, un espace conçu par la ville et un espace vécu par les habitants jardiniers, ces derniers questionnant la légitimité de la municipalité à fabriquer les espaces urbains. Ils proposent ainsi une action collective avec une « expérience sociale alternative » (Eizenberg, 2012, p771) bousculant le cadre institutionnel. Ces pratiques ordinaires de jardinage mettent une nouvelle fois en exergue le potentiel « commun » qui peut émerger de ces espaces.

Pour H. Lefebvre, la ville est aujourd'hui pensée, produite, dirigée par une logique de rentabilité et de productivité qui dépossède progressivement l'habitant des formes de créativité, de spontanéité dans l'espace public et dans l'espace privé. La réappropriation de ces espaces urbains est le point de départ d'une transformation démocratique de la société, selon cet auteur, et peut être incarnée par « le droit à la ville ». Ce droit stipule le droit à l'accès à la centralité urbaine, à la vie urbaine, aux lieux de rencontres, d'échanges, de rassemblement, plus généralement au « ludique » (Costes, 2010). Selon nous, les jardins collectifs incarnent ce point de départ d'une appropriation des espaces publics urbains par les habitants et citoyens, que ce soit par le biais des pratiques déclarées auprès des municipalités que par celui des pratiques informelles. Ces différentes pratiques remettent en cause, par le bas, la légitimité des pouvoirs publics à fabriquer l'urbain, et proposent aux habitants, citoyens, passants de participer à une réappropriation de la production de la ville ; ce qui confirme l'existence d'une spatialité de contestation sur ces jardins. Ainsi, si le jardin collectif est effectivement et progressivement un outil, voire un dispositif de l'action publique, il reste aussi un mouvement fort d'appropriation pour les habitants de l'espace urbain.

Au-delà de ces aspects de remise en cause de l'action publique, les conflits entre spatialités peuvent exister sur les jardins collectifs et conduire à différentes pratiques de repli (conflits quant à la différence des représentations du jardin, par exemple).

C. Des spatialités superposées et en conflits sur un même jardin

Les jardins collectifs se situent entre l'initiative habitante et le dispositif public, produisant une multiplicité d'espaces sociaux. La complexité de l'interaction entre ces espaces entraîne, certes des complémentarités entre spatialités, mais également des conflits au sein des jardins (entre jardiniers, ou entre représentations de chacun). Par exemple, une trop grande ouverture de certains jardins peut perturber les jardiniers, les éloigner de leur objectif de départ, et produire des pertes de sens dans leur engagement.

Pour se recentrer sur le jardinage et sur la communauté de jardiniers, d'aucuns vont ainsi recourir à des pratiques de repli, d'autres de changement de règles.... Pouvant évoluer parfois vers des espaces d'entre soi, propices au développement de conflits entre jardiniers.

7. Des espaces d'entre soi : conflit entre un espace d'insertion et un espace de loisirs

L'inclusion des populations moins bien dotées est l'une des vertus prêtées aux jardins partagés ainsi qu'aux jardins communautaires états-uniens (Bergeron et al, 2012). Sur les jardins partagés lyonnais, l'inclusion n'est pas l'objectif premier des jardiniers. Seuls les jardiniers insérés dans un quartier prioritaire en parlent, évoquant d'ailleurs la difficulté de capter les habitants les plus fragiles économiquement. Nous interrogeons ainsi les conflits potentiels entre différentes dimensions de l'espace social : entre l'inclusion de plusieurs populations et le confort de l'entre soi.

En fait, très peu de jardiniers ont évoqué cette question de l'intégration des populations. Pierre, l'un des premiers jardiniers du jardin partagé Ilot d'Amaranthes, fortement ancré dans une position militante, évoque ce qu'il nomme « une utopie de valeurs et de rassemblement », que pourraient permettre les jardins. Ceci dit, le jardin Ilot d'Amaranthes a été l'un des premiers à être pointé du doigt par la critique comme excluant une partie de la population du quartier, car la construction du jardin a nécessité la destruction d'immeubles accueillant des populations immigrées. Derrière ses grandes grilles orange, le jardin d'Amaranthes est apparu alors avec son aspect sauvage, mais entretenu, ses nombreux jardiniers – blancs – comme un lieu d'entre soi, à part dans le quartier, ne reflétant pas vraiment sa population. En réaction les jardiniers ont ouvert le jardin en permanence, ce qui a été un échec. Ils ont dû refermer la nuit au bout de quelques semaines du fait des incivilités sur le jardin et des nuisances sonores de nuit comme de jour.

L'utopie c'était de mélanger les gens et les genres. Utopie, mais les valeurs républicaines, c'est le mélange. Si on ne veut pas devenir des bons anglo-saxons, avec des murs, des caméras et des pauvres qu'on vire. Faudrait peut-être avoir des valeurs républicaines. Même si on nous a accusés de vouloir privatiser le jardin et de vouloir faire la république de la Guille. (Pierre, Jardin partagé Ilot d'Amaranthes, 03.05.2018)

Arthur, animateur à la Marmite Urbaine, association gérant un jardin dans un but de lien social et de production pour des ateliers cuisines, décrit les difficultés à mobiliser des populations dans des quartiers enclavés, à Villeurbanne, notamment pour des raisons culturelles.

Aujourd'hui on est confronté à des gros gros problèmes de mobilisations de la population. On travaille sur des quartiers qui sont enclavés, qui sont isolés, c'est-à-dire que c'est au sein même d'une banlieue, où on sait déjà que c'est très dur, et c'est enclavé, isolé. C'est encore plus dur. IL y a d'énormes problématiques de mobilisation ; souvent les femmes ne peuvent pas sortir. Elles sont interdites de sortir par leur mari : elles ne peuvent pas faire l'atelier de cuisine ni le jardin. (Arthur, Marmite Urbaine, 16.03.2016)

Ces problématiques de mobilisation sont palliées par des règles instaurées sur les jardins. Sur le jardin partagé de la Passion, géré par le centre social Roger Vailland, des règles de temps de jardinage nécessaires pour accéder à différents statuts ont été mises en place : un statut transitoire pour les jardiniers intéressés, mais participant peu aux activités du jardin, et un statut de jardinier confirmé, pour ceux qui participent depuis plusieurs semaines à toutes les activités. Ces derniers ont une obligation d'être présents aux réunions et aux séances de jardinage. Une manière de pallier le manque de mobilisation par l'obligation, mais qui ne résout pas pour autant les problèmes de mixité au sein des jardins.

En fait pour toute personne qui arrive sur le jardin il y a une phase d'intégration de 3 mois, qui permet de se familiariser avec le jardinage, avec l'équipe, avec le règlement intérieur, les règles de vie, et d'aller ensuite vers une certaine autonomie si la personne a envie. Changer de statut : on dit ponctuel, permanent. Les permanents ont la clé et peuvent s'investir plus dans le jardin notamment quand on a des visites, des animations : on demande qu'ils se mobilisent. Tout ce qui est réunion de jardinier où on prend des décisions sur la vie du jardin, c'est important qu'ils soient là. On permet aussi à des personnes qui sont attirées par le jardin, mais qui n'ont pas la possibilité de s'impliquer beaucoup, on sent socialement que c'est compliqué : du coup ils viennent sur les temps collectifs les mardi et jeudi, on ne leur met pas d'obligations de s'impliquer dans les réunions, les animations, mais ils peuvent venir quand ils veulent. (Delphine, Jardin partagé de la Passion, 22.11.2017)

Sur le jardin Pré-Santy, dans un quartier prioritaire du 8^{ème} arrondissement, géré en partie par le centre social, les activités et pratiques se concentrent sur l'intergénérationnel et la mobilisation des habitants du quartier, dans un objectif d'intégration, voire d'insertion sociale puis professionnelle.

Il y a un gros travail de mobilisation dans ces quartiers politiques de la ville. On n'a peut-être pas un jardin pareil sur les pentes de la Croix Rousse que sur les quartiers Politique de la ville, quoique, cette problématique de mobilisation traverse tous les

jardins. Enfin il faut être entre rappel du cadre et souplesse. Moi ce qui me guide, c'est comment vit le collectif : est-ce que des choses pèsent, c'est tout mon travail de médiation auprès des habitants. Il faut les faire parler, reprendre parfois certains adhérents sur des choses qui nuisent au collectif. (Angélique, Jardin partagé Pré Santy, 17.12.2015)

Dans ces jardins en quartier politique de la ville, il y a peu de mixité sociale, car seuls les habitants du quartier y participent, fortement incités par les acteurs sociaux de terrain. Les autres jardins vont davantage se concentrer sur l'accueil des habitants, sans objectif de mixité sociale. Parmi les jardiniers interrogés, un seul a décrit les problèmes d'intégration des populations sur ces espaces. Le niveau de diplôme des jardiniers est en effet élevé : le tableau 15 montre la répartition des jardiniers interrogés par niveau de diplôme et nous pouvons constater que ces jardins collectifs sont principalement prisés par des populations à haut niveau de diplôme.

Tableau 15 : Niveau de diplôme des jardiniers interrogés

Niveau diplôme	Bac	Bac +2	Bac +3	Bac +5 et au-delà
Nb de jardiniers	10	5	17	24

Bruno évoque la complexité des process des jardins partagés, la répartition des rôles, le bureau à l'origine du non-engagement de nombreux habitants.

Ça me permet de dire, c'est important, on est bien conscient de nos limites nous, dans le sens où on souhaite créer du lien social, c'est vraiment le projet de l'association, mais on est vraiment entre nous quoi. C'est du CSP ++ bobo. En gros il y a du jeune et du vieux, mais ce sont globalement les mêmes catégories socio professionnelles, on n'arrive pas du tout, mais alors pas du tout, et pour le coup c'est un gros échec, on n'arrive pas à faire du lien avec l'ensemble des personnes qui sont autour, qui habitent dans des logements sociaux. On n'arrive pas à les capter ces gens-là. J'ai beaucoup pris sur moi et me suis dit que c'était sûrement lié à moi, à mon projet de tout organiser et ce cadre trop rigide ne parle pas à tout le monde. Honnêtement je ne sais pas pourquoi. Si je pense ç ça, c'est parce qu'au tout début, il y avait 2 personnes, qui venaient ici, des habitants, et ça créait du lien, on se disait que ça créait de la mixité, je n'aime pas du tout ce mot-là d'ailleurs. Mais c'est la ligne du truc, et on n'arrive pas, on ne sait pas comment faire. Je ne sais pas si c'est parce qu'on est trop organisé, à trop vouloir planifier. (Bruno, Jardin partagé Vieille Benoite, 04.12.2017)

Parmi les jardiniers interrogés, nous notons une sur-représentation des cadres au même titre que des employés de l'éducation nationale et des indépendants. Nous n'avons pas, dans cet échantillon, de jardiniers peu ou pas diplômés. Ce n'est guère surprenant, au vu des précédentes recherches sur les jardins partagés : la thèse de L. Mestdagh montre par exemple

que ces jardins sont des « lieux d'entre soi » (Mestdagh, 2015) où seule une certaine catégorie de population est représentée, ce qui crée un effet d'exclusion d'office pour d'autres qui n'ont pas envie d'y rentrer, car sous-représentée. De même, la recherche préliminaire de L. Bourdeau-Lepage et R. Vidal pointe le paradoxe de ces jardins, soucieux d'être ouverts et accessibles à tous, mais au final fermés et réservés à ceux qui ont « la chance d'y avoir accès » (Bourdeau-Lepage et Vidal, 2012, p207). Situation dont les jardiniers sont conscients, lorsqu'ils parlent d'entre soi, de catégories socioprofessionnelles supérieures, et de non-participation d'autres habitants.

Ainsi, la participation à ces jardins collectifs est donc fortement marquée par une inégalité de représentation des populations vivant en ville, malgré des discours associatifs prônant l'intégration et la participation de toutes les catégories de population. Ces jardins collectifs lyonnais actuels sont ainsi bien différents des community gardens américains des années 70, dont ils s'inspirent : l'intégration des populations pauvres était l'un des fer-de-lance de ces jardins situés dans des quartiers à forte concentration de minorités ethniques (Cumbers et al., 2018 ; Hanna et Oh, 2000). De même, les jardins collectifs actuels sont en rupture avec les jardins ouvriers destinés au départ aux populations les plus démunies, afin de leur offrir un complément de subsistance et un moyen d'intégration (Guyon, 2008 ; Weber, 2000). Pourtant, certaines études menées sur les jardins collectifs font apparaître la pertinence de ces lieux pour favoriser le lien social et l'engagement des populations pauvres (Martin et al., 2017).

En fait, il semble que les populations des quartiers défavorisés sont essentiellement présentes dans les jardins d'insertion, des jardins hybrides destinés à les faire participer activement à la vie du quartier, à la connaissance des légumes frais et locaux, à la pratique d'une activité physique et de plein air, autant de facteurs impactant la santé (Van den Berg et al., 2010 ; Zick et al. 2013). Parmi les jardins partagés observés, trois jardins sont situés dans des quartiers politique de la ville et sont gérés par le centre social : le jardin de Mermoz, le Jardin Pré-Santy et le jardin de la Passion⁶². Ils n'ont pas le statut de jardins d'insertion, mais ils mettent l'accent sur l'accompagnement des habitants, repérés *via* le centre social.

Nous dans notre mobilisation, on a ce regard aussi : des personnes qu'on sent un peu isolées, qui sont nouvelles au centre social, qui ont envie de faire des choses, mais qui sont perdu. On va aller vers eux et quelque part on fait de l'accompagnement social. (Delphine, Animatrice Jardin partagé La Passion, 22.11.17).

Néanmoins, même dans ces jardins d'insertion, il apparaît que la participation des habitants reste peu importante, malgré des rythmes et des séances de jardinage organisées et planifiées, et parfois des règles de participation.

Ça dépend qui. C'est un travail à faire. Comme il y a une animation, comme on est là pour coordonner les gens, beaucoup de gens se reposent sur ça. Donc on doit rappeler

⁶²Ces jardins ont fait l'objet de quelques entretiens avec les animateurs des lieux, la rencontre avec les habitants, jardiniers, assez peu présents sur le jardin, s'étant avérée très difficile.

que je suis là pour les aider à faire du lien, à les organiser en collectif. Ce n'est pas moi qui décide, ils me demandent quoi faire souvent, mais c'est à eux de faire ensemble, de discuter, etc. (Delphine, Animatrice Jardin partagé La Passion, 22.11.17).

Les jardins collectifs concentrent donc une certaine catégorie de population, alors même que leurs quartiers d'implantation sont variables en termes de revenus (Guillotièrre, Montchat, 5^{ème} arrondissement, etc.).

Dans le même ordre d'idée, l'âge est également une variable discriminatoire dans ces espaces, avec une moyenne relativement élevée. Le tableau 15 montre la répartition de l'âge des jardiniers : 29 ont plus de 51 ans, contre 28 de moins de 50 ans. 25 jardiniers sur les 57 interrogés sont des retraités. Seulement 9 jardiniers ont moins de 35 ans. En fait, les seuls adhérents de moins de 35 ans sont des étudiants, arrivés sur le jardin cette année. Ces étudiants restent peu, du fait de leur mobilité géographique très forte. Sur certains jardins, comme Champverdoyant ou le Secret, par exemple, cette moyenne d'âge est sensiblement plus haute.

Oui des trentenaires, des quarantenaires, si on fait la moyenne d'âge on est plus proche des 65 même. Très peu de trentenaires, les plus jeunes ont 40 voire plus. On n'a jamais eu. ; le groupe fonctionne en relation avec les gens. Vous êtes retraités vous en parlez autour de vous, forcément les gens qui viennent sont des mêmes sphères. On recrute parmi son réseau que l'on a soit même. Donc, toucher les plus jeunes, c'est difficile. On s'était posé la question de comment attirer des gens plus jeunes. Sur les jardins partagés, la moyenne d'âge est assez élevée quand même. (Vincent, Jardin partagé Le Secret, 15.11.2017)

Tableau 16 : Répartition de la population interrogée par catégorie d'âge

Tranche d'âge	20 - 35	35-50	51-65	65-80	Total
Nb de jardiniers	9	19	18	11	57

Cette moyenne d'âge élevée induit logiquement une forte représentation des retraités dans l'échantillon des jardiniers interrogés. D'une part, il s'agit de personnes ayant eu diverses expériences d'engagement associatif au cours de leur parcours. D'autre part ils possèdent une part de temps à consacrer aux activités associatives plus importante que les actifs (Muller, 2005). Cette participation active des retraités rejoint la tendance nationale d'une forte participation de cette catégorie de population à la vie associative (Riffault, 1994 ; Viriot-Durandal et Reguer, 2011).

Au final, il semble que le groupe à l'initiative de la création du jardin détermine en grande partie la sociologie des futurs adhérents. L'impossibilité d'intégration d'autres populations au sein de ces espaces pourrait s'expliquer par :

- le manque d'affinités : âge, niveau de diplôme, profession ;

- l'institutionnalisation progressive de la structure : mises en place de règles, de procédures, de bilans, de prises de décision peuvent rebuter certains habitants.

Nous distinguons donc bel et bien un conflit de sens et de pratiques autour de la définition de l'espace social des jardins : lieu d'inclusion tant dans les attentes institutionnelles que dans les discours, il devient un lieu de non-inclusion, d'entre soi. Il s'agit en fait d'une tension entre un espace jardiné qui se veut d'insertion et un espace de détente – où les jardiniers n'ont qu'à se laisser aller. Cela révèle également une tension entre cet espace public que doit être le jardin (ouverture à tous), et l'espace privé (jardin entretenu par des jardiniers qui doivent aussi pouvoir jouir de cet espace), voire un espace de repli pour soi, comme nous allons maintenant l'explicitier.

8. Pratiques de repli : conflit entre un espace public et un espace privé

Ainsi, les jardins collectifs apparaissent comme des lieux d'entre soi où une catégorie de population dominante exerce des stratégies d'appropriation de l'espace, pouvant faire obstacle à l'arrivée de populations extérieures « qui ne maîtrisent pas les codes » (Mestdagh, 2018). Nous interrogeons ici le conflit potentiel entre l'espace public (ouvert à tous) et l'espace « privé » entretenu par un groupe de jardiniers, au travers des observations réalisées sur et en dehors des jardins.

Ainsi, les pratiques décrites dans la fabrication du jardin comme espace individuel révèlent précisément ces stratégies des acteurs jardiniers pour « rester tranquille », et favoriser l'entre soi : il n'est pas rare que le portail soit fermé alors qu'un jardinier est présent sur le jardin. De même, lors de séances d'ateliers construction – le samedi après-midi – le portail reste entre-ouvert, mais les jardiniers, tous affairés dans différents coins du jardin, ne laissent pas réellement l'opportunité aux passants d'entrer, voire de poser des questions. Les quelques curieux peinent à trouver l'audace d'entrer sur le jardin, qui paraît fermé, voire réservé à quelques privilégiés.

Il s'agit non seulement de stratégies, mais aussi de comportements involontaires et inconscients, d'aller vers les personnes les plus familières, avec une proximité de valeurs, que l'on commence à connaître *via* le jardin. Il est important de rappeler que l'un des buts premiers pour les jardiniers est de jardiner, de toucher la terre – puis de rencontrer des voisins, pas forcément de montrer ses réalisations, de vanter les mérites du jardinage ou de présenter le jardin. Pour L. Mestdagh, cet entre-soi n'est pas euphémisé lorsqu'il fonctionne dans des groupes associatifs à l'échelle locale : au contraire, l'appropriation par un groupe homogène apparaît comme un dispositif ouvert à tous et toutes (Mestdagh, 2018, p. 15). En fait, l'entre-soi est perçu plus ou moins négativement en fonction des populations concernées.

Durant notre étude, nous avons pu observer que la réussite de la rencontre passants- jardiniers est liée aux jardiniers : certains, très tournés vers les autres, vont immédiatement arrêter leur activité pour accueillir, renseigner, inviter le passant à participer au jardin. D'autres, n'interrompent pas leur tâche et évitent toute conversation.

La configuration de ces jardins avec murs, clôtures, recoins, espaces où s’asseoir, peut inciter au repli. Les jardiniers ont l’habitude d’être entre eux, et ont un sentiment fort de légitimité dû au fait qu’ils ont planté, jardiné, entretenu le lieu par leurs efforts. Là encore, l’hybridité entre espace public et espace privé complique l’accueil du public. Sur le jardin Îlot d’Amaranthes par exemple, notre présence en fin d’après-midi avec une jardinière (Anna) nous a permis d’observer les réactions de différents jardiniers – ou participants non-jardiniers aussi, comme Roger – par rapport au public extérieur au jardin. Quand deux parents arrivent ainsi, après la sortie de l’école située juste à côté, avec leurs deux enfants, ils se promènent dans le jardin : les parents s’assoient rapidement dans l’un des espaces, et les enfants commencent à courir un peu partout, notamment à utiliser la cabane. Anna et Roger ont immédiatement commencé à les observer, et à me parler de la nuisance des enfants sur un jardin, de la nécessité pour les parents de les surveiller. Le jardin partagé n’étant, pour eux deux, pas un lieu réellement fait pour les enfants. Ces pensées se traduisent en regard vers les parents, voire en discussions pour rappeler les règles du jardin. Par ces comportements, les jardiniers exercent une certaine pression sur les visiteurs extérieurs, qui ne se sentent pas réellement bienvenus dans cet espace, dont la propriété semble revenir aux jardiniers. En cela, le jardin partagé n’est pas un jardin public, comme nous le rappelle Anna. Il apparaît davantage comme un espace qui demande plus de respect et d’attention, car entretenu par des bénévoles.

Oui moi je m’en fiche que les enfants tombent, mais quand ils tombent sur les fleurs et qu’ils les cassent... ça ne me plaît pas. On se crève le cul pour mettre des fleurs, et c’est cher. Et c’est du temps, j’achète de la terre pour faire les semis, j’achète les graines pour les faire pousser sur mon balcon, c’est du temps ! (Anna, Îlot d’Amaranthes, 03.05.2018)

Il subsiste ainsi une forte ambivalence entre l’ouverture et la fermeture des jardins partagés, témoignant de l’appropriation de l’espace par les participants. Conçus, au sens de H. Lefebvre, à la fois par les aménageurs, mais aussi par les habitants, ces espaces gardent une certaine « étrangeté » pour la population extérieure au jardin : ils ne sont pas des « familiers », et certains jardiniers n’invitent pas au partage. Les passants et habitants ne faisant pas partie de l’association peuvent à peine consommer l’espace, à la manière dont ils pourraient le faire dans un parc public, et ne s’y sentent parfois pas les bienvenus : soit ils ne sont pas informés des horaires d’ouverture, soit ils ne veulent pas déranger les jardiniers, qui apparaissent comme des aménageurs, des « experts » du jardinage.

L’appropriation de cet espace est telle pour certains jardiniers qu’ils ont du mal à le partager, tant la beauté de l’espace, son organisation, ont demandé du temps et du travail. Évidemment, plus le jardinier est investi, plus le partage de l’espace est difficile.

Nos observations de terrain, durant la semaine, montrent que la plupart des jardins partagés – si ce n’est la totalité – sont fermés, car aucun jardinier n’est présent. Les heures les plus actives étant le week-end, essentiellement le samedi, voire le dimanche matin, et durant l’été, à partir de 19h. À ce titre, nos observations répétées auprès du jardin partagé Les Coccinelles

Sans Souci confirment la présence des jardiniers essentiellement le week-end. Le reste du temps, l'espace apparaît comme fermé, malgré les pancartes de bienvenues, ou indiquant de se servir sur les bacs de légumes à l'entrée. Ainsi, il s'agit là encore de pratiques non volontaires, mais indiquant un repli des jardiniers sur eux-mêmes.

Quelques jardiniers, comme Marie, témoignent aussi des difficultés à rejoindre certains jardins, voire à croiser des jardiniers. Après la fermeture du jardin des Pendarts, désirant s'inscrire dans un jardin en proximité et surtout renouveler l'expérience vécue de jardinage collectif, elle s'est tournée vers le jardin partagé des toits de Perrache, qu'elle a eu beaucoup de mal à trouver et à joindre au départ. Depuis son adhésion, elle ne rencontre pas beaucoup les jardiniers et a du mal à s'intégrer au sein de ce nouvel espace.

Et parallèlement dans mon quartier, je découvre un jardin suspendu, qui est un jardin partagé. Je mets deux ans à y entrer en fait, on paie une cotisation là c'est une association et on a une clé (rires). C'est une autre politique là. Et je me retrouve dans un lieu où mon but à moi est de réussir à réintégrer un peu mon quartier, et je me dis qu'à travers le jardin (...) l'hiver vient de passer, il y a eu une assemblée générale, et après je n'ai vu personne. Les fois où j'y suis allé, je n'ai vu personne. Donc les habitants ont la clé, normalement ça reste ouvert si quelqu'un est sur le jardin, pour que les gens puissent rentrer et demander des informations. Mais j'ai mis deux ans à pouvoir rentrer en contact avec eux, donc c'est pour vous dire. (Marie, Jardin partagé des Pendarts, 11.04.2018)

Les manifestations observées au niveau des jardins de rue sont plus ouvertes : ces journées plantations – ou replantations – se passent de fait dans la rue. Les jardiniers, grâce à l'accompagnement d'une personne des Espaces Verts, ou de Passe Jardin, se sentent légitimes dans l'espace public. Le samedi 2 juin (2018) sur le quartier des Pentes de La Croix Rousse, les jardiniers se sont donné rendez-vous, avec des habitants, pour les plantations annuelles de mi-printemps, et pour entretenir la ferveur autour de ces espaces. Lors de cette journée, qui plus est ensoleillée, quelques habitants étaient présents pour donner un coup de main aux deux initiatrices. L'entretien des différentes plantations n'a pas été très long : certaines sont en bon état ou ne nécessitent qu'une petite taille. D'autres ont demandé plus de travail, avec des plantations et du nettoyage. De fait, le groupe était petit, mais bien organisé. Les arrosoirs et les recharges en eau étaient prêts. Si les jardiniers occasionnels étaient assez timides, les deux initiatrices, Christelle et Agnès, invitaient les passants à regarder, à sentir, à voir la présence des végétaux dans la ville. Quelques passants se sont ainsi pris au jeu, principalement pour observer, pas pour planter. Le lieu de ces actions de jardinage, la rue, stimule la curiosité du public. Ce type d'actions est plus ouvert, car il ne permet pas le repli sur soi, ou dans un coin du jardin. Aucune grille ne séparant les jardiniers et les passants, nous avons constaté plus de curiosité, de questions, voire d'approches et de participation.

En revanche, il est très rare que des personnes extérieures à ces jardins de rue interviennent pour arroser, tailler les plantes ou aromatiques présents dans un bac. Notamment à cause de la logistique : il faut amener un arrosoir ou avoir un contenant quand un point d'eau est à

proximité, etc. Il faut déjà être informé de la présence de ces jardins de rue, mais encore avoir conscience que ce sont bien des aménagements citoyens sur lesquels chacun peut intervenir. De plus, l'ensemble des jardins partagés observés sont entourés par une clôture, parfois naturelle, comme c'est le cas avec les balmes du Jardin de la Muette ou de celui de la Vieille Benoîte, mais bien souvent érigée. Cette clôture figure aujourd'hui dans les obligations pour le respect de la charte des jardins partagés lyonnais. Elle est systématiquement aménagée lors de travaux de mise en conformité du terrain, avant même son appropriation par les jardiniers. Elle peut induire un effet d'enfermement, de délimitation de l'espace, alors qu'elle est simplement obligatoire, ce pour des raisons de sécurité et d'entretiens du jardin, notamment pour que les jardiniers n'aient pas des détritrus à jeter tous les matins et des plans entiers à nettoyer. La clôture permet également d'éviter les chiens ou chats sur le jardin. Pour Véronique, du Petit Jardin de la Saulaie, l'ouverture complète du jardin attirerait plus de chiens et de chats, donc de potentielles dégradations.

C'est la Mairie qui a installé la clôture, ils avaient peur que ce soit dégradé, qu'il y ait des problèmes, donc voilà. Après je pense que si on ouvrait maintenant, les gens ne rentreraient pas plus. Après on aurait plus de chats, de chiens à venir, donc... Déjà devant il y a un jeune homme qui passe avec son gros chien devant et ce chien a pris l'habitude de faire ses grosses crottes à côté de la porte là. J'ai beau essayer de mettre des feuilles pour le dissuader... (Véronique, Petit jardin de la Saulaie, 14.11.2017).

Dans les faits, il existe différents niveaux de clôtures sur ces jardins : la majorité ont une clôture « haute » d'environ 1m80, voire plus, mais certains ont des clôtures plus basses, comme c'est le cas sur le jardin La Réserve (illustration 41), le jardin Quai Rambaud (illustration 42) ou encore le jardin partagé Jeune Pousse. Ainsi, la clôture permet de délimiter le jardin de l'extérieur : comme sur tous les jardins, c'est cette clôture qui entérine la séparation entre ce qui relève du jardin et ce qui n'en relève pas (Quellier, 2012). Elle délimite donc le terrain entre l'espace qui « appartient » à l'association et l'espace public. Elle permet d'assurer la sécurité des biens relevant du jardin et du travail des jardiniers : fleurs, plants, outils, etc.

Parfois, la clôture fait également l'identité du jardin, comme les grandes grilles orange du Jardin Ilot d'Amaranthes.

Illustration 41. Clôture du jardin partagé La Réserve



Source : Bally Frederic

Illustration 42. Clôture du jardin partagé Quai Rambaud



Source : Bally Frederic

La clôture des jardins partagés peut ainsi qualifier l'espace de différentes manières : une clôture moyenne privilégie et met en avant un espace public pour tous, tandis qu'une clôture plus haute crée un espace privé, accessible uniquement à quelques-uns.

Le jardin collectif peut apparaître comme un espace de repli, s'apparentant à un espace privé où le public extérieur n'est pas forcément bienvenu. De même, le peu de communication entre certains groupes de jardiniers témoigne là encore de ce peu d'ouverture, plus encore de cette dualité entre espace privé et espace public.

9. Le sérieux du jardinier : Conflit entre espace productif et espace social

Dans certains jardins partagés, les différentes parcelles fonctionnent en lieux clos : chaque groupe gère et entretient une parcelle et il y a peu de communication entre les groupes. Dans le cas de l'Îlot d'Amaranthes, le jardin est séparé en plusieurs parcelles, dont deux principales, situées sur la même place (quelques mètres les séparent). Pourtant, les deux groupes de jardiniers se parlent peu et chacun réalise ses travaux, ses pratiques, « dans son coin », comme le confirme le témoignage d'Anna ci-dessous.

C'est le jardin des Sylibes là-bas, mais je ne m'en occupe pas trop moi. Je suis toujours ici moi. Ceux qui s'en occupent, Julie et Alexandre, sont là le samedi surtout. Un autre gars aussi, un blond. Moi je m'occupe que d'ici. On a un peu deux groupes en fait, moins maintenant, du fait qu'il y a plus d'employés. (Anna, Jardin partagé Ilot d'Amaranthes, 02.05.2018)

Les deux parcelles pourtant si proches sont deux mondes complètement différents : une parcelle ouverte au public, souvent visitée, avec des allées en bois pour circuler, et une parcelle ouverte aux seuls jardiniers, plus sauvage, en permaculture, avec une circulation beaucoup plus restreinte. Les deux groupes se retrouvent lors des réunions mensuelles, mais ne se côtoient pratiquement pas en dehors. Pierre, un des pionniers de l'association – sans être jardinier – note et regrette ce changement : au début du jardin l'aspect social, la convivialité (barbecue) et l'ouverture étaient les objectifs principaux. Actuellement, le jardinage, la production et l'expérimentation sont privilégiés.

On peut peu aujourd'hui, car on est éclaté, pris dans des soucis individuels et des dynamiques plus fortes que nous. Par rapport au jardin, je ne suis pas sociologue, mais je constate sur le jardin que plus de gens s'intéressaient à la permaculture et pas à autre chose, que nous on s'intéressait. Moi je disais je suis un jardinier social. Ça m'intéressait d'accueillir les gens, d'écouter les problèmes des gens. (...) Il y a quelques reliquats de ça lorsque le père Fort et Yvette sont sur le jardin le soir, et qu'on palabre. On est là avec les vieux dans un coin et les autres qui font la permaculture à côté. Ils ne discutent pas trop eux. (Pierre, Jardin partagé Ilot d'Amaranthes, 03.05.2018)

Pour le jardin le secret, sur le 5^{ème} arrondissement, la situation est identique : la même association gère différentes parcelles, situées dans le même quartier, mais distantes de 500 mètres. De ce fait les jardiniers se croisent rarement, et des groupes distincts se sont peu à peu constitués. Vincent, très investi dans le jardin, tentait au début d'aller sur les deux parcelles, mais il se sent mieux sur la parcelle que nous avons visitée, l'autre lui paraissant moins familière. Les réunions de l'association concernent bien les deux parcelles, mais selon les comptes rendus consultés, les discussions sont séparées et chaque groupe donne son avis sur sa parcelle.

On le voit, les gens qui vont aux Murières sont plus proches, que nous. Même si on essaie d'aller dans les deux jardins. Les réunions ont aussi pour objectif de nous réunir. (Vincent, Jardin partagé Le Secret, 15.11.2018)

Cette situation illustre une tendance de fond sur les jardins partagés : un lent glissement de ces espaces vers la pratique concrète du jardinage, de la production, l'expérimentation, le partage de connaissances et de techniques. Le côté échanges, discussions, repas partagés passe au second plan. Force est donc de considérer que le côté festif, informel, évènementiel tend à disparaître, pour laisser place de plus en plus à des pratiques de jardinage – écologiques – qui nécessitent plus de temps, d'engagement, de suivi, voire d'expertise de la part des jardiniers.

Le jardin partagé Champ verdoyant est un autre bon exemple illustrant cette situation : avec une forte population âgée, le jardin a eu la volonté d'expérimenter la permaculture tout en conservant une culture plus traditionnelle nécessitant un certain suivi et engagement des jardiniers. Nous n'avons pu observer les jardiniers au travail, mais les entretiens réalisés traduisent une certaine fierté et satisfaction de la production obtenue grâce à leurs efforts, et laissent peu de place aux autres pratiques – de socialisation, de repas, etc. – sur le jardin. Sur le jardin Réseau Santé, dans le 4^{ème} arrondissement, la production n'est pas l'objectif essentiel. Elle n'est pas mise en avant par les jardiniers, mais le bureau de l'association demande de l'engagement, du sérieux aux participants, avec un minimum de travail pour jouir des bénéfices du jardin. Là encore, le côté ludique, insouciant, passe après les exigences du jardinage et de l'entretien de la parcelle pour maintenir un espace qui plaise à tous.

On essaie de faire comprendre qu'il y a deux grands parcs dans le secteur et que notre jardin n'est pas un troisième parc. Il y a un minimum à donner, le jardin est demandeur aussi. (Élise, Jardin partagé réseau Santé, 23.03.2018).

Ces quelques exemples montrent à quel point les jardiniers sont empreints des discours institutionnels : si la production n'est pas le point central dans leurs discours, beaucoup espèrent que l'activité jardinière ne sera pas vaine. Naissent alors des conflits entre les jardiniers qui veulent profiter de l'espace comme d'un espace de rencontre et ceux désirant transformer cette activité en production : ces derniers ressentent une certaine responsabilité envers les institutions locales ayant prêté le lieu, et veulent montrer au mieux qu'ils sont capables d'entretenir cet espace et qu'ils le méritent. Ces tensions entre différentes visions de ce que doit être l'espace jardin se traduisent ici à la fois par des conflits entre jardiniers, mais aussi parfois par une absence de rapports entre eux.

10. Le recours à la règle : conflit entre espace individuel et espace collectif

Nous l'avons montré, les jardins collectifs sont le lieu de pratiques collectives, qui demandent une présence minimum, un suivi et des connaissances pour participer pleinement. Les stratégies individuelles sont peu tolérées, voire critiquées par les jardiniers qui veulent ainsi se distinguer des jardins historiques ouvriers / familiaux, et insister sur le caractère ouvert du jardin collectif. En fait, parfois ce cadre collectif peut être un frein à l'appropriation des parcelles. Les jardins partagés sont des espaces en général de petite taille, découverts. Il s'agit

donc d'un lieu où le regard de l'autre, jardinier ou passant, peut-être particulièrement lourd, voire gênant.

Il est difficile ainsi dans ces espaces de se retrouver seul, de trouver un semblant de calme, sauf à certains horaires – en journée la semaine par exemple.

Quand on vient seul sur le jardin, qu'on ne connaît pas forcément tout le monde, que des groupes sont déjà constitués, ça peut ne pas forcément être évident. J'hésite parfois à venir le samedi justement, car je sais qu'il va être difficile de trouver une place, de savoir quoi faire. (Mélanie, Jardin partagé Champverdoyant, 04.12.2017)

De plus, les jardiniers amateurs, sans grandes connaissances, ont souvent peur de mal faire sur le jardin, de déranger une culture, de planter sur des semis existants... Il est donc nécessaire pour chaque jardinier d'intégrer dès son arrivée le fonctionnement du jardin, de décoder l'organisation des cultures, et de ne pas bouleverser cet ordre des choses. Ainsi, les jardiniers qui ne viennent qu'une fois par semaine peuvent rapidement se retrouver perdus le samedi et/ou dimanche à leur arrivée sur le jardin, car ignorants des tâches à faire.

Moi il y a eu une petite phase au début, où l'intégration n'était pas évidente. Mais c'était aussi question de notre disponibilité à nous, à moi et mon épouse. Quand on est venu à la journée porte ouverte, après on n'est pas trop revenu, car on n'était pas trop disponible, vacances, etc. Après cette année, on a plus participé, on était plus disponible et donc plus investi. Mon épouse est encore dans la vie active. (Vincent, jardin partagé Le Secret, 15.11.2018)

Élise souligne la nécessité d'être assidue sur les temps collectifs, car cela permet d'entretenir, d'acquérir des connaissances, de l'expérience et de s'appropriier le terrain par la pratique, voire l'observation. D'où, sur ce jardin, une obligation mise en place par Élise et l'association de faire un minimum d'activité collective de jardinage tous les mois.

Ceux qui viennent que de temps en temps, ils ne veulent pas être référent, et comme ils viennent que de temps en temps, ils voient que la parcelle est travaillée, et ils n'osent pas arriver pour faire quelque chose dessus. Il faut qu'on trouve un juste milieu de façon à ce qu'on soit responsable d'une parcelle, sans qu'elle appartienne à un jardinier, il faut se concerter avec les autres jardiniers pour faire les choses. (Élise, Jardin partagé Réseau Santé, 23.03.2018)

Autre exemple, Bruno, du jardin partagé de la vieille Benoîte, n'a pas de connaissance en jardinage, et décide d'intégrer rapidement le bureau de l'association pour gérer l'administratif et l'organisation. Cette nécessité d'expertise, d'un niveau d'engagement et de rigueur dans la culture conduit certains jardiniers à se tourner vers d'autres espaces ou d'autres parcelles. À l'image de Christine ou de Pierre, sur le jardin de l'îlot d'Amaranthes, qui se sentent à part, voire pas du tout intégrés dans le jardin permacole. La question du temps passé sur le jardin et de l'engagement est bien au cœur du problème. Christine a un enfant en bas âge et n'arrive

pas à se rendre disponible pour toutes les séances de jardinage collectif, surtout les week-ends.

Le truc pas facile, par exemple sur le potager en permaculture, le jardin des Sylibes, moi j'ai toujours peur de mal faire entre guillemets. Des moments je pourrais y aller, mais comme on ne sait pas trop ce qu'ils ont prévu de faire ici ou là, ceux qui sont le plus actifs dans le jardin, ce qu'ils ont planté, quand on y va que de temps en temps, on n'est pas dans le groupe le plus motivé, le plus actif, ce n'est pas évident d'être au courant de tout. Ils essaient de mettre des petits mots et tout ça, mais est-ce qu'il y a encore un espace disponible où on peut mettre quelque chose. Pour être parfaitement au courant, il faut un certain niveau d'investissement en temps. Il faut, quand ils font des semis, ils jardinent, ils envoient un mail, c'est sympa, mais il faut être disponible pour y aller à ces moments-là, pour pouvoir échanger entre autres jardiniers, pour se mettre d'accord, pour pas casser ou démolir un truc qu'ils ont fait avant. Ça demande pas mal de coordination le côté partagé, et cette coordination, ça prend du temps. Au de la du simple fait du temps passé à jardiner. Et ce n'est pas, c'est chouette ce jardin, mais ce n'est pas évident pour moi, je dégage une soirée pour aller à l'AG, un peu de temps, mais plus...Le temps qu'on s'imagine avoir est très pris par des trucs pour la maison, pour le petit quoi. (Christine, Jardin partagé Ilot d'Amaranthes, 16.04.2018)

Le jardin collectif et notamment partagé peut ainsi devenir un espace paradoxal :

- espace intimidant où il n'est pas toujours facile de s'intégrer, de s'adapter aux règles de fonctionnement et d'acquérir les connaissances nécessaires et les techniques de jardinage ;
- espace de liberté où chacun peut trouver son rôle, imprimer sa marque au sein du jardin : certains administrateurs de jardins partagés ne comprennent pas pourquoi les nouveaux arrivants n'arrivent pas à s'appropriier l'espace, malgré l'ensemble des informations qui transitent, que ce soit par Internet, par les panneaux présents dans le jardin ou encore par une newsletter que Bruno sur le jardin partagé de la Vieille Benoitte a mise en place par exemple.

Ça fait 6 mois que ça marche, ça fonctionne pas mal je trouve. Car on était beaucoup dans ce problème de gens qui arrivent et qui ne savent pas quoi faire. On a fait un panneau aussi, que faire au jardin quand j'arrive, on peut aussi se raccrocher à ça : c'est un truc générique valable toute l'année, pas adaptée à chaque saison. Il y a ça, c'est plutôt Sylvain et Juliette et moi je fais la feuille de chou, le truc hebdomadaire, et j'envoie aussi les trucs à faire. Donc la personne qui ne sait pas quoi faire, au bout d'un moment, s'il n'a pas l'information, on fait ce qu'on peut ; Mais beaucoup beaucoup de gens n'arrivent pas à se prendre en main dans le jardin, ils arrivent dans le jardin et ils sont un peu dépourvus, ils n'arrivent pas à s'appropriier l'espace en fait. C'est un peu dommage. (Bruno, Jardin partagé Vieille Benoitte, 04.12.2017)

Ainsi, ce recours à la règle relève d'un conflit entre deux spatialités présentes sur certains jardins :

- spatialité individuelle : le jardinier ne trouve pas sa place dans le collectif, voire souhaite profiter du jardin en solitaire ;
- spatialité collective : nécessité d'un engagement, de la participation et de l'investissement de chacun, comme cela se passe au sein du jardin partagé Réseau Santé.

11. Différentes perceptions du jardin : des conflits entre jardiniers

Le télescopage de différentes spatialités se traduit également par des conflits entre jardiniers, du fait d'une perception divergente de l'espace jardiné. Ces conflits peuvent prendre différentes formes :

- conflits sur la vision productive du jardin, certains jardiniers participant spécifiquement pour la spatialité alimentaire ;
- conflits autour de la définition de ce que doit être le jardin, lieu de travail, lieu de détente ;
- conflits autour de l'individualité et du collectif, certains jardiniers étant jugé parfois trop solitaires ;
- conflits autour de l'ouverture du jardin sur l'extérieur, avec la venue notamment des enfants de jardiniers, qui peut parfois être problématique.

En premier lieu, certains habitants veulent participer aux jardins partagés pour le côté alimentaire et productif du jardin : ils pensent que le jardin partagé est essentiellement un lieu de production et de récolte pour chacun. Durant les entretiens et observations menés, il n'était pas rare que des passants viennent s'informer, notamment sur l'Îlot d'Amaranthes et Grattons les Pentes : une majorité d'intéressés demandant si une parcelle individuelle était disponible pour la culture. La vision de jardins productifs, avec parcelles individuelles, est donc fortement présente. D'ailleurs, les récits de jardiniers interviewés attestent de nombreuses velléités d'appropriation des parcelles, voire d'une partie des récoltes, pour espérer en tirer une production pour soi. Nous voyons ici le télescopage entre un espace qui doit être nourricier – comme promu d'ailleurs par les pouvoirs publics – et un espace créatif, où les jardiniers préfèrent tenter, expérimenter plutôt que de soutenir un rythme de production.

D'autres conflits peuvent apparaître entre jardiniers, portant cette fois sur la définition du jardin partagé, notamment quant à la part d'activités individuelles sur ces espaces. Les jardiniers tentent de produire, par leurs pratiques, par des règles, des non-dits, un collectif où ils travaillent ensemble pour un jardin qui profite à tous. Certains jardiniers ont ainsi tenté de faire les choses de leur côté, se mêlant assez peu au groupe pour jardiner avec un ou une amie. Jérôme du jardin partagé Bonachoux parle d'un « esprit jardin partagé », collectif dans lequel la pratique individuelle ou plutôt privée n'a pas sa place.

Donc certaines personnes ont manifesté comme ça, on a eu des gens qui faisaient des chantiers à deux, c'était deux amis, et ils se faisaient les choses dans leur coin. Donc à un moment on leur a dit non quoi. Le jardin ce n'est pas faire des choses dans son coin

juste avec les gens qu'on a choisi. Ce n'est pas l'esprit. (Jérôme, Jardin partagé Bonachoux, 23.03.2018)

Certains jardiniers préfèrent faire les choses de leur côté et évitent le collectif ; des pratiques qui, dans certains cas, conduisent à une réprobation, voire à une éviction du jardin. Là encore, il s'agit d'un conflit entre l'espace collectif, tel qu'il est défini par les jardiniers, et l'espace individuel, demandé par certains, mais qui semble incompatible s'il est totalement déconnecté des pratiques collectives. Ce dernier type de demande reste cependant assez rare, d'après les discours des acteurs interrogés.

Enfin, il faut préciser que la venue des enfants de participants au jardin (jardiniers ou non) n'est pas forcément appréciée de tous les jardiniers : les enfants marchent là où ils ne doivent pas, sortent du sentier tracé pour écraser quelques fleurs ou légumes fraîchement poussés. La réaction d'Anna, jardinière au jardin partagé Ilot d'Amaranthes, montre que celle-ci s'est particulièrement investie et approprié l'espace : le fait qu'une population extérieure aux jardins vient détruire « son » travail est particulièrement problématique pour elle. L'espace du jardin est ainsi sacralisé pour ne profiter qu'aux jardiniers qui donnent de leur temps pour construire cet espace : une rhétorique décelée et mise en avant par L. Mestdagh, parlant d'un « entre-soi jardinier » (Mestdagh, 2015).

Moi je refuse de m'occuper de ça. Des gamins viennent avec leur maîtresse pour visiter, une crèche aussi vient avec des gamins. Alors ça s'est horrible, ils sont trop petits. Ils arrachent les fleurs. J'ai mis des pots pour protéger. Ils marchent partout. Il faudrait qu'ils soient bien encadrés. Ils sont trop nombreux aussi. La nana les a remis dans la terre les tulipes, genre ça va repousser... hahaha. Ça nous fait des dégâts. Chaque fois qu'ils sont passés, je le sais hein. Quand je passe l'après-midi, je vois des traces de pas, des fleurs cassées. Ils font des trous dans les bacs. Ils n'arrachent pas les boutons d'or cependant ! (Anna, Jardin partagé Ilot d'Amaranthes, 03.05.2018)

Il s'agit là encore d'un conflit entre le jardin qui doit être un espace public (ouvert à tous) et un espace privé (réservé aux jardiniers, qui louent cet espace, l'entretiennent, le mettent en valeur).

En conclusion de cette analyse sur les conflits entre spatialités sur les jardins collectifs, nous constatons les limites de ces formes d'organisation habitantes et citoyennes, dès lors qu'elles se confrontent à des acteurs extérieurs interférant sur la pratique du jardinage, la « sécurité ontologique » (Giddens, 1990) construite sur un fonctionnement initial, une manière de s'approprier l'espace. Des conflits peuvent ainsi émerger entre jardiniers, entre jardiniers et acteurs extérieurs, tant les perceptions de ce que doit être l'espace de jardinage – et celui non jardiné – sont divergentes. Face à ces conflits de représentation, certains jardins recourent à une réglementation spécifique pour forcer des « bons comportements » de jardinier. Cependant, ce recours à la règle pour la participation de chacun n'évite pas l'un des écueils de ces jardins collectifs : leur fermeture apparente à l'extérieur et notamment à certaines catégories de population.

Conclusion de chapitre

S'ils sont façonnés par la pratique quotidienne des jardiniers, les espaces jardinés sont également construits par des acteurs extérieurs, associations et institutions. Cette double appartenance peut entrer en complémentarité ou en conflictualité. Lentement une forme d'institutionnalisation s'installe, les municipalités et les acteurs privés investissent ce champ des jardins collectifs notamment des jardins partagés, et le propose ensuite aux habitants. Les discours jardiniers intègrent les rhétoriques institutionnelles, participant aussi de cette institutionnalisation qui peut entraîner une perte de sens pour les acteurs engagés. Ainsi, les jardiniers jouent le jeu des acteurs publics et contribuent à produire un espace institutionnel, voire citoyen, au sens où ils participent à l'aménagement du territoire, aux dispositifs de concertation prévus par la ville, tout en contribuant aux items du développement durable – participation, développement de la nature en ville, biodiversité, etc. Nous pouvons ainsi nous demander si ces jardins collectifs ne deviennent pas simplement des instruments de l'action publique, permettant de mettre en œuvre un certain nombre d'idées à la mode comme la participation des citoyens ? Une idée créatrice de conflits entre les jardiniers prêts à suivre cette institutionnalisation et ceux qui y voient un contresens aux idées de départ de ces jardins collectifs.

Dans tous les cas, ces espaces institutionnels produits sur les jardins entraînent aussi des conflits et des pertes de sens au niveau des jardiniers qui, en réaction, vont développer des pratiques non déclarées aux institutions, contestataires pour redonner sens à leur engagement. L'espace institutionnel s'oppose ici à l'espace citoyen, où les habitants sortent du cadre de l'action et des dispositifs publics. Ces habitants jardiniers invoquent ainsi un « droit à la ville » au travers de leurs actions de jardinage, en s'appropriant un espace au départ public pour l'aménager soit de concert avec les acteurs publics, soit à la marge.

Enfin, la superposition d'espaces sociaux sur les jardins collectifs peut entraîner des pertes de sens, et générer des pratiques de repli révélant une tension entre espace privé et espace collectif, entre espace de détente et espace de travail / productif : ces espaces se télescopent et sont potentiellement créateurs de conflits entre jardiniers. Ces analyses soulignent la dimension éphémère des jardins collectifs, déjà mis en exergue par les autorités publiques *via* les conventions d'occupation temporaire : combien de temps restent réellement les jardiniers sur ces espaces ? Quid de leur pérennité si certains acteurs clés se désengagent ?

Conclusion partie 3

Les espaces jardinés sont plus que des espaces de jardinage. Ils sont l'objet d'autres enjeux : entre volonté citoyenne de départ et action publique, ces lieux portent des conceptions de l'espace qui peuvent être complémentaires ou antagonistes. Cette superposition de spatialités constitue leur identité et concrétise des tentatives de coopération, de co-production entre citoyens et acteurs publics.

En fait, les espaces sociaux complémentaires sur ces jardins produisent des communs urbains. Le mode d'organisation de ces collectifs, les pratiques mises en œuvre et les ressources produites profitent non seulement aux participants, mais plus largement aux habitants et passants. Par exemple, sur le jardin Ilot d'Amaranthes, la spatialité de loisirs est complémentaire d'une spatialité citoyenne, le jardin se situant au carrefour de nombreuses actions associatives sur le quartier. Ainsi la vente de produits locaux *via* une association sur le jardin est autorisée, et chaque habitant peut tirer de ce lieu un bénéfice à titre individuel par exemple. De même, les aménités offertes par le jardin – espace de verdure, de fraîcheur conférée par l'ombre des arbres, terrain de jeu pour les enfants – sont largement utilisées par certains habitants du quartier et les nouveaux parents.

Néanmoins ces complémentarités ne doivent pas obérer les potentielles tensions liées à ces espaces sociaux : la spatialité de loisirs se confrontant à la spatialité productive. Ici, l'ouverture et l'utilisation du jardin par les adhérents qui ne participent pas réellement au jardinage vient énerver les jardiniers, qui voient certaines cultures ruinées par les enfants. C'est ainsi que l'usage de la parcelle en permaculture, sur la même place, est essentiellement accessible aux jardiniers, et ne comporte pas d'espace de détente. De même, la spatialité institutionnelle du jardin (initialement motivée par un réaménagement de la place du quartier, suivi de l'embauche d'une salariée) est rapidement entrée en conflit avec la spatialité de loisirs, avec l'impératif pour les jardiniers d'évoluer de la notion du seul profit du jardin vers la notion d'utilité, en satisfaisant à certaines obligations (horaires de fermeture la nuit pour éviter la destruction de leurs cultures, ainsi que les nuisances sonores).

Les tableaux 17 et 18 synthétisent les conflits entre spatialités sur certains jardins partagés et jardins de rue. Sur le jardin de rue Place Guichard, la collaboration très forte entre acteurs du quartier (institutionnels) et habitants (*via* le rôle de Stéphanie notamment) a conduit à produire, d'une part, une spatialité éducative, avec la présence de nombreuses associations utilisant le jardin comme support d'apprentissage pour différents publics, d'autre part une spatialité institutionnelle où le jardin, soutenu par divers financements, s'intègre dans la politique d'aménagement du quartier. Les acteurs jardiniers, essentiellement Stéphanie, satisfont au cadre institutionnel de participation, aides, autorisations, favorisant une spatialité citoyenne. La combinaison et superposition de ces trois spatialités confère son identité à ce jardin de rue, sur une place très urbanisée. En revanche, cette appropriation de l'espace par des habitants et associations fait l'objet de vives critiques. En effet, certains habitants, qui avaient pour habitude d'utiliser cet espace pour se retrouver, boire en soirée, voient dans cet

aménagement une action très institutionnelle. D'autant qu'au-delà de Stéphanie, peu d'habitants s'approprient ces jardins de rue les associant fortement à la politique de la ville et du conseil de quartier.

Tableau 17 : Conflits de spatialités sur les jardins partagés

Jardin / Spatialité	Politique	Loisirs	Environnementale	Citoyenne	Educative	Insertion	Productive	Collective	Individuelle
Ilot d'Amaranthe	+	+++	+++	+++	+		+	+++	++
Grattons les Pentes	+	+++	++	++	++			+++	++
Doua			++	++				+	++
Coccinelle de Sans Souci	+		++	++	+			++	+
Camille	+		++	+++	++			++	++
Mermoz	+++		+	+++	+++	+++	+	++	

Note : les cases en rouge signifient un conflit entre deux ou plusieurs spatialités. Le cas de l'Îlot d'Amaranthes met en lumière deux conflits entre plusieurs spatialités superposées.

Tableau 18 : Conflits de spatialités sur les jardins de rue

Jardin / Spatialité	Politique	Sociale	Citoyenne	Environnementale	Individuelle	Collective
Jardin de Rue Croix Rousses	++	+	+	+	+	+
Jardin de rue 5ème	+	+	++	++	+	
Jardin de rue Place Guichard	++	++	++	++		+++
Jardin de rue Montchat	+	++	++	++	++	++
Jardins de rue Saulaie	+	++	+++	+	+	++
Jardin de rue Guillotière		+	+++	++	++	+
Jardns de rue Pente de Croi Rousse	+	++	++	+	+	

Note : Nous avons mis en valeur, d'après les propos de différents acteurs, les conflits apparents de spatialité sur certains jardins (les plus observés durant notre terrain).

Ces difficultés sont aussi présentes dans l'institutionnalisation progressive des jardins collectifs, comme analysé au chapitre six. Les jardins collectifs deviennent un objet institutionnel, et des espaces urbains sont spécifiquement dédiés pour de futurs jardins partagés : comme le jardin partagé Graines de Lait. Si ces jardins restent pour l'instant minoritaires, ils se développent depuis quelques années. Bien que de nombreux jardiniers adhèrent aux rhétoriques institutionnelles : participation et rédaction des bilans de l'activité et des adhésions de l'année, etc. notre étude montre que l'appropriation par les habitants est moins marquée sur ces jardins, car le projet ne leur appartient pas réellement à la différence d'un jardin initié par un collectif. L'institutionnalisation des jardins peut être l'objet de critiques diverses : sur le Jardin partagé Champverdoyant, le coût des travaux (90 000€⁶³ par une entreprise mobilisée par la Métropole) a ainsi conduit à de vives critiques quant au montant du budget alloué, les habitants estimant que l'argent pouvait être utilisé autrement sur le quartier.

Face à cette institutionnalisation progressive, des collectifs d'habitants s'opposent, critiquent et adoptent des pratiques à la marge des attentes des pouvoirs publics. Si le jardin des Pendarts apparaît comme un exemple particulièrement parlant de contestation de la ville et des aménageurs, d'autres pratiques se tiennent sur ces jardins : aménagement d'un espace non déclaré à la municipalité, aménagements de bacs de fleurs dans la rue ou sur un espace en friche. Autant d'exemples de pratiques à la marge, silencieuses, principalement pour éviter de longues procédures avec la municipalité. Ces pratiques non déclarées peuvent être analysées comme une forme d'exercice du « droit à la ville » (Lefebvre, 1968) : ayant été progressivement dépossédé de l'espace public par le néo-libéralisme et le capitalisme, au profit d'espaces commerciaux, les habitants reprennent aujourd'hui la main sur l'espace public pour en faire des lieux de vie, favorisant un « habiter » et un bien vivre en ville. Ce droit à la ville, comme théorisé par Henri Lefebvre, passe ici par la pratique quotidienne du jardinage ainsi que d'autres activités organisées sur le jardin : pour lui, l'espace vécu est l'ancrage d'une potentielle résistance, pour accéder au droit à la ville, qu'il définit comme un accès aux infrastructures nécessaires pour s'accomplir et habiter une ville. Ainsi, les habitants doivent pouvoir participer à la construction de la ville où ils évoluent. Les jardins collectifs, en proposant des lieux de construction de pratiques, d'organisation, d'aménagement d'une partie du quartier, de dialogue avec les municipalités et les aménageurs permettent l'accès à ce droit à la ville. Nous pouvons en revanche nous interroger sur la réelle participation du citoyen aux processus de décision de ce « nouvel urbanisme » (Lefebvre, 1961), au vu de l'institutionnalisation progressive de ces jardins, qui font de plus en plus partie de « projets urbains », mais encore au regard de la faiblesse de la démocratie participative (Gourgues, 2013).

Ces espaces jardinés sont donc le produit de pratiques quotidiennes d'habitants, qui proposent des communs urbains, mais où certains conflits entre acteurs (ou entre spatialités) limitent aussi la portée de ces communs : le jardin peut tantôt être ouvert, tantôt être fermé avec un fort repli sur soi des jardiniers. Chaque espace jardiné est ainsi unique, à la différence des

⁶³http://www.poussesenlair.sitew.fr/fs/Root/de5co-CR_Visite_Champvert.pdf

parcs, chaque jardin collectif a une philosophie, un fonctionnement et des sensibilités multiples. Dans tous les cas, ces espaces jardinés, quelles que soient leurs formes, offrent par des pratiques ordinaires, une possibilité pour les habitants de participer à l'aménagement de leur ville, de construire leur « habiter », et de reprendre possession de leur quartier. Pour certains cela se fera en accord avec la rhétorique institutionnelle, d'autres feront le choix d'agir à la marge, voire en dissidence.

Conclusion générale

Devenue lieu de consommation plus que de production (Parham, 2012), la ville cherche aujourd'hui à changer, se métamorphoser, pour intégrer la question environnementale à l'aune du développement durable. C'est ainsi que se développe une demande sociale de nature en ville (Bourdeau Lepage et Vidal, 2012), se traduisant par une action institutionnelle, et aussi citoyenne. Cette demande de nature s'accompagne d'une volonté croissante de participation à la fabrique de la ville : les habitants se sentant dépossédés des espaces constituant leur habitat (Parham, 2015). Pour H. Lefebvre, « la ville est morte » (Lefebvre, 1968, p108), elle ne se vit plus, ne se saisit plus concrètement et n'est plus dorénavant qu'un objet de consommation culturelle pour des touristes. Les valeurs d'usage (la réponse à des besoins sociaux) ne sont que peu ou pas prises en compte, et l'architecture mise en œuvre empêche l'appropriation de ce milieu urbain. Lequel, produit d'une vision néo-libérale particulièrement en vogue chez les décideurs (tout espace est porteur d'une idéologie selon Lefebvre), par sa structure, son architecture et son mode d'organisation, ne fait que reproduire les inégalités existantes. L'auteur souligne le besoin d'une « ville nouvelle », qui peut prendre corps par les pratiques citoyennes. Selon lui, l'espace vécu doit primer sur l'espace conçu par les aménageurs et acteurs politiques du territoire : les pratiques ordinaires doivent permettre un renversement de l'ordre existant et une réappropriation citoyenne des espaces urbains.

Le jardinage collectif est bien un exemple de reprise de contrôle par les habitants de l'espace urbain en développant des espaces de nature « habitables ». Ces espaces hybrides, à la frontière du public et du privé, permettent par, des pratiques ordinaires de jardinage, l'exercice d'un « droit à la ville ». Ainsi, ces espaces jardinés collectivement illustrent le hiatus entre espace conçu par les pouvoirs publics et aménageurs, et espace vécu par les habitants. Ces jardins proposent un espace différent dans la ville, sans nécessité de consommation et incarnent un néolocalisme, dans le sens où le territoire, la terre, le lieu deviennent prépondérants pour les individus : le jardin est un espace alternatif, où des usages se développent, parfois en complémentarité, parfois en opposition avec sa fonction d'origine (Di Méo, 1990). Étudier les jardins collectifs sous l'angle de la spatialité est donc le moyen d'analyser plus largement le fonctionnement et les changements du monde urbain et de la société.

La ville de Lyon est un cas particulièrement intéressant au regard de notre point de départ théorique : territoire très urbanisé, disposant de nombreux vestiges d'industries (dans les quartiers de Croix Rousse, Gerland et la Guillotière) et de fait de nombreuses friches urbaines, dont seules certaines ont été réaménagées. Au sein de ce tissu urbain particulièrement dense, les jardins collectifs ont connu une ascension fulgurante en un peu moins de 20 ans, de manière relativement uniforme sur le territoire. Ceci au travers de personnes clés rencontrées dans le cadre de ce travail, des acteurs institutionnels, agents techniques, jardiniers...

Avec plus de 50 jardins partagés et plus de 900 jardins de rue, le territoire lyonnais est extrêmement fécond en termes de jardinage collectif et à ce titre, ces jardiniers sont particulièrement soutenus par les pouvoirs publics, Direction des Espaces Verts et mairie

centrale. Notre implication et observation dans plusieurs jardins partagés et jardins de rue, les nombreux entretiens menés avec les publics jardiniers ou non et avec des acteurs en responsabilité, ont permis d'approcher au mieux les représentations, les pratiques et le quotidien de ces espaces.

Si le jardin a une histoire longue, les jardins collectifs sont plus récents, ce qui n'empêche pas une littérature abondante sur le sujet notamment en géographie et en sociologie. Les community gardens américains (mais aussi européens ou asiatiques) sont le principal objet de cette littérature avec des analyses portant sur :

- 1- les modes d'organisations de ces groupes (Boulianne, 2001 ; Chitov, 2006 ; Stiegman, 2004 par exemple) ;
- 2- les fonctionnalités diverses de ces jardins porteuses de participation pour les habitants (Demailly, 2015), d'égalités entre les membres du collectif (Shinew et al, 2004), d'exclusion de certains (Mestdagh, 2015) voire d'interactions sociales et d'agriculture urbaine (Duchemin et al., 2008 ; Scheromm, 2015) ;
- 3- les jardins vus comme des outils institutionnels ((Bouvier-Daclon et Sénécal, 2001 ; Pudup, 2008) ;
- 4- enfin ces community gardens ont été étudiés sous l'angle de la spatialité faisant ressortir des espaces « contestés » (Schmelzkopf, 1995) ou des espaces de communs (Eizenberg, 2012).

Nous prolongeons ici la focale adoptée par ces recherches en l'apposant sur l'objet jardin collectif qui reste relativement récent en France. La focale de l'espace produit de H. Lefebvre et du droit à la ville nous ont ainsi permis d'interroger les formes actuelles de jardinage collectif selon deux visions, celles des institutions et celles des pratiques citoyennes.

Nous sommes partis pour ce travail d'une problématique englobant nos différents questionnements sur les jardins collectifs : ces pratiques de requalification d'espaces en s'institutionnalisant produisent-elles des spatialités inédites pour des jardins - collectifs, et peuvent-elles s'entrechoquer, au point de générer des pertes de sens, individuel et collectif, voire une conflictualité avec les institutions ? Nous répondons à cette problématique en montrant quatre éléments principaux de notre analyse :

Premièrement, émergent des formes historiques de jardinage des spatialités différentes, souvent uniques, pouvant être associées à des fonctions. Les formes collectives et récentes de jardinage urbain identifient des spatialités multiples, qui ont pu directement inspirer les jardins collectifs étudiés. Au jardin aristocratique apanage de la renommée et du bon goût, s'est peu à peu substitué le jardin urbain, espace de loisirs et de récréation, composante indispensable de la vie urbaine à partir du 19^{ème} siècle tant pour les habitants que pour les acteurs politiques. Le jardin urbain, aux États-Unis ou en France, a d'abord été pensé pour des habitants peu dotés économiquement, comme un espace à la fois économique et politique. Avec les jardins familiaux, il a évolué vers un jardinage de loisirs, permettant aux habitants de profiter d'espaces de verdure en milieu urbain.

Deuxièmement, la construction progressive des jardins collectifs sur le territoire lyonnais repose tant sur les citoyens que sur les institutions locales (notamment les municipalités et la Direction des Espaces Verts). Dès lors, l'intervention prégnante de ces institutions territoriales dans le lancement et la construction de ces jardins (*via* des financements, la préparation du terrain...) contribuent à produire des spatialités institutionnelles, avec des attentes politiques particulières, mais aussi sociales (avec un côté régulation des inégalités d'accès à la nature et au jardinage). Ces jardins, intervenant dans des lieux publics, appartiennent soit à la métropole, soit aux municipalités, et les jardiniers sont contraints d'être en relation – parfois récurrente – avec ces acteurs publics. Le jardin collectif apparaît ainsi moins comme un espace « dominé » (Harvey, 2006), puisque construit en partie avec des acteurs publics (dominants) qui favorisent la place de ces espaces dans le tissu urbain.

Troisièmement, les jardins collectifs ne se réduisent pas à des espaces de jardinage et sont en réalité bien plus que cela. Au travers de l'analyse des modes d'organisations et des pratiques ordinaires de ces habitants jardiniers, nous montrons que les spatialités produites (sociales, environnementales, de loisirs) dépassent le cadre et les attentes institutionnels, pour devenir des lieux multi formes où se conjuguent différentes représentations et pratiques. À ce titre, les spatialités produites sur les jardins partagés et les jardins de rue sont proches, même si des différences subsistent quant aux modes d'organisation. De nouvelles pratiques des spatialités collectives émergent, mais aussi individuelles, écologiques, citoyennes, de loisirs ou encore éducatives.

Quatrièmement, les spatialités ainsi produites par ces actes du quotidien (jardinage, mais aussi discussion, réunions, prises de décisions) se superposent et peuvent créer de la complémentarité ou de la divergence :

- complémentarité quand il y a convergence des attentes institutionnelles et des attentes des habitants jardiniers produisant des « communs urbains » bénéficiant à tous (habitants, passants, etc.), par le paysage produit, l'espace ouvert, la possibilité de rencontrer ;
- divergence quand il y a confrontation entre spatialités, source de pertes de sens pour les habitants (qui ne comprennent pas l'institutionnalisation progressive de ces jardins), voire de conflits (entre jardiniers sur les différentes visions du jardin).

C'est donc bien l'usage et la représentation de l'espace qui rentre parfois en complémentarité, parfois en opposition avec la fonction d'origine, prévue de cet espace.

Ainsi, le jardin collectif permet de ré-invoquer la nécessité de la participation des habitants dans l'aménagement de ce qui constitue leur lieu de vie, leur quartier, pour favoriser leur habiter. Porteurs de pratiques ordinaires, quotidiennes, de représentations, ils permettent de concevoir autrement le monde urbain, concrétisant la mise en œuvre d'un droit à la ville par la participation et la prise en compte des habitants dans le processus de décision des aménagements. Nous l'avons vu chez les jardiniers interrogés, le jardinage collectif sous-entend d'autres pratiques de réappropriation du lieu de vie, avec par exemple l'envie d'entretenir et d'embellir sa rue. Ces pratiques viennent parfois se confronter à des règles et

pratiques institutionnelles (par exemple les cantonniers qui désherbent) encore très présentes en milieu urbain. Ce droit à la ville est aussi largement mis en défaut par les inégalités inhérentes à ces formes collectives de jardinage urbain : ces jardins sont ainsi investis par certaines populations (plutôt aisées) et catégories d'âges (plutôt nouveaux parents et retraités) et excluent très souvent les habitants proches. Nos résultats vont donc dans le sens des recherches réalisées sur les community gardens (Pudup, 2008 ; Eizenberg, 2012 et autres) en décrivant des espaces jardinés multiples, au-delà de la simple pratique du jardinage en dépassant le cadre des valeurs d'usage prévues par les institutions, et produisant des spatialités qui dépassent celles attendues.

Lieux de détente, de travail, de socialisation, de loisirs, d'apprentissage de la citoyenneté, mais aussi d'exclusion (entre autres), ces jardins collectifs apparaissent ainsi comme des « third places » (Oldenburg, 1999) : entre l'espace public et l'espace privé, entre la vie personnelle et le travail, indispensables à la vie publique, à la vie de la communauté et à la démocratie locale. Notre analyse de l'institutionnalisation progressive de ces jardins permet d'adopter une perspective critique sur ces espaces perçus comme solution aux yeux des aménageurs et décideurs pour légitimer un type d'aménagement de l'espace (à la manière de Pudup sur les community gardens, 2008). Notre travail met en évidence « l'espace vécu » par les habitants, à prendre en compte par les aménageurs pour penser et faire la ville de demain.

Au final notre thèse met en perspective plusieurs éléments, traduits ici en recommandations à destination des collectivités publiques, des aménageurs, et des techniciens concernés par l'aménagement de jardins collectifs.

1. Les jardins collectifs ne peuvent plus être uniquement appréhendés par le biais d'une fonction, unitaire bien souvent, qui serait intrinsèque. Ils doivent être considérés sous l'angle des spatialités multiples qui les composent et se télescopent. Ceci dans l'objectif de connaître et faire reconnaître l'ensemble des dimensions constitutives d'un jardin collectif et des pratiques non limitées au jardinage, potentiellement productrices de « communs ». La prise en compte de ces spatialités peut faire émerger toutes les externalités positives de ces jardins collectifs pour le milieu urbain.
2. Ce changement de focale et l'historique du jardinage effectués dans ce travail permettent d'affirmer que les jardins collectifs ne sont pas réellement « nouveaux », tant ils rassemblent des spatialités existantes ayant vu le jour dans d'autres types d'action de jardinage. Il convient de prendre en compte ces autres contextes (notamment les community gardens et leur évolution), pour adapter les politiques en faveur des jardins collectifs (en considérant par exemple les évaluations réalisées de ces jardins et leurs limites).

Ces espaces, non pensés – dans leur totalité – par l'action publique, sont dès lors soumis à plusieurs scénarios possibles : va-t-on aller vers une amplification de la réglementation par les institutions pour faire correspondre ces jardins aux attentes institutionnelles et politiques ? Ou au contraire, cette multiplicité d'espaces, cette diversité au sein des jardins collectifs peut-elle

être perçue de manière positive par les pouvoirs publics et donner lieu à un travail de ré-institutionnalisation pour mieux les encadrer ? La tendance actuelle, visant à instaurer de nouveaux jardins par le biais d'acteurs publics ou de bailleurs, irait plutôt dans le sens de la seconde proposition : les pouvoirs publics tenteraient ainsi une reprise en main de ces espaces, au point qu'ils commencent déjà à apparaître comme des lieux de « contrôle » d'une nouvelle tendance à la participation à l'aménagement du territoire.

Le prolongement logique de ce travail pourrait être de vérifier si l'existence de ces espaces multiples sur les jardins collectifs peut rejoindre, voire enrichir, l'appréhension des logiques institutionnelles d'aménagement public des jardins collectifs. Ce qui conduirait à interroger tout un ensemble d'acteurs d'un territoire (Espaces Verts, municipalités, agents de terrain, chargés de mission et quelques élus) afin de prendre en compte leurs réactions, leurs visions de ces jardins et la place de ces lieux dans la ville du futur. Cela afin mesurer les transformations secondaires pouvant se déployer à l'échelle des agglomérations, des municipalités, voire de certaines métropoles, pour mieux répondre aux enjeux multidimensionnels de ces jardins collectifs.

De même une étude ouvrant sur les formes prises par le jardinage collectif dans d'autres contextes culturels, sociaux, économiques serait tout aussi porteuse d'intérêt : au niveau européen, voire dans un contexte plus large (que peut-on retenir des éléments des community gardens de Singapour par exemple ?). Les logiques sont-elles spécifiquement françaises, ou les nombreux rapprochements entre spatialités des community gardens et des jardins collectifs étudiés ici laissent-elles entrevoir une similitude des problématiques entre différents pays ?

Dans tous les cas, il n'est pas interdit de penser qu'une connaissance plus vaste des différentes pratiques et représentations institutionnelles présentes sous « d'autres cieux » puisse inspirer une vision nouvelle, et permettre aux acteurs publics – et aux jardiniers – d'avoir davantage de clés en main pour développer et aider au développement de ces espaces vécus qui transforment (lentement) la ville d'aujourd'hui, et qui vont certainement continuer de façonner la ville de demain.

Bibliographie

- Aggeri G, (2004). La nature sauvage et champêtre dans les villes: Origine et construction de la gestion différenciée des espaces verts publics et urbains. Le cas de la ville de Montpellier. Sciences of the Universe [physics]. ENGREF (AgroParisTech).
- Alaimo, K., Packnett, E., Miles, R. A., & Kruger, D. J. (2008). Fruit and vegetable intake among urban community gardeners. *Journal of nutrition education and behavior*, 40(2), 94-101.
- Allain, R. (2004). Morphologie urbaine. *Géographie, aménagement et architecture de la ville*.
- Allain, Y. M., & Christiany, J. (2006). L'art des jardins en Europe. Paris: Citadelles and Mazenod.
- Allport, G. W. (1954). The nature of prejudice. Reading, MA: Addison-Wesley
- Ansart, C., & Boutefeu, E. (2013). Sous le pavé, les fleurs. *Métropolitiques [En ligne]*. URL: <http://www.metropolitiques.eu/Sous-le-pave-les-fleurs.html>.
- Arendt, H. (1958). The human condition: A study of the central dilemmas facing modern man. New York, NY: Doubleday
- Armengaud M., La lutte passe dans mon jardin. Les carnets du paysage, n° 9.10 sous la direction de Brisson J-L., Versailles, Actes Sud+ENSP, pp. 189-229, 2003.
- Armstrong, D. (2000). A survey of community gardens in upstate New York: Implications for health promotion and community development. *Health & place*, 6(4), 319-327.
- Arnould, P., Le Lay, Y. F., Dodane, C., & Méliani, I. (2011). La nature en ville: l'improbable biodiversité. *Géographie, économie, société*, 13(1), 45-68.
- Asaad, L. (2016). *La nature en ville et le cas spécifique des jardins urbains: approche géographique et historique de la ville de Lyon et de son agglomération* (Doctoral dissertation).
- Ascher, F. (1991). Projet public et réalisations privées. Le renouveau de la planification des villes. In *Les Annales de la recherche urbaine* (Vol. 51, No. 1, pp. 5-15). Centre de Recherche d'Urbanisme.
- Augé, M. (1992). Introduction à une anthropologie de la surmodernité. *Éditions du Seuil, Paris*.
- Augoyard, J. F. (1979). *Pas à pas: essai sur le cheminement quotidien en milieu urbain*. Seuil.
- Austin, E. N., Johnston, Y. A., & Morgan, L. L. (2006). Community gardening in a senior center: A therapeutic intervention to improve the health of older adults. *Therapeutic Recreation Journal*, 40(1), 48.
- Arnould, P., Le Lay, Y. F., Dodane, C., & Méliani, I. (2011). La nature en ville: l'improbable biodiversité. *Géographie, économie, société*, 13(1), 45-68.
- Avocat, C. (1982). Approche du paysage. *Géocarrefour*, 57(4), 333-342.
- Balandier, G. (1996). Communication et image : une lecture de la surmodernité, dans « De la tradition à la post-modernité. Hommage à Jean Poirier », pp. 41-47. Textes réunis par André Carénini et Jean-Pierre Jardel. Paris : Les Presses universitaires de France, 1996, 1re édition, 487 pp.

- Bailly, E. (2013). Des espaces publics aux espaces paysagers de la ville durable. *Articulo-Journal of Urban Research*, (Special issue 4).
- Bally, F. (2017, September). Habiter l'espace urbain: les jardins collectifs comme moteur d'un autre mode de vie?.
- Bally, F. (2017). Quels services écosystémiques culturels sont produits par des citoyens et quelles valeurs y associent-ils?. *Environnement Urbain/Urban Environment*, (Volume 11).
- Baridon, M. (1998). *Les jardins : paysagiste, jardiniers, poètes*. Robert Laffont.
- Barles, S. (1999). *La ville délétère : médecins et ingénieurs dans l'espace urbain, XVIIIe-XIXe siècle*. Editions Champ Vallon.
- Barron, J. (2017). Community gardening: cultivating subjectivities, space, and justice. *Local Environment*, 22(9), 1142-1158.
- Basset, T. J. (1979). A brief history of community gardens in America. *Plants and gardens: Brooklyn Botanical Garden record*, 35, 4-6.
- Baudelet-Stelmacher, L. (2018). Les 20 printemps des jardins partagés français. Bilan et perspectives. *In Situ. Revue des patrimoines*, (37).
- Baudry, S. (2010). *Cultiver son jardin, s'inscrire dans la ville : approche anthropologique des community gardens de New York City* (Doctoral dissertation, Paris 7).
- Baudry, S. (2012). Reclaiming urban space as resistance: the infrapolitics of gardening. *Revue française d'études américaines*, (1), 32-48.
- Bauman, Z. (2001). Consuming life. *Journal of consumer culture*, 1(1), 9-29.
- Bauman, Z. (2005). *Liquid life*. Polity.
- Bazin G., (1988) Jardins, la recherche du paradis perdu, Éditions du chêne, Paris, p. 9.
- Beaujeu-Garnier, J. (1983). Les espaces périurbains. *Cahiers du CREPIF*, 3, 7-8.
- Becker, H. S. (1952). Social-class variations in the teacher-pupil relationship. *The Journal of Educational Sociology*, 25(8), 451-465.
- Bell, J. N. B., Honour, S. L., & Power, S. A. (2011). Effects of vehicle exhaust emissions on urban wild plant species. *Environmental Pollution*, 159(8-9), 1984-1990.
- Bénetière, M. H. (2000). *Jardin: vocabulaire typologique et technique*.
- Benoist-Mechin, J. (1975). *L'homme et Son Jardin*. Albin Michel.
- Bentley, A. (1998). *Eating for victory: Food rationing and the politics of domesticity*. University of Illinois Press.
- Bergeron, A, Morel, M. et Thérien, I. (2002). « Portrait d'initiatives du milieu pour lutter contre la pauvreté ». Observatoire montréalais des inégalités sociales et de la santé. Montréal, omiss, 37 p.
- Bergues, M. (2010). Fleurs jardinières et fleurs fleuristes. *Ethnologie française*, 40(4), 649-656.

- Bertheleu, H. (2013). *Les constructions locales du politique*. Presses universitaires François-Rabelais.
- Bertrand, G. (1978). Le paysage entre la nature et la société. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 49(2), 239-258.
- Bertrand, R., Bodinier, B., Boehler, J. M., Broad, J., Charles, O., Contis, A. & Gurvil, C. (2014). *Du ciel à la terre: Clergé et agriculture, xvie-xixe siècle*. Presses universitaires de Rennes.
- Berque, A. (2010). Le sauvage construit. *Ethnologie française*, 40(4), 589-596.
- Birky, J., & Strom, E. (2013). Urban perennials: How diversification has created a sustainable community garden movement in the United States. *Urban Geography*, 34(8), 1193-1216.
- Blaine, T. W., Grewal, P. S., Dawes, A., & Snider, D. (2010). Profiling community gardeners. *Journal of Extension*, 48(6), 1-12.
- Blair, D. (2009). The child in the garden: An evaluative review of the benefits of school gardening. *The journal of environmental education*, 40(2), 15-38.
- Blanc, N., Glatron, S., & Schmitt, G. (2012). Trames vertes urbaines : recherches en sciences humaines et sociales. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 3(2).
- Blanc, N. (2013). Le face-à-face citadins/nature. *Multitudes*, (3), 129-139.
- Blanc, M. (2016). La spatialité du social. Introduction au Dossier « Espaces et transactions sociales ». *SociologieS*.
- Block, K., Gibbs, L., Staiger, P. K., Gold, L., Johnson, B., Macfarlane, S., ... & Townsend, M. (2012). Growing community: the impact of the Stephanie Alexander Kitchen Garden Program on the social and learning environment in primary schools. *Health Education & Behavior*, 39(4), 419-432.
- Blumer, H. (1986). *Symbolic interactionism: Perspective and method*. Univ of California Press.
- Boino, P. (1999). Plaidoyer pour une géographie reclusienne. *Réfractations. Recherches et expressions anarchistes*, (4), 1-9.
- Borch, C., & Kornberger, M. (Eds.). (2015). *Urban commons: Rethinking the city*. Routledge.
- Bourde, A. J. (1967). *Agronomie et agronomes en France au XVIIIe siècle* (Vol. 1). Paris, Seypen.
- Bourdeau-Lepage, L., & Vidal, R. (2012). Nature urbaine en débat: à quelle demande sociale répond la nature en ville?.
- Bouvier-Daclon, N., & Sénécal, G. (2001). Les jardins communautaires de Montréal: Un espace social ambigu. *Loisir et société/Society and Leisure*, 24(2), 507-531.
- Boulianne, M. (1998). *Le potentiel des jardins communautaires pour le développement des collectivités locales: éléments pour l'analyse de l'intervention au Mexique et au Québec*. Université du Québec à Hull, Chaire de recherche en développement communautaire.
- Boulianne, M. (1999). Le cas du jardinage biologique communautaire au Québec et au Mexique.
- Boulianne, M. (2001). L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois: empowerment des femmes ou «domestication de l'espace public»? *Anthropologie et sociétés*, 25(1), 63-80.

- Boulianne, M., Olivier-d'Avignon, G., & Galarneau, V. (2010). Les retombées sociales du jardinage communautaire et collectif dans la conurbation de Québec. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(2).
- Brenner, N., & Theodore, N. (2002). Cities and the geographies of "actually existing neoliberalism". *Antipode*, 34(3), 349-379.
- Briffaud, S. (1998). De l'" invention" du paysage. Pour une lecture critique des discours contemporains sur l'émergence d'une sensibilité paysagère en Europe.
- Bromley, D. W. (2001). Commentary: in response to the paper by Oran R. Young, the behavioural effects of environmental institutions: collective-action vs. social practice models. *Politics, Law and Economics*, 1, 31-32.
- Cabedoce, B., & Pierson, P. (1996). *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996: la Ligue française du coin de terre et du foyer*. Creaphis éditions.
- Cabedoce, B. (2018). 1940-1952: une période charnière pour les jardins ouvriers. *In Situ. Revue des patrimoines*, (37).
- Calenge, C. (2003). Idéologie verte et rhétorique paysagère. *Communications*, 74(1), 33-47.
- Calvet-Mir, L., & March, H. (2019). Crisis and post-crisis urban gardening initiatives from a Southern European perspective: The case of Barcelona. *European Urban and Regional Studies*, 26(1), 97-112.
- Campbell, M. C., & Salus, D. A. (2003). Community and conservation land trusts as unlikely partners? The case of Troy Gardens, Madison, Wisconsin. *Land Use Policy*, 20(2), 169-180.
- Cao, H., Chen, J., Zhang, J., Zhang, H., Qiao, L., & Men, Y. (2010). Heavy metals in rice and garden vegetables and their potential health risks to inhabitants in the vicinity of an industrial zone in Jiangsu, China. *Journal of environmental sciences*, 22(11), 1792-1799.
- Casey, E. S., Chaston, I., Dimendberg, E., Gorton, M., Gulick, J., Hillier, J., ... & Stevenson, J. (1997). *Philosophy and geography II: the production of public space*. Rowman & Littlefield Publishers.
- Castel, R., & Haroche, C. (2001). Propriété privée, propriété sociale. *Propriété de Soi, Paris: Fayard*.
- Castells, M. (2002). *The Internet galaxy: Reflections on the Internet, business, and society*. Oxford University Press on Demand.
- Castells, M., & Cardoso, G. (2012). Piracy Cultures| Editorial Introduction. *International Journal of Communication*, 6, 8.
- Cauquelin, A., & Jeudy, H. P. (1989). Dialogue sur la nature et le paysage. *Ethnologie française*, 209-214.
- Cérézuelle, D., & Roustang, G. (2010). 2. Les jardins familiaux de développement social. *Sociologie économique*, 45-61.
- Charbonnier, P., & Festa, D. (2016). Biens communs, benicomuni. Introduction. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, (16), 187-194.

- Chavanon, O., Joly, O., Laforgue, D., Raymond, R., & Tabois, S. (2011). Le scénario facteur 4: les rhétoriques institutionnelles au regard des conduites ordinaires en matière de consommation d'énergie. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2(1).
- Chatterton, P. (2010). Seeking the urban common: Furthering the debate on spatial justice. *City*, 14(6), 625-628.
- Chitov, D. (2006). Cultivating social capital on urban plots: Community gardens in New York City. *Humanity & Society*, 30(4), 437-462.
- Clavel, M. (1991). La propreté au risque de l'exclusion : Gestion de la propreté urbaine et images de villes. In *Les Annales de la Recherche urbaine* (Vol. 53, No. 1, pp. 5-12). Centre de Recherche d'Urbanisme.
- Clément, G. (2011). *Une brève histoire du jardin*. Ed. JC Béhar.
- Clendenning, J., Dressler, W. H., & Richards, C. (2016). Food justice or food sovereignty? Understanding the rise of urban food movements in the USA. *Agriculture and Human Values*, 33(1), 165-177.
- Clergeau, P. (2012). Services écologiques et Trame Verte Urbaine. Note de recherche. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, (Hors-série 12).
- Consalès, J. N. (2004). *Les jardins familiaux à Marseille, Gênes et Barcelone : laboratoires territoriaux de l'agriculture urbaine dans l'Arc Méditerranéen* (Doctoral dissertation, Aix-Marseille 1).
- Consales, J. N., & Bories, O. (2018). « Expériences d'agricultures urbaines et aménagement ». Introduction. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, (Hors-série 31).
- Corbin, A. (2018). *La Fraîcheur de l'herbe: Histoire d'une gamme d'émotions*. Fayard.
- Corner, J. (2003). Landscape urbanism. *Landscape Urbanism: a manual for the machinic landscape*, 58-63.
- Costes, L. (2009). *Henri Lefebvre: le droit à la ville: vers la sociologie de l'urbain*. Ellipses.
- Crossan, J., Cumbers, A., McMaster, R., & Shaw, D. (2016). Contesting neoliberal urbanism in Glasgow's community gardens: The practice of DIY citizenship. *Antipode*, 48(4), 937-955.
- Cuervo-Cazurra, A., Andersson, U., Brannen, M. Y., Nielsen, B. B., & Reuber, A. R. (2016). From the editors: Can I trust your findings? Ruling out alternative explanations in international business research.
- Cumbers, A., Shaw, D., Crossan, J., & McMaster, R. (2018). The work of community gardens: Reclaiming place for community in the city. *Work, employment and society*, 32(1), 133-149.
- Crouch, C. F., Andrews, S. J., Ward, R. G., & Francis, M. J. (2003). Protective efficacy of a live attenuated anticoccidial vaccine administered to 1-day-old chickens. *Avian Pathology*, 32(3), 297-304.
- D'Abundo, M. L., & Carden, A. M. (2008). "Growing wellness": The possibility of promoting collective wellness through community garden education programs. *Community Development*, 39(4), 83-94.

- D'Andréa, N., & Tozzi, P. (2014). Jardins collectifs et écoquartiers bordelais: De l'espace cultivé à un habiter durable?. *Norois. Environnement, aménagement, société*, (231), 61-74.
- De Bonnefons, N. (1737). *Le jardinier françois*. Paris, 397p. (Gallica BNF)
- De Certeau, M. (1980). Invention du quotidien. *Arts de faire*, 260.
- Delay, C., Frauenfelder, A., & Scalabrini, L. (2014). « On sait ce qu'on mange »: jardin familial et mode d'alimentation populaire. *Sociologie et sociétés*, 46(2), 37-57.
- Deleuze, G., & Guattari, F. (1980). *Mille plateaux* (p. 9). Paris: éd. de Minuit.
- Demaiily, K. E. (2014). Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ?. *EchoGéo*, (27).
- Demaiily, K. È. (2015). Jardiner les vacants. Fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France. *Carnets de géographes*, (8).
- Demaiily, K. È. (2017). Les jardins partagés franciliens. Des territoires de transition environnementale ?. *Géographie et cultures*, (101), 79-95.
- Déportes, I., Benoit-Guyod, J. L., & Zmirou, D. (1995). Hazard to man and the environment posed by the use of urban waste compost: a review. *Science of the total environment*, 172(2-3), 197-222.
- Derickson, K. D. (2014). The racial politics of neoliberal regulation in post-Katrina Mississippi. *Annals of the Association of American Geographers*, 104(4), 889-902.
- Desgoutte, J. (2019). Les communs en friches. Métropolitiques. En ligne.
- Dimendberg, E. (1998). Henri Lefebvre on abstract space. *Public Space*.
- Di Méo, G. (1990). De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe. *L'Espace géographique*, 359-373.
- Donadieu, P. (2013). Faire place à la nature en ville. La nécessité de nouveaux métiers. *Métropolitiques [en ligne]*.
- Dorst, J. (1970). *La nature de-nature : pour une écologie politique*. Delachaux et Niestlé.
- Dubet, F. (2014). *Le déclin de l'institution*. Le seuil.
- Dubost, F. (1982). L'usage social du passé : Les maisons anciennes dans un village beaujolais. *Ethnologie française*, 45-60.
- Dubost, F., & Verret, M. (1984). Côté jardins. *Revue Française de Sociologie*, 25(4), 708.
- Dubost, F. (1997). *Les jardins ordinaires*. Editions L'Harmattan.
- Dubost, F. (2010). Les paysagistes sous la bannière de l'écologie urbaine. *Ethnologie française*, 40(4), 629-638.
- Duchemin, E., Wegmuller, F., & Legault, A. M. (2008). Urban agriculture: multi-dimensional tools for social development in poor neighbourhoods. *Field Actions Science Reports. The Journal of Field Actions*, 1.

- Duchemin, E. (2013). Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine : perspective de chercheurs et de jardiniers. *Agriculture urbaine : aménager et nourrir la ville, chapitre, 2*, 97-107.
- Dumain, A., & Rocher, L. (2017). Des pratiques citoyennes en régime industriel : les courts-circuits du compost. *Flux*, (2), 22-35.
- Dumont, G. F. (2013). Lyon : la revanche d'une métropole ?. *Population Avenir*, (2), 3-3.
- Durkheim, E. (2013). Communauté et société selon Tönnies. *Sociologie*, (2, vol. 4).
- Duvoux, N. (2012). *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*. Seuil.
- Draper, C., & Freedman, D. (2010). Review and analysis of the benefits, purposes, and motivations associated with community gardening in the United States. *Journal of Community Practice*, 18(4), 458-492.
- Dris, N. (2004). L'espace habité : Sens, usage, méthode. *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 30(119), 177-185.
- De Vries, K., & Heyboer, K. (2011). Stranded in 'food deserts', hundreds of NJ residents lack access to healthy fresh food. *The Star Ledger*, 8.
- Eizenberg, E. (2008). *From the ground up: Community gardens in New York City and the politics of spatial transformation*. ProQuest.
- Eizenberg, E. (2012). Actually existing commons: Three moments of space of community gardens in New York City. *Antipode*, 44(3), 764-782.
- Elden, S. (2007). There is a politics of space because space is political: Henri Lefebvre and the production of space. *Radical philosophy review*, 10(2), 101-116.
- Elder, R. F. (2005). Protecting New York City's Community Gardens. *NYU Env'tl. LJ*, 13, 769.
- Elias, N. (1991). Les transformations de l'équilibre "Nous-Je". *La société des individus*, 205-301.
- Erdi, G., & Şentürk, Y. (Eds.). (2017). *Identity, Justice and Resistance in the Neoliberal City*. Springer.
- Fathy, T. A. (1991). *Telecity: information technology and its impact on city form*. Greenwood Publishing Group Inc.
- Faucher, D. (1959, June). Les jardins familiaux et la technique agricole. In *Annales. Histoire, Sciences Sociales* (Vol. 14, No. 2, pp. 297-307). Cambridge University Press.
- Faure, E., Luxembourg, C., & Dupont, A. (2019). Agriculture urbaine comme levier d'émancipation des femmes et de bien-être en ville : l'exemple gennevillois. 2268-3798.
- Ferguson, S. (1989). Occupied territories: inside the squatters movement. *Village Voice*, 18, 22-32.
- Ferguson, S. (2000). New York Mayor's War on Community Gardens Backfires. *Pacific News Service, February*, 21.
- Ferris, J., Norman, C., & Sempik, J. (2001). People, land and sustainability: Community gardens and the social dimension of sustainable development. *Social Policy & Administration*, 35(5), 559-568.

- Festa, D. (2016). Les communs urbains. L'invention du commun. *Tracés. Revue de sciences humaines*, (16), 233-256.
- Firth, C., Maye, D., & Pearson, D. (2011). Developing "community" in community gardens. *Local Environment*, 16(6), 555-568.
- Foucault, M. (1975). Surveiller et punir. *Paris, 1*, 192-211.
- Fortier Agnès. Les vertus du jardinage d'insertion. In: *Communications*, 74, 2003. Bienfaisante nature. pp. 85-102
- Frauenfelder A., DELAY C., et Scalabrini L., (2014), « Potagers urbains vs jardins familiaux ? Réforme urbaine et controverses autour du beau jardin et son usage légitime », *Espaces et sociétés*, vol. 3, n° 158, p. 67-81.
- Galimberti, D., Lobry, S., Pinson, G., & Rio, N. (2014). La métropole de Lyon. Splendeurs et fragilités d'une machine intercommunale. *Hérodote*, (3), 191-209.
- Garnett, T. (2000). Urban agriculture in London: rethinking our food economy. *Growing Cities, Growing Food. German Foundation for International Development, Feldafing, Germany*, 477-500.
- Gesbert, É. (2003). Les jardins au Moyen Âge : du XI^e au début du XIV^e siècle. *Cahiers de civilisation médiévale*, 46(184), 381-408.
- Gervais-Lambony, P. (2001). La citoyenneté, ou comment un mot peut en cacher d'autres... *Vocabulaire de la ville : notions et références*, 92-108.
- Giddens, A., (1990). The consequences of modernity. *Cambridge: Polity*.
- Girardin, P. (1994). Jardins familiaux, jardins privés... quand le mieux est l'ennemi du bien.
- Ghose, R., & Pettygrove, M. (2014). Urban community gardens as spaces of citizenship. *Antipode*, 46(4), 1092-1112.
- Giband, D., & Siino, C. (2013). La citoyenneté urbaine pour penser les transformations de la ville ?. In *Annales de géographie* (No. 6, pp. 644-661). Armand Colin.
- Glover, T. D. (2003). The story of the Queen Anne Memorial Garden: Resisting a dominant cultural narrative. *Journal of Leisure Research*, 35(2), 190-212.
- Glover, T. D. (2004). Social capital in the lived experiences of community gardeners. *Leisure Sciences*, 26(2), 143-162.
- Glover, T. D., Parry, D. C., & Shinew, K. J. (2005). Building relationships, accessing resources: Mobilizing social capital in community garden contexts. *Journal of Leisure Research*, 37(4), 450-474.
- Golden, H. (1999). A Garden Grows in Brooklyn. *The Washington Post*, 6.
- Gontier, C., 1993. L'Arbre d'ornement, marqueur symbolique et social des espaces publics urbains : le cas des politiques d'urbanisation de la zone Fos-Étang de Berre. Rapport, SRETIE/CERFISE, Paris/Marseille.
- Gourgues, G. (2013). *Les politiques de démocratie participative*. Grenoble (Presses universitaires de).

- Gottdiener, M. (1993). A Marx for our time: Henri Lefebvre and the production of space. *Sociological Theory*, 11(1), 129-134.
- Granovetter, M. (1983). The strength of weak ties: A network theory revisited. *Sociological theory*, 201-233.
- Gray, L., Guzman, P., Glowa, K. M., & Drevno, A. G. (2014). Can home gardens scale up into movements for social change? The role of home gardens in providing food security and community change in San Jose, California. *Local Environment*, 19(2), 187-203.
- Grelley, P. (2014). Contrepoint. Cultiver son jardin. *Informations sociales*, (1), 75-75.
- Grésillon, É. (2009). *Une géographie de l'au-delà ? Les jardins de religieux catholiques, des interfaces entre profane et sacré* (Doctoral dissertation, Paris 4).
- Grossetti, M., & Barthe, J. F. (2008). Dynamique des réseaux interpersonnels et des organisations dans les créations d'entreprises. *Revue française de sociologie*, 49(3), 585-612.
- Grossetti, M. (2016). 1. L'engagement dans l'entrepreneuriat des créateurs de startups. *Regards croisés sur l'économie*, (2), 14-24.
- Guieu, G., & Claye-Puaux, S. (2006). Entre hypermodernité et solidarité, le paradigme de la SCOP. *VIIIe CIFEPME, Haute École de gestion (HEP) Fribourg (Suisse)*, 25-27.
- Gumperz, J. J. (1989). *Engager la conversation : introduction à la sociolinguistique interactionnelle*.
- Guyennot, C., *L'insertion : un problème social*, Paris, l'Harmattan, (Logiques sociales), 1998
- Guyon, F. (2008). Les jardins familiaux aujourd'hui : des espaces socialement modulés. *Espaces et sociétés*, (3), 131-147.
- Haas, T., & Olsson, K. (2014). Transmutation and reinvention of public spaces through ideals of urban planning and design. *Space and Culture*, 17(1), 59-68.
- Hackworth, J. (2007). The Neoliberal City: Governance. *Ideology, and Development in*.
- Hall, P. G., & Pain, K. (Eds.). (2006). *The polycentric metropolis: learning from mega-city regions in Europe*. Routledge.
- Hanna, A. K., & Oh, P. (2000). Rethinking urban poverty: a look at community gardens. *Bulletin of Science, Technology & Society*, 20(3), 207-216.
- Harrison, R. (2015). *Jardins, Réflexions sur la condition humaine*. Le pommier.
- Hartley, J. (2000). Radiocracy: Sound and citizenship. *International journal of cultural studies*, 3(2), 153-159.
- Harvey, D. (1990). *The Condition of Postmodernity: An Enquiry into the Origins of Cultural Change*.
- Harvey, D. (2006). *Spaces of global capitalism*. Verso.
- Harvey, D. (2008). The right to the city. *The City Reader*, 6(1), 23-40.
- Harvey, D. (2009). Reshaping economic geography: the world development report 2009. *Development and change*, 40(6), 1269-1277.

- Hayden-Smith, R. (2007). "Soldiers of the Soil": The work of the United States School Garden Army during World War I. *Applied Environmental Education and Communication*, 6(1), 19-29.
- Heim, S., Stang, J., & Ireland, M. (2009). A garden pilot project enhances fruit and vegetable consumption among children. *Journal of the American Dietetic Association*, 109(7), 1220-1226.
- Hess, C. (2008). Mapping the new commons. Available at SSRN 1356835.
- Hillier, J. (2000). Going round the back? Complex networks and informal action in local planning processes. *Environment and planning A*, 32(1), 33-54.
- Hoffman, A. J., Morales Knight, L. F., & Wallach, J. (2007). Gardening activities, education, and self-esteem: Learning outside the classroom. *Urban Education*, 42(5), 403-411.
- Hou, J., Johnson, J., & Lawson, L. (2009). Urban Community Gardens: Greening the City and Growing Communities in Seattle.
- Hough, M. (2004). *Cities and natural process*. Routledge.
- Hubscher, R. (1979). La condition des instituteurs au début du Second Empire: l'exemple de l'arrondissement d'Arras. *Revue du Nord*, 61(242), 625-648.
- Hugon, S. (2011). Communauté. *Communications*, (1), 37-45.
- Hynes, H. P. (1996). *A patch of Eden: America's inner city gardeners*. Chelsea Green Pub..
- Ion, J. (1997). *La fin des militants ?*, Enjeux de société, Editions de l'Ateliers..
- Ion, J. (2001). *L'engagement au pluriel*. Université de Saint-Etienne.
- Ion, J. (2012). *S'engager dans une société d'individus*. Armand Colin.
- Irvine, S., Johnson, L., & Peters, K. (1999). Community gardens and sustainable land use planning: A case-study of the Alex Wilson community garden. *Local Environment*, 4(1), 33-46
- Johnston, J., & Baker, L. (2005). Eating outside the box: FoodShare's good food box and the challenge of scale. *Agriculture and Human Values*, 22(3), 313-325.
- Joseph, I. (1992). L'espace public comme lieu de l'action. In *Les annales de la recherche urbaine* (Vol. 57, No. 1, pp. 211-217). Centre de Recherche d'Urbanisme.
- Komninos, N. (2009). Intelligent cities: towards interactive and global innovation environments. *International Journal of Innovation and regional development*, 1(4), 337-355.
- Kortright, R., & Wakefield, S. (2011). Edible backyards: a qualitative study of household food growing and its contributions to food security. *Agriculture and Human Values*, 28(1), 39-53.
- Krasny, M. E., & Tidball, K. G. (2009). Applying a resilience systems framework to urban environmental education. *Environmental education research*, 15(4), 465-482.
- Kurtz, H. (2001). Differentiating multiple meanings of garden and community. *Urban Geography*, 22(7), 656-670.

- Laaken, L. L. (1992). *Community gardening as a tool for empowerment* (Doctoral dissertation, Pennsylvania State University).
- Laborier, P. (2009). La temporalité des institutions. Flux et reflux. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, (17), 31-35.
- Lancry, G., (1899), *La petite propriété, Insaisissable et Assurée à tous*, A. Delville, Dunkerque.
- Landman, R. H. (1993). *Creating community in the city*. Bergin & Garvey.
- Langhout, R. D., Rappaport, J., & Simmons, D. (2002). Integrating community into the classroom: Community gardening, community involvement, and project-based learning. *Urban Education*, 37(3), 323-349.
- Larbey, V. (2013). *Jardins et jardiniers : les pieds dans la terre, la tête dans les nuages. Une anthropologie du potager* (Doctoral dissertation, Montpellier 3).
- Lascoumes, P., & Le Galès, P. (2012). *Sociologie de l'action publique : domaines et approches*. Armand Colin.
- Laureano, P. (2005). *Jardins de pierre : les Sassi de Matera et la civilisation méditerranéenne*. Presses Universitaires de Vincennes.
- Laval, C. (2016). « Commun » et « communauté » : un essai de clarification sociologique. *SociologieS*.
- Lawson, L. (2004). The planner in the garden: A historical view into the relationship between planning and community gardens. *Journal of Planning History*, 3(2), 151-176.
- Lawson, L. J. (2005). *City bountiful: A century of community gardening in America*. Univ of California Press.
- Lecoq, M. (1906). *L'assistance par le travail et les jardins ouvriers en France*. V. Giard & E. Brière.
- Ledrut, R. (1968). *L'espace social de la ville : problèmes de sociologie appliquée à l'aménagement urbain*. Éditions Anthropos.
- Ledrut, R. (1976). *L'espace en question*, Paris. Anthropos.
- Le Gléau, J. P., Pumain, D., & Saint-Julien, T. (1996). Villes d'Europe : à chaque pays sa définition. *Economie et Statistique/Economics and Statistics*, 294(1), 9-23.
- Lefebvre, H. (1968). *Le droit à la ville* (Société et urbanisme). Anthropos, Paris.
- Lefebvre, H. (1974). *La production de l'espace*. L'Homme et la société, 31(1), 15-32.
- Lefebvre, H. (1991). *Critique of everyday life: Foundations for a sociology of the everyday* (Vol. 2). Verso.
- Lefebvre, H., & Nicholson-Smith, D. (1991). *The production of space* (Vol. 142). Blackwell: Oxford.
- Lefebvre, H. (2000). *Everyday life in the modern world*. A&C Black.
- Lepofsky, J., & Fraser, J. C. (2003). Building community citizens: Claiming the right to place-making in the city. *Urban studies*, 40(1), 127-142.

- Lévy, J., & Lussault, M. (2003). Espace public. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, 336-339.
- Lévy, J. (2003). Cospatialité. LÉVY, Jacques et LUSSAULT, Michel (éd.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris: Belin, 213-214.
- Linn, K. (1999). Reclaiming the sacred commons. *New Village*, 1(1), 42-49.
- Lizet, B. (1989). Naturalistes, herbes folles et terrains vagues. *Ethnologie française*, 253-272.
- Lizet, B., Wolf, A. E., & Celecia, J. (1997). Sauvages dans la ville. *De l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine*. Hommage à Paul Jovet (1896-1991), JATBA, n spécial. Paris, Publications scientifiques du Muséum.
- Lubell, M., Zahran, S., & Vedlitz, A. (2007). Collective action and citizen responses to global warming. *Political Behavior*, 29(3), 391-413.
- Lussault, M. (2017). *Hyper-lieux. Les nouvelles géographies de la mondialisation*. Le Seuil.
- Macpherson, C. B. (1992). *The real world of democracy*. House of Anansi.
- Maffesoli, M. (1997). Entretien avec Michel Maffesoli. *Agora débats/jeunesses*, 7(1), 77-86.
- Martin, P., Marchand, P., Consales, J. N., Scheromm, P., Burq, N., Ghestem, F., & Darmon, N. (2017). Cultiver des légumes dans un jardin associatif de quartier d'habitat social, un moyen pour les femmes de réinterroger leurs pratiques alimentaires ?. *Nutrition Clinique et Métabolisme*, 31(1), 75.
- Martuccelli, D. (2010). *La société singulariste*. Armand Colin.
- Mathis, C. F., & Pépy, E. A. (2017). La ville végétale. Une histoire de la nature en milieu urbain (France, XVIIe-XXIe s).
- Mauss, M. (2003). *Sociologie et anthropologie*. Paris : Presses universitaires de France.
- Mazoyer M., Roudart, L., (2002) *Histoire des agricultures du monde, du néolithique à la crise contemporaine*, Éditions du Seuil, Paris.
- Meenar, M. R., & Hoover, B. M. (2012). Community food security via urban agriculture: Understanding people, place, economy, and accessibility from a food justice perspective. *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*, 3(1), 143-160.
- Mehan, H. (1978). Structuring school structure. *Harvard educational review*, 48(1), 32-64.
- Mehdi, L., Weber, C., Di Pietro, F., & Selmi, W. (2012). Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte. *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 12(2).
- Mele, C. (2000). *Selling the lower east side: Culture, real estate, and resistance in New York City* (Vol. 5). U of Minnesota Press.
- Menozzi, M. J., Manusset, S., & Bioret, F. (2014). *Les jardins dans la ville entre nature et culture*. Rennes (Presses universitaires de).

- Merrifield, A. (1993). Place and space: a Lefebvrian reconciliation. *Transactions of the institute of British geographers*, 516-531.
- Merriam, S. B. (1988). *Case study research in education: A qualitative approach*. Jossey-Bass.
- Mestdagh, L. (2015). *Des jardinier.es" partagé.es" entre discours et pratiques* (Doctoral dissertation).
- Mestdagh, L. (2018). *Jardiner entre soi*. Editions L'Harmattan.
- Mitchell, W. (1995). SOFT CITIES+ ABRIDGED TEXT FROM 'CITY OF BITS'. *Architectural Design*, (118), 8-13.
- Michel, B. (2003). Histoire des jardins de Versailles. Actes Sud.
- Mok, H. F., Williamson, V. G., Grove, J. R., Burry, K., Barker, S. F., & Hamilton, A. J. (2014). Strawberry fields forever? Urban agriculture in developed countries: a review. *Agronomy for sustainable development*, 34(1), 21-43.
- Montpetit, C., Poullaouec-Gonidec, P., & Saumier, G. (2002). Paysage et cadre de vie au Québec: réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle. *Cahiers de géographie du Québec*, 46(128), 165-189.
- Moore, S. (2006). Forgotten roots of the green city: Subsistence gardening in Columbus, Ohio, 1900-1940. *Urban Geography*, 27(2), 174-192.
- Journel, C. M., & Pala, V. S. (2018). La ville en décroissance, laboratoire du droit à la ville?. *Métropolitiques. eu*.
- Morineau, M. (1970). La pomme de terre au XVIIIe siècle. In *Annales. Histoire, Sciences Sociales* (Vol. 25, No. 6, pp. 1767-1785). EHESS.
- Mosbach, C., & Claramunt, M. (1997). La nature des interventions paysagères. Exemples de créations et de transformations. In *Les Annales de la recherche urbaine* (Vol. 74, No. 1, pp. 137-142). Centre de Recherche d'Urbanisme.
- Muller, P. (2005). Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. *Revue française de science politique*, 55(1), 155-187.
- Munroe-Santos, S. (1998). National community gardening survey: 1996. *American Community Gardening Association*.
- Nassauer, J. I. (1995). Culture and changing landscape structure. *Landscape ecology*, 10(4), 229-237.
- Nemore, C. (1998). Rooted in community: community gardens in New York City. *City Farmer*. Retrieved November, 12, 2015.
- Neo, H., & Chua, C. Y. (2017). Beyond inclusion and exclusion: community gardens as spaces of responsibility. *Annals of the American Association of Geographers*, 107(3), 666-681.
- Nisbet, E. K., Zelenski, J. M., & Murphy, S. A. (2011). Happiness is in our nature: Exploring nature relatedness as a contributor to subjective well-being. *Journal of Happiness Studies*, 12(2), 303-322.
- Nisbet, E. K., & Zelenski, J. M. (2011). Underestimating nearby nature: Affective forecasting errors obscure the happy path to sustainability. *Psychological science*, 22(9), 1101-1106.

- Ohmer, M. L., Meadowcroft, P., Freed, K., & Lewis, E. (2009). Community gardening and community development: Individual, social and community benefits of a community conservation program. *Journal of Community Practice*, 17(4), 377-399.
- Oldfield, A. (1990). *Citizenship and community: Civic republicanism and the modern world*. Routledge.
- Oldenburg, R. (1999). *The great good place: Cafes, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*. Da Capo Press.
- Olivos, P., & Clayton, S. (2017). Self, nature and well-being: Sense of connectedness and environmental identity for quality of life. In *Handbook of environmental psychology and quality of life research* (pp. 107-126). Springer, Cham.
- Olson, M. (1965). The theory of collective action: public goods and the theory of groups. *Harvard University Press, Cambridge*.
- Olivos, P., & Clayton, S. (2017). Self, nature and well-being: Sense of connectedness and environmental identity for quality of life. In *Handbook of environmental psychology and quality of life research* (pp. 107-126). Springer, Cham.
- Paddeu, F. (2014). L'agriculture urbaine à Détroit: un enjeu de production alimentaire en temps de crise?. *Pour*, (4), 89-99.
- Parham, S. (2015). *Food and urbanism: The convivial city and a sustainable future*. Bloomsbury Publishing.
- Peck, J., & Tickell, A. (2002). Neoliberalizing space. *Antipode*, 34(3), 380-404.
- Peraldi, M. (1985). Les espaces verts et leurs mythes. *Le Genre humain*, 12, 203-216.
- Petrovic, N., Simpson, T., Orlove, B., & Dowd-Urbe, B. (2019). Environmental and social dimensions of community gardens in East Harlem. *Landscape and Urban Planning*, 183, 36-49.
- Poulsen, M. N., Hulland, K. R., Gulas, C. A., Pham, H., Dalglish, S. L., Wilkinson, R. K., & Winch, P. J. (2014). Growing an Urban Oasis: A Qualitative Study of the Perceived Benefits of Community Gardening in Baltimore, Maryland. *Culture, Agriculture, Food and Environment*, 36(2), 69-82.
- Pourias, J., Aubry, C., & Duchemin, E. (2016). Is food a motivation for urban gardeners? Multifunctionality and the relative importance of the food function in urban collective gardens of Paris and Montreal. *Agriculture and Human Values*, 33(2), 257-273.
- Pedneault, A., & Grenier, R. (1996). *Créer un jardin communautaire: l'aménager, le gérer, l'animer*. Mouvement pour l'agriculture biologique-Région métropolitaine.
- Pierret, J. (2004). Place et usage de l'entretien en profondeur en sociologie. *Sociologie pénale: système et expérience*, 199-213.
- Plassard-Buguet, F. (1987). L'espace économique existe-t-il?. *L'Espace géographique*, 143-148.
- Petit, L., & Ramonja, K. Les jardins nouveaux supports de développement local.
- Peraldi, M. (1985). Les espaces verts et leurs mythes. *Le Genre humain*, 12, 203-216.

- Pourrias, J., Boitard, M., Daniel, A. C., & Aubry, C. (2013). La fonction alimentaire des jardins associatifs en question ?. *Pour*, 215, 333-347.
- Pudup, M. B. (2008). It takes a garden: Cultivating citizen-subjects in organized garden projects. *Geoforum*, 39(3), 1228-1240.
- Purcell, M. (2009). Le Droit à la ville et les mouvements urbains contemporains. *Rue Descartes*, (1), 40-50.
- Quastel, N. (2009). Political ecologies of gentrification. *Urban Geography*, 30(7), 694-725.
- Quellier, F. (2004). Le jardin fruitier-potager, lieu d'élection de la sécurité alimentaire à l'époque moderne. *Revue d'histoire moderne contemporaine*, (3), 66-78.
- Quellier, F. (2012). *Histoire du jardin potager*. Paris: Armand Colin.
- Queval, I. (2001). Le dépassement de soi, figure du sport contemporain. *Le Débat*, (2), 103-124.
- Racine, J. B. (1993). *La ville entre Dieu et les hommes*. Press Bibliques Universitaires.
- Ratto, M., & Boler, M. (2014). *DIY citizenship: critical making and social media*. Cambridge, Massachusetts: MIT Press.
- Raymond, H., Haumont, N., Raymond, G. & A. Haumont (2001 [1966]), *L'Habitat pavillonnaire*, Paris, Éditions L'Harmattan.
- Raymond, R., Laforgue, D., & Chavanon, O. (2011). Acteurs ordinaires et environnement, De l'absence des acteurs ordinaires dans les dynamiques technocratiques de concertation à leur présence possible dans un Processus de Concertation Distribuée. *Concertation, Décision, Environnement*.
- Ramaswami, A., Weible, C., Main, D., Heikkila, T., Siddiki, S., Duvall, A., & Bernard, M. (2012). A social-ecological-infrastructure systems framework for interdisciplinary study of sustainable city systems: An integrative curriculum across seven major disciplines. *Journal of Industrial Ecology*, 16(6), 801-813.
- Remy, J., & Voyé, L. (1992). *La ville: vers une nouvelle définition?*. Editions L'Harmattan.
- Rémy, E., Branchu, P., Canavese, M., & Berthier, N. (2017). Les risques sanitaires liés aux jardins collectifs: l'expertise sur le sol urbain en débat. *Lien social et Politiques*, (78), 49-69.
- Reyburn, S.: Evaluation de la contribution de l'AU communautaire montréalaise à l'amélioration du cadre de vie, Doctorate Thesis, Montreal, INRS-Urbanization, Culture et Society, University of Quebec at Montreal, 229 pp., 2006.
- Riffault, H. (1994). *Les valeurs des Français*. Presses Universitaires de France-PUF.
- Rodotà, S. (2016). Vers les biens communs. Souveraineté et propriété au XXIe siècle. *Tracés. Revue de sciences humaines*, (16), 211-232.
- Rosanvallon, P. (2006). *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*. Paris, Le Seuil.
- Rose, N., & Miller, P. (2010). Political power beyond the State: problematics of government. *The British journal of sociology*, 61, 271-303.

- Saldivar-Tanaka, L., & Krasny, M. E. (2004). Culturing community development, neighborhood open space, and civic agriculture: The case of Latino community gardens in New York City. *Agriculture and human values*, 21(4), 399-412.
- Sandercock, L. (Ed.). (1998). *Making the invisible visible: A multicultural planning history* (Vol. 2). Univ of California Press.
- Santini, C. (2018). Adolphe Alphand, "Les Promenades de Paris"(1867-1873).
- Sassen, S. (1994). The global city. *Le Débat*, (3), 137-153.
- Säumel, I., Kotsyuk, I., Hölscher, M., Lenkerei, C., Weber, F., & Kowarik, I. (2012). How healthy is urban horticulture in high traffic areas? Trace metal concentrations in vegetable crops from plantings within inner city neighbourhoods in Berlin, Germany. *Environmental Pollution*, 165, 124-132.
- Savic, S., & Savicic, G. (2014). Unpleasant design. Designing out unwanted behaviour. In *Proceedings of the 5th STS Italia Conference: A Matter of Design. Making Society through Science and Technology* (No. CONF, pp. 975-988).
- Scheromm, P. (2015). L'expérience agricole des citoyens dans les jardins collectifs urbains: le cas de Montpellier. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 6(1).
- Schmelzkopf, K. (1995). Urban community gardens as contested space. *Geographical review*, 364-381.
- Schmelzkopf, K. (2002). Incommensurability, land use, and the right to space: Community gardens in New York City. *Urban Geography*, 23(4), 323-343.
- Schmid, C. (2005). *Stadt, Raum und Gesellschaft: Henri Lefebvre und die Theorie der Produktion des Raumes* (Vol. 1). Franz Steiner Verlag.
- Schumm L., America's Patriotic Victory Gardens, History, 31.08.2018, <https://www.history.com/news/americas-patriotic-victory-gardens#:~:text=In%20March%20of%201917%20C2%AC,could%20be%20exported%20to%20our>
- Senesil, G. S., Baldassarre, G., Senesi, N., & Radina, B. (1999). Trace element inputs into soils by anthropogenic activities and implications for human health. *Chemosphere*, 39(2), 343-377.
- Shields, R. (1999). *Lefebvre, love, and struggle: Spatial dialectics*. Psychology Press.
- Shinew, K. J., Glover, T. D., & Parry, D. C. (2004). Leisure spaces as potential sites for interracial interaction: Community gardens in urban areas. *Journal of leisure research*, 36(3), 336-355.
- Soja, E. W. (1989). *Postmodern geographies: The reassertion of space in critical social theory*. Verso.
- Soja, E. W. (1996). *Thirdspace: Expanding the geographical imagination*. Blackwell.
- Soja, E. W. (1999). In different spaces: The cultural turn in urban and regional political economy. *European Planning Studies*, 7(1), 65-75.
- Staehele, L. A., Mitchell, D., & Gibson, K. (2002). Conflicting rights to the city in New York's community gardens. *GeoJournal*, 58(2-3), 197-205.

- Stiegman, M. (2004). Au cœur de notre quartier. Un guide pratique pour le démarrage et l'animation d'un jardin collectif, Montréal, Action Communiterre.
- Stoessel-Ritz, J. (2016). Les nouvelles socialités urbaines. Friches, jardins et bien commun dans deux villes désindustrialisées. *SociologieS*.
- Smith, N. (1998). Antinomies of space and nature in Henri Lefebvre's *The Production of Space*. *Philosophy and geography II: the production of public space*, 49-70.
- Smith, C. M., & Kurtz, H. E. (2003). Community gardens and politics of scale in New York City. *Geographical Review*, 93(2), 193-212.
- Soulier, N. (2012). Reconquérir les rues. *Exemples à travers le monde et pistes d'actions*.
- Spilková, J. (2017). Producing space, cultivating community: the story of Prague's new community gardens. *Agriculture and Human Values*, 34(4), 887-897.
- Spradley, J. P. (2016). *Participant observation*. Waveland Press.
- Stewart, L. (1995). Bodies, visions, and spatial politics: a review essay on Henri Lefebvre's *The Production of Space*. *Environment and Planning D: Society and Space*, 13(5), 609-618.
- Synowiecki J (2019), Paris en vert. Jardins, nature et culture urbaines au XVIIIe siècle, thèse de doctorat en histoire moderne, sous la direction d'Antoine Lilti, Paris, EHESS.
- Tanaka, K. (1972). *Building a new Japan*.he Simul Press; First American Edition edition
- Taylor, P. J. (1997). Hierarchical tendencies amongst world cities: a global research proposal. *Cities*, 14(6), 323-332.
- Thoreau, H. D. (2007). *I to myself: An annotated selection from the journal of Henry D. Thoreau*. Yale University Press.
- Tönnies, F. (2015). *Communauté et société: catégories fondamentales de la sociologie pure*. Presses universitaires de France.
- Tucker, D. M. (1993). *Kitchen gardening in America: A history*. Iowa State University Press.
- Tzoulas, K., Korpela, K., Venn, S., Yli-Pelkonen, V., Kaźmierczak, A., Niemela, J., & James, P. (2007). Promoting ecosystem and human health in urban areas using Green Infrastructure: A literature review. *Landscape and urban planning*, 81(3), 167-178.
- Vadrot, C. M. (2009). *La France au jardin: histoire et renouveau des jardins potagers*. Delachaux et Niestlé.
- Vallot, M. J. (1884). Sur Les Modifications De La Flore Des Ruines Du Conseil D'État De 1883 A 1884. *Bulletin de la Société Botanique de France*, 31(7), 321-323.
- Vandenbroucke, P., Canavese, M., Dacheux-Auzière, B., Grenet, M., Mouhot, L., Berthier, N., ... & Consalès, J. N. (2017). Derrière l'utopie du jardin collectif, la complexité d'un projet social, technique et politique. *Géographie et cultures*, (103), 19-37.
- Van den Berg, A. E., van Winsum-Westra, M., De Vries, S., & Van Dillen, S. M. (2010). Allotment gardening and health: a comparative survey among allotment gardeners and their neighbors without an allotment. *Environmental Health*, 9(1), 74.

- Van der Windt, H. J., Swart, J. A., & Keulartz, J. (2007). Nature and landscape planning: Exploring the dynamics of valuation, the case of the Netherlands. *Landscape and Urban Planning*, 79(3-4), 218-228.
- Viriot-Durandal, J. P., & Reguer, D. (2011). Retraite, engagement social et citoyenneté active. *Gérontologie et société*, 34(3), 143-164.
- Voicu, I., & Been, V. (2008). The effect of community gardens on neighboring property values. *Real Estate Economics*, 36(2), 241-283.
- Walker, R. E., Keane, C. R., & Burke, J. G. (2010). Disparities and access to healthy food in the United States: A review of food deserts literature. *Health & place*, 16(5), 876-884.
- Warman, D. (1999). *Community gardens: a tool for community building*. University of Waterloo.
- Warner, S. B. (1987). *The private city: Philadelphia in three periods of its growth*. University of Pennsylvania Press.
- Weber, F. (1998). *L'honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du 20e siècle* (pp. 287-p). Editions Belin.
- Weber, F. (2000). Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. *Genèses*, (4), 85-107.
- Welsh, J., & MacRae, R. (1998). Food citizenship and community food security: lessons from Toronto, Canada. *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, 19(4), 237-255.
- Wenger, E. (1998). Communities of practice: Learning as a social system. *Systems thinker*, 9(5), 2-3.
- Yin, Robert K. (2014). *Case Study Research Design and Methods* (5th ed.) . Thousand Oaks, CA: Sage. 282 pages
- Yin, R. (1984). *case study research*. Beverly Hills.
- Zick, C. D., Smith, K. R., Kowaleski-Jones, L., Uno, C., & Merrill, B. J. (2013). Harvesting more than vegetables: the potential weight control benefits of community gardening. *American Journal of Public Health*, 103(6), 1110-1115.

Annexes.

Annexe 1. Tableau synoptique sur les caractéristiques sociologiques des jardiniers

	Appartenance	Profession	Age	Jardiniers depuis	Associations (autres)	Balcons / terrasse	Enfance jardin	Temps passé sur le jardin	Habitant du quartier	Déplacement	Marché	Conseil quartier
Jane	Brin d'Guill	Animatrice (service civique)	26	2014	Oui	Non	Non	4 x semaine	Oui	TC	Oui	Non
Jaqueline	Jardin Partagé La Muette	Retraitée	71	2009	Oui	Non	Non	3 x semaine	Oui	Pieds / TC	Oui	oui
Dominique	Jardin Partagé la Réserve	Plasticienne	39	2010	Oui	Non	Non	1 x semaine	Non	Vélo	Non	Non
Quentin	Jardin Partagé Les Coccinelles de Sans Souci		44	2015				1 x semaine				oui
Nathalie	Jardin de la Doua	Doctorante	24	2013	Oui	Non	Oui	2 x semaine	Non	Vélo / TC	Non	non
Jean	Eisenia & Jardin Partagé La Muette	Musicien intermittent /	38	2013	Oui	Non	Non	1 x semaine	Oui	Vélo/ TC	Oui	non
Louise	Guerilla Gardening	Architecte	31	2013	Oui	Non	Non	1 x semaine	Oui	Vélo / TC	Non	non
Alexia	Jardin Graines de Lait	Inactive (DR)	34	2014	Oui	Oui		2 x semaine	Oui	TC	Oui	non

Arthur	Marmite Urbaine & Villeurbanne	Service civiques	22	2014	Oui	Non	Oui	1 x semaine	Non	TC	Non	non
Véronique	JP Saulaie	Inactive (enseignement)	56	2013	Oui	Oui, jardinés	Oui	3 x semaine	Non	Bus / voiture	Oui	non
Kate	JP Antoine Charial	Animatrice	40	2013	Oui	Oui, jardinés	Oui	4 x semaine	Non	Voiture	oui	non
Vincent	JP Le Secret	Retraité	63	2006	Oui	Non	Non	2 x semaine	Oui	?	Oui	oui
Charles	JP Le Secret	Retraité	65	2015	Non	Non	oui	2 x semaine	Oui	Voiture / vélo	Oui	non
Anais	JP Verger Jeune Pouss	Retraîtée	69	2007	Non	Non	oui	Quotidien	Oui	Pieds	Non	non
Lucie	Jardins de Rue Montchat	Indépendante	56	2011	Non	Oui	Oui	4 x semaine	Oui	voiture	oui	non
Sarah	JP Quai Rambaud	Retraîtée	66	2011	Oui	Non	Non	Quotidien	Oui	TC / vélo	Oui	oui
Magalie	JP Quai Rambaud	Retraîtée	68	2013	Oui	Non	Non	Quotidien	Oui		Oui	non
Catherine	JP Quai Rambaud	Assistante de direction	63	2015	Non	Non	Oui	2 x semaine	Non	Voiture	oui	non
Rachel	JP Sur Cours	Indépendante	53	2013	Oui	Oui	Non	3 x semaine	Oui	TC/ Vélo	Oui	non
Delphine	JP de la Passion	Animatrice	29	2010	Non	Non	Oui	3 x semaine	Oui	TC	Oui	non
Nelly	Incroyable Comestible Villeurbanne	Doctorante	25	2016	Oui	Non	Oui	1 x semaine	Oui	TC / Vélo	Oui	non
Samuel	JP Champs Verdoyant	Retraité	70	2013	Non	Non	Oui	Quotidien	Oui		Oui	non

Aurélie	JP Champs Verdoyant	Retraîtée	71	2013	Non	Non	Oui	4 x semaine	Oui		Oui	non
Daphné	JP Champs Verdoyant	Retraîtée	66	2013	Non	Non	Oui	3 x semaine	Oui		Oui	non
Mélanie	JP Champs Verdoyant	Retraîtée	62	2013	Non	Non	Oui	3 x semaine	Oui		Oui	non
Bruno	JP La Vieille Benoitte	Ingénieur	31	2014	Oui	Non	Non	Quotidien	Oui		Oui	non
Sandra	Jardin de Rue Guillotière et JP Ilot d'Amaranthe	Artiste	50	2004	Oui	Non	oui	Quotidien	Oui		oui	non
Susanne	Jardin de rue Montchat	Kiné	60	2010	Non	Oui	Oui	Quotidien	Oui		Oui	non
Mathilde	Jardin de rue Montchat	sophrologue	36	2012	Oui	Oui	Oui	Quotidien	Oui		oUI	non
Philippe	JP Jules Guesde	Technicien environnement, élu local	56	2015	Non	Oui	Non	1 x semaine	Non	Voiture/ vélo	Oui	oui
Noémie	JP Chambovet et Jardin de rue Montchat	Professeure de physique (prépa)	40	2016	Oui	Oui	Oui	4 x semaine	Oui	TC/ marche	Oui	non
Jérémy	JP Ornano	Retraité	64	2003	Oui	Non	Non	2 x semaine	Oui	TC/ Marche	Oui	oui
Gérard	Jardin de rue Montchat	Professeur d'EPS	39	2015	Oui	oui	non	Quotidien	Oui		oui	oui
Boris	Habitants Mains Vertes	Médecin vétérinaire	56	2013	Non	Non	Oui	Quotidien	Oui	TC/ Marche	Non	non

Stéphanie	Incroyable Comestible et Jardin de rue Place Guichard	Consultante mode et luxe	37	2016	Oui	Non	Oui	Quotidien	Oui		Oui	oui
Cyril	JP La Réserve	Jardinier animateur /	40	2010	Oui	Non		1 x semaine	Non		Oui	Non
Jérôme	JP Bonachoux	Indépendant	37	2011	Non	Non	oui	1 x semaine	Oui		Oui	non
Elise	JP Réseau Santé	Retraitée associative /	73	1993	Non	oui	non	1 x semaine	Oui		non	non
Clara	JP de l'église	Associative	60	2013	Oui	Non	Oui	Quotidien	Oui		Oui	Non
Pauline	JP Les Pendarts	Professeure des écoles	58	2014	Oui	Non	Non	4 x semaine	Oui		Oui	Non
Marie	JP Les Pendarts	Intermittent du spectacle	38	2015	Oui	Non	oui	4 x semaine	Oui		oui	non
Christine	MIF Guillotière et JP Ilot d'Amarante	Artiste sculpteur	41	2016	non	non	Oui	3 x semaine	Oui		non	oui
Christelle	MIF Pentes de la Croix Rousse	Retraitée	75	2009	Oui	Non	Non	1 x semaine	Oui		Non	Oui
Agnès	MIF Pentes de la Croix Rousse	Retraitée	62	2009	Oui	Non	Oui	1 x semaine	Oui		Oui	oui
Pierre	JP Ilot d'Amarante	Intermittent du spectacle	45	2007	Oui	Non	Non	1 x semaine	Oui		Oui	oui
Anna	JP Ilot d'Amarante	Infirmière	64	2014	Non	Non	Non	Quotidien	Oui		Non	non

Roger	JP Ilot d'Amaranthe	Retraité	74	2005	Non	Oui	Oui	Quotidien	Oui		Non	non
Xavier	Jardin de Rue Croix Rousses	Retraité	63	2016	Oui	Oui	Oui	1 x semaine	Oui		Oui	oui
Yves	Jardin de Rue Croix Rousses	Retraité	64	2016	Oui	Non		1 x semaine	Oui		Oui	oui
Luc	JP Secret d'Irénée & MIF	Retraité	63	2003	Oui	Oui	Oui	Quotidien	Oui		Oui	non
Kévin	JP La Rose de Mermoz	Animateur	39	2018	Non	Non	Non	3 x semaine	Non		Non	non
Sébastien	Jardin de rue Montchat	Professeur en lycée	57	2007	Oui	Oui	Oui	4 x semaine	Oui	Vélo	Oui	non
Adrien	Jardin de la Muette	Comptable	40	2016	Oui	Non	Non	3 x semaine	Oui		Oui	non
Agathe	Jardin de la Muette	Retraîtée	70	2009	Oui	Oui	Non	Quotidien	Oui		Oui	oui
Martine	Jardin de la Muette	Secrétaire	48	2015	Non	Non	Non	1 x semaine	Oui		oui	non
Sidonie	Jardin de la Muette	Etudiante	24	2018	Non	Non	Non	1 x semaine	Oui		Non	non
Bernard	Jardin Partagé Camille	Professeur au lycée	39	2013	non	non	non	3 x semaine	oui		oui	non

Annexe 2 : Acteurs institutionnels et associatifs interrogés

	Position	Appartenance
Lindsey	Élue	Ville de Lyon
Sophie	Élue	Mairie Croix Rousse
Élodie	Technicienne d'arrondissement	Mairie Croix Rousse
Michelle	Animatrice	Centre Social de la Saulaie
Élisabeth	Cheffe de projets	Ville de Lyon
Leilla	Chargée de mission	Centre Social de la Saulaie
Emeline	Chargée de mission	Direction des Espaces Verts
Eva	Animatrice	Centre Social Champvert
Madeleine	Animatrice	Centre Social Point du Jour
Paul	Élu	Métropole Grand Lyon
Angélique	Chargée de Mission	Centre social Mermoz
Claude	Bénévole	Colibris 69
Frédéric	Président	Aremacs
Julie	Salariée	Les Compostiers
Amaury	Salarié	Les Compostiers

Annexe 3 : Caractéristiques des jardins partagés observés

Nom	Lieu	Origine	Date	Taille en m2	Fonds	Adhérents	Actifs	Composteurs	Récupérateurs d'eau	Grillage
Îlot d'Amaranthe	7 ^{ème}	Habitants et Paysagiste + ville	2003	633	Adhésions + subvention	50	4	Oui	Oui	Haut
La Mulette	1 ^{er}	Habitants	2009	1500	Adhésions et subvention	65	8	Non	Non	Haut
Les CC de Sans Souci	3 ^{ème}	Ville et habitants	2012	710	Adhésion	22	5	Oui	Non	Moyen
Graines de Lait	7 ^{ème}	Ville	2014	380	Adhésion + subvention	20	5	Non	Non	Moyen
Pré-Santy	8 ^{ème}	Ville (Centre Social)	2014		Subvention	20	-----	Non	Non	Haut
Vieille Benoitte	1 ^{er}	Habitant	2007	260	Adhésion + subvention	35	4	Oui	NON	Mur
Secret d'Irénée	5 ^{ème}	Habitant	2002	363	Adhésion	20	3	Non	Oui	Moyen
Jardin Secret Elise Rivet	5 ^{ème}	Habitant	2006	400	Adhésion + subvention	30		Oui	Oui	Mur
Ornano	1 ^{er}	Habitant	2003	200	Adhésion + subvention	8		Non	Non	Moyen
Sur Cours	4 ^{ème}	Habitant	2012	325	Adhésion + subvention	15		Oui	Oui	Mur

Eglise*	4 ^{ème}	Habitant	2011	150	Adhésion	20		Non	Non	Haut
Jeune Pouss	5 ^{ème}	Ville (Centre Social)	2005	100	Subvention	50		Oui	Non	Bas
Passion	Véni ssieux	Ville (Centre social)	2009	800	Subvention	6		Oui	Oui	Moyen
Champs Verdoyant	5 ^{ème}	Ville (Centre social)	2013	500	Adhésion + subvention	18		Oui	Non	Moyen
Pendarts**	4 ^{ème}	Habitant	2015	1000	Adhésion	50		Non	Non	Haut
Bonachoux	1 ^{er}	Habitant	2011	130	Adhésion + subvention	20		Oui	Non	Moyen
Réseau Santé	4 ^{ème}	Habitant (association)	2003	500	Adhésion + subvention	19		Oui	Non	Moyen
Jules Guesde	Véni ssieux	Habitant	2006	650	Adhésion + subvention	15		Oui	Non	Haut
La Saulaie	Oullins	Habitant	2011	220	Adhésion + subvention	20		Oui	Non	Haut
Antoine Charrial	3 ^{ème}	Ville	2014	200	Subvention	5		Non	Non	Mur
Quai Rambaud	2 ^{ème}	Habitant	2015	500	Adhésion + subvention	30		Oui	Oui	Bas
La Réserve***	7 ^{ème}	Habitant	2010	1600	Adhésion	25		Non	Oui	Bas
La Rose de Mermoz	8 ^{ème}	Habitant	2015	300	Adhésion	9	4	Non	Non	Moyen

Le Doua Vert	Villeurbanne	Habitant	2013	300	Adhésion	20	5	Oui	Non	Moyen
-----------------	--------------	----------	------	-----	----------	----	---	-----	-----	-------

*Fermé en 2017

**Fermé en 2016.

***Fermé en 2015. En cours de reprise par une association.

Haut : Plus de 2m

Moyen : entre 1m et 1m 80

Bas : Moins de 1m.

Questions générales jardins partagés

- Histoire du jardin ? Comment il est né ?
Par l'association / par une autre structure ?
- Combien de personnes adhérentes à l'association ?
Combien de personnes actives sur le jardin ?
Passage et fréquentation du jardin par le public ?
Saisonnalité ? Plus personne l'hiver ?
- Comment les gens gèrent leur environnement direct ? Est-ce qu'ils font attention à ça ?
Volonté d'améliorer son lieu de vie ? Son quartier ?
- Vous connaissez les conditions d'occupation du jardin ? Via la convention d'occupation.
Est-ce qu'il y a des obligations liées à cette convention d'occupation ?
- Est-ce que ces chartes, ces conventions d'occupation sont précaires ?
Possibilité d'amélioration ?
- Quels sont les différents événements organisés au sein du jardin ? fêtes, etc.
Qui est invité à ces événements ?
Ouverts aux jardiniers et au public ?
Ouvert tout le temps ? Horaires fixes ?
- Il existe des liens avec d'autres associations ? Pour le jardin ou en dehors.
Avec d'autres jardins partagés ?
Liens avec les écoles du quartier ?
Autres structures du quartier ?
- Vous croisez les autres membres du jardin hors du jardin ?
- Il y a des conflits entre jardiniers ? ou avec les habitants du quartier ?
Comment le jardin est perçu dans le quartier ?
- Quelles sont les pratiques conseillées de jardinage ?
Utilisation de substrats naturels ?
Pratiques écologiques d'entretien ?
- Quelles sont les valeurs éventuelles que vous associez à ces pratiques ? Écologie urbaine ? Partage, etc.
- Quels sont les objectifs du jardin partagé ?
Le jardin est-il nourricier ?
- Qu'est-ce qui est cultivé et pourquoi ? (Fleurs d'ornement, potagers...)
Quantité de nourriture cultivée et qu'est-ce qui en est fait ?

Comment est-il ? La nature reste sauvage ? doit-elle le rester ? doit-elle être correctement entretenue ?

- Bénéfices perçus du jardinage partagé pour vous ? (social, environnemental, santé, économie...)
Effets psychologiques, bien être. Réduction de la chaleur, biodiversité...
- Pourquoi jardiner en collectif ? Pour le social ? pour échanger des pratiques ?
Pourquoi avoir choisi d'intégrer un jardin partagé ?
- Comment le jardin partagé change le quartier ? Quel est son impact sur le quartier ?
*Il devient un élément central du quartier ? il permet de le redynamiser ?
Renforce le paysage urbain ? Enjolive le quartier ?
Le jardin est devenu un lieu récréatif ? Où les gens viennent se reposer, ou juste se promener ?*
- Combien de temps passés sur le jardin par semaine ? environ ?
On s'y sent chez soi ?
- Le jardin fait l'objet de dégradation ?
Jet de détritus ? autres ?
- Il y a un impact négatif du jardinage partagé ?
*Que vous disent les habitants non participants ? Ils sont contents de ce jardin ? de la manière dont il est aménagé ?
Il y a des conflits avec les habitants ?*
- Comment voyez-vous l'avenir du jardin ? Incertitudes ? vous pensez qu'il va pouvoir durer dans le temps ?
*Vous ressentez une certaine pression par la ville ? Qu'elle ne renouvèle pas la convention.
Crainte du futur.*
- Pourquoi avoir fait cette démarche de jardinage et de création ?
*Les différentes raisons qui vous ont poussés à tenter l'expérience ?
Qu'est-ce qui a entraîné un passage à l'acte ? Vous y pensiez depuis longtemps ?
Vous hésitez ? Comment vous jardiniez avant ça ?
Évènement déclencheur ?
Quelles sont les valeurs que vous associez à votre pratique de jardinage ?*
- Quels support et soutien perçu apporté par la ville et la communauté ? (Accord...)
*Que pensez-vous de l'action de la ville pour la nature ?
Il y a assez de nature en ville ? Oppression du béton ?
Que pensez-vous de la politique Développement durable du territoire ?*
- Vous achetez encore des produits au supermarché ? vous désirez vous en défaire ?
Que pensez-vous de la société d'aujourd'hui ? De consommation ?

Signalétique :

- Lieu d'habitation : Vous habitez dans le quartier ?
- Vous possédez un jardin ? Une terrasse ?
- Vous avez une expérience du jardinage ? passée ? présente ?
- Vous aimez vivre en ville ?
Vous ressentez un certain malaise ? Pouvez-vous décrire ce malaise ?
- Vous trouvez qu'il y a assez de nature en ville ?
Trop de béton ?
- Pourquoi participer à un jardin collectif ?
et qu'est-ce qui vous a amené à vous engager dans cette voie ? (enfants, mieux manger, etc.)
- *D'autres pratiques de ce type ? Vous allez au supermarché ? marché ? etc...*
- Diplôme ?
- Parcours professionnel, emploi actuel ? *Vous vous définissez comme salarié de telle entreprise ou bien comme militant et/ou citoyen ?*
- Trajets à faire pour se rendre sur le jardin ? Comment ?
- Âge ?
- Autres engagements ? ONG ? Politique ? Ou engagement dans d'autres jardins

Observation sur les jardins :

Situation géographique du jardin :

Présence de barrière :

Nombre de personnes présentes asso :

Public présents :

Heures d'ouvertures :

Dates d'ouverture :

Soutien de la ville :

Nombres de parcelles, de culture :

Taille des parcelles ?

Parcelles, quels bâtiments autour :

Dimension du jardin ?

Normes réglementaires du jardin, en termes de semence :

But du jardin ? Sécurité alimentaire ? Développement social ? Durabilité urbaine ?

Connaissance des bienfaits de la nature ?

Comment on amène l'eau ?

Matériaux/ outils ? Récupérations ?

Quels sont les flux qui régissent le jardin ?

Programme de formation ?

Culture écologique ?

Problèmes particuliers ?

Questions spécifiques aux jardins collectifs autres (de Rue & Micro-jardins)

- Comment est né le projet ? Pourquoi ? Depuis quand ? et comment avez-vous procédé ? (demande à la ville... ?)
Vous avez formulé une demande auprès de la ville ? Depuis ?
Pourquoi passer par la ville pour ça ?
Comment avez-vous connu ces formes d'aménagement ?
Combien de personnes à l'origine du projet et maintenant ?
Vous avez dû mobiliser d'autres personnes ? Comment ça s'est passé ?
Comment évolue ce réseau de volontaires ? certains sont partis ? d'autres ont abandonnés ?
Vous faites partie de plusieurs réseaux ?
Vous avez eu d'autres projets d'aménagement qui n'ont pas abouti ? qui ont été refusé ?
Vous voulez faire d'autres expériences vertes de ce type ?
- C'est quoi une MIF ? / Comment définissez-vous le jardin auquel vous participez ?
C'est public ou c'est privé pour vous ?
Il y a une convention d'occupation ? Qu'est-ce qu'elle précise ?
Il y a des obligations ?
C'est précaire comme convention ? Possibilité de les améliorer ?
Que pensez-vous de la charte de végétalisation de l'espace public ?
Ce sont des jardins participatifs ?
De la flore spontanée ?
Il y a d'autres formes de jardinage collectif auxquels vous voudriez prendre part ?
Jardinières de rue par exemple.
- Pourquoi la création de ce type de jardin ?
Quel est le but ? la finalité ?
Réappropriation de l'espace, sensibilisé, paysager....
Qu'est-ce que ça produit pour le territoire, pour vous ? pour les autres ?
Ça permet d'embellir la ville ? Votre environnement de vie ?
- Un évènement a été organisé avec l'accord de la ville pour l'aménagement du jardin ?
Vous avez participé à son aménagement, au début de ce jardin ?
- Le jardin a été aménagé sans l'accord de la ville ?
Pourquoi ? attente trop longue ?
Non nécessaire au vue de la taille du jardin ?
Pour protester contre quelque chose ?
Le jardin est par ailleurs une forme de contestation ? contre la politique de la ville ?
contre la société de consommation ?
- À quel endroit se situe ce micro-jardin ?
Pourquoi avoir choisi cet endroit ? (proximité, aménité, etc.)
Il y en a d'autres à proximité ? Création d'une trame verte dans la rue ?
- Il y a une pancarte qui informe de la démarche ? Pourquoi ?

- Des passants l'entretiennent ? les membres de l'association / les habitants ?
Vous l'entretenez ? À quelle fréquence ?
Toutes les saisons ? Et en hiver ?
Vous utilisez des produits écologiques pour l'entretenir ?
Faites du paillage ?
Comment vous arrosez ?
- Pourquoi l'entretenir ? faire joli ?
Comment doit se présenter la nature selon vous dans ces aménagements ? sauvage, bien docile... ?
L'entretien est difficile ? ça consiste en quoi ? (taillage, arrosage, etc.)
Comment avez-vous choisi vos végétaux ?
- Qu'est-ce qui est cultivé ? et pourquoi ?
Fleurs d'ornement, potagers...autres ? (aromatiques)
- Détérioration ? parfois.
Plantes qui disparaissent ? Légumes ou aromatiques aussi ? Des gens les ramassent ?
Obligation de nettoyage parfois ? des crottes de chien par exemple.
Détérioration par les services de la ville ? ça vous est arrivé ?
Vous ressentez un certain découragement ? Plus envie d'entretenir votre implantation ?
Faut-il délimiter les MIF du trottoir ? par un petit aménagement, une séparation ?
- Implication d'autres habitants dans ce projet ?
Vous êtes plusieurs à aménager ce coin ?
Vous voyez toujours les autres participants ? vous jardinez seul sur votre MIF ?
Comment les habitants non participants le perçoivent ?
Ça a attiré des regards positifs/ négatifs sur vous ?
Des conflits dans le quartier à cause de cet aménagement ?
- Lien avec la ville ? renouvellement de demandes, etc. ?
Il y a une convention d'occupation ?
Qu'en pensez-vous ?
Que pensez-vous du rôle de la ville là-dedans ?
Vous recevez des financements ou autre de la ville ?
Vous avez eu une formation pour entretenir le jardin ?
Vous avez des contacts réguliers avec quelqu'un de la ville à ce sujet ?
- Vous avez des liens avec d'autres associations ? d'autres jardins collectifs ?
Jardins partagés ?
MIF ?
- La municipalité en fait assez pour le retour de la nature en ville ?
Quelles sont les actions qui vous marquent / vous parlent ?
- Quels sont les bénéfices de votre pratique de jardinage ? (social, environnemental, santé, économie...)
Le quartier est plus attractif maintenant ?
Pourquoi jardiner en collectif ?

Social, collectif...

- Pourquoi avoir fait cette démarche de jardinage et de création ?
Les différentes raisons qui vous ont poussés à tenter l'expérience ?
Qu'est-ce qui a entraîné un passage à l'acte ? Vous y pensiez depuis longtemps ?
Vous hésitez ? Comment vous jardiniez avant ça ?
Évènement déclencheur ?
Quelles sont les valeurs que vous associez à votre pratique de jardinage ?
- Comment voyez-vous l'avenir de ce jardin ? il va durer longtemps ?
Vous êtes plutôt dans l'incertitude ?
Vous y êtes attachés ?

Signalétique :

- Lieu d'habitation : Vous habitez dans le quartier ?
- Vous possédez un jardin ? Une terrasse ?
- Vous avez une expérience du jardinage ? passée ? présente ?
- Vous aimez vivre en ville ?
Vous ressentez un certain malaise ? Pouvez-vous décrire ce malaise ?
- Vous trouvez qu'il y a assez de nature en ville ?
Trop de béton ?
- Pourquoi participer à un jardin collectif ?
et qu'est-ce qui vous a amené à vous engager dans cette voie ? (enfants, mieux manger, etc.)
- *D'autres pratiques de ce type ? Vous allez au supermarché ? marché ? etc...*
Qu'est-ce que vous pensez de la société de consommation ?
- Diplôme ?
- Parcours professionnel, emploi actuel ? *Vous vous définissez comme salarié de telle entreprise ou bien comme militant et/ou citoyen ?*
- Trajets à faire pour se rendre sur le jardin ? Comment ?
- Âge ?
- Autres engagements ? ONG ? Politique ? Ou engagement dans d'autres jardins ?

Observation sur les jardins :

État du petit jardin :

Situation géographique du jardin (pied d'habitation, autres) :

Nombre de personnes présentes asso :

Soutien de la ville :

Nombres de bacs ou de petites parcelles :

Qu'est-ce qui est cultivé ?

Comment on amène l'eau ?

Matériaux/ outils ? Récupérations ?

Culture écologique ?

Problèmes particuliers ?

Ensoleillement ? Pluie ?

Annexe 6. Grilles d'entretien à destination des acteurs institutionnels

- Votre rôle au sein de la structure ? Depuis combien de temps ?
Dans quel programme votre mission s'inscrit ?
Sur quel territoire vous intervenez ?
- C'est quoi une MIF ? Plusieurs types de MIF ? Combien de personnes peuvent faire une demande (1-2, tout un immeuble, etc.).
- On peut installer une MIF n'importe où ?
Quelles sont les restrictions ? Des plantes sont interdites ? Pourquoi ?
- Habitants responsables de l'aménagement ? De la propreté ?
- Besoin d'un accord particulier ?
- Vous instaurez d'autres « jardins collectifs » (partagés par exemple) ? Si oui, quel est votre rôle ? (notamment par rapport au Passe-Jardin).
- Fonctionnement : vous recevez une demande par des habitants désireux de faire une MIF ? Ensuite ?
- Évènement pour l'aménagement d'une MIF ? Comment vous convoquez les habitants de la rue ? Où ils font partie des volontaires.
- Financements ? De Mif ou autres ? ou c'est juste une intervention d'aménagement eu départ ?
- Accompagnement de ces habitants ? Prise en charge par les services techniques ? Des formations sont assurées ?
- Combien de temps cela peut-il prendre ? Les apprentis jardiniers sont patients ?
- Actions collectives mises en place par la municipalité, pour favoriser la construction de ces MIF ? (Journées jardiner son quartier, etc.).
Il y en a eu quelques unes depuis 2010 ?
- Beaucoup de demandes ? (combien par exemple en 2016 si disponible ?)
- Relations avec le tissu d'associations en place pour le développement durable ?
- Relations avec le tissu d'associations qui gèrent des jardins collectifs (partagés, de rue, MIF et autres) ? Que pensez-vous de ces associations ?
- Comment vous définiriez ces actions de jardinage ? Quels sont leurs buts ? (végétalisation, social, etc...)
Pourquoi instaurer / intégrer des MIF dans la ville ?
- Détérioration de MIF ? Ça arrive souvent ?
Selon vous, les habitants entretiennent suffisamment bien les MIF ? dans toutes les saisons ? ou en Hiver, on laisse tout tomber.

- Il existe des contraintes / obligations dans l'entretien de ces micro-implantations ?
- Entretien réguliers par les habitants ? (vous vérifiez ?) Beaucoup de MIF qui n'ont pas (sur)vécu longtemps ? (à votre connaissance). Abandon...
Quelles incertitudes pour ces MIF ?
- Vous arrive-t-il de croiser des MIF qui ne formulent pas une demande auprès de vous ? (ou autre formes de jardins)
- Quartier où il y a plus de MIF ? Carte éventuelle ?
- Success story de MIF ? une qui a bien fonctionné.
- Des problèmes entre habitants et villes ? au sujet de certaines MIF ?
- Des problématiques entre voisins ? certains peuvent ne pas être d'accord avec ces aménagements.
- Des remarques éventuelles sur la population qui formule des demandes d'aménagement de MIF ?

- Comment vous percevez la ville aujourd'hui ?
- Trop de béton ? Pas assez de nature ?
- Actions du développement durable ?
- Quelles actions sont pertinentes pour changer la ville ?
- Personnellement, vous êtes engagés au sein d'un jardin collectif ?
- Pourquoi faites-vous ce boulot là ? ça vous plaît ? une raison particulière ?
- Parcours personnel.

Annexe 7. Codes élaborés dans le logiciel atlas TI

◇ ANALYSE

23 CODES:

- ANALYSE - AFFECTS JARDIN
- ANALYSE - APPROPRIATION
- ANALYSE - BIEN COMMUN
- ANALYSE - COMMUNAUTE
- ANALYSE - HABITER L'ESPACE PUBLIC
- ANALYSE - JARDIN MILITANT CONTESTATAIRE
- ANALYSE - JARDIN MONDIAL
- ANALYSE - LIEN ENTRE JARDINIERS
- ANALYSE - MOMENT A PART
- ANALYSE - MONDE RURAL EN VILLE
- ANALYSE - NON APPROPRIATION
- ANALYSE - POPULATION DES JARDINS
- ANALYSE - RALENTIR
- ANALYSE - REAPPROPRIATION
- ANALYSE - REMPLACE VILLE
- ANALYSE - TIERS LIEU
- JARDIN DE RUE - TYPE
- JARDIN PARTAGE - TYPE
- LIEU ENTRE SOI
- MIXITE
- MONDE SUR LE JARDIN
- RUPTURE VIE DU JARDIN
- SAISONALITE

◇ ASSOCIATIONS JARDINS

6 CODES:

- ACTEURS - ANIMATEUR
- ACTEURS - HABITANTS
- ACTEURS - INSTITUTION
- ASSOCIATION
- GUERRILLAGARDENING
- INCROYABLES COMESTIBLES

◇ COMPOSITION DES JARDINS

25 CODES:

- COMPOSITION - AGE
- COMPOSITION - AROMATIQUES
- COMPOSITION - BACS
- COMPOSITION - CABANE
- COMPOSITION - CLOTURE HAUTE
- COMPOSITION - CLOTURE MOYENNE
- COMPOSITION - CLOTURE NON
- COMPOSITION - COMPOSTEUR
- COMPOSITION - ESPACE EXPERIMENTATION
- COMPOSITION - ESPACE RECREATIF
- COMPOSITION - FLEURS
- COMPOSITION - JARDIN OUVERT
- COMPOSITION - JARDIN PARTAGE

- COMPOSITION - MIF
- COMPOSITION - PLAN DE CULTURE
- COMPOSITION - PLEINE TERRE
- COMPOSITION - POINT D'EAU
- COMPOSITION - RECUPERATEUR D'EAU
- COMPOSITION - RUES JARDINEES
- COMPOSITION - SUPERFICIE
- COMPOSITION - TOILETTES SECHES
- COMPOSITION - TRAVAUX MAIRIE
- IDENTIFICATION DU JARDIN
- IDENTITE DU JARDIN
- JARDIN DEPLACE

◇◇ FONCTIONNEMENT DES JARDINS

44 CODES:

- BAZAR ADMINISTRATIF
- BEAUCOUP PASSAGES
- BILAN
- CHARTE JARDIN PARTAGE
- CHARTE MIF
- COUT JARDIN
- DEFINITION JARDIN PARTAGE
- DEFINITION MIF
- ECHEC JARDIN
- EVOLUTION DU JARDIN
- FERMETURE JARDIN
- FONCTIONNEMENT - ACTIF DU JARDIN
- FONCTIONNEMENT - ADHERENT CSP
- FONCTIONNEMENT - ADHERENT QUARTIER
- FONCTIONNEMENT - ADHERENTS
- FONCTIONNEMENT - ADHERENTS PAS DU QUARTIER
- FONCTIONNEMENT - BUREAU
- FONCTIONNEMENT - CODE
- FONCTIONNEMENT - COLLECTIF
- FONCTIONNEMENT - COMMUNICATION
- FONCTIONNEMENT - FINANCIER
- FONCTIONNEMENT - HISTORIQUE DU JARDIN
- FONCTIONNEMENT - HORAIRES
- FONCTIONNEMENT - INDIVIDUEL
- FONCTIONNEMENT - INTEGRATION
- FONCTIONNEMENT - INVISIBLES
- FONCTIONNEMENT - NOMBRE D'ADHERENTS
- FONCTIONNEMENT - NOYAU DUR
- FONCTIONNEMENT - OUVERTURE DU JARDIN
- FONCTIONNEMENT - PLAN CHOSES A FAIRE
- FONCTIONNEMENT - PORTE OUVERTE
- FONCTIONNEMENT - PRISE DECISION
- FONCTIONNEMENT - PRIX ADHESION
- FONCTIONNEMENT - REGLE CONVENTION VILLE
- FONCTIONNEMENT - REGLE DE FONCTIONNEMENT
- FONCTIONNEMENT - TURN OVER

- JARDIN EPHEMERE
- MESURE POLLUTION
- MIF - ECHEC
- MIF - ENTRETIEN MINIMUM
- MIF - RUE TRES PASSAGERE
- MIF - RUE TRES PASSAGERE`
- PRESENCE ANIMATRICE
- SUBVENTION

◇◇ **IMPACT JARDINS SUR INDIVIDU**

9 CODES:

- IMPACT - BIEN ETRE
- IMPACT - CITOYENNETE ENGAGEMENT
- IMPACT - MONTEE EN COMPETENCES
- IMPACT - PAYSAGE
- IMPACT - PHYSIQUE SPORT
- IMPACT - PSYCHOLOGIQUE
- IMPACT - QUARTIER
- IMPACT - SERVICES ECO-SYSTEMIQUES
- IMPACT - SOCIALISATION

◇◇ **INSTITUTIONS**

17 CODES:

- INSTITUTION - ROLE
- INSTITUTION - ASPECT LEGAL
- INSTITUTION - ATTENTE
- INSTITUTION - CONNAISSANCE DES JARDINS
- INSTITUTION - CONSTRUCTION JARDIN
- INSTITUTION - FORMATION
- INSTITUTION - JARDIN INITIATIVE AUTRES
- INSTITUTION - LIEN AVEC LES JARDINS
- INSTITUTION - LYON VILLE VERTE
- INSTITUTION - RAISON SOCIALE
- INSTITUTION - REPRESENTATION DES HABITANTS
- INSTITUTION - REPRESENTATION DES JARDINS
- INSTITUTION - ROLE
- INSTITUTION - SOUTIEN JARDINS
- INSTITUTION - SUIVI DES JARDINS
- INSTITUTION - UTILITE JARDINS
- PASSE-JARDIN

◇◇ **MOTIVATIONS**

14 CODES:

- MOTIVATION - ARTISTIQUE
- MOTIVATION - DETENTE
- MOTIVATION - DEVELOPPER NATURE
- MOTIVATION - ENFANTS
- MOTIVATION - ENVIRONNEMENT
- MOTIVATION - EXPERIMENTER
- MOTIVATION - GRATTER LA TERRE
- MOTIVATION - MANGER
- MOTIVATION - PARTICIPER AMENAGEMENT
- MOTIVATION - SENSIBILISER

- MOTIVATION - SOCIALITE
- MOTIVATION - SOIN DE LA TERRE
- MOTIVATION - SOUTENIR JARDIN
- MOTIVATIONS - DEVELOPPEMENT DURABLE

◇ NOMS DES JARDINS

7 CODES:

- JARDIN CHAMP VERDOYANT
- JARDIN DES PENDARTS
- JARDIN ÎLOT D'AMARANTHE
- JARDIN INITIATIVE AUTRES
- JARDIN INITIATIVE HABITANT
- JARDIN LA MUETTE
- JARDIN PARTAGE QUAI RAMBAUD

◇ PRATIQUES JARDINIÈRES

31 CODES:

- AVENIR DU JARDIN
- DEPARTS DU JARDIN
- LIEN ENTRE JARDINS
- PRATIQUES - AMATEURS
- PRATIQUES - ANIMER MOTIVER
- PRATIQUES - AUTRES
- PRATIQUES - CHACUN SON ROLE
- PRATIQUES - COMMUNICATION JARDINIERS
- PRATIQUES - DEMANDE FLEURS MIF
- PRATIQUES - ÉCOLOGIE
- PRATIQUES - EVENEMENTS DIVERS
- PRATIQUES - EXPERTS
- PRATIQUES - INCERTITUDES
- PRATIQUES - JARDIN POUR TOUS
- PRATIQUES - JARDINAGE
- PRATIQUES - JOURNEE PLANTATION
- PRATIQUES - NETTOYAGE RUE
- PRATIQUES - NON PRATIQUE
- PRATIQUES - PARTAGE DES RECOLTES
- PRATIQUES - PEDAGOGIE ECOLE AUTRES
- PRATIQUES - PRATIQUES COLLECTIVES
- PRATIQUES - PRATIQUES COLLECTIVES - INDIVIDUELLES
- PRATIQUES - PRATIQUES INDIVIDUELLES
- PRATIQUES - PRATIQUES INFORMELLES
- PRATIQUES - PRODUCTION
- PRATIQUES - PROJETS
- PRATIQUES - RAPPORT AUX ELUS
- PRATIQUES - REINSERTION
- PRATIQUES - RESPONSABILITE MIF
- PRATIQUES - TEMPS DE PRESENCE
- PRATIQUES - TRANSMISSION SAVOIR

◇ PROBLEMES RENCONTRES

16 CODES:

- PROBLEME RENCONTRES - ATTENTE JARDIN
- PROBLEME RENCONTRES - MANQUE ENGAGEMENT

- PROBLEME RENCONTRES - STRATEGIE CONTRE
- PROBLEMES RENCONTRES - AGENTS VILLE
- PROBLEMES RENCONTRES - CHALEUR
- PROBLEMES RENCONTRES - CONFLITS INSTITUTIONS
- PROBLEMES RENCONTRES - CONFLITS INTRA JARDINS
- PROBLEMES RENCONTRES - DECHETS
- PROBLEMES RENCONTRES - DECOURAGEMENT
- PROBLEMES RENCONTRES - DIVERS
- PROBLEMES RENCONTRES - FIGURE DOMINANTE
- PROBLEMES RENCONTRES - HABITANTS
- PROBLEMES RENCONTRES - MAISON ORGA
- PROBLEMES RENCONTRES - POLLUTION
- PROBLEMES RENCONTRES - STRUCTURE
- PROBLEMES RENCONTRES - VANDALISME

◇◇ REPRESENTATIONS

24 CODES:

- ESPACE PUBLIC
- REPRESENTATION - ACTEURS PUBLICS
- REPRESENTATION - BEAUTE JARDINS
- REPRESENTATION - BETON
- REPRESENTATION - BIEN ETRE EN VILLE
- REPRESENTATION - ENVIRONNEMENT
- REPRESENTATION - INSTITUTIONS
- REPRESENTATION - JARDIN EXPERIMENTATION
- REPRESENTATION - JARDIN NOURRICIER
- REPRESENTATION - JARDIN OUVRIER
- REPRESENTATION - JARDIN POUR JARDINIER
- REPRESENTATION - JARDINS EGALITE
- REPRESENTATION - JARDINS SOCIALITE
- REPRESENTATION - LIEN ASSOCIATION
- REPRESENTATION - LIEN CENTRE SOCIAL ACTEUR
- REPRESENTATION - LIEN VILLE ACTEURS
- REPRESENTATION - MAL ETRE VILLE
- REPRESENTATION - MON JARDIN
- REPRESENTATION - NATURE EN VILLE
- REPRESENTATION - NATURE SAUVAGE
- REPRESENTATION - RESPONSABILITE
- REPRESENTATION - TERRE VIVANTE
- REPRESENTATION - UTILITE JARDINS
- REPRESENTATION - VILLE

◇◇ SOCIOGRAPHIE

20 CODES:

- PROCESSUS D'ENTREE JARDIN
- SOCIO - AGE
- SOCIO - DEPLACEMENTS DOUX
- SOCIO - ENFANCE
- SOCIO - ENGAGEMENT ASSOCIATIF
- SOCIO - FAMILLE
- SOCIO - JAMAIS JARDINE
- SOCIO - JARDIN

- SOCIO - JARDIN ENFANCE
- SOCIO - LIEU DE VIE
- SOCIO - MARCHÉ LEGUMES
- SOCIO - PARCOURS PROFESSIONNEL
- SOCIO - PARCOURS RESIDENTIEL
- SOCIO - PAS DE JARDIN
- SOCIO - PROFESSION
- SOCIO - PROJETS
- SOCIO - PROXIMITÉ JARDIN
- SOCIO - QUARTIER
- SOCIO - RÔLE DANS LE JARDIN
- SOCIO - TEMPS DANS LE JARDIN



CHARTRE DES JARDINS PARTAGES LYONNAIS

Les jardins partagés lyonnais s'inscrivent dans un cadre global comme projets concrets de développement durable. Ces initiatives citoyennes sont issues d'une démarche collective, et expérimentent des actions sociales, environnementales, sanitaires, artistiques, culturelles, économiques, etc.

En cohérence avec la charte du réseau national « Le Jardin dans Tous Ses Etats », la présente charte établit les principes et les valeurs communes qui les définissent et rend compte des dimensions inhérentes aux jardins partagés lyonnais. Elle traduit ainsi la prise de conscience collective de la responsabilité des jardiniers vis-à-vis de leur environnement.

Elle est à destination des acteurs impliqués dans les jardins partagés s'inscrivant ou souhaitant s'inscrire dans cette démarche. Elle reflète la diversité des projets associatifs de jardins qui existent et se développent sur le territoire lyonnais, afin de promouvoir le jardinage : de l'accompagnement de la végétation spontanée jusqu'à l'agriculture urbaine. La charte témoigne de la volonté de cultiver cette diversité à travers des objectifs communs et de donner une cohérence territoriale au mouvement des jardins partagés.

Article I

À travers les échanges de savoirs ou d'expériences, les rencontres intergénérationnelles, interculturelles, les jardins partagés sont des lieux ressources qui contribuent au développement du lien social entre citoyens et rayonnent à l'échelle des quartiers ou de la ville.

Article II

Les jardins partagés construisent des solidarités actives et développent l'esprit d'entraide, tout en luttant contre l'isolement et les discriminations. Cela passe notamment par des projets d'accueil de personnes en difficulté sociale, des personnes en situation de handicap.

Article III

Les jardins partagés sont des espaces ouverts à tous dès lors qu'un jardinier est présent. Ils favorisent ainsi l'échange avec les autres habitants et les structures de leurs quartiers.

Des événements ouverts à tous tels que des chantiers collectifs, fêtes, repas, visites...sont organisés par les associations de jardins partagés, affirmant ainsi leur rôle dans l'information et la facilitation de la relation avec le voisinage.

Article IV

Fruit de l'initiative citoyenne, les jardins partagés recherchent un maximum d'autonomie dans leur fonctionnement, leur aménagement et leur gestion. Le projet de jardin est pensé pour pérenniser l'activité de l'association indépendamment du changement des membres associatifs.

Article V

Pour garantir une gestion démocratique et participative du jardin, les jardiniers s'entendent et s'engagent sur des règles de fonctionnement collectif formalisées par écrit et des moyens de communication, d'échanges, et de prises de décisions collectives sont mis en place (permanences pour la venue des jardiniers, réunions mensuelles, etc.).

Le caractère collectif des jardins partagés est assuré à travers au moins une parcelle commune, et par la gestion du matériel et des ressources (eau, compost, semences, etc.) par tous les adhérents. Des parcelles individuelles peuvent aussi être aménagées sur le jardin en accord avec le projet associatif.

Article VI

Les jardins participent à une démarche d'échanges de savoirs et d'expériences en faisant vivre le réseau des jardins partagés lyonnais, dans le but d'améliorer leur fonctionnement et de favoriser la mutualisation entre associations.

Article VII

Les jardins partagés sont des lieux supports de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable. Leur influence peut s'étendre au-delà des jardins en proposant d'autres opérations de jardinage urbain (micro implantations florales, plantations au pied des arbres et dans les minis délaissés urbains, etc.).

Article VIII

Les jardins partagés consolident les liens entre les citadins et leur environnement naturel en favorisant la biodiversité en ville et en s'intégrant aux continuités écologiques. Au-delà du simple respect des réglementations officielles en vigueur, leur contribution au maintien de cet équilibre naturel implique que les jardins développent et expérimentent des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, conformément à la charte du jardinier amateur écoresponsable du Grand Lyon et en tendant vers les objectifs du label Eco-jardins.

Ainsi, les jardiniers s'engagent à :

- - supprimer tout recours à des pesticides, engrais ou autres produits issus de la chimie de synthèse,
- - privilégier des techniques de jardinage écologique, en respectant la vie du sol, en l'enrichissant par le compostage de matières organiques,
- - créer des conditions favorables à l'accueil de la biodiversité, faune et flore, lutter contre les espèces invasives et allergènes, diversifier les plantations (ex : variétés anciennes),
- - être responsable vis-à-vis de la ressource en eau (éviter le gaspillage, privilégier la récupération des eaux de pluies, choisir des végétaux adaptés au sol et au climat, pratiquer le paillage...),
- - minimiser la production de déchets, recycler tous ceux qui peuvent l'être.

Article IX

Les jardins partagés sont partie intégrante du paysage urbain et leur aménagement est conçu avec une certaine sobriété de moyens. Ils participent à la diversification du cadre de vie en réintégrant le végétal au cœur de la ville. Ils deviennent ainsi des espaces de respiration et de création dans lesquels chaque habitant se réapproprie l'espace public pour se ressourcer et mieux-vivre dans son quartier.



2/4

Article X

Les jardins partagés se doivent d'être des lieux de vigilance à l'encontre des différents risques sanitaires auxquels leurs usagers peuvent s'exposer. Les pratiques de jardinage, compostage, récupération des eaux pluviales conduites en dehors des recommandations peuvent générer des risques sanitaires pour les jardiniers et pour les riverains.

L'étude de la pollution des sols urbains étant un domaine récent, l'échange d'informations, d'expérimentations est indispensable. C'est un point sur lequel le réseau des jardins partagés doit se montrer actif, dynamique et efficace.

Une bonne transmission, aux nouveaux membres, des recommandations qui découlent de cette problématique, relève d'une responsabilité morale pour tous les groupes qui détiennent des informations.

Article XI

Dans le cadre d'une approche globale de la santé des individus et de l'environnement, les jardins partagés ont une dimension de prévention. Le jardinage développe l'attention portée à un bon équilibre alimentaire des jardiniers tout en rendant compte de l'importance des rythmes saisonniers dans le fonctionnement de notre planète. En prenant soin de la terre, les jardiniers prennent soin d'eux-mêmes.

Par le plaisir qu'il procure, le jardinage est un outil de stimulation sensorielle, psychique, motrice et relationnelle. Dans le cadre d'une éducation à la santé, de la prévention des maladies ou du soin curatif, les jardins partagés peuvent donc être un espace pertinent de projets avec des professionnels de la santé et du domaine social.

Article XII

Dans la perspective d'un système alimentaire durable, les jardins partagés permettent d'obtenir, pour des coûts et des impacts énergétiques et environnementaux réduits, des graines, des fruits et des légumes autoproduits. Les jardins partagés stimulent ainsi la créativité des initiatives locales visant à diversifier les lieux de productions alimentaires. Ils peuvent exprimer une volonté citoyenne et politique de développer l'agriculture urbaine comme une alternative à la dépendance alimentaire.

Article XIII

Les jardins partagés peuvent être créateurs d'emplois lorsqu'un animateur, un coordinateur ou encore un jardinier est recruté afin de consolider l'activité du jardin et de contribuer à sa pérennisation. Ils permettent aussi de faire connaître aux urbains la réalité des activités agricoles et peuvent susciter des vocations.

Article XIV

La Ville de Lyon s'engage à poursuivre son accompagnement par différents moyens des associations de jardins partagés après validation par les instances délibérantes et sous réserve de la faisabilité technique des projets qui lui sont soumis par les associations.

Ce soutien se traduit notamment par une mise à disposition de terrain au travers d'une convention d'occupation temporaire.

Elle intervient dans le soutien aux actions sociales, éducatives, environnementales développées par les associations animant un ou plusieurs jardins partagés, notamment au moment du démarrage du projet. À ce titre, il est précisé que l'engagement d'une association à travers la signature de la charte ne constitue pas une règle d'attribution systématique d'une subvention par la Ville de Lyon.

L'accompagnement des jardins existants est également possible par un soutien d'actions formatives pouvant être menées par des structures relais.



3/4

La Ville de Lyon participe par ailleurs à l'animation du réseau des jardins partagés autour de la charte en se montrant à l'écoute des besoins des associations.

Elle est sollicitée et apporte des informations, des ressources sur différents sujets tels les aspects réglementaires ou les risques sanitaires et environnementaux.

La charte fait référence, mais ne se substitue pas aux modalités de gestion des jardins qui sont par ailleurs, régies par leurs règlements intérieurs et par des conventions avec le propriétaire. Les associations s'engagent ainsi à veiller à ce que l'ensemble de leurs démarches soit en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment en termes d'urbanisme, d'environnement, de santé et d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Fait en concertation entre des représentants d'associations de jardins partagés et des représentants de la Ville de Lyon.

À travers la signature de la charte des jardins partagés lyonnais

Nom du(des) signataire(s)

S'engage à respecter les principes de la charte.

Disponible à cette adresse : https://www.lyon.fr/sites/lyonfr/files/content/documents/2019-10/charte_interactive_jardinderue_2019.pdf

CHARTRE DE VÉGÉTALISATION des jardins de rues

1/3 En acceptant cette charte, qui vise à garantir la réussite des jardins de rues, les signataires s'engagent à entretenir un espace de plantation ouvert à tous, et à jardiner dans le respect de l'environnement. Ils choisissent de favoriser le retour de la nature en ville, d'embellir et d'améliorer leur cadre de vie, de participer à un projet commun avec leurs voisins et ainsi contribuer aux liens sociaux et à la convivialité de leur quartier.

La Ville s'engage à accompagner et soutenir les habitants, par la mise à disposition d'un espace dédié et par des conseils techniques, en contrepartie du respect des conditions suivantes :

UN PROJET PARTAGÉ L'espace est ouvert à tous, les cueillettes sont laissées libres et ne sont pas vouées à un but lucratif. La rue est un lieu de partage. À travers les échanges de savoirs ou d'expériences, les rencontres intergénérationnelles, interculturelles, le jardin de rue est un lieu ressource qui contribue à la création de lien social entre les citoyens. L'espace est un lieu support de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable, un lieu de convivialité et de débat autour de la notion de jardinage urbain et par là de transition écologique.

DES VÉGÉTAUX ADAPTÉS Le choix des plantes doit s'inscrire, dans la mesure du possible, dans la démarche de gestion durable des Espaces Verts de la Ville. Les végétaux à privilégier sont des variétés résistantes et économes en eau, d'origines locales et mellifères, afin de développer la présence des pollinisateurs. Sont proscrites les plantations d'espèces urticantes, épineuses, hallucinogènes, d'arbres et de toutes autres plantes à fort enracinement ou à fort développement, susceptibles de provoquer des dommages aux revêtements du trottoir ou à tout ouvrage situé à proximité de l'implantation. De même, ne pas utiliser de plantes grimpantes vivaces en pieds d'arbres, toutefois, les plantes annuelles sont autorisées. Les légumes et autres plantes comestibles ne sont pas adaptés aux plantations de trottoir, au ras du sol, en raison notamment, des contraintes d'hygiène liées à la voirie. Dans ce cas ils sont déconseillés. (Ces plantations peuvent être envisagées sous forme de jardinières ou de pots).

UN ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES PRÉSERVÉES L'utilisation des pesticides et des engrais chimiques est interdite. Les jardiniers doivent recourir à des méthodes douces qui respectent les équilibres écologiques (fumure organique, compost ménager, terreau, etc.). Le choix du désherbage est laissé à l'appréciation des jardiniers, mais ceux-ci doivent impérativement éliminer les plantes indésirables (plantes invasives, toxiques, ou allergènes). Pour éviter le gaspillage des ressources en eau, les jardiniers doivent pratiquer un arrosage raisonné, et utiliser les méthodes de paillage lorsque cela est possible (les feuilles mortes, très volatiles, ne sont pas recommandées en technique de paillage). sept 2019

UNE PROPRETÉ ET UNE SÉCURITÉ ASSURÉES Les jardiniers veillent à ce que papiers et autres détritiques ne s'accumulent pas dans les espaces plantés. Les déchets verts doivent être ramassés afin de tenir le lieu dans un état de propreté permanente. Les tiges sèches de l'année précédente sont retirées au plus tard pendant l'hiver. Les intervenants sont dans l'obligation de prendre toutes les précautions d'hygiène et de sécurité nécessaires, étant données les contraintes du milieu urbain (déjections canines, mégots, seringues...) notamment en présence d'enfants. Le dispositif de végétalisation mis en place ne doit à aucun moment

constituer une gêne au déplacement des piétons et autres utilisateurs de l'espace public. Les jardiniers doivent par conséquent appliquer les critères de plantations de rues pour leurs espaces de végétalisation. (Cf Critères à respecter : plantations pieds d'arbres, micro-implantations florales, pots et jardinières hors-sol). Les outils à moteur ne peuvent pas être utilisés pour l'entretien de l'espace (y compris les engins électriques). Le choix des matériaux pour la réalisation de jardinières ou tout autre dispositif de végétalisation ne doit présenter aucun risque pour la sécurité des riverains.

UNE COMMUNICATION APPARENTE Un affichage est mis en place afin d'informer et sensibiliser les riverains sur la démarche de végétalisation, en veillant à ce qu'il n'entrave pas la circulation ou la visibilité de la signalétique. Ne rien fixer ou suspendre sur les arbres. Il est nécessaire de faire signer cette charte par l'ensemble des participants afin de traiter au mieux la demande et garantir la pérennité du projet. La fréquence des arrosages est adaptée aux conditions météorologiques ainsi qu'au choix des plantes. Les arrosages de reprise dans les semaines qui suivent la plantation sont essentiels et garantissent une implantation réussie des végétaux. En été, les participants doivent procéder à des arrosages de soutien et sont invités à se rapprocher des autres planteurs de leur quartier pour organiser la régularité des arrosages (en moyenne une fois par semaine, le soir ou le matin). Pour les plantations en pied d'arbre, ne pas travailler le sol à plus de 20cm de profondeur, au risque d'endommager les racines, et laisser une distance de 30 cm entre les plantations et le collet de l'arbre. Ne pas enterrer celui-ci.

Si le nombre de participants excède 15 personnes merci de réutiliser ce tableau pour compléter Nom / prénom * Date * Signature * **COORDONNÉES ET SIGNATURES DES PARTICIPANTS** Pour les demandes de micro-implantation florale le projet doit mobiliser au minimum 5 participants de foyers différents sur un tronçon de rue pour que la demande soit acceptée. Ce critère ne s'applique pas pour les plantations en pieds d'arbres, pots ou jardinières. Par la signature de ce document, les participants attestent avoir pris connaissance des critères à respecter et de la charte de végétalisation des jardins de rues et consentent à appliquer les conseils qui y sont énoncés.

Disponible à cette adresse : <https://www.lyon.fr/blob?op=201803/delib/20183796.pdf>

- JARDINS PARTAGES – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC L'ASSOCIATION "LES JARDINS EPHEMERES" POUR LA GESTION D'UN ESPACE SITUE AU SEIN DU CLOS CARRET - RUE DE CUIRE A LYON 4E, SUR UN TERRAIN MUNICIPAL - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal, Vu le rapport en date du 12 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit : Le jardin du Clos Carret est un espace public situé dans le 4e arrondissement, rue de Cuire.

À sa conception, un espace de potager avait été prévu pour des activités de jardinage pédagogique. Suite à une sollicitation d'un groupe d'habitants de constituer un nouveau jardin partagé sur le quartier de la Croix-Rousse, il est proposé de mettre à disposition un espace dédié à un usage de jardin partagé.

Pour ce faire, quelques aménagements sont nécessaires tels que l'installation d'une clôture en ganivelles et d'un point d'eau. Un composteur de quartier sera installé par l'association à proximité immédiate du jardin partagé.

L'association « Les jardins éphémères » a été créée courant 2017 pour l'animation et la gestion de jardins partagés dans le but de créer des espaces favorables à la détente, à l'apprentissage, aux rencontres intergénérationnelles, aux échanges avec les habitants et les structures socio-éducatives du quartier.

Il est proposé de mettre à disposition de l'association « Les jardins éphémères », par convention d'occupation temporaire à titre gratuit, l'espace correspondant au jardin partagé. La mise à disposition est proposée jusqu'au 31 décembre 2020. La surface totale mise à disposition de l'association est de 120 m², pour une valeur locative totale annuelle de 600 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention. L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin sera géré par l'occupant, la Ville de Lyon assurera la gestion de la clôture en ganivelles et du portillon.

À cette convention sont joints, en annexes, un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain, ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu ladite convention ; Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement ; Oui l'avis de la commission immobilier - bâtiments ; Ville de Lyon – Conseil municipal du 26/03/2018 – Délibération n° 2018/3796 –

DELIBERE 1. La convention d'occupation temporaire susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « Les jardins éphémères », sise 28 rue Denfert Rochereau à Lyon 4e , est approuvée. 2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document. (Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

1° - Création d'un jardin partagé par la Ville de Lyon

La Ville est propriétaire d'une parcelle cadastrée AY87 d'une surface de 2 988 mètres carrés comprise entre les rues Viabert, Germain, Thiers et Bellecombe. Ce terrain est situé entre le groupe scolaire Antoine Rémond, un gymnase municipal, un terrain multisports et un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA). Pour le développement de ce projet, la Ville de Lyon est associée :

- à l'école Antoine Rémond et le collège Bellecombe,
- à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA),
- à la SA d'HLM pour l'action sociale (SAHLMAS), propriétaire de la résidence,
- aux associations Com'expression, pour "Créer et développer des projets sociaux et citoyens permettant la rencontre de publics et de générations différentes", la Maison de l'initiative, de l'engagement du troc et de l'échange (MIETE) est une association pour "promouvoir la culture et encourager la solidarité à travers l'engagement, l'initiative et la création artistique pour et par tous" et le Passe-jardins pour l'animation des réunions des groupes,
- au conseil de quartier.

Ce jardin permettra à tous de bénéficier d'un espace de travail (présence de tables à jardiner pour fauteuil roulant, de jardinières permettant le travail assis et debout). Deux récupérateurs d'eau de pluie seront disposés et un compteur d'eau divisionnaire sera installé pour contrôler les consommations d'eau potable, un composteur collectif sera installé pour la gestion des déchets, un espace multifonctionnel servira d'atelier de confection pour la fabrication d'objets dédiés au développement durable (nichoirs, hôtels à insectes, etc.) et pour ranger les outils de jardinage, une zone de convivialité ombragée permettant de recevoir des tables et chaises sera le point de centralité du projet.

La gestion du site appartiendra à la structure associative du conseil de quartier et au groupe scolaire.

La durée des travaux est estimée à un mois, pour un coût estimé à 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 40 % des dépenses HT, soit 20 000 €.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
aménagement de jardinières en bois	18 901	Métropole de Lyon	20 000
espace multifonctionnel	4 010		
système de récupération d'eau de pluie	2 000		
zone de convivialité	3 955		
tables à jardiner personnes à mobilité réduite (PMR)	3 456	autofinancement	30 000
composteurs (financement Métropole)			
terrassements et circulations	15 361		
distribution en eau	2 317		
Total	50 000	Total	50 000

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2008 COMPTE RENDU AFFICHE LE 22 SEPTEMBRE 2008

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 SEPTEMBRE 2008

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard SECRETAIRE ELU : Mme BOUZERDA Fouziya

PRESENTS : M. COLLOMB, M. TOURAINE, Mme GIOVACCHINI, M. BUNA, Mme GUILLAUME, M. LEVEQU Mme VALLAUD-BELKACEM, M. BRUMM, Mme CONDEMINE, Mme FONDEUR, M. FOURNEL, Mme GOUZO TESTUD, M. KEPENEKIAN, Mme GAY, Mme RABATEL, M. CLAISSE, Mme ROY, M. HEMON, M HAGUENAUER, M. TETE, Mme ROURE, Mme PIERRON, M. MALESKI, Mme BRUGNERA, Mme PSALTOPOULO M. COULON, Mme DEHARO, M. SANHADJI, Mme BONNIEL-CHALIER, M. FLACONNECHE, Mme RIVOIRE, M FRIH, M. HELAL, Mme CHEVASSUS, M. DAVID, M. TURCAS, Mme NACHURY, Mme BERTRIX VEZA, M BALAS, Mme PESSON, Mme PERRAUD, Mme LEGAY, M. SECHERESSE, Mme FAURIE GAUTHIER, M. RUDIGO M. HUGUET, Mme BOUZERDA, Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme DOGNI SAUZE, Mme HAJRI, M. BOLLIET, M. VESCO, M. LEBUHOTEL, Mme GLEIZE, Mme PERRIN-GILBERT, HAVARD, Mme d'ANGLEJEAN, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme BERR M. GEOURJON, M. DELACROIX, Mme GELAS, Mme REYNAUD ABSENTS EXCUSES : M. BRAILLARD, M. DACLIN, M. PHILIP, M. NARDONE, M. ARRUE, M. GIORDANO DEPOTS DE POUVOIRS : Mme CONDEMINE, Mme FONDEUR, M. MALESKI, Mme REYNAUD, Mme FRIH déposé un pouvoir pour voter au nom de M. BRAILLARD, M. DACLIN, M. PHILIP, M. NARDONE, M. ARRUE DEPOTS DE POUVOIRS POUR ABSENCES MOMENTANEEES : M. LEBUHOTEL, Mme BERRA, M. HEMO Mme BALAS, Mme PESSON, Mme GLEIZE, Mme BRUGNERA, Mme CHEVASSUS-MASIA ont déposé un pouv pour voter au nom de M. BOLLIET, M. BROLIQUIER, Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD, M. HUGUET, KEPENEKIAN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme ROURE, M. TURCAS 2008/565 2 MF/MM SEANCE DU 15 SEPTEMBRE

2008 2008/565 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE JARDINS COLLECTIFS ET CITOYENS (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal, Vu le rapport en date du 19 août 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Les associations de jardins collectifs ont pour objectif de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives, accessibles au public. Elles contribuent par ailleurs à la sauvegarde de la biodiversité des plantes cultivées, fruits, légumes, fleurs, en favorisant leur connaissance, leur culture et leur échange non lucratif entre jardiniers. Enfin, les jardins collectifs dynamisent la vie collective, l'animation et l'implication citoyenne.

Afin de permettre aux associations de jardins collectifs de poursuivre et de développer leurs activités, je vous propose d'allouer respectivement les subventions suivantes :

Le Passe-Jardins 131, rue Challemel - Lacour – 69008 Lyon L'Association « Le passe-jardins » a pour but de favoriser la création, le développement des jardins partagés et du lien social autour de toutes les activités économiques et solidaires, sociales, pédagogiques, culturelles et écologiques qui s'y rattachent. Depuis 10 ans, l'équipe du « passe-jardins » informe, sensibilise et met en contact les acteurs de jardins partagés sur Lyon, son agglomération et plus largement Rhône-Alpes. Elle apporte également un appui technique à la conduite de projets de jardins et accompagne leur mise en place en lien avec les collectivités. « Le passe-jardins » assure ainsi directement ou indirectement l'animation des jardins collectifs et forme les porteurs de projets et les animateurs de jardins partagés. « Le passe-jardins » crée une dynamique des jardins partagés en mutualisant, créant des échanges et en soutenant les initiatives locales et en s'appuyant sur des outils tels que la médiathèque jardinière mobile, inaugurée en 2006, l'annuaire et la carte des jardins partagés du Grand Lyon et un site Internet www.jardinons.com que fréquente une moyenne de 2 600 visiteurs par mois. A l'occasion de ses 10 ans d'activité, « le passe-jardins » propose une manifestation intitulée « Le passe-jardins est passé par là pendant 10 années, il repassera par là... pour rassembler, innover et faire la fête ».

2008/565 3 Montant de la subvention proposée : 2 100 euros. Association Réseau Santé 40, rue de Crimée – 69001 Lyon « Jardin collectif Cerisaie / Chazière – Lyon 4e » L'Association Réseau Santé est un centre de ressources qui développe, entre autres, des actions de prévention autour de l'alimentation. À ce titre, cette Association porte depuis le printemps 2001, un projet de jardin collectif de quartier avec des habitants de la Croix-Rousse qui souhaitent partager une activité de jardinage potager et d'agrément. L'activité permet, à des personnes de tous âges, de se rencontrer, d'échanger et de tisser des liens. Le jardin se veut un lieu de réunion, voire de débat, mais c'est aussi un endroit festif et convivial, ouvert aux habitants du quartier et au delà puisque la population accueillie est originaire des 1er et 4e arrondissements, mais aussi d'autres communes, travaillant dans le quartier. Une cotisation de chacun, permet l'achat de plants et de graines, mais ne saurait couvrir les dépenses de logistique et principalement de matériel nécessaire à l'activité de jardinage sans la contribution du bénévolat dont les prestations ont représenté, en 2007, 15 % des ressources de l'Association.

Montant de la subvention proposée : 2 400 euros. Association Jardingues 4, montée du Chemin Neuf - 69005 Lyon L'Association Jardingues s'est fixée pour objet de donner aux habitants du quartier de Saint-Just la possibilité de se retrouver autour de projets mettant en œuvre la valorisation d'espaces délaissés dans le tissu urbain. La gestion commune de ces espaces permet de créer et de maintenir un ferment de lien social, toutes générations confondues et participe à l'embellissement de l'espace public. Ainsi depuis janvier 2004, l'Association Jardingues mène une action, reconduite et développée chaque année, intitulée : « Jardins champignons ». Il s'agit de proposer aux habitants de s'approprier les espaces délaissés de leur quartier, de les soutenir dans leur démarche et de diversifier la végétation en milieu urbain en offrant à des citoyens la possibilité de jardiner. Par ailleurs, l'Association a aussi développé depuis plusieurs années un projet de jardin citoyen collectif, qui regroupe des habitants du quartier qui cultivent, fleurissent et entretiennent en commun un terrain situé montée du Chemin Neuf.

Montant de la subvention proposée : 2 000 euros. Le Jardin Collectif du Pré Sensé 43 bis, rue Francis de Pressensé - 69008 Lyon Après environ trois ans de suivi, d'aide à la création d'un jardin collectif d'habitants par la Régie de quartier EUREQUA, l'Association « Le Jardin

Collectif du Pré Sensé » a été créée le 14 juin 2006. 2008/565 4 Le 1er janvier 2007, la nouvelle association a pris en charge la gestion du jardin et en particulier son budget de fonctionnement de manière autonome. Après une année de pleine autonomie, le jardin collectif du Pré Sensé a mis en place des outils dont un règlement intérieur spécifiant et décrivant le respect de la personne et de l'environnement. Par ailleurs, il a multiplié les partenariats avec, pour ne citer qu'eux, l'équipe territoriale des Etats-Unis, la délégation à l'économie sociale et solidaire, la direction des espaces verts ainsi que des écoles maternelles, primaires et le lycée du Premier Film. La création de ce jardin a démontré l'intérêt réservé à l'aspect esthétique et paysager en donnant la possibilité aux habitants de s'approprier le projet, l'embellissement du quartier et par conséquent l'amélioration de leur cadre de vie.

Montant de la subvention proposée : 700 euros. En outre, il convient de rappeler que, dans le cadre de la programmation financière 2008 au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale soumise par ailleurs à l'approbation du Conseil municipal en février 2008, plusieurs autres initiatives associatives ayant pour objet la création de jardins collectifs d'habitants ont également fait l'objet d'un soutien de la part de la Ville de Lyon : l'Association Brin d'Guill » (7e arrondissement) pour son action « Création et animation de jardins nomades et de petits espaces à cultiver » et « jardins des villes – jardins des champs » du Centre social de la Sauvegarde (9e arrondissement) bénéficient de subventions respectives de 8 000 € de 6 400 € proposées par la délégation à la politique de la ville. La Régie de quartier Eurequa a également bénéficié d'une subvention de 10 000 euros pour le jardin collectif d'habitants à Langlet-Santy (8e arrondissement). Dans le cadre du projet éducatif local, le centre social Saint-Just a bénéficié de 2 000 euros pour l'animation du jardin pédagogique Jeunet ».

Vu l'avis émis par les Conseils des 1er, 4e , 5e et 8e arrondissements ; Ouï l'avis de sa Commission Urbanisme – Développement durable – Cadre de Vie et Environnement ;

DELIBERE 1. Les subventions mentionnées ci-dessous sont allouées aux associations de jardins collectifs suivantes : - Le Passe-Jardins : 2 100 € ; - Association Réseau Santé « Jardin collectif Cerisaie / Chazière » : 2 400 € ; - Association Jardingues : 2 000 € ; - Le Jardin Collectif du Pré Sensé : 700 €. 2008/565 5 2. La dépense correspondante, soit 7 200 euros, sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2008, sur la ligne de crédit n° 2663 – nature 6574 – fonction 523. (Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée, G. GOUZOU-TESTUD

Table des illustrations

<i>Illustration 1 : Plan des aménagements de Potato Patch Gardens (Cialdella, 2015)</i>	73
<i>Illustration 2. Affiches de propagande pour le jardinage urbain durant la Première Guerre</i>	76
<i>Illustration 3. Affiche de propagande américaine pour le jardinage durant la seconde Guerre</i>	78
<i>Illustration 4. Iconographie des premiers mouvements de community gardening à New York</i>	81
<i>Illustration 5. Affiche encourageant le jardinage par le patriotisme (1916)</i>	88
<i>Tableau 1. Les différentes formes de jardins collectifs étudiés</i>	96
<i>Illustration 6 : Exemple d'évènements soutenus par divers organismes publics et privés : les 20 ans des jardins partagés</i>	102
<i>Tableau 2 : Les associations régionales soutenant l'émergence des jardins partagés, rassemblées dans le réseau Jardin dans tous ses États</i>	104
<i>Tableau 3 : Les premiers jardins partagés dans les villes Françaises</i>	108
<i>Tableau 4 : Répartition des jardins partagés sur le territoire lyonnais (2018)</i>	114
<i>Illustration 7. Carte des jardins partagés sur le territoire de Lyon</i>	115
<i>Illustration 8 : Les équipements présents dans les jardins partagés</i>	117
<i>Illustration 9. Plan du Jardin partagé La Réserve (2015)</i>	118
<i>Illustration 10. Jardin partagé Champverdoyant</i>	122
<i>Illustration 11. Situation géographique du jardin partagé Champverdoyant</i>	122
<i>Illustration 12 : Bacs du jardin partagé Camille</i>	124
<i>Illustration 13. Vue extérieure du jardin de Camille</i>	125
<i>Illustration 14 : Campagne de promotion du « zéro phyto » par la métropole lyonnaise (extrait)</i>	126
<i>Tableau 5 : Dispositifs de jardins de rue dans plusieurs métropoles françaises</i>	129
<i>Illustrations 15 et 16. Exemples d'aménagements en pieds d'arbres par des habitants</i>	135
<i>Illustrations 17 et 18. Exemples de jardinières installées par des habitants (3^{ème} arrondissement)</i>	135
<i>Illustrations 19 et 20. Exemples de Micro-implantations florales : 3^{ème} arrondissement</i>	136
<i>Illustration 21 Exemple de plantations des Incroyables Comestibles</i>	139
<i>Tableau 6 : Articles parus sur les « Micro-implantations florales » dans Les quotidiens locaux, depuis 2004</i>	145
<i>Illustration 22 : Carte des jardins de rue sur le quartier de Montchat.</i>	146
<i>Illustration 23 : Carte des jardins de rue sur le quartier de la Guillotière</i>	148
<i>Illustration 24 : Carte des jardins de rue sur la ville de Lyon.</i>	150
<i>Illustration 25 : Carte des jardins de rue sur le quartier Est d'Oullins.</i>	151
<i>Tableau 7 : Les quartiers étudiés possédant des micro-implantations florales</i>	151
<i>Illustrations 26 : Campagne de promotion du « zéro phyto » par la métropole lyonnaise (extrait)</i>	192
<i>Illustration 27. Initiatives de jardins de rue Habitants aux Mains Vertes de Oullins</i>	194
<i>Illustration 28 : Projection de la rue Kléber à Bordeaux</i>	197
<i>Illustration 29 : Plan pour le réaménagement de la rue Garibaldi, Réunion Publique 8.11.2010</i>	197
<i>Illustration 30 : Motivations des jardiniers, classées par ordre d'importance</i>	210
<i>Tableau 8. Temps de présence des habitants sur le jardin partagé</i>	249
<i>Illustrations 31. Éléments permettant la sensibilisation des acteurs extérieurs jardins</i>	258
<i>Tableau 8. Espaces et dimensions identifiées sur les jardins collectifs lyonnais</i>	284
<i>Tableau 9. Poids des spatialités identifiées dans différents jardins partagés lyonnais</i>	286
<i>Tableau 10. Poids des spatialités identifiées dans différents jardins de rue lyonnais</i>	287
<i>Tableau 11 : Spatialités superposées sur le jardin partagé Îlot d'Amaranthes</i>	292
<i>Illustration 33 : Clôture extérieure du jardin Ilot d'Amaranthes</i>	294
<i>Illustration 34. Entrée du jardin Ilot d'Amaranthes et tableau de communication</i>	297
<i>Tableau 12 : Spatialités superposées sur le jardin de rue de la Place Guichard</i>	297
<i>Illustration 35. Jardin de rue Place Guichard</i>	300
<i>Tableau 13 : Spatialités superposées sur le jardin partagé de la Muette</i>	300
<i>Illustrations 36. Le jardin de la Muette</i>	304
<i>Tableau 14 : Spatialités superposées sur les jardins de rue de Montchat</i>	305
<i>Illustration 37. Pancarte installée par les Espaces Verts signalant une rue jardinée par les habitants (micro-implantations florales)</i>	307
<i>Illustration 38 : Jardinières de Lucie, quartier Montchat</i>	309
<i>Illustration 39 : Roses trémières plantées par Lucie et une voisine pour tenter de cacher le local</i>	310

<i>Illustrations 40. Plan des parcelles du Jardin partagé Graines de Lait</i>	<i>334</i>
<i>Tableau 15 : Niveau de diplôme des jardiniers interrogés</i>	<i>356</i>
<i>Tableau 16 : Répartition de la population interrogée par catégorie d'âge</i>	<i>358</i>
<i>Illustration 41. Clôture du jardin partagé La Réserve.....</i>	<i>363</i>
<i>Illustration 42. Clôture du jardin partagé Quai Rambaud.....</i>	<i>363</i>
<i>Tableau 17 : Conflits de spatialités sur les jardins partagés</i>	<i>372</i>
<i>Tableau 18 : Conflits de spatialités sur les jardins de rue.....</i>	<i>372</i>

Table des matières

Introduction générale.....	7
Partie 1. Perspectives diachroniques et synchroniques sur l'espace jardiné : émergence du jardinage collectif.....	14
Chapitre premier : Aborder l'objet jardins collectifs sous l'angle de la spatialité.....	16
A. Le jardin comme objet historique et sociologique	16
1. Qu'est-ce que le jardin ?	17
2. La progressive acceptation des jardins collectifs en ville.....	20
3. Quand le jardinage urbain devient une affaire d'habitants.....	22
4. Les évolutions de la ville comme point de départ pour penser les jardins collectifs.....	24
5. S'intéresser aux jardins collectifs.....	27
B. Appréhender les jardins collectifs sous l'angle de la spatialité.....	30
6. L'objet de recherche, produit des expériences du chercheur	30
7. Une diversité d'approches théoriques sur les jardins collectifs : définitions, fonctions, spatialités .	32
7.1. Les jardins collectifs comme une diversité de lieux et de formes organisationnelles.....	32
7.2. Les jardins collectifs comme lieu de fonctionnalités diverses.....	36
7.3. Les jardins collectifs : entre outil institutionnel et fantasme	39
7.4. Les jardins collectifs sous l'angle de la spatialité.....	41
8. Étudier les jardins collectifs sous l'angle de la production de l'espace	45
9. Approcher les jardins collectifs par les méthodes qualitatives.....	51
9.1. Des entretiens et observations pour comprendre les espaces jardinés et ce qui les entoure .	51
9.2. La Métropole de Lyon : un terrain de choix pour l'observation des jardins collectif.....	55
Conclusion de chapitre	56
Chapitre second : Le jardin collectif urbain – histoire d'un laboratoire social.....	58
A. Analyser la spatialité unique des jardins collectifs	58
1. Des jardins de loisirs aux jardins de subsistance.....	59
1.1. Le jardin en tant qu'espace propre au monde régulier.....	59
1.2. Le jardin paysan : un espace économique.....	61
1.3. Généralisation des jardins et formation d'espaces de subsistance pour les habitants.....	62
1.4. Le jardin aristocratique : un espace de distinction sociale.....	63
1.5. Le jardin de l'instituteur : un espace éducatif.....	65
1.6. Le jardin comme construction sociale et lieu de domestication de la nature.....	66
2. Le jardin urbain comme espace d'insertion sociale et professionnelle	68
2.1. Le jardin comme reflet de thématiques politiques	68
2.2. L'exemple du jardin Partagé Mermoz	70
2.3. Montée de la thématique écologique au sein des jardins urbains.....	71
3. Émergence américaine du jardinage urbain citadin : des spatialités successives et changeantes	72
3.1. Les jardins urbains comme espaces de subsistance.....	72
3.2. Des espaces éducatifs au service d'un projet politique	74
3.3. Le jardin comme espace patriotique : les liberty gardens.....	75
3.4. L'entre-deux guerres : retour aux jardins de subsistance	76
3.5. Le jardin comme espace de citoyenneté : les Victory gardens	77
B. Des spatialités multiples au sein des jardins urbains : des jardins publics aux community gardens.....	80
4. Les multiples espaces sociaux des community gardens	80
4.1. Les community gardens comme espace d'expression citoyenne.....	81
4.2. Des espaces multiculturels	82
4.3. Les community gardens comme espace de contestation	83

4.4.	Changement de spatialités des community gardens : vers des jardins moins contestataires et plus individuels	84
5.	Les jardins ouvriers comme espaces politiques et espaces de subsistance.....	86
5.1.	Les origines : des terres pour les classes populaires	86
5.2.	Soutien institutionnel et développement des jardins ouvriers	88
5.3.	L'ouverture des jardins ouvriers aux collectifs d'habitants.....	90
6.	Des jardins ouvriers aux jardins familiaux : basculement vers un jardinage de loisir.....	92
6.1.	Émergence des jardins familiaux et changement de perspectives.....	92
6.2.	Vers la production de spatialités individuelles au sein des jardins familiaux.....	93
	Conclusion de chapitre	95
	<i>Chapitre trois. Du national au local : émergence et organisation spatiale des jardins collectifs</i>	<i>98</i>
A.	De l'histoire nationale des jardins partagés à leur déclinaison locale à Lyon.....	99
1.	Origine de ces espaces jardinés : du forum de Lille à la création d'associations locales.....	99
2.	Quel encadrement juridique pour le jardin partagé ?	104
3.	Les jardins partagés sur le territoire national : uniformisation des process et singularité des attentes 107	
4.	Des cas particuliers : quand l'initiative habitante devient une initiative institutionnelle.....	110
5.	Géographie des jardins partagés lyonnais : une répartition homogène au niveau de la ville	112
6.	Une variété d'équipements sur les jardins qui induisent des pratiques.....	117
7.	Récits de l'émergence de deux jardins partagés lyonnais	119
B.	Les jardins de rue : origines, émergence et configuration spatiale sur le territoire lyonnais 126	
8.	Des initiatives existantes dans différentes métropoles françaises	127
9.	Les jardins de rue : une déclinaison des micro-aménagements japonais.....	132
10.	Les formes prises par les jardins de rue : du jardin de trottoir au pied d'arbres	134
11.	De l'arrivée au développement des jardins de rue sur le territoire de Lyon	141
12.	Cartographie des jardins de rue sur le territoire : un maillage territorial inégal	146
13.	Les jardins de rue des Pentes de Croix Rousse	152
	Conclusion de chapitre	155
	Conclusion de la partie 1.....	156
	<i>Partie 2 : Production de différentes spatialités au sein des jardins collectifs lyonnais</i>	<i>158</i>
	<i>Chapitre quatre. Les jardins collectifs du point de vue des acteurs institutionnels.....</i>	<i>160</i>
A.	Les jardins partagés lyonnais comme espace politique	161
1.	L'organisation institutionnelle des jardins collectifs : entre Métropole et municipalités	162
2.	Le jardin partagé comme objet de financements	164
3.	L'emploi d'un salarié comme mode de régulation de l'espace jardiné	168
4.	Le jardin comme espace éphémère prêté par les pouvoirs publics.....	170
5.	L'intervention des pouvoirs publics pour analyser les sols : le jardin comme espace de pollution ? 174	
6.	Les travaux nécessaires pour l'exploitation du terrain	177
7.	Le Passe-Jardins : association pour le développement des jardins partagés sur le territoire Rhône- alpin 179	
8.	La structuration d'un espace politique via les activités de l'association Passe-Jardins.....	181
B.	La production d'espaces politiques sur les jardins de rue.....	184
9.	Du projet au jardin de rue : un processus institutionnalisé	184
10.	Une diversité de règles qui marque une emprise institutionnelle sur les jardins de rue	186
11.	Spatialité citoyenne et responsabilisation des habitants	187
12.	Un soutien institutionnel sous la forme d'apport de plantes et de démarches simplifiées	188
13.	Des jardins de rue pris dans un temps institutionnel	190

14.	La communication publique autour des jardins de rue	191
C.	Les attentes institutionnelles et politiques envers les jardins, créatrices d'espaces sociaux	195
15.	Des attendus orientés vers la fonctionnalité des jardins collectifs	195
16.	Des espaces qui doivent présenter une nature maîtrisée	196
17.	Des espaces qui doivent être productifs et alimentaires	200
18.	Des espaces chargés de recréer du lien social	201
19.	Apprendre les codes de la citoyenneté par le jardinage	203
	Conclusion de chapitre	207
	Chapitre cinq : Les pratiques quotidiennes productrices d'espaces superposés au sein des jardins collectifs	208
A.	Les espaces produits sur les jardins partagés	209
1.	Des espaces mettant en avant les pratiques collectives	210
1.1.	Faire collectif par l'organisation d'évènements sur le jardin	211
1.2.	Faire collectif par les travaux de jardinage	213
1.3.	Le partage des récoltes pour maintenir les liens entre jardiniers	214
1.4.	Parcelles individuelles et parcelles collectives	217
2.	L'émergence de stratégies individuelles au sein des jardins partagés	218
2.1.	Vouloir un jardin à soi : « mon jardin » vs « notre jardin » ?	218
2.2.	Stratégies individuelles au sein des jardins partagés	221
2.3.	L'adoption de rôle par les jardiniers	223
2.4.	Des espaces de cultures divisées qui favorisent des appropriations individuelles	226
2.5.	Engagement post-it des jardiniers au sein des collectifs	227
3.	Des espaces mettant en avant des pratiques écologiques : « jardiner autrement »	228
3.1.	Le refus des intrants chimiques par les jardiniers	229
3.2.	Des techniques de jardinage alternatives	230
3.3.	Économiser les ressources en eau	233
3.4.	Le rôle du composteur dans la production d'un espace environnemental	234
4.	Des espaces de citoyenneté : « produire et voir la ville autrement »	238
4.1.	Production d'une citoyenneté néolibérale par le jardinage	239
4.2.	Le jardin comme lieu de participation à l'aménagement du territoire	241
4.3.	Le jardin comme lieu déclencheur d'une participation à l'action publique	242
4.4.	Processus démocratiques internes aux jardins partagés	243
5.	Un espace de détente comme un autre ?	245
5.1.	Le jardinage, producteur de liens faibles entre habitants	245
5.2.	Proximité et temps passés sur le jardin	248
5.3.	Un espace ouvert aux pratiques non-jardinières	250
5.4.	Le jardinage comme échappatoire de la vie quotidienne	252
5.5.	Un espace d'expérimentation et de tâtonnements	253
6.	Espace éducatif : le jardin comme espace de transmission	255
6.1.	La transmission de connaissances entre jardiniers	255
6.2.	Un espace de transmission de valeurs	257
B.	Les espaces produits au travers des jardins de rue	260
7.	Les jardins de rue comme espaces de démocratie et de citoyenneté	260
7.1.	Exprimer sa citoyenneté par la réappropriation de l'espace public	260
7.2.	Une participation à l'action publique par les jardins de rue	262
8.	Les jardins de rue comme espaces environnementaux : verdier pas à pas la ville	264
8.1.	Jardiner autrement la rue	264
8.2.	L'esthétique verte des jardins de rue : un projet plastique	267
8.3.	La durabilité de l'espace urbain en question	269
8.4.	Les jardins de rue de la Guillotière : des touches de verdure dans un quartier très urbanisé	270
9.	Les jardins de rue : une spatialité collective teintée de pratiques individuelles à la marge	273
9.1.	Une organisation collective à la base des jardins de rue	273

9.2. Une organisation verticale des jardins de rue qui mêle temps collectifs et pratiques individuelles	276
9.3. Des pratiques individuelles quotidiennes pour favoriser l'engagement dans une dynamique jardinière globale	277
Conclusion de chapitre	281
Conclusion Partie 2.....	283
<i>PARTIE 3. Complémentarité et conflits entre les espaces sociaux produits sur les jardins collectifs</i>	289
<i>Chapitre six : Quand les spatialités se superposent au sein des jardins collectifs.....</i>	291
A. Des spatialités superposées et convergentes sur les jardins collectifs.....	292
1. Jardin partagé Ilot d'Amaranthes : co-existence entre un espace de détente et de support pour nombreuses associations	292
2. Jardin de rue place Guichard : co-existence d'un espace d'éducation et de participation	297
3. Jardin de la Murette : espace collectif et de loisirs	300
4. Les jardins de rue de Montchat : entre espace individuel et environnemental	305
B. Une combinaison d'espaces sociaux permettant de produire des « communs urbains » pour la ville et ses habitants	311
5. Éléments de définition des communs urbains.....	311
6. Production de ressources communes par les jardins collectifs	313
6.1. La production d'une ressource paysage via les jardins collectifs	313
6.2. Production de ressources pour tous sur le jardin.....	314
7. Pratiques de « commoning » : l'ouverture des jardins sur le quartier	317
7.1. Les jardins comme communs urbains ouverts aux plus jeunes.....	317
7.2. Les jardins collectifs comme support d'activités physiques et de réinsertion pour le quartier	319
7.3. Des communs pour la sensibilisation à l'environnement.....	321
8. Des communautés hétérogènes de jardiniers	323
Conclusion de chapitre	326
<i>Chapitre sept. Conflits et contradictions de spatialités au sein des jardins collectifs</i>	327
A. Une institutionnalisation progressive des jardins collectifs	328
1. Mouvement lent d'institutionnalisation des jardins collectifs : une perte de sens du projet de départ ?	328
2. Récits de jardins collectifs à l'initiative de la ville : un manque d'appropriation pour les habitants.....	331
3. Association entre jardins et politiques : quand les jardins collectifs participent aux rhétoriques institutionnelles	336
B. Les jardins collectifs comme moyen de réclamer un droit à la ville de la part des habitants	340
4. Les jardins collectifs comme espaces critiques de l'aménagement du territoire	340
5. Réappropriation des espaces publics : confronter l'action publique à ses défauts.....	344
6. Agir à la marge de l'action publique : l'exemple du jardin partagé des Pendarts	349
C. Des spatialités superposées et en conflits sur un même jardin.....	354
7. Des espaces d'entre soi : conflit entre un espace d'insertion et un espace de loisirs	354
8. Pratiques de repli : conflit entre un espace public et un espace privé	359
9. Le sérieux du jardinier : Conflit entre espace productif et espace social.....	364
10. Le recours à la règle : conflit entre espace individuel et espace collectif	365
11. Différentes perceptions du jardin : des conflits entre jardiniers	368
Conclusion de chapitre	370
Conclusion partie 3.....	371

Conclusion générale	375
Bibliographie.....	380
Annexes.....	398
Annexe 1. Tableau synoptique sur les caractéristiques sociologiques des jardiniers.....	398
Annexe 2 : Acteurs institutionnels et associatifs interrogés.....	403
Annexe 3 : Caractéristiques des jardins partagés observés.....	404
Annexe 4. Grilles d’entretien à destination des acteurs des jardins partagés.....	407
Annexe 5. Grilles d’entretien à destination des acteurs des jardins de rue	410
Annexe 6. Grilles d’entretien à destination des acteurs institutionnels.....	413
Annexe 7. Codes élaborés dans le logiciel atlas TI.....	415
Annexe 8 : charte des jardins partagés lyonnais	421
Annexe 9. Charte des jardins de rue lyonnais.....	426
Annexe 10. Convention d’occupation temporaire pour un jardin partagé	428
Annexe 11. Extrait des délibérations 2017-2226 du Grand Lyon, 18.septembre 2017.	429
Annexe 12. Délibération Séance Conseil Municipal Ville de Lyon du 15 septembre 2008 sur les subventions accordées aux jardins partagés	430
Table des illustrations.....	433
Table des matières	435